This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

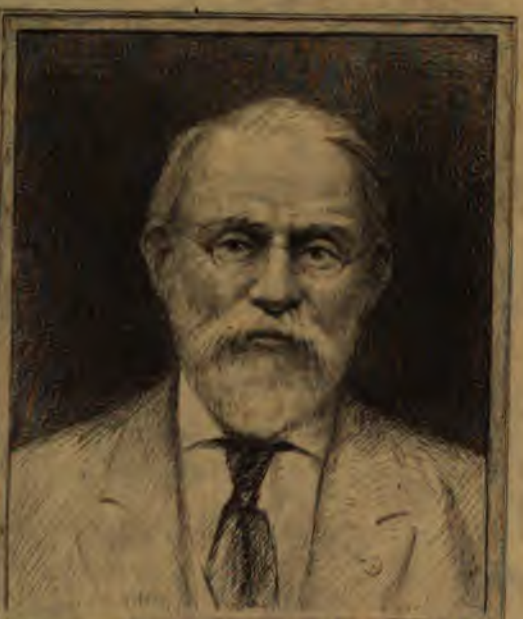

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

TOME DIXIÈME.

ANGERS

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE SAINT-LAUD, 83.

1873

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

12 francs par an.

CINQUIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Première et deuxième livraisons. — Janvier-Février 1873.

SOMMAIRE :

Château de Beaufort. — GODARD-FAULTRIER.
Robert Lemaçon, baron de Trèves en Anjou, chancelier de France (*Blason de Robert Lemaçon*). — CAMILLE BOURCIER.
Histoire de Foulques Nerra, comte d'Anjou (*extrait*). — A. DE SALIES.
A Madame la comtesse de Nesselrode. — COMTE DE FALLOUX.
Les Victimes de Quiberon. — JOSEPH DENAIS.
Documents inédits ou peu connus sur François Dernier (*fin*). — L. DE LENS.
Notices archéologiques. — V. L'ancienne église Saint-Jean-Baptiste et les églises de la place du Ralliement. — G. D'ESPINAY.
La Femme en France (*fin*). — E. STOFFLET.
Chronique : — M. Legeard de la Diriays. — M. Lenepveu. — Académie française : M. Saint-René Taillandier. — M. Jules Dauban. — Vente du Musée Esdinier. — J. SORIN.
Histoire de l'Université d'Angers (2e *volume*, 3e *feuille*). — P. RANGEARD.

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1873

LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ.

DICTIONNAIRE DES USAGES RURAUX ET URBAINS

Pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers

(DÉPARTEMENTS DE MAINE-ET-LOIRE, MAYENNE, SARTHE)

Par MM. A. ROBERT et E. GASTÉ, avocats.

1 vol. grand in-18. — 3 fr. 50

HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

DE PIERRE RANGEARD

Ouvrage entièrement inédit

Tome Ier. — 6 fr.

DESCRIPTION DE LA VILLE D'ANGERS

ET DE TOUT CE QU'ELLE CONTIENT DE PLUS REMARQUABLE

Par PÉAN DE LA TUILLERIE, Prêtre de Châteaugontier

Nouvelle édition avec plan

Augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie,

Par M. Célestin PORT,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Prix. . . . . , 5 fr.

OUVRAGES PARUS

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . 4 »

Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . . 2 »

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. 2 50

Géographie de Maine et Loire, avec carte, par M. LABESSIÈRE 1 »

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . 6 »

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.

Prix : Edition en noir. . . . . 3 »

Avec armoiries coloriées. . . . . 5 »

Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . 10 »

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . 8 »

— —, coloriée, collage sur toile, avec œillet 12 50

— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . 17 »

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 2 50

REVUE

DE L'ANJOU

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

CINQUIÈME ANNÉE.

TOME DIXIÈME.

ANGERS

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE SAINT-LAUD, 83.

1873

Dunning
Nijhoff
5-13-28
16143

A M. E. BARASSÉ

Éditeur de la *Revue de l'Anjou.*

CHER MONSIEUR,

C'était en avril 1869 que, me trouvant aux archives de l'Empire (*nunc* nationales), j'eus l'avantage de rencontrer M. Douet d'Arcq. — Vous venez, me dit-il, faire quelques recherches pour votre Anjou? — Précisément! — Eh bien! j'ai votre affaire : une pièce rare, un projet de reconstruction, ou mieux une ordonnance *de la massonnerie du chastel de Biaufort*, en Vallée, vers le milieu du XIVe siècle; placez-vous ici. — Aussitôt dit, aussitôt fait, je m'installe devant une petite table sur laquelle un sieur Lesage dépose avec soin une liasse de divers actes, cotée : *Anjou, Comté de Beaufort en Vallée, K. 1144, nos 35 à 38.*

Cette *ordonnance de massonnerie* cotée 38, sans date, est écrite sur rôles, liés les uns au bout des autres; le tout, en papier gris, filigranné au type d'un fruit piriforme, accompagné de deux feuillages en cœur, ornés d'un long pédoncule.

Au dos de cette pièce originale on lit : « *Domino meo Bellifortis* » *Germano Domini nostri summi Pontificis;*

Et plus bas : « *Per Dominum G. Durandi, lune post pascha;* » *Rotulus ubi consignat hedificium Bellifortis.*

Ce n'est pas tout! Ce projet de reconstruction se réfère à un *Registre des comptes de la dépense de l'édifice du chasteau de Beaufort;* registre faisant partie de la liasse précitée, relié en peau rouge, à losanges gaufrées, et coté comme notre curieuse pièce : K. 1144, no 38.

Ajoutons que nous garantissons l'exactitude de la copie de la dite *ordonnance de massonnerie*, pour l'avoir collationnée le 10 avril 1869, avec M. Douet d'Arcq lui-même, dont la délicate complaisance égale le remarquable savoir.

Voyons maintenant de quelle manière on peut interpréter 1° la phrase : « *Domino meo Bellifortis Germano Domini nostri summi* » *Pontificis;* 2° celle : « *Per Dominum G. Durandi, etc., etc.* »

De toute évidence, c'est l'auteur du projet de reconstruction G. Durandi qui, adressant son *ordonnance de massonnerie* au

seigneur de Beaufort, le qualifie *de frère du souverain pontife.*

Mais quel est ce seigneur de Beaufort et quel est ce pape?

Le registre rouge auquel se réfère notre *ordonnance de massonnerie* va pouvoir, je crois, nous permettre de répondre à cette double question, mais non pas sans qu'il soit nécessaire de discuter certaines dates.

Ce registre rouge, qui comprend près de 80 folios et qui, écrit en latin, commence ainsi : *Computum expensar edificii castri Bellifortis, etc., etc.*, est évidemment postérieur à ladite *ordonnance de massonnerie*, par cette raison que tout projet de construction ou *devis* précède naturellement toute dépense effectuée.

Il en résulte que la date la plus ancienne du *Registre des comptes* sera celle qui se rapprochera le plus de l'époqne où fut rédigée ladite *ordonnance de massonnerie.* Or, au folio 1er du registre, nous trouvons trois demi-dates, si je puis m'exprimer ainsi, savoir : *Quadragesimo, sexto, septimo, nono*, c'est-à-dire l'an 46, 47 et 49, comme nous disons encore aujourd'hui 72, 73 pour 1872 et 1873.

Mais ces expressions 46, 47 et 49 seraient bien vagues et pourraient signifier aussi bien 1446, 1447 et 1449 et même d'autres quantièmes, que 1346, 1347 et 1349, si, dans le registre rouge précité, on ne lisait *in fine* en toutes lettres au folio 76 verso :

« Datum in castro nostro de mota die septima mensis Martii » *anno Dni Millo CCCmo quinquagint, qûto*, c'est-à-dire 1355, date de la fin des comptes.

Ainsi nos demi-dates 46, 47, 49, par la date entière et en toutes lettres de 1355, même registre rouge, établissent suffisamment qu'elles répondent à 1346, 1347 et 1349.

Et comme l'an *1346* est la date qui se rapproche le plus de l'époque où dût être rédigée l'*ordonnance de massonnerie*, il s'ensuit que ladite ordonnance qui n'a pu que précéder cette date, fut-ce de quelques semaines seulement, lui est approximativement contemporaine.

Or, à cette date de 1346, nous trouvons Pierre Rogier sur le siége de Rome sous le nom de Clément VI, et nous voyons qu'il

était frère de Guillaume Rogier II, époux de Marie Chambon, lequel reçut en don, vers 1340, du roi Philippe VI dit de Valois, la seigneurie de Beaufort en Vallée. Il découle de là, que les personnages qui sont mentionnés au dos de ladite *ordonnance de massonnerie*, ne peuvent être que Guillaume Rogier II, puis son frére le pape Clément VI et non pas Guillaume Rogier III, ni son frère le pape Grégoire XI.

C'est ici l'occasion de faire observer que nous croyons erronées les dates de 1406-1407-1409 inscrites en écriture du XVIIIe siècle, au dos du registre rouge précité. L'auteur de cette faute s'est mépris en traduisant le *quadragesimo* qui accompagne les trois demi-dates *sexto, septimo, nono*, par 406-407 et 409 sous-entendu mil, au lieu de 46, 47 et 49, sous-entendu 1300. *Quadragesimo*, en effet, signifie *quarante* et non pas *quatre cents*. Du reste, la preuve que ces trois dates 1406-1407-1409 sont erronées, c'est qu'elles ne peuvent convenir pas plus au seigneur de Beaufort Rogier II et au pape Clément VI, qu'à Rogier III et à son frère le pape Grégoire XI.

Pour le dire en passant, cette maison Rogier ou Roger, comme on la nomme aujourd'hui, eut l'insigne honneur de donner deux papes à la chrétienté, le premier de 1342 à 1352; le second de 1370 à 1378.

Le chastel de Beaufort qu'illustra cette noble famille, mérite donc une attention spéciale. C'est pourquoi le projet de reconstruction de ce manoir par G. Durandi, pour Guillaume Rogier II, vaut la peine d'être intégralement reproduit.

Peut-être, à titre de curiosité archéologique, cette *ordonnance de la massonnerie*, intelligemment interprétée et rapprochée des ruines du château de Beaufort, permettra-t-elle à quelque architecte de le rétablir scientifiquement, tel qu'il dût être vers le milieu du XIVe siècle.

Ce travail ne serait pas sans profit pour l'art de la construction en tout cas, sans intérêt pour la science.

Votre tout devoué,

GODARD-FAULTRIER.

ORDONNANCE

DE LA MASSONNERIE

DU CHASTEL DE BIAUFORT EN ANJOU.

« C'est l'ordonnance de la massonnerie du chastel de Biaufort.

» Premièrement que l'estage de la tour dessus la porte avera XII pies » de haut dedens œvre jusques au planchier dessus et y avera corbiaux » par dedens pour porter solives ou sablies ou les chevrons du planchier » se porteront.

» Item que es fenestres anciennes qui y estoient devers le mur du » dégré sera fais un *chauffecon* (1) qui sera doubles en dessus.

» Item que les fenestres anciennes qui estoient en lautre mur a » l'encontre seront du tout *estoupées* (2) rez a rez de l'autre mur.

» Item les fenestres dessus la dicte porte demourront en la maniere » que elles sont.

» Item ou costé à l'opposite qui resgardera ou chastel seront faites » unes bonnes et convenables fenestres.

» Item que l'autre estage du solier (3) au dessus avera X pies de » haut de mur.

» Item en chascun costé du mur ou dit estage ou milieu auera une » fenestre qui ne sera pas trop haute mais sera large pour traire (4) » de lonc et de travers d'une espringale (5).

» Item en chascun costé de fenestre entre le coing avera une » *archière* (6) pour traire d'une arbalestre.

» Item doit avoir au dessus du mur saillies de 11 corbiaux l'un sur

---

(1) Chauffecon, chaufecon, espèce de cheminée. Voir Glossaire français, dans t. VII (Ducange), édition de 1850.

(2) Estoupées, c'est-à-dire bouchées. (*Idem.*)

(3) Solier, étage de maison, chambre haute. Gl. Solarium. (*Id.*)

(4) Traire, tirer. (*Id.*)

(5) Espringale, anciennement machine à jeter de grosses pierres et plus récemment un moyen canon. (*Id.*)

(6) Archière, espèce de fenêtre-créneau. — Archière, carquois (*Id.*), dans Ducange.

» l'autre de piet et demi chascun pour porter la saillie de la couverte
» du *marrien* (1) de la dicte tour qui sera ci dessous devisée.

» Item le mur ancien qui est devers le degré par ou on monte en la
» dicte tour qui est encores demourra tous et le piler qui y est.

» Item sera li dis pilers remassonnés au dessus plus haut et
» *bretechiez* (2) comme une *tournelle*.

» Item li autres pilers qui est a lautre costé plus pres de la tour
» dessus la porte demourra ainsi ad present. Et ce qui sera bon du
» mur qui li est joignant devers la grant sale et sera li diz pilers
» haussies crenellés et breteschiés ainsi comme dit est de l'autre
» piler qui est à l'autre costé.

» Item le mur abatu entre le d. piler et la porte sera refais ad
» present sur l'ancien fondement en la fourme du viel mur.

» Item ainsi se parfera le mur tout a *reont* (3) du chastel et joindra
» à II tours nouvelles et à la grant sale.

» Item là ou *faut* (4) maintenant le mur ancien devers le degré de
» la tour dessus la porte ou commencera le mur nouvel qui seront
» joint et reliez ensamble bien et fort, là se fera 1 *tuel* (5) dehors
» couvert de pierre de taille bon et fort pour faire chambres au
» commun et se descendra couvers de la terre du fossé jusques au
» fons du dit fossé en descendant tous jours devers le fons et y auera
» une bouche de taille bonne et forte par où les d. chambres puissent
» estre curées et widies quant mestier sera.

» Item unes autres chambres seront faites de l'autre part à l'opposite
» en semblable fourme et manière que les autres chambres dessus dites.

» Item toute la dite closure reonde en tant qu'elle resgardera sus les
» fossés jusques as tours neuves sera crenellée et faite à saillies de
» pierre dehors *garitez* (6) si que *sauvement* (7) de dens on puist
» deffendre les murs.

» Item les II tours nouvelles commencées se parferont en la manière
» que elles sont commencées en restraingnant l'œvre, en montant.

» Item montera la massonnerie des dictes tours aussi haut comme

---

(1) Marrien, mairien, mairain, bois de charpente. (*Id.*)
(2) Bretechiez, bretescher, fortifier, garnir de créneaux. (*Id.*)
(3) Reont, reon, rond. (*Id.*)
(4) Faut, manque?
(5) Tuel, tuyau, canal, conduit. (Ducange, Gloss. franc.).
(6) Garitez, gariter, garnir de guérites. (*Id.*)
(7) Sauvement, sûrement. (*Id.*)

» la feste de la grant sale, ainsi averont environ VII^XX piez (1) de haut
» de massonnerie sans la couverte du marrien.

» Item chascune tour avera II estages ou soliers de volte de pierre et
» II dehors ou de marrien.

» Item que en chascun des soliers de la d. tour auera une grant
» pierre qui *saudra* (2) dehors toute l'œuvre pour jeter les yaues.

» Item sera chascune des dictes tours en haut garnie de saillies de
» pierre par dehors si comme dessus est devise du mur reont.

» Item en chascune des d. tours avera chambres aisies qui se feront
» dehors les murs des d. tours toutes par tuyaux bons et fors qui
» descenderont jusques au fons du fossé et pourront estre curées toutes
» que mestier sera et auera es tuyaux fenestres pour issir et widier
» le mauvais air des dictes chambres.

» Item il auera en chascune tour II ou III sièges des chambres basses
» et seront fais devers la closure reonde afin que ne nuiset ou
» grievent a lair de la chambre ne de la sale.

» Item au second estage ou solier de la tour neuve qui est à
» destre (3) et devers soleil levant et qui sera de volte (4) de pierre
» auera une chapelle et dessus auera se il plaît au seigneur ou garde
» robe ou ce qui li plaira.

» Item on entrera es dictes-tours de la sale ou de la grant chambre
» tant seulement.

» Item ou derrenier estage de la tour qui est a destre descendera
» on par un tour qui sera laissies dessus a un tour.

» Item ou derrenier estage de la tour qui est a senestre (5) au rez
» du fossé devers la grant sale auera une petite fausse porte pour
» issir (6) hors du chastel, se mestier (7) estoit, sans aller pardevant
» par le pont et sera faite bien bas au fons du fossé, si que il auera
» devant un pou (8) de volte de pierre ou il avera une porte si que il
» y avera II portes.

» Item es autres estages de la d. tour qui est a senestre pourront

---

(1) 140 pieds.
(2) Saudra, avancera ?
(3) A destre, à droite.
(4) Volte, voûte. (Ducange.)
(5) A senestre, à gauche.
(6) Issir, sortir. (Ducange.)
(7) Mestier, besoin. (*Id.*)
(8) Pou, butte, de podium.

» estre boutellerie (1) garderobes, ou ce qu'il plaira au seigneur.

» Item le long de la grant sale ancienne, venra jusques a ce dictes » II neuves tours et à la closure reonde et sera lentree de la sale ou » milieu entre les II tours dessus dictes.

» Item au coing de la dicte sale au lez (2) senestre devers la dicte » neuve tour avera un degré qui se *avelera* (3) jusques à la plus basse » volte qui est au piet du mur ancien de la dicte sale et d'ilecques » ainsi entrera on en lautre volte qui est au-dessus et sera tels que on » y puist descendre et *avaler* (4) une pièce de vin.

» Item pour fortefier le mur qui soustient la terre d'une partie de » la d. sale ou il na point de volte au rez et a le haut dun *archet* (5) » qui est ou dit derrenier estage de la sale sera tout fait de volte qui » sera fondée sur bonne taille en eslargissant la place au plus que on » porra convenablement.

» Item ou fondement qui sera fais en la d. plus basse maison pour » faire la d. volte sera faite une porte de taille afin que se le d. sei- » gneur avoit conseil de faire volte dessous toute la sale que on y » entrast par celle porte et sera lieutmens (6) la d. porte *maintenue?*

» Item pour ce que lautre volte ancienne au dessous estoit néces- » saire a refaire et estoit trop haute et pour ce que en la haute sale » puist avoir II bons estages elle sera abaissié dune toise et de plus et » seront en icelle volte et en toutes au dessus mis crochés (7) et » aniaulz de fer bons et fors pour pendre lars ou ce que on voldra.

» Item ou mur qui se fait de nouvel a senestre joingnant de la sale » sera faite une archière qui donra jour et clarté a la volte plus basse » et a lautre dessus et ou degré par au on ira en ycelle.

» Item en icelluy mur mesmes assez pres de la tour sera faite une » autre archière qui puisse donner clarté à la cave se le seigneur » avoit conseil de faire volte par toute dessous la grant sale et aussi » au degré par ou on iroit et avaleroit en icelle.

» Item deux semblables archières seront faites de lautre costé qui

---

(1) Boutellerie, bouteillerie, échansonnerie. (*Id.*)
(2) Lez, côté, flanc. (*Id.*).
(3) Avelera, aller en aval, descendre?
(4) Avaler, descendre.
(5) Archet, petit arceau?
(6) Lieutmens, néanmoins.
(7) Par ce passage, s'explique l'usage de certains crochets que l'on voit aux basses voûtes de quelques châteaux.

» qui douront (1) jour semblablement. Item semblablement seront » faites en chascune tour une archière pour donner clarté au fons des » tours.

» Item ou mur de la tour qui est a senestre la où seroit le coing de » la volte se elle se faisoit partout dessous la sale se fera une porte » et entrée de taille par où on porroit aler de la d. cave ou » derrenier (2) estage de la tour.

» Item ou cas que la d. cave ne se feroit dedens la sale au coing » se fera une tourelle par ou on descendera en la d. porte pour aler » au fons de la d. tour.

» Item es murs qui se font ad present se meneront pierres de tous » costés, pour faire la d. volte se le seigneur avoit conseil de le y faire.

» Item toute la d. grant sale les murs au dessus seront bretechiés » de saillies de pierres et crenellés jusques as tours neuves si comme » dit est du mur reont.

» Item en hault là où sont les pertruis (3) anciens seront mis » corbiaux de pierre bons et fors qui porteront les saillies de bois là » ou la couverte de la sale se portera.

» Item on porra aler tout environ la sale dedens le mur jusques as » tours et y auera grans bouches de pierre qui porteront les yaves (4) » hors.

» Item soit le puis du chastel curés et widiés au plus tost que on » porra et y soit fais uns bons tours et y gete on li ave afin quelle en » soict millours.

» Item il est assavoir que la d. sale auera dedens œuvre XLVIII pies » de lonc et XXXIIII pies de let (5) ou environ.

» Item li murs anciens de la d. sale à la partie deriere sur le fosset » avera IIII^{XX}X pies de haut ou environ.

» Item du haut de la mote du chastel jusques as fundemens des » murs sont L pies ou environ.

» Item les fundemens des murs ont IX pies de let ou environ et » doivent monter en estressant en tele manière quil doit avoir VIII pies » de let ou environ jusques au second estage avecques les voltes et » par dessus tout contremont VII pies ou environ de let.

---

(1) Douront, donneront.
(2) Derrenier, dernier.
(3) Pertruis, ouvertures ?
(4) Les yaves, eaux.
(5) Let, large.

» Item les fondemens des tours ont environ IX pies et se monteront » (manque) piez jusques a tant que les II voltes de pierre soient faictes » et des II voltes en amont de VII pies au moins.

» Item le mur reont qui est a faire a de long de l'une faute ou » rompure jusques à lautre que convient abatre jusques au piler qui » est a destre du chastel ha VIII^XX XVI pies (1) ou environ.

» Item les d. tours aueront dedens œuve XV pies quarres ou environ.

» Item la tour à destre costé devers soleil levant et le mur nouvel » de la sale dycellui coste qui est leves tant dou fondement comme » dehors terre XXXIIII pies ou environ ha XXXV pies et celle du senestre » environ XVIII pies et les murs du reont autant ou environ.

» Item du coron (2) de la sale vieille jusques à la dicte tour du » destre costé vers soleil levant ha environ XXXVI pies et de l'autre » environ XLI pies.

» Item le dit œvre reont dedens le d. chastel ha di long et de let » pour ce quil est reont dun mur jusques a lautre IIII^XX X pies ou » environ.

» Item les anciens murs reons par dessus terre ont XXXI pies ou » environ.

» Item la tour dessus la porte (*sic*) du d. chastel dedens œuvre » ha XVIII de quarreure ou environ.

» Item la d. tour dessus la porte auera de haut hors tout œuvre de » massonnerie L pies ou environ.

» Item avera la d. tour de haut outre la massonnerie, de charpenterie » VII pies de haut et avecques ce le comble et la couverture par dessus.

» Item la couverte de la d. tour dessus la porte qui sera faite de » marrien saudra hors de toute la massonnerie piet et demi sur bonnes » solives et fortés qui se porteront sus les courbiaus de la taille si que » quant la tour sera couverte se mestiers estoit on puist geter grosses » pierres par les d. saillies tout environ la d. tour.

» Item li dis estage de marrien qui y sera aura VII pies ou VIII de » haut ou environ et après la couverture par dessus.

» Item seront les costes du d. estage de marrien de bons et fors ais » ou postiaux de chaisne qui seront mis de travers et lohiés (3) de » fortes solives doubles à bonnes chevilles.

---

(1) 176 pieds.
(2) Coron, coin, encoignure. (Ducange.)
(3) Lohiés, liés.

» Item il aura en chascun costé fenestres convenables pour traire » une *espringale* et archières pour arbalestres.

» Item la couverture sera de bonnes et claires ardoise et aura » dessus II bons et gros pommiauls de plont (1) bien ouvrés et dessus » les banières (2) as armes bien cleres si que on les verra de tout le » pays environ et ainsi verra on tout le pays environ. »

---

(1) Pommiaux de plont. Epis s'élevant en pointe, en flèche.

(2) Les bannières, qui vers le milieu du XIVe siècle flottaient au sommet de la toiture du chastel de Biaufort, d'après une note à nous communiquée par M. Douet d'Arcq, devaient être blasonnées ainsi : *Beau fort* d'argent à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules, trois en chef et trois en pointe.

Turenne cotticé d'argent et de gueules.

La vicomté de Turenne avait été acquise en 1350 par Guillaume Roger de Beaufort. (Bouillet, au mot *Turenne.*)

ROBERT LEMAÇON

Baron de Trèves en Anjou

CHANCELIER DE FRANCE.

> Ce n'est pas seulement de l'étranger que nous viennent les souffrances mortelles et les maux intolérables qui nous affligent si cruellement ; de quelque côté que nous portions nos regards dans notre malheureux pays, nous ne voyons que trahisons secrètes, soulèvements populaires et séditions, fléaux qui ont toujours causé la ruine des anciens empires.
>
> (*Chronique du Religieux de St-Denis*, t. VI, p. 171.)

Ne dirait-on pas que cette épigraphe est d'une date toute récente, et qu'elle est faite pour notre époque ? Celle-ci, en effet, a plus d'un trait de ressemblance avec celle à laquelle appartient Lemaçon ; toutes deux sont, de temps à autre, éclairées par de vifs rayons d'héroïsme et de gloire ; mais toutes deux ont été humiliées par l'invasion de l'étranger, de toutes les hontes la plus cruelle pour un pays ! Le quinzième siècle s'enorgueillit d'avoir produit Duguesclin et la Pucelle d'Orléans, dont le nom, pieusement célèbre, restera le symbole du patriotisme inspiré par la foi et l'amour ardent du pays ; mais à côté de ces vies irréprochables et d'exploits illustres, que de cruautés assouvies, que de lâches assassinats, que d'ambitieux sans conscience qui livrent la France à ses ennemis jurés, maîtres d'une partie de notre territoire, ou bien aux détestables factions qui ensanglantaient les rues de Paris, de nos villes principales et nos cam-

pagnes ! La capitale voit à la tête de ses milices des généraux improvisés, des orateurs maîtrisant la populace par leur audace beaucoup plus que par leur talent, des médecins (ils primaient alors les avocats), quittant leur clientèle, et se faisant hommes politiques ! Que de rapprochements pourrais-je faire ici ! Et pour ne pas encourir le reproche de porter la moindre atteinte à la vérité historique, je veux me borner à signaler au lecteur, dans un coin du tableau, une scène horrible qui se passait il y a plus de quatre siècles, et que l'on dirait tracée par un témoin, par un peintre de nos jours. C'était au mois de juin 1418; la populace, soudoyée par Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, et par la reine elle-même, l'indigne Isabeau de Bavière, était alors maîtresse absolue de la capitale, que les Armagnacs avaient été forcés d'abandonner : ses chefs principaux étaient Capeluche, le bourreau; Caboche, l'écorcheur; Jean de Troye, le médecin; ils marchaient tous sous la bannière des Bourguignons, qui avaient pour but d'écarter les princes du sang, oncles du roi, l'infortuné Charles VI, et d'arracher le pouvoir à ses mains débiles ; parmi eux (et ceux-là, nous le savons trop, apparaissent dans toutes les révolutions), quelques-uns se proposaient sans détour le pillage, la satisfaction des plus basses convoitises, de leurs vengeances, et le massacre de tous ceux qui ont, dans un Etat bien organisé, la mission toujours difficile, souvent périlleuse, de maintenir l'obéissance aux lois, le respect de la religion.

Dans la nuit du 29 au 30 mai 1418, les Bourguignons s'emparèrent de Paris par surprise; l'Ile-Adam, à la tête de 400 lances bourguignonnes, entra par la porte de Saint-Germain-des-Prés, qui lui fut ouverte par le traître Perinet-Leclerc, fils de celui qui en était le gardien. Le comte d'Armagnac, chef des Orléanistes, n'eut que le temps de sortir de son hôtel, rue Saint-Honoré, de prendre un déguisement et de se cacher chez un maçon du voisinage, qui lui sauva la vie ce jour-là; peu de temps après, il fut reconnu dans les rues de Paris et massacré par les Bourguignons; le prévôt Tanneguy-Duchâtel, qui, pas plus que lui, n'eût trouvé grâce devant leurs ennemis communs, courut aux premiers cris d'alarme à l'hôtel Saint-Paul, arracha le Dauphin de son lit, et le

fit monter sur le cheval de Robert Lemaçon, qui se dévoua pour le salut du prince ; Tanneguy réussit complétement dans son entreprise ; il put s'enfermer à la Bastille, et quelques jours après mettre le Dauphin en sûreté dans la ville de Melun.

Lemaçon s'était procuré un autre cheval et se réfugia aussi à la Bastille, en compagnie de l'évêque de Clermont et du président Louvet, Armagnacs déterminés, et comme lui dévoués au Dauphin. « C'étaient les plus gros de la bande, dit le *Journal* » *de Paris*..... Ils se boutirent dedans le château de la porte » Saint-Antoine, et par ce furent sauvés, et par le Dauphin qu'ils » avaient, et firent moult assault à ceux qui là passaient de traits » dont foison avaient... Il signale le grand président Louvet » comme l'un des plus mauvais chrétiens du monde. »

Depuis cette époque, Tanneguy-Duchâtel s'empara entièrement de l'esprit du Dauphin ; c'était après lui Lemaçon, qui sut conserver le plus d'influence. Longtemps après avoir déposé les sceaux, en 1430, on le voit encore siéger à son conseil avec Barbazan, La Trémouille, etc., etc.

M. Henri Martin déplore cet enlèvement du prince : « Sans lui, » dit-il, la guerre civile eût été finie ; il s'étonne, en outre, qu'on » ait célébré comme un acte de courage et de fidélité cette action » intéressée d'un factieux, action qui eut de si fatales conséquences. » Double et grave erreur dans les appréciations de l'illustre historien..... Il n'est guère probable, en effet, que la prise du Dauphin eût découragé ses partisans et ramené le calme et la paix : n'oublions pas ce qu'étaient Isabeau et Jean-Sans-Peur. Combien de haines et de mépris leurs scandales et leurs crimes avaient amassés contre eux ; l'une, épouse infidèle d'un mari digne d'intérêt et de pitié, qui avait conservé l'affection du peuple, et, comme mère, sacrifiant à son ambition les droits de ses enfants ; l'autre, doué à la vérité d'un rare courage, mais ne reculant devant aucun crime dans l'accomplissement de ses projets, et présentant, dans ses aveux audacieux, comme une action naturelle et légitime, l'assassinat du duc d'Orléans, lâche attentat dont le souvenir seul devait entretenir de sanglantes divisions et amener de cruelles représailles.

J'aimerais mieux, au milieu du récit de nos discordes passées, voir relever la noble conduite d'un soldat ou d'un serviteur, qui expose hardiment sa vie pour son chef ou son prince, et glorifier un pareil dévouement : n'est-ce pas ce que commande une rigoureuse justice, en présence des atrocités qui furent commises les jours suivants à Paris, et des scènes horribles racontées par l'historien que nous venons de citer ; scènes, hélas ! si souvent reproduites depuis sur le même théâtre, toutes les fois que de furieux démagogues se sont emparé du pouvoir ?

Les portes des prisons furent brisées, et les prisonniers furent massacrés dans leurs cachots, ou bien par des hommes qui les attendaient à leur sortie. Parmi les victimes, on cite les évêques de Coutances, d'Evreux, de Bayeux, Senlis, Saintes, et deux présidents du Parlement. En 1871, au nombre des victimes de la Commune, on compte l'archevêque de Paris, Mgr Darboy, de vénérables prêtres, entre autres le curé de la Madeleine, M. Deguerry, un président à la Cour de cassation, M. Bonjean, que les prières de sa famille et de ses amis n'avaient pu tenir éloigné de son siége. Comme de nos jours, l'on eut également recours à l'incendie ; les prisonniers du Grand-Châtelet, dit M. Dareste, *Histoire de France,* essayèrent de résister avec l'aide de leurs geôliers : la populace mit le feu au bâtiment et les enfuma ; le nouveau prévôt de Paris, Guy de Bar, fit d'inutiles efforts pour la retenir. . . . . .
Le peuple déchaîné frappait sans distinction de parti.

N'est-on pas vivement frappé de voir que, malgré la diversité des temps, le progrès des lumières, l'adoucissement plus ou moins réel des mœurs, la démagogie ne se dément jamais, reste toujours fidèle à elle-même, ayant recours aux mêmes moyens pour assurer un triomphe qui ne laisse après lui que la ruine, et ne peut être que passager : les victimes fatalement réservées à sa rage ne lui sont pas signalées seulement par leur richesse, mais aussi par l'éclat de leur rang, de leurs services et de leurs vertus.

Quant à ces doctrines odieuses, qui pervertissent si aisément la conscience populaire en s'adressant aux plus mauvais instincts,

elles avaient cours et faveur au XVe siècle comme au temps de la Jacquerie; les maillotins, les écorcheurs les mettaient en pratique; Jean Petit, cordelier, prêchait hautement l'assassinat politique, « il soutenait le droit d'occire un tiran, voir par aguets et » épiemens, après l'avoir endormi par belles paroles, lorsque » ce tiran était trop grand pour que la justice pût l'atteindre. » Il justifiait en termes non équivoques le meurtre du duc d'Orléans par le duc de Bourgogne; nous avons vu, il y a peu d'années, Fieschi, Morey, Orsini, exaltés comme de sublimes martyrs.

Les dangers que Lemaçon avait épargnés au Dauphin, ceux qu'il avait courus lui-même, l'attachèrent de plus en plus à ce prince, appelé à monter un jour sur le trône; Charles VI, le pauvre insensé, ne pouvait exercer les droits de la royauté; ils ne devaient pas être remis aux mains de l'infâme Isabeau, encore moins en celles du duc de Bourgogne, ambitieux meurtrier, traître envers son pays; pour Lemaçon, c'était le Dauphin qui représentait la loi et le droit; en son titre de chancelier, il publia des défenses expresses d'obtempérer aux ordres du roi, le 30 octobre 1418. La colère de Jean-Sans-Peur fut portée à son comble, et lorsqu'il signa la paix de Saint-Maur-des-Fossés, il raya de la liste d'amnistie les noms de Louvet, Regenaud-Raguier, qui avait eu la direction des affaires de l'Etat, et celui de Lemaçon; il exigea même que les sceaux fussent retirés à ce dernier; ce qui ne l'empêcha pas de prendre part aux conventions de Pouilly. Ce ne fut qu'en 1420 que les sceaux furent remis à Martin Gouge, évêque de Clermont; pour lui, il continua de siéger aux conseils du roi, et la sentence d'exil, que le duc de Bourgogne avait obtenue contre lui, Louvet et Raguier, ne fut pas mise à exécution.

J'ai voulu, par l'exposé qui précède, donner au lecteur une idée des temps agités et malheureux au milieu desquels Lemaçon a été appelé d'un rang infime, à jouer un rôle qui n'a pas été sans éclat; rien ne pouvait faire présager dans sa jeunesse sa grandeur future : tout au contraire semblait lui préparer la vie calme et modeste du simple magistrat de village, appliquant les facultés de son esprit à la solution des contestations du plus modique

intérêt ; son mérite seul l'a porté aux honneurs. Vers l'âge de trente ans, il avait été nommé bailli de Château-du-Loir, sa ville natale ; son érudition et son aptitude aux affaires ne tardèrent pas à le faire distinguer dans ses humbles fonctions ; dès 1401, il reçut des lettres de noblesse en récompense de ses services ; en 1406, il fut appelé aux fonctions de maître des requêtes, et l'année suivante à celles de conseiller de Louis II, duc d'Anjou et roi de Sicile, qui, le 5 juillet 1409, lui donna pouvoir de soutenir ses droits devant les ducs de Berri et de Bourgogne sur le comté de Nice, contre les prétentions du comte de Savoie, et le nomma son chancelier ; mais, dans ces temps de désordres et de troubles civils, où les chefs de gouvernement se croient parfois obligés à de cruelles concessions et à se séparer de leurs plus fidèles amis, Lemaçon ne jouit pas tranquillement de ces fonctions ; dans l'espace de trois années, de 1412 à 1415, celles de maître des requêtes lui furent reprises et rendues plusieurs fois. En 1413, il prit part à l'acte qui rétablit Jean, duc de Berri, comme gouverneur du Languedoc, et, en 1414, en sa qualité de chancelier d'Isabeau, il souscrivit le traité d'alliance qui fut contracté avec Charles, duc d'Orléans, qui, suivant plusieurs historiens, entretenait des relations criminelles avec cette reine adultère et incestueuse.

Le 20 juillet de la même année, il reçut le titre de commissaire des monnaies.

En 1415, au mois d'avril, il vint à Angers comme délégué aux Etats de province, et fut chargé de préparer un traité de paix avec les Anglais. Un an après, il fut élevé à la dignité de chancelier du comte de Ponthieu, qui fut plus tard Charles VII, cinquième fils de Charles VI, et qui porta bientôt le titre de Dauphin, qui lui revenait après la mort successive de ses aînés.

L'énumération seule des fonctions diverses conférées à Lemaçon suffirait pour indiquer l'importance du rôle que cet homme illustre a dû nécessairement jouer, à l'une des époques les plus tourmentées par le génie des révolutions qui sommeille quelquefois, mais ne s'éteint jamais ; dans ces temps désastreux, où tout est menacé de ruine, un homme d'intelligence et de cœur se

dévoue sans réserve à son parti et à son pays, comme un soldat intrépide à son drapeau ; ce fut la conduite de Lemaçon, une fois qu'il eût tracé la ligne qu'il devait suivre ; mais, pour bien apprécier son caractère, il faut relever dans les principaux événements de sa vie sa fidélité, son énergie, mais aussi ses faiblesses et ses fautes, et il y en a que l'on ne saurait trop déplorer et juger avec trop de sévérité. Mais s'il doit être condamné, au point de vue de l'humanité et de la générosité, si souvent outragées dans nos guerres civiles, on ne lui refusera pas au moins un sang-froid, une fidélité, une énergie d'un degré vraiment supérieur; ces hommes-là sont rares et bien dignes de notre admiration ; nos incessantes révolutions, les doctrines perverses propagées de nos jours, ébranlent les esprits et les cœurs, et l'on a besoin, pour se raffermir, de fouiller les trésors de notre histoire si instructive et si féconde, d'en exhumer et de faire revivre ces mâles et vigoureuses figures qui se font remarquer dans les tableaux de leur temps.

Lemaçon, soit qu'il cédât à l'ardeur de ses opinions, soit qu'il s'y crût obligé par ses fonctions, prit donc place dans ce drame sanglant, dont les acteurs furent les Armagnacs et les Bourguignons, coupables les uns et les autres, il faut bien le dire, de basses intrigues, de trahisons et de cruautés, mais surtout du crime impardonnable d'avoir appelé tour à tour les Anglais à leur aide. « Henri IV, roi d'Angleterre, envoya en 1411, dit » Sismondi, 1,200 lances et un corps d'arbalétriers au duc de » Bourgogne ; l'année suivante, le 18 mai, les Armagnacs con- » tractèrent alliance avec les Anglais dans le but de démembrer » la France. »

On se demande avec douleur de quel côté, dans ces temps misérables, les plus critiques assurément de notre histoire, se rencontrait le vrai patriotisme, le parti de la France : les Anglais étaient possesseurs d'une grande partie de notre pays, de ses plus riches provinces, et la couronne de France reposa même un instant sur la tête de l'un de leurs rois, acclamé par la capitale. Ce crime ne peut s'expliquer que par l'avilissement d'Isabeau, par l'aveugle ambition de ses adversaires, par la jeunesse

des héritiers du trône. Entre ces deux partis, qui affectaient plutôt le caractère des factions, c'était un embarras réel pour un bon citoyen de faire un choix ; Isabeau avait confié à Lemaçon les sceaux de chancelier ; il les avait apposés, nous l'avons dit plus haut, au bas d'un traité important avec le duc d'Orléans et de l'acte qui rétablissait dans son gouvernement l'un des oncles du roi ; mais il s'aperçut bien vite que ces traités, ces trêves n'avaient rien de sérieux, et ne servaient guère qu'à masquer de nouvelles intrigues, à préparer de nouvelles levées de soldats en France et à l'étranger ; les scandales de la cour lui inspiraient un profond dégoût ; il ressentait, au contraire, comme tant d'autres, un vif intérêt pour le jeune prince, entouré de guerriers illustres, d'amis dévoués ; il prit le parti de se ranger parmi eux ; le Dauphin et ses conseillers reconnurent bientôt sa capacité et son mérite : il fut nommé chancelier au mois de juin 1416. Le 18 août de la même année, il se rendit acquéreur de la terre et baronnie de Trèves, dont le château avait été construit par Foulques Nerra, *le grand bâtisseur,* dans le but de contenir les Saumurois. On admire encore cette magnifique tour qui domine le grand et beau fleuve de l'Anjou, et dont les solides assises semblent défier les injures du temps ; le Dauphin, sachant que cette résidence avait un charme infini pour Lemaçon, qu'il avait le projet de s'y retirer plus tard, voulut la lui rendre plus agréable encore en lui donnant les moyens de l'embellir, de la fortifier et d'en augmenter les produits, qui, du reste, n'étaient pas alors considérables. Par lettres patentes du 14 novembre 1420, il lui octroya des dons de péage, et lui accorda le droit de percevoir dix deniers sur chaque pipe de vin, cinq sur chaque muid de sel, passant par terre et par eau devant les murs du château (1).

---

(1) Ces lettres patentes furent confirmées par Charles VII à Chinon le 13 décembre 1425 ; il y est dit : « Connaissant et ayant en mémoire les notables, longs » et grands services dignes de mémoire que notre amé et féal chancelier, maître » Robert Lemaçon, a fait en grand travail, soins et diligences à Monseigneur » (Charles VI), à Madame (la reine), à nous et à la chose publique de ce royaume, » jà à plusieurs ans, premièrement en l'office de chancelier, maître ordinaire des

Cette munificence du roi, se produisant dans des termes si affectueux, était à la fois un témoignage personnel de sa reconnaissance et des services signalés qu'il avait rendus en diverses circonstances. Quiconque n'a parcouru le recueil des ordonnances de nos rois (1), ne peut se faire une idée de ces services et des prodigieux travaux du chancelier. Comme il avait fortement contribué à éloigner de son maître les jeunes courtisans qui favorisaient la dissipation et les désordres de sa jeunesse, il sut aussi par ses sages conseils lui faire contracter, à l'âge mûr,

---

» requêtes en l'hôtel de mondit seigneur. . . . . .
» pour sa constance et industrie avec aucuns autres nos conseillers, il fut cause
» que nous fûmes préservés et retraits des dangers de périlleuses séditions et
» meurdres inhumains et rebellions advenues à Paris, l'an 1418, contre mondit
» seigneur et à nous, à l'entrée des gences du feu duc de Bourgogne, fait havineu-
» sement (horriblement) en icelle ville et lui meu comme loyal serviteur, du grand
» désir que il avait au salut de notre personne en mettant arrière sa seureté et sa
» vie pour nous retraire, descendit de son cheval, lequel il avait prins pour sa
» salvation, et icelui nous bailla pour partir, et en recouvra un autre pour son
» salut, car les nôtres ne pouvaient à tel besoin recourir qui fut cause de notre
» préservation et ce ne pouvait jamais partir de notre souvenance.

» A icelui notre chancelier en perpétuelle mémoire, et aucune rémunération de
» si grands et louables services qui doivent et sont dignes d'être reconnus à tou-
» jours, mais pour remonstrer vers lui et sa ligne notre libéralité et en signe de
» reconnaissance d'iceux services, avons de l'autorité royale dont nous usons, de
» notre propre mouvement, pleine puissance, autorité royale et grâce spéciale, par
» ces présentes considéré qu'il est baron et seigneur du châtel de Trèves, qui est
» lieu d'ancienneté noble sur la rivière de Loire, au duché d'Anjou, et auquel
» châtel à péage et travers anciens tant par eau que par terre, et est icelui châtel
» assis en Monteforte place sur la rivière de Loire, et que si valeureux et hauts
» services deservent être reconnus par prérogatives et noblesse spéciaux, voulu
» et ordonné. . . . . Pour l'augmentation dudit châtel, auquel nonobstant
» qu'il soit tel et si noble comme dit est, y a très petit revenu ordinaire, et pour
» accroître (mots illisibles). . . . . Notre dit chancelier, sa ligne et adce
» qu'il puisse et ait mieux de quoi emparer et bien fortifier ledit châtel pour soi se
» pouvoir retraire en ses derniers jours, et que y ait mieux de quoi y vivre et sou-
» tenir honorablement son état, et que ledit châtel qui est tel comme dit est, et
» assis sur ladite rivière, soit plus fort et mieux gardé contre lesdits ennemis et
» rebelles de mondit sieur et de nous, au prouffit et seureté de la chose publique
» de ce royaume, etc. . . . . »

Le reste contient le tarif et les règlements de perception.

(1) Celles de Charles VII, qui ont quelque importance, sont au nombre de plus de 400.

des habitudes d'ordre et de travail ; chaque jour était consacré au règlement de certaines affaires, et tout était à régler en France après le retour de la paix. C'est quelque chose de prodigieux que le nombre des belles ordonnances qui furent rendues sur toutes sortes de matières, l'administration de la justice et de la police, le barreau, le notariat, la comptabilité financière, les monnaies, les mines. . . . . Le lundi, le mardi et le jeudi, Charles VII expédiait avec son chancelier tout ce qui concernait la justice ; il voulait d'ailleurs qu'elle fût administrée promptement au pauvre comme au riche, au petit comme au grand. . . . . Toutes les fois qu'un office venait à vaquer dans un parlement, il n'y nommait que sur les présentations de la Cour. — Nos lecteurs savent qu'il est encore question, aujourd'hui même, de ce mode de nomination des magistrats, mode qui peut avoir ses inconvénients, mais qui témoigne au moins d'une vraie déférence pour les corps judiciaires.

Parmi ces nombreuses ordonnances, il en est une du 28 octobre 1446, postérieure à la mort de Lemaçon ; j'en citerai deux articles seulement, propres à signaler les usages et les habitudes dn xve siècle ; elle portait d'abord que les membres du parlement seraient au palais à six heures un quart du matin, au plus tard, sous peine de privation du salaire du jour où ils y auraient manqué. . . . . Nous devons trouver que c'est beaucoup exiger des magistrats ; mais combien est plus rigoureux, *draconien,* dirai-je, l'art. 25 de cette ordonnance, et dans ce temps de propositions plus ou moins hasardées, je ne sais si l'un de nos législateurs oserait jamais en faire une semblable et d'une application peu désirable, par cela seul qu'elle est impossible :

« Art. 25. Les avocats qui souventes fois sont trop longs et prolixes en parlant, réitérations de langage, accumulation de faits et raisons sans cause, et aussi en répliquant et dupliquant, voulons et ordonnons par notre dite Cour leur être enjoint, sur leur serment, que dorénavant ils soient briefs, le plus que faire se pourra, et s'ils y font faute, amende arbitraire. »

Des avocats au parlement ont-ils encouru l'amende ? Cela serait possible : les Talon, de Harlay, Molé, Bignon étaient de

rudes hommes, mais il est certain que cette malheureuse ordonnance a dû promptement tomber en désuétude.

Quoiqu'il en soit, Charles VII rétablit dans son royaume reconstitué avec tant de peine, la puissance de la loi : il donna, suivant les expressions du chroniqueur Chastelain, « cours à jus- » tice, qui paravant y avait été morte longtems. »

Charles VII savait que les lois qui durent sont les seules qui soient respectées des peuples, et malgré l'antipathie que fait éprouver le souvenir de la domination de l'étranger, je lis avec peu d'étonnement l'ordonnance du 15 mars 1435, d'après laquelle les sentences des juges de Henri VI doivent être mises à exécution : et, pendant quinze ans, les ordonnances de ce roi d'Angleterre ont été exécutées.

Lemaçon prit une part très-active aux conférences de Pouilli, où se discutèrent les préliminaires de la paix projetée entre la reine, les Bourguignons d'un côté, et les Orléanistes de l'autre. Le traité de Montereau devait suivre de près cette conférence et en régler définitivement toutes les clauses; mais les deux partis étaient-ils animés d'un sincère désir de conciliation? Jean-Sans-Peur ne redoutait-il pas de voir entraver ses vues ambitieuses, et amoindrir son autorité? Avait-il quelque vague et triste pressentiment d'un attentat contre sa personne? On ne peut rien affirmer, si ce n'est que sur sa demande l'entrevue avait été ajournée à plusieurs reprises; enfin il fut décidé qu'elle aurait lieu le 10 septembre 1419, sur le pont de Montereau : une tente avait été dressée au milieu, avec des barrières de chaque côté pour éloigner les importuns et les curieux; le duc et le prince devaient être accompagnés chacun de dix personnes. Parmi les compagnons du prince, l'on comptait ses plus fidèles amis : Tanneguy-Duchâtel, le vieux chevalier Guilhem de Barbazan, le président Louvet et Lemaçon, tous prêts à exposer leur vie pour celle du Dauphin; mais tous, la main sur les saints Evangiles et sur la vraie Croix, avaient juré amitié au duc de Bourgogne, lors des conférences qui avaient précédé; celui-ci était assisté de guerriers non moins intrépides et non moins sûrs, tels que Charles de Bourbon, de Saint-Georges, Montagu, de Noailles, d'Ancre, etc.

A son arrivée sur le pont, le duc fut reçu par trois chevaliers, dont l'un était Tanneguy-Duchâtel : il avait peine à maîtriser ses inquiétudes qu'il s'efforçait de dissimuler, et mettant la main sur l'épaule de Tanneguy, il lui dit : *Voici en qui je me fie ;* puis après avoir franchi la barrière, il se jette aux pieds du dauphin pour lui rendre hommage ; mais à l'instant même il reçoit de Tanneguy-Duchâtel un coup de hache d'armes au visage ; ce premier coup était, paraît-il, le signal convenu, et en quelques instants l'assassinat fût consommé. Quelle part attribuer à chacun des assistants dans cet infâme guet-apens ? Mettons d'abord hors de ligne Tanneguy-Duchâtel ; évidemment ce crime doit peser à jamais sur sa mémoire, au jugement de presque tous les historiens ; il semblerait même qu'il eût ajouté la perfidie à la cruauté : « J'aimerais mieux être mort, aurait-il » répondu au duc de Bourgogne, que de faire trahison à vous » et à nul autre ; n'ayez aucune crainte, je vous certifie que » Monseigneur ne vous veut aucun mal (*Voy.* M. Guizot). Et, d'après le *Journal de Paris*, le meurtre était bien prémédité : « Louvet et le dauphin, après quelques mots échangés en- » semble, firent signe de l'œil à Tanneguy-Duchâtel au » moment qu'ils jugèrent favorable. » D'autres historiens prétendent que les premiers coups n'ont été portés qu'après d'impardonnables insolences de Jean-sans-Peur, à l'égard du dauphin ; que ce prince s'est tout d'abord trouvé mal et qu'on l'a emporté évanoui ; tant il est difficile de savoir l'exacte vérité sur des événements qui se sont passés en plein jour et sous les yeux de nombreux témoins !

Quant à Barbazan, ce preux des preux, surnommé le *chevalier sans reproches*, il s'est toujours défendu avec énergie de toute complicité, et nul ne doutait jamais de la parole de Barbazan : il allait même jusqu'à accuser hautement les auteurs du meurtre : « Ils ont détruit leur maître, disait-il, dans son lan- » gage pittoresque, de chevance et honneur, et que mieux vou- » drait avoir été mort que d'avoir été à cette journée, combien » qu'il en fut innocent. (*Voy.* Monstrelet, Michelet, Guizot.)

Le *Journal de Paris* toutefois le comprend parmi les meurtriers ; on y lit le passage suivant, p. 214 :

« Un compte de Jean Fraignot, receveur général des duché » et comté de Bourgogne pour un an, commençant le 1er janvier 1418, finissant le 31 décembre 1419, f° 246, dit que le » duc étant au mois de juillet 1419 au ponteau de Poilly-le-Fort, » à une lieue et demie de Melun, avec le dauphin, pour le bien » de la paix et union du royaume, donna à Me Robert Lemaçon, » chancelier du dit dauphin, au président de province (Louvet), » à Tanneguy-Duchâtel, à Barbazan....., à chacun d'eux » 500 moutons d'or de 30 sols pièce, tous très-faux et très- » déloyaux traitres qui, depuis, le meurdrirent faussement, mau- » vaisement, traitreusement et déloyalement à Montereau..... » Il renvoie au compte de Fraignot, page 290 : « y est dit quel » serment avait été prêté par *tous* assistans sur la vraie croix, » au traité de Pouilly..... » Et plus bas on lit ces mots : « Mon- » tereau où était le dit dauphin et les dessus nommés ses com- » plices. »

Cette accusation de déloyauté et de meurtre, portée par Monstrelet et Fraignot, basée principalement sur les présents du duc de Bourgogne, qui peuvent très-bien avoir été loyalement reçus, ne saurait être prise en sérieuse considération, s'il n'y avait des faits plus précis, au moins en ce qui concerne le chancelier : suivant Mezeray, qui l'appelle Robert de Loire (1), il aurait pris rudement par le bras le duc de Bourgogne au moment où il s'agenouillait devant le dauphin, et lui aurait dit : *Levez-vous, vous êtes trop honnête* ; Jean-sans-Peur mit alors la main sur la garde de son épée ; à peine eut-il fait ce mouvement, qu'il aurait été frappé par Tanneguy-Duchâtel au cri de Robert : *Quoi ! vous tirez votre épée contre Monseigneur !* Si cette version était vraie, ce qui est bien difficile à constater, il n'y aurait plus à discuter la culpabilité de Lemaçon, elle serait presque aussi manifeste que celle de l'auteur principal, Tanneguy-Duchâtel.

Quant aux compagnons du duc de Bourgogne, l'un d'eux,

(1) Ce qui prouve l'obscurité de la famille de Lemaçon, c'est que l'on s'accordait à peine sur son nom : la chronique de Saint-Denis lui donne celui de Jean-le-Carrier, Joannes Latomus, comme si Lemaçon était le nom de la profession ; d'autres l'appellent Richard-Robert Lemaçon, etc.

Montagu, franchit la barrière et parvint à se sauver ; Saint-Georges et d'Ancre furent blessés et arrêtés avec six autres. De Noailles ne songea pas à son salut, il se précipita à la défense de son maître, et fut massacré à ses côtés, mort glorieuse, héroïque, et que l'on ne peut trop admirer, au milieu de cette scène déloyale et cruelle ; les meurtriers s'éloignèrent à la hâte, et le corps inanimé du duc resta étendu sur le plancher du pont : le lendemain on l'aurait jeté dans la rivière sans la courageuse intervention du curé de Montereau. Les auteurs du crime cherchèrent de suite à rejeter toute la faute sur Jean-sans-Peur ; c'était lui qui avait outragé le dauphin ; c'était lui qui méritait un châtiment terrible, lui traître à son pays et l'allié des Anglais ; une procédure criminelle fut audacieusement instruite, et le chancelier interrogea, dès le 14 septembre 1419, Jean Seguinac, secrétaire du roi et du feu duc, l'un des seigneurs arrêtés, et le fit enfermer dans la tour de Melun ; le lendemain 15, il le remit entre les mains de Nicolas Noël, pour subir un nouvel interrogatoire, et la question à la suite : Noël fit son devoir, il procéda à l'interrogatoire, mais il refusa de donner la question au prisonnier ; noble résistance digne d'être proposée comme modèle à tout magistrat : rude leçon pour le chef de la justice qui méconnaît l'humanité et la loi !

Enfin arriva le moment où Lemaçon, après une vie si agitée, crut pouvoir jouir du repos auquel il aspirait depuis longues années, ainsi que des embellissements de sa baronnie ; mais ce repos ne devait pas être durable ; il avait trop résolûment pris part à nos discordes intestines, aux actes les plus importants du gouvernement, pour ne pas avoir soulevé contre sa personne les plus ardentes inimitiés : un jour du mois d'août 1426, il voyageait à cheval et se rendait à Thouarcé, distant de Trèves de quelques lieues seulement, lorsqu'il fut inopinément assailli et fait prisonnier ; on l'emmena précipitamment en lui faisant faire dix-sept-lieues à cheval pendant la nuit, puis on l'enferma dans le château d'Usson, en Auvergne, où il tomba malade des suites de la fatigue qu'il avait éprouvée ; cet enlèvement avait eu lieu sur un ordre qu'avait surpris à Charles VII Jean Langeac,

son chambellan et sénéchal d'Auvergne, l'un des familiers de la cour. Le roi, éclairé sur cet attentat contre son vieux serviteur, voulut faire relâcher Lemaçon ; il ne put y réussir, et ce ne fut que sur l'intimation de Botherel, prévôt des maréchaux, que le prisonnier recouvra sa liberté, encore ne l'obtint-il que moyennant une forte rançon et après trois mois de captivité ; ce douloureux incident d'une existence déjà tant de fois éprouvée, lui laissa de pénibles souvenirs, et troubla ses derniers jours ; il n'était pas homme à courber la tête sous le coup de l'injustice et de la violence, et dès que les circonstances lui semblèrent favorables, il en poursuivit la réparation, et ne put l'obtenir que plus de dix ans après, en 1439 ; il porta plainte contre Langeac et son complice André Robert, devant le Parlement de Paris, qui les condamna l'un et l'autre à 2,000 écus d'amende, 2,000 envers le roi et à la restitution de ce qu'ils avaient enlevé au plaignant ; ils se pourvurent contre cet arrêt, en invoquant les ordres du roi pour leur justification, et ce procès qui menaçait de s'éterniser, comme tant de procès, sous l'ancienne législation, se termina enfin par une transaction : peut-être Lemaçon fût-il amené là par l'isolement où il se voyait réduit, par l'abandon du prince qu'il avait servi avec un zèle excessif. Charles VII pouvait, je le reconnais, se rappeler avec quelque tristesse les complaisances coupables de son chancelier ; n'y avait-il donc pas aussi dans la vie de cet homme qui paraît avoir été délaissé dans sa vieillesse, des actes glorieux dont le pays et le roi devaient se montrer reconnaissants ? Si Lemaçon était sur le pont de Montereau avec Barbazan et Tanneguy-Duchâtel, on le retrouve plus tard avec ces deux chevaliers aux côtés de Jeanne-d'Arc, et marchant sous sa noble bannière : il avait foi dans la mission divine de cette héroïne : Il était présent lorsqu'elle révéla le secret de l'oratoire de Loches, et rappela à Charles VII la prière qu'il avait adressée à Dieu à la Toussaint dernière, révélation à la suite de laquelle le roi, se tournant vers ceux qui l'entouraient, s'écria : « Cette jeune fille est certainement inspirée, » elle m'a révélé ce que personne ne pouvait savoir. » Ce récit, empreint de naïveté et de franchise, avait porté la conviction

dans l'esprit du chancelier ; Jeanne Mortimer, sa seconde femme, n'avait pas une conviction moins ardente ; ce fut elle que l'on chargea avec trois des plus grandes dames, la reine de Sicile, madame de Gaucour, femme du gouverneur d'Orléans...., de reconnaître le sexe de Jeanne d'Arc, et de s'assurer, par cet inepte et ridicule moyen, si le démon ne pouvait avoir aucune prise sur elle ; leur examen porta également sur tous les actes de sa vie privée, et elles n'y rencontrèrent que vérité, modestie et vertu : elle leur parlait si doucement et si gracieusement, dit la Chronique de Saint-Denis, qu'elle les faisait pleurer (*Voy.* Guizot).

Malgré tout, il y avait dans l'entourage du roi plusieurs personnes qui tournaient en moquerie la sublime mission de la villageoise de Vaucouleurs, mais chez d'autres, et notamment Lemaçon, la confiance et l'admiration croissaient de jour en jour avec l'espoir de la délivrance prochaine de la France ; il l'assistait sur les bords de la Loire, à Orléans, à Patay, lieux célèbres où se décidaient, alors comme naguère, les destinées du pays. Un jour qu'il marchait à ses côtés avec Dunois, à travers ces champs désolés par la guerre, Jeanne vint à parler de sa mort prochaine avec une mélancolie pieuse et résignée..... En l'entendant parler ainsi, en voyant ses yeux levés vers le ciel et remerciant Dieu, Dunois et le chancelier *crurent plus que jamais*, dit un vieux chroniqueur, *que c'était chose venant de la part de Dieu plustôt qu'autrement*. Nul n'avait un zèle plus constant, une foi plus ardente en Jeanne d'Arc que le chancelier ; ainsi, lors du siége de Troyes, les difficultés étaient telles que l'on délibérait en conseil de guerre, s'il n'était pas opportun de le lever ; Lemaçon craignait que le parti de la faiblesse ne vint à l'emporter, il ouvrit l'avis de consulter Jeanne d'Arc ; il fut écouté, et trois jours après la ville était prise.

Au mois de décembre 1429, il fit obtenir et signa des lettres d'anoblissement de la famille d'Arc.

Que ne nous est-il permis de nous arrêter ici, et de n'avoir que des hommages à rendre au chancelier pour sa conduite vis-à-vis de la pucelle, mais hélas ! il faut bien reconnaître que

Lemaçon s'oublia et prit malheureusement part à l'ingratitude dont le gouvernement se rendit coupable à l'égard de la pauvre prisonnière des Anglais : « c'était faiblesse et bonté de sa part, » dit un historien : *bonté! faiblesse!* » Ce sont là des paroles trop indulgentes, il en fallait de plus sévères ; nous retrouvons, du reste, ici, le chancelier tel que nous l'avons vu à Montereau, plein d'abnégation et de dévouement, mais n'osant obéir au cri d'une conscience honnête pour ne pas déplaire à son maître. Ce n'est pas lui qui aurait eu l'audace de déchirer la promesse faite par Henri IV à Gabrielle, et de dire au roi : Vous êtes fou, Sire.

Lemaçon s'était marié deux fois, la première avec Jeanne Cochon, la seconde avec Jeanne de Mortimer ; celle-ci, devenue veuve, épousa, en 1445, le chevalier Guy d'Assigny, qui fut seigneur de la baronie de Trèves, laquelle passa ensuite dans les mains des sieurs Montecler, Villeprouvé et Laval.

Sa sœur, Guillemette, épousa Etienne Pilastre, seigneur d'Huillé en Anjou.

Lemaçon et Louvet étaient, après Tanneguy-Duchâtel, les principaux conseillers de Charles VII, « deux légistes, dit Michelet, » de ces gens qui avaient toujours pour justifier chaque crime » royal une sentence de lèse-majesté » : aussi douté-je que le souvenir de plusieurs actes de sa vie lui ait permis de goûter, avec un bonheur complet, les charmes du délicieux séjour qu'il avait embelli et n'ait pas troublé le repos qu'il avait rêvé pour sa vieillesse ; dans des nuits sans sommeil, il a dû plus d'une fois croire entendre les noms de Jean-sans-Peur et de Seguinac.

Il mourut sans laisser d'enfants, le 28 janvier 1442, à l'âge de 75 ans environ : il fut inhumé dans l'église paroissiale de Trèves, à côté de l'autel, dans une chapelle qu'il y avait fondée : sur son tombeau on lit cette épitaphe d'une noble simplicité :

Ci-git noble homme messire Robert Lemaçon, chevalier, seigneur et baron de Trèves, jadis chancelier de France, qui trépassa le 28 janvier 1442. Priez Dieu pour lui.

L'écusson du seigneur de Trèves était d'azur au lion losangé d'or, et de gueule, couronné et azuré d'or, surmonté de trois fasces crenelées d'or.

Cet écusson est-il bien celui de Lemaçon? oui, d'après Le Laboureur et de Quatrebarbes; au contraire, François Duchesne prétend que c'était celui des anciens seigneurs de Trèves : je n'essaierai point de résoudre cette question et me borne à la soumettre aux érudits de la science héraldique; le fait a de l'importance à leurs yeux, et je ne doute pas qu'ils ne finissent par l'éclaircir; pour nous, nous préférerions être parfaitement fixés sur l'un des événements principaux de la vie du chancelier, sur sa conduite à Montereau; a-t-il été témoin impassible du meurtre? y a-t-il excité, involontairement toutefois, en rudoyant le redoutable adversaire du dauphin? a-t-il activement participé à ce drame sanglant concerté à l'avance entre le dauphin, Tanneguy-Duchâtel, Louvet et lui? Dans ce dernier cas, nous dirions sans hésiter que ce fut un grand criminel, et que les ordres du prince ou les intérêts de la politique ne peuvent jamais excuser de tels actes; avec les données actuelles de l'histoire, nous ne croyons pas devoir aller jusque là, mais tout au moins devons-nous considérer que Lemaçon s'est conduit comme un courtisan trop zélé, peu scrupuleux, et non comme un chancelier, rigide observateur de la loi.

CAMILLE BOURCIER.

HISTOIRE

DE

FOULQUES NERRA

COMTE D'ANJOU

SUIVIE DE L'OFFICE DU SAINT-SÉPULCRE DE L'ABBAYE DE BEAULIEU-LEZ-LOCHES, COMPOSÉ AU XIIe SIÈCLE, ET DONT LES LEÇONS FORMENT UNE VÉRITABLE CHRONIQUE INÉDITE (1).

CHAPITRE XV (2).

Représailles des vassaux de Foulques Nerra contre les Blésois et les Tourangeaux, pendant le deuxième voyage du comte d'Anjou à Jérusalem. — Plainte des vassaux du comte de Blois à leur seigneur. — Le comte de Blois, Eudes II, occupé hors de la Touraine. — Nouvelles entreprises de Foulques; il se fortifie sur la position de Montboyau. — Valeur de cette position. — Le comte de Blois se décide à combattre Foulques. — Foulques s'allie au comte du Mans. — Eudes II veut enlever Montrichard. — Disposition de Foulques pour l'en empêcher. — Bataille de Pontlevoy. — Les Angevins, d'abord mis en déroute, gagnent la bataille.

Les choses en étaient là, lorsque Foulques entreprit, en 1011, son second voyage à Jérusalem. Il put s'éloigner sans crainte, cette fois, et, bien loin que les Blésois réussissent à ravager ses terres, ce fut, paraît-il, Lisois et ses frères avec Roger *le Diable*,

---

(1) Sous peu paraîtra une histoire complète de Foulques Nerra. L'auteur, que nous espérons bientôt compter parmi nos collaborateurs, nous autorise à emprunter à son ouvrage un chapitre qui intéressera vivement tous ceux qui aiment l'histoire de leur pays.

(2) *Nota* — Une carte spéciale est jointe à l'ouvrage pour l'intelligence de ce chapitre. Les chiffres entre parenthèses renvoient à des *Notes complémentaires*, qui donnent les preuves, discutent les textes, ou développent certains faits.

gouverneur de Montrésor et de Montrichard, qui, s'il faut en croire toujours notre chroniqueur, portèrent le fer et le feu sur toutes les terres ennemies jusqu'à Chaumont, à deux pas de la ville de Blois. Ces tristes expéditions n'étaient pas la conquête; elles n'en peuvent avoir aux yeux de l'histoire ni le prestige, ni l'excuse. C'était le mal rendu pour le mal; c'étaient les représailles. On voit qu'elles tenaient aux mœurs et que, ni les grands sentiments, ni la vertu, n'empêchaient les guerriers d'alors d'en user jusqu'à la cruauté. Montesquieu a dit quelque part (1), que, « pour juger les hommes, il faut leur passer les préjugés de leur temps. » Il semble que cette parole ait été écrite tout exprès pour l'époque que nous retraçons. Lorsqu'on se fait l'historien de ces âges reculés, on ne saurait trop l'avoir présente à l'esprit pour rester impartial, et conserver, malgré tout, leur valeur réelle à ces figures qui se dressent si souvent comme des apparitions lugubres, au milieu du sang et des ruines.

Tout tend à se faire équilibre dans la marche de l'humanité comme dans le monde physique; et lorsqu'il y a excès quelque part, il y a bientôt réaction. La position des Tourangeaux et des Blésois dans la vallée du Cher et les environs, n'était plus tenable. Gelduin de Saumur et Geoffroy de St-Aignan se plaignirent amèrement au comte de Blois du préjudice que leur portait le château de Montrichard, et demandèrent à grands cris qu'une expédition fut préparée pour s'en rendre maître. Gelduin, surtout, faisait valoir, non-seulement qu'il avait à souffrir du voisinage de la nouvelle forteresse, mais encore qu'elle avait été à son égard un sujet de spoliation, et que son patrimoine s'en était trouvé considérablement diminué. C'était Eudes II qui tenait alors le comté de Blois. Il était le second fils de Eudes Ier et de Berthe, mariée, depuis, au roi Robert, et il avait succédé, en 1004, à son frère aîné Thibault II, mort de fatigue en revenant d'un pèlerinage à Rome. Eudes II avait des possessions immenses et une ambition qui ne le cédait à nulle autre. Mais cette ambition était principalement tournée vers la Cham-

(1) Dans ses Pensées.

pagne et la Brie, possédées par Etienne, son proche parent, vieux et sans lignée, dont il surveillait les intentions. La Bourgogne, sur laquelle il pouvait avoir des droits du chef de sa mère, ne le laissait pas non plus indifférent. Peut-être, dans son désir d'agrandissement, faisait-il d'autres rêves encore. Comment avec de telles préoccupations aurait-il songé sérieusement à la Touraine.

Du reste, il venait de soutenir une guerre assez rude contre Richard II, duc de Normandie, et ses troupes avaient été fort maltraitées en 1006 devant le château de Tillières, où le comte du Mans, Hugues Ier, son allié, avait été contraint de prendre la fuite. Les circonstances étaient donc peu favorables. Aussi le comte de Blois n'écouta-t-il qu'à moitié les plaintes de ses vassaux, et, tout en formant le projet d'une nouvelle coalition contre Foulques Nerra, mena-t-il cette affaire avec une extrême lenteur, n'opposant à son ennemi que les petites expéditions de ses vassaux, auxquels il prêtait le secours de quelques troupes blésoises. On ne sait combien de temps cet état de choses aurait duré, lorsqu'une nouvelle entreprise du comte d'Anjou vint tout à coup tirer Eudes de sa torpeur et appeler toute son attention sur la Touraine.

A une demi-lieue seulement de la ville de Tours, sur la rive droite de la Loire, vis-à-vis de l'ancien couvent de Saint-Côme, et au débouché de la vallée de la Choisille, s'élève comme un promontoire, un monticule abrupte relié, d'un côté, aux collines de la Choisille, de l'autre, à celles de la Loire. Des rochers à pic le défendent vers le midi, au-dessus du grand fleuve qui baigne ses pieds. Une énorme motte entourée de restes de douves, le couronne encore, aux abords du plateau, et cette motte porte à son sommet une haute et maigre tour élevée là depuis peu d'années, pour servir de belvédère. De ce point, et du sud au nord, on domine la vallée de la Choisille, coupée à peu de distance par quelques restes de l'antique voie romaine de Tours à Angers (1). Vers le sud-est, on embrasse d'un seul coup d'œil

(1) La route de Tours à Angers qui borde aujourd'hui la Loire, et passe au pied du monticule que nous décrivons, est toute moderne. Au moyen âge, les voies romaines étaient encore à peu près les seules voies principales existantes.

la ville de Tours tout entière; puis du sud-est à l'ouest, comme un magnifique panorama circulaire, dont les dernières lignes se perdent dans les vapeurs de l'horizon, on voit s'étendre la vallée de la Loire jusqu'à Saumur, plus loin peut-être encore.

Ce lieu se nomme aujourd'hui *Bellevue*. Au XIe siècle, il avait un nom moins poétique : il s'appelait Montbudel (*Mons-Budelli* ou *Mons-Boëlli)*, Montboyau. D'où venait ce nom singulier? Sans doute, de la configuration longue et étroite du promontoire. Mais peu importe. La seule chose qui doive nous occuper, au milieu de tous les mystères et de tous les enchantements de cette position, c'est son ancienne valeur stratégique (ne 85). Sous ce rapport, avec la ville de Tours pour objectif, elle était à nulle autre pareille. Aussi, dès que Foulques Nerra, revenu de Jérusalem, eut accompli tout ce qui regardait ses fondations pieuses et repris la suite de ses plans en Touraine, son premier acte fut-il de s'en emparer et de la fortifier.

Pourtant, il fallait une audace d'autant plus grande pour prendre ainsi position à la porte de Tours, que la forteresse de Langeais, enlevée à Foulques en 995, était restée aux mains de ses ennemis. C'était donc entre deux places fortes, dont l'une était une ville importante, que le comte d'Anjou venait résolûment se camper. Ceci demande quelques mots d'explication.

Si nous nous le rappelons bien, Foulques Nerra avait bâti dans la haute vallée de la petite Choisille le château de Semblançay, une de ses plus puissantes forteresses, par sa position élevée, au milieu d'un lac, et par la force de ses murailles. Ce château, nous l'avons dit, gardait les abords de la grande voie de Tours au Mans, et assurait à Foulques ses communications avec les terres de son allié le seigneur de Saint-Christophe, par lesquelles il pouvait gagner à son gré le Maine ou l'Anjou. Or, la petite Choisille vient s'embrancher sur la grande, au bourg de la Membrolle. En prenant position à Montboyau, à l'embouchure de la grande Choisille, Foulques s'assurait donc l'entrée d'une vallée dont il avait déjà la tête, et, par là, cette vallée se trouvait tout entière dans sa main. Ceci atténuait singulièrement le désavantage qui pouvait résulter pour Montboyau de sa situation entre deux places fortes ; car, communiquant directement avec le Maine et

l'Anjou, cette position pouvait toujours se ravitailler, renouveler ou renforcer sa garnison. Remarquons aussi, qu'inexpugnable du côté de la Loire, elle en surveillait sûrement la navigation, pendant que, du côté du plateau, elle dominait et gardait la grande voie de Tours à Angers.

Cette position de Montboyau, accessible seulement par un point du plateau, était donc, malgré tout, une position formidable, à la condition toutefois d'avoir des troupes suffisantes pour parer à toutes les éventualités ; et ceci n'échappa point au comte d'Anjou.

Nous ne retrouvons plus, en effet, sur le promontoire de Montboyau le mode de fortification ordinaire de Foulques Nerra. Plus rien ici de ces châteaux bâtis en maçonneries épaisses et résistantes, mais restreints dans leur étendue, et ne pouvant abriter qu'une faible garnison. Cette immense motte qui se dresse au point le plus menacé et sur laquelle l'imagination peut si facilement rétablir la haute et forte tour de charpente qui la couvrait jadis ; cet *agger* puissant qui s'étend à une distance considérable, et auquel il ne manque, pour servir encore, que sa rangée de palissades ; ce vaste terrain compris entre les fortifications et les brusques déclivités de la colline : ne sont-ce pas là les dispositions d'un camp retranché ?

On voit que Foulques Nerra ne procédait point d'après une méthode routinière. Il avait peut-être pris aux Normands l'idée première de sa fortification ; mais il savait l'appliquer avec un discernement exquis, comme il savait au besoin s'en affranchir.

Quelle menace permanente pour la ville de Tours, cependant, que ce camp retranché ! Pour peu que des troupes vinssent investir cette place du côté du midi, ne permettait-il pas de jeter à tout instant vers le nord, un corps qui pouvait déboucher sans danger sur ce gué célèbre que Philippe-Auguste traversa plus tard, appuyé sur sa lance, lorsqu'il prit la capitale de la Touraine aux Anglais (1)? Dans tous les cas, il battait la campagne, à son gré, sur toute la rive droite du fleuve, et si, dans

(1) Guillaume le Breton, *Philippide*, chant III.

un moment donné, il pouvait être gêné par Langeais, en revanche, il interceptait absolument les communications de cette forteresse avec Tours, par la rive droite. Nous n'oserions ajouter qu'à tous ces avantages, le camp retranché de Montboyau joignit celui de garder la tête d'un des passages de la Loire ; et cependant ceci paraît probable ; car ce passage a existé dans tout le moyen âge pour relier le couvent de Saint-Côme au vallon de la Choisille, dans lequel ce couvent avait des propriétés (n° 86).

Eudes II sentit le danger de sa situation. On était alors en 1015 (n° 87), et la grande querelle d'Eudes avec le duc de Normandie s'était apaisée, grâce à l'intervention du roi Robert, qui avait craint de voir la guerre favoriser le séjour en France des rois de Suède et de Norvège, appelés au secours de l'armée Normande. Le comte de Blois était donc libre de ses mouvements. Il en profita pour mettre une armée sur pied, et toutes ses dispositions furent prises pour affranchir cette fois la Touraine de la domination envahissante du comte d'Anjou.

De son côté Foulques Nerra ne resta pas inactif. Le comte du Mans, Hugues Ier, venait de mourir. Allié d'abord du comte de Blois, dans les querelles de ce comte avec le duc de Normandie, Hugues avait été fort maltraité, nous l'avons vu (p. 168), et n'avait regagné son comté qu'avec des difficultés sans nombre. Foulques Nerra en avait profité pour *le subjuguer par la violence*, selon l'expression d'Orderic Vital ; ce qui signifie, au moins, qu'il l'avait forcé de se reconnaître son vassal. C'était maintenant Herbert Ier, fils de Hugues, qui tenait le comté, et Foulques lui faisait la guerre, espérant profiter de sa jeunesse pour s'emparer de ses états. Mais Herbert se défendait vaillamment (1). Foulques se hâta de s'accommoder avec lui, et il eut l'art de s'en faire un allié fidèle, qui lui fournit des troupes contre Eudes II, et marcha de sa personne sous la bannière d'Anjou.

---

(1) Herbert devint un guerrier remarquable. Sa grande activité le fit surnommer *Eveille-Chien (Evigilans canem)*.

C'étaient donc de grands préparatifs de part et d'autre. Tout annonçait que le choc serail terrible, et la lutte persévérante. Le plan du comte de Blois était de se porter d'abord sur le château de Montrichard, de s'en emparer, et de reprendre ainsi possession de toute la vallée du Cher. Le château de Montbazon ayant été enlevé au comte d'Anjou, à une époque qu'on ignore, peut-être pendant son premier voyage à Jérusalem (nº 88), Eudes n'avait point à s'en occuper, et, Montrichard pris, il se serait porté avec toutes ses forces sur Montboyau pour en faire le siége en règle ; car cette position ne pouvait en aucune façon être enlevée d'insulte, par un coup de main.

Foulques comprit le plan de son ennemi. Il rassembla ses troupes à Amboise (1), où vint le joindre le comte Herbert, et bientôt, informé de la marche du comte de Blois, remontant la vallée de l'Amasse, il se porta sur l'arête même du plateau, en avant et au nord de Pontlevoy. Là il prit position, sans doute sur la lisière, ou sous les premiers couverts d'un bois connu aujourd'hui sous le nom de *Bois-royal*, mais dont les limites étaient alors beaucoup moins restreintes. Dans cette position, qui le couvrait, Foulques était près de la grande voie que nous avons signalé à l'ouest (p. 156), et n'avait que quelques pas à faire, pour se porter au besoin sur le chemin de Pontlevoy à Blois, dont nous avons aussi (p. 157) précisé le tracé (2).

Le comte du Mans, de son côté, gagna la vallée du Cher par la voie d'Amboise à Bléré, et, remontant cette vallée, vint poser son camp sur la rive droite de la rivière, un peu au-delà de Montrichard, près du bourg de Bourré (*Benregius*).

Il est possible qu'en disposant ainsi ses batailles, Foulques gardât, en cas de succès, la secrète pensée de couper la retraite

(1) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 464. On se rappelle avec quelle facilité le comte Foulques allait de l'Anjou à Amboise par le nord de la Touraine. La route qu'il suivait, dut être celle du comte du Mans. Il n'y en avait pas d'autre possible, et elle était la plus courte.

(2) Sur le terrain, où l'on montre encore *le Champ de la Bataille*, ce que nous disent les *Gestes des comtes d'Anjou*, des dispositions de Foulques, paraît toujours d'une exactitude et d'une précision admirables. Les quelques mots que, d'après l'étude des lieux, nous ajoutons au texte pour le compléter, en sont la conséquence forcée, et rien de plus.

à son ennemi, du côté de Blois, et de le refouler sur la voie de Bourré, pour le prendre entre deux gros de troupes. Mais, dans tous les cas, les dispositions prises étaient excellentes. En effet : les troupes de Foulques gardaient les routes de Montrichard ; mais si, par une habile manœuvre, le comte de Blois parvenait à dérober sa marche du côté de Bourré, pour se jeter inopinément sur la forteresse du comte d'Anjou, il trouvait le passage gardé, avec la rive droite du Cher, et devait, avant tout, livrer une bataille. Les deux corps d'armée s'appuyaient d'ailleurs mutuellement. Si celui d'Herbert venait à faiblir, Foulques laissait quelques troupes dans la position qu'il occupait, pour maintenir la forteresse de Pontlevoy, et marchait, avec le reste, au secours de son allié. Si c'était, au contraire, le corps de Foulques qui soutint la bataille et qu'il fut malmené, Herbert accourait à son aide. On voit que la tactique de Foulques était tout aussi sûre que sa stratégie, et bien lui en prit ; car la fortune des batailles fut, en ce moment décisif, sur le point de le trahir.

C'était le 6 juillet de l'an 1016. Le comte de Blois avait dès la veille, sans doute, passé le Beuvron (1), et posé ses tentes, pour la nuit, sur les premières hauteurs du plateau. Dès que le jour parut, il se mit en marche vers Montrichard, en suivant le chemin de Blois à Pontlevoy que nous avons décrit (p. 157). Il pouvait espérer atteindre bientôt la forteresse de son fidèle Gelduin, et il approchait du point culminant du plateau, lorsque l'armée du comte d'Anjou se présenta à lui, rangée en bataille, précisément sur ce point, et avec l'avantage de la position. Dissimulée jusque-là, à la faveur des bois, elle barrait maintenant le passage.

Eudes fut frappé de stupeur à cette vue, nous dit le chroniqueur (2). Il ignorait, paraît-il, la position de son ennemi, et marchait à son but avec confiance, ne se figurant pas que les Angevins osassent attaquer sa nombreuse et brillante armée.

---

(1) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 464. — Le Beuvron prend sa source à quelques lieues à l'est de la Motte-Beuvron et se jette dans la Loire près de Candé.

(2) *Gestes des comtes d'Anjou*, Spicilége, t. X, p. 464.

La bataille était imminente et inévitable. Eudes prit rapidement son parti, excita l'ardeur des siens par quelques paroles éloquentes, et fit avancer ses lignes. Les Angevins les attendirent de pied ferme. En un instant, toutefois, les deux partis en vinrent aux mains. Ce fut un choc terrible, et, bientôt, une effrayante mêlée. Mais le comte d'Anjou ayant été renversé de cheval et blessé, son armée, écrasée par le nombre, commença à plier. Un moment après, elle battait en retraite dans la direction d'Amboise.

Cependant l'armée angevine n'était pas encore vaincue, et nous ne saurions admettre que cette retraite ait été une déroute, une débandade même, comme l'ont cru plusieurs historiens. Les *Gestes des Comtes d'Anjou*, dont, nous le répétons, la narration est tout de ce qu'il y a de plus précis et de plus logique, ne disent rien qui puisse prêter à cette interprétation (nº 89), et la suite de la journée démontre le contraire.

Dès qu'il avait reconnu la multitude de ses ennemis, et que, se voyant blessé, il avait pressenti le danger d'une défaite, Foulques Nerra s'était empressé de dépêcher un courrier au comte du Mans, pour l'avertir de sa situation. Herbert en apprenant la nouvelle, monte aussitôt à cheval avec ses compagnons (*cum suis commilitonibus*). Laissant le reste de ses troupes près de Montrichard, il accourt. Il est bientôt sur le lieu du combat. Les Angevins avaient longtemps soutenu le choc, nous dit le chroniqueur. Ils combattaient dans leur mouvement de retraite et ne cédaient le terrain que pied à pied, en attendant les Manceaux. Tout à coup ceux-ci paraissent. Courant de toute la vitesse de leurs chevaux, ils tombent à l'improviste sur l'aile gauche des ennemis (1). Les Angevins, qui les ont aperçus, reprennent vigoureusement l'offensive. La fortune du combat est subitement changée. Pris entre deux gros d'ennemis, les

(1) *A sinistro cornu inimicos prœoccupant.* Rien n'est plus clair. En reculant vers Amboise, les Angevins présentaient une ligne étendue du sud au nord, ou plutôt, du sud-est au nord-ouest. La ligne des Blésois avait la même direction. Les Manceaux arrivent du sud-est sur leurs derrières; c'est bien l'aile gauche des Blésois qu'ils doivent rencontrer la première. (Voir la position sur la carte.)

Blésois déconcertés ne savent plus comment tenir leurs batailles, et bientôt les chevaliers, se débandant, s'enfuient au galop de leurs chevaux, laissant les hommes de pied exposés à une perte inévitable. Les Angevins les taillèrent en pièces « à loisir, » dit la chronique, et tuèrent ou prirent tous ceux des chevaliers qu'ils purent atteindre dans leur fuite.

Près de six mille hommes morts ou prisonniers, tels furent, pour le comte d'Anjou, les trophées de cette journée (1). Le reste des ennemis s'échappa comme il put. Eudes avait fui des premiers, paraît-il, avec ses chevaliers. Quelques chroniques prétendent qu'il fut pris ; mais cela nous semble tout à fait invraisemblable.

Quant aux Angevins, ils avaient été fort maltraités d'abord et, près de Foulques Nerra blessé et renversé de son cheval, était tombé mort le brave Sigebrand de Chemillé, porte-enseigne du comte (2). Mais la seconde affaire leur coûta peu. Vainqueurs, ils regagnèrent Amboise chargés de riches dépouilles et menant avec eux de nombreux prisonniers. C'est de ce jour, dit-on, que data ce cri d'arme : *Rallie,* qui fut si longtemps celui des comtes d'Anjou. Foulques Nerra l'aurait pris en mémoire du ralliement du comte Herbert, qui avait sauvé l'armée angevine (nº 90).

Telle fut cette grande bataille de Pontlevoy, un des événements les plus remarqués de cette époque ; car presque toutes les chroniques le mentionnent, un de ceux qui frappa le plus l'imagination populaire ; car, après huit siècles, on en montre encore la place, au centre d'un vaste quadrilatère formé par les fermes de *l'Ail-vert* et de la *Roncinière,* au midi, par celle de la *Mahaudière* et des *Pessons* au nord, sur un point qui a conservé le nom de *Champ de la Bataille.* Et les souvenirs ne se sont point égarés en arrivant à travers les âges, des ancêtres aux arrières-neveux ; car, à une époque dont on se rappelle encore, des fers de lances ou des lames d'épées rongés de rouille, ont été rame-

(1) *Gestes des comtes d'Anjou,* Spicilége, t. X, p. 465.
(2) *Hist. de Saint-Florent, Amplissima collectio* de D. Martène, t. V, col. 1114.

nés par la pioche du cultivateur, à la surface du sol, comme pour témoigner du passé. C'est là, c'est bien là que dorment, vainqueurs et vaincus, les héros de cette journée mémorable (n° 91).

S'il fallait en croire les *Gestes des seigneurs d'Amboise* (1), la bataille de Pontlevoy n'aurait pas été amenée par la succession des faits que nous venons de raconter. Foulques Nerra aurait d'abord repris Montbazon; puis il serait venu mettre le siége devant la ville de Tours, et c'est de là, qu'apprenant la marche du comte Eudes, il serait allé à sa rencontre. Il y a ici, évidemment, confusion d'événements et de dates; et, la preuve, c'est que le chroniqueur raconte un peu plus loin la construction du fort de Montrichard, qu'il place après la bataille de Pontlevoy. Nous ne nous arrêterons donc pas davantage à ce texte que nous ne devions suivre en aucune façon.

Nota. — Dans les *Notes complémentaires* de ce chapitre XV, est examinée la question de savoir si le lieu nommé le *Champ de la Bataille* a été le théâtre du premier ou du second combat du 6 juillet 1016. Le texte de la *Chronique de Saint-Florent* qui ne s'adapte en aucune façon aux lieux de la scène, et qui, de plus, émet des idées contraires à toute notion de tactique militaire, y est également discuté. Quant à l'examen de la position stratégique de Pontlevoy, situé entre deux voies, et ayant, entre les deux, un chemin à son service vers Blois et Montrichard, il a figuré dans le chapitre XIV. (*Note de l'auteur.*)

A. DE SALIES.

(1) Dans le *Spicilége* de d'Achery, t. X, p. 543.

A MADAME

LA

COMTESSE DE NESSELRODE [1]

Paris, 12 mars 1821.

Quelle preuve nouvelle de votre active sollicitude pour moi, ma chère bonne amie ! En vérité, je ne sais si toutes les appréhensions, et pour le présent et pour l'avenir, ne sont pas compensées par la certitude d'un intérêt si tendre et si constant. C'est avec larmes que j'ai remercié Dieu de votre amitié qui, dans les suppositions les plus alarmantes, sera encore, malgré tout, ma consolation. Je tâche de me persuader, ma bien chère amie, que je puis m'en reposer sur tout ce que vous faites pour me rassurer. Mais est-il bien vrai que cela puisse être, et votre amitié ne me cache-t-elle rien ? Quoi qu'il arrive, je ne douterai pas au moins qu'elle n'ait tout entrepris, qu'elle n'ait fait au-delà de ce qui pouvait dépendre d'elle pour faire passer dans les autres cette bienveillance si vive dont elle est animée. Nous sommes si obscurs, si pénétrés du désir sincère d'être oubliés, nous avons si complétement perdu tous les avantages qui excitent l'attention ou qui nourissent l'envie, que la seule chose à

Note de l'Éditeur. — M. le comte de Falloux achève en ce moment l'édition nouvelle de Madame Swetchine, dont les trois premiers volumes, comprenant la *Vie*, les *Œuvres* et la *Correspondance avec le P. Lacordaire*, ont paru l'année dernière, avec le portrait de Madame Swetchine. Les volumes qui vont paraître prochainement contiendront les lettres, dont une notable portion était encore inédite. Nous en extrayons, comme avant-goût, des lettres adressées a la comtesse de Nesselrode durant la Restauration.

(1) Marie Gourief, fille du comte Gourief, ministre des finances de l'empire et des apanages de la couronne, mariée au comte de Nesselrode, qui fut, durant quarante ans, ministre des affaires étrangères en Russie.

laquelle il me serait impossible de croire, c'est à la malveillance. Heureusement, ma bien bonne amie, heureusement une seule chose survit à tout, et cette seule chose les vaut toutes : c'est une vraie confiance en la Providence, une persuasion intime que rien n'arrive sans son expresse volonté, et que cette volonté veut avant tout notre bien. Cette persuasion n'est pas seulement dans mon intelligence, dans mon âme, elle a passé dans mon sang. D'ailleurs on n'a pas beaucoup souffert sans voir éteindre en soi la source de toute révolte, et tout le passé m'a si bien préparée aux maux de l'avenir, que si je les juge tels qu'ils sont, je ne les sens plus comme je les aurais sentis. L'abattement ressemble quelquefois à la résignation, et quand il ne nous empêche pas complétement d'agir, Dieu sans doute le regarde sans colère. J'ai pensé, comme vous, qu'il aurait été inutile de donner à mon mari de vives craintes, que son imagination aurait encore grossies. Il se bouleverse beaucoup plus aisément que moi ; il y a dans son esprit une disposition à porter les choses au pis qu'il faut ménager toutes les fois qu'il n'y a pas urgence. Jusqu'à mes petits embarras d'affaires, je m'attache à les lui dissimuler, et il gagne en repos tout ce qu'il perdrait à être instruit. A la réception de votre lettre, il se trouvait précisément à la veille de son départ pour Rome, voyage qu'il a l'occasion de faire à très-peu de frais, et dont il se promettait un extrême plaisir, et cette circonstance a renforcé toutes les autres considérations qui me faisaient pencher pour le silence. Vous pensez bien, ma bonne chère amie, que si je lui laisse faire seul un voyage qui est tout d'agrément, rien dans le monde ne m'empêcherait de le suivre en Russie, s'il y était appelé. Je sais ce que sont les dégoûts, les inquiétudes, les amertumes, et certainement je ne me soumettrai pas à l'y voir exposé sans les partager, sans tenter tous les moyens de relever et d'affermir son courage. Ma bien chère amie, ce n'est pas comme cela que je préférerais vous revoir ; mais, croyez-le, croyez-le bien et de tout cœur, de me réunir à vous sera pour moi un immense dédommagement, et si on me fait beaucoup de mal, votre présence et votre amitié me feront beaucoup de bien.

Les Nouettes, 6 novemLre 1825.

Ma bien chère amie, j'ai appris par le journal le cruel événement qui vous plonge dans la douleur (1). Je n'ai pas osé vous en parler de suite, j'espérais encore ! La triste confirmation est venue et je n'ai plus qu'à pleurer avec vous. Je la connais si bien, cette douleur que je partage et que tout malheur semblable renouvelle si vivement en moi !

Qui sait tout le temps qui va s'écouler sans que j'aie de vos nouvelles, sans que je sache les détails de cette douloureuse arrivée, et cependant comment n'auriez-vous pas songé à mon inquiétude ? Ah ! mon Dieu, c'est qu'il est des moments où il est permis de ne songer qu'à soi ! J'ai supputé les dates, compté les jours ; votre lettre de Cracovie était du 29 septembre ; vous partiez le lendemain, il vous fallait douze jours. Êtes-vous arrivée à temps ? Les plus cruels déchirements vous ont-ils été épargnés ? Ce qui transperce le cœur y porte aussi une sorte d'apaisement qui plus tard devient une consolation. Je plains moins ceux qui ont pu recevoir une dernière fois la bénédiction paternelle. Qu'il me tarde, qu'il me tarde de tout savoir ! Il faut compter aussi pour quelque chose de voir abréger d'affreuses souffrances qui n'avaient pas pour elles l'espoir d'une guérison; mais tout cela, dans le moment, n'amortit même pas le coup ; on se flatte en même temps qu'on s'alarme, et se voir brusquement frappé par ce qu'on redoutait, mais si loin dans l'avenir, laisse à nos impressions tout le caractère de la surprise.

N'obtiendrons-nous pas un peu d'empire sur vous-même, quelque empire exercé sur des sentiments qui si facilement en vous deviennent passionnés et dévorants ?

Ma bien chère amie, rappelez-vous, rappelez-vous que tout ce qui est de ce monde passe, est destiné à passer ; combattez avec les pensées de l'autre. On n'arrive à la paix qu'en voulant ce que Dieu veut ; répétez-vous chaque jour, à chaque instant, que si telle chose est difficile, elle n'est pas impossible. C'est l'univer-

(1) La mort du comte Gourief, père de la comtesse de Nesselrode.

selle condition pour échapper au malheur, c'est une condition bien plus expresse pour les âmes comme la vôtre. Si vous ne vous élevez pas au-dessus de vous-même, votre situation, si heureuse sous tant de rapports, ne vous empêcherait pas de voir altérer, peut-être détruire, le bonheur dont la Providence voulait faire votre partage.

Je suis restée quelque temps sans vous écrire : depuis un mois je n'ai pas cessé d'être extrêmement souffrante ; je l'attribue au brusque passage d'une saison à l'autre, à cette humidité froide que l'Italie, dans les deux hivers que j'y ai passés, m'avait fait oublier. On finit par s'accoutumer à tout et on se réaccoutume encore plus aisément, il faut seulement que l'objet de comparaison s'éloigne.

Adieu, je n'ai pas besoin de vous dire que je vous écrirai beaucoup et régulièrement ; il y a des choses que le fait même ne nous dit pas plus haut que notre instinct.

28 novembre 1825.

Chère bonne amie, votre sœur se plaît à répéter combien elle se sent heureuse de voir son fils confié à vos soins et son éducation s'achever en Russie. Je lui ai mandé dans le temps que vous étiez contente aussi, mais elle ne répondait pas encore à cette lettre, et c'est par les vôtres qu'elle commence à prendre confiance en ses progrès. Quand ils ne seraient pas tout ce que vous pouvez désirer, il n'en résulterait pas qu'une éducation vraiment bonne restât pour cela sans fruit. Il y a telle nature qui ne dépassera pas tel degré, mais c'est encore un grand bonheur de l'atteindre, d'être tout ce qu'on pouvait être, et c'est ce qu'on ne peut attendre que de bonnes impressions inculquées habilement et de bonne heure.

On ne crée pas plus en éducation qu'ailleurs, mais soyez sûre qu'on étouffe le mauvais grain, qu'on le réduit du moins considérablement et que, d'une autre part, même dans les sujets les plus ingrats, ce qui n'est pas ici le cas, il y a toujours à développer. Le contre-poids, en s'établissant, peut faire rester sta-

tionnaire dans la médiocrité, mais n'est-ce pas une immense victoire, lorsqu'elle exclut les penchants coupables et qu'elle arrache à une complète nullité ? Des soins donnés consciencieusement sont rarement perdus ; toujours, par un bout quelconque, la récompense se rattache au bienfait.

Une vraie consolation pour moi, c'est de penser que, cet hiver, vous aurez une complète indépendance, que vous ne ferez absolument que ce que vous voudrez, que vous resterez par conséquent beaucoup chez vous, y attirant les personnes dont la société peut vous être agréable. Ces choses, si secondaires sous le rapport de la place qu'elles tiennent dans notre vie intérieure, ne le sont pas dans leurs effets : la contrariété pour les actions, comme la continuelle contradiction pour les pensées, irrite ou épuise des forces dont l'emploi utile est ailleurs. Croyez-moi, quand le devoir ne s'y oppose pas, il ne faut dédaigner aucune des manières de se faire un peu de bien ; la tristesse porte au découragement, il faut la dominer. Dans la première jeunesse on se livre pieds et poings liés à des peines souvent imaginaires ; plus tard, la vraie sensibilité ne sait plus que se redouter, la volonté doit lutter contre elle et lutter de manière à obtenir quelques triomphes.

Au milieu de tant de biens perdus, tant de biens vous restent, ma bien chère amie ! Vos peines ne vous ont ni isolée ni dépouillée ; elles n'ont fait que vous initier à la véritable nature d'un monde périssable. Le bonheur peut vous rester encore, vous n'en avez perdu que les illusions. Combien il me tarde que vous me parliez avec détail de vos enfants, de ces trois petits êtres qui n'ont pas eu la moindre part dans cette lettre toute consacrée à un seul regret. Quelle heureuse mère vous pouvez être ! Les chagrins que vous avez éprouvés comme fille sont encore des avertissements pleins de sagesse et de prudence pour votre conduite comme mère. Sans doute il y a des périls qui n'auraient jamais existé pour vous, mais sait-on jamais si on aurait parfaitement deviné ce que l'expérience dévoile si bien, si les réflexions suscitées par des impressions douloureuses et profondes ne sont pas bien au-dessus des réflexions que nous au-

rions faites, abandonnées à nous-mêmes? Il y a toujours dans nos souffrances plusieurs sens cachés ; il s'agit seulement de les pénétrer pour nous assurer qu'ils n'ont qu'un seul but, notre perfectionnement, et que la miséricorde vit toujours dans l'épreuve.

20 mai 1826.

Chère amie, je regarderais comme également imprudent et pénible de quitter mon établissement en France; c'est bien assez d'avoir quitté une fois sa patrie, son nid et ses amis; il ne faut pas recommencer un si rude parti, dans toute l'incertitude d'une destinée que je ne pourrais suivre sans subir toutes les chances d'irrésolution et de déplacement.

J'éprouve le besoin le plus impérieux de fixité; j'ai perdu aujourd'hui les dix-neuf vingtièmes de la force sensible et humaine que j'avais lorsque je vins pour la première fois en France; je ne puis plus songer à vivre que là où je dois mourir, et c'est tellement vrai que, si mes impressions avaient été telles dans les circonstances qui m'ont fait quitter la Russie, les plus redoutables inconvénients n'auraient pas été assez puissants pour me déplacer. Je ne vous aurais pas quittée, ma bonne chère amie, j'aurais conservé la princesse Alexis, et mon pauvre cœur, dans ses tristes retours, conçoit toute la force et toute l'étendue des consolations qui lui auraient été laissées. Je ne sais si on aime mieux en vieillissant, mais il est sûr que toutes les affections se concentrent davantage sur les êtres que l'on aime. Quand on est jeune, on peut toujours se dire que, dans la foule des indifférents, il est peut-être quelqu'un qui répondrait à notre cœur, plus tard, il n'y a plus d'avenir mortel, on possède tout ce qu'on possédera jamais. On pourra perdre, on ne pourra plus acquérir. Ah! que de bonnes raisons pour soigner, chérir davantage ce qui nous reste, pour resserrer toujours les rangs toujours prêts à s'éclaircir!

Paris est vraiment une étrange chose, il suffit d'y rester en place pour faire beaucoup de chemin, au moyen de tout ce qui

y passe et repasse. Mon salon, cette année, ressemble à celui de Pétersbourg à s'y méprendre. Le bon Tourguenief n'en fera pas, je l'espère, le moindre ornement; c'est vraiment en sœur que je le recevrai, avec une affection et une joie toutes cordiales. Certes, s'il eût dépendu de moi, je l'aurais bien empêché de prendre le parti qu'il a pris (1). J'appréhende, je pressens même de tardifs et d'amers regrets, et il n'est pas difficile ni présomptueux de croire que l'on connaît un homme, que l'on a suivi pendant longtemps dans un mouvement d'affaires et d'incessante activité, beaucoup mieux qu'il ne peut se connaître lui-même. Quant à l'écueil que vous me signalez, je vois d'avance que je ne pourrai l'y faire échapper. La princesse Sophie aura sûrement pris les devants, tracé la route, préparé les voies. Tourguenief commencera par tomber dans les bras de la comtesse Razoumowski et toute la société l'embrassera dans la même étreinte. Moi, j'arriverai plus tard, et trop tard, comme les gens qui n'ont pour eux que la raison. Roxandre me dit que sa famille passera six mois à Paris, à dater du 1er novembre; elle supposait aussi que le comte Capo d'Istria y ferait un voyage dans le courant de l'hiver; cela nous mettra en nombre; et pour le coup je puis craindre de me trouver beaucoup plus d'amis que de chaises.

J'étais bien sûre que la mort de Bartholdy (2) vous ferait grand peine; elle frappe davantage par le contraste de tout ce que cet homme avait de vitalité dans l'âme et dans l'esprit, et aussi par le malheureux choix de ses opinions, qui semblaient le faire volontairement renoncer dans l'avenir à la continuation de cette vie intellectuelle si riche, si animée, si brillante. Un orgueil faux et irritable semble l'avoir accompagné jusqu'au dernier moment, mais peut-être a-t-il eu le temps de dire à Dieu son véritable secret! J'ai eu de longues conversations avec lui après votre départ, j'ai pu y voir de l'égarement, mais tout autre chose

(1) Il s'exilait volontairement de la Russie, pour se rapprocher de son frère, compromis dans les derniers troubles de la Russie.

(2) Membre du Consistoire de Stettin, auteur de plusieurs ouvrages, entre autres d'un *Voyage en Grèce* traduit en français.

que l'indifférence et le calme plat de l'insouciance. On voyait que, dans ses attaques mêmes, il cherchait surtout à se rassurer. Une observation générale et qu'il est bien utile de faire, c'est que l'erreur fait des hypothèses et n'a presque jamais de véritables convictions. Il y a toujours entre elle et le vrai la différence des gens qui cherchent et de ceux qui ont trouvé. Je ne sais pas encore ce que deviennent ses ouvrages et ses collections. Je pense qu'il les aura légués, puisqu'il a eu le temps de mettre ses affaires en ordre.

J'ai reçu, il y a deux jours, une charmante lettre du duc de Laval, qui est toujours à Albano; il venait d'apprendre que la nombreuse société des Esterhazy lui arrivait pour dîner, première station de la délicieuse et pittoresque tournée de Neptuno, Porto d'Anzo et Monte Cavo, qu'il allait faire avec eux. Il me mande aussi que M. Blanch, établi à Albano et passant sa vie chez lui, était rappelé à Naples; il était ravi, l'édit qui rappelle une certaine catégorie d'exilés napolitains devant paraître dans quelques jours. J'espère que vous me ferez votre compliment sur la joie du pauvre Blanch et que vous la partagerez un peu en songeant à sa pauvre mère, dont les soixante-quinze ans n'ont pas d'autre consolation.

On dit que M. de la Ferronnays part décidément pour la Russie au mois de décembre. Je pense que cela vous fera plaisir, en vous donnant la certitude de le garder.

L'état de l'impératrice Élisabeth m'inquiète (1). Je la croyais entièrement rétablie. Quand ce genre de mal traîne en longueur, il est bien rare qu'on s'en tire. Dieu veuille la conserver!

Saint-Germain, 9 juillet 1826.

L'aventure de M. de Talleyrand a fait oublier un moment l'Académie; vous l'aurez vue, quant au fait matériel, dans les journaux (2). Cet acte de violence exercé contre un vieillard est bien

(1) L'impératrice Élisabeth mourut âgée de 48 ans, le 4 mai 1826, à Bélef, dans le gouvernement de Twer, où le triste état de sa santé l'avait forcée de s'arrêter en revenant de Taganrog après la mort de l'empereur Alexandre.

(2) M. de Maubreuil avait frappé le prince de Talleyrand sur le seuil de l'église de Saint-Denys.

coupable; il n'est pas clair, jusqu'ici, à quel point il a été provoqué par les antécédents. Cette brusque et insultante agression doit être plus pénible à M. de Tailleyrand qu'à tout autre; plus il y a de taches dans une vie et plus l'injure reçue laisse de traces profondes. On varie dans les explications que l'on donne des motifs de ce Maubreuil; les uns disent que c'est un homme en délire, d'autres qu'il est poussé par une juste vengeance (deux mots qui ne vont guère ensemble); on prétend aussi qu'il est l'instrument d'un parti, et enfin que, ayant des révélations qui compromettraient beaucoup de personnes qui ne sont pas compromises, ou qui compromettraient davantage celles qui le sont déjà, il a voulu donner un grand éclat à ses griefs afin de se faire payer plus cher son secret.

L'impassibilité et le calme de M. de Talleyrand ne se sont pas démentis dans cette périlleuse circonstance : quand le procureur du Roi est venu chercher auprès de lui sa déposition, il l'a faite toute à la décharge de M. de Maubreuil : il a déclaré ne point le connaître, il a dit qu'il ignorait les motifs de cette agression, qu'au surplus il n'était pas, dans le moment où il a été frappé, fonctionnaire public, ce qui aurait aggravé la peine du coupable, et il a ajouté que bien avant les dix-neuf jours que la loi porte comme le terme à l'incapacité de travail, il serait parfaitement rétabli de la secousse. La générosité qui aurait voulu atténuer avec la faute le châtiment du coupable, s'accorde très-bien ici avec l'intérêt qu'il pourrait y avoir à désarmer la rancune et à lui imposer silence; vous attribuerez la mansuétude de M. de Talleyrand à l'un ou à l'autre de ces sentiments. On s'est porté en foule chez lui, et les gens qui l'ont vu l'ont trouvé tout ce qu'il est habituellement. Quoiqu'il en soit, à travers cette indifférence insouciante, on peut deviner ce qui se passe en lui.

Votre grande lettre par courrier, à laquelle je n'ai pas répondu comme je l'aurais voulu, me fait grand bien. Dans le siècle où nous vivons, il est impossible de se défendre de toute crainte; je vois bien des motifs d'espérer dans la ferme volonté et cette haute intelligence qu'annonce notre jeune souverain. Quand même il ferait quelques fautes, il a tout ce qu'il faut pour en

profiter et imprimer à son règne cette marche suivie qui a toujours manqué à son prédécesseur. Combien je le bénis de porter toute son attention sur l'intérieur, sur cette administration si négligée, on peut dire si oubliée ! Si l'ordre se rétablit, on pourra dire qu'il l'aura créé, car depuis que j'existe (sous trois règnes différents de marche et de systèmes), je n'en ai pas vu dans notre pauvre pays. Ce qui me ravit, c'est de voir qu'il n'y a dans l'Empereur ni engouement ni excès de confiance, ni disposition au favoritisme.

Toutes les effusions, les dilatations de la belle âme de l'empereur Alexandre n'ont servi qu'à le rendre vulnérable par tous les bouts, et à le faire mourir de tristesse et de dégoût pour avoir peut-être donné trop de prise à l'égoïsme et à l'ingratitude. Il faut surtout, pour régner, se conserver une âme saine, forte, énergique et courageuse. La moralité, sous le rapport des mœurs, sert merveilleusement à protéger les hauts devoirs qu'un souverain est appelé à remplir, et en outre du grand et noble exemple d'une conduite vertueuse, on ne saurait calculer la bienfaisante influence qu'elle exerce sur le caractère. Dieu veuille protéger de si grands, de si heureux commencements.

Vous avez bien raison de jouer au whist ; je suis convaincue que c'est un des meilleurs moyens, pour ceux qui sont obligés de vivre dans le grand monde, d'échapper à une foule d'inconvénients.

Saint-Germain, août 1827.

Ma bonne chère amie, je ne sais si le nom du docteur Broussais vous est connu, c'est le patriarche du système qui ne voit partout que l'inflammation à combattre au moyen des saignées ; c'est lui que Mme de Duras voit depuis deux mois, et il faut convenir que les conseils qu'il lui a donnés ont été aussi sages qu'efficaces. On a eu bien tort de traiter de fantasque son séjour à la *Muette ;* elle y a plus de facilité pour la promenade que partout ailleurs, et elle y évite aussi beaucoup de contrariétés. Mme de Duras a bien plus la sociabilité de l'esprit que celle du

caractère ; elle aime à causer, mais n'a pas le besoin d'être entourée, de vivre d'habitudes intimes ; son premier mouvement la porte toujours à faire des frais, et c'est ce qui fait que ses meilleurs amis lui font encore souvent l'effet de visites. A la *Muette* elle n'en prend que ce qu'elle veut. J'ai été y dîner il y a deux jours; nous avons bien parlé de vous et de votre tendre intérêt dont elle est si touchée. Je vous recommande, chère amie, le plus absolu silence sur tous ces détails. Les salons de toutes les capitales du monde se touchent aujourd'hui.

Je vous disais, dans ma dernière lettre, mon inquiétude pour Mme de Damas, et les journaux vous auront dit que dès le lendemain tout était fini ! J'ai été profondément peinée et attristée par cette nouvelle perte. Sans doute il y a loin de là à mon affliction de la mort de Mme de Rosambo, qui me faisait passer immédiatement après ses tout premiers intérêts, mais il est bien triste encore de perdre une bienveillance ancienne, tendre, soutenue, qui invitait à la confiance et mettait dans les rapports une grande douceur. Mme de Damas était une personne si supérieure d'esprit et d'âme, qu'on se trouvait encouragé par sa bonté, par son approbation qui satisfaisait autant l'amour-propre que le cœur. Il faut bien que dans notre pauvre nature ces deux éléments soient quelquefois confondus. Quand on vieillit, tout ce qui disparaît laisse un vide, et il faut que le cercle qui ne s'agrandit plus s'appauvrisse toujours.

Ma vie est très-remplie par mes devoirs religieux, les œuvres qui s'y rattachent, l'étude que j'aime toujours davantage, mais je sens que tous les progrès et toutes les préoccupations du monde ne me feront pas remplacer complétement les personnes par les idées et les choses. Je suis quelquefois très-abattue, et dans ces moments de morosité ou de mélancolie, la solitude m'est très-nécessaire ; mais cet état est passager : par une sorte d'élasticité, je me relève et tous mes sentiments reprennent leurs droits ; j'ai besoin de communication, d'échange, de soins par la confiance et l'amitié. Un goût trop vif pour l'esprit se réveille aussi souvent en moi ; c'est une grande force, c'est la seule séduction qui subsiste encore pour moi, et sa magie ne me quitte

que pour me reprendre. Voilà de grands aveux, chère amie; heureusement il n'est pas à craindre que cette disposition dégénère en mondanité et en vanité qui s'exalte, le contre-poids est trop grave et trop sévère. Je conserve et je soigne tant que je puis toutes mes relations, je vois à peu près toutes les personnes que je voyais, mais Paris n'est pas très commode pour cela, le nombre s'oppose à ce qu'on donne à chacun tout ce qu'on voudrait donner. Il est si difficile de s'y rencontrer, même quand on se cherche, et si facile de s'éviter, quand on se fuit, que c'est le lieu du monde où il y a le plus d'entraves pour s'aimer et où il serait le plus commode de se haïr. Je suis au mieux avec Mme Récamier quand je la vois, mais je ne la vois pas souvent.

Je voudrais vous nommer les personnes que je vois, mais à l'exception de Mme de Montcalm, de Mme de Clermont, des Ségur, les noms que je vous citerais ne vous diraient rien; cependant j'ai bien envie de faire exception à ce silence commandé, en faveur de ma vénération toujours croissante pour une personne dont la vie est toute âme et toute intelligence, la marquise de Pastoret. Elle avait eu dans la première partie de son existence beaucoup de célébrité comme esprit; un malheur affreux, la mort d'un fils âgé de dix-huit ans qu'elle adorait, lui fit chercher la force de vivre dans l'espoir de faire du bien. Depuis lors, elle s'est consacrée à toutes les œuvres qu'une ardente charité peut embrasser; non-seulement elle les a servies efficacement, mais elle en a perfectionné quelques-unes, établi d'autres et enfin s'est mise à la tête de plusieurs grands établissements de ce genre. On ne comprendrait pas la possibilité de multiplier à ce degré ses soins, si la charité ne faisait tout comprendre, même les miracles. Au milieu de cela, elle trouve encore le temps de veiller à l'éducation de sa petite-fille et même de la faire, de donner tous les matins quelques heures à l'étude, et tous les soirs quelques heures à ses amis. Les hommes les plus remarquables se réunissent souvent chez elle, et elle compte, parmi ses habitués, M. Cuvier, M. Abel de Rémusat, M. Cousin, et beaucoup d'autres moins connus et qui seraient faits pour l'être.

La conversation y est excellente, variée, agréable, nourrie ; jamais un mot de politique, interdite par la situation de M. de Pastoret, son attachement au gouvernement et cette modération qui, pour éviter le choc des extrêmes, leur évite l'occasion de se manifester. Mes rapports avec Mme de Pastoret ont commencé par des affaires du genre de celles qui l'occupent exclusivement, et en la voyant de près, j'ai vu que son esprit et sa société me convenaient aussi bien que son cœur et, quand je suis libre, je vais passer délicieusement une heure ou deux dans ces entretiens pleins de charmes. Cela ne se renouvelle pas souvent, je n'y ai jamais été jusqu'ici plus d'une fois tous les huit ou dix jours, et je suis restée quelquefois plusieurs semaines sans pouvoir y aller. Ce n'en est pas moins une précieuse ressource ; la perspective d'un bon moment est un bien aussi.

Paris, 11 février 1830.

Ma bien chère amie, cette catastrophe affreuse de la mort du prince *** m'a violemment remuée ; un tel événement arriverait au Japon qu'il remplirait d'épouvante, et quand on sait les noms, qu'on connaît les personnes, qu'on aime ceux sur qui réagissent ces cruelles commotions, c'est bien autre chose encore ! Il y a un degré de malheur que nous n'apprenons jamais sans nous le rendre propre, et parmi les âmes qui s'assimilent tout ce qui les frappe douloureusement, la vôtre, bonne chère amie, est certainement au premier rang.

L'état de santé du malheureux prince *** antérieurement dérangé, le trouble, la tristesse sombre qui ont précédé cet acte de désespoir, peuvent, ce me semble, sans indulgence relâchée, servir à son excuse. La ligne de démarcation qui sépare la folie du plein usage de ses facultés et de ses sens n'est pas réellement tranchée ; il n'est pas certain que tout soit délire d'un côté et raison de l'autre ; bien des états intermédiaires occupent l'intervalle, plus troublés ou plus lucides, selon qu'ils se rapprochent de l'un ou de l'autre point. Que de sortes de monomanies, depuis celle qui conduit au crime jusqu'à celle qui n'est

que le travers d'une tête faible ! Dieu seul, qui perce à travers les obscurités de ce labyrinthe, où la pensée humaine est presque sûre de s'égarer, peut savoir où la culpabilité commence. Voilà pourquoi il me paraît sage et peut-être juste de s'attacher à tous les prétextes que les circonstances extérieures peuvent offrir pour éviter l'application des lois qui ne sauraient être trop rigoureuses, si une volonté libre et entière les avait provoquées. Mais combien les espérances, que les plus indifférents sentent le besoin d'accueillir, ne doivent-elles pas paraître insuffisantes et fragiles à ceux qu'un personnel et puissant intérêt domine ! Pauvre malheureuse femme pour qui la foi elle-même est un surcroît de douleur !

Le dérangement de leurs affaires est encore une de ces raisons aggravantes qui ne se rencontrent que trop souvent comme élément de suicide. Le désordre, sous quelque forme qu'il apparaisse, n'a jamais que des effets plus ou moins funestes. Toutes les passions ne sont que cela, l'opposé de l'ordre et de la régularité qui maintiennent en équilibre les puissances de l'âme.

Vous savez que Mme de la Rochejacquelein va bien, qu'elle est d'une grande piété et qu'elle y puise de précieuses consolations. Je crois les deux sœurs fort tendrement l'une pour l'autre, mais quoiqu'elles aient, en plus de leur affection mutuelle, la base commune de très-bons sentiments, elles ont appartenu et appartiennent encore à des sphères très-différentes. La société de Mme de Duras et celle de la princesse de Talmont sont aux deux bouts de la chaîne ; idées, personnes, sujets de conversation, opinions, tout y est autre et rien n'est plus difficile de mêler ces oppositions-là. A Paris, c'est plus difficile qu'ailleurs ; les habitudes de l'esprit y exercent plus d'influence, un salon en traverserait un autre sans se confondre avec lui, comme ces fleuves de l'Amérique dont les eaux douces traversent l'Océan à une grande distance, sans se mêler avec lui. Dans la société de Mme de Talmont on ne rencontre que des gens d'une même couleur : religion, politique, tout y est positif ; ce qui s'en sépare n'est pas seulement blâmé, mais repoussé, mais regardé comme non avenu. Le salon de Mme de Duras, qui fait et fera toujours probablement les traditions de Clara, était au contraire

comme un pays neutre. Toute distinction y avait accès, rien n'y était assez exclusivement professé pour amener des disparates ou des collisions fâcheuses, et ce genre de libéralisme qui n'avait rien d'explicite, mettait à l'aise tout ce qui se ressemblait le moins. Clara, dans son contact habituel avec sa mère, a trop pris le goût des plaisirs de l'esprit, le sien à elle-même s'est assez développé pour qu'elle cède à cet attrait qui en général n'agit sur les femmes que plus tard, à moins que les circonstances et les dons naturels ne se réunissent pour faire tout marcher de front.

Vous me demanderez sûrement quels ont été les regrets dont M. de Châteaubriand a payé le plus inaltérable des sentiments ? S'il avait pu le sentir avec son génie, je n'en serais pas inquiète. Mais c'est avec l'âme qu'on sent, qu'on paye, qu'on souffre, qu'on justifie ce qui vient d'une autre âme, et ici la supériorité de celle qui donnait n'est que par trop avérée. Jamais vous ne vous ferez une idée de tout ce qu'il y a eu de tendre, de passionné, de dévoué, de continu, d'ingénieux même, dans l'affection de Mme de Duras pour cet ami si préoccupé de lui-même, qu'il ne lui restait que bien peu d'attention pour les vives affections dont il a été l'objet. Comment n'a-t-il pas été à Nice? comment ne lui écrivait-il pas sans cesse, comment sa douleur n'est-elle pas au niveau de ce que son intelligence lui démontre qu'il a perdu? Je crois bien que Mme de Duras, depuis longtemps, avait été éclairée sur tout ce que ce caractère a d'égoïste, d'aride, de léger, de frivole, mais je suis bien sûre aussi que ces lumières sont restées sans influence sur ses sentiments, et c'est bien naturel. Une vue claire et exacte suffirait pour empêcher un attachement de se former, de prendre racine ; une fois venu, arrivé à toute sa force, toutes les illusions peuvent s'évanouir sans nuire à l'affection. On m'a bien dit pourtant, et j'en ai quelque joie, que la nouvelle de la mort de Mme de Duras l'avait fort attristé. Je ne puis me joindre non plus à ceux qui lui reprochent tout ce qu'a d'un peu sec, peut-être, l'article que vous avez vu dans le *Journal des Débats*. Cette liberté d'esprit qui laisse, si près du cercueil, toutes les facultés du talent, ces confidences faites au public de tout ce que le cœur peut éprouver

de plus intime, ne me paraît nullement enviable, et sous ce rapport j'absous entièrement M. de Châteaubriand. Il lui a rendu un hommage auquel l'usage l'autorisait, il a pu même s'unir à la sollicitude constante de Mme de Duras pour la mémoire de son père, par les lignes qui tracent son éloge ; je trouve que c'était suffisant pour le moment. Plus tard il pourra agrandir, compléter ce qu'il n'a fait qu'ébaucher.

Si vous étiez ici, ma bonne chère amie, vous ne penseriez probablement pas que le ministère actuel, dans son intérêt, doit ménager beaucoup M. de Châteaubriand, quoiqu'on eût dit de lui, avec assez de justesse, « qu'il n'était jamais qu'ennemi redoutable et toujours ami inutile. » Son pouvoir de nuire est aujourd'hui fort affaibli, vous venez de voir son échec dans la Chambre haute ; son influence pâlit et s'éteint et on s'en aperçoit bien au dégoût, au profond découragement qui le possède. Il est surtout ennuyé ! Cela me rappelle un mot qu'on me citait l'autre jour de Benjamin Constant devant qui on disait que M. de Châteaubriand s'ennuyait beaucoup : « Ah, il s'ennuie, eh bien, quelqu'ennuyé qu'il soit, je le défie de s'ennuyer comme moi. » Ne trouvez-vous pas que l'ennui de ces deux supériorités si incontestables renferme une leçon pleine de vérité philosophique ? Toute la puissance de l'esprit ne suffit donc pas pour garantir du vide, de l'absence de tout intérêt, qui décolore et frappe comme de néant l'existence entière ; il ne suffit pas pour réveiller nos impressions engourdies, c'est l'âme seule qui échappe à ce pénible sommeil et qui, dans une activité toujours renaissante, trouve toujours au dehors comme au dedans d'elle-même les aliments nécessaires. Ceux qui vivent fortement par des sentiments vrais ne s'ennuient jamais : une seule conviction vive et intense suffit pour faire éviter ce fléau. J'en appelle volontiers, pour justifier mon opinion, à ces existences si obscures et si dépouillées en apparence, et trouvées si riches par ceux qui ont su pénétrer dans leur intérieur ? Ah ! combien la meilleure part dans ce monde est loin de là où on la croit !

COMTE DE FALLOUX.

LES VICTIMES
DE QUIBERON

D'APRÈS

LE MANUSCRIT DU GÉNÉRAL LEMOINE.

« *Veritatem quidem de singulis auctoribus* » *concedentes : ipsi autem secundum datam* » *formam brevitate studentes.* » (Ecrit. Sainte, Pros. 2, Mach. 2, V. 29.)

Après tout ce qui a été dit sur l'expédition de Quiberon par les divers historiens et chroniqueurs de la Révolution française (1), nous ne prétendons pas donner ici une notice nouvelle sur cet épisode, le plus dramatique peut-être de nos guerres intestines.

Toutefois, comme dans une question historique de cette importance, nombre de points sont encore restés obscurs ou inexpliqués, nous pensons que les moindres détails doivent être précieusement recueillis.

La pièce que nous imprimons aujourd'hui, sans y rien changer, pas même (l'orthographe des noms si peu respectée), nous a été communiquée fort obligeamment par le petit-neveu d'une des victimes, M. le chanoine Le Boucher, curé de Beaufort-en-Vallée, dont le cabinet conserve encore plus d'un objet curieux.

---

(1) *V.* entre autres, et à divers points de vue, les *Histoires de la Révolution française* de Thiers, Poujoulat, Louis Blanc, Mignet, Lamartine ; *Hist. de France* d'Am. Gabourd, celles de Th.-H. Martin et de Lebas, et surtout la *Vendée militaire* de Crétineau-Joly, *et Bretagne et Vendée*, de M Pitre-Chevallier, où se trouvent de nombreux renseignements sur les personnages cités dans notre publication. — *V.* encore le *Champ des Martyrs*, publié sur Quiberon par M. de Sesmaisons ; *Quiberon, souvenir du Morbihan*, par M. Alfred Nettement (1869), etc...

Comme on le verra, ce manuscrit n'a pas été rédigé sur des données banales ou de pure fantaisie, c'est un document officiel, présenté au général Hoche par son subordonné, le général Lemoine.

L'auteur était certes placé pour bien voir : il partageait le commandement de l'armée républicaine avec Humbert, Crublier, Mermet, Cherin et Vernot-Dejeu. D'abord chargé par Canclaux d'amener des renforts au jeune et brillant général Hoche, il dirigea lui-même l'attaque du 16 juillet, après avoir improvisé les fourneaux à boulets rouges qui devaient servir contre la flotte anglaise. Le 19, il assistait avec Humbert et autres à la terrible lutte qui se livrait entre les armées royalistes et républicaines; puis, aussitôt que le sort des armes eût décidé de la victoire en faveur de Hoche, Lemoine reçut le commandement du Morbihan, pendant que son général en chef prenait, avec douze bataillons d'élite, la route de Saint-Malo.

« Révolutionnaire exalté, féroce par principe ou par besoin, comme dit M. Crétineau-Joly, Lemoine se vit chargé de tout l'odieux des jugements et des exécutions militaires. » Son témoignage est donc d'une authenticité incontestable ; aussi croyons-nous la liste qui suit intéressante à plus d'un titre, et nous la transcrivons scrupuleusement.

JOSEPH DENAIS.

ÉTAT NOMINATIF

DES

PRISONNIERS ÉMIGRÉS

FAITS DANS LA PRESQU'ILE DE QUIBERON.

Prénoms et Noms. — Qualités. — Communes (C). — *Districts* (D). *Départements.*

Charles DE SOMBREUIL, capitaine au régiment d'Austrasie, C. Limoges, D. Limoges, Haute-Vienne.]

Urbain-René DE HERSÉ, évêque de Dôl, C. Mayenne, D. Mayenne, Mayenne.

François-Pierre RENISSEC, grand vicaire, C. Ville affranchie, D... Rhône et Loire.

François DE HERSÉ, grand vicaire de Dol, C. Mayenne, D. Mayenne, Mayenne.

René LALANDEL, ex-noble, C. Vannes, D. Vannes, Morbihan.

François PETIT-GUYOT, noble, C. Apremont, D... Haute Somme.

Julien GAUTIÉ, prêtre, C. Plelaud, D... Ile et Vilaine.

Nicolas BOULARD, prêtre et curé, C. Tours, D. Tours, Indre et Loire.

Jâques Pierre GOUROT, prêtre et curé, C. St-Georges, D. Montaigu, la Vendée.

François FLATTIN, prêtre, C. Tual, D. Port Malo, Ile et Vilaine.

Jean Baptiste GUEGUÉ, prêtre, C. Guedvenir, D. Fontenai, la Vendée.

Pierre François BREHEREC, prêtre et curé, C. le Roc et Bricol, D. Angers, Maine et Loire.

Jean GÉRARD, prêtre et curé, C. Montauban. D. Montfort, Ile et Vilaine.

L. René Patrice LEGAL, prêtre, C. Bréal, D Montfort, Ile et Vilaine.

Franç. Dominique CASTIN, prêtre, C. Detouche, D. St-Jean d'Angeli, Charente Inférieure.

R. V. GILARD L'ARCHANTEL, prêtre, C. Quimper, D. Quimper, Finistère.

Antoine JEANNOT, laboureur, C. Brynau, D. Josselin, Morbihan.

Pierre SEVESTRE, étudiant, C. Tournai, D. Caen, Calvados.

Louis LE CLERE, bourgeois, C. Tantigni en Brabant.

Ciprien FRENARDENT, ex-noble, C. Geaubau, D. Cherbourg, Manche.

Louis VAUCASSEL, ex-noble, C. Avennes, D. Avennes, Nord.

Etienne BEAUVAIS, marchand, C. Bruxelles en Brabant.

Charles CHENU, ci-devant capitaine au 9e régiment d'infanterie.

Joseph LA ROUSSILLE, ex-noble, C. Berteson, D. Billon, Puy de Dôme.

Alexis HEBERT, gantier, C. Caen, D. Caen, Calvados.

Charles PUNIET, ex-noble, C. Moncuc, D. Lozere, Lot.

Jacques Joseph DU BOICETIER, ex-noble, C. Hennebon, D. Hennebon, Morbihan.
Louis DURY, volontaire de la m(arine), C. Donjon, D. Donjon, Deux-Sevres.
Joseph RAOUL, ex-noble, C. Chatillon, D. Chatillon, Deux-Sevres.
L. J. Casimir LA FERANDIÈRE, ex-noble, C. Bar, D. Bar, Meuse.
Louis D'ASSERAC, ex-noble, C. Paris, D. Paris, Paris.
Georges-Noël LOUET, ex-noble, C. Angers, D. Angers, Mayenne et Loire.
Henry VIART, ex-noble, marin, C. Rochefort, D. Rochefort, Charente Inférieure.
Pierre LASSKINIE, chevalier de Malthe, C. St-Triel, D... Haute Vienne.
Theodore LASSKINIE, chevalier de Malthe, C. St-Triel, D... Haute Vienne.
Charles VIART, ex-noble, C. Husseau, D. Chatreteau, Haute Vienne.
Hippolyte SALVE, aspirant à la marine, C. Manosque, D. Manosque, Basses Alpes.
François COMPAROT, étudiant, C. Troyes, D. Troyes, l'Aube.
Pierre DU PLESSIS, soldat déserteur, C. St-Aubin, D. Montflanquin, Lot et Garonne.
Gabriel Etienne BOURDON, aspirant à la marine, C. Chateaugontier, D. Laval, Mayenne.
J. S. M. LAGARIGUE, ex-noble, C. Rochefort, D. Rochefort, Charente Inférieure.
René LE NORMAND DE GARAT, ex-noble, C. Avranches, D. Avranches, la Manche.
Gui DE FORGES, ex-noble, C. Vannes, D. Vannes, Morbihan.
Charles D'ANGLAS, ex-noble, C. Lacham, D. S.-Jean d'Angely, Charente Inférieure.
René LELIEVRE, maître d'école, C. de St-Clément de C., D. Chateaugontier, Mayenne.
Charles CAZAUX, étudiant, C. Musil, D. St-Farjau, l'Yonne.
Yves François DU ROCHER, étudiant, C. Nantes, D. Nantes, Loire Inférieure.
Gilbert GUERRY, chevalier de Malthe, C. Dompierre, D. Roche sur Yon, la Vendée.
Charles GUERRY, chevalier de Malthe, C. Dompierre, D. Roche sur Yon, la Vendée.
P. A. VULFRAM L'ANGLAIS, prêtre curé, C. Neville, D. Canic, Seine Inférieure.
Simon LE PRINCE, étudiant, C. Dieppe, D. Dieppe, Seine Inférieure.
Jean FALVARD, ex-noble, C. Perpesat, D. Germont, Puy Dôme.
Charles REYNARD, ex-noble, C. Peronne, D. Peronne, la Somme.
Louis PARFOURIE, ex-noble, C. Rocancourt, D. Caen, Calvados.
René Marie REVÉ, ex-noble, C. la Ferté-Marsé, D. Dornfront, l'Orne.
L. MARGUILIER, commissionnaire, C. Mons, D. Mons, Jemmapes.
Louis Nicolas BONARD, journalier, C. Démé, D. Bapaume, Pas de Calais.
François MARTIN, étudiant, C. Dax, D. Tarascon, l'Arriege.
Pierre Joseph PENNEQUIN, bucheron, C. l'Ecluse, D. Douai, Nord.
Antoine FOUGERET, meûnier, C. Gisu, D. Langere, Indre et Loire.
J. F. BELLEGARDE, ex-noble, C. Mauri, D. Bergerac, Dordogne.
Joseph DE L'ORNE, laboureur, C. Asmetrin, D. St-Florentin, l'Yonne.
Jean-Baptiste THOMAS, domestique, C. Valnou, D. St-Paul, Pas de Calais.
René AVRIL, domestique, C. Lambale, D. Lambale, Cote du Nord.
Constantin FAGET, bourgeois, C. Selinguau, D. St-Omer, Pas de Calais.
Gabriel Julien BILLOUARD, étudiant, C. Morlaix, D. Morlaix, Finistère.
Henri François BERTHAUD, étudiant, C. Montaigu, D. Montaigu, Loire Inférieure.

Hyppolite VISDELOU, étudiant, C. Rennes, D. Rennes, Ile et Vilaine.
François MALHERBE, cuisinier, C. Soulagé, D. Caen, Calvados.
Philippe ARBOU, soldat, C. St-Germain du B., D. Louen, la Somme.
Antoine G. GRANDCHAMP, ex-noble, C. Aval, D... Haute Vienne.
Mathurin CROUILLEBOIS, domestique, C. Chatillon Sum., D. Mayenne, Mayenne.
Raphael BONNEVILLE, horloger, C. St-Benin, D. Cambrai, Nord.
Pierre ARNOULT, praticien, C. Calais, D. Calais, Pas de Calais.
Louis BLAIZE, laboureur, C. Kervilan, D. Aurai, Morbihan.
Louis LEBIAN, laboureur, C. Brec, D. Aurai, Morbihan.
Michel MARINE, laboureur, C. Pluvigny, D. Aurai, Morbihan.
Julien RIBOCHON, laboureur, C. Grandchamp, D. Vannes, Morbihan.
Jacques BERIENNE, meûnier, C. Pluvigni, D. Aurai, Morbiban.
Gilbert DAPCHIER, marchand, C Ternan, D. d'Issoire, Puy-Dôme.
Nicolas BOCQUET, jardinier, C. Bélu, D. Soissons, l'Aisne.
Noel ELEC, laboureur, C. Lomariaque, D. Aurai, Morbihan.
Louis PUJOULLY, conducteur de voitures, C. Nismes, D. Nismes, Gard.
Jean GUINEDAL, laboureur, C. Plesrin, D. Vannes, Morbihan.
Mathurin MAUBERT, marechal, C. Pluvigni, D. Aurai, Morbihan.
François CAUDOU, matelot, C. Ploermel, D. Aurai, Morbihan.
Mathurin LETOUZE, tisseran, C. Landevau, D. Aurai, Morbihan.
J. M. GLAY DU GAGEC, garde du comte d'Artois, C. Quentin, D. Quentin, Côtes du Nord.
François DU MONTAIS, garde du corps, C. St-Julien, D. St-Julien, Haute Vienne.
Jean Pierre FRÉVILLE, ex-noble, C. la Haye-Routon, D. Pontaudemer, l'Eure.
Joseph Antonin MÉNARD, ex-noble, C. la Rochelle, D. la Rochelle, Charente Inférieure.
Thomas BOISANGER, ex-noble, C. Quimperlé, D. Quimperlé, Finistère.
Jean BERTHELOT, cultivateur, C. Plaritat, D. Port-Brieux, Côtes du Nord.
Jean Baptiste DEVENU, .. C. d'Eterre, D. Asbroucq, Nord.
Felix GABEAU, déserteur, C. Disbergue, D. St-Omer, Pas de Calais.
Nicolas LELEU, déserteur, C. Magny, D. Douai, Nord.
François CASTINIE, cultivateur, C. Lille en Flandre, D. Lille, Nord.
Hyacinthe MOZEL, praticien, C. Fougeret, D. Bans, Loire Inférieure.
J. L. MERDY DE QUILLIEN, ex-noble, C. Pleubain, D. Laniou, Côtes du Nord.
Louis Hippolite M. URVOY PORTRAMPARC ex-noble, C. Plounerez, D. Lanion, Côtes du Nord.
Raoul PAYEN, ex-noble, C. Avranches, D. Avranches, Manche.
Charles GUERRY, chevalier de Malthe, C. Dompierre, D. Laroche, Vendée.
François BREBION, soldat déserteur, C. Quistel, D. St-Omer, Pas de Calais.
Jean Baptiste HOULIER, domestique, C. Quimbron, D. Boulogne sur M., Pas de Calais.
Thomas DOUDMAN, ouvrier, C. Valiquerville, D. Caudebec, Seine Inférieure.
Claude BRAUDIER, domestique, C. Chamoi, D. Troyes, l'Aube.
Louis DESERDILLÉ, domestique, C. Gueret, D. Gueret, Creuse.
Jean Baptiste REMY, domestique, C. Verdun, D. Verdun, Meuse.
Tranquille DUVAL, coëffeur, C. Gasseu, D. Sex, l'Orne.
Etienne LEVASSOR, domestique, C. Morancy, D. Chartres, d'Eure et Loire.

Theodore Henry Julien COLLIBEAUX, bourgeois, C. Nantes, D. Nantes, Loire Inférieure.
Paul LANTIVY, ex-noble, C. Aurai, D. Aurai, Morbihan.
Pierre ESSANOT, cultivateur, C. Ardeveine, D. Aurai, Morbihan.
Joseph OLLIER, cultivateur, C. Plolinois, D. Hennebon, Morbihan.
Jean PESEL, cultivateur, C. Plolinois, D. Hennebon, Morbihan.
Louis LETI, marchand, C. Aurai, D. Aurai, Morbihan.
François BRÉAU, soldat déserteur, C. Aurai, D. Aurai, Morbihan.
Raimond SALOUET, praticien, C. Rhodez, D. Rhodez, l'Aveyron.
Louis-Charles DE BAUPTE, militaire, C. Ecranville, D. Bayeux, Calvados.
Jacques COCHOIS, ex-noble, C. d'Aumale, D. Neuf-Châtel, Seine Inférieure.
Guillaume PIE, ex-noble, C. Châteauneuf, D. Carnaix, Finistère.
Jean GUICHETEAU, ci-devant avocat, C. Bréal, D. Montfort, Ile et Vilaine.
Henry ROBERT, ex-noble, C. Chalans, D. Chalans, Vendée.
Charles CUMIER, étudiant, C. Valenciennes, D. Valenciennes, Nord.
Jean LA HAYE, ex-noble, C Vannes, D. Vannes, Morbihan.
Paul POULTIER, étudiant, C. Rouen, D. Rouen, Seine Inferieure.
Bertrand FAURE, ex-noble, C. Ille en Perigord, D. Ille, Dordogne.
Louis J. DUVIGNO jeune, ex-noble, C. Rochelle, D. Rochelle, Charente Inferieure.
Louis VASCONCELLES, ex-noble, C. Autun, D. Nogent, d'Eure et Loire.
Joseph SAVIGNAC, ex-noble, C. Jonchere, D. Belac, Haute Vienne.
Pierre François ROQUEFEUILLE, ex-noble, C. Valence, D. Valence, Drôme.
Urbain Claude VIR, chirurgien, C. Sedan, D. Sedan, Ardennes.
Jean Nicolas LE GRIS, ci-devant sergent, C. Aulnay, D. Vertu, Marne.
François DUFOUR, praticien, C Noyon, D. Noyon, l'Oise.
Charles MORISSON, ex-noble, C. St-J. des Landes, D. Sables d'Olonne, Vendée.
Jacques René DUBOIS, ex-noble, C. Jonc du Bois, D. Alençon, l'Orne.
Ch. H. A. MOUCHERON, ex-noble, C. Montier, D. Montier, Nievre.
Jean Marie MOUCHERON, ex-noble, C. Quimper, D. Quimper, Finistère.
Jean DELONNAY, domestique, C. Dam. sur Seine, D. Caen, Calvados.
Joseph MARTIN, bourgeois, C. Daignanne, D. Lodeve, l'Hérault.
Jean Nicolas VOLFF, domestique, C. Dieuze, D. Dieuze, Meurthe.
Joseph DUTERTRY, cultivateur, C. Remortier, D. Boulogne, Pas de Calais.
Jean DIBAS, soldat déserteur, C. Clermont, D. Clermont, Pui-Dôme.
HERIER COMPREIGNAC, ex-noble, C. Limoges, D. Limoges, Haute Vienne.
Dominique GRAS, domestique, C. St-Audeau, D. St-Esprit, l'Ardêche.
Hubert VAILLANT, verrier, C. Besancourt, D. d'Andelis, Seine Inferieure.
Pierre Nicolas DE VISSEL, officier marin, C. Mericourt, D...
Louis BONORE, ci-devant g. d. r. (garde du roi), C. Perigueux, D. Perigueux, Dordogne.
Charles DORIGNÉ, étudiant, C. St-Quentin, D. St-Quentin, l'Aisne.
Jacques TESSIER, menuisier, C. Sarlande, D. d'Exideuil, Dordogne.
Jacques LE FEBVRE, ex-noble, C. Bouset, D. Argentan, l'Orne.
Victor DU BOIS TENNELIN, praticien, C. Bovin, D. Argentan, l'Orne.
Gabriel DU ROCHÉ, ..., C. Bron, D. Bron, Côtes du Nord.
François L'AMOUR, ex-noble, C. Rennes, D. Rennes, Ille et Vilaine.
J. M. C. ROBECQ, ex-noble, C. Morlaix, D. Morlaix, Finistère.

François HOCHIN, laboureur, C. Biliberquels, D. Bethune, Pas de Calais.
Honoré WIBAUX, laboureur, C. d'Etarsoing, D. Bapaume, Pas de Calais.
Antoine DELBARTE, tisseran, C. M. Aubaresse, D. Lille, Nord.
Jean Baptiste CHARDON, bourgeois, C. Argentan, D. Argentan, l'Indre.
Alexis JAVEL fils, chirurgien, C. Lion, D. Lion, Rhone et Loire.
Armand DE QUINCARNON, ex-noble, C. Pessil-Groan, D....
Charles-Silvain BÉCHILLON, ex-noble, C. Présic, D....
René Barbe BIGNON DU FRESNE, ci-devant capitaiue, C. St-Ouin le Brison, D. Domfront, l'Orne.
Pierre MONDIOU, ci-devant employé, C. Limoges, D. Limoges, Haute Vienne.
Salomon CHAPITEAU, ex-noble, C. Minsac, D..., Charente.
Nicolas MARIOTTE, boucher, C. Nanci, D....
Louis François Bonaventure BUISSY, ex-noble, C. Douai, D..., du Nord.
Athanase Joseph DU BOCQUET, praticien, C. Laises, D. St-Omer, Pas de Calais.
Jean François TESSELIER, étudiant, C. d'Herbré, D. Vitré, d'Ille et Vilaine.
Louis Florentin DE LAITRE, praticien, C. Argenton, D....
Pierre BETARD, ex-noble, C. Montbriez, D. Bordeaux, Gironde.
Toussaint MOREAU, ancien soldat, C. St-G(ildas) des Bois, D..., Loire Inferieure.
Charles Eloi VAILLANT, ouvrier verrier, C. Beaumont le Roger, D....
Louis Guillaume VARRIN, ex-noble, C. Bonœil, D....
Thomas DE BRY, ci-devant gentil h(omme), C. Roche, D....
François PINET, ex-noble, C. Malauve, D..., Côtes du Nord.
Antoine Joseph FELIX, bourgeois, C. Gumon, D. Brives, de la Correze.
Jean Baptiste PRIEZ, ouvrier, C. Marvilles, D. d'Avesnes, Nord.
Jacques PARIS, domestique, C. Cajeune, D....
François LAMY, domestique, C. Sarguemine, D....
François POULIN, postillon, C. d'Haré, D....
Pierre L'ALLEMAND, domestique, C. du Fein, D....
François LAIRÉ, domestique, C. Montluçon, D....
Nicaise Valentin GRENIER, domestique, C. Dourville, D...., Seine Inférieure.
François SICO, domestique, C. Pont-l'Evêque, D....
Jean Denis LEMOINE dit Adolphe, domestique, C. Rosni sur Seine, D...
René Louis MOITON, palfrenier, C. Rosni sur Seine, D....
Jacques BOISLETEAU, domestique, C. Lamerlater, D....
Jacques CADART, bourlier, C. Chaîne, D. St-Omer, Pas de Calais.
François LEGRAND, tisserand, C. Licrain, D. St-Omer, Pas de Calais.
François HUCHET, tisserand, C. Valmon, D. St-Paul, Pas de Calais.
Jacq. Joseph FIOLET, tisserand, C. d'Avroult, D. St-Omer, Pas de Calais.
Antoine Joseph DOCO, charron, C. Gueulecin, D. Douai, du Nord.
Pierre Louis PERON, cordonnier, C. Noird Bécourt, D. St-Omer, Pas de Calais.
Pierre COUPET, journalier, C. Guelcin, D. Douai, du Nord.
Clotaire François VASSEUR, meûnier, C. Verchin, D. Montreuil, Pas de Calais.
Louis Joseph BRICHE, laboureur, C. de Lestres, D. St-Omer, Pas de Calais.
Florentin DUSAULTOIR, laboureur, C. d'Aune, D. St-Omer, Pas de Calais.
Henri BONGE, journalier, C. de Lestres, D. St-Omer, Pas de Calais.
Dominique PENTEL, journalier, C. Menil-Dohin, D. St-Omer, Pas de Calais.
Nicolas LAGROY, étudiant, C. Duquesnoi, D..., du Nord.

Eustache BONGE journalier, C. Delestre, D. St-Omer, Pas de Calais.
Augustin GONY, linier, C. Quelsen, D. Douai, du Nord.
Marc AQUÉRÉ, cordonnier, C. Souquenberg, D. St-Omer, Pas de Calais.
Augustin PENTEL, journalier, C. Mainis-Dohent, D. St-Omer, Pas de Calais.
Antoine François DELCROIX, journalier, C. Mainis d'Ohent, D. St-Omer, Pas de Calais.
François VANDENNE, tisserand, C. d'Avroult, D. St-Omer, Pas de Calais.
Ferdinand HELIN, cordonnier, C. Marolles, D. d'Avesnes, de l'Aisne.
Antoine Louis JAVEL, médecin chirurgien major des armées fr., C. Moilau, D....
Toussaint CROISSENVILLE, ex-noble, C. Vic, D...., Calvados.
Marie GUERGELIN, ex-noble, C. Hennebon, D. Hennebon, Morbihan.
Remi LE METAYER, ex-noble, C. L'Isle-aux-Moi(*nes*), D. Hennebon, Morbihan.
Pierre Marie BRIEN, marchand, C. Aurai, D. Aurai, Morbihan.
Jacques LE SAUSE, marchand, C. Aurai, D. Aurai, Morbihan.
Charles LÉGO, cordonnier, C. Aurai, D. Aurai, Morbihan.
Jean-Pierre DIMOTTE, tanneur, C. Aurai, D. Aurai, Morbihan.
Claude Nicolas JÉROME, défricheur, C. Nostende, D. Hennebon, Morbihan.
François GUINGUENET, ex-noble, C. Langouet, D. l'Ille et Vilaine, Morbihan.
François CAQUERET, ex-noble, C. Blangi, D. Seine Inferieure, Morbihan.
Nicolas TOZEL, ci-devant lieutenant de vaisseau, C. Lisieux, D. Calvados, Calvados
Pierre MILON, ex-noble, C. Poitiers, D. Poitiers, Vienne.
Hervet GOUESNON THÉPAULT DU BRIGNON, ex-noble, C. Bourgblanc, D. Brest, Finistère.
Aimé-Claude DE GUIQUERNAUD, ex-noble, C. Landida, D. Brest, Finistère.
Joseph LE VICOMTE, ex-noble, C. Morieux, D. Lamballe, Côtes du Nord.
Gabriel DE LA HAYE, ex-noble, C. Beaulieu, D... des Deux-Sèvres.
Joseph LA MOTTE GUYOMARATTE, ex-noble, C. Lamballe, D. Lamballe, Côtes du Nord.
Marc-Antoine DE BEAUPOIL, ex-noble, C. Jonsac, D..., Charente Inférieure.
Jean CHATEIGNE, domestique, C. Cossey, D....
Pierre Joseph BÉNARD, Me clerc au Parlement de Paris, C. Beaulieu les Loges, D..., Indre et Loire.
Jean-Baptiste COLINET, domestique, C. Pierlet, D. Pontoise, Seine et Oise.
Charles-André FROGER, ex-noble, C. la Clisse, D..., Charente Inferieure.
Michel BACHELOT, domestique, C. Cellieres, D....
Gilles DE LA PLANCHE, domestique, C. Quipelé, D..., l'Ile et Vilaine.
Louis HERVET, domestique, C. Landivi, D..., Côtes du Nord.
Pierre LETHIEC, laboureur, C. Marzan, D. Roche-Sauveur, Morbihan.
Mathurin FERENOT, laboureur, C. Grandchamp; D. Vannes, Morbihan.
Julien LANCIENS, laboureur, C. Berry, D. Rochefort, Morbihan.
Michel THOMAZEAU, armurier, C. Badenne, D. Vannes, Morbihan.
Jacques THOMAZEAU, maréchal, C. Badenne, D. Vannes, Morbihan.
Michel BOISDUGUÉ, laboureur, C. Grandchamp, D. Vannes, Morbihan.
Charles DURET, marchand, C. Caignan, D..., Côtes du Nord.
Guillaume PHARAON, jardinier, C. Rénergatte, D. Lechenevin, du Finistère.
Millé OUGEAU, laboureur, C. Plaudrin, D. Vannes, Morbihan.
Joisin FALLERÉ, canonnier, C. Plaudrin, D. Vannes, Morbihan.

Jacques Aimable POULAIN, ..., C. Estéville, D..., Seine Inférieure.
François DUGUET, ..., C. Beli, D...., Seine et Oise.
Pierre DE BREVELLEY, ... , C. St-Helene, D...., Morbihan.
Jean BROHAN, ..., C. Peaulle, D...., Morbihan.
Louis Joachim DU GUEGAN, ..., C. Beringh, D...., Morbihan.
Pierre BIOT, ..., C. Peaulle, D...., Morbihan.
Jacques MOLGAT, ..., C. Theyze, ..., Morbihan.
Pierre GUILLEMEAU dit Le Bouche, ..., C. Aradou, D.. ., Morbihan.
Henri BIOT, ..., C. Peaulle, D...., Morbihan.
Joseph BOURDON-BÉRIT, ..., C. Paris, ...
Louis COUET, ..., C. St-Sauvin, D....
Auguste TASSI, ..., C. Marseille, D....
Charles NAVALE, ..., C. Labadu, D...., de Pô.
Jean Baptiste LAPORTE, ..., C. Exideuil, D....
KERGARIOU LOCMARIA, ..., C. Ploubert, D....
Louis FROGÉ, ..., C. Rochefort, D....
Hervy FROGÉ DE LÉGUILLE, ..., C. Rochefort, D....
Charles GREILLIER, ..., C. Coucise, D....
Louis LA CLOCHETERIE, ..., C. Rochefort, D....
Joseph Antoine TERTULLE LABAUME-VINEL, ..., C. Carpentras, D....
Hyppolite MOUREVILLE DE LA FURRETIERRE, ..., C. Rochefort, D....
J. R. PRÉJÉ DE KÉRÉBART, ..., C. Rennes, D. Rennes, ...
François Auguste COURSON, ..., C. Ploureau, D. St-Brieux, Côtes du Nord.
Jean-Baptiste CHEVALIER DE CROUSIL, ..., C. Pau, D....
François D'ORVILLÉE, ..., Isle de Cayenne.
Jean Antoine DOUROUX, ..., St-Neyan, D....
Jean Baptiste CHOLLET, ... C. Lougeau, D...., Meuse.
François MOCOURT, ..., C. Stenay, D....
J. M. CHEVALIER MOUROI, ..., C. Gible, D....
François J. DAMOISSEAU, ..., C. Kos, D....
Pierre Joseph DE BOLINARD DÉROCHE, ..., C. Rancou, D....
François VIDO, ..., C. Limoges, D Limoges....
Charles Augustin ROIROU, ..., C. Montaigu, D. Montaigu, ...
Pierre ROUCHE, ..., C. Cauche, D....
François Eugène LANGLAIS, ..., C. Cassel, D....
Jean Louis DU PORTAIL, ..., C. Strasbourg, D. Strasbourg, Bas-Rhin.
Antoine FOLMON DE PRESTAL, ..., C. Bagate, D....
Joseph Pascal DE BEAUMONT, ..., C. Perigueux, D. Perigueux, Dordogne.
Jacques LE MOUTON NÉOU, ..., C. Paris, D. Paris....
Paul Pierre Auguste Eloi DE COURCY, ..., C. Pierfet, D....
Jean FONTROUYÉ, ..., C. Fontrouyé, D...., Lot et Garonne.
Joseph MARY, ..., C. Ecau, D....
François COURCHOU, ex-noble, C. Flonchat, D. Port-Brieux, Côtes du Nord.
Louis GEGU, domestique, C. Nantes, D. Nantes, Loire Inferieure.
Mathurin BACHELOT, laboureur, C. Cadillou, D. Dinan, Côtes du Nord.
François COTET, domestique, C. Rennes, D. Rennes, Ille et Vilaine.
Yves-Marie OMNES, maître d'école, C. Landivi, D. Laniou, Côtes du Nord.

Guillaume LECUL, chantre, C. Treguier, D. Treguier, Côtes du Nord.
Joseph ROBIN, tailleur, C. Favret, D. Treguier, Côtes du Nord.
Yves Poche, domestique, C. Peroquiret, D...., Côtes du Nord.
Nicolas LE MAGNET, tailleur, C. Delaneau, D...., Côtes du Nord.
François Guil. BOUCHER, journalier, C. de Dieppe, D. Rouen, Seine Inferieure.
Joseph HAMON, laboureur, C. Guingand, D...., Côtes du Nord.
Charles BERNARD, menuisier, C. Curri, D. Neuville, Rhone et Loire.
Claude-Marie BURNOTTE, écrivain, C. Vannes, D. Vannes, Morbihan.
Guillaume RENNEGOT, cordonnier, C. Vannes, D. Idem.
Jean Michel BERNARD, faiseur de peignes, C. Vannes, D. Idem.
Jacques GUILLEROT, meûnier, C. Sergur, D. Idem.
François LA HERGNE, jardinier, C. Vannes, D. Idem.
Isidor DANOT, laboureur, C. Vannes, D. Idem.
Mathurin LEFRANC, domestique, C. Quedillac, D...., Côtes du Nord.
Joseph Auguste PELISSIER, noble, C. Cimiame, D. d'Opsset, Bouches du Rhone.
Florentin DULAURENT, noble, C. Quimper, D. Quimperlé, Finistère.
J. F. DU MASNADAU, noble, C. St-Bertrand, Guadeloupe.
Yves RIOUT, domestique, C. Guingamp, D. Guingamp, Côtes du Nord.
Jean QUÉNEC, domestique, C. Morlaix, D. Morlaix, Finistère.
Jean LEVÊQUE, domestique, C. Landheu, D. Lamballe, Côtes du Nord.
François BERTRAND, domestique, C. Daincour, D...., Moselle.
Jacques CLINCHAMP, noble, C. Beaumont, D. Fresnai, Sarthe.
Jean PELLETIER, domestique, C. Laloyere, D. Chalon, Côte-d'Or.
Louis Christophe ROSSEL, noble, C. Sauzé, D. Sauzé, l'Yonne.
Louis VELLARD, étudiant, C. Chauzé, D. Neuville, Loiret.
Joseph PANOU DURBROUQ, negociant, C. Nantes, D. Nantes, Loire Inférieure.
Pierre François DU PONT, noble, C. Carpissac, D...., Calvados.
Jean Baptiste SAINT-SAUVAN, noble, C. Lionnac, D...., l'Allier.
Jean Pierre Raimond BAILLY, noble, C. Pont-Croix, D...., Plucister.
Louis JALLET, employé aux aides, C. St-Philibert, D...., la Vendée.
Charles D'ALBERT MIVEL, ..., C. St-Omer, D...., Pas de Calais.
Auguste JALLET, ..., C. St-Philibert, D...., la Vendée.
René Anne LE LARGUE, ..., C. Ploermel, D. Ploermel, Morbihan.
Jacques JOUBERT, bourgeois, C. La Chapelle, D...., la Vendée.
R. C. A. RONCEVILLE, noble, C. Thorigné, D...., la Manche.
Jean-Baptiste PALESPONT, noble, C. la Magdeleine, D...., Basses-Pirénées.
Ange ST-LUC, noble, C. Quimper, D. Quimperlé, Finistère.
Guillaume BESSEN, ..., C. Vannes, D. Vannes, Morbihan.
Laurent NEUVILLE, noble, C. d'Aleye, D...., Pas de Calais.
Louis François DU PLÉCI, noble, C. Ste-Foix, D...., Charente.
Jean DE CHANTILLOY, ..., C. Bussiere, D...., Haute Vienne.
Henri VICLAR, noble, C. Schelestat, D...., l'Aveyron.
Henri VILLENEUVE, ..., C. Lavaux, D. Lavaux, ...
Louis BELLISSON, ..., C. Cambe, D...., Calvados.
Pierre Antoine Joseph LE BLEU, ..., C. Pailly la Bouye, D. Pas de Calais.
Gabriel PUISERET, ..., C. Lennevin, D...., Finistère.
Louis André PRÉVÔT, noble, C. Argenteuil, D....

Joseph PASCAL, noble, C. d'Oroscof, D...., Finistère.
Joseph CABON, ..., C. Lenneven, D...., Finistère.
Paul VAUCLIN, noble, C. Valogne, D...., la Manche.
Laurent DANIEL, ..., C. Guingamp, D...., Côtes du Nord.
Marie Louis LEFORT, ..., C. Saintes, D. Saintes, Charente Inférieure.
Ignace-Joseph CARPENTIER, ..., C. Vesquier, D...., du Nord.
R. C. LA ROCHEFOUCAULT, noble, C. Apremont, D. de Chalans, la Vendée.
Henri MOLENA, noble, C. d'Haravel, D... du Lot.
François SPIART, noble, C. Diarmis, D... Côtes-d'Or.
François MONTARNEL, noble, C. Senerguer, D... l'Aveyron.
Victor JALÈS, ... C. Fontenay, D... la Vendée.
C. J. VILLAVIENCIO, noble, C. Codini, D... du Nord.
François VAUCLIN, noble, C. Dennevet, D... la Manche.
François LE MAITRE, noble, C. Melinoubert, D... la Manche.
Jacques-Augustin AUBIN, noble, C. Vannes, D. Vannes, Morbihan.
Paul-François QUEROLAN, noble, C. d'Hennebon, D. d'Hennebon, Morbihan.
J.-F.-P. PENNEVENT, noble, C. Vannes, D. Vannes, Morbihan.
Sébastien-Joseph BENOIT, ... C. Petitquesnoi, D... du Nord.
Prosper LA MOTTE, ... C. Mezuis, D... Haute-Garonne.
Joseph BROGLIE, noble, C. Paris, D. Paris, la Seine.
Paul MANY, noble, C. Charmant, D. d'Angoulême, la Charente.
Antoine FAUVILLE, noble, C. Surx, D... Pas-de-Calais.
Louis JACQUES, parfumeur, C. Lenneville, D... la Moselle.
Jean-Joseph BARBA, ... C. Fruges, D... Pas-de-Calais.
Louis SEINÉ, ... C. Balincourt, D... Pas-de-Calais.
René-François PRUDENT-ROYER, noble, C. St-Nazaire, D... Loire-Inférieure.
Pierre-Joseph VARRIN, cultivateur, C. Merville, D... du Nord.
Jacques BOUVIER, laboureur, C. Melé, D... la Mayenne.
Alexandre COURREAU, ... C. Prorel, D...
Augustin BIAR, ... C. Laumerban, D... Seine-Inférieure.
Laurent COEFFRON, ... C. Douai, D... du Nord.
Emmanuel DE TORT, ... C. du Berquin, D... du Nord.
Louis-Joseph ALOY, ... C. Menil-Doin, D... Pas-de-Calais.
Antoine ALOY, ... C. id. D. id.
Jacques BOULÉ, ... C. Reclingan, D... Pas-de-Calais.
Claude BOULEFROY, ... C. de Renco, D... de la Somme.
Pierre GARO, ... C. Chamber, D...
René PETIT, ... C. Champiny, D... Loir-et-Cher.
René LETAT, ... C. Nevrey, D... Mayenne.
Louis CHATEL, ... C. Gimbré, D... Calvados.
Guillaume VANOCHE, ... C. St-Omer, D... Pas-de-Calais.
Charles MENÉ, ... C. Viroucheau, D... de la Somme.
Jacques GONTIER, ... C. Verneuil, D... la Nièvre.
Joseph LEBLANC, ... C. Hautvolé, D...
Jean BEAUVILLIÉ, noble, C. Favret, D... l'Indre.
Pierre LA MOTTE, ... C. d'Aurillac, D. d'Aurillac, du Cantal.
Michel FÉLIX, ... C. Lizo, D... Calvados.

François-Paul FOUQUET, noble, C. Thouars, D. Thouars, des Deux-Sèvres.
Louis-Henri GOCHET, noble, C. Rut, D... la Somme.
Saturnin COTEL, clerc de procureur, C. Châteaubriand, D... Loire-Inférieure.
Pierre COLIN, ... C. Loupi, D... Meuse.
Pierre YOT, ... C. Ploermel, D. Ploermel, Morbihan.
Pierre VILMER, ... C. Lausanne, D...
Pierre DUTERTRE, ... C. Silli, D... Calvados.
Pierre EVRARD, ... C. Noyelle, D...
P.-L. Aulide CIBOURD, ... C. St-P. trois ch., D... Drôme.
Jean-Marie DE LA HOUSSAYE, vicomte, C. Servignan, D... Finistère.
Louis-André-Joseph LOMBARD, noble, C. Bordeaux, D. Bordeaux, Gironde.
G.-P. Louis DU ROCHER, ... C. Bouzevile, D... Côtes-du-Nord.
Louis-Charles BAUDRAN, ... C. Vigon, D... Calvados.
André-Marie LE RONDES, noble, C. Benovile, D... Calvados.
G.-T. LEZERES, noble, C. Croton, D... Finistère.
Jacques LA ROCHE-AIMON DE LA ROUSSIE, noble, C. Petigny, D... Dordogne.
Pierre-Paul DE LA CHAPELLE, noble, C. d'Argental, D... Corrèze.
Jacques-Joseph LETUDELGOT, noble, C. d'Argental, D... Corrèze.
Pierre-Jacques CORDAY, noble, C. Melidaimbert, D... Calvados.
R.-F.-D. Thibault MARAIS, ... C. Martigni, D... Calvados.
Joseph SALVERT, ... C. Miliac, D... la Vienne.
Anne-Jean COLLARDEVILLE, noble, C. Châlons, D. Châlons, Marne.
Louis-Vincent-Marie DE LANGLE, noble, C. Hennebon, D. Hennebon, Morbihan.
François-Urbain Ollivier DE TRONC JOLY, noble, C. Aurai, D. Aurai, Morbihan.
René-Charles PERSY, ... C. Tonneville, D... Manche.
Jean-François-Florent GIGAUD, ... C. Belfond, D... Guendreville, Manche.
Joseph DE TREVOU, ... C. Morlaix, D... du Finistère.
H.-J. KACASADEX, ... C. Lamau, D... Côtes-du-Nord.
Charles d'AMBOIS, ... C. Massedazille, D... l'Arriège.
François-Jean DAMBOIS, ... C. Massedazille, D... l'Arriège.
Louis-Charles LEMAIRE DU CHAMOIS, noble, C. Villemontié, D... du Loiret.
Mathurin FOLTE DE VENTOR, noble, C. Limoges, D... Haute-Vienne.
Jean-Baptiste TAPINOIS, chevalier de St-Louis, C. Sarlat, D... Dordogne.
Jean-Marc DE CHEVREUSE, noble, C. Vitrac, D... Charente.
Pierre PAULIN, ... C. Planguenoël, D... Côtes-du-Nord.
René MASSON, ... C. St-Denis, D... la Vendée.
Eude BOISENDE, ... C. Menil Gondoin, D.... l'Orme.
Guillaume-René LE BRETON, ... C. Perilleus, D... Manche.
Joseph DE GUILLON, ... C. Stafort, D.... Lot-et-Garonne.
Joseph-Louis DE PÉLISSIER, ... C. Simiant, D... Basses-Alpes.
Guillaume BOQUET DE GRANVAL, ... C. de Metz, D... Manche.
Guillaume-Marie-Joseph PANTOU, ... C. de Vressy, D... Calvados.
Marie-Claude COLARDIN, ... C. Virre, D... Calvados.
François ROQUEFEUILLE, ... C. Daticau, D...
Jacques Marie KERVE, ... C. Guérande, D. Guérande, Loire-Inférieure.
Jean-Baptiste LE VICOMTE DE LA VILLE-VOLETTE, noble, C. Sillac, D... Côtes-du-Nord.

François-Louis-Marie JACQUET, ... C. St-Paul-de-Léon, D... Finistère.
François-Ange-Marie DU BOIS, noble, C. Carreau, D... Morbihan.
J.-G. GOUIGUET, ... C. Quimperlé, D. Quimperlé, Finistère.
Joseph-Jean-M.-Hyacinthe DERVAL, ... C. Quimper, D. Quimperlé, Finistère.
F.-J.-M. MAGLOIRE, noble, C. Morlaix, D. Morlaix, Finistère.
L.-M.-J. FORTUNÉ, noble, C. Morlaix, D. Morlaix, Finistère.
Auguste-Marie-Henri de NECHEVEUX, noble, C. Plegue, D. St-Brieux, Côtes-du-Nord.
Pierre-François-Martin DU LARGET, noble, C. Lunargatte, D... Côtes-du-Nord.
François LA CARRIÈRE, noble, C. d'Aurillac, D... du Cantal.
Hyénis BOISION, ... C. Morlaix, D. Morlaix, Finistère.
E. Leguy DE COUATADOVEL, noble, C. Brest, D. Brest, Finistère.
René NORMAND, ... C. Avranches, D... Manche.
Fortuné CHEF LA FONTAINE, noble, C. Quimper, D. Quimperlé, Finistère.
Etienne CILLARD VILLENEUVE, noble, C. Treguier, D...
Henri-Jacques LE FAUCONNIER DE LA BONNEVILLE, noble, C. Picoville, D...
B.-R.-M. DE LA CHEVRIÈRE, noble, C. Senonne, D...
J.-B.-G. DE LA CHEVRIÈRE, noble, C. Martini, D. Serzo.
Charles-Marie LESQUISIO, noble, C. Luneville, D...
Alexandre DE VASSY, noble, C. Bressé, D. Avranches...
J.-L. BOQUET D'ALBLADE, noble, C. Arblade, D...
Armand-Louis AVAREY, noble, C. Paris, D... Seine.
Antoine PICOLIER, ... C. Cosac, D... Lot.
Charles-Joseph MALVU DE BRIGES, noble, C. Paris, D... Seine.
Henri Pascal LA REYRINGLADE, noble, C. Nismes, D... Gard.
Jean-David DE PERDROVILLE, noble, C. Nonnencourt, D...
Joseph-Marie-Jean-Michel BEAUFORT, noble, C. Paris, D... Seine.
Jean BERNEY, ... C. Bergerac, D... Dordogne.
Armand-Augustin VASSAL, ... C. Pécodier, D...
Jacques-François DU DIBERT, ... C. Damartin, D...
Gabriel BAULAVOU, ... C. Ser. D... l'Orne.
Jean LAUDU, domest. de la Houssaye, émigré, C. St-Brieux, D... Côtes-du-Nord.
Yves BARRÉ, chirurgien, C. Châteauneuf, D... Finistère.
Nicolas MAURICE, domest. de la Houssaye, C. Guingamp, D. Port-Brieux, Côtes-du-Nord.
Louis-Gabriel DU LARGERZ, prêtre, C. Louargat, D. Guingamp, Côtes-du-Nord.
François-Charles-Marie LÉGUALÈS DE LAISSEAU, ex-noble, C. Morlaix, D... Finistère.
Mathurin PERIGEAUX, domestique, C. Effendix, D. Montfort, Ile-et-Vilaine.
Jean-Louis RECHIN, domestique, C. Montaigu, D. Montaigu, la Vendée.
Jean-Jacques LE BARBIER DE LA BOURDONNIÈRES, ex-noble, C. Beaumont, D... la Sarthe.
Louis LA VILLESLAY, noble, C. Pontivi, D. Pontivi, Morbihan.
Henri DE LAGE, noble, C. Laniou, D. Laniou, Côtes-du-Nord.
Daniel COUSTERVILLE, noble, C. Parenti, D. Boulogne, Pas-de-Calais.
J.-M.-M. ROLAND, prêtre, C. Plougueil, D. Laniou, Côtes-du-Nord.
Antoine MANOITE, noble, C. Blanc. D... l'Indre.

Louis-Marie DE LA VOLTAIRE, noble, C. Ploermel, D. Ploermel, Morbihan.
Bernard-Marie JOUAN, ancien garde-côte, C. Roscoff, D... Finistère.
Ch. DE ROYRAUD, noble, C. Montaigu, D. Montaigu, la Vendée.
André Raimond PATY, ci-dev. offic. de marine, C. Jalgan, D... Gironde.
Juste SARRET, bourgeois, C. Arbon, D... Jura.
Louis BARAUDIN, noble, C. Rochefort, D...
Claude HUGON, noble, C. Larzeac, D. Lazerche, Corrèze.
Clair PINIOT ou PYNYOT, noble, C. Verbier, Poitou.
C. L. DELBEQUE, noble, C. Bourgt, D. Hazebrouck, Nord.
Jean-Baptiste DE LA HOUSSAYE, noble, C. Rennes, D. Rennes, Ile-et-Vilaine.
Jacques BULTET, domestique, C. St-Denis, D... Seine-Inférieure.
J. G. MOULIN, soldat, C. Paris, D. Paris, Paris.
Guillaume MALHERBE, soldat, C. Brieberg, D. Valognes, Manche.
Jean-François JOUANNE. S. G. d'Hector, C. Saudevart, D. Valognes, Manche.
Nicolas-Joseph NOEL, ancien militaire, C. Pont-à-Mousson, D...
Augustin HOCHENAC, maçon, C. Castres, D...
Jean-François BRETON, ci-dev. instructeur, C. St-Quentin, D...
Henri-Maximilien DE BRAY, bourgeois, C. Amiens, D. Amiens, la Somme.
Jean-Baptiste-Pascal NOURY, domestique, C. Seizval, D. Amiens, la Somme.
Louis FONTAINE, maréchal ferrant, C. Cuvilier, en Picardie.
Augustin BERTHELOT, étudiant, C. Angers, D. Angers, Maine-et-Loire.
Jean-Etienne GINOUVÈS DE LA TOURS, ci-dev. serg. au 68me, C. Clermont, D... l'Hérault.
Alexis DUGUESNE, journalier, C. Coutières, D. Béthune, Pas-de-Calais.
Louis DERBRUGHE, étudiant, C. Lille, D... Nord.
Marie-Joachim ALYS, maçon, C. St-Vaast, D. Quesnoi, Nord.
Etienne ROBERT, domestique, C. Sauve, ci-devant Languedoc.
Florent LEFEBVRE, journalier, C. Erny, D. Boulogne, Pas-de-Calais.
Mathieu KERBELET, déserteur de la ma(rine), C. Landevant, D. Aurai, Morbihan.
Thomas IMBERT, ci-dev. g. du corps, C. Port Marie, D... Lot et Garonne.
André Emmanuel DE SALIGNAC DE FÉNELON, ex-noble, C. Selfroin, D. Larochefouc., Angoulême.
J. M. ROY DE MÉRICOURT, noble, C. Boulogne, D.... Pas de Calais.
Jean-Joseph LUSTRAC, cap. au r. d'Agenois, C. Lias, D. Nogareau, du Gers.
Jean Phil. DE LA ROCHE DE LORIAC, ci-dev. g. du corps, C. Brain, D...
Jean Baptiste DU FRESNOY, ... C. Ste-Marie, Lorraine.
Alexis CHATEIGNY, ex-gentilhomme, C. Beasin, D... Haute Charente.
Hilarion DES FONTAINES, ex-noble, C. Goulost, près de Vernon.
Pierre CRUSEL, anc. garde du corps, C. Verseuil, D. Villefranche, l'Aveyron.
Pierre DE LAMBERTY, ex-noble, C. La Chapelle, D. Périgueux, Dordogne.
Nicolas Jacques BAUETE DE LA CHENARDIERE, ex-noble, C. Nantes, D. Nantes, Loire Inférieure.
Th. B. DU PLESSIS, ex-noble, C. Vertus, Champagne.
Claude DU PLESSIS, ex-noble, C. Vertus, Champagne.
Pierre Jacques LA BROUSSE, gendarme-noble, C. Argentac, Haut Limousin.
Jean-Jacques BEAUCORPS, noble, C. Chanier, D. Saintes, Charente Inférieure.
André BOMBART, négociant, C. Querci, D. Vervins, de l'Ain.

Adrien LALANDE, verrier, C. Beauvoir, D. Rouen, Seine Inférieure.
Louis Joseph LARCHER, fils de négociant, C. Lille, D... du Nord.
Furcy AUBRY, déserteur, C. Monchy la Gac, ci-dev. Picardie, près Péronne.
Césaire MELLOT, noble, C. Potret, D. Roche sur Yon, Vendée.
Pierre BOUSSINEAU, bourgeois, C. Nantes, D. Nantes, Loire Inférieure.
Charlemagne COURSON, ex-noble, C. Moncontour, D. Lamballe, Côtes du Nord.
Pierre d'AUDEBARD, ex-noble, C. Paris.
Gerosme DU POUSSAY, ex-noble, C. St-Marc desp., D. Châteigneraye, Vendée.
Jean Baptiste DU ROCHER DU GUINGO, ex-noble, C. Bruvil, D. Dinan, Côtes du Nord.
Joseph Alexand. BOUHIER, ... C. Noir-Moutier, D. Noir-Moutier, Vendée.
Athon-Benjamin DE LORTANDE, noble, C. Limoges, D. Limoges, Haute-Vienne.
Toussaint Léonard DE LA VILLE LÉON, ci-dev. major d'Anjou, C. Lambale, D. Lambale, Côtes du Nord.
Henri DE GOULIANE, chevalier, C. Nantes, D. Nantes, Loire Inférieure.
Joseph Marie Guillaume DU HAFFONT, noble, C. Quimper, D. Quimperlé, Finistère.
Thomas PRESSAC, noble, C. Coutras, D... Gironde.
Jean-Baptiste TARDIVET, noble, C. St-Léonard, D... Haute-Vienne.
Louis-Franç. CHRISTON, noble, C. Huissemau, D... la Marne.
François DE LA BARRE, noble, C. Nantes, D. Nantes, Loire Inférieure.
Gabriel DU PARCQ, noble, C. Kerouelle, D. Carhaix, Finistère.
Pierre Auguste FOURNIER, ex-volontaire, C. Saumur, D. Saumur, Maine-et-Loire.
Burgault DE MONFORT, noble, C. Gacé, Normandie.
François VAUDIN, domestique, C. Buffiere, Champagne.
Armand ROYOU, noble, C. Laniou, D. Laniou, Côtes du Nord.
J. M. M. DE BRÉE, noble, C. St-Yriex la Perc., D... Haute-Vienne.
Jean Joseph Antoine CARDON DE VIDAMPIERRE, noble, C. Mets, D... Moselle.
Jean Michel DU CROZET DE REINODE, noble, C. Aubiac, D... Puy Dôme.
Edme GENOT, noble, C. Nolet, D... Côte-d'Or.
G. F. VAUGEOISE, noble, dans le Maine, la Mayenne.
Charles GENHAULT, ... C. Riou, en Suisse.
François DE LA ROCHE VILLENEUVE, noble, C. St-Perret, D... l'Ardèche.
J. P. A. DE LA ROCHE VILLENEUVE, noble, C. St-Perret, D... l'Ardèche.
P. F. A. CARLEGNAIE LAGRAN, noble, C. Genolhac, D... Gard.
Jean Joach. Anne BORRAMOL, noble, C. Toulouse, D... Haute Garonne.
Jean BOULAU, noble, C. Fribourg, en Brisgaw.
Joseph SAVIGNAC, noble, C. Vau, D... Haute Vienne.
S. J. M. HASCOUET, noble, C. Ploncha, D... Côtes du Nord.
Charles LAMOIGNON, noble, C. Paris.
Joseph IMBERT, ... C. Lozere, D. Lozere, Lot.
L. E. A. LE BOUCHET, noble, C. St-Maurice, D...
Laurent CARMOUCHE, tanneur, C. Voye, D. Commercy, Meuse.
Pierre LAGRANGE, soldat déserteur, C. Alstème, D. Perigueux, Dordogne.
Joseph BAUDIO, musicien, C. Nanci, D. Nanci, Meurthe.
Jean FOURNIER, soldat déserteur, C. Montreuil, D. Blamond, Meurthe.
Geoffroy HEMERY, domestique, C. St-P. le Gouye, D. Montfort, Ile et Vilaine.

Jacques Francis CHAPELLE, ... C. Caufecont, D... Mont Blanc.
Felix MARET, domestique, C. Brelsassart, D. Duquesnoy, Nord.
Charles GUMEVIL, noble, C. la Haye, D. Bayeux, Calvados.
Jean-Baptiste LIBRAUT, soldat déserteur, C. Capelle, D. de Tisac, Lot.
J. MARCHÉ, soldat déserteur, C. Arçon le Long, D. Soissons, l'Aisne.
J. FLAYELLE, noble, C. Paris, D. Paris, Paris.
Maurice PÉDIT, déserteur, C. Riom, D. Riom, Puis-Dôme.
Louis François HAIZE, déserteur, C. Havre de Gra., D. Havre de Gra., Seine Inférieure.
Jean Amb. Isaac VIBLAIN, noble, C. Mailly la Ville, D...
Armand Daniel FOUCAULT, noble, C. d'Ardre, D. Calais, Pas de Calais.
Jean-Louis DE VAUD, noble, C. Chamaillon, D. Pui-en-Velai, Haute Loire.
Frederic Gabriel DUGUÉ, noble, C. Rasoi, D. Soissons, l'Aisne.
J. F. G. Achille DU VERNE DE LANTIVY, noble, C. Jailly, D...
Henri Charles DU DREZI, noble, C. Brest, D. Brest, Finistère.
François Pierre DES BRUSLY, noble, C. Brive la Gaill., D. Brive la Gaill., Correze.
Charles CORDAY, noble, C. Meseryliabert, D. Argentan, l'Orne.
Christophe Colomb ROSSEL, noble, C. Sens, D. Sens, l'Yonne.
Amédée François DU BREUIL, noble, C. Brest, D. Brest, Finistère.
Claude René Paris SOULANGES, noble, C. Montaigu, D. Montaigu, Finistère.
A. J. L. PAILLOT DE GRANDPRÉ, gendarme, C. Caen, D. Caen, Calvados.
Jean François GUÉROUX, noble, C. Nog. le Rotrou, D...
Louis Auguste BROSSARD, verrier, C. St-Aubin, D...
Jean Baptiste Bernardin DE MAILLET, noble, C. Friardelte, D. Ordebec, Calvados.
F. L. LABASTE TERME, noble, C. Mirande, D...
Joseph LABARTE, noble, C. Simares, D...
Jean Constant Théodore DANEAU, noble, C. Toulouse, D. Toulouse, Haute Garonne.
Jacques LUILLIER, noble, C. Rouvenat, D...
Charles Maximilien BUISSY, noble, C. Douai, D. Douai, du Nord.
Joseph COLOMBET, noble, C. Puis en Velai, D. Puis en Velai, Haute-Loire.
Charles DE GOULAINE, noble, C. Nantes, D. Nantes, Loire-Inférieure.
Nicolas Anne BAUDOT, noble, C. Senvit, D. Montevilliers, Seine-Inférieure.
Léonard PATY, noble, C. Bordeaux, D. Bordeaux, Bec d'Ambès.
Pierre PASSAC, bourgeois, C. Vendôme, D. Vendôme, Loir et Cher.
Jacques GIMEL, bourgeois, C. Calviac, D. Sarlat, Dordogne.
Antoine Jean DU MOUTIER, perruquier, C. Basin, D. Gisors, l'Oise.
Emmanuel BÉGUIN, domestique, C. Vuberquen, D. Asboucq, Nord.
Antoine Robert DU CLUSEL, noble, C. Perigueux, D. Perigueux, Dordogne.
L. M. T. CARADEC, noble, C. Laniou, D. Laniou, Côtes du Nord.
Pierre RUSSEY, bourgeois, C. Baune, D. Baune, Côte d'Or.
Pierre Louis Nic. ALLIAUME, soldat déserteur, C. Gravelines, D. Bergues Nord.
Jean François CHAPON, soldat déserteur, C. Haunais, D. Lain, Seine Inférieure.
Alexandre LAUJAMEL, noble, C. Pacé, D. du Mans, Sarthe.
Antoine COTTE, soldat, C. Toulon, D. Toulon, Var.
Seraphin COLLIN, noble, C. Brest, D. Brest, Finistère.
Maurice BONASON, domestique, C. Milhau, D. Milhau, l'Aveyron.
Vincent PALLOUET, noble, C. Nantes, D. Nantes, Loire-Inférieure.

Joseph JÉRIL, officier de marine, C. Port Malo, D. Port Malo, Ile et Vilaine.
Louis Hector BOIGNET, étudiant, C. Angers, D. Angers, Maine et Loire.
François Vincent COUTENDOU, lieutenant de vaisseau, C. Guypavat, D. Brest, Finistère.
Michel FLAMAND, ... C. Quimper, D. Quimper, Finistère.
Raimond BERMOND, noble, C. Beziers, D..., l'Hérault.
R. G. M. KERMOYSAN, noble, C. Rennes, D. Rennes, Ile et Vilaine.
René Joseph LANTIVY, élève de la marine noble, C. Ploërmel, D... Morbihan.
Thomas FERET, ... C. Cornielle, D... l'Eure.
François LA GUTIÈRE, ... C. Moréal, D... du Gers.
Frederic PRÉVOLT, noble, C. Heuse, D... l'Orne.
Paul LE VAILLANT, noble, C. Douvres, D... Calvados.
Michel LAINÉ, tapissier, C. Alençon, D. Alençon, l'Orne.
Paul DE L'ISLE, noble, C. de Nantes, D. Nantes, Loire-Inférieure.
Vincent GUYOT, noble, C. Langres, D. Langres, Haute-Marne.
Denis SOUIN, ... C. Rheims, D. Rheims, Haute-Marne.
François BASSOU, bourrelier, C. Perpignan, D. Perpignan, Pirénées Orientales.
Joseph CHEVRIER, noble, C. Martignais, D... Ile et Vilaine.
Henri CARBONNEAU, noble, C. Vieilleville, D... Loire Inférieure.
Jacob RAFRERE, boucher, C. Vouaseim, D. Strasbourg, Bas-Rhin.
Joseph AMELIN, soldat, C. St Simphorien, D. Montaigu, Loire Inférieure.
Jean Baptiste PALAIS, noble, C. St-Jean d'Ang., D. St-Jean d'Ang., Charente-Inférieure.
François DU BUAT, noble, C. Condé, D. Condé, Nord.
Nicolas BOQUET, jardinier, C. Belleuf, D. Soissons, l'Aisne.
Gilbert DUPÊCHIER, marchand, C. Terouaud, D. Tissaire, Puy de Dôme.
Charles BAUNAY, étudiant, C. Rouen, D. Rouen, Seine Inférieure.
François DUCASSE, perruquier, C. Anolin, D. Lille, Haute Garonne.
Vincent JOUANGAY, perruquier, C. Vannes, D. Vannes, Morbihan.
Etienne TASSENC, drapier, C. Vannes, D. Vannes, Morbihan.
Charles JEHANNOT, apothicaire, id.
Pierre SEVEUR, imprimeur, id.
François CHEVÉ, tisserand, id.
Jean LUBLIN, cordonnier, C. St-Gomery, D. Pontivy, Morbihan.
Vincent PERRAULT, cordonnier, C. Vannes, D. Vannes, Morbihan.
Joseph GRELA, marin, C. Riantes, D. Hennebon, Morbihan.
Jean LEROUX, laboureur, C. Vosney, D. Vannes, Morbihan.
Jean GAUTHIER, domestique, C. Epignac, D. Dole, Ile et Vilaine.
CHAMP-SAVOYE, noble, C. Boulon, D. Rhedon, Ile et Vilaine.
Casimir GOUILLAU BEAUFORT, noble, C. Rennes, D. Rennes, Ile et Vilaine.
Cesar LA NOUE, noble, C. St-Donan, D. Loudéac, Côtes du Nord.
Henri DE BOTHERAT, noble, C. La Chapelle, D. Montfort, Ile et Vilaine.
Fidele DU LAURENT, ... C. Quimper, D. Quimper, Finistère.
Malo GUILSENAU, noble, C. Haulselin, D. Dôle, Ile et Vilaine.
Pierre FLORENTIN, domestique, C. Fourcerelle, D. Vislis, Meuse.
VILLENEUVE VÉRAISSON, noble, C. Lorgue, D. Lorgue, Var.
René LEQUIN, domestique, C. St-Lormé, D. Port Malo, Côtes du Nord.

SAVATTE DE GUENOUILLÉ, noble, C. Poitiers, D. Poitiers, Vienne.
SAVATTE DE GUENOUILLÉ, noble, C. Poitiers, D. Poitiers, Vienne.
Laurent MIGNAUX, laboureur, C. Kergrais, D. Aurai, Morbihan.
Pierre Marie NÉE, domestique, C. Ville-Erene, D Brie Comte Robert, Cher et Loir.
Fidele LE CHAUF, élève de la marine, C. Prépriac, D. Déridon, Ile et Vilaine.
Joseph ROIG, ... C. Touire, D. Perpignan, Pirénées Orientales.
Joseph BERTHE, noble, C. Sables d'Olonne, D. Sables d'Olonne, la Vendée.
Joseph SOURISSEAU, marin, C. Toulon, D. Toulon, Var.
Jean NOEL, armurier, C. Perpignan, D. Perpignan, Pirénées Orientales.
J. B. CHOPE, domestique, C. Stenai, D. Montmédis, de Bard.
François DRAJU, écolier, C. Commerci, D. Commerci, Meuse.
Antoine MAMES, cultivateur, C. Québec, Canada.
François REIGNIER, noble, C. Poitiers, D. Poitiers, Haute Vienne.
Philippe LE FLETTEUR, domestique, C. St-Laix, D. Coutance, la Manche.
Alexandre ALLANIE, étudiant, C. Loudéac, D. Loudéac, Côtes du Nord.
François BOURGUIGNON, soldat, C. Racousse, D. Bourg en Bresse, l'Ain.
François TISSOT, coiffeur, C. Aigui, D. St-Pau.
Antoine MARTIN, soldat, C. d'Eussenau, D. la Moselle, l'Hérault.
Jean MAGRO, domestique, C. Thionville, D. St-Omer, la Moselle.
A. M. CARON, domestique, C. Vendôme, D. Mortain, Pas de Calais.
Julien JOUVAIN, domestique, C. Yvandre, D. Perpignan, la Manche.
Pierre BANS, boucher, C. Perpignan, D. Tille, Pirénées Orientales.
François DU GASTRE, ... C. Ancolin, D. Nismes, Haute Garonne.
Alexis GIRAUD, soldat déserteur, C. Nismes, D...
J. F. WAMELLE, soldat déserteur, C. Vimoutier, D... Calvados.
Marie Charles PETIT, noble, C. Chaudeffont, D. Avignon, ...
Jean PÉROU, armurier, C. Avignon, D... Vaucluse.
N. MOULAIS, laboureur, C. Mercelli, ci-devant Bougogne.
Joseph GARNIER, militaire, C. Dol, ci-dev. Bretagne, D. Port Malo.
Jean THOMASSIN, marin, C. Port Malo, D... Ile et Vilaine.
Sebastien LEBEAU, laboureur, C. Noyal-Musillac, D... Morbihan.
Jean SANITER, tailleur, C. Pontrat, D. Aurai, Morbihan.
J. F. KERVOÏDER, perruquier, C. Aurai, D... id.
Charles Claude BROSSARD, cultivateur, C. Querzeau, D... id.
François DANIEL, laboureur, C. Noyal-Musillac, D. Vannes, id.
J. P. RIO, laboureur, C. Marzan, D... id.
Gilles GALLEC, journalier, C. Sarzu, D... id.
B. M. REGUIDEL, militaire, C. Vannes, D. Vannes, id.
Pierre DORSET, saunier, C. Sarzeau, D. id. id.
Henri BENISET, laboureur, C. Peubel, D... id.
J. M. CHRETIEN, sellier, C. Vannes, D Vannes, id.
Julien JEHANNO, vol (tigeur) de la 61 demi-brigade, C. Landevant, D. Aurai, id.
P. J. S. MARION DE LA MEUVRIE, avocat, C. Lille, D. Lille, Nord.
Jean-Louis VOIRIN, brigadier au 14e régiment à cheval, C. Piré, D... du Doubs.
Pierre HUBI, tisserand, C. Trevé, D. Loudéac, Côtes du Nord.
Jean Marie MADEC, déserteur de la ré(quisition), C. Baden, D. Vannes, Morbihan.

Florimond Marie PÉTION, rentier, C. Rostrenen, D... Côtes du Nord.
Joseph TEMPIER, déserteur de la réquisition, C. Mahou, D. Josselin, Morbihan.
Jean LA BROUSSE, id., C. Prenesai, D. Loudéac, Côtes du Nord.
Guy TRAVAILLÉ, id., C. id., D. id., id.
Mathurin AUDREIN, id., C. id., D. id., id.
François AUFFREY, id., C. id., D. id., id.
Louis LETORT, id., C. id., D. id., id.
François MAILHAU, id., C. St-Guillaume, D. id., id.
Henri GUILLEMAIN, id., C. Gravé, D. Roche des Trois, Morbihan.
Olivier DARGENT DE KUIGEREL, ... C. Pontcroix, D... Finistère.
Jean Jacques SALVAR, greffier de Berné, C. Messan, D. Abuet, Morbihan.

TOTAL :

Fusillés	713
Chouans condamnés à une détention de quelques mois	184
Acquittés et incorporés dans divers bataillons de l'armée républicaine et dans la marine	2.848
Mis en liberté par arrêté des representans du peuple, ayant payé des contributions en grain	2.000
Morts dans les prisons et hopitaux	400
Vieillards, femmes et enfants mis en liberté lors de l'entrée de l'armée dans la presqu'île	3.000
Prisonniers français et arrachés des prisons d'Angleterre pour servir dans les régiments des émigrés	

Certifié par le général commandant la troisième division de l'armée des côtes de Brest,

LEMOINE.

550 se sont jetés à la mer.....
800 ont péri dans la seule affaire du 28 messidor.

DOCUMENTS INÉDITS

OU PEU CONNUS

SUR

FRANÇOIS BERNIER [1]

VI.

CRITIQUE DE LA PHILOSOPHIE DE DESCARTES.

En 1671, on vient de le voir, François Bernier s'était allié aux cartésiens ou à leurs amis pour défendre contre le péripatétisme vieilli la philosophie nouvelle. Mais, environ dix ans plus tard, lorsque la publication de son *Abrégé de Gassendi* l'eût établi comme le représentant d'une autre doctrine, il dût s'attacher à marquer nettement les dissentiments qui existaient entre les cartésiens et lui. Les pages que nous reproduisons plus loin en contiennent l'expression. D'une forme un peu railleuse, elles durent rappeler au public lettré l'écrivain qui lui avait naguère donné la *Requête*. Disons d'abord dans quelles circonstances Bernier les rédigea.

Au premier rang des adversaires du cartésianisme naissant s'était signalée la compagnie de Jésus. De toutes les objections que la publication des *Méditations métaphysiques* avait attirées à Descartes, nulles ne lui avaient été plus désagréables que celles du P. Bourdin écrites d'un style grossier et bouffon. Plus tard, lorsque la cour de Rome eût condamné les ouvrages du

---

(1) Voir les livraisons de septembre-octobre et de décembre 1872.

philosophe, sous la réserve *donec corrigantur*, on crut voir dans leur mise à l'index la main des Jésuites. Ils avaient enfin été pour beaucoup dans les difficultés que venaient de rencontrer les professeurs cartésiens de plusieurs universités.

C'était, de leur part, tout à la fois, dissentiment doctrinal en matière philosophique et zèle pour l'orthodoxie catholique ; mais, dans la lutte, les deux motifs devenus des moyens d'attaque s'appuyaient parfois mutuellement. En général, les philosophes et les théologiens de la compagnie tenaient pour le péripatétisme de saint Thomas renouvelé par Suarez, un des leurs; la philosophie de Platon, et celle même de saint Augustin, préférées par les Oratoriens, leurs rivaux depuis cinquante ans dans l'enseignement des colléges, leur étaient l'une et l'autre plus ou moins suspectes. Les professeurs de la congrégation de l'Oratoire ayant, en outre, manifesté quelque goût non-seulement pour les opinions de Descartes, mais (ce qui était plus grave) pour celle de Jansénius, ce fut l'occasion d'une nouvelle persécution. L'Oratoire cependant s'était humilié, la paix s'était faite et l'on espérait qu'elle serait durable, lorsqu'une accusation d'hérésie plus compromettante encore faillit remettre tout en question. Un professeur jésuite de la maison de Caen venait de faire paraître un petit volume intitulé : *Les sentiments de M. Descartes touchant l'essence et les propriétés de la matière opposés à ceux de l'Église et conformes aux erreurs de Calvin au sujet de l'Eucharistie....* (Paris, Et. Michallet, 1680).

L'auteur, qui dédiait son livre à l'assemblée du clergé de France, s'était caché sous le pseudonyme de Louis de la Ville. On sut plus tard qu'il n'était autre que le Père Le Valois, religieux, du reste, considéré et d'humeur pacifique, comme la suite le fit voir. Il attaquait dans son ouvrage, — avec de purs cartésiens tels que Clerselier, Rohault, Louis de La Forge, — un disciple original et assez infidèle de Descartes, le P. Malebranche et, de plus, Bernier qui suivait un tout autre drapeau.

Comme la célèbre définition du corps par l'étendue, représentée comme inconciliable avec le dogme de la transsubstantiation, servait seule de base à l'accusation d'hérésie, il n'était guère permis de comprendre dans celle-ci un gassendiste qui, d'accord avec

son maître, faisait consister l'essence de la matière dans l'impénétrabilité ou solidité. Mais Bernier ayant écrit : « l'impénétrabilité, cause et origine de l'étendue », on assimila sa doctrine à celle de Descartes, et l'on appela sur elle les mêmes censures. La compagnie lui faisait expier ainsi sa participation à l'Arrêt burlesque.

L'assemblée du clergé ne paraît pas être entrée dans le fond de ce débat, soit que ses membres aient pensé avec Bossuet que les principes de Descartes pouvaient être « mal entendus, » soit qu'ils aient accepté la proposition de l'un des écrivains incriminés, « de laisser, à l'égard des accidents et de l'essence de la matière, les philosophes disputer entre eux, pourvu qu'ils parlassent avec modération et soumission, sans vouloir ruiner leur philosophie et les faire déclarer hérétiques (1). » Les professeurs cartésiens protestèrent de leur adhésion aux décisions du concile de Trente sur le mystère ; Malebranche et Bernier répondirent, mais en soumettant (comme Descartes l'avait fait autrefois) leurs explications au jugement de la sainte Église Romaine. Pour le Père Le Valois, qui s'était trop avancé, rappelé à Paris par ses supérieurs, il se livra désormais tout entier à la direction spirituelle et à la prédication. Comme il n'avait pas répliqué, le débat se trouva clos. Il n'est, dès lors, plus question dans l'histoire du cartésianisme des difficultés sur l'eucharistie (2).

La réponse de Bernier porte simplement pour titre : *Eclaircissement sur le livre de M. de La Ville*. Elle fut d'abord imprimée en secret et distribuée par l'auteur à ses amis et à quelques prélats. Bayle, qui nous donne ces détails, la comprit en 1684 parmi ses *Pièces curieuses concernant la philosophie de Descartes*.

(1) Paroles de Bernier lui-même dans l'opuscule dont nous allons parler.

(2) Elles avaient commencé dès l'apparition des *Méditations métaphysiques*, et c'était Arnauld qui les avait élevées. Mais la bonne foi et l'esprit chrétien de Descartes l'avaient détourné d'insister. Plusieurs cartésiens et particulièrement le P. Poisson, de l'Oratoire, n'adoptaient pas les explications de l'auteur que Clerselier, de son côté, défendait. Plus tard, Rohault imagina sur le même point un autre système. Le nom de Dom Robert Desgabets (quoique ce bénédictin fût assez peu cartésien) ne doit pas être oublié non plus dans une esquisse même abrégée de cette lutte.

La même année, Bernier la reproduisait à peu près intégralement à la suite d'un des chapitres de sa nouvelle édition de l'*Abrégé de Gassendi*.

Quoique Bernier reconnaisse que « quelques moyens que nous puissions prendre pour tâcher d'expliquer les mystères, l'intelligence humaine se trouve toujours courte, » il emploie la plus grande partie de sa dissertation à discuter la question engagée. Nous laisserions donc là sa théologie, si les pages qui terminent son écrit ne méritaient de nous arrêter. Là, en effet, l'auteur, préoccupé du soin de séparer sa cause de celle des cartésiens, se place sur son véritable terrain, celui de la philosophie. Toutefois, et il y a lieu de l'en blâmer, il rejette à tout propos sur ses co-accusés l'imputation d'hérésie dont on l'a chargé.

A défaut du texte primitif de 1680 ou 1681 qu'on ne retrouve pas, nous suivons l'édition donnée quatre ans plus tard par Bayle et que Bernier avait dû revoir dans l'intervalle. Elle mentionne, en effet, un ouvrage postérieur à la première publication, et qu'il composait à ce moment.

Voulez-vous savoir ce que vous auriez pu, avec bien plus de raison, reprendre dans Descartes ? Je m'en vas vous en toucher quelque chose, quand ce ne serait que pour divertir un peu le lecteur, et lui faire voir le tort que vous faites aux Gassendistes de ne les pas distinguer davantage des Cartésiens.

Selon Descartes, tout est nécessairement plein, et le vide implique contradiction (ce sont ses propres termes), comme il implique qu'une montagne soit sans vallée. Cela étant, il est aisé de voir que selon lui le monde doit donc être éternel, de crainte qu'avant sa création il n'y ait eu des espaces vides ; qu'il doit être immense ou étendu de toute part, de crainte qu'au delà du monde il n'y ait du vide ; et enfin qu'il doit être indépendant de Dieu, de crainte que si Dieu en pouvait détruire la moindre partie, il ne se pût faire quelque vide. Mais attendez, je pourrais bien me tromper : Descartes est plus subtil que toutes les écoles ; son monde n'est ni fini ni infini, mais *indéfini*, de même que le nombre des étoiles n'est ni pair, ni impair, mais *indépair*. Comme si entre deux contradictoires, entre fini et infini, il y avait un milieu !

En voici un autre qui regarde ensemble la philosophie et la théologie, et qui sans doute surprendra la postérité. Les bêtes, selon la philosophie cartésienne, ne sont que de pures machines insensibles, comme pourrait être une montre, un automate, un tourne-broche : voilà ce qu'il faut croire pour être cartésien. Un chien fera cent caresses à son maître et aboiera après l'étranger, cachera secrètement en terre un os qu'il ira retrouver le lendemain, retournera sur ses pas au lieu de s'arrêter, quand, par mégarde, il aura enfilé une autre route que le lièvre, fera un arrêt devant le chasseur et lui montrera la perdrix, viendra en se traînant et en tremblant recevoir le châtiment quand il l'aura manqué, se laissera mourir de faim et de tristesse sur la fosse de son maître ; une perdrix fera l'estropiée pour sauver ses petits (1) ; les fourmis rongeront le grain en un certain endroit de peur qu'il ne germe ; les abeilles suivront et reconnaîtront leur reine, ramasseront le miel pour leur provision, et bâtiront leurs petites maisons avec une industrie et une symétrie tout admirables ; les castors dans l'Amérique couperont des arbres et amoncelleront des branches, des herbes et de la terre pour faire des chaussées et des étangs : et tout cela se fera sans connaissance et sans discernement, sans fin, sans dessein, sans prévoyance et sans sentiment ! et il se trouvera des esprits assez faciles pour donner dans une telle extravagance ! et l'on ne croira pas, ce que j'ai remarqué depuis longtemps, que la philosophie gâte souvent le bon sens et la raison (2) ! Cependant c'est sur cette doctrine que Descartes fonde la spiritualité

(1) Bernier et La Fontaine, commensaux chez Mme de La Sablière, se voyaient tous les jours. Le premier avait fait connaître au second le système de Descartes, du « rival d'Epicure, » ce qui veut dire de Gassendi. A son tour, il emprunte au fabuliste plusieurs de ses exemples d'intelligence ou d'industrie des animaux, celui de la Perdrix, d'abord :

Elle fait la blessée, et va traînant de l'aile,
Attirant le chasseur et le chien sur ses pas,
Détourne le danger, sauve ainsi sa famille....

Puis, l'exemple des castors de cette nation amphibie dont « la république de Platon ne serait que l'apprentie. » Le lecteur nous dispensera de citer tout au long le passage.

Le recueil d'où est tirée cette fable, dédiée à Mme de la Sablière, avait paru en 1679.

(2) L'auteur dit ailleurs (*Doutes sur son abrégé de la philosophie de Gassendi*, préface) : « Il y a plus de trente ans que je philosophe très-persuadé de certaines choses, et voilà que je commence à en douter. »

et l'immortalité de l'âme humaine, tâchant d'affaiblir, autant qu'il lui est possible, les raisons qui jusques à présent en ont passé pour des preuves incontestables. Admirable fondement de la plus importante vérité du christianisme ! *Les bêtes ne sentent point !* admirable dogme pour être mis entre les articles de notre foi !

Ecoutez celui-ci. Vous croiriez peut-être que ce qui a persuadé M. Descartes de l'existence de Dieu soit la beauté, la grandeur, l'ordre, le mouvement, la constance, l'utilité et le rapport mutuel des principales parties du monde, en sorte que les créatures lui aient servi comme de degrés pour parvenir à la connaissance du créateur, selon les paroles de l'apôtre : *Invisibilia Dei per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur?* Tout cela, selon Descartes, était peu de chose: nous avions besoin de cette démonstration qu'il a enfin tirée de la profondeur de ses méditations ; la voici : Nous avons, dit-il, une idée claire et évidente d'un Être très-parfait, d'un Etre tout-puissant, tout bon, infini, immense, etc. Or, cette idée ne vient point de nous ; nos sens, notre esprit et notre raisonnement étant trop grossiers et trop bornés pour cela, elle ne peut donc venir que de Dieu, qui nous l'a imprimée dès le ventre de notre mère ; et voilà par conséquent Dieu qui existe, et dont l'existence est, selon Descartes, prouvée démonstrativement : de sorte que si quelqu'un ne se souvient pas qu'il ait pensé à Dieu dès le ventre de sa mère, tant pis pour lui; les Cartésiens s'en souviennent très-bien. Voilà ce qu'on appelle une démonstration à la cartésienne, et une vérité dont la philosophie et la théologie seront à jamais obligées au grand Descartes.

Ce n'est pas tout, voici ce que l'on peut dire être de la plus fine philosophie et de la plus fine théologie. Lorsque vous poussez une boule sur un billard, vous croiriez peut-être aussi que ce soit votre boule qui pousse celle qu'elle rencontre et qui la met en mouvement? Ce n'est point cela : chez Descartes et les cartésiens, c'est une erreur grossière et indigne d'un philosophe et d'un véritable théologien. C'est Dieu qui, à l'occasion seule de la boule rencontrante, met la boule rencontrée en mouvement. Tout ce qu'il y a de causes au monde ne sont que de purs instruments ; elles ne concourent à nulle action et ne font quoi que ce soit, si ce n'est *occasionaliter*. C'est Dieu seul, selon Descartes, qui agit et qui fait tout ; et cependant Dieu seul, selon lui, n'est point auteur du mal ; la théologie cartésienne sait très-bien ajuster tout cela. Pour moi, je ne suis pas assez théologien pour cela, et je ne vois point comment les Cartésiens puissent se

tirer d'un si mauvais pas, tant à l'égard de la philosophie, puisque ce sera donc toujours, comme on dit, *Deus ex machina*, qu'à l'égard de la théologie, puisqu'ils semblent faire Dieu indifféremment auteur du bien et du mal.

Je ne sais si je dois ajouter que les Cartésiens ne reconnaissent point de véritable liberté et qu'ils tiennent que le libre arbitre consiste non pas dans l'indifférence ou dans le pouvoir de faire ou de ne faire pas, mais dans le volontaire, c'est-à-dire dans une certaine pente nécessaire, qui fait qu'on agit sans qu'on puisse s'empêcher d'agir ou qu'on n'agit pas sans qu'on soit en pouvoir d'agir. Car, après avoir vu les maux qu'une semblable opinion cause dans toute l'Asie entre les nations qui sont entêtées de prédestination, je ne saurais y penser qu'avec horreur. Quoi ! ai-je dit quelquefois en moi-même, serait-il bien possible qu'il y eût jamais eu un homme qui dès le ventre de sa mère eût été assez malheureux pour être de cette manière réprouvé et abandonné de Dieu, que, dans tout le cours de sa vie, il n'eût pas les grâces, les aides, les connaissances suffisantes pour se sauver et qu'il ne fût jamais en pouvoir de demander pardon à Dieu, de se repentir, de faire la moindre action méritoire ? Effrayante pensée ! y a-t-il rien qui soit plus capable de jeter les hommes dans le désespoir, ou de les faire abandonner à toutes sortes de vices et de crimes ? et peut-on bien, par principe de religion, avoir des sentiments tellement répugnants à une bonté infinie et tellement répugnants à toute religion ? Je n'en dirai pas davantage ; j'ai tout dit en trois mots, lorsque parlant de cette doctrine, dans mon traité de la Liberté (1), je l'ai nommée, après un auteur persan, l'*éponge de toutes les religions*, comme celle qui, détruisant la liberté, les efface généralement toutes.

Je ne sais aussi si je vous dois dire que les Cartésiens, à force de spéculer sur leur grand principe : *Je pense, donc je suis*, en sont enfin venus, non seulement à croire qu'il est bien plus aisé de démontrer qu'il y ait des substances spirituelles que des corporelles, mais à douter s'il y ait aucun corps dans la nature, et même à tenir plus probable qu'il n'y en ait point et que tout ne soit qu'esprit : car, comme cela sent un peu trop les Petites-Maisons, peut-être croiriez-

(1) Le véritable titre du livre est : *Traité du libre et du volontaire*. Il ne parut qu'un peu plus tard, en 1685, mais l'auteur en a inséré d'avance la plus grande partie dans l'édition de 1684 de *l'Abrégé de la philosophie de Gassendi*.

vous que ce ne serait pas tout de bon, et que ce ne serait que pour rire, quoique j'en aie des témoignages d'auteurs imprimés, qu'il ne ne me serait pas difficile de nommer.

Pascal cherchant à abaisser la raison humaine devant une philosophie supérieure, a dit : « Se moquer de la philosophie, c'est vraiment philosopher. » Cette pensée hautaine qu'excuse à peine chez le grand écrivain la fermeté de la foi, ne pouvait être la prétention de Bernier. Le système très-peu élevé de Gassendi qu'il travaillait encore à relever, ne lui communiquait pas une autorité suffisante pour justifier ses dédains à l'égard de très-sérieux adversaires. Mais peut-être le gassendiste est-il ici plutôt l'élève de Montaigne et de la Mothe Levayer et mêle-t-il un peu de scepticisme aux opinions de son premier maître. Le ridicule a été, de tout temps, l'arme favorite d'une certaine classe de sceptiques. L'examen de cette question, qu'une phrase du précédent écrit permet de poser, nous entraînerait un peu trop loin. Nous préférons rechercher quelles sont parmi les critiques et les railleries de Bernier celles contre lesquelles Descartes lui-même doit être défendu. L'ordre observé plus haut par l'auteur est celui-là même que nous allons suivre.

1° Le débat entre les cartésiens et les gassendistes portait principalement sur la question du plein et du vide. Les premiers n'admettaient pas le vide absolu et avaient alors à expliquer suivant le vers de Boileau,

Comment, tout étant plein, tout a pu se mouvoir.

Mais, à la décharge de Descartes, il faut ajouter que ses réponses (comme celles d'Aristote aux partisans de Leucippe et de Démocrite) n'étaient pas sans valeur, et que, de nos jours, la question est encore indécise. Des savants considérables continuent de concilier, par l'admission d'une matière éthérée, l'existence du mouvement et la négation du vide.

Le terme d'*indéfini* et sa définition sont des acquisitions précieuses de la philosophie de Descartes. Réservant pour Dieu seul le nom d'infini, il qualifie indéfinies « les choses dans lesquelles

nous n'apercevons pas de limites, quoique nous ne puissions assurer pour cela qu'elles sont infinies. » Or, il n'est pas douteux qu'il existe de ces choses qui, sans se confondre avec Dieu, surpassent nos conceptions ordinaires et notre imagination : la mer et ses grains de sable, le ciel et ses étoiles. Voilà l'indéfini de Descartes. Quant à l'*indépair* de Bernier, ce n'est qu'un mot forgé à plaisir et qui ne se justifie pas plus devant l'étymologie que devant la raison. Nul cartésien ne peut l'avoir employé.

2° L'automatisme des animaux est la partie vraiment vulnérable du cartésianisme, et l'on ne saurait, sur ce point, absoudre le maître lui-même. L'intention de réagir contre les plaidoyers de Montaigne et de Charron en faveur des bêtes et sa profonde conviction de la supériorité de notre nature ont entraîné Descartes dans un autre excès. Ici les protestations de Bernier, appuyées sur le bon sens et concourant avec celles des meilleurs esprits, La Fontaine et Mme de Sévigné, devaient avoir gain de cause.

3° On peut reprocher justement à Descartes de ne pas avoir tenu compte dans sa doctrine de la preuve de l'existence de Dieu par l'ordre de l'Univers, la seule, à vrai dire, qui soit accessible aux enfants et au peuple. Mais Bernier a tort, à son tour, de méconnaître ce que l'argument tiré de l'idée d'être parfait ou infini a de satisfaisant pour les esprits qui réfléchissent. Son principal but semble être de renouveler les attaques de Gassendi contre les idées innées, oubliant que l'objection qu'il reproduit a été plus d'une fois écartée par Descartes en termes aussi nets que ceux-ci : « J'ai seulement entendu que la nature a mis en nous une faculté par laquelle nous pouvons connaître Dieu ; l'enfant a ces idées, mais en puissance..... Je ne me persuade pas que l'esprit d'un petit enfant médite dans le ventre de sa mère sur les choses métaphysiques....., il a les idées de Dieu, de lui-même et de toutes les vérités qui de soi sont connues, comme les personnes adultes les ont lorsqu'elles n'y pensent point. » (*V. Réfutation du Placard de Leroy*, à la suite des *Lettres*.) La théorie des idées ainsi présentée est un des meilleurs titres de la philosophie de Descartes.

4° Quoique Descartes accorde à la puissance de Dieu une

grande influence sur les mouvements et les actions de ses créatures, la théorie des causes occasionnelles appartient plutôt en propre à quelques philosophes hollandais et, parmi les cartésiens français, à Malebranche. On trouve, dans *la Recherche de la Vérité*, l'exemple des boules employé au sujet de la transmission du choc, et ce n'est guère avant l'auteur de cet ouvrage que le mot *occasionnellement* est appliqué d'une manière formelle, soit aux lois du mouvement, soit aux rapports de l'homme, âme et corps, avec Dieu.

5° La doctrine cartésienne sur la liberté ne mérite certes pas l'indignation dont Bernier l'accable. Une saine philosophie ne reprochera à Descartes ni d'avoir relégué au dernier rang la liberté d'indifférence, ni d'avoir mis l'essence du libre dans le volontaire ; et les passages dont on peut, à la rigueur, s'armer contre lui, établissent en général moins la prédétermination que la prescience divine, conciliable, suivant l'auteur même, avec la liberté humaine (*Lettres VIIe et VIIIe à la princesse Elisabeth*). Le philosophe eût protesté avec toute l'énergie de sa foi tant chrétienne que philosophique contre le rapprochement fait entre sa doctrine et celle des sectateurs de Mahomet. Mais Bernier, occupé alors de la composition d'un livre sur la liberté, voit facilement des fatalistes chez ceux dont les idées s'éloignent de son système particulier, comme le font Descartes et Malebranche.

6° C'est celui-ci que Bernier paraît avoir en vue dans son dernier article, où il renvoie les cartésiens aux Petites-Maisons. Tandis que Descartes place dans la véracité des facultés que nous tenons de Dieu la garantie de notre croyance à l'existence des corps, — doctrine irréprochable, car l'idée de l'évidence est inséparable de celle de l'auteur de toute vérité, — Malebranche allant plus loin et sortant même du terrain de la philosophie, n'admet les corps que sur la foi de la révélation et de la Bible. Il est vrai que, d'autre part, il ne trouve pas la notion de l'âme plus claire que celle du corps, ce qui eût dû désarmer le disciple de Gassendi. En réalité, il faudra attendre Berkeley pour trouver un auteur qui soutienne que « tout n'est qu'esprit. »

Malgré les railleries, les injures même que Bernier prodigue

à ses adversaires, on ne saurait hésiter à proclamer que c'est l'école cartésienne et son fameux principe : *je pense, donc je suis*, qui a fondé définitivement la science de l'âme, en démontrant d'une manière claire sa distinction d'avec le corps et en traçant les limites qui séparent les deux domaines. La philosophie moderne (j'entends la philosophie spiritualiste, je n'en connais pas d'autre) est toute entière redevable à Descartes.

VII.

ESSAI DE CLASSIFICATION DES RACES HUMAINES.

L'anthropologie et l'ethnographie elle-même, dont la première est un démembrement, sont des sciences toutes modernes. L'étude comparée des races humaines ne remonte pas à plus d'un siècle. Suivant les plus récents historiens, c'est Buffon qui, dans son histoire de l'homme, a donné à ce problème ses premiers développements. Blumenbach l'a introduit dans la médecine. Cuvier, Flourens, M. de Quatrefages l'ont traité de nouveau au point de vue de l'histoire naturelle. Mais ni ces savants, n M. Louis Figuier qui a entrepris de populariser l'objet commun de leurs recherches, n'en ont recherché bien curieusement les premières origines. Ayant constaté qu'Aristote et Pline ne contenaient sur ce sujet qu'une ou deux phrases de nulle valeur, ils n'ont pas mieux présumé des modernes, ils se sont même abstenus de fouiller les archives du XVIIe siècle. Elles leur auraient fourni tout au moins un opuscule de notre François Bernier.

Ce n'est qu'en rapprochant laborieusement des observations éparses dans les récits des voyageurs des trois siècles précédents, que Buffon a donné une base à ses études et est parvenu à édifier son système. On comprend donc que Bernier, qui avait parcouru plusieurs parties du monde et qui était doué de l'esprit philosophique, ait pu être tenté de comparer entre eux les types humains rencontrés par lui çà et là et de les ramener, autant que possible, à un petit nombre de classes.

C'est ce qu'il a fait, dès 1684, dans une dissertation sous forme de lettre adressée tant à Mme de la Sablière qu'à un abbé de ses amis et que celui-ci communiqua cette année même au *Journal des Savants*. Nous trouvons plus tard la même pièce reproduite dans le *Mercure de France*, no de décembre 1722.

On ne doit pas s'attendre à rencontrer dans l'écrit de Bernier la distinction des innombrables caractères que constate et subordonne la science contemporaine. Son travail est évidemment une ébauche, un premier aperçu de la question, qu'il eût pu étendre et perfectionner, si son siècle, qu'il devançait, l'y eût encouragé ou si sa vie se fût prolongée longtemps encore. Mais il nous semble que sa classification des races humaines en plusieurs groupes, dont il retrouve et suit les éléments sur des points quelquefois très-distants du globe, mérite l'attention des hommes compétents.

Avons-nous besoin, en nous adressant à cette classe de lecteurs, de faire remarquer que l'emploi dans le titre, et dans le texte même de l'auteur, du mot *espèces* comme synonyme de *races*, ne tire naturellement à conséquence ? On ne pouvait songer, au temps de Bernier, à prendre des précautions contre les interprétations anti-bibliques ; et, de plus, ce n'est que depuis Linné et Buffon que la notion d'espèce a commencé d'être nettement définie. Voici l'article du *Journal des Savants :*

NOUVELLE DIVISION DE LA TERRE PAR LES DIFFÉRENTES ESPÈCES OU RACES D'HOMMES QUI L'HABITENT ; *envoyée par un fameux voyageur à M. l'abbé de La**** à peu près en ces termes :* Les géographes n'ont divisé jusqu'ici la terre que par les différents pays ou régions qui s'y trouvent. Ce que j'ai remarqué dans les hommes en tous mes longs et fréquents voyages, m'a donné la pensée de la diviser autrement. Car quoique dans la forme extérieure du corps et principalement du visage, les hommes soient presque tous différents les uns des autres, selon les divers cantons de la terre qu'ils habitent, de sorte que ceux qui ont beaucoup voyagé, peuvent souvent sans se tromper distinguer par là chaque nation en particulier, j'ai néanmoins remarqué qu'il y a surtout quatre ou cinq espèces ou races d'hommes dont la différence est si notable qu'elle peut servir de juste fondement à une nouvelle division de la terre.

Je comprends sous la première espèce : la France, l'Espagne, l'Angleterre, le Danemark, la Suède, l'Allemagne, la Pologne et généralement toute l'Europe, à la réserve d'une partie de la Moscovie. On y peut encore ajouter une petite partie de l'Afrique, à prendre depuis les royaumes de Fez et Maroc, Alger, Tunis et Tripoli jusques au Nil, de même qu'une bonne partie de l'Asie, comme l'empire du Grand Seigneur avec les trois Arabies, la Perse tout entière, les Etats du Grand-Mogol, le royaume de Golconde, celui de Visapour, les Maldives et une partie des royaumes d'Arakan, Pégu, Siam, Sumatra, Boutan et Bornéo. Car quoique les Egyptiens, par exemple, et les Indiens soient fort noirs, ou plutôt basanés, cette couleur ne leur est pourtant qu'accidentelle et ne vient qu'à cause qu'ils s'exposent au soleil, puisque ceux qui se conservent et qui ne sont point obligés de s'y exposer aussi souvent que le peuple, ne sont pas beaucoup plus noirs que beaucoup d'Espagnols. Il est vrai que la plupart des Indiens ont quelque chose d'assez différent de nous dans le tour du visage et dans la couleur qui tire souvent sur le jaune ; mais cela ne semble pas suffisant pour en faire une espèce particulière ; ou bien il en faudrait faire aussi une des Espagnols, une autre des Allemands, et ainsi de quelques autres peuples de l'Europe.

Sous la deuxième espèce, je mets toute l'Afrique, excepté les côtes dont nous venons de parler. Ce qui donne lieu de faire une espèce différente des Africains, ce sont : 1° leurs grosses lèvres et leur nez écaché, y en ayant fort peu parmi eux qui aient le nez aquilin et les lèvres d'une grosseur médiocre ; 2° la noirceur qui leur est essentielle et dont la cause n'est pas l'ardeur du soleil, comme on le pense ; puisque si l'on transporte un noir et une nôire d'Afrique en un pays froid, leurs enfants ne laissent pas d'être noirs aussi bien que tous leurs descendants jusques à ce qu'ils se marient avec des femmes blanches. Il en faut donc chercher la cause dans la contexture particulière de leur corps, ou dans la semence, ou dans le sang qui sont néanmoins de la même couleur que partout ailleurs ; 3° leur peau, qui est comme huileuse, lisse et polie, si l'on excepte les endroits qui sont rôtis du soleil ; 4° leurs trois ou quatre poils de barbe ; 5° leurs cheveux qui ne sont pas proprement des cheveux, mais plutôt une espèce de laine qui approche du poil de quelques-uns de nos barbets ; et enfin leurs dents plus blanches que l'ivoire le plus fin, leur langue et tout le dedans de leur bouche avec leurs lèvres, aussi rouges que du corail.

La troisième espèce comprend une partie des royaumes d'Arakan et de Siam, de l'île de Sumatra et de Bornéo, les Philippines, le Japon, le royaume de Pégu, le Tunquin, la Cochinchine, la Chine, la Tartarie qui est entre la Chine, le Gange et la Moscovie, l'Usbek, le Turquestan, le Zaquetay, une partie de la Moscovie, les petits Tartares et les Turcomans qui habitent le long de l'Euphrate, vers Alep. Les habitants de tous ces pays là sont véritablement blancs ; mais ils ont de larges épaules, le visage plat, un petit nez écaché, de petits yeux de porc, longs et enfoncés, et trois poils de barbe.

Les Lapons composent la quatrième espèce. Ce sont de petits courtauds avec de grosses jambes, de larges épaules, le col court et un visage je ne sais comment tiré en long, fort affreux et qui semble tenir de l'ours. Je n'en ai jamais vu que deux à Dantzick ; mais selon les portraits que j'en ai vus et le rapport qui m'en a été fait par quantité de personnes qui ont été dans le pays, ce sont de vilains animaux.

Pour ce qui est des Américains, ils sont à la vérité la plupart olivâtres et ont le visage tourné d'une autre manière que nous. Néanmoins, je n'y trouve point une assez grande différence pour en faire une espèce particulière et différente de la nôtre.

Au reste, comme dans notre Europe la taille, le tour du visage, la couleur et le poil sont ordinairement fort différents, ainsi que nous l'avons dit, il en est de même des autres parties du monde. Car, par exemple, les noirs du Cap de Bonne-Espérance semblent être d'une autre espèce que ceux du reste de l'Afrique. Ils sont petits, maigres, secs, laids de visage, vites à la course, aimant avec passion les charognes qu'ils mangent toutes crues, et dont ils entortillent les boyaux autour de leurs bras et de leur cou, comme on voit ici quelquefois à nos chiens de bouchers, pour les manger ensuite dans le besoin ; buvant de l'eau de la mer quand ils n'en ont point d'autre et parlant un langage tout à fait étrange et presque inimitable aux Européens. Quelques Hollandais disent qu'ils parlent Coq d'Inde.

Ce que j'ai remarqué touchant la beauté des femmes n'est pas moins particulier. Il est certain qu'il s'en trouve de belles et de laides partout. J'en ai vu de très-belles en Egypte, qui me faisaient souvenir de la belle et fameuse Cléopâtre. J'en ai aussi vu parmi les noires d'Afrique quelques-unes de très-belles et qui n'avaient point ces grosses lèvres et ce nez écaché. Sept ou huit entre autres que j'ai rencontrées en divers endroits, étaient d'une beauté si surprenante qu'elles effaçaient à mon avis la Vénus du palais Farnèse de Rome. Ce nez aquilin,

cette petite bouche, ces lèvres de corail, ces dents d'ivoire, ces yeux grands et vifs, cette douceur de visage, ce sein et le reste s'y trouvaient dans la dernière perfection. J'en ai vu à Moka plusieurs toutes nues qui étaient à vendre, et je puis dire qu'il ne se peut rien voir de plus beau ; mais elles étaient extrêmement chères, car on les voulait vendre trois fois plus que les autres. J'ai aussi vu de très belles-femmes dans les Indes, et l'on peut dire que ce sont de belles brunes. Il y en a entre autres d'une certaine couleur qui tient tant soit peu du jaune, qui sont fort estimées et que je trouvais aussi fort à mon gré ; car ce petit jaune est vif et éclatant et n'a rien de ce vilain et livide pâle de la jaunisse ; et au lieu de ce visage malade, pâle, et de ces yeux jaunâtres, abattus et languissants, donnez-lui un visage sain, doux, riant et de beaux yeux brillants et bien amoureux, c'est à peu près l'idée que je puis vous en donner.

Les Indiens ont raison de dire qu'il ne se trouve point de belles femmes dans les pays où il y a de méchantes eaux, et où la terre n'est pas abondante et fertile. En effet, la bonté des eaux et celle de la nourriture contribuent sans doute beaucoup à la beauté. Il n'est pourtant pas généralement vrai que, partout où ces deux qualités se rencontrent, les femmes y soient toujours belles. Cela dépend encore à mon avis de quelques autres conditions, qui fait que la beauté est plus rare et dispersée par cantons. Elle ne vient donc pas seulement de l'eau, de la nourriture, du terrain et de l'air, mais aussi de la semence qui sera particulière à certaines races ou espèces.

Les femmes qui sont sur le Gange à Bénarès, en descendant vers Bengale, sont généralement estimées. Celles du royaume de Kachemire le sont encore davantage ; car outre qu'elles sont blanches comme en Europe, elles ont une douceur de visage et une taille admirables. Aussi est-ce de là que viennent celles qui sont à la cour ottomane et que tous les grands seigneurs ont auprès d'eux. Il me souvient que lorsque nous nous en retournâmes de ce pays-là, nous ne voyions autre chose que des petites filles dans des espèces de hottes que des hommes portaient sur leurs épaules au travers des montagnes. Mais quoique celles de Lahor soient brunes de même que le reste des Indiennes, elles m'ont néanmoins semblé plus charmantes que toutes les autres, leur belle taille menue et dégagée, avec la douceur de leur visage, surpassant encore de beaucoup celle des Kachemiriennes.

On ne peut pas dire que les femmes naturelles et originaires de Perse soient belles. Cela n'empêche pourtant pas que la ville d'Hispan ne soit

remplie d'une infinité de très-belles femmes, aussi bien que de très-beaux hommes, à cause de ce grand nombre de belles esclaves qui leur sont amenées de la Géorgie et de la Circassie.

Les Turcs ont aussi grand nombre de très-belles femmes, parce que outre celles du pays qui ne sont pas laides, ils ont ces beautés grecques dont vous avez si souvent ouï parler, et outre cela une quantité prodigieuse d'esclaves qui leur viennent de la Mingrelie, de la Géorgie et de la Circassie, où, de l'aveu de tous les Levantins et de tous les voyageurs, se trouvent les plus belles femmes du monde. Aussi n'est-il pas permis à Constantinople aux chrétiens et aux Juifs d'acheter une esclave de Circassie. Elles sont réservées pour les seuls Turcs.....

La personne qui transmet au *Journal* la lettre de Bernier, interrompt sa communication à cet endroit, où l'auteur s'écarte par trop de son sujet, et termine brusquement par ces mots : « Quand notre ami en parle, il en est ravi et avoue qu'il n'a rien vu de si beau. »

Il résulte de cette réflexion, que Bernier ne faisait pas mystère de son goût pour les femmes ; il passait apparemment aussi pour juge de leur beauté. Il recherchait sans doute plus particulièrement la société des personnes de ce sexe qui unissaient les charmes de l'esprit à ceux du corps, telles que Mme de La Sablière, chez qui il avait accepté un logement, et les duchesses de Bouillon et de Mazarin dont il alla à Londres visiter la petite cour. La célèbre Ninon de Lenclos, qu'il a pu cultiver (Saint-Evremond le donne à entendre), ne forme pas elle-même une exception. Mais, en définitive, la réputation qu'il s'était faite sous ce rapport lui a survécu ; et c'est plutôt comme admirateur des femmes que comme auteur de tel ou tel de ses ouvrages qu'il est connu dans l'âge suivant.

Lorsque le vieil amant de Mme d'Houdetot, le poète Saint-Lambert, ancien collaborateur de l'Encyclopédie, publia à la suite de ses *Principes des mœurs* les trois dialogues en prose intitulés : *Analyse de la femme*, il choisit pour interlocuteurs la célèbre Ninon et le philosophe Bernier. « J'avais besoin, dit-il au sujet de celui-ci, d'un philosophe raisonnable qui connût le globe et l'histoire. Bernier était un disciple de Gassendi

et peut-être le plus éclairé. Il connaissait l'antiquité, il avait beaucoup voyagé et il avait pu se former des idées justes sur les femmes de tous les temps et de tous les climats. » C'est ainsi que Saint-Lambert justifie le choix de son personnage. Mais, en fait, c'est uniquement l'écrivain du XVIIIe siècle qui pense et parle dans son livre. Des réflexions de Montesquieu et de Rousseau s'y mêlent aux idées personnelles de l'auteur. La manière d'écrire est celle des lettres galantes et des dialogues de Fontenelle. Pour Bernier, il y figure à peine pour une petite histoire empruntée au récit de son séjour à Surate, et rien ne ressemble moins à son vif bon sens et à la franche allure de son style que les délicatesses de pensée et les froides admirations de Saint-Lambert. Celui-ci connaît peu celui qu'il prend pour interprète ou pour modèle, et (tout porte à le croire) il n'a pas possédé parmi les matériaux de son étude la *Lettre* que nous avons reproduite et que Buffon lui-même paraît avoir ignorée (1).

VIII.

REGRETS DONNÉS A LA MORT DU POÈTE CHAPELLE.

Un dernier fragment clora cette revue rétrospective que nous ne désespérons pas de reprendre et de compléter un jour.

Au commencement de 1688, l'année même où il va disparaître à son tour de la scène du monde, Bernier, qui éprouve plus que jamais le besoin d'écrire, consacre quelques lignes à la mémoire de Chapelle, son plus ancien camarade, mort deux ans aupara-

(1) Buffon cite habituellement pour l'Inde Tavernier et Jean Thévenot. Il n'a emprunté qu'un seul passage à Bernier, celui qui concerne les habitants du Cachemire, à l'égard desquels il ne pouvait recevoir des autres ses renseignements, puisque, seul, notre voyageur avait pénétré dans le pays. Voici la phrase donnée par Buffon : « Les Kachemiris, dit Bernier, sont renommés pour la beauté ; ils sont aussi bien faits que les Européens, ne tenant même rien du visage de Tartare avec ce nez écaché et ces petits yeux de porc, comme l'ont ceux de Kacheguer et la plupart de ceux du Grand-Thibet. Les femmes surtout y sont très-belles. . . . . » (*Voyage de Kachemire*, lettre 9e et dernière).

vant des suites de son intempérance. Il ne consent pas à laisser oublier le gai compagnon de Bachaumont, le conseiller goûté de notre grand comique, ni même, à ce qu'il semble, le causeur et le buveur infatigable qui a réussi une fois à entraîner au cabaret le sévère Boileau. Il trace donc son portrait en quelques lignes et l'envoie, avec plusieurs autres pièces, à Mme de la Sablière, en lui recommandant « de montrer à M. de La Fontaine l'épitaphe du pauvre Chapelle. » Le lecteur remarquera dans ce morceau l'art discret de l'auteur; ses termes indulgents et émus font seulement soupçonner le vice déplorable qui a perdu son ami.

Ci-gît le célèbre Chapelle, cet aimable philosophe qui inspirait la joie à tout le monde. Jamais la nature ne fit un esprit plus pénétrant, plus fin, plus délicat, plus enjoué, plus agréable. Les muses et les grâces ne l'abandonnaient jamais. Elles le suivaient jusque chez les Crenets et les Boucingaults, où elles savaient agréablement attirer tout l'esprit de Paris. Les faux plaisants n'avaient garde de s'y trouver : à l'ombre seule il connaissait le fat et le tournait en ridicule. L'illustre Molière ne pouvait vivre sans son Chapelle; il avait reconnu de quel secours lui était un critique de si bon goût. Son *Voyage* est un excellent et inimitable petit chef-d'œuvre qu'il déroba en chemin faisant à ses plaisirs. Le reste, cher passant, tu n'as que faire de le savoir. Sache seulement qu'il était homme, qu'il fut extraordinaire en tout, et plains son sort !

C'est dans le *Journal des Savants* de 1688 que se trouve cette petite pièce parmi les « Étrennes adressées à Mme de la Sablière. »

L. DE LENS,
Inspecteur honoraire d'académie.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

V.

L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE

ET LES ÉGLISES DE LA PLACE DU RALLIEMENT.

Au fond de l'impasse Saint-Julien, dans un lieu peu fréquenté du public et qu'il faut être archéologue pour découvrir, on aperçoit, au milieu d'un vieux mur, une large fenêtre en forme de demi-cercle ; elle est entourée d'une archivolte dont les claveaux en pierre de tuffau sont séparés par de grandes briques épaisses et de larges joints. Cette fenêtre n'est autre chose que la partie supérieure d'une ancienne porte d'église, dont le bas a été bouché ; c'est ce que montre très-bien la disposition des deux chambranles encore existants, et des larmiers sur lesquels reposait l'archivolte, à présent noyés dans la maçonnerie moderne. C'était l'entrée de l'église Saint-Jean-Baptiste, appelée aussi Saint-Lézin, mais plus connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Julien, et démolie à la Révolution.

Le mur dans lequel était percée cette ancienne porte paraît être, malgré l'enduit qui le recouvre, bâti en appareil moyen du XIe siècle ; mais il est surmonté d'une construction moderne. Le bas de ce mur a été très-remanié et n'a plus de caractère ; on y remarque toutefois quelques morceaux de briques ou tuiles

romaines, employés comme matériaux, et un fragment d'une belle pierre ornée de moulures, qui provient certainement des ruines d'un édifice antique. Une borne placée à l'entrée de l'impasse a été faite d'une colonne de marbre brisée. Les fondations du vieux mur sont en *emplecton* très-dur, bâti à la manière romaine, comme il est facile de s'en assurer en descendant dans une cave dont elles forment les parois. Le petit bâtiment qui règne au-dessus de cette cave était le porche ou narthex de l'église Saint-Jean ; il sert aujourd'hui de salle d'étude à la pension Saint-Julien, établissement d'instruction secondaire technique, dont le nom rappelle le vocable de l'église détruite.

A l'est de ce bâtiment se trouve une cour dépendant aussi de la pension Saint-Julien. Les soubassements des murs qui l'entourent, et notamment celui qui clôt l'ancien narthex du côté de l'est, sont en petit appareil ; on y remarque çà et là, comme dans le mur extérieur, quelques débris de tuiles romaines. Cette cour occupe la place de la nef même de l'église Saint-Julien ; il est facile de s'en convaincre en examinant certaines constructions de diverses époques qui la terminent du côté de l'est et qui formaient l'abside de l'église. Sous la maison actuelle dont la construction remonte au siècle dernier, on trouve dans les caves des fondements en emplecton romain, d'une grande dureté, comme ceux dont j'ai parlé déjà. Ces derniers murs sont situés en dehors de l'église démolie, et appartenaient à d'anciennes dépendances de cet édifice. Je dois ajouter que les murs de l'ancienne nef ont été très-remaniés, et qu'il ne subsiste plus que des débris peu considérables en petit appareil ; cet appareil est peu régulier et n'a point de cordons de briques ; ces restes sont suffisants cependant pour déterminer exactement les dimensions de l'ancienne nef.

L'église Saint-Julien avait jadis un clocher dont la base subsiste encore ; un cloître lambrissé, dont il ne reste pas trace, était attenant au lieu saint ; devant la porte existait un cimetière, au milieu duquel s'élevait une croix, suivant l'usage liturgique (1). Cette croix reposait sur un fragment d'une tombe romaine portant une

(1) Péan de la Thuilerie, p. 157, éd. Port.

inscription funéraire, en beaux caractères lapidaires ; elle se voit aujourd'hui au Musée.

Le dessin de l'église Saint-Julien, qui nous a été conservé par Ballain, nous donne une idée assez complète de l'édifice ; à juger d'après ce dessin, c'était une église romane avec fenêtres en plein cintre ; le narthex était du même style ; le clocher ne paraissait pas remonter au-delà de la fin du XIIIe siècle, du moins d'après ses fenêtres tréflées ; à gauche de la nef se trouvait une petite chapelle en style flamboyant de la fin du XVe siècle. Le cloître n'est pas représenté, mais on voit le cimetière, avec sa croix ; il occupait l'emplacement actuel de l'impasse Saint-Julien (1).

L'époque de la fondation de l'église Saint-Jean-Baptiste nous est connue. La légende de saint Lézin, évêque d'Angers (fin du VIe siècle), écrite par un anonyme, un demi-siècle environ après la mort du saint évêque, lui en attribue la construction (2). Lézin ne se borna pas à bâtir l'église, il y ajouta un hospice pour les pauvres voyageurs, fonda un collége de prêtres ou de moines pour desservir cet établissement à la fois religieux et charitable, et le dota richement (3). Suivant l'usage, saint Lézin voulut avoir des reliques pour son église ; dans ce but, il envoya à Rome son disciple Mainbœuf, qui lui rapporta des reliques de saint Jean-Baptiste données par le pape ; l'église leur dut son premier nom (4).

---

(1) Ballain, ms. 867 de la bibliothèque de la ville.

(2) . . . à familiaribus ejus narrantibus qui ejus discipulos viderunt à quibus, et hæc quæ mihi tradiderunt, perceperunt. (Bolland., febr., t. II, Vita sancti Licinii, c. 1.)

(3) . . . Quadam autem die, peracto officio, dominus Pontifex dixit discipulo suo Magnobodo : Eamus ad artifices nostros videre quid operentur.... Beatus verò Licinius revertens ad ipsum locum, et stetit ibi, et misit ipsum discipulum ad operarios qui construebant *ecclesiam in honore sancti Joannis Baptistæ*. (Vita sancti Licinii, c. 4.). . . Collegium monachorum coacervans juxtà normam sanctæ professionis vivere instituit (Licinius). (Vita sancti Magnobodi, c. 1. nº 5. Bolland., octobr., tom. VII). Ce document ajoute que saint Lézin, fit aussi construire un hospice. — Mêmes faits rapportés dans la vie écrite par Marode (Bolland., *eod. loc*).

(4). . . Cum autem ipse prædictus beatus pontifex Licinius in suburbio jam prælibatæ civitatis Andegavensis basilicam, in honore sancti Johannis Baptistæ miro opere constructam dedicare vellet. . .

(Vita sancti Magnobodi, auctore Marbodo. Bolland., oct., tom. VII, c. 1.)

Saint Lézin, qui mourut vers 605, voulut être enterré dans l'église qu'il avait fondée, comme cela se pratiquait souvent à cette époque; car l'histoire des évêques d'Angers nous en fournit de nombreux exemples (1). De là, le second vocable de cette église qui prit le nom de Saint-Lézin, de son vénérable fondateur, dont elle avait reçu la dépouille mortelle. Elle est désignée sous ce nouveau nom dans un document du xe siècle (2). Quant au vocable de Saint-Julien, il lui fut donné, par la voix populaire, à cause d'une relique de saint Julien, évêque du Mans, déposée dans une aumônerie qui dépendait de l'église ; il a fini par prévaloir, et aujourd'hui l'emplacement de l'ancien monument n'est plus guère connu que sous ce nom.

L'église fondée par saint Lézin subit de nombreuses vicissitudes. Elle tomba comme tant d'autres, vers le xe siècle, en mains laïques. D'après le *Gesta consulum*, elle fut donnée par les rois de France aux comtes d'Anjou, et leur appartint jusqu'en 1131 ; à cette époque, le comte Geoffroy-le-Bel la donna à l'évêque Ulger, et renonça à tous ses droits d'abbé, qu'il céda à l'évêque d'Angers, ainsi qu'il résulte d'un document authentique (3).

Remarquons qu'aux termes de cette charte, l'église Saint-Julien, en 1131, était encore dans le *suburbium* d'Angers, c'est-à-dire en dehors des murs.

---

(1) Sepultusque est cum magnifico honore in ecclesiâ sancti Johannis Baptistæ, quam ipse a novo fundaverat, in qua agmina monachorum congregaverat, et in eâ regulariter militare constituerat (1a Vita sancti Licinii, c. 5.)... Sepultusque est magnificè cum multo ordinum frequentia in monasterio sancti Johannis Baptistæ, quod ipse a fundamentis construxerat.... (2a Vita, à Marbodo.)

(2) Revertens autem supradictus clerus cum caterva populi *ex basilicâ sancti Licinii* (Translatio corporis sancti Maurilii, c. 11, ap. Bolland., septemb., t. IV, à la suite de la vie de saint Maurille).

(3) Me dedisse in eleemosynam in perpetuum ecclesiæ sancti Mauricii et Ulgerii Andegaven et successoribus ejus episcopis pro remedio animæ et parentum meorum et pro injuriis et contumeliis quas eidem episcopo et rebus sancti Mauricii intuleram, ecclesiam beati Joannis Baptistæ quæ est in suburbio civitatis Andegaven in quâ eadem requiescit corpus beati Licinii, et concessisse totum jus abbatis et dominii quod ego habebam in eâ, etc.... Actum Andeg. in capitulo sancti Mauricii, anno ab Incarnatione Domini MCXXXI.

(Collection de copies de chartes, relatives aux églises d'Angers, ms. 622.)

Le chapitre de Saint-Lézin fut réuni, en 1696, au séminaire d'Angers. De l'église Saint-Julien dépendait une paroisse qui s'étendait jusque dans la campagne et dont on détacha Saint-Léonard (1).

Je n'aurais pas insisté sur l'origine de l'église Saint-Jean-Baptiste, qui n'offre plus aujourd'hui qu'un intérêt très-secondaire, s'il n'existait au sujet de son origine une prétendue tradition qu'il importe d'examiner tant au point de vue historique qu'au point de vue archéologique. Bourdigné rapporte en quelques mots la fondation de Saint-Jean-Baptiste et de son hospice, par saint Lézin, d'après la légende de ce saint évêque, et sans y rien ajouter (2). Mais Hiret s'est cru obligé d'embellir le récit des légendaires et de Bourdigné. Après avoir relaté, d'après Bourdigné, la construction de l'église Saint-Jean et le don des reliques rapportées de Rome par saint Mainbœuf (3), il ajoute, quelques pages plus loin, un fait dont il paraît être l'inventeur et dont on ne trouve aucune trace dans les documents et dans les auteurs antérieurs. En racontant la fondation de l'évêché, ancien palais des comtes, par Rainfroy, encore d'après Bourdigné, dont nous avons déjà combattu l'erreur sur ce point, Hiret intercale, en effet, le passage suivant au milieu de ce qui a trait à ce palais :

« Charlemagne donna sa maison d'Angers aux évêques d'Angers, laquelle avoit été bastie par les Romains du temps de Jules César ; leur préteur y demeuroit. Leur pallais et juridiction estoit où est l'entrée de l'église de Saint-Jean-Baptiste (4). »

Depuis cette époque, presque tous nos auteurs locaux ont admis comme une vérité démontrée que l'église Saint-Jean avait pris la place d'un prétoire romain, et que la ville d'Angers avait, dès le temps de Jules César, l'honneur de posséder un préteur, qui demeurait *extrà muros,* en dehors de la cité.

Malheureusement pour cette tradition, fort récente puisqu'elle ne remonte pas au-delà du XVIIe siècle, elle est fausse de tout

(1) Péan de la Thuilerie, p. 155 et 199.
(2) Bourdigné, *Chroniques*, 2e partie, ch. 4.
(3) Hiret, *Antiquités*, p. 91 et 98.
(4) Hiret, *Antiquités*, p. 113.

point. Et d'abord, où Hiret a-t-il vu qu'il y eût un préteur à Angers? Cette haute magistrature n'était pas prodiguée par les Romains; les préteurs résidaient à Rome où ils présidaient à l'administration de la justice, et non dans les provinces; sous la République, les provinces étaient gouvernées par des proconsuls et des propréteurs. Sous l'empire, la Gaule ayant été divisée d'abord en quatre, puis en dix-sept provinces, ces divers territoires furent gouvernés par des magistrats appelés *consulares*, *rectores* ou *præsides*, qui résidaient au chef-lieu de la province. Or, Angers n'a jamais été chef-lieu d'une province romaine; il dépendait de la IIIe Lyonnaise, dont le chef-lieu était à Tours; c'était là que résidait le gouverneur. Les simples villes municipales, comme la nôtre, n'avaient qu'une administration locale et municipale, un sénat de décurions qui nommait les magistrats; plus tard, vers la fin de l'empire, nous voyons apparaître le Défenseur, magistrat municipal et qui n'avait rien de commun avec les préteurs (1). On trouve, il est vrai, à l'époque mérovingienne, des comtes, chefs militaires et civils à la fois, dans toutes les villes épiscopales; il y en avait même un à Tours, en 480, un peu avant la conquête de notre contrée par Clovis (2); peut-être les *rectores* et les *præsides*, qui gouvernaient les provinces, avaient-ils pris, dès le Ve siècle, le titre de comtes qui dans l'origine était une qualification purement militaire (3). Ce qui est certain, c'est qu'Angers, n'étant pas chef-lieu de province, n'a jamais eu de gouverneur militaire avant le Ve siècle, pendant l'époque romaine, et à plus forte raison n'a jamais eu de préteur résident. Angers autrement eût été, dès le temps de César, une seconde Rome (4).

(1) Lafferrière, *Hist. du droit civil*, t. II, liv. III, chap. 2.

(2) Brecquigny, *Diplomata*, t. I, no 49.

(3) La *Noticia dignitatum*, qu'on croit du règne d'Honorius, mentionne encore les *consulares* et les *præsides*; elle nomme toutes les cités et ne mentionne cependant qu'un très-petit nombre de comtes, chefs militaires, établis aux frontières. Ce fut plus tard seulement que le nom de cette dignité fut donné aux gouverneurs des provinces à l'intérieur.

(4) C'est à tort qu'on transforme en comte d'Angers le comte Paul qui enleva la ville aux Saxons d'Odoacre; il était en réalité maître des milices, c'est-à-dire général en chef des armées romaines en Gaule.

Qu'on veuille bien remarquer à ce sujet l'étrange confusion faite par nos vieux auteurs et comment ils suppléent par leur imagination à ce qu'ils ignorent. Bourdigné, qui vivait avant la belle découverte de Hiret sur le prétoire et celle de Guy Artaud sur le Capitole, loge César lui-même à Grohan :

« César (dit-il)..... fist édiffier et construyre un château et théâtre pour sa demeure hors la ville d'Angiers, et près l'ung des portaulx d'icelle, lequel est à présent en ruyne, et n'y paroist plus que les fondements, et est en langaige angevin appelé Grohan (1). »

L'amphithéâtre de Grohan avait-il été utilisé comme forteresse dans les derniers temps de la domination romaine, pour résister aux barbares? Cela n'aurait rien d'impossible et s'est vu dans d'autres villes, à Tours notamment (2). Il est impossible de vérifier le fait, puisque les arènes sont aujourd'hui rasées et qu'il n'en reste pas traces ; le nom seul d'une rue en conserve le souvenir. Elles étaient d'ailleurs en ruines dès le temps de Bourdigné. Mais ce qui est certain, c'est que l'amphithéâtre n'a pas été bâti par César lui-même, et que le château de Grohan, si jamais on a fortifié les arènes, ne pouvait pas remonter au-delà du IVe ou du Ve siècle. Les Romains, aux beaux jours de leur domination, n'annexaient jamais de forteresse à leurs lieux de plaisirs. Ce fait ne s'est produit qu'à l'époque de l'invasion des barbares.

Grandet, d'après Guy Artaud, place le gouverneur au capitole ; c'est-à-dire à l'évêché actuel :

« Ce palais ou château, dit-il, qui était proche la cathédrale, avait été bâti par les Romains qui y tenaient toujours un préteur

---

(1) *Chron.*, 1re partie, chap. 9.

(2) L'amphithéâtre de Tours, ceux de Périgueux, de Nîmes, d'Arles, ont servi de forteresses pendant les premiers siècles du moyen-âge.

(M. de Caumont, *abécédaire d'archéologie romaine*, chap. 7.)

Le dessin des arènes de Grohan, par Bruneau de Tartifume, représente les restes des gradins ; à l'extrémité s'élève une grosse tour carrée surmontée d'une lourde toiture et percée de fenêtres carrées ; dans le bas on voit une porte avec archivolte en plein cintre. Il est impossible, d'après le dessin, de déterminer l'époque de cette construction.

(Ms. 871 de la biblioth. d'Angers, tom. II. p. 81.)

ou officier qui rendoit la justice aux peuples et en recevait les tributs..... (1).

Ainsi, d'après nos vieux auteurs, Angers possédait un château impérial bâti par César à Grohan, un capitole, avec son temple de Jupiter et son palais pour le préteur, et un autre palais ou prétoire, où demeurait aussi le préteur; sans préjudice du palais curial qu'on place au château. Je doute que la ville d'Arles, capitale de toutes les Gaules, possédât autant de palais que nous en attribuent les savants angevins. Il suffit cependant d'ouvrir une histoire élémentaire du droit romain, pour dissiper l'illusion et faire tomber ce beau rêve. Angers n'avait point de palais impérial bâti par César, qui n'a fait que traverser le pays des Andes, et battre Dumnac; il n'avait point de palais prétorial, attendu qu'il n'y avait de préteurs qu'à Rome, ou à la tête des armées : toute l'histoire romaine en fait foi. Il n'avait point de capitole, attendu que les villes n'en possédaient qu'en vertu d'un privilége spécial (2); et qu'il a plu à nos auteurs du XVIIe siècle, de transformer en capitole le chapitre ou *capitulum* de l'église d'Angers (3). Enfin notre ville n'avait même pas de gouverneur romain; attendu qu'il n'y en avait que dans les chefs-lieux de provinces, et qu'Angers n'était pas chef-lieu de province romaine.

Pour en revenir à Hiret et à son prétoire, où cet auteur a-t-il pris ce qu'il avance? Ce n'est pas dans les légendes des saints de l'Anjou, elles n'en disent pas un mot; ni dans les chroniques des églises ou autres, ni dans le *Gesta Consulum;* tous ces documents sont muets à cet égard. Est-ce dans une charte ou document inédit? Il n'en cite aucun, et cependant il faut lui rendre cette justice, que lorsqu'il trouve des chartes, il les cite consciencieusement. En lisant son passage attentivement, on

(1) *Notre-Dame Angevine;* 1re partie, ch. 13.

(2) Mémoire lu, en 1870, à la Sorbonne par M. Castan, et cité par M. Godard-Faultrier au Congrès archéologique d'Angers (p. 190).

(3) «... Nous apprenons aussi d'un ancien titre de l'abbaye Saint-Aubin, de l'année 1080, qu'il y avait un capitole au château d'Angers, et, par conséquent, un temple de faux dieux... » (Grandet, *N.-D. angevine*, 1re partie, chap. 13). Toujours la charte de 1080 mal comprise; la légende du capitole n'a pas d'autre origine.

remarque d'abord que pour lui l'ancien prétoire romain était devenu une maison de Charlemagne, et que celui-ci l'avait donnée à l'évêché.

Quelque charte parle-t-elle d'une maison de Charlemagne, située à Angers et donnée par lui aux évêques d'Angers? Aucune que je sache. Grandet, qui vivait à une époque où tous les documents du chapitre existaient encore et qui en connaissait parfaitement le cartulaire, aujourd'hui brûlé, a cité toutes les chartes anciennes relatant les donations royales faites à la cathédrale. Or il ne mentionne qu'une seule charte de Charlemagne, celle de 770, qui renferme à la fois la donation du petit couvent de Saint-Etienne, et la confirmation du privilége de l'immunité accordé à Saint-Maurice par ses prédécesseurs (1). Or si Charlemagne avait donné sa maison à l'église St-Maurice, Grandet eut certainement cité cet important document, fort intéressant pour son sujet. Loin de là, il critique à la fois Bourdigné et Hiret. Bourdigné avait attribué à Charlemagne la donation du palais des comtes aux évêques. C'était une erreur du chroniqueur, car le palais n'est passé aux mains des évêques qu'en 850, sous le règne de Charles-le-Chauve.

« Bourdigné et Hiret se trompent, dit Grandet, quand ils disent que Charlemagne donna son palais royal aux évêques d'Angers pour en faire l'évêché ; il ne le fut que longtemps après la mort de Charlemagne, qui arriva en 814. Car nous trouvons dans un des cartulaires de l'église d'Angers un acte, par lequel Eudes, comte d'Anjou, proposa à Dodon, évêque d'Angers, de faire un échange du palais royal avec un emplacement ou espace de terre apartenant à l'évêque et au chapitre sur une éminence... etc (2). »

Cette charte, que nous avons citée précédemment est

(1) Cet auteur relate les chartes de 770, 817, 837, 843 et autres d'une date postérieure (1re partie, chap. 15). Elles ont été publiées dans la *Gallia christiana nova*, t. XIV, Instrum. eccles. Andeg.

(2) *Notre-Dame angevine*, 1re partie, chap. 13.

— Un document de l'an 820 mentionne le château des comtes d'Anjou situé sur un lieu éminent ; ce qui prouve que l'édifice existait dès cette époque. (*N.-D. angevine, eod. loc.*)

aujourd'hui publiée et bien connue; elle montre parfaitement et l'erreur de Bourdigné, et l'exactitude de l'observation de son contradicteur.

Il y a donc eu une première erreur commise par Bourdigné, qui, confondant Charlemagne avec Charles-le-Chauve, attribue au premier un fait qui n'eut lieu que sous le second; une autre erreur, en ce qu'il prend pour un don royal, un échange entre le comte et l'évêque, sanctionné seulement par le roi.

A cette double erreur du vieux chroniqueur, son abréviateur Hiret en ajoute une nouvelle qui est de son fait, et qui est plus grave encore; il place le palais soit-disant donné par Charlemagne, à l'entrée de l'église Saint Julien, confondant ainsi le palais des comtes (évêché actuel) avec Saint-Julien. Cette erreur paraît étrange; elle est réelle cependant; on en trouve la preuve en comparant avec soin son texte et celui de Bourdigné.

Qu'on lise attentivement le chapitre IX de la seconde partie des Chroniques de Bourdigné, et les pages 110 et suivantes de Hiret, et l'on se convaincra facilement que le second a suivi le premier pas à pas, et n'a fait qu'abréger le récit de son prédécesseur. Comme lui, il rapporte la prétendue construction de Saint-Maurice par Pepin et Charlemagne, puis la prétendue donation du palais impérial aux évêques, le séjour de la reine Armenyas à Angers, la construction de Saint-Martin, l'expédition de Louis-le-Pieux contre les Bretons, tout cela dans le même ordre et en reproduisant exactement les mêmes idées, les mêmes erreurs, les mêmes confusions; avec cette différence toutefois, que Bourdigné rachète un peu ses fautes par le charme naïf de son style, que ne possède pas du tout Hiret, sec et froid abréviateur. Il est évident qu'Hiret, en parlant de la maison donnée aux évêques par Charlemagne, copiait sans le comprendre le passage qui, dans la pensée de Bourdigné, s'appliquait à l'évêché; et qu'il attribue ce que disait Bourdigné, au porche ou narthex de l'église Saint-Julien, dont celui-ci n'avait pas voulu parler en cet endroit (1).

S'il eût existé, au XVIe siècle, l'ombre d'une tradition sur le

(1) Il faudrait citer le chapitre entier de Bourdigné et les trois ou quatre pages

prétoire, Bourdigné l'eût certainement relatée ; il ne négligeait jamais de parler de ce que, suivant les idées de son temps, on attribuait aux Romains. Le passage de Hiret renferme même une contradiction manifeste. Il dit que la maison de Charlemagne était où est l'entrée de l'église Saint-Julien ; or, au temps de Charlemagne, cette église existait sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste ; son entrée ne pouvait donc être en même temps celle de la *villa* royale.

Hiret n'avait aucune idée de la chronologie et n'était pas fort intelligent. J'en vais fournir la preuve. Sur la grande et difficile question de l'époque de l'établissement du christianisme dans les Gaules, il énonçe, à quatre pages l'une de l'autre, deux opinions absolument contradictoires, sans s'apercevoir qu'il rend ainsi son récit absurde :

« Sainct Clément romain, pape 3, environ ce temps envoya plusieurs hommes en la Gaule pour prêcher l'Evangile de Nostre Seigneur; saint Denys vint à Paris, saint Gatien à Tours, etc. (1)»

Et plus loin : « En l'an 285, saint Gatien vint à Tours; il fut là 50 ans, et mourut en l'an 308 (2).»

Ainsi saint Gatien est envoyé par saint Clément, 3e pape, disciple de saint Pierre, et cela en l'an 285 ! ! ! Il faut avouer ou que saint Clément a vécu vieux, près de trois siècles, ou que notre auteur avait une singulière manière de classer les faits historiques. De l'an 285 à l'an 308, il compte 50 ans; sa force en arithmétique égalait sa science chronologique.

---

de Hiret qui n'en sont que l'abrégé ; je dois donc renvoyer le lecteur aux textes eux-mêmes ; toutefois, je rapproche ici le passage le plus essentiel de chacun des deux auteurs :

« Sachans pareillement le palais royal avoir esté construict des ruynes d'ung monastère et église, comme dessus ai déclairé, à icelle église de Saint-Maurice le donnèrent, establissans en icelluy palais jurisdiction temporelle. » (Bourdigné, 2e partie, chap. 9). — Et Hiret : « Charlemagne donna sa maison d'Angers aux évêques d'Angers... etc. » (Voir ci-dessus.) Il semble avoir dans ce passage fondu ensemble ce que Bourdigné dit de l'évêché et ce qu'il dit sur le château de Grohan.

(1) Hiret, p. 43.

(2) Hiret, p. 47.

Lorsqu'on imagine une chronologie aussi fantaisiste, et qu'on a de semblables distractions, on peut bien confondre l'évêché avec le portail de Saint-Julien, ou du moins appliquer au second édifice ce que Bourdigné disait du premier.

Le prétoire romain, qu'on place au porche de Saint-Julien, doit donc aller retrouver la maison de Charlemagne, le capitole d'Angers et le palais impérial de Grohan, au pays des chimères : toutes ces prétendues traditions sur nos monuments soit-disant romains ne sont autre chose que le résultat des erreurs, des confusions ou des suppositions de nos vieux érudits, aussi peu versés dans l'archéologie et dans la chronologie.

Je ne vois enfin rien de romain dans les débris qui nous restent de l'ancienne église Saint-Julien; la porte, malgré son archivolte imbriquée, ne paraît pas remonter au-delà du xe siècle; le petit appareil des soubassements est irrégulier, grossier et sans cordons de briques; les fragments de briques romaines qu'on y retrouve indiquent même que l'édifice a été fait avec des ruines. Quant à l'emplecton des fondations, il peut fort bien être l'œuvre de saint Lézin et remonter à la construction de l'église au VIIe siècle; mais rien ne prouve qu'il soit plus ancien. Il me semble probable qu'à l'époque des invasions normandes, Saint-Julien aura été détruit et qu'il aura été reconstruit ensuite vers la fin du xe siècle ; le narthex du moins me paraît être de ce temps.

Nos anciens auteurs, plus versés dans la connaissance des classiques latins que dans l'archéologie, ignoraient que le système de la construction romaine, c'est-à-dire l'emploi de l'emplecton, du petit appareil et des imbrications, avait duré pendant les premiers siècles du moyen âge, et attribuaient presque toujours aux Romains les constructions de ce genre. Il est possible qu'Hiret, sous l'influence de cette idée générale de son temps, ait pris pour les restes d'un édifice romain les soubassements en emplecton et le petit appareil des murs de Saint-Julien. Le vieux narthex de cette église avec sa porte surmontée d'une archivolte imbriquée, lui aura semblé l'ancienne entrée d'une

maison romaine. C'est peut-être la seule manière d'expliquer la singulière confusion qu'il a commise au sujet de cet édifice.

L'église Saint-Julien ne fut pas la seule, ni même la première église bâtie dans le *suburbium* d'Angers. Sans revenir sur l'église Saint-Pierre, de laquelle nous avons suffisamment parlé, deux autres églises s'élevèrent aussi au milieu du cimetière qui forme aujourd'hui la place du Ralliement; je veux parler de Saint-Maurille et de Saint-Mainbœuf.

Celle-ci était située au point où la rue d'Alsace ouvre sur la place du Ralliement, à gauche en venant du boulevard, c'est-à-dire du côté sud de cette rue, qui occupe en grande partie la place de l'ancienne nef. Il reste encore un fragment de colonne et quelques débris du mur de l'église, dépendant de la maison qui fait l'angle actuel et qui disparaîtra dans un avenir prochain. Cette vieille construction ne paraît pas remonter au-delà du XIIe siècle. Le dessin de Ballain, s'il est exact, confirme cette opinion (1).

L'église Saint-Mainbœuf avait été construite au VIIe siècle par l'évêque de ce nom, et dédiée par lui à Saint-Saturnin. Un hospice y avait été annexé par le charitable évêque (2); plus tard son fondateur y fut enterré, ce qui fit changer le vocable, et lui imposa celui de Saint-Mainbœuf, qui est le plus populaire (3). Tombée en mains laïques, elle fut rendue à l'évêque Ulger, au XIIe siècle (4); elle était desservie par un chapitre.

L'église Saint-Maurille touchait presque l'église Saint-Main-

---

(1) Ballain, ms. 867 publié dans le *Bulletin monumental* de M. A. de Soland, année 1868.

(2) Omnipotentis gratia favens decrevit (Magnobodus) basilicam consecrare in honore videlicet gloriosi martyris Saturnini, primi Tolosanæ civitatis episcopi et in honore omnium martyrum plurimorumque seorsum, etc. (Vita sancti Magnobodi. c. 4. no 32. Vita, 1a Bolland., octobr., tom. VII.)

(3) ... Ejus sanctissima gleba succolente Sandapila, clero ac populo, in basilicâ quam ipse magnâ cum diligentiâ dedicaverat, perlata in mausoleo sarcophagi summo cum honore condita est. (Id. c. 4, no 40).

(4) ... Amalricus Crispini et filius ejus Thibaudus abbatiam Sancti-Saturnini, in quâ dicitur jacere sacrosanctum corpus beatissimi confessoris Magnobodi, quæ

bœuf, dont elle n'était séparée que par une ruelle étroite. Il n'en reste pas trace aujourd'hui ; son emplacement est occupé en partie par la place du Ralliement, en partie par les maisons qui font l'angle de la rue Flore et de la rue d'Alsace, du côté nord de cette dernière rue. Son origine est moins bien connue que celle de Saint-Mainbœuf. Elle fut d'abord consacrée à la Sainte-Vierge, ainsi que le prouvent d'anciens documents (1). On pense, d'après un passage de *la vie de saint Aubin*, qu'elle existait dès le commencement du VIe siècle, et qu'elle reçut son nom parce qu'elle possédait le tombeau de saint Maurille (2). La vie de ce dernier évêque, écrite par saint Mainbœuf, rapporte seulement qu'il fit construire pour sa sépulture une crypte double, à l'exemple du patriarche Abraham (3). Il est donc probable, d'après ces deux textes combinés, que l'église aura été élevée sur le caveau dans lequel saint Maurille avait voulu que ses restes fussent déposés.

Au XIe siècle, l'église Saint-Maurille était tombée en mains laïques, mais, à cette époque, elle fut rendue par son possesseur, Renaud de Châteaugontier, à l'évêque Hubert de Vendôme ; elle était, dès le XIIe siècle, desservie par des chanoines (4). Il est certain aussi qu'elle a dû subir de nombreux remaniements, car, à juger d'après le dessin de Ballain, cette église, dans son dernier état, était en style du XIIe siècle, avec un narthex et des chapelles latérales des XIVe et XVe siècles (5). On voit qu'elle pour-

---

dicebatur de jure episcopali Andegavensis sedis fuisse, et quam tam ipsi quam antecessores sui injuste tenuerant, in manu meâ refutaverunt, etc. (Collection de copies, ms. 622 de la biblioth. d'Angers.)

(1) ... in propriâ terrâ Sanctæ Mariæ et sancti Maurilii... (Charte du XIIe siècle du Musée britannique, transcrite par M. Marchegay.)

(2) ... Hinc egressi quasi de sepulchro viventes *in basilica sancti Maurilionis*, dominus Albino gratias referentes se ad vestigia ejus prostraverunt (Vita S. Albini, à Fortunato scripta, no 16). — Voir aussi Thorode, p. 90.

(3) ... adesse sibi desideratum sui obitus sentiens diem, ædificavit cryptam duplicem sepulturæ suæ ad exemplum patriarchæ nostri sancti Abraham (Vita sancti Maurilii, à Magnobodo scripta, n. 29. apud Bolland., septembri).

(4) Charte de l'évêque Eusèbe Brunon ; ms. 622.

(5) Ballain, *loc cit.* et *Bulletin monumental*, année 1868. — L'église Saint-Pierre était aussi de diverses époques ; d'après le dessin de Ballain, sa nef était du XIIIe ou XIVe siècle, avec chapelles latérales en style flamboyant.

rait aussi bien que Saint-Pierre revendiquer la qualité d'église mère. Même origine obscure ; antiquité du vocable ; traditions qui en font remonter l'existence au VIe siècle, et d'une manière bien plus authentique ; ce seraient des titres semblables, qu'on n'a cependant jamais fait valoir en sa faveur ; mais ces raisons ne seraient pas plus probantes pour l'une que pour l'autre.

Péan de la Thuilerie fait au sujet des trois églises de la place du Ralliement une observation qui me paraît fort juste : « Nous conjecturons avec plusieurs auteurs que cette église (St-Maurille), ainsi que celles de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, depuis Saint-Mainbœuf, furent dans leur origine des chapelles bâties dans l'enceinte d'un vaste cimetière qui renfermait la plus grande partie de la Chaussée Saint-Pierre d'un côté, et de l'autre la place Saint-Maurille, et s'étendait en longueur jusqu'au delà de Saint-Martin (1). »

Les textes les plus anciens et les plus authentiques ne parlent en effet que de cryptes ou de chapelles sépulcrales. La piété des fidèles, des évêques et des rois, a plus tard transformé ces chapelles en grandes basiliques, en riches collégiales en l'honneur des saints dont elles avaient reçu les dépouilles mortelles ; mais elles eurent une origine fort modeste. Il est infiniment regrettable que ces églises aient été détruites au commencement du siècle, avant que l'archéologie ait pu déchiffrer leur histoire, que les siècles avaient écrite sur leurs murailles (2).

Ce serait ici le lieu de parler du vaste cimetière qui s'étendait jadis à l'est de la Chaussée Saint-Pierre. La construction des églises en question, et d'autres édifices ou maisons, en avait restreint singulièrement l'étendue, comme il est facile de le voir en jetant les yeux sur l'ancien plan d'Angers. On peut admirer au musée d'archéologie les magnifiques bijoux trouvés en cet endroit

---

(1) Péan de la Thuilerie, édit. Port, p. 321. — Voir aussi le plan de 1726, publié par la *Revue d'Anjou*.

(2) L'église Saint-Denys, située entre Saint-Mainbœuf et Saint-Julien, serait aussi de l'époque mérovingienne ; elle est entièrement détruite. (Péan de la Thuilerie, p. 160, éd. Port).

dans des tombes mérovingiennes, et les sarcophages d'âges divers qui en proviennent également. Nous espérons que M. Parrot, qui avait été chargé par l'administration municipale de la direction des fouilles, ne fera pas trop attendre les savants travaux qu'il prépare sur ce sujet. Nous renvoyons toutefois le lecteur aux publications de M. Godard-Faultrier, à celles de M. de Soland, et enfin au compte rendu du Congrès archéologique, tenu à Angers en 1871, par M. de Caumont (1). Il y trouvera la description des tombes des époques mérovingienne et carlovingienne qui recélaient tant d'objets précieux. L'usage d'enterrer les morts avec tout ce qui leur avait appartenu, les guerriers avec leurs armes, les femmes avec leurs parures, permet d'étudier les usages du temps. Ce mobilier funèbre nous révèle ce qu'était la vie privée de nos ancêtres, beaucoup mieux que les plus savantes dissertations.

---

(1) *Bulletin monumental*, par M. A. de Soland, année 1868. — Congrès archéologique, t. XXXVIII, p. 26. — Voir surtout : *Etude sur quelques pierres sépulchrales découvertes à Angers, place du Ralliement*. (Lecture faite à la Sorbonne, en 1868, par M. Godard-Faultrier.)

G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'appel, Président de la Commission archéologique de Maine-et-Loire.

LA FEMME

EN

FRANCE

IV.

PROTESTANTISME.

Aux époques de la féodalité et de la chevalerie, l'empire de la femme naissait et grandissait avec le catholicisme; voyons maintenant cet empire décroître à mesure que les siècles d'enthousiasme religieux s'éloignent, — preuve évidente de la corrélation immédiate qui existe entre les vertus chrétiennes et les vertus sociales.

Au XVIe siècle le protestantisme commence à diviser la chrétienté, et ce scandale trouble la foi dans le cœur des peuples. Les femmes, ne se sentant plus arrêtées par la fermeté de leurs convictions religieuses, se précipitent dans le tourbillon corrupteur des plaisirs, et sacrifient leurs vertus et leur prestige au vain désir de briller. Aussi les écrivains français, qui s'étaient ligués pour célébrer les louanges de la beauté durant la chevalerie, changent tout à coup d'avis, et leur hostilité abonde en raisonnements singuliers sur la nature de la femme et sur la multiplicité de ses imperfections.

« Il n'est, disent les jurisconsultes, chose plus légère à muer et à tourner que le cœur d'une femme. — Les femmes font toujours le contraire de ce qu'on leur commande. — Une femme, de sa propre nature, procure dommage. — Les femmes sont réputées

fausses, et, selon le droit civil, une femme ne peut être reçue en témoignage. » Jean Bodin, dans son livre sur les sorciers, intitulé la *Démonomanie*, expose ces dures sentences entre mille autres méchancetés : « Deux femmes, en témoignage, ne valent qu'un homme. — Elles sont communément plutôt sorcières et démoniaques que les hommes ; joint aussi que Satan, par le moyen des femmes, attire les maris et les enfants à la cordelle (1). »

Si les jurisconsultes montrent tant de sévérité, les philosophes et les poètes se distinguent à plus forte raison par leurs malicieuses satires. Montaigne, le sceptique auteur des *Essais*, prétend que les femmes sont incapables d'amitié, et que ce sexe, « par le commun consentement des escholes anciennes, en est rejeté. » Sous le voile de la pudeur il croit découvrir une coquetterie intéressée : « Pourquoy inventa Poppea de masquer les beautés de son visage ? que pour les renchérir à ses amans... A quoy sert l'art de cette honte virginale, cette froideur rassise, cette contenance sévère, cette profession d'ignorance des choses qu'elles savent mieux que nous ? qu'à nous accroître le désir de vaincre, gourmander et fouler à notre appétit toute cette cérémonie et ces obstacles. » Selon Montaigne, elles ne laissent échapper aucun prétexte de contrarier ceux qu'une fortune ennemie a liés à leur existence : « Il est toujours proclive aux femmes de disconvenir à leurs maris ; elles saisissent à deux mains toutes ouvertures de leur contraster. » Il affecte à leur égard une certaine justice en un seul point, et c'est à propos de la fermeté qu'elles montrent dans la douleur ; mais ses éloges ironiques sont peut-être plus amers encore que ses satires : « Que ne peuvent-elles, que craignent-elles, pour peu qu'il y ait d'agencement à espérer dans leur beauté ? J'en ai vu engloutir du sable, de la cendre, et se travailler à point nommé de ruiner leur estomac, pour acquérir les pasles couleurs. Pour se faire un corps bien espagnolé, quelle gehenne ne souffrent-elles, guindées et cenglées, à tout (*avec*) de grosses coches sur les

(1) J. Bodin, publiciste et avocat, né à Angers.

côtés, jusques à la chair vive! oui, quelquefois à en mourir!... Qui n'a ouï parler à Paris de celle qui se fit escorcher pour seulement en acquérir le teint plus frais d'une nouvelle peau? »

Un rimeur inconnu, prenant à tâche de rassembler toutes les critiques lancées contre les femmes, interroge l'Echo, et le conjure de dire les vérités qu'il feint de n'oser proclamer lui-même:

Qui est la chose au monde plus infâme?
Femme!
Qui plus engendre à l'homme de diffame?
Femme!

Villon lui-même, le grand poète de cette époque, déclare aux femmes une guerre acharnée. Enumérant les personnages qu'elles ont rendus malheureux et rappelant les ennuis qu'il eut personnellement à souffrir, il alterne ses plaintes avec ce refrain, qui les enveloppe toutes dans une malédiction commune :

Soyent blanches, soyent brunettes,
Bienheureux est qui rien n'y a!

Tenons-lui compte cependant des généreuses larmes qu'il verse, dans l'admirable ballade des *Dames du temps jadis,* sur le bûcher de la martyre de Rouen,

De Jehanne la bonne Lorraine,

chaste vierge qui relevait la France d'effroyables malheurs et la sauvait, en ramenant dans les âmes le culte de l'honneur, le courage, l'amour du pays en même temps que la croyance en Dieu, source de toutes les vertus morales et patriotiques.

Nous n'aurions jamais fini, si nous voulions rappeler tout le mal que l'on disait alors des femmes : combien Brantôme, Rabelais et Marot nous offriraient de traits piquants, si leur langue était moins épaisse et qu'il fût possible de les citer avec décence! Nous préférons reposer notre cœur sur une aimable

parole de François Ier : « Une cour sans femme, disait-il, c'est une année sans printemps, un printemps sans roses (1). »

Ce prince attirait à la cour de France les artistes et les poètes par ses encouragements autant que par ses libéralités; il y attirait, par la variété des plaisirs, les seigneurs ennuyés de leur solitude provinciale et les femmes toujours éprises de luxe et d'éclat. Bientôt séduites, grâce à la contagion des jouissances fastueuses et des galanteries éphémères, embarrassées et absorbées dans d'inextricables intrigues, elles apprirent à haïr l'existence calme de leurs donjons, mais elles ne purent regagner en considération ni en bonheur ce qu'elles avaient perdu de leur piété et de leur vertu, car c'est précisément la vertu qui attire la considération et assure le bonheur. La conduite déréglée de quelques-unes fut un modèle pernicieux pour les populations : « S'il n'y eust eu, dit un auteur contemporain, que les dames de la cour qui fussent débauchées, mais elles donnaient tels exemples aux aultres de France, qui se façonnoient sur leurs habits, leurs grâces, leurs danses et leur vie. »

Les mœurs étaient si dissolues, qu'un prédicateur s'écriait en chaire : « N'est-il pas vray, mes damoiselles, qu'il se trouve parmi vous plus de femmes débauchées que de femmes honnestes ? »

Henry IV, qui se convertit au catholicisme pour mériter la couronne de France, avait les mœurs d'un chevalier et les faiblesses d'un roi sensible : « Je confesse mon penchant pour les femmes, disait-il, mais j'espère qu'il me sera pardonné si l'on me tient compte du grand attachement que j'ai pour mes peuples. » Les courtisans se firent un devoir d'imiter le prince, et les sujets modelèrent leurs mœurs sur celles de la cour : on se donnait tout entier à la galanterie; on aimait encore avec noblesse, et l'on avait garde de s'avilir; mais déjà l'on témoignait en général aux femmes moins d'affection, moins d'enthousiasme pour les beautés de l'âme que pour les charmes corporels.

(1) Cela rappelle le mot de Malherbes : « Il n'y a que deux belles choses au monde, les femmes et les roses; et que deux bons morceaux, les femmes et les melons. »

Et cette invasion du matérialisme n'indique pas un simple degré de décadence dans leur destinée, elle accuse une chute profonde.

V.

SIÈCLE DE LOUIS XIV.

Sous la régence d'Anne d'Autriche et aux débuts du grand règne de Louis XIV, les femmes prirent une part active dans le mouvement civilisateur des beaux-arts et des lettres, de même qu'elles se mêlèrent aux tumultes orageux de la politique et de la guerre. La Fronde, qui prit les armes contre la cour, leur fournit une carrière favorable; elles y montrèrent cette agitation audacieuse, inquiète, entreprenante, que donne la passion politique; elles ne craignirent pas de se mettre à la tête des partis, et leur imprimèrent une direction d'autant plus vigoureuse que leurs moyens séducteurs étaient plus puissants; leur finesse déjouait la ruse de Mazarin, qui s'en plaignait avec amertume : « Elles veulent tout voir et tout sçavoir, disait-il; et trois entre elles, les duchesses de Longueville et de Bouillon et la princesse de Condé, mettent en France plus de confusion qu'il n'y en eût jamais en Babel. »

Les femmes de cette époque joignaient, avec un art étrange, la dévotion aux intrigues de la galanterie et les susceptibilités de l'honneur aux cabales des factions; elles remplissaient scrupuleusement les devoirs de leur culte, et jamais on ne vit un pareil nombre de grandes dames se faire carmélites. Les âmes échauffées au milieu des troubles se portaient avec impétuosité vers la guerre et vers l'amour, vers la gloire et vers la religion.

La teinte de chevalerie qui restait dans les mœurs essayait, en même temps, de se fortifier et de reprendre sa première vigueur. Un hommage de respectueuse soumission rendu à la beauté était regardé, de la part des hommes, comme un devoir. L'amour préparait les grands événements; une révolution dans le cœur d'une femme, annonçait presque toujours une révolution dans

les affaires de son parti; il lui suffisait d'exprimer un désir, et l'on se décidait pour combattre, pour négocier, pour se brouiller, pour se racommoder avec la Cour. Le duc de Larochefoucauld lui-même avouait, dans des vers restés célèbres, l'empire exercé sur sa conduite par Mme de Longueville, surnommée *la belle aux yeux de Turquoise :*

> Pour mériter son cœur, pour plaire à ses beaux yeux,
> J'ai fait la guerre aux rois, je l'aurais faite aux dieux.

Mme de Montmorin adressait à son fils cette recommandation : « Vous entrez dans le monde ; je n'ai qu'un conseil à vous donner, c'est d'être amoureux de toutes les femmes. »

L'amour alors n'était pas considéré comme une faiblesse : c'était la marque de l'élévation et de la délicatesse de l'âme ; et, en toute rigueur, dans le code des belles manières du temps, on ne pouvait être honnête homme sans être sensible à la beauté (1). Mlle de Scudéry le dit en propres termes dans son *Grand Cyrus*, où elle nous trace une peinture fidèle des mœurs de la France à cette époque : « Nul ne peut être honnête homme achevé qui n'a point aimé, c'est-à-dire cherché à plaire. Remettez-vous dans la mémoire tous les jeunes gens que vous voyez entrer dans le monde, et cherchez un peu la raison pourquoi il y en a tant dont la conversation est pesante et incommode, et vous trouverez que c'est parce qu'il leur manque je ne sais quelle hardiesse respectueuse et je ne sais quelle civilité spirituelle et galante que l'amour seul peut donner... de sorte qu'il faut confesser que l'amour seul fait les véritables honnêtes gens (2). »

Voilà donc l'amour redevenu une passion de nécessité et de bienséance : il faut que tous les hommes soient amoureux et que toutes les dames soient aimées. « Nul insensible parmi nous, dit encore Mlle de Scudéry ; on reproche cette dureté de cœur comme un crime à ceux qui en sont capables.... Pour les dames, la coutume ne les oblige pas nécessairement à aimer, mais à souffrir seulement

(1) Cousin, *la Société française au* XVIIe *siècle*, t. II.
(2) Mlle de Scudéry, le *Cyrus*, t. V.

d'être aimées, et toute leur gloire consiste à faire d'illustres conquêtes et à ne perdre pas les amants qu'elles ont assujétis.... Tout ce qui peut rendre aimable et tout ce qui peut faire aimer est permis, pourvu qu'il ne choque ni la pureté ni la modestie qui, malgré la galanterie, est la vertu dominante de toutes les dames (1). »

Les scènes sanglantes de la Fronde finies et la France reconciliée avec elle-même, le goût de la société naquit des loisirs de la paix, et le goût de la société amena le goût de l'esprit. Quelques femmes célèbres formèrent des cercles brillants, où elles rassemblaient et retenaient autour de leur chaise longue une compagnie d'élite. Dans le mieux fréquenté, c'est à dire dans celui du somptueux hôtel de Rambouillet, se rencontraient les princes et les princesses du sang royal, les sommités du monde aristocratique avec les gens d'esprit et les illustrations littéraires ; car « la spirituelle marquise considérait encore plus le mérite que la naissance; elle ne demandait point de quartiers de noblesse de ceux qui recherchaient sa société, et on était parfaitement reçu chez elle dès qu'on y apportait de l'esprit et du talent, accompagnés de bonnes manières (2). »

Cette société rendit d'incontestables services, soit aux mœurs, en proscrivant les dérèglements honteux, en mettant à la mode les sentiments élevés et une politesse exquise, soit aux lettres, en épurant la langue, en dirigeant le goût, en répandant l'étude des littératures étrangères. Les amies de la marquise se donnaient elles-mêmes le nom de *précieuses*, qui ne se prenait point

---

(1) Mlle de Scudéry, le *Cyrus*, t. VI.

(2) Les deux filles de Mme de Rambouillet, Angélique et Julie d'Angennes, devenue plus tard duchesse de Montausier, Mme de La Fayette, auteur de la *Princesse de Clèves*, Mme Deshoulières, que ses contemporains surnommaient la *dixième Muse* ou la *Calliope Française*, Mlle de Scudéry, dont la main délicate peignit la physionomie de son siècle dans le *Grand Cyrus* et traça la *Carte du Tendre*, la princesse de Montpensier, Mme de Sablé, la duchesse de Longueville, Mme de Sévigné, séduisante honnête femme et incomparable écrivain, Mme de la Sablière, que son amitié pour La Fontaine rendit illustre, brillaient à côté de la marquise de Rambouillet, qui présidait avec grâce, modestie et bonté, cette cour plénière de la littérature, animait les conversations par la gaîté de son esprit, et gardait à l'égard de tous sa fière indépendance et une scrupuleuse discrétion.

encore en mauvaise part, et chacune des personnes de leur intimité recevait un pseudonyme emprunté aux histoires héroïques de la Grèce ou de Rome : celui de *Cyrus* désignait Condé, « ce prince du sang qui portait la victoire dans ses yeux, » dit Bossuet; la princesse *Mandane* était la duchesse de Longueville, et *Cléomire*, Mme de Rambouillet elle-même; Mlle de de Scudéry prenait le nom poétique de Sapho.

L'élégante société discourait naturellement beaucoup sur les mérites ou les défauts des femmes; tantôt on les exaltait, on les montrait dominant les grandeurs humaines ou dispensant avec grâce et finesse les douces jouissances d'une vie pure et idéale; tantôt on poursuivait de railleries leurs caprices, leur frivolité, leur despotisme; les contes, les petits vers, les romans, les sonnets et les chansons attaquaient leurs faiblesses ou célébraient leur gloire avec enthousiasme; et dans l'une et l'autre de ces alternatives opposées, elles étaient également triomphantes : admiré par des adulateurs fanatiques, ou critiqué par des dépits irrités, leur prestige était incontestable et s'affermissait avec éclat. Aux fadeurs se mêlaient les questions sévères; on discutait des thèses religieuses et l'on plaidait les intérêts de l'Eglise près des puissants du siècle; on louait les héros de la patrie; on critiquait les écrits nouveaux, car les auteurs s'empressaient de se soumettre au jugement délicat de ce conseil des Muses, et rien n'aurait été trouvé beau s'il ne l'avait d'abord approuvé. Voiture divertissait les esprits ingénieux avec ses lettres et ses poésies légères, Larochefoucauld lisait ses maximes; Balzac parlait de politique et de morale; Benserade et Sarazin prodiguaient les petites pièces bouffonnes;

Racan chantait Philis, les bergers et les bois,

et Molière déclamait ses comédies; Conrart rassemblait de précieux *Mémoires* littéraires, et l'Académie française se composait d'abord des amis qu'il rencontrait chez Mme de Rambouillet et qu'il réunissait ensuite chez lui; Chapelain traçait le plan du *Dictionnaire* de cette société d'immortels, tandis que l'honnête

et infortuné Pélisson en racontait l'histoire. Les écrivains qui ambitionnaient les suffrages des femmes s'appliquaient non seulement à revêtir leurs œuvres d'une forme délicate et pure, à donner à leur style un tour aimable et léger, mais surtout ils préconisaient les nobles sentiments, excitaient l'enthousiasme pour les grandes choses, inspiraient une foi vivace dans les destinées de la France et célébraient l'amour sacré de la patrie.

Et, puisque le nom de Molière s'est tout à l'heure glissé sous ma plume, je remarquerai, avec M. Cousin, que notre grand poète comique « n'a pas songé à mettre en scène, dans les *Précieuses ridicules* et dans les *Femmes savantes*, Mme de Rambouillet, ses deux nobles filles Julie et Angélique d'Angennes (1), leurs amis et leurs amies ; Molière eut révolté son siècle, si l'on eût pu soupçonner qu'il prétendait s'attaquer à des personnes de cet esprit et de cet ordre. » Il ne songeait pas davantage aux compagnies littéraires plus mélangées, et néanmoins brillantes encore, que Ninon de Lenclos, Marion Delorme et la célèbre artiste Champmeslé réunissaient aussi dans leurs salons. Mais l'exemple de ces dames vraiment spirituelles avait donné naissance à de sottes imitations. On vit, vers 1658 et 1660, s'ouvrir de toutes parts, dans Paris et d'un bout de la France à l'autre, une foule de réunions ou de fabriques d'esprit qui eurent l'incontestable avantage de faire pénétrer dans les divers rangs de la société française, même les plus médiocres, le goût des choses intellectuelles, mais qui appelaient en même temps, par leurs folles affectations, les représailles du sens commun et les sarcasmes de la comédie. « Les plus excellentes choses sont sujettes à être copiées par de mauvais singes qui méritent d'être bernés, dit Molière lui-même ; les véritables précieuses

(1) Il paraît cependant que la jeune Angélique avait déjà beaucoup exagéré la délicatesse de langage mise à la mode par Mme de Rambouillet. Tallemant des Réaux en cite des traits qui auraient fort bien pu trouver leur place dans la bouche des précieuses ridicules : « Un gentilhomme dit hautement qu'il n'iroit point voir Mme de Montausier tant que Mlle de Rambouillet y seroit, et qu'elle s'évanouissoit quand elle entendoit un méchant mot. Un autre, parlant à elle, hésita longtemps sur le mot d'*avoine* : de par tous les diables, dit-il, on ne sait comment parler céans. » Tallemant, qui aimait le naturel jusqu'au cynisme, a sans doute un peu exagéré.

auroient tort de se piquer lorsqu'on joue les ridicules qui les imitent mal (1). »

Au meilleur temps de l'hôtel de Rambouillet (1620 à 1650), Mlle de Scudéry avait déjà trouvé une imitatrice et une rivale, dans une personne dont elle esquisse le portrait sous le nom de Damophile : « Premièrement, elle avoit toujours cinq ou six maîtres, dont le moins savant lui enseignoit, je crois, l'astrologie; elle écrivoit continuellement à des hommes qui faisoient profession de science; elle ne pouvoit se résoudre à parler à des gens qui ne sussent rien. On voyoit toujours sur sa table quinze ou vingt livres, dont elle tenoit toujours quelqu'un quand on arrivoit dans sa chambre et qu'elle y étoit seule, et je suis assuré qu'on pourroit dire sans mensonge qu'on voyoit plus de livres dans son cabinet qu'elle n'en avoit lus, et qu'on en voyoit moins chez Sapho qu'elle n'en lisoit. De plus, Damophile ne disoit que de grands mots, qu'elle prononçoit d'un ton grave et impérieux, quoiqu'elle ne dit que de petites choses; et Sapho, au contraire, ne se servoit que de paroles ordinaires pour en dire d'admirables. Au reste, Damophile, ne croyant pas que le savoir pût compatir avec les affaires de sa famille, ne se mêloit d'aucuns soins domestiques; mais pour Sapho, elle se donnoit la peine de s'informer de tout ce, qui étoit nécessaire pour savoir commander à propos jusques aux moindres choses (2). » Mlle de Scudéry nous montre encore Damophile assemblant chez elle « cinq ou six savants en astrologie, qui raisonnent en sa présence sur l'éclipse qu'on voyoit alors et passent toute la nuit à parler de l'interposition de la terre entre la lune et le soleil. » Damophile se fait-elle peindre, elle prétend qu'on la mette à côté « d'une grande table où il y avoit quantité de livres, des pinceaux, une lyre, des instruments de mathématiques, qui puissent marquer son savoir » : il faut même qu'on la représente « habillée comme on peint les Muses. »

(1) Molière, préface des *Précieuses ridicules*.

(2) Mlle de Scudéry, le *grand Cyrus*, t. X. — Somaize prétend, dans *le grand Dictionnaire historique des Précieuses*, que cette Damophile ne représente pas seulement tout un genre, mais qu'elle est une personne réelle, nommée Mme du Buisson.

Cette image de Damophile ne ressemble-t-elle pas, trait pour trait, à celle des *Savantes* et des *Précieuses* ridicules de Molière? On dirait aussi que c'est Mlle de Scudéry, la précieuse honorable, sage, modeste, dont le poète met la louange dans la bouche de Clitandre :

Je consens qu'une femme ait des clartés de tout,
Mais je ne lui veux point la passion choquante
De se rendre savante afin d'être savante,
Et j'aime que souvent aux questions qu'on fait
Elle sache ignorer les choses qu'elle sait;
De son étude enfin je veux qu'elle se cache,
Et qu'elle ait du savoir sans vouloir qu'on le sache, etc.

« Laissons les précieuses ridicules sous les coups qui les ont justement frappées; mais, comme Molière, honorons les vraies précieuses, les femmes aimables et distinguées qui préféraient aux plaisirs bruyants les divertissements ingénieux et honnêtes, tenaient pour ainsi dire école de politesse, entretenaient et répandaient autour d'elles le goût du bien et du beau (1). » Elles méritent, pour ce bienfait, une large part de cette gloire qui donne au siècle de Louis XIV un renom immortel; car ce sont elles qui en ont préparé l'éclat, en encourageant, en épurant, en fortifiant, en inspirant les génies dont la France s'honore.

Trois de ces génies, le grand Condé, le grand Corneille et le grand Bossuet, personnifient le triple caractère héroïque, tendre et religieux, qui distingue la régence d'Anne d'Autriche et la première moitié du règne de Louis XIV.

Condé partage son cœur entre l'amour et la gloire; il est passionné pour la guerre comme il est sincèrement amoureux. « Quand le duc d'Enghien (2), disent les *Mémoires* de MADEMOISELLE, partoit pour l'armée, le désir de la gloire ne l'empêchoit pas de sentir la douleur de la séparation, et il ne pouvoit dire adieu à Mlle du Vigean qu'il ne répandît des larmes; et lorsqu'il partit pour ce dernier voyage d'Allemagne (où il remporta la

(1) Cousin, *la Société française, etc.*
(2) Un des titres que Condé portait dans sa jeunesse.

victoire de Nordlingen), il s'évanouit en la quittant. » Cette faiblesse est généreuse, et il faut avoir l'âme grande pour en être capable, car les nobles amours s'allument au même foyer d'où sort l'héroïsme : c'est du moins la doctrine du XVIIe siècle, celle de Corneille et de Pascal, comme celle de Mlle de Scudéry. Celle-ci fait dire à Artamène (duc d'Enghien), dans sa première déclaration d'amour en faveur de Mandane, ces nobles paroles où se révèle tout entier le cœur du héros de Rocroy : « J'ai servi le roi, ou plutôt je vous ai servie, puisqu'il est vrai que je n'ai songé qu'à vous, et que, si les armes de Cappadoce (la France) ont été heureuses, il en faut attribuer le bonheur à l'ambition de me rendre digne de l'amour que j'avais dans l'âme (1). »

On croirait entendre le *Cid* lui-même disant à son roi :

> Pour posséder Chimène, et pour votre service,
> Que peut-on m'ordonner que mon bras n'accomplisse ?

L'amour inspirateur des grandes choses et compagnon des grandes vertus; l'amour récompense du patriotisme et consolateur des suprêmes sacrifices, tel est l'idéal austère des tragédies de Corneille, idéal que les hôtes de Mme de Rambouillet s'efforçaient de réaliser dans les habitudes de la vie.

Alors aussi, l'esprit religieux relève le prestige de la femme. On aime et l'on prie; au fond du cœur, captif des sens et des plaisirs, embarrassé dans toutes ses passions éphémères, « l'impression de Dieu reste encore si forte qu'il ne peut la perdre (2), » et une pénitence sévère rachète souvent les écarts de la jeunesse ou de la volupté. Lorsque la mort découvre et confond les vanités de la terre, Bossuet monte dans la chaire de vérité et rappelle que « Celui qui règne dans les Cieux communique sa puissance aux princes, que toute leur majesté est empruntée, et que, pour être assis sur le trône, ils n'en sont pas moins sous sa main et sous son autorité souveraine (3); » il étale « le néant de

(1) Mlle de Scudéry, le *grand Cyrus*, t. II.
(2) Expression de Bossuet.
(3) Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.

toutes les grandeurs humaines (1), » et enseigne qu'il n'y a rien de solide ou de vraiment grand que d'éviter le péché, et que la seule précaution contre les attaques de la mort, c'est l'innocence de la vie (2). D'autres fois il montre, par l'exemple d'une pénitence éclatante, que « les âmes éloignées de Dieu ne doivent point désespérer de leur conversion ou de leur persévérance parmi les combats et les douleurs (3) »; ou bien il « crucifie le monde, en efface tous les traits et toute la gloire, l'ensevelit et l'enterre avec Jésus-Christ, afin de faire voir que tout est mort, et qu'il n'y a que Jésus-Christ qui vit (4). » Et en prêchant ces leçons évangéliques, Bossuet élève des monuments impérissables en l'honneur des plus illustres femmes de son époque, et l'éclat de cet honneur rejaillit sur leur sexe tout entier.

VI.

RÉVOLUTION.

A la fin du règne de Louis XIV, et sous le règne de son héritier, un torrent corrupteur, horrible mélange de vilenie et d'impiété, commence à nous entraîner vers l'abime sanglant de la révolution, et peu à peu sa course se hâte et se précipite. L'idéal tombe ; les femmes n'aiment plus, ne prient plus; elles ne songent qu'à lutter d'élégance et de coquetterie dans les fêtes, les ballets et les carrousels, — somptueuses folies dont le goût s'infiltre promptement dans les provinces, distrait parfois le silence du cloître et trouble les échos du sanctuaire. L'audace et l'impétuosité des désirs déchirent le voile dont l'esprit des siècles précédents avait couvert la galanterie; ou plutôt cette noble galanterie qui respecte la décence comme un devoir ou se

(1) Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre.
(2) Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche.
(3) Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.
(4) Sermon pour la profession de Mlle de la Vallière.

l'impose comme un plaisir, ne rougit plus de rien et devient un sentiment vil qui suppose toutes les faiblesses ou s'étudie à les faire naître. Les deux sexes, aussi corrompus l'un que l'autre, se dispensent réciproquement de la honte; et pour ne s'astreindre pas à cacher leurs excès, ils prennent le parti de rire de tout, du vice comme de la vertu, de la piété comme de l'irréligion. Plus de culte chaste pour les femmes, dès lors plus de rôle bienfaiteur pour elles, plus de respect.

Notre patrie, abaissée au niveau des impuretés païennes, s'agenouillait aux pieds de Voltaire; cet insulteur de nos plus belles gloires se voyait adoré à la place de Dieu, qu'il avait chassé du ciel et de la terre. De nombreux imitateurs de son impiété s'appliquaient à étendre les ravages commencés par le maître, à multiplier les ruines irréparables. Ils firent descendre l'incrédulité dans les masses et la popularisèrent par mille moyens; leur persécution acharnée contre l'Évangile revêtit toutes les formes, prit tous les tons, tous les aspects : elle s'enfonça dans les siècles pour en dénaturer l'histoire; elle flatta en vers licencieux les passions éhontées, répandit la plaisanterie sur les choses saintes et accusa la vertu. Les femmes n'eurent pas honte de s'associer à cette œuvre de haine.

La comtesse de La Marck put écrire au roi de Suède : « Nos jeunes femmes crèvent d'esprit; pour la raison, on n'en parle guère. Elles sont toutes initiées aux secrets de l'Etat; elles se mêlent de tout, ne font l'amour que par passe-temps, s'occupent de politique et d'intrigues; plus de principes, quelques bureaux d'esprits où on se moque de Dieu et de la religion, et où on regarde comme des imbéciles ceux qui y croient. Voilà, Sire, en raccourci, le tableau de notre situation. »

Le sexe avili fut méprisé par ceux-là mêmes qui avaient contribué à le rendre méprisable, — juste, mais terrible punition de ses turpitudes et de son impiété ! Ouvrez les livres que les ennemis de la société religieuse ont écrits dans le dernier siècle, et résumez d'un mot leurs idées sur les femmes; ce mot sera toujours une insulte : « La femme, selon Diderot, est une courtisane; selon Montesquieu, un enfant agréable; selon Rousseau,

un objet de plaisir pour l'homme ; selon Voltaire, rien (1). » Mirabeau, dans son *Mémoire sur l'éducation publique*, s'élève vivement contre l'admission des femmes aux fonctions sociales et contre leur présence dans toute assemblée publique. Robespierre et Danton combattirent directement et firent rejeter une proposition de l'abbé Sieyès, qui demandait à la Chambre souveraine l'émancipation domestique et politique des femmes. Champfort dit sérieusement que « l'amour, tel qu'il existe dans la société, n'est que l'échange de deux fantaisies, le contact de deux épidermes (2). » Proudhon, voulant conclure à l'infériorité de la femme, prétend que la nature, en la créant, a fait « un être passif, un réceptacle pour les germes que, seul, l'homme produit, un lieu d'incubation, comme la terre pour le blé » ; puis il ajoute : « La femme est une réceptivité ; de même qu'elle reçoit de l'homme l'embryon, elle en reçoit l'esprit et le devoir... Sa raison est louche comme les yeux de Vénus, et sa conscience débile en fait un être immoral (3). » Napoléon n'était pas moins cruel, lorsqu'il prêchait, à Sainte-Hélène, la polygamie, et disait : « La femme est notre propriété, et nous ne sommes pas la sienne ; car elle nous donne des enfants et l'homme ne lui en donne pas. Elle est donc sa propriété, comme l'arbre à fruit est celle du jardinier... La femme que j'estime le plus, c'est la femme qui donne au pays le plus d'enfants (4). » Nous savons trop, hélas ! combien il prisait cette denrée et quelle effroyable consommation il en faisait. Un jour, ce même despote termina une discussion ministérielle par ces mots : « Il y a une chose qui n'est pas française, c'est qu'une femme puisse faire ce qui lui plaît ! » Le Code qui conserve son nom porte la marque de cette brutalité de sentiment, car il laisse à la femme une part minime d'indépendance, et je ne sache pas que dans toute l'Europe catholique une seule législation contienne les rigueurs de la

(1) Legouvé, *Histoire morale des femmes*.
(2) Champfort, *Œuvres complètes*, t. I.
(3) Proud'hon, *De la justice dans la révolution*, t. III.
(4) Napoléon, *Mémorial*, t. II.

nôtre. Heureusement les mœurs, toujours plus puissantes que les lois, les mœurs faites par les femmes avec l'aide des forces mystérieuses de la religion, adoucissent dans la pratique la sévérité du code rédigé par les hommes; et, malgré les égarements de notre époque, nous sommes encore habitués à considérer le mépris de la femme comme un signe d'imbécillité ou de corruption, d'irréligion ou de de cruauté. Celui qui devient incapable de la respecter « n'appartient plus au monde civilisé, disait le P. Lacordaire, il est barbare. »

Parlerai-je maintenant de la Commune de Paris, qui vient de renouveler les crimes et les horreurs de notre première tourmente révolutionnaire? Les terroristes de 1793 et ceux de 1871 étaient étourdis, entraînés par les mêmes passions : c'est en haine de la religion et en haine de la famille qu'ils ont entassé les plus lamentables ruines et versé le sang le plus pur. Les premiers suivaient les maximes de Voltaire, qui voulait détruire le catholicisme et faire de la femme un rien; les seconds marchaient sous le drapeau de l'Alliance Internationale, qui formule en ces termes le premier article de ses statuts : « L'Alliance se déclare athée; elle veut l'abolition des cultes et en même temps l'abolition du mariage (1). » Et parmi les principaux adeptes de la Commune brillait Babik, qui se disait l'apôtre de la *religion fusionnienne*, ignoble conception d'un cerveau troublé par des appétits de débauche, et dont le symbole se réduit à cette devise : « Tous à toutes, toutes à tous. » Ecoutons encore les sentences proclamées par Bebel, un des maîtres de la Société Internationale : « Quant à la femme, à de rares, très rares exceptions près, elle ne peut servir en rien à la reconstitution de la société. Esclave de tous les préjugés, atteinte de toutes sortes d'hystéries morales et physiques, elle sera la pierre d'achoppement du progrès. *Etre inférieur*, la femme ne voudra jamais comprendre tout ce que son émancipation a de beau et de grand pour elle. A la liberté qui la fait citoyenne, elle préférera l'esclavage qui la laissera femme. La

(1) *Association internationale des travailleurs*, par Oscar Testut, p. 28.

société devra faire un vigoureux effort pour arracher la femme de l'ornière où elle se complaît. Avec elle, il faudra employer au moral certainement, au physique peut-être, la raison péremptoire envers les esclaves de vieille race : *le bâton* de l'avénement du socialisme. » Pauvres femmes, le bienfait qu'ils vous réservent dans le triomphe de leur république universelle, c'est le bâton, c'est le fouet, c'est la raison péremptoire des sauvages; mais est-il rien de plus agréable et de plus beau que l'état de nature! Voyez : la Terreur produisait les déesses de la raison et les sinistres tricoteuses; la Commune étalait ses mégères éhontées, qui montaient dans les chaires sacrées pour proclamer la déchéance de Dieu et l'abolition de la vertu; elle avait ses pétroleuses, aussi cruelles, aussi repoussantes que leurs vieilles sœurs, les Euménides. La révolution démocratique voudrait vous entraîner sur ces traces, faire de vous des monstres d'impiété, afin de vaincre plus aisément votre puissance morale et civilisatrice. Vous êtes un des principaux soutiens de la société; ses ennemis entretiennent l'espérance de vous détruire avec elle.

Ah! détournez-vous des maximes impies, généreuses femmes de France; ramenez notre société dans les voies de la justice éternelle et de la vérité; sauvez notre patrie par l'éclat de vos vertus; revenez enfin à cette religion qui vous entoure de respects et d'hommages.

Souvenez-vous, en effet, de votre règne glorieux durant les siècles si chrétiens de la Chevalerie, et voyez encore de quelle manière la prééminence primordiale de l'homme s'exerce même aujourd'hui parmi les vrais catholiques. Le mari n'est point le maître absolu de sa femme, mais son protecteur et son appui; celle-ci ne lui doit pas l'obéissance passive de la brute, mais elle obéit aux ordres qui ne s'écartent pas de la sphère du bien et de la justice. Elle a d'autres droits qu'une soumission servile et aveugle; elle garde, dans sa dépendance, la dignité de sa

raison, elle conserve l'inaliénable liberté de la conscience humaine et surtout de la conscience chrétienne. Et dans la vie commune, l'expérience nous montre l'époux soumis aussi fréquemment à sa femme que la femme à son époux. Chacun de nous, en rentrant dans son cœur, s'avoue qu'il est souvent heureux de suivre les conseils de sa femme, et que cette seconde conscience assise à son foyer est pour lui un supplément de moralité, un supplément de force et de vertu dans la plupart des circonstances critiques de la vie.

Eve naissant de la chair d'Adam, voilà une image fidèle de la condition réservée à la femme dans une société chrétienne. Dieu n'a point tiré notre mère de la tête de l'homme, disent les commentateurs, parce qu'elle aurait peut-être protesté de sa haute naissance pour dominer; il ne l'a pas tirée de ses pieds, dans la crainte que l'époux ne fût tenté de la regarder comme son esclave; mais il l'a tirée de son côté, pour marquer qu'elle doit marcher dans la vie côte à côte avec lui. Que l'épouse naisse donc toujours du cœur de l'époux, dont elle est destinée à connaître les secrets, à partager les émotions, les sentiments et les croyances. Ils doivent embrasser toutes choses d'un même regard; leurs âmes doivent vibrer à l'unisson devant les grands objets qui occupent la vie présente, et pratiquer les sublimes maximes qui préparent la vie future. « L'homme et la femme ne sont pas deux, mais une seule chair, dit l'Evangile (1). » « C'est pour cela, ajoute saint Basile, que l'homme cherche la femme comme une partie de lui-même qui a été détachée de lui, et que la femme attire à elle l'homme comme l'aimant attire le fer. » La femme est donc de la même nature, de la même condition que l'homme, et, une fois devenue son épouse, elle partage ses droits et ses devoirs, elle est son égale.

« La femme chrétienne, dans sa faiblesse, dit Monseigneur Dupanloup, l'Evangile en a fait une reine, et l'ornant de cette chaste beauté, de cette noble bienveillance que vous admirez

(1) Matth., XIX.

malgré vous en elle, qui vous touche et qui vous retient, il lui a permis d'exercer autour d'elle et sur vous ce modeste et souverain empire qui a marqué nos sociétés modernes, et, plus qu'aucune autre, la société française, d'une empreinte si rare de délicatesse et d'élévation. Cherchez cela dans les sociétés non chrétiennes, et voyez si vous le rencontrerez. Et chaque jour vous en subissez le charme : elle n'apparaît pas au milieu de vous, cette créature admirable, elle ne se mêle pas à vos entretiens, sans y apporter avec elle je ne sais quoi de décent et de pur qui vous force vous-mêmes au respect : le respect, cette grande et sainte chose qui s'en va chaque jour, hélas ! de plus en plus, de nos civilisations matérialistes et incroyantes. Son regard, son sourire ou son dédain même le plus doux, vous en imposent et vous arrêtent soudain sur la pente de l'indélicatesse. L'Evangile a mis sur son front ce je ne sais quoi d'inexprimable qui est plus que la beauté, plus que la grâce, et qui vous parle au cœur, quand toute autre voix est devenu impuissante. Au milieu même de vos ruines morales les plus lamentables, vous n'êtes pas insensibles à cette douce rencontre de la vertu : devant elle, sans que ses lèvres vous aient adressé une parole, vous sentez votre misère et la dignité du bien ; et cette confusion salutaire, ravivant quelquefois dans votre conscience l'étincelle éteinte, vous châtie tout à la fois et vous relève, et vous apprend que vous pouvez encore retrouver l'honneur dans le repentir (1). »

La réhabilitation de la femme est donc l'une des vos œuvres, ô mon Eglise, Eglise catholique, Eglise de France ! Non contente de combattre, à travers les siècles, pour la sainteté de vos augustes mystères, pour l'intégrité de votre foi, vous livrez encore de rudes assauts pour la pureté de nos mœurs, la paix et la dignité de nos foyers. Vous avez créé la famille à votre image, noble et grande comme vous ; et parce que l'âme de la famille se concentre dans la femme, trésor sans prix dans un vase fragile, vous envi-

(1) Mgr Dupanloup, *la Femme chrétienne et française.*

ronnez la femme de votre vaillante protection, vous couvrez avec complaisance sa faiblesse et sa pudeur du bouclier de cette colère sublime, que les saints prophètes nomment *la colère de la colombe et la fureur de l'agneau;* vous étendez sur elle votre bras désarmé et néanmoins redoutable, et vous dites à l'homme, attéré dans son orgueil et dans les égarements de sa volupté :

Cette femme est à Dieu, tu n'y toucheras pas (1) !

O mon Eglise, je vous aime et vous bénis pour ce bienfait.

---

(1) Legouvé, *les deux Reines.*

EDMOND STOFFLET.

CHRONIQUE.

16 Janvier 1873. — Ecrire au jour le jour les événements dont le récit ou la simple indication peut offrir un intérêt spécial à un public dont on connaît les sentiments et les goûts, c'est, même en se renfermant dans un cercle restreint, avoir à présenter les contrastes souvent si brusques dont se compose la vie. Ainsi, je commençais ma dernière chronique en annonçant gaiement l'élévation d'un de nos concitoyens à un poste d'honneur qui a pour les artistes français l'éclat du maréchalat, et je finissais en déplorant un malheur d'autant plus affligeant pour notre ville qu'il était plus inattendu. M. Lenepveu et M. l'abbé Legeard avaient presque en même temps été pour Angers l'objet des deux extrêmes, la joie et la douleur. Je ne crains pas de déplaire à mes lecteurs en revenant avec quelque détail sur ces deux noms: il est des sujets dont l'intérêt, agréable ou pénible, ne s'épuise pas en quelques jours.

Les obsèques de M. Legeard ont réalisé ce qu'il avait été facile de prévoir. Les classes les plus élevées de la Société comme les plus humbles se sont empressées de rendre au respectable défunt les derniers honneurs. A la maison mortuaire, à l'église, sur le passage du cortége, au cimetière, partout il y avait affluence, et affluence non de vulgaire curiosité, mais d'unanimes regrets. L'affliction se lisait sur tous les visages; les pauvres la laissaient éclater dans des paroles de naïve reconnaissance, plus éloquentes que la plus brillante oraison funèbre.

Il convenait cependant qu'au milieu de cet élan universel et spontané, une voix autorisée se fît l'interprète des regrets communs en esquissant à grands traits le tableau de la noble vie qui venait de s'éteindre. A personne cette tâche n'appartenait

mieux qu'à M. Léon Cosnier, compagnon d'enfance de M. Legeard, son émule affectionné dans les travaux du jeune âge et plus tard dans tous les dévouements de la charité. Au moment où allait se fermer la fosse de son ami, il a pris la parole avec une émotion que tout le monde partageait. Il a parcouru les phases diverses de cette existence si bien remplie et, comme il l'a très bien dit, si « mûre pour la récompense suprême. » Il a rappelé les succès de l'enfant et du jeune homme sur les bancs du collége et de l'école de droit, préludes des heureux débuts de l'avocat stagiaire, bientôt suivis de l'entraînement au sacerdoce par une irrésistible vocation. Il a montré le digne prêtre accomplissant avec un zèle infatigable tous les devoirs de son ministère en même temps que ceux de membre du conseil académique, du conseil départemental de l'instruction publique et de la commission administrative des hospices. Il a rendu hommage à cette « éloquence toujours élevée, sans cesser d'être pratique, empreinte d'un goût pur et littéraire », accompagnée d'une telle modestie que « l'orateur, seul, n'était pas content de lui, et semblait ignorer que, s'il eût consenti à se répandre davantage, il eût gagné le renom de l'un de nos premiers orateurs sacrés. »

Je résiste avec peine au désir de multiplier les citations qui finiraient par reproduire en entier le discours de M. Cosnier. Qu'il me soit permis du moins d'en donner encore un extrait qui peint d'une manière saisissante l'abbé Legeard dans l'exercice de ses œuvres de pasteur modèle. « Quel est celui des nombreux amis du bon curé qui n'ait été témoin de la distribution quotidienne d'argent et de vivres aux indigents, dans sa cour, après le repas de midi? La variété et les diverses attitudes des solliciteurs, leurs témoignages de reconnaissance, la vivacité cordiale du distributeur, en formaient des scènes dignes d'un peintre et que l'on n'observait qu'avec un sentiment d'admiration attendrie; et cependant le très généreux, nous n'osons dire le trop généreux bienfaiteur, ne croyait jamais avoir assez fait. Un jour, ce renouvellement des agapes terminé, après être remonté, en courant, dans la salle où je l'attendais, il tomba affaissé sur un siége; puis il se leva aussitôt en disant : — je crains d'avoir

brusqué une de ces pauvres femmes, — et, malgré mes instances, il descendit pour la prier de lui pardonner une précipitation dont elle ne s'était probablement pas aperçue. » M. Cosnier n'a-t-il pas bien raison quand il met l'homme qui agissait ainsi au rang des plus « dignes disciples de Saint François de Sales et de Fénelon ? »

Terminons par un autre fait bien digne aussi d'être répété et qu'un journal de notre ville vient de publier. La vie entière de M. Legeard fut un acte continu de charité ; la dernière journée a répondu à toutes les autres. Ce jour là, il envoya sa domestique changer un billet de cent francs, puis il sortit emportant la monnaie de ce billet et disant qu'il avait des visites à faire dans le quartier de la Trinité. On a su qu'il n'alla visiter que les plus indigents de ses anciens paroissiens, et le lendemain, quand on ouvrit son porte-monnaie, on y trouva... deux francs cinquante centimes. Le charitable pasteur est mort comme il avait vécu, en secourant les pauvres qu'il avait tant aimés.

17 Janvier. — C'est d'un journal de Saumur que nous vient une charmante anecdote sur M. Lenepveu. Elle se trouve dans une lettre adressée à cette feuille par M. Bonnemère, ami du peintre angevin. Celui-ci avait eu pour premier maître M. Mercier, « alors directeur du musée d'Angers, auquel il a su donner une importance exceptionnelle par la création de la Salle David. » Quand M. Lenepveu fut nommé membre de l'Académie des Beaux-Arts, M. Mercier, âgé de près de quatre-vingts ans, venait par un désastre financier de perdre en un jour toutes les économies de sa longue et laborieuse carrière. M. Lenepveu s'empressa d'aller mettre à la disposition de son maître, comme rente viagère, ses douze cents francs de jetons de présence à l'Institut. M. Mercier ruiné travaillait dans ce moment à un tableau, tout en fredonnant gaiement un des vieux airs de *Rose et Colas* qu'il avait chantés sans doute à dix-huit ans avec ses camarades d'atelier. A l'offre généreuse de son élève favori le jeune octogénaire répondit en artiste, dans son langage plaisamment énergique et naïf : — Sacrebleu ! c'est très-bien ce que tu fais là !

Ça ne m'étonne pas, mais ça me fait plaisir. — Cependant il refusa la preuve de reconnaissance si noblement offerte, et il expliqua son refus par le nombre suffisant des leçons qu'il donnait encore; mais il ajouta que, si un jour venait où il ne pourrait plus travailler, il prenait l'engagement d'accepter alors la proposition de son ami.

« Dites-moi, demande l'auteur de la lettre, qui cela honore le plus d'avoir fait une telle offre ou de l'avoir ainsi refusée. »

Il serait difficile de le dire. On ne peut que trouver dignes l'un de l'autre les deux acteurs de cette touchante petite scène. Elle rappelle un peu, ce me semble, ce qui se passa entre M. Hervart, courant offrir à La Fontaine un asile dans sa maison, et le poète répondant : J'y allais.

18 Janvier. — Les journaux de Paris nous apportent une nouvelle qui ne peut ici qu'être bien accueillie. L'Académie française, dans sa séance d'avant-hier, a choisi pour successeur du Père Gratry M. St-René Taillandier. Quoique né à Paris, le nouvel élu est angevin par les puissants liens de famille qui l'attachent à notre pays et qui lui font trouver plaisir à y venir souvent. Successivement professeur de littérature à la faculté de Strasbourg et à celle de Montpellier, puis d'abord suppléant à la Sorbonne de M. St-Marc Girardin dans sa chaire de poésie française, et ensuite professeur titulaire de cette chaire d'éloquence dont pendant tant d'années la dénomination fut si bien justifiée par M. Villemain, M. Taillandier est connu par de nombreux travaux sur les littératures de l'Allemagne et des contrées du Nord. Il va augmenter d'un membre le groupe des écrivains qui doivent le titre d'académicien à leurs succès dans la critique et le haut enseignement littéraires. L'Académie n'est pas toujours aussi académiquement inspirée.

Cette nomination, ajoutée à celles de MM. Ollivier, Littré, de Loménie et d'Aumale, porte à cinq (chose sans exemple jusqu'à ce jour) le nombre des académiciens élus et non encore reçus. C'est, en partie, le résultat de la triste guerre de 1871; mais cela tient aussi à l'habitude prise par l'académie de laisser un

peu trop largement aux récipiendaires le temps de préparer leur discours d'admission. Elle accorde un peu lentement aussi un des quarante fauteuils qui, on le sait, n'existent que dans la tradition; puis elle ne presse pas le nouveau titulaire de venir faire acte de possession. Elle attend volontiers qu'il soit prêt, patiente, paraît-il, parce qu'elle est composée d'éléments immortels. Elle fera bien pourtant de prendre garde. Tout immortels qu'ils sont, la mort, depuis quelque temps surtout, frappe souvent dans leurs rangs; elle pourrait se mettre à attaquer aussi ceux dont l'immortalité, déclarée par arrêt de scrutin, n'a pas encore été proclamée en séance publique, et qui ne sont, pour ainsi dire, immortels qu'à huis clos. En laissant accroître leur nombre, la docte compagnie s'exposerait à être obligée d'établir dans son *livre d'or* une nouvelle catégorie, la section des immortels mort-nés.

Mais, pour se mettre en règle en ce moment, l'académie éprouve, dit-on, une difficulté créée par les antécédents politiques d'un des élus qui ont un pied déjà dans l'enceinte sacrée et l'autre encore dans le vestibule. On prétend que, pour trancher la difficulté, M. Ollivier serait admis à prendre rang parmi ses collègues sans faire assaut d'éloquence avec le directeur trimestriel de l'Académie, chargé de prononcer le traditionnel *Vivat, vivat novus..... qui tam bene....* Une telle exception me paraît impossible par deux motifs. D'abord, il n'y a pas de difficulté, si sérieuse qu'on la suppose, qui ne puisse, dans la tribune académique, être, à l'aide du beau langage, soit lestement franchie, soit habilement tournée. Où donc, si ce n'était là, se trouverait l'art de donner à ce qu'on dit la transparence qui laisse entrevoir et saisir ce qu'on ne dit pas, de tout oser sous les apparences d'une circonspection scrupuleuse, et de faire accepter les plus piquantes critiques sous l'enveloppe de fraternels compliments?

En outre, ce n'est pas exclusivement de M. Ollivier qu'il s'agit; c'est autant et plus encore de son prédécesseur, dont l'éloge doit être prononcé par le récipiendaire et par le président de

l'assemblée. Si l'on violait à cet égard *l'usage antique et solennel,* l'ombre indignée de l'immortel frustré sortirait du tombeau pour réclamer le double tribut de louanges que lui doit le Palais Mazarin. Cette créance de la mort est imprescriptible : l'Académie n'a pas le droit de faire banqueroute d'oraisons funèbres.

Parlons plus sérieusement ; la mort n'admet guère la plaisanterie : d'ailleurs, il est des noms qui commandent la gravité de l'admiration et du respect. Tel est celui de l'académicien prédécesseur de M. Ollivier, ce nom est celui de Lamartine. On peut dire que c'est plutôt l'académie qui a besoin de s'honorer en le louant qu'il n'a besoin d'être loué par elle.

8 Février. — Encore un triomphe d'artiste angevin. L'habile conservateur de notre musée, M. Jules Dauban, est nommé correspondant de l'Institut, en remplacement de M. Bodinier, décédé. L'Académie des Beaux-Arts ne pouvait faire un choix plus juste, ni plus agréable à la ville d'Angers qu'en donnant pour successeur au peintre de l'*Angelus*, de la *Demande en mariage*, de la *Vendetta*, du portrait de Bérard, le peintre des *Trappistes*, de *Mme Roland* marchant à l'échafaud, du portrait de G. Bordillon, et des sujets de genres si opposés, traités avec un talent non moins souple qu'élevé à l'hospice Sainte-Marie et au foyer de notre théâtre. Depuis l'établissement des cinq classes de l'Institut, nulle ville plus que la nôtre n'a le droit de se féliciter d'avoir vu quelques-uns de ses enfants y figurer, à titres divers, ensemble ou successivement, *uno avulso non deficit alter*. Puisse la génération qui s'élève continuer cette glorieuse tradition de celles qui l'ont précédée.

12 Février. — Demain commence, pour se prolonger pendant huit jours, une de ces ventes qui ont, dans le domaine des arts, un caractère de brillant et cependant triste événement. Il s'agit de faire passer sous le marteau du commissaire-priseur les richesses du musée (l'expression n'est que juste), du musée formé par feu M. Bodinier dans son splendide hôtel de la place du

Château (1). Quelques jours encore, et va se défaire et comme s'évanouir par la dispersion cet ensemble de belles choses, belles par elles-mêmes, embellies encore soit par le goût exquis de l'éminent artiste qui les avait choisies, soit par la généreuse estime de ses émules ou de ses maîtres qui lui en avaient fait don. Que la vente soit à peine commencée, en cours d'exécution, ou entièrement terminée quand paraîtront ces lignes, peu importe. Ni la *Revue de l'Anjou* en général, ni en particulier sa chronique ne sont un journal d'annonces. Que dans notre ville un fait artistique, digne d'attention, soit sur le point de se produire ou qu'il vienne de s'accomplir, nous en prenons acte également, soit qu'il n'éveille que d'agréables idées, soit qu'il doive laisser des regrets. De ce dernier genre sont les ventes après décès, où l'on vient offrir en détail à une admiration légitime, il est vrai, mais souvent aussi à une mesquine spéculation, une réunion de chefs-d'œuvre péniblement amassés pendant une longue suite d'années. Quand on voit ainsi éparpiller tantôt les livres, savants ou curieux, tantôt les tableaux, statues ou autres objets d'arts qui ont fait, dans le cours d'une longue vie, les délices d'un esprit d'élite, se fût-il même exagéré la valeur de quelques-unes de ses richesses, on se sent attristé comme en présence d'une profanation. On se figure que, si celui qui à grands frais composa ce trésor pouvait venir assister à sa dislocation, il gémirait en voyant ce qui fut l'objet de son culte, le charme de son existence, presque une portion de lui-même, s'en aller comme en lambeaux.. Tel est l'effet que m'ont produit la lecture du catalogue et plusieurs visites à l'exposition des *Tableaux, dessins et gravures de feu M. Bodinier,* ainsi que la notice indiquant plus de mille objets principaux, sans compter une foule de *dessins et gravures non catalogués.*

La liste est divisée en trois sections : Tableaux, — Dessins à l'aquarelle, à la gouache et au crayon, — Gravures et lithographies. On y voit figurer de toutes les écoles, de tous les genres

(1) De cette collection ne font pas partie les œuvres de M. Bodinier lui-même, auxquelles sa veuve s'est réservé de donner plus tard une destination spéciale.

les plus illustres maîtres anciens et modernes, représentés les uns par un choix de leurs productions mêmes, les autres par l'imitation de leurs chefs-d'œuvre due au burin des plus habiles graveurs (1).

Dans l'impossibilité d'énumérer tout ce qui mériterait une mention spéciale, citons seulement deux ou trois des objets que M. Bodinier affectionnait le plus et sur lesquels il aimait à appeler l'attention des visiteurs de sa belle demeure.

Voici d'abord, parmi les gravures, la collection complète de l'œuvre du Poussin, « collection unique peut-être, » dit avec raison la notice. Il serait en effet, si non impossible, au moins bien difficile d'en trouver une semblable. Elle forme dans le catalogue 213 articles. Ce chiffre est éloquent; il dit avec quelle patience et quel amour l'artiste angevin avait composé ce monument de son admiration pour l'immortel artiste des Andelys.

Un autre grand maître tenait également une place hors ligne dans les prédilections de notre concitoyen. C'était Guérin, dont il avait été l'élève à Paris et à Rome, qui avait pour lui une affection presque paternelle et dont il ne parlait jamais qu'avec une sorte de respect filial. M. Bodinier avait de lui, entre autres précieuses productions, la *Mort de Priam, roi de Troie* (tableau), et 31 dessins désignés ainsi dans le catalogue : « Etudes préparatoires, faites par le baron Guérin pour son célèbre tableau » représentant Clytemnestre au moment où elle se prépare à » assassiner son époux, Agamemnon, à l'instigation d'Egiste, » son amant. » Il eût été bien désirable que ces dessins eussent pu ne former qu'un seul lot et être adjugés à un seul acquéreur. Isolé, chacun d'eux sans doute a sa valeur; mais, réunis, combien ils seraient plus précieux! Il vous font pour ainsi dire assister à la conception première, au développement successif et à la définitive réalisation de la pensée du peintre. Rien n'est

(1) Louis David, Granet, Guérin, le Guide, Ingres, Carle Wan Loo, etc., etc., Edouard Bertin, Delacroix, Hippolite Flandrin, Granet, Léopold Robert, etc., etc., Bergheim, Nicolas Boguet, Michel Ange Buonarotti, Annibal Carrache, Charlet, Decamps, Paul Delaroche, Gelée (Claude Le Lorrain), Gérard, Isabey, Jules Romain, Lesueur, Mignard, Poussin, Raphaël, Reinhardt, Rembrandt, Salvator Rosa, Rubens Teniers, Van Dyck, Claude Vernet, Léonard de Vinci, etc., etc.

plus curieux qu'une telle révélation de l'éclosion graduelle d'un chef-d'œuvre. On comprend le charme qu'y trouvait M. Bodinier, en cette matière juge si compétent.

On ne sera pas étonné non plus de la haute valeur qu'il attachait à *la Mort de Priam* par Guérin, petite toile de 0m. 50 de large sur 0m. 72 de haut, qu'on peut appeler la première et très complète exécution du grand tableau inachevé que possède le musée d'Angers. C'est, par le pinceau, une parfaite traduction des vers dans lesquels Virgile (cet autre grand peintre) a représenté le vieux roi de Troie, traîné par ses cheveux blancs au pied de l'autel de ses dieux domestiques, égorgé là sur le corps de son dernier fils, en présence de sa femme et de ses deux filles éplorées, sous les murs tombants de sa ville en flammes :

Hæc finis Priami fatorum. . . .

AN. II, 553.

Ainsi finit Priam. . . . . .
Il périt en voyant de ses derniers regards
Brûler son Ilion et crouler ses remparts.
Et ce grand potentat, ... ,
De lui-même aujourd'hui reste méconnaissable,
Hélas ! et, dans la foule étendu sur le sable,
N'est plus dans cet amas des lambeaux d'Ilion,
Qu'un cadavre sans tombe, et qu'un débris sans nom. (1)

Parmi les tableaux mis en vente, il en est un autre encore dont j'ai plus d'une fois entendu M. Bodinier faire grand éloge. Ce n'est cependant qu'une copie, mais copie très-bien exécutée par Marcilly, d'après Ingres, d'*Œdipe devinant l'énigme* du Sphinx. A ce tableau on peut, il est vrai, reprocher d'être trop conforme au système de Louis David (d'ailleurs si grand artiste),

(1) Virgile dit : *un cadavre sans tête*,

Jacet ingens littore truncus,
Avulsumque humeris caput, et sine nomine corpus.

Delille n'a pas osé risquer la traduction littérale ; il a eu peur d'effaroucher les susceptibilités méticuleuses du goût français.

qui, dans son admiration pour le nu, trouvait naturel de représenter nus Romulus combattant les Sabins, et les Spartiates défendant les Thermopyles, Œdipe aussi, apparemment parce qu'il est

Jeune et dans l'âge heureux qui méconnaît la crainte (1),

n'hésite pas à venir

Au pied du roc affreux semé d'os blanchissants (2),

braver la férocité du monstre mystérieux avec entière omission de vêtements. On ne peut en effet appeler de ce nom le léger manteau qui, à peine mollement posé sur une de ses épaules, laisse de la tête aux pieds son corps dans une complète nudité. Toutefois, il faut le reconnaître, cette étrange concession faite aux invraisemblances de l'école, le personnage est une belle et savante académie. La pose est heureuse et fait valoir l'élégante vigueur du corps. La figure est pleine d'expression, elle traduit visiblement le travail d'esprit du jeune imprudent qui touche à l'explication de l'énigme. C'est bien l'extrême attention d'un homme qui écoute avidement ou qui médite sur ce qu'il vient d'entendre. La fixité de son regard, le mouvement même de ses mains font sentir qu'il va pénétrer le nuage qui enveloppe l'insidieuse question du Sphinx. Quant au Sphinx lui-même, la manière dont Ingres l'a conçu et exécuté est un modèle d'adroite composition. Comment représenter cet être fantastique,

Né parmi les rochers au pied du Cithéron,
Ce monstre à voix humaine, aigle, femme et lion,
De la nature entière exécrable assemblage (3) ?

---

(1) Voltaire. *Œdipe.*
(2) Corneille. *Œdipe.*
(3) Corneille avait dit :

Ce monstre à voix humaine, aigle, femme et lion,
Se campait fièrement sur le mont Cithéron.

Le premier de ces deux vers est si beau que Voltaire, sentant l'impossibilité de faire mieux, s'en est tout simplement emparé. Cet emprunt forcé est, dit-on,

Comment le peindre sans exciter, plus encore que l'horreur, le malicieux rire d'Horace, imaginant une tête humaine sur un cou de cheval, des membres hétérogènes, revêtus de plumes disparates, accrochés à un beau buste de femme, le tout terminé par une affreuse queue de monstre marin,

> Humano capiti, etc. . . . . .
> Spectatum admissi, risum teneatis. . . . . ?

Infidèle cette fois à son culte d'Horace, Boileau avait osé démentir son maître, et poser ce principe :

> Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
> Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux;
> D'un pinceau délicat l'artifice agréable
> Du plus affreux objet fait un objet aimable.

Ingres, en dépit du poète latin, a prouvé que le poète français avait raison. Dire qu'il a fait du Sphinx *un objet aimable*, ce serait aller trop loin; mais il en a fait un objet dont on peut très bien supporter la vue. Il en a dissimulé le plus possible la difformité. Il lui a donné une physionomie qui attire et retient le regard, en l'empêchant de se porter ou du moins de se fixer sur les griffes aiguës, mais un peu repliées, qui effleurent la surface du rocher. Si je ne craignais de provoquer à mon tour l'éclat de rire horacien, en mêlant à l'analyse d'un ouvrage sérieux une locution triviale, je dirais que le monstre paraît faire momentanément patte de velours. Tout cet ensemble, habilement calculé dans ses moindres détails, constitue bien un *agréable artifice de pinceau* non moins *délicat* qu'ingénieux. Ingres a donné gain de cause à Boileau.

Je me suis laissé aller à parler longuement d'une vente dont je voulais seulement dire quelques mots, et pourtant je ne me

---

une sorte d'hommage. Soit; mais cependant ni Voltaire, ni personne n'avait, à propos de Corneille, le droit de s'appliquer la fière excuse de Molière mettant à contribution ses devanciers : Je prends mon bien où je le trouve.

pardonnerais pas de ne pas détacher du catalogue, en terminant, le court et nouvel extrait que voici :

« David (d'Angers).
» Les *Médaillons de David (d'Angers)* réunis et publiés par son
» fils. (1 vol. in-f° contenant 53 planches photographiées.)
» *Œuvres complètes* (6 vol. in-f° contenant 150 planches litho-
» graphiées par Eugène Marc, élève de David (d'Angers). »

Je me plais à espérer que les Angevins tiendront à honneur de ne pas laisser enlever de chez eux par des mains étrangères ces deux recueils qui unissent dans un même souvenir Guillaume Bodinier et David (d'Angers.)

J. SORIN.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. E. Barassé.

Ernest Mourin. — Les Comtes de Paris, histoire de la troisième race. Prix. . . . . **6 fr.**
E. Poitou. — La liberté civile et le droit administratif en France. Prix. **3 fr.**
— Philosophes français contemporains. 1 vol. in-12. . . **3 fr.**
— Portraits littéraires. 1 vol. in-12. . . . . **3 fr.**
— Du roman et du théâtre. . . . . **3 fr.**
C. Port. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice sur cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**
— Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**
Alfred Jublen. — L'Abbesse Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevrault, d'après des documents inédits, avec une vue du Monastère en 1699 et le fac-simile des signatures des Abbesses citées dans ce volume. — 1 vol. in-18. Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . **2 fr. 50**
André Joubert. — Les invasions anglaises en Anjou, 1 vol. in-12. Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . **2 fr. 50**
De Lens. — Les correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde.— Lettres inédites de Chapelain. 1 vol. in-8 de 48 pages. **1 fr.**
J.-R. Denais. — Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée. 1 volume in-12. — Prix. . . . . **1 fr. 50**
Récit d'une petite fille. 1 vol. in-12. — Prix. . . . **1 fr. 50**
Suite du Récit d'une petite fille. 1 vol. in-12. . . . **2 fr. 50**

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Millet de la Turtaudière.

Indicateur de Maine-et-Loire, 3 vol. grand in-8.. . . 18 »
Faune de Maine-et-Loire, avec figures. . . . . 10 »
Faune des Invertébrés de Maine-et-Loire, 2 vol. in-8. 10 »
Paléontologie de Maine-et-Loire, papier ordinaire, couverture jaunâtre. . . . . 3 »
Paléontologie de Maine-et-Loire, papier fort. . . . 3 50
Paléontographie des Mollusques des terrains tertiaires, in-8. . . . . 2 »
Mollusques de Maine-et-Loire, grand in-8. . . . . 2 »
Polyphagie des vollères, grand in-8.. . . . . 2 »
Etat actuel de l'agriculture dans le département de Maine-et-Loire, in-8. . . . . 3 50
Supplément à la Faune de Maine-et-Loire. . . . » 50

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Guillory aîné.

Le congrès de Vignerons français, 1 vol. in-8. . . . 4 »
Les vins blancs d'Anjou et de Maine-et-Loire, une brochure in-12 (*sous presse*). . . . . 1 »
Les vignes rouges et les vins rouges en Maine-et-Loire, 1 vol. in-8 avec 5 planches. 2 50
Le marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIIIe siècle, 2e édition, revue et augmentée. avec des appréciations historiques et critiques, par MM. E. Chevreul et P. Clément, de l'Institut. 1 vol. in-12. . . 2 »
Le Calendrier du Vigneron, 1 vol. in-12 avec gravures intercalées dans le texte et plans d'une cuverie. 1 50
Essai historique sur le canal de Monsieur, en Anjou. Brochure in-8. . . . . 1 »
Sur la Viticulture du département de Maine-et-Loire, d'après le docteur Jules Guyot. Brochure in-8.. . . . . » 50
Les vins alimentaires considérés au point de vue hygiénique : Guide du consommateur. 1 vol. in-18.. . . . . 2 »

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Revue de l'Anjou. Prix : par an. . . . . 12 fr.

Les auteurs qui désirent un tirage à part de leurs travaux, sont priés de vouloir bien en donner avis à l'éditeur avant la publication du numéro de la *Revue* contenant leurs écrits. Voici les conditions :

Pour 50 exemplaires d'une feuille de 16 pages, avec couverture imprimée 9

Pour 100 exemplaires d'une feuille de 16 pages, avec couverture imprimée 12

Chaque cent en plus 1

Au-delà *de deux* feuilles, le brochage est payé à part.

REVUE
HISTORIQUE LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE,

12 francs par an.

CINQUIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Troisième et Quatrième livraisons. — Mars-avril 1873.

SOMMAIRE :

L'abbaye de Chaloché.	JOSEPH DENAIS.
M. Beulé : L'archéologie et l'histoire.	EUGÈNE POITOU.
Les Corbeaux de Saint-Vincent.	TH. PAVIE.
La Péninsule européenne, l'Océan et la Méditerranée.	VIDAL-LABLACHE.
Le marquis de la Bourdonnaye.	COMTE DE FALLOUX.
Persécution endurée pendant la Révolution par les religieuses hospitalières de Beaufort (*suite*).	DOM PIOLIN.
M. Tabouret.	ADOLPHE LAIR.
L'enfant perdu, par Camille du Gérans.	V. P.
Chronique : Nécrologie, vicomte de Rougé.	VIERNOY.
Histoire de l'Université d'Angers (2e *volume*, *6e feuille*).	P. RANGEARD.

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1873

LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ.

DICTIONNAIRE DES USAGES RURAUX ET URBAINS

Pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers

(DÉPARTEMENTS DE MAINE-ET-LOIRE, MAYENNE, SARTHE)

Par MM. A. ROBERT et E. GASTÉ, avocats.

1 vol. grand in-18. — 3 fr. 50

HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

DE PIERRE RANGEARD

Ouvrage entièrement inédit

Tome Ier. — 6 fr.

DESCRIPTION DE LA VILLE D'ANGERS

ET DE TOUT CE QU'ELLE CONTIENT DE PLUS REMARQUABLE

Par PÉAN DE LA TUILLERIE, Prêtre de Châteaugontier

Nouvelle édition avec plan

Augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie,

Par M. Célestin PORT,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Prix. . . . . 5 fr.

OUVRAGES PARUS

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . 4 »

Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . . 2 »

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. 2 50

Géographie de Maine et Loire, avec carte, par M. LABESSIÈRE 1 »

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . 6 »

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.

Prix : Edition en noir. . . . . 3 »

Avec armoiries coloriées . . . . . 5 »

Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . 10 »

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . 8 »

— — coloriée, collage sur toile, avec œillet 12 50

— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . 17 »

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 2 50

L'ABBAYE DE CHALOCHÉ.

Ego verum amo, verum volo dici mihi : mendacem odi.
(PLAUTE, *le Mostellaire*, sc. III.)

Châteaubriand disait que l'histoire de France se trouvait encore dans les chroniques des abbayes, des prieurés et des paroisses : l'importance du rôle de l'Eglise dans la civilisation du monde donne, en effet, un puissant intérêt à l'étude des établissements religieux des siècles passés.

Les historiens ont souvent travesti les faits par ignorance ou par intérêt, et les meilleures sources à puiser pour ceux qui ont quelque souci de connaître la vérité, sont assurément les documents contemporains des événements qu'ils se proposent d'étudier, les archives, les chartriers. Or, parmi les divers dépôts de chartes et d'écrits demeurés ainsi les témoins incorruptibles d'un autre âge, un des plus riches, peut-être justement parce qu'il a été moins souvent exploré, est formé par les anciennes minutes des notaires et tabellions.

Plus d'une fois les vœux du ministère de l'intérieur et ceux de quelques conseils généraux ont exprimé le désir de voir toutes ces richesses réunies soit aux archives départementales, soit dans un vaste local qui permît de les aborder. Le plus souvent, en effet, les possesseurs de tous ces vieux titres, n'attachant qu'un très-mince intérêt à leur conservation et manquant d'ailleurs d'un logement convenable pour ces volumineuses collections, les laissent entassées dans des greniers et exposées à toutes les causes de destruction. Chaque jour en détruit une partie, chaque instant cause de nouvelles pertes (1).

(1) Nous citerons sur ce sujet un mémoire présenté par M. Em. de Gaucourt, au *Congrès scientifique de France*, tenu à Rouen en 1866 (p. 788).

Qu'il nous soit donc permis d'espérer que cette situation finisse pendant qu'il en est temps encore (1). Nous savons, en effet, pour l'avoir expérimenté, combien de curiosités sont encore cachées dans toutes ces archives, et pour ne citer qu'un fait entre cent autres, c'est dans une collection semblable que nous avons découvert les principaux documents qui font l'objet de cette petite notice, ceux qui ont trait à la réforme de 1673.

Le portefeuille de Gaignières que l'on conserve à la Bibliothèque nationale renferme bien quelques chartes sur Chaloché, mais, malgré les recherches qu'il fit faire dans cette collection et même dans les Archives du département de Maine-et-Loire, le continuateur du *Gallia Christiana*, M. Hauréau, ne put trouver la date de cet événement si important pour l'histoire de la communauté.

L'abbaye de Chaloché n'eut point, il est vrai, l'importance de ses voisines d'Angers, les abbayes de Saint-Aubin, de Saint-Serge, de Toussaint ou du Ronceray. Ce monastère dut cependant, par le fait même de son établissement, contribuer, plus que toute autre cause, à propager la religion, l'ordre et le travail dans cette région déserte de l'Anjou, jusque-là théâtre des guerres féodales et des invasions dévastatrices.

On ne sait que très-peu de chose sur son histoire.

Fondée au XIIe siècle, en 1129, d'après M. Hauréau (2), ou plus vraisemblablement le 20 octobre 1119, comme le dit D. Beaunier (3), et plus tard J.-F. Bodin, par Hamelin, seigneur d'Ingrandes, l'abbaye fut d'abord soumise à la règle de Saint-Benoît (4). Les premiers religieux, détachés du monastère de

(1) A Rouen, à Bordeaux, à Toulouse, comme encore de nos jours à Paris, il existait avant la Révolution des dépôts spéciaux de ces minutes dont quelques-unes remontent au XIIIe siècle.

(2) *Gallia christiana*, tome XIV, col. 720.

(3) *Recueil des abbayes et prieurez de France*, tome IIe (1726), p. 926, qui lui donne les noms latins de *Challoceyum*, *Calocheum*, *Calocerium* et *Sancta Maria de Chaloceio*. — Voir aussi : *Notre-Dame angevine*, par Joseph Grandet, mss. no 621 de la bibliothèque d'Angers, p. 69 verso.

(4) La première édition du *Gallia christiana* (1656) donne pour date de fondation à l'abbaye de Chaloché, le 5 des calendes de novembre 1129 (p. 237).

Savigny, nouvellement fondé par Robert de Vital, au diocèse d'Avranches, y entrèrent le 20 octobre de la même année.

On sait que, pour leur fondation, les cénobites recherchaient toujours les bois et les solitudes propres au recueillement et à la prière, et le plus souvent aussi le bord de rivières et des étangs qui leur offraient des ressources pour leurs travaux et leur fournissaient des aliments maigres, les seuls dont il leur était permis d'user. Ces avantages se présentaient bien à Chaloché. Alors, comme aujourd'hui et plus qu'aujourd'hui, sans doute, de grands bois entouraient le monastère situé sur le bord d'un petit lac et à quelques pas des étangs poissonneux de Malaguet.

La nouvelle fondation reçut bien vite de notables augmentations de la part de divers seigneurs, entre autres d'Hugues de Mathefelon (1), de sa femme, Jeanne de Sablé, et de son fils Thibault en 1127 (2).

Le pape Eugène III ratifia les riches possessions de l'abbaye par lettres du 12 avril 1152 (3), et Innocent III confirma cette reconnaissance le 3 des ides de janvier 1205 (4).

La première de ces lettres imprimées dans le *Gallia Christiana* (5) énumère les dons qu'elle confirme :

Hamelin d'Ingrandes avait donné le lieu et les dépendances où fut construit le monastère;

Jean de Blaison, tout ce qu'il possédait sur le lieu nommé Boudré (Seiches);

Brune et Mainard, son fils, la terre et le pré du même lieu;

Popinelle et Godefroy, son fils, le champ de Popinelle au même endroit;

Gervais Baucen, le lieu de Sayné (*Sainiacum*) et la moitié de l'île qui lui appartenait et un pré dans la Longue-Ile;

---

(1) Ménage, *Histoire de Sablé*, première partie, p. 153. L'ancienne baronnie de Mathefelon est située sur la paroisse voisine de Seiches.

(2) Godard Faultrier, *l'Anjou et ses monuments*, t. Ier, p. 169.

(3) *Mss. de Gaignières*, à la Biblioth. nat., n° 650, ch. XVI, col. 156.

(4) Hauréau, tom. XIV, col. 720.

(5) *Idem*. Instrumenta, col. 156-157. Cette pièce vient du cartulaire de l'abbaye.

Hugues de Mathefelon et ses fils, la terre *de Virgulto* (1) et un pré;

Paganus de Troea, toute sa terre de Mathefelon;

Haligon, prêtre, la terre de Zueth;

Hugues des Préaux et Théobald, son petit-fils, du consentement de sa sœur et de ses autres héritiers, la moitié de la mare de Jumelles et cinq arpents de terre;

Ernauld Leiger et ses fils, toute la terre *de Gueureseio* et des prés;

Godefroy de l'Eschiné et sa femme, du consentement de Guérin, leur fils, la moitié de la mare de Jumelles et cinq arpents de terre;

Baudouin et Eremburge, sa fille, sa terre de Bruère avec ses dépendances;

Hubert, sa terre de Bruère et de Plaisseiz;

Guillaume de Passavant, une partie des landes de Chemenz;

Amaury Crespin et Théobald, son fils, une partie de Jarzé;

Hugues de Nœzelles et Thomas, son fils, un demi-arpent de vigne;

Salomon de Briun, deux arpents de terre;

Jocus de Belford, la terre de la Tremblaie et deux arpents de pré;

Godefroy, comte d'Anjou, quatre arpents de pré dans la Longue-Ile;

Et Herbert Bolot, du consentement de sa femme et de ses petits-enfants, la terre de Mazé et trois arpents de pré.

En 1209, nous voyons ensuite Thecenda, femme d'Ugon Boillon, donner à Chaloché, outre deux arpents et demi de vignes à la Roche, dans le fief de l'aumônerie de Saint-Jean d'Angers, dix sols de cens annuel pour avoir des prières pour le repos de son âme et de celle de son mari (2).

Avec toutes ces ressources on put commencer les construc-

---

(1) Nous avons conservé l'orthographe de l'original, lorsque nous n'étions pas sûr de la traduction.

(2) Loco citato, col. 160.

tions; et, plus tard, le 13 des calendes de septembre 1223, l'évêque d'Angers, Guillaume de Beaumont, consacrait l'église de l'abbaye, sous la dédicace de Notre-Dame.

Au milieu du XIIe siècle, en 1148, Sorlo, troisième abbé de Savigny, frappé de l'éclat des vertus de saint Bernard, fondateur de l'abbaye de Clairvaux (ordre de Cîteaux), se rendit au concile de Reims, que présidait le pape Eugène III, pour se décharger entre les mains du pieux abbé du fardeau de ses abbayes. Chaloché se trouva donc dès lors affiliée à l'ordre de Cîteaux, et sa chronique se confond avec celle de l'ordre.

On sait cependant qu'au moment des invasions anglaises, les moines s'éloignèrent pendant quelque temps de l'abbaye, en l'année 1359, d'après les lettres du comte Louis du 11 janvier 1360, *de reditibus abbati solvendis* (1).

Établis le 2 mars 1098 par saint Robert, les Cisterciens donnèrent pendant longtemps l'exemple de la plus grande soumission à la règle de saint Benoît, édifiant tout le monde par leur piété, leur zèle et leur charité (2). Mais au XIVe siècle, à l'époque des guerres et des invasions étrangères, les religieux, maintes fois chassés par la force de leur communauté, se ressentirent bientôt de leurs rapports avec le monde et perdirent la ferveur de leurs premiers pères. Alors, sous prétexte de se dispenser de certains points de la règle, ils tombèrent dans le plus grand relâchement (3).

Benoît XIII, informé de ce fâcheux état, fit, dès 1334, une constitution pour réprimer les abus qui s'étaient introduits dans ces maisons religieuses, mais ses ordres ne furent pas écoutés, et les premières années du XVe siècle furent marquées par des désordres plus grands encore. Eugène IV, puis Nicolas V, lancèrent inutilement les foudres du Saint-Siége contre les coupables.

Il suffit de citer comme exemple des désordres du temps l'his-

---

(1) Hauréau, *Gallia christiana*, tom. XIV, col. 720.
(2) P. Hélyot, *Hist. des Ordres monastiques*, éd. de 1840, tom. IV, p. 357.
(3) P. Hélyot, p. 368.

toire de l'excursion des moines de Chaloché, au diocèse du Mans.

La soif de la commende était alors tellement insatiable, qu'elle produisait les scandales les plus déplorables.

Jean Barrault, abbé de Chaloché, avait obtenu en commende l'abbaye de la Piété-Dieu de l'Epau, au diocèse du Mans, après la mort du dernier régulier, Jean V. Un concurrent, du nom de Macé Pétiot, prétendant à la possession de ce bénéfice, lutta contre l'abbé de Chaloché. Celui-ci crut que le meilleur moyen d'affirmer ses prétentions sur l'Epau était de s'y installer avec trois religieux et quelques serviteurs, ce qu'il fit vers la fin du mois de juillet 1474.

La petite colonie demeurait depuis quelque temps dans ce monastère, lorsqu'elle fut cernée, au milieu d'une nuit, par trois corps de gens armés.

Le combat fut rude. Les assaillants brisèrent les fenêtres et les portes, frappant, mutilant les pauvres moines de Chaloché, et les obligeant à fuir en chemise dans les bois des environs. Ils revinrent ensuite à la charge, se ruèrent sur l'abbé resté dans son lit, lui brisèrent deux côtes, et le maltraitèrent tellement que « le lendemain, il fut habillé et pansé par chirurgiens et bar- » biers (1). »

Dès le lendemain, le malheureux abbé demanda que l'on fit information, mais la justice de l'Anjou restant aussi sourde à ses plaintes que celle du Maine, il eut recours au Parlement.

Sa déposition raconte que, pendant trois jours, les affidés de Macé Pétiot avaient arrêté les vivres qu'il s'était fait apporter du Mans, elle affirme que toutes ces violences étaient commises à l'instigation de Pétiot, qui payait les émeutiers, et prétend, en outre, qu'on avait reconnu dans la troupe le sous-prieur de l'Epau, un autre religieux et plusieurs domestiques de la maison.

On ne connaît pas la fin de ce démêlé; mais un personnage du nom de Jean signait, en 1476, avec la qualité d'abbé de

(1) Extrait du *Cartulaire de l'abbaye de la Piété-Dieu* dans le manuscrit de Gaignères, n° 205, à la bibliothèque de la rue Richelieu.

l'Epau (1). Ce qui autoriserait à penser que l'abbé de Chaloché ait eu gain de cause en cette affaire.

Le XVIe siècle, avec les luttes nouvelles de la Réforme, eut à déplorer des errements semblables, mais plusieurs chefs de l'ordre s'émurent enfin de cette triste situation et voulurent y porter remède. Entre tous se distingua Dom Denis l'Argentier, abbé de Clairvaux (2), qui établit en France, en 1615, la réforme connue plus tard sous le titre de l'Étroite Observance Après avoir banni les abus et les scandales, il rétablit dans son abbaye les anciennes austérités de l'ordre pendant que l'abbé de Cîteaux continuait comme par le passé de faire des règlements fort sages, mais qui n'étaient pas suivis d'effets. « L'ordre de Cîteaux n'était pas le seul qui se trouvait avoir besoin de réformes, dit le Père Hélyot (3), tous les anciens ordres vivaient à peu près dans le même relâchement et avaient tous abandonné la règle et l'esprit de la première institution. Le roi Louis XIII qui souhaitait la réforme de ces ordres, s'adressa au pape Grégoire XV et obtint un bref le 8 avril 1622, par lequel Sa Sainteté donnait au cardinal de La Rochefoucauld les pouvoirs nécessaires pour cet effet. »

L'alarme fut grande à Cîteaux lorsqu'on apprit les intentions du Saint-Siége. Les anciens religieux s'étaient accommodés des douceurs apportées à la règle et voulaient éviter à tout prix la réforme.

L'Étroite-Observance crut au contraire devoir profiter de l'occasion qui se présentait pour s'affranchir de la domination de Cîteaux en secondant le pape et le roi. La Rochefoucauld, devenu son protecteur, rédigea divers règlements qu'il fit signer

---

(1) Dom Paul Piolin. *Histoire de l'église du Mans*, tome V, p. 185.

(2) L'abbaye de Clairvaux (au diocèse de Langres), bâtie par S. Etienne, abbé de Cîteaux, et fondée par Thibault, comte de Champagne, en 1115, à peu près à la même époque que celles de la Ferté, Pontigny et Morimond, qui s'appelèrent dans la suite les quatre premières filles de Cîteaux. Sous S. Bernard, le premier abbé, les religieux atteignirent un haut degré de sainteté ; ils augmentèrent tellement leurs établissements, qu'au milieu du XIIIe siècle ils comptaient 1,800 abbayes, dont 60 avaient été fondées par S. Bernard seulement.

(3) *Hist. des Ordres monastiques*, tom. IV, p. 447 (nouv. éd.).

le 6 mai 1623, pendant qu'il réunissait tous les monastères de la ligne de Clairvaux dans une nouvelle congrégation.

Cependant les désordres de Cîteaux prenaient un tel caractère que le roi demanda au pape un nouveau bref; il le reçut le 10 septembre 1632 au moment où le cardinal de La Rochefoucauld se voyait réitérer les ordres d'Urbain VIII.

Malheureusement Dom Claude l'Argentier, neveu de Dom Denis, lui avait succédé dans son abbaye et ne partageait pas les hautes vues et la sage piété de son oncle. Il s'entendit avec l'abbaye de Cîteaux qui nomma Richelieu abbé général, comptant obtenir ainsi cette haute protection. Sa déception fut complète, car le célèbre ministre, au lieu d'éviter la réforme, la favorisa au contraire de tout son pouvoir, et les contestations continuèrent jusqu'à ce que, par un bref du 19 avril 1666, Alexandre VIII donna l'ordre à l'abbé de Cîteaux de s'adjoindre aux quatre premières filles de l'ordre, de protéger l'Etroite-Observance, de l'étendre et de l'augmenter.

Dès lors la règle de Saint-Benoît fut rétablie dans toute sa rigueur et peu à peu les diverses communautés adoptèrent la réforme introduite à Cîteaux.

Notre-Dame de Chaloché, alors à la collation du roi (1), avait déjà depuis vingt ans à sa tête Dom Edme Diard, de la paroisse d'Ailleville (2), dont il avait conservé le nom.

Très-zélé pour tout ce qui regardait l'observance de la règle, cet abbé regrettait depuis son entrée dans la maison la régularité « dans l'un et l'autre estat spirituel et temporel, dont elle estoit » beaucoup deschüe lorsqu'il en prit possession. » Souvent il avait cherché le moyen de sortir de cette déplorable situation, mais toujours il lui avait fallu se heurter aux difficultés soulevées par les supérieurs de l'ordre.

Cependant vers le milieu de l'année 1673, les circonstances semblèrent plus favorables : se voyant d'ailleurs accablé par l'âge

(1) *Recueil général des affaires du clergé de France* (Paris, 1648), tom. IV, p. 708.

(2) Village du département de l'Aube. — Il signait, en effet, toujours *D. Edme d'Ailleville*.

et par les infirmités, il résolut d'entrer en pourparlers avec le supérieur de l'Etroite-Observance. Il eut bientôt une longue conférence avec Dom Pierre Gaultier, abbé du Pin (1), visiteur, général (2), supérieur ordinaire de la Réforme, et dans leur entrevue il fut décidé que le meilleur moyen, pour rétablir l'abbaye, était de l'incorporer aux monastères de l'Etroite-Observance.

Dom Gaultier fit à cet effet un voyage à Chaloché le 15 juillet 1673, et le notaire du village voisin de Corzé, Me René Bouruau, fut mandé pour dresser un acte par lequel le supérieur déclara « unir, agréger et incorporer l'abbaye de Chaloché aux autres » monastères de l'Etroite-Observance, » pour qu'elle put jouir des mêmes droits, priviléges, franchises et exemptions qu'eux.

Dès ce jour, sans doute, les anciens moines avaient quitté leur couvent, car, sauf l'abbé et le prieur, on ne les voit figurer nulle part dans les actes que nous avons entre les mains. Dom Gaultier promit d'ailleurs d'envoyer immédiatement quelques religieux réformés dans la communauté nouvelle pour en remplir les charges et les offices claustraux qui restaient à la nomination de l'abbé de Chaloché. C'étaient le prieur, le sous-prieur, le sacristain, l'aumônier et l'infirmier, dont la collation appartenait à l'abbé de Cîteaux qui conférait aussi le titre d'abbé (3).

D'après les nouvelles règles, les religieux devaient s'abstenir perpétuellement de viande, jeûner à partir de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, n'avoir pour lits que de simples paillasses, garder la simplicité la plus grande dans les vêtements, porter des chemises de serge, travailler des mains, observer le silence et se soumettre à de longues veilles. Pour un vieillard comme Dom d'Ailleville, il était tout à fait impossible d'adopter ce rigoureux régime. Aussi s'empressa-t-il de céder à l'Etroite-

---

(1) Fondée en 1120 (Vo *Pouillé de Poitiers*, par M. H. Beauchet-Filleau, p. 175), aujourd'hui château sur la commune de Biard, près Poitiers.

(2) Le général était le chef unique de tous les couvents du même Ordre, tandis que le provincial n'avait autorité que sur une province ecclésiastique.

(3) Pocquet de Livonnière, *Pouillé historique du diocèse d'Angers*, mss. 648 de la Bibliothèque d'Angers.

Observance l'abbaye et tous les revenus qu'elle possédait, à charge par les religieux réformés de célébrer l'office divin, entretenir l'église, la sacristie et l'infirmerie, payer les gages des médecins, chirurgiens et apothicaires, exercer l'hospitalité, faire les aumônes, acquitter les réparations des bâtiments, payer les décimes, pensions d'oblats, taxes et impositions prélevées par le clergé.

L'abbé promet, « pour plus facillement exercer l'hospitalité, » de garnir et meubler convenablement une chambre pour » recevoir les hostes qui surviendront, comme aussy de cons- » truire deux autres chambres dans le dortoire, et les rendre » logeables, de remettre l'escalier qui descent du dortoire dans » le cloistre. » Il abandonne en outre tous les meubles de l'abbaye, les livres, les ornements d'église.

« Et à l'égard des titres, papiers et autres enseignements, » il est convenu qu'ils « seront mis dans une chambre de ladite » abbaye, close et bien fermée à deux clefs, dont l'une sera mise » ès-mains desdits religieux de ladite Etroite-Observance, et » ledit révérent abbé de Chaloché retiendra l'autre, desquels » titres on dressera inventaire. »

Quoique « ses infirmitez et caducitez d'aage » empêchassent Dom d'Ailleville d'adopter les nouvelles austérités de l'ordre, l'abbé du Pin n'avait pas cru devoir lui contester le titre d'abbé qu'il méritait conserver à cause du zèle déployé dans la réforme de son abbaye. Il fut donc décidé qu'il garderait la juridiction du couvent, nommant les prieurs et jouissant des autres prérogatives attachées à sa dignité.

Du reste, il faut convenir que Dom d'Ailleville avait su faire des réserves assez importantes pour son entretien personnel. Après avoir donné 150 livres de dédommagement aux religieux pour la cueillette des métairies de l'Ilumeau et du Portail qu'il faisait exploiter par ses domestiques, il se réservait :

« Premièrement, le logis abbatial avecq touttes ses dépen- » dances qui sont un vieil bastiment qui joint le dortoir et sert à » présent de escurie en bas, et d'un grenier à foin au-dessus » faisant partie d'un autre logis abastial ruyné et un reste de

» bastiman y joignant qui sert de boulangerie, la cour contigüe
» et sous gallerie, et le portal et les issus, sur lequel portal est
» un pigeonnier.

» Plus un autre bastiman contigu que on dit avoir esté aultre
» fois une chapelle joignant laquelle sont d'aultres bastimens
» qu'on nomme vieil ..... (1) devant le logis abastial quy
» consiste en chambre haulte, basse, cuisine et greniers avec
» un aultre bastimant que ledit sieur abbé a fait construire depuis
» peu, le tout comme il se poursuit et comporte.

» Les jardins et vignes joignant les logis séparés du couuant
» et fresche de Morvilles avecq les pastures et *facutz* (2), foings,
» hors les clos joignant lesdits jardins et encore avec le saint
» foin au bout de la grande allée du baps et le portail, cours et
» issus y conduisant le surplus au bastimant de ladite abbaye,
» enclos, courtz, jardains, vergers, prés, pastures et aultres
» généralement quelconques (*mots rongés par l'humidité*).....
» auxdits religieux de l'Etroite-Observance.

» Plus se réserve ledit sieur Reuerand abbé de Challoché, la
» terre, domaine et seigneurie de Bouldeau, comme elle se pour-
» suit et comporte et comment jouit à présent le sieur Basset à
» titre de ferme.

» Plus se réserve pareillement ledit sieur reverand abbé de
» Chaloché la terre, fief et seigneurie de Sayné » qu'il avait fait
» augmenter quelques mois auparavant (3).

» ..... Plus l'enfiteose de la Belottière, sise en la paroisse de
» Saiches, possédée présentement par (*blanc*), veuve de deffunct
» Drouynaux, sieur de la Croix, la métairie des Coullas, size en
» la paroisse de Trélazé comme en jouit à présent à titre de
» ferme le sieur Germont; l'enfiteoze de la Quoquelinière sittuée

---

(1) Mot illisible.

(2) *Sic.* Nous n'avons pu trouver ce mot même dans Ducange.

(3) Le 18 avril 1673, par acte passé devant Me Pierre Frère, notaire royal à la résidence de Bauné. La métairie, qui conserve encore ce nom, domine un vaste horizon. Elle se compose de jolies constructions du XVIIe siècle, avec manteaux de cheminées ornementés. On y remarque encore les restes d'une vieille tour ronde de pierre dure.

» paroisse de Saint-Jean-des-Mauvrais, prise par les Aufrais;
» l'enfiteoze du Petit-Challoché de ferme prise par Reypartes;
» l'enfiteoze des Tachettes de Crossonnière, sizes en la paroisse
» de Saint-Barthélemy-les-Angers prise par Damoiselle veuve
» Guillier et le nommé Gayet.

» Plus trois septiers de fromant et trois septiers de mousture,
» le tout mesure des Ponts-de-Cé, qui seront pris par led. Sr
» Reuerand, abbé de Chaloché, sur quelques rentes dues à lad.
» abbaye de pareille valeur.

» Plus cinq chartées de foin quy seront prises sur les quinze
» quartiers de pré situés dans les prés du Coudray quy ne sont
» en la ferme dud. Basset. auxd. Religieux de l'Estroite-Obser-
» vance, lesquelles cinq charretées de foin seront rendues aud.
» Sr abbé dans lad. abbaye ou à Sayné à son choix, chascuns
» ans.

» Plus se reserve led. Sr Abbé de prélever pour son chaufage
» dans les boys de lad. abbaye le nombre de trente chartées de
» gros boys et deux milliers de fagot qu'il fera coupper et abattre
» et charroier en sa maison chascun an à ses frais.

» Plus led. Sr Abbé se réserve le droit de chasse sur les terres
» et seigneuries de lad. abbaye, » dans le but de l'affermer, sans doute, car l'évêque d'Angers, François de Rohan, avait déjà défendu formellement aux ecclésiastiques et aux religieux de son diocèse de prendre part à toutes parties de chasse (1).

Pour toutes ces réserves, l'Abbé s'engageait à payer 70 livres de rente aux religieux de l'Étroite-Observance, sans pour cela se dessaisir d'une pension de 600 livres que lui servait l'abbaye de la Charmoy (2).

Il est facile de voir quelle était alors la fortune de l'abbaye, car, quelques années auparavant, en 1648, d'après le *Povillé royal* (3), Chaloché possédait 4,000 livres de revenus, et même

---

(1) *Statuts du diocèse d'Angers*, p. 179.

(2) Abbaye régulière d'hommes de la Congrégation de Citeaux, fondée en 1167 par Henry, comte de Champagne.

C'est maintenant un très-beau château dans le canton d'Epernay (Marne).

(3) Paris, Gervais Alliot, in-4°, p. 9.

6,000, si le *Pouillé historique* de Pocquet de Livonnière (1) est exact.

Au reste, malgré les prétentions de Dom d'Ailleville, l'acte fut arrêté en présence de François Ernault, prêtre, religieux de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers et prieur de Beauvau; de Dom Julien Nau, religieux de l'ordre de l'Étroite-Observance et confesseur des religieuses de Notre-Dame de Sainte-Catherine d'Angers; de Simphorien Jouaron, premier archer de la maréchaussée provinciale d'Angers, qui avait sa demeure à Chaloché, et de Thomas Philippe, de l'abbaye du Pin.

La réforme admise, il ne restait plus qu'à installer les nouveaux religieux. La cérémonie eut lieu dans la matinée du 29 décembre.

Le chapitre, assemblé au son de la cloche, était composé de l'Abbé, de Dom Jean le Royer, ancien prieur de l'abbaye, de Dom Charles Prevel, Dom Pierre Escaich, Dom Jean Pezdronno, prêtres, et du Frère Pierre Bodineau, tous religieux de l'Etroite-Observance.

Après le chant du *Veni Creator*, les assistants ratifièrent unanimement le concordat passé le 15 juillet précédent, et l'Abbé nomma pour prieur, en vertu de son droit, Dom Pierre Escaich, qui devait le remplacer dans la direction de l'abbaye. Puis le conseil s'étant rendu à l'église du monastère, le prieur se plaça dans la stalle qui lui était réservée, et lorsqu'il eut « sonné les » cloches, baisé l'autel, fermé et ouvert les portes, » et fait les autres cérémonies d'usage, Dom d'Ailleville entonna le *Te Deum*, qui fut continué par les religieux...

Quelques années plus tard, nous voyons le successeur de Dom d'Ailleville, Dom Julien Meliand, passer marché, le 15 avril 1684, avec René Besnard et Louis Leloys, maîtres charpentiers au faubourg Saint-Michel, paroisse Saint-Samson d'Angers, « pour » construire à neuf le bâtiment commencé par le sieur Lher- » mite, sis au-devant de lad. abbaye, du costé du septentrion. »

En 1726, l'abbaye possédait 5,000 livres de revenus, elle était

(1) Manuscrit n° 648 de la bibliothèque d'Angers.

taxée en cour de Rome pour 133 florins, et avait alors pour coadjuteur D. Malfilâtre. « Cette abbaye est en règle, » disait Dom Beaunier (1).

L'abbé de Chaloché nommait aux prieurés du Lude, du Vieil-Baugé, de Broc, de Cheviré-le-Rouge, de Mont-Pollin, du Bois-de-Jarzé, des Chasteaux, de Villiers-Aubouïn et de Thorcé (2).

Les religieux n'étaient qu'au nombre de quatre, d'après le *Gallia christiana* (3), lorsque la loi du 13 février 1790 décréta la suppression de l'abbaye avec celle des autres communautés de France. Et, bientôt, le dernier abbé, Dom Charles Couthaud, se voyait obligé de passer une année entière, secrètement caché dans une maison de la rue Saint-Jacques d'Angers (4).

Vendue nationalement, l'abbaye de Chaloché n'est plus aujourd'hui qu'une maison de campagne, située dans la commune de Chaumont (Maine-et-Loire). La vaste église de l'abbaye a été détruite il y a déjà longtemps, après avoir servi de bûcher et de magasin à fourrages. . . . . .

Telles sont les différentes notes que nous avons recueillies sur cet établissement. De plus habiles auraient sans doute tiré meilleur parti des documents que nous avons eus entre les mains, mais ce que nous en avons fait sortir, un peu trop rapidement peut-être, doit suffire à prouver ce que nous avancions au commencement de cette notice.

Avant de donner la liste des abbés, nous croyons devoir imprimer encore l'extrait d'un curieux inventaire concernant aussi Chaloché, et que nous avons également trouvé dans les archives des notaires. Nous le transcrivons fidèlement sans y rien changer :

---

(1) *Recueil des abbayes*, p. 926.

(2) *Pocquet de Livonnière*, mss. 648 de la bibliothèque d'Angers.

(3) Hauréau, tome XIV, col. 720.

(4) V. *Description de la ville d'Angers*, de Péan de la Tuillerie. Éd. de M. Célestin Port, p. 386.

(5) Me Jacques Vallin prenait le titre de sénéchal et concierge du Verger, appartenant alors aux Rohan-Guémené. Nous possédons de lui une curieuse col-

Inventaire dressé par Me Jacques Vallin (5), *notaire au Verger* (1), *en l'abbaye de Chaloché, ordre de Cîteaux, filiation de Clairvaux, le mardi 22 novembre 1763, après le décès de Dom Joseph-Hubert* CARNOT, *abbé, arrivé le 7 mars 1763.*

. . . . . .

« Dans la chambre dud. Dom Carnot ont été trouvés deux petits portraits de cuivre de quatre pouces en carré, représentant Louis XIII et Anne d'Autriche, estimés. . 4 livres 10 sols.

» Item. Quatre tableaux garnis de leurs cadres dorés, le premier représentant Dom Fratres, ancien titulaire de la Grâce; le deuxième représentant Benoît XIII; le troisième, Innocent XIII; le quatrième, M. Robuste, évêque de Nitrie (2), estimés ensemble, avec un petit cadre doré. . . . . 30 livres.

» Item. Une plaque de cuivre, sur laquelle est le portrait de M. Larchet, ancien abbé de Cîteaux.

» Dom Philippe Donneux, religieux profès de l'abbaye du Loroux (en sa qualité de procureur de Dom Etienne-Joseph-Marie de Moyria, procureur général de l'Ordre de Cîteaux, titulaire du prieuré de la Grâce), a dit qu'en conséquence du mémoire que lui a fait passer ce dernier, il restait encore à l'abbaye..... la bibliothèque dud. Dom Carnot, consistant en un grand nombre de livres, dans lesquels sont compris ceux de feu Dom Mechet et de feu Dom Gervaise, qui ont été apportés à lad. abbaye dans cinq caisses de six pieds de long sur quatre de large et deux d'épaisseur. Tous ceux dud. Gervaise étaient étiquetés de son nom, et le prix de chacun étoit à costé en chiffre, et il disait

---

lection de brochures anciennes sur l'Anjou et sur le jansénisme, et, parmi elles, une pièce unique, croyons-nous, imprimée vers 1526, in-plano gothique, et intitulée : *Les grans pardos et indulgences de l'Eglize d'Angiers donnez a perpetuité* aux membres de la confrérie de Saint-René.

(1) Magnifique château détruit à la fin du XVIIIe siècle par la vanité d'un Rohan-Guéméné, à qui il appartenait depuis quatre siècles au moins (V. *Bodin*, qui raconte le fait dans ses *Recherches sur Angers*, p. 345-350 de l'éd. de 1842). Nous avons publié, en 1869, un extrait de l'inventaire du mobilier qui en faisait partie. (*Répertoire archéologique de l'Anjou*, p. 147-154.)

(2) François-Joseph de Robuste, sacré le 21 août 1729 évêque de Nitrie, suffragant de Reims. Son frère, François, chevalier, seigneur de Fredilly, avait une habitation au village voisin de Suet, paroisse de Seiches, en 1737.

même que, selon la lettre écrite par Dom de Moyria, led. Dom Carnot devait en avoir un registre ou catalogue.

» A cette interpellation de Dom Donneux, on a répondu qu'on avoit des moyens suffisants pour se défendre de cette réclamation. » . . . . . .

. . . . . .

Une aquarelle, datée de 1699, représente l'abbaye de Chaloché, avec les armoiries de l'abbé de Beaurepaire, *de sable à trois gerbes d'avoine d'argent posées deux et une* (1), et celles du fondateur, Hugues de Mathefelon, *de gueules à six écussons d'or, posés trois, deux et un.* Elle est conservée à Paris, au cabinet des Estampes de la bibliothèque nationale, dans la TOPOGRAPHIE DE MAINE-ET-LOIRE, collection Gaignières.

ABBÉS (2).

1° ERNISIUS est qualifié *abbé de Chaloché,* au temps d'Hervé, abbé de Saint-Serge d'Angers, vers 1140, dans une charte ayant trait aux dons faits par Théobald à Chaumont.

2° BENOIT apparaît dans un acte du 12 avril 1152.

3° ADAM apparaît le 24 février 1169.

4° RADULFE, 1184.

5° G..., 1190.

6° ROBERT Ier, 12 février 1209.

(Il y a probablement erreur, comme le fait remarquer M. Hauréau, car Geoffroy était à la tête de l'abbaye en 1207-1209.)

7° MAUGER. Innocent III lui envoya ses lettres de provision le 4 des ides de janvier 1205.

8° GEOFFROY Ier DE LUCÉ apparaît en 1207. D'abord, dans un acte où Allain de Châteaugonthier confirme la donation d'une maison dans la ville d'Angers — et dans l'année 1209. Sa mort est inscrite au nécrologe le 3 des ides de décembre 1213.

---

(1) *Armorial de d'Hozier,* manuscrits de la bibliothèque nationale, p. 314, de la Généralité de Tours.

(2) Le nécrologe de l'abbaye est incomplet, plusieurs noms manquent. Nous nous sommes surtout aidés, dans la liste que nous publions, des renseignements donnés par le *Gallia christiana* de M. Hauréau.

9° GUILLAUME DE BRESEIO ou DE BRESCIO, ou GUILLAUME PISCIS, 1216; il mourut aux nones d'avril.

10° MICHEL, le 7 des ides de mai.

11° GEOFFROY II DE SAINT-JAQUES.

12° HERBERT, 1243.

13° GILLES, 15 des calendes de mars, et sur les tables le lundi avant la fête de S. Simonin, 1255.

14° ANDRÉ, depuis 1274, 1280. Il mourut le 8 des ides de février 1281 (n. s.)

15° ROBERT DE CAUCHEISEVILLER, décembre 1281, inscrit à cette date dans les tables de Savigny et au nécrologe le 8 des calendes d'avril.

16° JEAN I DE COINON, 1295. Il mourut le 3 des nones de juillet.

17° THOMAS Ier apparaît en 1317 et en 1320; il mourut le 12 des calendes de novembre.

18° THOMAS II MILITIS transigea, au cours du mois de novembre 1345, avec Guillaume, abbé de Toussaint, et mourut le 4 des ides de septembre.

19° N....

20° N....

21° MATHIEU, 1390 et 1419.

22° JEAN II DE MATHEFELON.

23° JEAN III DE RAGOUGET, mort le 31 mars 1448.

24° JEAN IV BARRAUT, choisi pour abbé et confirmé par l'abbé de Savigny, le 13 avril 1448, démissionnaire en 1486. Il rend aveu le 28 novembre 1459 au prieur de l'Hôtel-Dieu St-Jean d'Angers, au sujet des fiefs de la Chesnaye, des Rochettes, etc. (1).

25° JEAN V DE LA JAILLE, licentié ès-loix et moine de Saint-Serge. Ses lettres apostoliques sont des ides d'avril 1486. Il assiste le 7 septembre 1508, dans le réfectoire du couvent des Cordeliers d'Angers, à la lecture des Coutumes d'Anjou (Du Moulin, *Coutumes générales,* 1635, tom. II, p. 108), avec

(1) Dom Housseau. *Collection d'Anjou et Touraine,* manuscrit de la bibliothèque nationale, n° 3,971.

« Jeanne de la Jaille, abbesse d'Angers, et François de la Jaille, seigneur de Durestal et de Mathefelon, » ses parents sans doute.

L'abbé mourut à Paris le 1er juillet 1521.

26° PIERRE CHEVALIER, docteur en théologie, moine de Bellebranche, choisi pour abbé et confirmé par Edmond, abbé de Cîteaux, le 21 juillet 1521 ; il entre en possession le 30 juillet et transige cette même année avec Mathurin Chevalier, abbé de la Boissière. Il fut nommé visiteur des monastères cisterciens par Guillaume, abbé de Cîteaux en 1535, et mourut en 1555.

27° BERTRAND DES MARAIS, 1559.

28° JEAN VI TERRY, 1563.

29° JOACHIM D'AVAILLOLES, protonotaire apostolique, abbé commendataire, 1564.

30° JEAN VII PINAUDEAU, 1569.

31° FRANÇOIS CLOUSEAU, 1579, 1584.

32° RENÉ DE DAILLON DU LUDE, déjà abbé des Chastelliers et depuis évêque de Bayeux, mort le 8 mars 1600.

33° LOUIS LEGAGNEUR, démissionnaire en 1613.

34° CHARLES Ier CROUIN, clerc angevin et très-probablement né à Beaufort, où résidait sa famille. Nommé par le roi le 21 mai 1613, à la condition toutefois qu'il servirait une rente de 100 livres à son prédécesseur et de 50 livres à Desnay de la Varenne, maître des requêtes, parce que des lettres royaux de 1600 et 1608 avaient donné l'abbaye au seigneur de la Varenne. Charles mourut le 22 octobre 1648.

35° EDME (et non Edmond) DIARD D'AILLEVILLE, nommé par le roi, fit profession le 22 janvier 1653, comme l'indiquent les lettres de Claude, abbé de Clairvaux. Les bulles du pape lui furent envoyées le 4 des calendes de novembre 1654.

A sa mort, le siége abbatial resta vacant jusqu'en 1675.

36° JULIEN MELIAND, originaire de Nantes, obtint ses lettres apostoliques le 5 des ides de février 1675, et mourut en 1689.

37° N. DUBOIS, prieur de la Clarté-Dieu, au diocèse de Tours, reçut l'ordre de succéder à Julien Meliand, mais il mourut avant d'avoir pris possession.

38° MARC-ANTOINE DE BEAUREPAIRE, docteur en théologie,

moine de Clairvaux et prieur de la Fontaine-Daniel. Ses lettres royaux sont du 24 décembre 1689 et ses lettres apostoliques du 4 des calendes de mai 1690. Il entra en possession par procuration le 1er août et reçut la consécration le 28 octobre dans l'église de Saint-Vincent du Mans. Il mourut le 3 juin 1727.

39° EUSTACHE MALFILATRE, docteur en théologie, auparavant coadjuteur, abbé en 1727. Auparavant il avait été prieur de Ignace Buzai. Ensuite il paraît commé visiteur de l'Ordre. Il mourut le 8 août 1739, à l'âge de 68 ans.

40° HUBERT CARNOT, moine de Cîteaux, procureur-général de l'ordre, puis prieur de Grâce et abbé de Chaloché en 1739. Démissionnaire en 1759 et décédé le 7 mars 1763.

41° CHARLES II JOSEPH COUTHAUD, profès de Cîteaux, docteur en théologie, dernier abbé de Chaloché de 1759 à 1790.

JOSEPH DENAIS.

M. BEULÉ

L'ARCHÉOLOGIE ET L'HISTOIRE.

M. Beulé vient de réunir en deux volumes, sous ce titre : *Fouilles et Découvertes résumées et discutées en vue de l'histoire de l'art,* un certain nombre d'écrits publiés par lui, depuis une vingtaine d'années, sur les principales découvertes archéologiques qui ont signalé notre époque. L'apparition de cet ouvrage est pour la *Revue de l'Anjou* une occasion qu'elle ne saurait laisser échapper de parler d'un écrivain qui se rattache à nous par sa naissance, qui est à l'Assemblée nationale un de nos représentants les plus distingués, et dont le talent honore notre pays. C'est à un archéologue, sans doute, à un érudit, que cette tâche eût dû être confiée ; et on eût trouvé sans peine qui l'eût dignement remplie. J'ai à m'excuser de mon insuffisance et auprès des lecteurs de la *Revue,* et auprès de l'auteur lui-même. Qu'on se rassure, toutefois ; je n'aurai garde de mettre le pied sur les terres sacrées de l'archéologie ; mais M. Beulé est autre chose qu'un archéologue ; il y a en lui, à côté de l'antiquaire, un historien, un littérateur, un artiste. L'antiquaire appartient aux savants ; mais le littérateur appartient à tout le monde, et c'est du littérateur seul que je veux m'occuper. Puisque M. Beulé (en cela bien inspiré, à mon avis) n'a pas écrit seulement pour l'Académie des Inscriptions et pour les hommes du métier, mais pour ce grand public qui se compose en majorité d'ignorants comme moi, il me pardonnera, je pense, de venir parler de ses livres, où, par un rare privilége, les recherches sévères de l'érudition s'allient à l'éclat

de la forme, à l'élévation de la pensée et au sentiment de l'art le plus fin et le plus délicat.

L'archéologie n'est pas très-populaire en France. A qui la faute ? J'ai peur que ce soit aux archéologues, plus qu'au public et à l'archéologie elle-même.

Aucune science assurément, par l'imprévu de ses découvertes, par la nouveauté et l'importance de ses résultats, ne semble faite pour exciter plus vivement l'intérêt. Malheureusement, il y a une chose qui fait parfois défaut à nos archéologues, c'est la forme littéraire, c'est le style, c'est l'art, en un mot, qui sait donner même aux déductions de la science une certaine grâce et de certains attraits ; ce sont parfois aussi ces grandes vues historiques qui rattachent les faits particuliers aux faits généraux, et ouvrent à l'esprit de larges horizons sur la suite et le progrès des civilisations diverses. Or, dénuée de ces qualités, l'archéologie, il faut bien le dire, n'est plus qu'un inventaire aride, un catalogue de musée, une description fastidieuse. Elle pourra encore être utile, elle ne sera jamais populaire. Chercheurs patients, collectionneurs précieux, pionniers modestes de la science, les antiquaires resteront dignes de toute sorte d'éloges et d'encouragements ; mais on ne les lira pas, et le public ne s'intéressera à leurs travaux que lorsque quelque écrivain habile sera venu mettre en œuvre les matériaux exhumés par eux, et dont ils n'ont pas su tirer parti.

M. Beulé n'est pas de ces savants qui croient que la science déroge en parlant une langue claire et élégante, et en appelant à son aide les ressources de l'art. Loin d'en faire, comme dit Montaigne, un « fantosme à estonner les gents, » il sait la rendre facile et avenante. Surtout, et c'est là le point, pour lui l'archéologie n'est pas son but à elle-même, elle n'est qu'un moyen, un instrument qui permet de poursuivre dans la nuit du passé la vérité oubliée ou perdue. Il ne lui suffit point de décrire les monuments anciens, les débris arrachés aux entrailles du sol ; ces monuments, ces débris ne sont pour lui que les fragments épars d'un livre déchiré ; et s'il les interroge, c'est pour reconstituer ce livre et nous en faire épeler quelques pages. Derrière ces

choses mortes, ces murs écroulés, ces images mutilées, ces monnaies à demi-rongées par la rouille, ce qu'il cherche, ce qu'il sait nous montrer, ce sont les hommes et les événements, c'est l'histoire vivante et agissante. Sa vive imagination relève les cités, les palais, les temples; elle ressuscite les peuples qui les ont habités, et nous initie à leurs arts, à leur industrie, à leurs religions, à leur vie intime. Profondément versé dans la connaissance des auteurs, ayant vécu dans un commerce familier avec l'antiquité et avec les œuvres de l'art antique, il féconde l'histoire par l'archéologie et l'archéologie par l'histoire. C'est là son originalité et son mérite éminent. Je ne dirai pas de M. Beulé qu'il est un vulgarisateur; je croirais dire trop peu, car ce mot, dont on a abusé, implique trop souvent un certain abaissement de la science. La science entre ses mains ne perd rien de sa précision, de sa rigueur; il l'orne sans la farder; il l'anime, il la vivifie; il a le don, par la façon pittoresque et dramatique dont il retrace ses découvertes et fait mesurer l'étendue de ses conquêtes, d'éveiller l'attention publique et d'appeler l'intérêt de tous les esprits sérieux sur des travaux qui illustreront notre siècle et où la France a sa large part de gloire.

On sait par quel coup d'éclat M. Beulé, tout jeune encore, est entré dans la carrière scientifique. En 1852, étant alors membre de l'École d'Athènes, il découvrit l'entrée primitive de l'Acropole et les escaliers qui donnaient autrefois accès aux Propylées. Par le seul raisonnement appliqué à l'étude des textes et à l'examen des lieux, il était arrivé à déterminer le système de défense de la citadelle hellénique et l'emplacement de sa porte extérieure. Hardiment et à ses frais personnels, il avait entrepris des fouilles considérables; le succès avait justifié son audace et vérifié ses prévisions avec une précision merveilleuse. L'événement fit sensation dans le monde savant; en un jour, M. Beulé avait conquis la célébrité. — Coup de fortune! ont dit les jaloux. — Ces fortunes-là n'arrivent qu'aux habiles. Mettre la main sur un monument inconnu, déterrer une statue rare, cela s'appelle une trouvaille, et cela peut arriver à tout le monde, même à un sot ou un

ignorant. Mais par une suite d'observations et de réflexions sagaces, reconstruire par la pensée un monument, en marquer d'avance la place, creuser le sol et le retrouver, — cela s'appelle une découverte, et cela n'arrive qu'aux esprits ingénieux et pénétrants, à ceux qui ont à la fois le savoir, le coup d'œil et l'amour passionné de la science. Si M. Beulé fut heureux ce jour-là, il l'avait bien mérité, et la fortune ne s'était pas trompée.

Cette découverte, les mémoires où il en rendit compte, d'autres travaux d'érudition sur la Grèce antique, ouvrirent de bonne heure à M. Beulé les portes de l'Institut; et, bientôt, la mort de M. Raoul Rochette ayant laissé vacante la chaire d'archéologie à la Bibliothèque Richelieu, il fut appelé à la remplir. Il a fait là, depuis dix ans, et il y fait encore aujourd'hui, un cours qui a eu un grand succès. Diverses parties de ce cours ont été publiées, et ces leçons ont formé des livres qui n'ont pas été moins bien accueillis du public. Telle a été notamment l'origine de quatre volumes : *Auguste, sa famille et ses amis*, — *Tibère et l'héritage d'Auguste*, — *le Sang de Germanicus*, — *Titus et sa dynastie*, réunis plus tard sous ce titre commun : *le Procès des Césars;* telle a été aussi l'origine d'un autre volume intitulé *le Drame du Vésuve*.

L'archéologie, il faut l'avouer, ne tient pas dans *le Procès des Césars* une place considérable. Soit que l'auteur ait volontairement élagué de son livre tout ce que son enseignement pouvait avoir de trop technique; soit que, parlant de l'art romain, il ait été entraîné par la grandeur même du sujet à élargir son cadre, l'archéologie n'est ici qu'au second rang, c'est l'histoire qui occupe le premier. Non pas que M. Beulé ait voulu refaire l'histoire des empereurs; son livre n'est point un récit : c'est une série d'études morales. L'auteur ne trace point le tableau des faits : ce qu'il veut peindre, c'est le caractère des premiers Césars; il se place, comme il le dit, au point de vue psychologique, pour comprendre et juger ces despotes étranges qui ont épouvanté le monde, et qui sont encore pour l'historien et le philosophe de monstrueux phénomènes. Il cherche l'homme sous

le personnage; il le prend dès l'enfance, il le suit pas à pas, dans sa vie privée, dans sa famille, et il étudie chez lui, jour par jour, les progrès de cette corruption qu'engendre l'ivresse de la toute-puissance.

En complétant ce que nous apprennent les historiens, par les indications que fournissent les monuments de l'art; en interrogeant attentivement les bustes et les statues, les médailles, les camées, les monnaies, il essaie de nous donner le portrait à la fois physique et moral des Césars. Cette méthode qui consiste à deviner dans les linéaments du visage, dans l'expression des traits, dans l'habitude du corps, les instincts, les passions, le caractère des hommes, est assurément un moyen d'investigation hasardeux, et qui peut glisser aisément dans le conjectural et l'imaginaire. Il veut être manié avec une certaine défiance, en tout cas, avec une discrétion extrême : pour n'y avoir pas mis assez de réserve, J.-J. Ampère, dans son *Histoire romaine*, si ingénieuse d'ailleurs, s'est jeté plus d'une fois dans la fantaisie. M. Beulé, qui marchait sur un terrain plus solide, y a apporté aussi plus de prudence. Il n'a recours aux monuments archéologiques, que pour compléter les documents historiques; il ne se hasarde point à tracer *à priori* un caractère sur la seule inspection d'un camée ou d'un buste. Si quelquefois on le trouve encore un peu hardi dans ses inductions et ses interprétations; s'il lui arrive de lire dans un pli de lèvre, dans une saillie ou un méplat, bien des choses qu'un profane n'y eut jamais soupçonnées, il sait s'arrêter à temps, et on peut dire que généralement les données de l'art ne lui sont que la confirmation et comme la contre-épreuve des données de l'histoire.

Une grande idée morale domine tout ce livre. « Un homme, dit une vieille maxime indienne, parle-t-il ou agit-il avec une pensée mauvaise, le châtiment le suit, comme la roue suit les pas de celui qui traîne la charrette. » C'est l'image énergique de l'idée que M. Beulé a poursuivie dans ces études : il se plaît à montrer comment le despotisme, après avoir corrompu le despote, lui ménage presque infailliblement une expiation, qui venge

dès ici-bas les lois divines et humaines outragées. Le crime engendre le crime, et la corruption fait lever autour de celui qui l'a semée comme une moisson empoisonnée. N'est-ce pas là que gît la moralité de l'histoire? A quoi servirait-elle, si elle n'était un enseignement?

Mais, ce n'est pas seulement le procès des Césars qu'a fait M. Beulé, c'est aussi le procès du césarisme. La leçon morale amenait naturellement la leçon politique; la logique des idées le voulait; il faut le dire aussi, les circonstances y provoquaient l'auteur. Il y a quelque dix ou quinze ans, en effet, si on se le rappelle, on s'avisa d'ériger l'absolutisme en système et de nous l'offrir comme un idéal politique. On inventa la théorie des hommes providentiels, des génies nécessaires, sauveurs de nations, fondateurs ou restaurateurs d'empires. Le souverain avait refait, à son point de vue, l'histoire de Jules César; on refit dans le même esprit l'histoire d'Octave : on nous démontra que l'Empire avait été pour le peuple romain un bienfait, un progrès politique et social; qu'il avait fermé l'ère des guerres civiles pour ouvrir celle de l'ordre et de la liberté; qu'avec lui avait véritablement triomphé et règné la démocratie, puisque les Césars, délégués du peuple, réunissaient en eux tous les pouvoirs et tous les droits de la souveraineté populaire.

Il fut de mode alors de médire de Tacite. Ce philosophe attristé et amer qui, sans avoir eu à souffrir des despotes, détestait si profondément le despotisme; qui, sans avoir à se plaindre du présent et sans rien espérer de l'avenir, pleurait la liberté perdue, et lui gardait au fond de l'âme un culte si austère et si désintéressé; ce grand connaisseur et ce grand peintre du cœur humain, a été de tout temps traité en ennemi par les courtisans du pouvoir absolu. Il n'est pour eux qu'un pamphlétaire; il a écrit sous l'influence de vieux préjugés, de passions étroites; il a chargé à plaisir les couleurs de ses tableaux: les Césars ont été calomniés; Tibère avait des qualités estimables; Néron était moins mauvais qu'on ne l'a peint; et on a exagéré les torts qu'il

a pu avoir envers sa mère, à propos de « certaines difficultés de famille (1). »

Bien des protestations se sont élevées, au nom de l'histoire et de la conscience publique, contre ces tristes paradoxes et ces réhabilitations insolentes : aucune n'a été plus vive, plus indignée, plus éloquente que celle que M. Beulé a écrite dans ces quatre volumes. Tout en insistant sur le côté moral, il n'a pu omettre, en effet, de toucher le côté politique et social. Il n'a pas de peine à montrer que l'empire, loin d'avoir mis fin aux guerres civiles, ne fit qu'inaugurer l'ère de l'anarchie militaire. Auguste mort, déjà le trône appartient aux prétoriens : ce n'est que grâce à eux que Tibère, Caligula, Claude, Néron revêtent la pourpre impériale ; c'est à eux aussi qu'Othon la devra. Mais bientôt les légions campées dans les provinces sont jalouses du droit que s'arrogent les prétoriens ; et voici que celles d'Espagne proclament Galba empereur ; que celles du Rhin, à leur tour, proclament Vitellius ; que celles d'Orient vont proclamer Vespasien : si bien que l'empire n'étant plus qu'une proie offerte aux ambitieux et mise aux enchères par la soldatesque, le monde est livré à des déchirements sans fin, les armées se heurtent, les proscriptions se succèdent, les massacres ensanglantent la capitale. Voilà pour la paix et la prospérité. Quant à ériger le césarisme en système et à le donner pour un progrès politique, c'est encore là un pur sophisme. Le césarisme peut devenir une nécessité chez un peuple profondément divisé, épuisé par de longues convulsions ; mais alors même, il est un châtiment, il n'est pas un progrès. Il donne l'ordre matériel pour un temps, et le soulagement qui en résulte fait illusion ; mais il ne guérit point le mal moral, il le masque seulement ; on peut affirmer même qu'il l'aggrave, en dégradant les âmes, en abaissant les caractères. La prospérité matérielle qu'il favorise, devient alors elle-même une cause nouvelle de décadence, et ne fait que hâter la corruption. C'est une grande faiblesse de croire qu'un peuple

(1) Voy. *Tacite et son siècle, ou la société romaine dans ses rapports avec la société moderne*, par Dubois-Guchan.

qui n'a plus de vertu politique et n'est pas capable de se sauver lui-même, puisse être sauvé par un homme, aux mains de qui il remette aveuglement ses destinées. Le maître qu'il se donne ne fera qu'ajouter à ses vices naturels les vices de la servitude.

Dans le développement de ces idées, M. Beulé a mis beaucoup de talent, de chaleur d'âme. On peut même dire qu'il y a porté quelque passion. Je ne contesterai pas qu'en principe il est dangereux d'introduire la passion dans l'histoire. L'histoire, en paraissant perdre son impartialité, court risque de perdre du même coup une partie de son autorité. Aussi ne s'est-on pas fait faute d'adresser ce reproche à M. Beulé : on a dit qu'il avait fait de la polémique et non de l'histoire ; que son livre était semé d'allusions aux événements et aux personnages contemporains. Le reproche, à mon avis, est très-exagéré. Les allusions qu'on y a vues, c'est pour la plupart la malignité du lecteur qui les y a mises. La leçon, le plus souvent, sort toute seule des faits. Quand la pensée de l'écrivain se fait jour, c'est ouvertement, franchement, par des réflexions générales qui naissent du sujet même. Il y a, il est vrai, une passion qui éclate à chaque page, à chaque ligne ; c'est la haine de l'absolutisme, l'amour de la liberté et de la justice. Mais cette passion-là, il n'est pas défendu, que je sache, à l'historien de la ressentir et de l'exprimer. L'histoire doit être impartiale; elle n'est pas condamnée, Dieu merci, à être indifférente, et à raconter le bien et le mal avec la même impassibilité. — Au surplus, le temps est pour un livre une épreuve décisive : quand on le relit aujourd'hui, celui de M. Beulé n'a rien perdu ni de son intérêt, ni de sa valeur morale. Ne semble-t-il pas même que les catastrophes dont nous avons été les témoins n'ont fait que confirmer l'enseignement qui en ressort, — c'est que l'absolutisme ne guérit rien, ne fonde rien, ne donne pas même la sécurité du lendemain ?

A part les idées générales qui ont inspiré ce livre, il a un attrait particulier : l'histoire s'y montre au point de vue individuel, et, si je puis dire, humain. Au lieu de ces personnages solennels et un peu de convention que le préjugé, la routine, quelquefois la poésie, nous ont habitués à nous figurer, ce sont

des êtres réels et vivants que l'auteur fait apparaître ; ce sont de vrais hommes et non des acteurs de théâtre. Il les déshabille devant nous, il nous les montre à nu. Il démasque les hypocrisies, il perce à jour les mensonges officiels et les apothéoses : il réduit à ce qu'elle vaut, par exemple, la clémence trop vantée d'Auguste, et la vertu, au moins suspecte, de Titus. Autour des Césars, il groupe leur famille, leurs amis, leurs courtisans ; Livie, Julie, Mécène, les deux Agrippines, Messaline, Séjan ; toutes ces figures sont pleines de caractère et de relief ; elles marchent, elles parlent, elles se gravent profondément dans le souvenir. C'est par ces détails, par ces traits précis et individuels que l'histoire prend vraiment l'accent, la couleur et la vie.

Ce don de rendre aux choses la vie et la couleur, ce talent de reconstituer la réalité avec quelques textes et quelques débris, M. Beulé, dans un ordre différent de faits et d'idées, en a donné un autre exemple bien frappant et bien intéressant ; je veux parler de son *Drame du Vésuve*. Raconter la catastrophe qui a enseveli Pompéï et où Pline l'Ancien trouva la mort ; décrire minutieusement les lieux ; nous montrer les témoins, les victimes ; noter heure par heure les incidents, les péripéties de l'effrayant phénomène ; voilà le tour de force qu'a fait l'auteur, voilà le drame terrible auquel il nous fait assister et qu'il a peint avec la même précision et la même netteté que s'il l'avait vu de ses yeux. Autant qu'il m'est permis d'en juger, c'est un vrai chef-d'œuvre de sagacité, d'érudition ingénieuse et pénétrante. Jusqu'aux données de la géologie, jusqu'aux inductions de la science, tout a été mis en œuvre avec un art consommé. Sur plus d'un point l'auteur rectifie des préjugés accrédités : notamment, sur la ruine d'Herculanum, il réfute avec force et avec une grande apparence de raison, la croyance généralement admise que cette ville a été ensevelie sous la lave ; il prétend démontrer qu'elle a été enfouie sous des torrents de boue et de cendres délayées, ce qui expliquerait comment on découvre dans ses ruines tant d'objets d'art précieux, que la cendre durcie a

conservés, et que les laves incandescentes auraient certainement détruits.

Ce sont là des questions sur lesquelles les savants seuls peuvent prononcer en dernier ressort. La partie du livre qui plaira le plus à la généralité des lecteurs est celle où M. Beulé nous décrit l'ancienne Campanie, la baie de Naples avant l'éruption, avant que les coulées de laves eussent obstrué ses bords, englouti ses villas, comblé ses ports, recouvert de scories le sable doré de ses rives ; où il retrace l'histoire de ces deux malheureuses cités, d'origine, de physionomie, de caractère tout différent ; l'une, Pompéï, fondée par des Osques et de pauvres colons, ville de petit commerce et de petite industrie ; l'autre, Herculanum, ville de luxe, de loisir et de plaisir, fondée par des Grecs, ayant gardé leur goût pour les choses de l'esprit, devenue le séjour des Romains opulents, riche en bibliothèques, en objets d'art ; ce sont enfin les chapitres où l'auteur, mettant à profit les renseignements de toute sorte que les fouilles ont fait découvrir, reconstruit pour nous la ville de Pompéï, nous dépeint les mœurs, les costumes, les professions de ses habitants. On peut dire que c'est une restauration complète, la résurrection d'une société disparue. Voilà pour moi le triomphe de l'archéologie : c'est ici qu'il faut l'admirer, et voir véritablement en elle la sœur et la compagne nécessaire de l'histoire. Là où l'histoire s'arrête, devant des ténèbres impénétrables à son regard, l'archéologie armée de son flambeau pousse plus avant : sous les décombres qui les recouvrent, dans les catacombes où elles gisent immobiles, elle va éveiller les cités antiques de leur sommeil vingt fois séculaire. Cela rappelle les miracles contemporains de la paléontologie, reconstruisant avec des débris fossiles la faune et la flore des époques antédiluviennes.

Ce sont des études analogues à celle-là, mais de moindre étendue, que M. Beulé a réunies dans ses deux volumes nouveaux intitulés *Fouilles et Découvertes*. Le premier s'ouvre par un morceau charmant et de la lecture la plus attachante : c'est le Journal des fouilles qui l'ont conduit à découvrir l'escalier

de l'Acropole d'Athènes, dont j'ai parlé plus haut. Rien de plus coloré, de plus vivant que ce journal. On suit, jour par jour, le jeune et ardent explorateur. On s'anime avec lui à la recherche de cet inconnu qu'il poursuit ; on partage toutes ses émotions, pareilles « à celles du chasseur, mais rehaussées par la science et la noblesse de l'histoire. »

Le récit est semé d'anecdotes, de traits de mœurs, de tableaux spirituellement touchés. Ici, c'est un exilé, un artiste illustre, David d'Angers, qui visite Athènes, promenant, à travers les ruines mélancoliques de la Grèce, les amertumes d'une vieillesse que la gloire eût dû couronner et que la politique a empoisonnée. Ailleurs, c'est une peinture amusante des ouvriers grecs employés aux fouilles, et dont l'indolence toute orientale est faite pour mettre à l'épreuve la patience même d'un antiquaire.

« Il faut en effet s'armer de patience, lorsqu'on voit comment travaillent, au milieu du dix-neuvième siècle, les descendants de Lycurgue et de Léonidas. Pendant qu'on remplit de poussière et de platras leur panier de jonc qui contient la charge d'un enfant, ils font à celui qui manie la sape des observations affectueuses : « Mon frère, ce sera trop lourd. » Le frère retire l'excédant ; un voisin aide à charger et reçoit le même service. Les voilà partis, d'un pas majestueux, gravissant le rocher, puis les ponts en planches, puis les créneaux, d'où les débris sont précipités dans la plaine ; mais le panier qu'ils maintiennent d'une seule main sur leur épaule est tellement incliné pendant ce voyage que la terre retombe derrière lui en pluie continue et serrée ; ils ne jettent par-dessus le mur qu'une pincée de poussière, semblable à celle qu'Antigone jetait sur le cadavre de son frère ; ils contemplent un instant l'horizon et la vaste mer, se montrent un navire aux voiles blanches, échangent quelques réflexions, soupirent et redescendent vers la tranchée plus lentement encore qu'ils ne sont montés. »

Dans ces pages qui portent partout la marque d'un esprit actif et lucide, d'une volonté vaillante et persévérante, il y a en même temps une fraîcheur d'impression et comme un parfum de

poésie qui charment ; çà et là, on rencontre de vives esquisses des paysages de l'Attique, empreintes d'un sentiment profond de cette belle nature, et où l'imagination s'allie toujours à la justesse du dessin et à la fermeté de la ligne. Qu'on me permette de citer encore une page, où se retrouvent tous les mérites de cette plume si sobre à la fois et si colorée : « Il semble qu'une terre dont on remue les entrailles vous devienne plus chère et comme sacrée. Ce contact renouvelé sans cesse crée une parenté et m'attache à la Grèce, si petite et si maltraitée, autant qu'à ma propre patrie. Je la connais bien, car je l'ai parcourue tout entière depuis trois ans, au pas de mon cheval. Ses ruines, ses beautés, ses vallées, ses montagnes, ses solitudes me sont familières ; mais Athènes a tout mon amour. Au retour de chaque voyage dans la Grèce du Nord ou dans le Péloponèse, dès que j'apercevais Athènes en sortant du défilé de Daphné, mon cœur battait, et l'Attique m'apparaissait radieuse dans sa poétique pauvreté. Je la trouve plus belle chaque jour, non parce que je porte la main sur elle, mais parce que ma vie se passe au grand air, dans un commerce constant avec la nature, au milieu de cette lumière incomparable qui fait la parure de l'Attique et revêt sa nudité des plus délicieuses couleurs.

« L'impatience m'éveille dès l'aube. Je gravis la pente de la citadelle, avant que le golfe sorte de sa brume blanchâtre. La ville fait à peine entendre son premier murmure ; des spirales légères de fumée annoncent que chaque Grec, pour préparer le café du matin, brûle les myrtes et les lauriers coupés dans le ravin après l'automne. Je passe devant le bastion toujours muet, mais plein de promesses ; je franchis la porte bardée de fer et je réponds au bonjour des invalides qui la gardent ; aussitôt mes Spartiates feignent de se mettre activement au travail. Je traverse les Propylées, non sans jeter un regard sur la mer argentée, où les pêcheurs commencent à tendre au vent leur voile plus jaune que le safran. Déjà la neige qui couronne les cimes du Péloponèse prend ces reflets roses que leur donne le premier rayon, et où les poëtes reconnaissaient les doigts de l'Aurore. J'arrive devant la façade orientale du Parthénon : tout à coup le disque du soleil

surgit derrière le mont Hymette ; ses traits frappent le fronton aux marbres dorés ; tout s'illumine, tout respire, tout chante ; les deux coursiers de Phidias, que lord Elgin a oubliés, semblent sortir des flots leurs têtes frémissantes et tirer le char d'Apollon. Les fables immortelles que les Grecs ont inventées animent la nature, tandis que les chefs-d'œuvre de l'art lui prêtent leur splendeur. Quel ciel, mais quels souvenirs ! Tout s'est réuni pour fêter ici la jeunesse du monde. Qu'ils étaient heureux ces Athéniens qui avaient fait passer l'idéal dans la pratique de la vie, puisque nous, barbares, qui ne contemplons que des ruines, nous palpitons encore au seul souffle du passé ! »

Le reste des deux volumes est plus sévère que le *Journal* dont je viens de parler, mais il offre un intérêt sérieux et varié. M. Beulé rappelle d'abord dans des résumés remarquables de netteté, les grands résultats obtenus par les recherches archéologiques récentes qui ont eu lieu en Grèce et en Italie. Un des chapitres les plus importants et les plus curieux est celui qui concerne *l'Etrurie et les Etrusques*, et où l'auteur, d'après Noël des Vergers, expose d'une manière frappante toutes les raisons qui autorisent à attribuer une origine étrusque à l'industrie, aux arts, à l'architecture, aux coutumes et cérémonies religieuses de l'ancienne Rome. — Dans le second volume, il raconte ses intéressantes recherches aux ruines de Carthage, qui lui ont permis de déterminer nettement l'emplacement de la citadelle de Byrsa et des ports aujourd'hui comblés ; il expose les découvertes faites, en Egypte, par M. Mariette, du Serapium et du temple du grand Sphinx ; et, enfin, ces fouilles merveilleuses, qui, grâce à MM. Botta, Place et Layard, ont mis au jour les palais de Ninive, et exhumé, à l'étonnement du monde, toute cette civilisation assyrienne qu'on pouvait croire à jamais anéantie, à laquelle semble se rattacher l'industrie des Grecs et des Étrusques, et dont les monuments écrits sur la brique, et qu'on commence à peine à déchiffrer, promettent sur les origines des peuples de race sémitique, les révélations les plus neuves et les plus inattendues.

Je n'ai point à parler ici des travaux que M. Beulé a consacrés

à l'histoire de l'art antique (1); ils appartiennent trop exclusivement à l'érudition pour qu'il ne me soit pas interdit d'y toucher. Je ne voudrais pas finir, cependant, sans mentionner au moins ses *Causeries sur l'art*, qui contiennent des écrits d'un caractère moins scientifique et plus à la portée des profanes.

On y trouve notamment deux articles excellents sur Velasquez et Murillo, des peintres fort célèbres, et pourtant fort peu connus en France. M. Beulé qui les a étudiés en Espagne (on ne peut les connaître que là), a analysé le génie si divers de ces deux grands peintres, et caractérisé leur talent avec beaucoup de finesse et de goût. Peut-être se montre-t-il, — si j'ose exprimer un doute, —un peu sévère pour Murillo, qui a laissé de bien grandes pages, bien expressives, empreintes de bien de la poésie et d'un sentiment religieux bien tendre. Peut-être est-il un peu partial pour Velasquez, merveilleux coloriste, j'en conviens, mais rien autre chose que coloriste, et chez qui l'idéal, le sentiment, la pensée font absolument défaut. C'est un peu la tendance de notre temps, je le sais : une facture vigoureuse, une couleur forte ou brillante, c'est là surtout ce qu'on demande à un peintre. J'avoue que je demande quelque chose au-delà ; et qu'en admirant Venise, je préfère Rome. Mais c'est là une question de nuances ; et je n'en tiens pas moins les deux articles de M. Beulé pour des modèles de critique judicieuse et élevée. Quand on a lu ces pages et celles où il a touché, dans son drame antique de *Phidias*, aux grandes théories de l'art, on ne s'étonne pas que l'Académie des Beaux-Arts ait appelé l'auteur dans son sein et ait fait de lui son Secrétaire perpétuel. Tout le monde sait d'ailleurs avec quel éclat M. Beulé remplit ces difficiles fonctions, qui exigent tant de qualités diverses, tant de souplesse d'esprit, des connaissances si étendues et si variées. On n'a point oublié ses éloges d'Halévy, de Meyerbeer, d'Horace Vernet, d'Hippolyte Flandrin ; ni ceux, plus récents, de Schnetz et de Duban. M. Beulé parle avec une égale aisance la langue de tous les arts ; il s'élève sans effort à

(1) *Histoire de l'art grec avant Périclès ; — Etudes sur le Péloponèse ; — l'Acropole d'Athènes.*

la hauteur des plus grands sujets ; ceux qui semblent le moins riches, il a le talent de les élargir et de les féconder. Comprenant le beau sous toutes ses formes, également sensible à tout ce qui l'exprime, il sait en formuler les lois dans un langage précis, élégant, élevé. On reconnaît le disciple de la Grèce : nourri de son miel, il lui en est resté une goutte sur les lèvres. En un temps où le réalisme a, jusque dans l'école, des zélateurs et des docteurs, l'Académie ne pouvait trouver un interprète plus habile pour défendre les éternels principes et maintenir les traditions du grand art.

EUGÈNE POITOU.

LES

CORBEAUX DE SAINT-VINCENT.

I.

MARRONS CHAUDS.

Les agriculteurs du Bas-Anjou estiment beaucoup les marrons dorés du Craonais, et ce n'est pas sans raison. Il est douteux, cependant, que les plus fins *ouzillards* des bords de la Mayenne puissent rivaliser avec les succulentes châtaignes que l'on récolte sur la rive droite du Tage, aux environs de Santarem. La supériorité de celles-ci s'explique d'ailleurs par la douceur et la régularité du climat qui permettent aux fruits, quelqu'ils soient, de se développer dans les conditions les plus favorables et d'arriver à une maturité parfaite. Et puisque l'occasion s'en présente, disons-le sans détour : nous autres qui sommes placés entre le 46e et le 47e degré de latitude, nous avons la prétention d'habiter un climat tempéré, parce que l'hiver nous accorde quelquefois des jours tièdes trop chèrement payés par les gelées désastreuses du mois de mai. Erreur, gravé erreur !..... Les pays réellement tempérés sont ceux qui, situés beaucoup plus au sud, — par exemple entre le 35e et le 40e degré, — se prêtent sans effort aux cultures les plus variées, ceux où l'on voit mûrir, côte à côte, sous le même rayon de soleil, le citron et la pomme, la grenade et l'abricot, l'orange et la châtaigne. Le Portugal jouit de tous ces avantages, donc il mérite à juste titre ce nom béni de pays tempéré.

Voyez plutôt ! Nous sommes aux premiers jours de novembre, et des touristes anglais, membres du *Swimming club* (cercle des nageurs), prennent encore leurs ébats dans les eaux profondes du Tage. Une chaude brise soufflant de la mer gonfle les voiles des grands navires qui remontent le fleuve majestueux ; l'air est si doux qu'on se sent heureux de vivre dans ce beau pays. Levez les yeux : aux flancs de la colline abrupte, que domine le fort San-Jorge, les oranges prennent peu à peu cette couleur dorée qui annonce leur maturité prochaine, et le long du faubourg de la Junquera les dattiers inclinent en murmurant leurs cimes empanachées. En vérité le proverbe n'a pas menti : « *Quem não ha visto à Lisboa, não ha visto à cousa boa :* qui n'a pas vu Lisbonne, n'a rien vu de beau. »

Décidément c'est à se croire dans un pays chaud, voisin du tropique. Mais écoutez ce cri qui fait bondir de joie les enfants : *Castanhas bem quentes !* Marrons tout chauds ! — Les voilà les produits des climats tempérés, les belles châtaignes cueillies aux branches de ces arbres immenses qui couvrent d'une ombre opaque les coteaux de Santarem. Elles sont toutes fumantes, et plus d'un gamin avance déjà la main pour en obtenir une poignée. — *A ver o dinheiro ;* voyons l'argent, répond d'abord le vendeur prudent, car il sait que sur les quais et les places de Lisbonne rôde sans cesse une race de jeunes vagabonds, prompts à prendre et lents à payer.

Maintenant accoudez-vous sur le parapet monumental qui borde la place du palais (*Terreiro do Praço*), nommée aussi la place du Commerce, au milieu de laquelle se dresse, entourée de nobles édifices, la statue en bronze de Joseph Ier. Vous verrez des barques effilées, pareilles à des pirogues brésiliennes et gréées d'une voile latine, descendre le Tage en louvoyant, puis se ranger en escadrilles serrées le long d'une petite place qui porte le nom de quai de Santarem. Elles sont toutes chargées à couler bas, et ce qui les remplit, c'est le fruit savoureux des châtaigneraies de l'Estramadure Portugaise. Dès qu'elles ont été amarrées au rivage, le marché commence avec une grande animation. D'ordinaire, les Portugais parlent peu ; dans ce pays

si différent de l'Espagne, les femmes elles-mêmes, habituées à vivre dans une demi-réclusion qui rappelle les mœurs orientales, se montrent moins sujettes que partout ailleurs aux intempérances de langage, assez naturelles à leur sexe. Cependant, sur les quais et dans les marchés, là où il s'agit de discuter le prix et la qualité des denrées, comme aussi de se disputer un lot de fruits ou de poissons, la nature féminine reprenant le dessus, les commères de Lisbonne atteignent aux extrêmes limites de la loquacité, et leur pantomime devient aussi vive qu'expressive.

Un matin donc, vers le milieu de novembre, le marché du quai de Santarem était en pleine activité. Les marchandes se pressaient sur le bord de l'eau, et, désireuses d'être servies au plus vite, elles lançaient vers les barques, d'une main vigoureuse, leurs paniers qui se croisaient et se heurtaient dans l'air ; et c'étaient des cris sans fin, des appels multipliés : *Don Vicente! Don Diogo! Don João !...* Les mariniers avaient fort affaire pour reconnaître les voix et savoir à qui rendre les paniers remplis. Avec cela qu'il ventait grand frais et les barques légères roulaient d'un bord sur l'autre, secouées par le flot de la marée montante. Au milieu de la foule de ces femmes querelleuses s'arrachant des mains les paniers chargés de belles châtaignes, se glissa une jeune fille aux allures timides ; elle se fit jour, non sans essuyer plus d'une bourrade, jusqu'au premier rang, et interpella d'une voix mal assurée le patron Felipe Riseinho, dont la barque se balançait à quelques toises du quai. « Don Felipe, s'il vous plaît, à mon tour ! »

Parlant ainsi, elle jeta son panier vers la barque, mais une voisine jalouse la poussa par l'épaule : « Que viens-tu faire ici, toi, tu n'es pas marchande !..... » Et la pauvre jeune fille perdant l'équilibre tomba dans l'eau profonde en ce lieu de plus de dix pieds. Un cri retentit dans la foule, car sous des dehors un peu violents, ces femmes cachaient un bon cœur. Mais la jeune fille avait glissé sous les premières barques et elle courait grand risque de perdre la vie. Tout à coup, le matelot du patron Felipe, un grand garçon de vingt-deux ans, se jeta en plongeant au milieu des chaloupes, disparut pendant quelques secondes

sous les vagues agitées, puis revint à la surface, tenant sous son bras le corps inanimé de la jeune fille.

« Ah ! le brave jeune homme ! criait-on de toutes parts ! — Quel est-il ? Le connaissez-vous ! — C'est Manoel, le *rapaz* (1) du patron Riseinho de Santarem !.... Viva Manoel !..... »

On avait aidé Manoel à sortir de l'eau avec son précieux fardeau, et quand il toucha le quai les femmes s'empressèrent autour de la jeune fille pour lui prodiguer leurs soins. Celle-ci rouvrit les yeux, reprit ses sens et fit signe qu'on la reconduisit chez elle. Aussitôt on la plaça sur une chaise que deux des plus fortes commères du marché portèrent vaillamment, et Manoel, ruisselant d'eau, suivait d'un pas sérieux et la tête nue, son chapeau ayant été enlevé par le vent au moment où il plongeait.

Derrière ces quatre personnes qui cheminaient lentement se groupèrent bientôt des oisifs des deux sexes et des enfants criards. Ce tumultueux cortége se dirigea vers la basse et vieille ville, du côté de la cathédrale. Des duègnes assises devant leurs portes regardaient avec surprise le grand garçon mouillé jusqu'aux os qui tenait ses yeux fixés sur la jeune fille, et se rapprochait d'elle d'un air de sollicitude anxieuse, chaque fois que les commères charitables s'arrêtaient pour reprendre haleine et changer de bras.

« Qu'est-il donc arrivé, demandaient les vieilles aux passants? » et dix voix répondaient à l'envi : « C'est une jeune fille qui est tombée à l'eau et le *rapaz* qui la suit, l'a sauvée.

» Mais c'est Isabella, c'est la fille de Pedro Carcavello, l'aide-sacristain de la cathédrale !....

» Peut-être bien, disaient les curieux qui commençaient à se disperser.

» En vérité, c'est la fille du vieux Carcavello, répétaient les voisines, à mesure que le cortége se rapprochait de la cathédrale !.... »

C'était en effet la fille de l'aide-sacristain Carcavello, c'était

(1) Ce mot signifie mousse, jeune marin embarqué à bord des chaloupes du Tage ; il répond en tout au *boy* des Anglais.

Isabella la blonde, comme on la nommait dans le quartier, par ce qu'elle avait, — ce qui est rare dans la péninsule — la chevelure d'un châtain clair et les yeux bleus. Arrivé près de la maison habitée par le père de celle-ci, Manoel prit les devants et frappa vivement à la porte avec son poing. La porte, fort épaisse et munie de bandes de fer, rendit un bruit sourd pareil à un gémissement, mais personne n'ouvrit.

« Don Pedro, Don Pedro Carcavello, cria le jeune homme avec impatience, répondez donc, je vous ramène votre fille à demi-morte, pour l'amour de Dieu, ouvrez ! »

Et il se remit à frapper si vigoureusement que le vieux sacristain entr'ouvrit le guichet pratiqué dans la porte massive, en demandant d'une voix nazillarde : « *Quem he !* — Qui est-là. »

Au même instant sa femme, la mère d'Isabella accourut tout en larmes; d'une main elle repoussa son mari, qui répétait toujours : « *Quem he !* » — et de l'autre elle ouvrit la porte. Puis elle prit sa fille dans ses bras et, avec l'aide de Manoel, elle la conduisit dans l'intérieur de sa maison. Les deux femmes qui avaient transporté Isabella se retirèrent pour retourner à leurs affaires, et la porte de la rue se referma lourdement.

Le premier soin de dona Fernanda, ainsi se nommait la mère d'Isabella, fut de placer sa fille dans son lit, et de l'y réchauffer, en l'enveloppant d'épaisses couvertures, puis elle descendit dans l'appartement où elle avait laissé son mari avec Manoel. Celui-ci debout, et frissonnant sous ses habits mouillés, racontait au sacristain comment sa fille était tombée à l'eau, et le vieux Pedro répétait en grommelant : « Qu'allait-elle faire là ? Ces fillettes sont toujours à courir par les places et les marchés ! »

Lorsque dona Fernanda vit le pauvre marin debout et résigné, qui ne recevait pas même une parole de remerciement pour sa belle action, elle ne put contenir son indignation : « Quoi, dit-elle à son mari, tu n'as pas fait asseoir ce généreux jeune homme, tu ne lui as pas offert une goutte de rhum pour se réchauffer !... As-tu perdu la tête tout à fait. » Et s'adressant à Manoel : « Venez vous sécher au feu de notre cuisine et avalez ce

verre de vieille eau-de-vie de France ! Ah ! jeune homme ! sans vous je n'aurais jamais revu ma pauvre fille, mon Isabella, ma seule consolation en ce monde.... Que serais-je devenue sans elle ! — Vous le voyez bien, mon pauvre mari devient fou ? il n'a pas même compris que vous avez risqué votre vie pour sauver notre fille... Mais, soyez tranquille, j'aurai de la reconnaissance pour deux, et Isabella ne perdra jamais le souvenir de ce qu'elle vous doit. »

En achevant de parler ainsi, dona Fernanda glissa dans la main du jeune matelot une pièce d'argent de la valeur de trois francs.

« *Obrigado*, *obrigado*, bien obligé, bien obligé, dit vivement Manoel en rejetant la pièce d'argent, ce n'est pas pour si peu que je risque ma vie, et ce n'est point avec cette petite pièce que vous payeriez celle de votre fille. J'ai fait mon devoir, *ha de ser o Deos quizer e nossa Senhora*, il en adviendra ce que Dieu voudra et la sainte Vierge ! »

Cela dit, il secoua ses cheveux humides qui se collaient contre ses tempes et se retira précipitamment.

II.

LE RAPAZ.

Le lendemain matin, la plus part des barques mettaient à la voile pour remonter le Tage et aller prendre à Santarem un nouveau chargement. Celle qui appartenait à Felipe Riseinho ne fut pas la dernière à appareiller, et, avant que le soleil se levât, elle était déjà au large, recevant par le travers une jolie brise de nord-ouest qui la forçait à louvoyer : mais la marée montant, le flot la poussait en bonne route. Immédiatement au-dessus de Lisbonne, à la hauteur de l'interminable faubourg de Xabregas, le Tage prend les proportions d'un lac immense ; la distance entre les deux rives, des dernières maisons de la ville aux vignobles de Palmella, ne peut être évaluée à moins de trois

lieues. Lorsque le vent fraîchit, - et c'était le cas ce jour-là, — il s'élève sur cette vaste étendue d'eau refoulée par l'Océan, des vagues assez fortes. Aussi la petite barque aux flancs lisses et polis par le courant, dansait-elle sur ses lames avec une grâce charmante, pareille à la mouette qui plonge son long bec dans l'écume pour baigner son plumage. Il faut avoir le pied marin, et ne pas craindre le mal de mer pour naviguer sur ces fragiles embarcations; mais ceux qui les montent ne sont-ils pas les descendants des explorateurs intrépides qui les premiers affrontèrent le cap des Tempêtes, pénétrèrent dans le détroit de Magellan, et firent le tour du monde ?

A l'arrière de la barque, en dedans du bord, on lisait écrits en caractères blancs ornés de fleurs bleues et rouges ces mots que le matelot Manoel avait prononcés en prenant congé de dona Fernanda : *ha de ser o que Deos quizer e nossa Senhora;* il en sera ce que Dieu voudra et la sainte Vierge ! Touchante devise et qui convient à ceux dont la vie est exposée aux caprices des vents ! Le patron Felipe, adossé au bordage, la main posée sur la barre du gouvernail, maintenait son embarcation au plus près du vent, et Manoel appuyé contre le mât fixait ses regards rêveurs sur la grande ville fuyant à l'horizon, dont il pouvait voir distinctement les églises se dessiner au-dessous des collines verdoyantes. Ils voguaient ainsi, sans mot dire, depuis plus d'une heure, lorsque le soleil éclairant de ses purs rayons la terre, les eaux et les petites voiles disséminées sur le Tage, remplit l'atmosphère d'une clarté radieuse. La lumière verse la joie dans les cœurs; à sa vue l'oiseau chante, l'insecte bourdonne, et l'homme a besoin de parler.

— « Manoel, dit le patron Felipe en s'adressant à son matelot, j'ai vu hier soir la petite Isabella; elle va mieux. Sais-tu, *rapaz*, que tu as fait là une belle action et dont on parlera longtemps sur le quai de Santarem ?

— » Vous l'avez vue, patron ?

— » Oui, je te dis; il y a longtemps que je connais les Carcavello !... La pauvre mère était encore toute transie.

— » Et la fille, patron, qu'a-t-elle dit?

— » Elle a dit ce qu'elle devait dire : que tu es un garçon courageux, qu'elle te doit la vie... C'est tout naturel.

— » Vraiment, elle a dit tout cela ?

— » Mais, mon pauvre Manoel, peux-tu en douter ?

— » C'est que la mère m'a offert tout juste la récompense qu'elle donnerait pour avoir retrouvé son caniche ; le père n'a pas même dit merci...

— » Et puis la fille aurait dû, dans l'état où elle était, te sauver au cou, t'offrir sa main !....

— » Je ne prétends pas cela, patron, interrompit Manoel d'un ton piqué.

— » Ne te fâche pas, mon ami, reprit le patron avec douceur ; écoute-moi plutôt. La mère Fernanda aime tendrement sa fille, mais elle adore ses écus, et puis elle n'a pas la clé de la bourse.....

— » D'ailleurs, croyez-vous que j'aurais accepté ?

— » Eh bien! dans ce cas, de quoi te plains-tu ? Laisse-moi continuer. Le père, le vieux Carcavello est dans un triste état ; il perd la tête, il devient fou, oui, fou de chagrin !

— » De chagrin ? s'écria Manoel d'un air d'incrédulité ; mais il est riche, il a une bonne place, il est logé pour rien ; avec cela qu'il est le père d'une des plus jolies filles de Lisbonne...

— » C'est vrai, c'est bien vrai, mon garçon ; mais tous ces bonheurs n'empêchent pas qu'il est en proie à une tristesse incurable..... Et pourtant, il serait en ton pouvoir de le guérir ?

— » Moi, moi, patron ; moi qui suis pauvre comme un rat d'église, moi qui n'ai ni instruction, ni esprit, ni hardiesse, moi qui.....

— » Toi, oui, toi, Manoel, tu pourrais le guérir ; après avoir sauvé la fille, il serait beau de rendre au père la raison et la vie, car il en mourra, le pauvre Carcavello.

— » Ah ! ça, patron, vous voulez rire, reprit Manoel qui ouvrait de grands yeux.

— » Attention, matelot, dit le patron Felipe, pare à virer ; pendant que nous causons, la barque a marché et nous sommes assez près de la terre. » — Parlant ainsi, le patron mit toute la

barre sous le vent, et la barque se redressa comme un cheval qui se cabre; d'une main exercée, Manoel fila l'écoute, changea la voile, et la frêle embarcation, s'abattant sur la vague, reprit son essor sur le bord opposé. Cette simple manœuvre fut bientôt exécutée; le patron Felipe tira de son coffre un beau pain blanc et un melon d'eau dont il donna la moitié à Manoel, et, tout en mangeant, il continua son discours.

— « Tu es un bon garçon, Manoel, mais tu ne comprends pas ce qu'on te dit. Je te parle sérieusement, très-sérieusement. Crois-tu que je ne sais pas que tu aimes Isabella? Ça te fait rougir!... Ah! *rapaz,* que tu es simple! Quand tu t'es jeté à l'eau pour la repêcher, est-ce que je n'ai pas vu qu'il y avait comme un ressort qui te poussait, et que tu ne voulais pas laisser le temps à un autre de plonger avant toi?....

— » Ah! patron, c'est bien vrai.... Il y avait là le matelot de la grande barque à côté de nous, Joaquim Cardereiro, qui ôtait déjà sa veste...

— » Celui-là est plus fin que toi, Manoel! Il a couru le monde; il est éveillé comme tous les gens des Algarves qui sont les Andalous du Portugal... Il y a longtemps qu'il a les yeux sur Isabella.....

— » Et moi aussi, il y a longtemps que j'ai les yeux sur elle... seulement je ne suis point hardi... Et puis, quand on n'a pas voyagé et qu'on n'est pas riche, ça vous rend timide...

— » Voyons, veux-tu que je t'indique un moyen de ramener le père Carcavello à la raison, de devenir son favori, de telle sorte que tu pourras avoir tes entrées dans la maison, parler à sa fille, apprivoiser la mère?....

— » Ah! fit Manoel en levant les bras en l'air.

— » En ce cas, écoute un secret. Dans mon enfance, je répondais la messe à un vieux prêtre de Santarem qui m'apprit à lire, à écrire, à compter...

— » Vous êtes bien savant, patron!...

— » Je sais quelque chose, reprit le patron en se rengorgeant. Il y avait chez ce vieux prêtre un livre très-gros, intitulé la Vie des Saints, et tout rempli des histoires les plus belles, les

plus édifiantes, et chaque jour nous lisions dans le gros livre. Donc, au jour du 22 janvier, se trouvait la vie de saint Vincent, le premier patron de la cathédrale de Lisbonne. Saint Vincent n'était encore que diacre, quand éclata une grande persécution... C'était avant les Maures, tu entends bien.....

— » Il y a donc longtemps, longtemps de cela?

— » Très-longtemps, une quinzaine de siècles à peu près..... On martyrisa Vincent, qui était un pieux jeune homme, puis on le jeta à l'eau, mais le corps d'un Saint ne devait pas être dévoré par les poissons. Il flotta le long de la côte et vint aborder en Andalousie, et puis, ce qu'on en fit après, je ne m'en souviens pas bien; j'étais si jeune quand je lisais ces belles histoires-là ! Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on avait perdu la trace de ce corps sanctifié par le martyre, et on le cherchait partout, quand on remarqua deux corbeaux qui frappaient la terre de leur bec. Il se trouvait dans ce pays-là des Mouzarabbes, — des mécréants convertis, — qui affirmèrent avoir caché dans cet endroit le corps du Saint; on le déterra, on le fit porter au cap le plus prochain, qui s'est nommé depuis cap Saint-Vincent et on l'embarqua sur une felouque à rames pour le conduire à Lisbonne. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que les corbeaux ne quittèrent pas la felouque, ils l'accompagnèrent jusqu'à l'église, ainsi que le constate une image coloriée qu'on voit dans le gros livre; en mémoire de quoi on entretient toujours derrière le chœur de la cathédrale, tout à côté de la sacristie, une paire de corbeaux en l'honneur de saint Vincent, et c'est l'aide-sacristain qui les soigne. As-tu compris, Manoel ?

— » C'est clair comme le jour, répondit le matelot; mais je pense que le sacristain perçoit quelque chose pour leur pension; ces bêtes-là mangent beaucoup !

— » Il y a des fonds pour la nourriture des corbeaux, reprit le patron Felipe; et il est certain qu'ils mangent énormément. Le père Carcavello qui est chargé de leur entretien, s'était épris d'une véritable passion pour ses deux pensionnaires; il se fût privé lui-même de sa nourriture plutôt que de les laisser jeûner. Il les gâtait, il les poussait à l'intempérance, et il avait tort, car

les bêtes ne sont pas plus raisonnables que les hommes. Mais, que veux-tu, c'était sa joie à lui ! Les corbeaux gros et gras, au plumage luisant, battaient de l'aile quand ils le voyaient et de leur voix profonde répétaient à l'envi : *Viva, viva don Pedro !* Un jour de cet été, sa femme Fernanda revenait de la promenade avec sa fille Isabella; au milieu de la cour où les corbeaux erraient en liberté, Fernanda enleva brusquement son *lenzo* (1), et l'épingle qui le tenait fixé sous le menton tomba à terre. L'un des corbeaux l'avala et le lendemain on le trouva les pattes en l'air !..... Tu vois d'ici le désespoir de Carcavello..... Il court se jeter aux pieds de l'archevêque en criant comme un désespéré : « Il est mort, il est mort, grâce pour moi, monseigneur, car je suis innocent ! Il est mort, ce compagnon, cet ami, que j'avais élevé avec tant de soins ! » En vain le prélat cherche-t-il à le consoler ; en vain lui fit-on observer qu'il y avait moyen d'en retrouver un autre. La saison des nids était passée et il fallait attendre jusqu'au printemps prochain.

— » Ah ! le drôle d'homme, s'écria Manoel ; il aurait donc mieux aimé que je lui aurais apporté un corbeau que de lui rendre sa fille.....

— » Nous y voilà, reprit le patron Felipe. J'ai causé de cela souvent avec lui, et hier encore il m'a été facile de deviner que son plus ardent désir est d'avoir un nouveau pensionnaire pour remplacer celui qu'il a perdu ; d'autant plus que l'autre, ennuyé d'être seul, commence à dépérir et ne parle plus. Mais il faut que ce corbeau soit déniché au cap Saint-Vincent, tout près du lieu où fut découvert le corps du martyr ; en un mot, qu'il soit un arrière-petit-fils de ceux qui accompagnèrent la felouque chargée des précieuses reliques.

— » Eh bien, quand il aura son oiseau, il se guérira de sa tristesse..... Qu'est-ce que cela me fait à moi ?

— » Tu n'as donc pas entendu ce que je t'ai dit ; je suppose que tu ailles au cap Saint-Vincent, que tu y déniches un corbeau

(1) Pièce de linon que les femmes de Lisbonne placent sur leur tête, quand elles vont dehors.

de belle venue ; tu l'apportes au père Carcavello, il te saute au cou, il t'appelle son sauveur, il te fait grande chère, et tu deviens pour lui le plus parfait jeune homme de tout le Portugal.....

— » Et serai-je pour cela plus avancé, dit tristement Manoel ?

— » Aide-toi, le ciel t'aidera, répliqua le patron Felipe ; je t'indique un moyen de te faire bien voir du père, et c'est le grand point. N'as-tu pas déjà gagné les bonnes grâces de la mère !.... Quant à Isabella, voyons, ne rougis pas ; quant à la jeune fille, pourquoi ne t'accueillerait-elle pas bien après ce que tu as fait pour elle ?

— » Je crois que Joaquim lui plaît.... Il a bonne mine, lui ; il est plus fin que moi, vous l'avez dit tout à l'heure, et puis il a quelque chose de ses parents !

— » Je t'ai dit le secret de plaire au vieux sacristain, à toi de faire le reste, mon garçon. Il ne sert à rien de dire : je suis pauvre et cet autre est riche ; je suis timide et l'autre est hardi ! Il faut oser, il faut tâcher !..... Qui se décourage avant d'agir, n'arrivera jamais à rien..... Tu aimerais peut-être mieux trouver un sac plein d'onces d'or dans ton coffre que de dénicher un oiseau dans le creux d'un rocher ?

— » Cent fois, mille fois mieux !...

— » Et si l'un a la même valeur que l'autre dans le cas présent ; et si les onces d'or te manquant, tu peux trouver l'oiseau, pourquoi n'irais-tu pas le chercher ? »

Ces dernières paroles firent réfléchir le jeune marin ; il demeura silencieux, les bras croisés, se laissant aller au mouvement saccadé de la barque, dont la proue fendait la vague comme un éperon et qui traçait à sa poupe un long sillon d'écume.

III.

LA RUE D'OR.

Peut-être les choses ont-elles changé depuis ; toujours est-il qu'à l'époque où se place notre récit on célébrait à Lisbonne

avec la plus grande solennité, au couvent de *San-Vicente-de-Fora*, la fête de saint Vincent, patron du Portugal et du royaume des Algarves. Durant l'office, l'artillerie des forts mêlait le bruit de ses détonations à celle des vaisseaux de guerre mouillés dans le Tage. Sur tous les mâts des navires et à la façade de tous les monuments publics, flottait la bannière blanche et bleue. La ville entière était en gala, et bien que la fête tombe le 22 janvier, il n'est pas rare que le temps soit parfaitement serein et l'air d'une douceur printanière.

La barque de Felipe Riseinho amarrée à sa place accoutumée, au quai de Santarem, s'était pavoisée, elle aussi, d'un petit drapeau aux deux couleurs, fiché sur une baguette de coudrier à la poupe, au-dessus du gouvernail. Ce n'était plus des châtaignes qu'elle apportait en cette saison, mais bien de belles oranges et des petites *tangerines* (1), à la peau si fine, au goût si relevé, qu'on ne cultive qu'aux environs de Santarem.

Manoel, en habit de fête, la veste sous le bras, le chapeau de paille sur l'arrière de la tête, se promenait dans la rue d'Or, *a rua de Ouro*, la plus riche de Lisbonne avec sa voisine la rue d'Argent, *a rua de Prata*. Il avait bon air le grand *rapaz* : on lisait sur sa physionomie franche et ouverte un mélange d'honnêteté et de candeur, de résolution et de timidité.

Le marin à qui on accorde *liberté de manœuvre* est volontiers flaneur ; heureux encore s'il n'est que cela ! Manoel suivait donc la *rua de Ouro*, regardant les riches boutiques des orfèvres avec la curiosité ébahie d'un pauvre diable qui n'a pas le moyen de faire des emplettes. Comme il s'arrêtait à considérer un grand magasin où étaient entassés, sans ordre, des vases de la Chine, des yatagans de Tanger, des étoffes de l'Inde brochées d'or, des colliers de sequins et autres objets de fantaisie d'une grande valeur, le marchand fixa d'abord sur lui avec défiance ses petits yeux armés de grosses lunettes : puis il ouvrit doucement la porte de sa boutique en faisant signe à Manoel d'y entrer. Le

(1) Oranges petites qui n'ont pas de double peau ; on les nomme aussi *mandarines*.

matelot fit un pas pour s'éloigner ; cette invitation lui paraissait dérisoire : les beaux et riches objets, les luxueuses futilités n'étaient point pour lui. Mais le marchand s'avança vivement à sa rencontre :

— « Entrez, jeune homme, lui dit-il de sa voix la plus engageante, entrez !

— » Mais, *senhor*, répliqua Manoel, je n'ai point assez d'argent pour rien acheter chez vous !...

— » Entrez, vous dis-je ; si vous n'aviez rien à acheter, vous avez peut-être quelque chose à vendre. Moi, voyez-vous, j'achète, je vends, je fais des échanges et aussi des avances sur les matières d'or et d'argent. »

Le jeune matelot, se laissant guider par le marchand, entra dans sa boutique.

— « Plus loin, s'il vous plaît ; passons dans mon cabinet, reprit le marchand ; vous avez là au quatrième doigt de la main gauche une bague qui n'est pas sans valeur... D'où vient-elle ?... Si vous êtes dans l'intention de vous en défaire, je pourrais vous la payer un bon prix, vous l'échanger..... hein ?

» Cette bague-là ? dit Manoel en fermant la main pour la mieux considérer ; cette bague-là vaut quelque chose ?

» Mais oui ; le diamant n'est pas irréprochable, on en voit d'une plus belle eau, et puis la monture étant hors de mode ne compte pour rien..... Combien en demandez-vous ?

» C'est la première fois que je la porte, répondit Manoel, je n'ai point envie de m'en défaire ; quand je serai ennuyé de l'avoir à mon doigt, nous verrons.

— » Vous y tenez, n'est-ce pas ; soit, gardez-la quelque temps et puis vous me reviendrez. Cependant si je vous en offrais un gros prix ? Les temps sont durs, savez-vous, il n'y a plus d'argent en Portugal depuis que la cour a émigré au Brésil, depuis que les Français nous ont pillés !.... Voyons, faisons un marché !

— » Non, répliqua Manoel ; pas pour cette fois..... Cette bague me vient d'un grand oncle qui avait fait la guerre dans l'Inde ; il est revenu mourir à Santarem au milieu de sa famille.

Pauvre oncle! un brave homme et un bel homme dans son temps, avant qu'il ait eu un œil crevé et la mâchoire brisée. Deux jours avant sa mort, il me donna cette bague et une demi-douzaine de pierres comme celle que vous voyez, en me disant : « Garde ça pour toi, et en mémoire de moi. Je te fais là un petit cadeau qui vaut bien un *de profundis!* »

Cela dit, il se leva, salua le marchand et sortit vivement pour se dérober aux obsessions de celui-ci. Le bijoutier le suivait des yeux afin de s'assurer s'il n'entrait point dans quelque autre magasin pour y offrir cette bague précieuse dont il connaissait désormais la valeur, et il répétait entre ses dents : « Le malheureux! il a peut-être une douzaine de ces diamants précieux, des Golconde, des Visapour!..... » Puis il referma sa porte quand il eut vu le jeune marin tourner le coin de la rue d'Or, et se diriger vers la promenade du *Rocio*.

Cette promenade, dite *Passeio do Rocio*, située entre deux collines abruptes, est toute plantée de chênes verts et de grands lauriers dont les grives viennent en sifflant manger les baies. Il fait bon en hiver sous ces bosquets couverts de feuilles d'un vert foncé, et si l'on pouvait oublier un instant qu'on se trouve sous un climat où la neige ne tombe pas une fois en dix ans, il suffirait pour s'en convaincre de lever les yeux à droite ou à gauche. Aux flancs des coteaux qui bornent l'horizon se groupent par masses opaques les citronniers et les orangers, constellés de fruits d'or, parmi lesquels le pâle olivier étend ses rameaux flexibles. Cependant cette promenade est peu fréquentée des habitants de Lisbonne qu'un attrait irrésistible et le souvenir des splendeurs passées entraîne sur la place du palais et sur les quais spacieux, d'où la vue embrasse le Tage dans toute sa beauté et les montagnes vertes qui bordent la rive gauche.

Manoel arrivé près de la promenade tourna brusquement à droite et se mit à marcher à pas précipités vers la vieille ville. Les paroles du joaillier avaient fait sur son esprit une impression singulière. Ce legs du vieil oncle auquel il n'avait pas pensé depuis dix années, représentait donc une certaine valeur, puisque la seule bague avait excité la convoitise du marchand. Cette pensée

lui causait une sensation de vanité, une joie secrète ; à toute minute il regardait avec complaisance ce petit joyau si longtemps négligé et qui maintenant brillait à ses yeux comme un talisman. Sans doute l'homme ne vaut que ce qu'il est ; la religion et la philosophie sont d'accord sur ce point. Cependant l'absolue pauvreté est comme le froid ; elle paralyse les moyens de celui qu'elle accable et arrête le complet développement de ses facultés. Manoel se sentait plus sûr de lui-même depuis qu'il se savait moins pauvre ; il reprenait confiance dans sa destinée, dans son avenir quelque limité qu'il fût. Aussi se décida-t-il à exécuter le projet qu'il roulait dans sa tête depuis le matin, à rendre visite au vieux sacristain et à sa famille. Deux fois seulement, depuis le grand événement du quai de Santarem, il était allé timidement et la tête basse, présenter ses civilités à Isabella et à sa mère : cette fois il frappa d'une main assurée à la lourde porte et entra avec un sourire.

L'aide-sacristain n'était point, comme de coutume, à faire les cent pas dans sa cour, devant le juchoir vide de son corbeau défunt. Dona Fernanda et sa fille firent asseoir Manoel et lui offrirent une collation. Le jeune marin mangea de bon appétit, but sans se faire prier un verre de Porto et engagea la conversation avec un entrain qui n'échappa ni à dona Fernanda ni à sa fille. Elles se regardèrent l'une et l'autre avec surprise et d'un air qui semblait dire : « Mais, en vérité, ce n'est plus le même homme ! Nous ne l'avions jamais vu si aimable... »

— « Eh bien ! dit Manoel en s'approchant de dona Fernanda, comment va le senhor Carcavello ?

— » Pas bien, pas bien du tout ! Vous comprenez ce qu'il a souffert aujourd'hui !..... Chaque volée d'artillerie, chaque coup de cloche célébrant la fête du grand saint Vincent, lui arrachait un soupir à fendre l'âme..... Il a pris le parti de s'aller cacher dans une petite chambre dont il a fermé les volets pour ne rien entendre. Tout ce qui lui rappelle cette fête solennelle est pour lui un supplice..... Oh ! mon pauvre mari ! »

Pendant que dona Fernanda parlait ainsi, Manoel allongeait négligemment sa main gauche du côté d'Isabella. La jeune fille

laissa tomber un regard sur le joyau, et la vue du diamant lui causa une impression qui n'échappa point à Manoel : l'esprit lui était venu depuis sa rencontre avec le joaillier de la rue d'Or.

— « Croyez-vous, senhora, demanda Manoel d'un ton discret, croyez-vous qu'il n'y a pas moyen de remédier à ce fâcheux état ? Si quelqu'un lui apportait au printemps un jeune corbeau, d'une belle venue et digne de remplacer celui qu'il a perdu ?

— » Sans doute, répondit dona Fernanda, mais il faut que l'animal vienne du cap Saint-Vincent ; sans cela, voyez-vous, il ne vaudra rien.

— » Mais c'est ainsi que je l'entends, répliqua vivement Manoel.

— » Le difficile, sachez-le bien, sera de l'en convaincre : on aura beau dire que c'est un vrai corbeau des Algarves, de la pointe de Sagres, il le refusera. Ah ! si vous saviez comme il est entêté, le cher homme ?

— » Tâchons d'abord d'avoir l'oiseau, dit Manoel en se levant, et puis nous verrons. S'il n'en croit pas ma parole, s'il refuse à croire à la vôtre, *senhora*, j'espère que dona Isabella daignera répondre pour moi, et le senhor Carcavello ne pourra résister aux affirmations qui sortiront d'une aussi jolie bouche !... »

Parlant ainsi, il s'inclina en saluant Isabella et prit congé de celle-ci et de sa mère.

« Voilà qui est parler galamment, dit dona Fernanda à sa fille, lorsque Manoel fut parti ; ce jeune homme a vraiment de l'esprit et des manières ; il est mieux que je ne le croyais !...

— » Ah ! ma mère, interrompit Isabella, il a toujours eu bonne mine ; et puis il ne faut pas reprocher à un jeune homme qui passe sa vie dans les barques un peu de timidité : c'est un défaut rare chez ces gens-là.....

— » Je ne lui reproche rien, Isabella, il est inutile de le défendre..... Je disais qu'il avait les autres fois un air un peu niais.....

— » Bah ! reprit la jeune fille en levant l'épaule, vous êtes bien difficile, ma mère ; je parierais que vous n'avez pas vu la bague qu'il porte à la main ? Elle est belle, fort belle, entendez-

vous..... Un jeune homme qui possède une pareille bague..... »

Elle fut interrompue par un grand bruit dans l'escalier ; c'était le vieux sacristain qui, n'entendant plus ni le canon, ni les cloches du couvent de San-Vicente de Fora, sortait enfin de sa retraite et venait prendre sa place habituelle entre sa femme et sa fille. Il s'assit près de la fenêtre, les jambes plongées dans un grand sac rempli de paille, selon l'usage des Portugais peu aisés qui n'allument jamais de feu pendant l'hiver, et se mit à lire dans un gros livre d'heures avec assez de calme. La crise était passée ; il se trouvait mieux.

IV.

LE CAP SAINT-VINCENT.

Au moment où le vieux Carcavello s'asseyait dans son fauteuil, un peu remis des émotions de la journée, Manoel, tournant l'angle de la place de la *Sé* (la cathédrale), se rencontra face à face avec son rival, Joaquim Cardereiro, matelot comme lui à bord d'une barque du Tage, celui-là même qui affectait de porter un intérêt tout particulier à Isabella la blonde.

— « Que fais-tu par ici, *rapaz?* demanda ironiquement Joaquim.

— » Je te défends de m'appeler ainsi, riposta Manoel, cela n'est permis qu'à mon patron.

— » Don Manoel, senhor don Manoel, que faites-vous par ici, et d'où venez-vous ? reprit Joaquim en saluant de ses deux mains. »

Manoel lui tourna le dos et continua son chemin.

— « Halte-là, s'écria Joaquim avec un accent de sourde colère ; il faut que je m'explique avec toi..... Je ne veux pas que tu remettes les pieds chez Isabella ; est-ce entendu ?

— » Tu ne veux pas, répliqua Manoel en appuyant sur chaque syllabe ; et qu'est-ce que cela me fait !

— » Comme tu es fier aujourd'hui, riposta Joaquim, c'est à

moi que tu oses parler ainsi, à moi qui ai fait les grands voyages de Goa, de Macao, d'Angola, du Brésil?..... Toi, toi, pauvre marinier du Tage, qui n'a jamais plongé ton aviron dans l'Océan? »

D'un mouvement rapide, Manoel que ces paroles piquaient au vif enleva la bague et la glissa dans sa poche; puis, retroussant sa manche, il se mit en garde.

— « Ah! reprit Joaquim, si nous étions dans un endroit plus retiré, je te donnerais une leçon! Parce que tu as plongé à trois pieds sous l'eau pour sauver une jeune fille que ses robes empêchaient de couler, tu te crois des droits sur elle et tu te poses en héros! »

A ces paroles, Manoel poussé à bout saisit le bras de son adversaire et le lui serra d'une telle force que celui-ci pâlit de douleur.

— « Voyons, Manoel, lâche-moi, dit Joaquim subitement apaisé. Tu es un bon garçon, et il ne faut pas que deux camarades se donnent des coups en pleine place publique..... J'ai voulu te tâter un peu; tu as fait bonne contenance et me voilà satisfait. Diable, comme tu y vas! Il ne fait pas bon à plaisanter avec toi!... Veux-tu que je te paye une bouteille de vin vieux au coin du marché, j'ai de l'argent.

— » Non, répondit Manoel, en proie à une colère qui ne pouvait se calmer aussi vite. Je ne veux rien prendre. Va de ton côté et moi du mien. Si nous nous rencontrons quelque jour tu sais bien où, si nous nous trouvons en rivalité, eh bien! le sort décidera entre nous deux. Ni querelle, ni bataille, ni coups de poing, ni coups de couteau surtout! *Ha de ser o que Deos quizer e nossa Senhora;* il en sera ce que Dieu voudra et la sainte Vierge; c'est la devise de la barque de mon patron et la mienne aussi! »

Manoel, ayant ainsi parlé, tendit la main à Joaquim qui ne fit que la toucher et s'éloigna en se répétant à lui-même:

— « Tu me le paieras, *rapaz,* tu me paieras l'affront que je viens d'essuyer. Si tu es plus fort que moi, j'ai des moyens de me venger!..... »

Avec un peu moins de naïveté, Manoel aurait compris qu'il y a des succès pires que des défaites, et que désormais Joaquim devenait pour lui un dangereux ennemi. Mais satisfait d'avoir fait sentir sa force à son rival, il marcha vers le quai de Santarem, où se trouvait sa barque, sans plus songer aux suites de cette rencontre. Il dormit paisiblement sur son mince matelas de feuilles de maïs, content de sa journée et rêvant à la visite dont il s'applaudissait de s'être si bien tiré. La bague, précieusement renfermée dans son coffre, ne devait plus reparaître à sa main avant le jour de la fête de Pâques ; mais où serait-il alors? Sa résolution était prise. Il voulait s'embarquer à bord d'un navire caboteur, naviguant entre Lisbonne et les ports de la province des Algarves, afin de pouvoir, la saison venue, tenter la grande entreprise dont le patron Felipe l'encourageait à courir les chances. Un de ses frères, plus jeune que lui de sept à huit ans, devait le remplacer comme *rapaz* auprès de celui-ci.

Le lendemain, tout animé encore des souvenirs de la veille, il déclara ses intentions à son patron qui les approuvait d'avance, et ils se séparèrent dans les termes de la plus touchante cordialité. Manoel ne put retenir ses larmes, et don Felipe fort ému, lui aussi, lui dit d'une voix mal assurée :

— « Allons, *rapaz*, souviens-toi que tu as vingt-deux ans sonnés ! Si on te voyait pleurer, on se moquerait de toi ! Tiens ; voilà ce gueux de Joaquim qui te montre du doigt.

— » Eh ! don Felipe, cria tout aussitôt Joaquim qui parait les manœuvres dans sa barque, est-ce que vous renvoyez votre *rapaz !* Que va-t-il devenir le pauvre enfant ! Il ne va pas bien loin, j'en suis sûr !

— » Fais ta besogne et tais-toi, répondit don Felipe ; puis se tournant vers Manoel il ajouta à voix basse : « Va, mon garçon, ne fais pas attention aux méchants propos de ce vaurien. Laisse aboyer les chiens qui peuvent te mordre par derrière ; tu m'as bien servi, je t'ai payé, nous sommes quittes. Ne dis pas où tu vas et que saint Vincent te protége ? »

Trois jours après, Manoel, embarqué comme matelot à bord d'une felouque, faisait voile pour Faro, la capitale de l'ancien

royaume des Algarves. Pendant trois mois il navigua de Faro à Lisbonne et à Gibraltar, portant au sud et au nord des chargements de cire, de carroubes et de kermès ; puis vers le milieu d'avril, la felouque se trouvant à l'ancre devant la petite ville de Villanova-de-Portimão, il demanda à se faire débarquer. La saison était venue de tenter la grande expédition.

De Villanova, il remonta vers la Sierra de Monchique, passa derrière la ville de ce nom, célèbre par ses bains chauds et surtout par sa position pittoresque au penchant de la montagne, puis se mit à courir le pays. Dans ses excursions aux flancs des montagnes de Monchique, il apercevait tantôt des vautours au cou nu, aux lourdes ailes marquées d'une large tache blanche, qui semblaient descendre des nues et s'abattaient le soir sur les pics solitaires ; tantôt des aigles fauves, à la puissante envergure, qui s'élançaient dans les airs, enlevant dans leurs serres crochues des lièvres et des lapins. Les grands oiseaux affectionnent ces solitudes escarpées où les bruyères, les myrtes, les cistes, les chênes verts et les plantes rampantes forment des massifs impénétrables. Mais ce n'était point là ce que cherchait Manoel. Il allait donc toujours, les yeux fixés sur le ciel, épiant dans le bleu du firmament l'aile noire du corbeau.

Comme il se rapprochait de la côte, en tirant vers les rochers à pic qui forment le cap Saint-Vincent, le jeune marin de Santarem découvrit à l'horizon un point noir qui fit battre son cœur de joie et d'espérance. Il se cache dans un buisson, épie le vol de l'oiseau qui se rapproche de lui, et voilà que du côté opposé un croassement se fait entendre. A ce cri répond l'autre oiseau, celui qui cinglait à tire d'aile vers le cap ; à n'en plus douter ce sont deux corbeaux qui reviennent à leur nid ; mais où est ce nid ? D'abord les oiseaux se mettent à voler l'un au devant de l'autre ; ils vont, viennent, d'un aile rapide, tantôt à droite, tantôt à gauche, comme pour s'assurer qu'aucun ennemi ne guette leur retour. Enfin, après mainte évolution ils rabattent leur vol vers la cime de la falaise et disparaissent ; on eut dit que le rocher s'était entr'ouvert pour les cacher.

Debout sur le promontoire escarpé, Manoel se penche vers

l'abîme au risque d'être pris de vertige. Aussi loin que l'œil peut s'étendre, se déploie la mer, la mer immense, agitant ses flots avec un sourd murmure : çà et là paraissent de grandes voiles qui passent comme de blanches ombres sur la vague d'un vert glauque. Il y a entre le bruit sourd de la mer qui gronde et l'immobilité des rochers qui la dominent, comme la lutte sourde de deux éléments ennemis éternellement en guerre. Les flots battent les récifs qui les repoussent ; la mer qui semble s'être retirée vaincue au moment du flux, revient à l'assaut à la marée montante, et c'est l'élément liquide, le plus faible en apparence, qui triomphe de l'élément solide. De siècle en siècle, quelque masse de roches enlevées à la falaise et roulant dans l'abîme attestent le triomphe de l'Océan.

Où donc avaient passé les deux oiseaux ? Manoel l'oreille au guet a cru discerner, au milieu du bruit des flots en mouvement, comme le faible cri d'un oiseau qui reçoit la béquée. Sans nul doute le nid est là, tout près de lui, sous cette ligne de roches superposées qui couronnent la falaise ; mais comment y arriver, comment se glisser au-dessous de cette corniche qui cache un trou profond dans lequel les corbeaux ont élevé leur nichée ? Fût-on muni d'une corde nouée et parvint-on à la fixer solidement sur la crête du rocher, il y aurait de la folie à se suspendre entre ciel et terre à une pareille hauteur. Le plus hardi dénicheur d'aigles des montagnes de l'Ecosse n'oserait tenter un si dangereux exploit. Et puis le roulement des flots inspire, entendu de haut et repercuté dans les cavernes des rochers, une terreur étrange et comme surnaturelle. Un seul moyen se présente à l'esprit de Manoel ; descendre jusqu'au pied de la falaise et remonter ensuite si la chose est possible.

Il passa bien deux heures à sonder le terrain, à chercher une fissure par laquelle il pût se frayer un passage et se glisser sous la corniche. Vains efforts ; et le jour baissait. Le soleil qui brillait au loin sur la mer entra doucement dans les flots et y éteignit peu à peu ses rayons, laissant à travers le bleu intense du ciel ces longues traînées roses que le pinceau de Claude Lorrain a su rendre avec tant de charme. Puis au crépuscule succéda

bientôt une obscurité complète, mais tempérée par la douce clarté qui tombait des mille étoiles du firmament. A ce moment, Manoel accablé de fatigues se tapit sous un buisson pour y passer la nuit.

V.

LE CUTTER.

Elle parut bien longue à Manoel, cette nuit sereine, cette nuit de printemps sous l'un des plus beaux climats du monde. Il ne pouvait dormir ; il était en proie à des effrois subits au sein de la solitude déserte. Une fois il crut entendre marcher près de lui et se leva sur les genoux, prêtant l'oreille au moindre bruit ; mais il ne distingua rien que le murmure presque imperceptible du vent dans les feuilles aiguës des agaves, et son œil ne vit rien que la silhouette des montagnes découpant leurs sommets aigus sur la voûte étoilée. Cédant enfin à la fatigue il commençait à sommeiller, quand le chant de l'alouette vigilante l'éveilla en sursaut. Une pâle lueur répandue dans l'atmosphère annonçait l'approche du jour, et sur la mer courait un brouillard blanchâtre pareil à une fine gaze. Manoel sortit de dessous le buisson qui l'abritait, juste au moment où les deux grands corbeaux, quittant leur nid, s'envolaient du côté de la *Sierra* pour chercher la nourriture de leurs petits.

Il fallait agir ou renoncer à l'entreprise. « Qu'il en advienne ce que Dieu voudra et la sainte Vierge ! » dit à demi-voix Manoel en faisant un signe de croix, et il se mit à descendre au hasard, s'attachant aux aspérités des rocs, se suspendant aux racines des plantes grimpantes, roulant à droite, glissant à gauche, jusqu'à ce qu'il rencontrât une place assez unie et assez large pour pouvoir poser ses deux pieds et s'y maintenir solidement. Cette descente rapide qui ressemblait à une chute l'avait conduit à la moitié de la hauteur des rochers ; il se tourna involontairement avec effroi vers la mer que ridait la fraîche brise du matin et ne vit aucune voile au large, à l'exception d'un grand cutter qui

remontait vers le sud et rasait d'assez près la côte. Après avoir repris haleine, Manoel essaya de remonter et il y parvint avec des peines inouïes, en s'aidant des coudes et des genoux. Dans cette périlleuse ascension, il se sentit plus d'une fois prêt à s'évanouir. La sueur coulait sur son front ; il éprouvait un tremblement nerveux dans tout son corps, et dans ses oreilles un bourdonnement insupportable. Cependant son courage ne l'abandonnait pas ; il se voyait si près du but ! De longs brins d'herbes qui pendaient hors de la fissure du rocher, mêlés à des racines entrelacées lui indiquaient le lieu précis où le nid était posé..... Encore quelques minutes d'effort et sa main va l'atteindre. Il se dresse de toute sa hauteur, en appuyant son coude gauche sur une pierre pointue, allonge le bras droit et par un mouvement rapide attire à lui les deux oiseaux. Ils étaient déjà tout gros, — tout *drus*, comme disent les enfants de nos campagnes ; — l'un assez fort pour essayer ses ailes, s'élance en avant, et dépassant la corniche prend son vol vers le sommet des rocs. L'autre hésite à sortir du trou et reste sur le bord du nid le bec ouvert, les plumes hérissées.

— « Je le tiens, je le tiens, s'écrie Manoel ivre de joie !.... Il est à moi !...

— » Pas encore ! » répond une voix vibrante, celle de Joaquim, qui, se glissant comme un chat-tigre par un étroit couloir caché sous les lianes, avait atteint la fissure du roc par le bord opposé.

Manoel épouvanté d'entendre une voix humaine dans ce lieu désert où il se croyait seul, tournait la tête du côté de son ennemi, lorsque celui-ci le frappant d'un coup de couteau sur le haut de l'épaule, lui fit lâcher prise.

— « Joaquim ! » s'écria Manoel en fermant les yeux, et couvert de sang, il roula de roc en roc, lentement, comme un corps inerte, jusqu'au pied de la falaise où les grandes marées avaient apporté un sable fin mêlé de débris de coquillages. Tandis qu'il roulait ainsi, Joaquim, sûr de sa proie, posa la main sur le dos du jeune corbeau qui s'effraya, baissa la tête et voletant, culbutant, imparfaitement soutenu par ses ailes naissantes, vint

s'abattre tout effaré auprès de Manoel. Descendre par la même voie était chose impossible, à moins de se laisser tomber comme l'avait fait le blessé..... Joaquim voyant au pied des rochers Manoel qui gisait inanimé et sanglant, le crut mort et comprit qu'un sort pareil l'attendait s'il se risquait à le rejoindre. Du haut de la falaise il considéra avec une rage secrète l'oiseau tant convoité, dont le noir plumage se détachait nettement sur le sable. Trompé dans son attente, honteux de la mauvaise action qu'il venait de commettre, il se remit à gravir le sentier difficile par lequel il était arrivé au nid des corbeaux et s'enfonça dans les *mâquis* pour tâcher d'attraper celui des deux oiseaux qui s'était échappé. Mais ce fut en vain ; il se vit forcé de renoncer à cette dernière espérance.

Cependant le cutter qui se trouvait dans ces parages au lever de l'aurore, manœuvrait pour se rapprocher du rivage ; la chute de Manoel avait été remarquée par ceux qui le montaient, et bientôt leur attention fut plus vivement attirée de ce côté par les cris désespérés des grands corbeaux qui volaient autour du corps inanimé de Manoel et semblaient vouloir emporter leur petit en lui prêtant l'aide de leurs ailes.

Ce cutter était un yacht de plaisance appartenant à un Anglais; un de ces charmants petits navires fins voiliers, solides à la mer, gréés dans la perfection, avec lesquels on se transporte, selon ses fantaisies, des côtes brumeuses de la Manche aux rivages souriants de la Méditerranée; celui-ci allait de Lisbonne à Gibraltar. Le canot ayant été mis à la mer, quatre rameurs y descendirent avec un contre-maître, et les cinq marins, sautant sur le sable, soulevèrent avec précaution le corps sanglant et meurtri de Manoel.

— « Est-il mort, cria le propriétaire du petit yacht avec son porte-voix ?

— » Pas encore, répondit le contre-maître !

— » Amenez-le à bord ! »

Non, Manoel n'était pas mort ; le couteau de son rival n'avait fait qu'effleurer les chairs et sa chute n'avait pas été assez rapide pour occasionner des lésions bien graves. Quand les marins

du yacht le prirent dans leurs bras, il ouvrit les yeux, poussa un soupir, regarda autour de lui et fit un effort pour saisir l'oiseau qui s'était blotti sous une roche.

— « Vous voulez donc prendre avec vous cette bête-là, » lui demanda le contre-maître, en joignant la pantomime aux paroles, car Manoel ne savait pas un mot d'anglais.

Manoel fit un geste affirmatif. On lui donna l'oiseau qu'il prit dans ses bras et on les conduisit ainsi à bord, l'un portant l'autre.

A ce moment les gros corbeaux, abandonnant la partie, disparurent dans l'espace. On ne les revit plus voler le long de ce rivage qu'ils habitaient depuis tant d'années, et l'on suppose que ce sont les mêmes qui sont venus s'établir sur la côte de Maroc, à l'entrée du détroit de Gibraltar, dans une mosquée en ruines à laquelle s'adosse un vieux dattier. Vue du large, la mosquée blanche au dôme arrondi, surmontée de son vert panache, ressemble au turban d'un pacha couronné d'une aigrette. Emigrés en pays musulman, ces corbeaux n'ont plus à redouter le dangereux honneur de voir leurs petits enlevés pour perpétuer le souvenir du martyre de saint Vincent.

VI.

RARA AVIS.

Le blessé fut traité à bord du yacht avec le plus grand soin : il y a dans le caractère anglais un fond de générosité qui fait honneur à la nation britannique et à l'humanité tout entière. Dès que le cutter eut jeté l'ancre devant Gibraltar, son propriétaire, le colonel W. B..... obtint de faire admettre Manoel à l'hôpital militaire et il y resta jusqu'à sa complète guérison. Fidèle à celui qui était devenu son maître, le jeune corbeau s'attachait à Manoel ; il demeurait près de son lit, y recevait de lui sa nourriture, le caressait avec son bec et se faisait pardonner certains inconvénients par sa gentillesse et sa bonne hu-

meur. Les soldats convalescents, voyant sa disposition à imiter la voix humaine, lui apprenaient bien des mots qu'il eût été déplacé d'articuler sous les murs d'une sacristie, à l'ombre de la cathédrale de Lisbonne, et nouveau Vert-Vert il s'émancipait, oubliant les rochers du cap Saint-Vincent et sa liberté perdue. Il y a des animaux, — et des hommes aussi, — à qui le bien-être tient lieu de tout ! Manoel de son côté s'appliquait à cultiver les heureuses dispositions du jeune oiseau ; soir et matin, il lui faisait répéter syllabe par syllabe cette simple phrase : *Viva, viva don Pedro.*

Plusieurs mois se passèrent ainsi, car on ne roule point à travers les rochers d'une hauteur de deux cents pieds sans éprouver de fortes contusions. Quant à la blessure faite par le couteau de Joaquim, elle fut promptement guérie et le bras reprit toute l'aisance de ses mouvements. Vers la fin de septembre, Manoel put s'embarquer à bord d'une felouque de guerre qui le ramena à Lisbonne.

Le premier visage qu'il rencontra sur le quai de *Sodré,* fut fut celui de Joaquim. Celui-ci pâlit en l'apercevant ; il l'avait cru mort.

— « Joaquim, lui dit Manoel en lui tendant la main, soyons amis !

— » Tu peux me pardonner, toi, répondit Joaquim ; tu ne m'en veux pas ! mais moi je ne puis te pardonner le mal que je t'ai fait, entends-tu ; j'ai là, sur la conscience, un remords et dans le cœur un reste de haine...

— » Tu connaissais donc le terrain, dis ! demanda Manoel ; tu savais donc par où arriver jusqu'au nid, sous la corniche ?....

— » Je suis plus fin que toi, Manoel, et pourtant j'ai perdu la partie. Adieu, je m'embarque pour la côte d'Afrique et j'espère bien ne plus te revoir. »

Il s'éloigna, laissant son heureux rival tout affligé des sentiments haineux qu'il venait d'exprimer avec tant de cynisme. Cette triste rencontre lui faisait désirer plus ardemment de revoir don Felipe, son ancien patron. Il courut au quai de Santarem, cherchant des yeux la barque sur laquelle il avait si long-

temps navigué en qualité de *rapaz*. Elle n'y était pas, mais son œil exercé la reconnut facilement au milieu de la petite flottille qui descendait le Tage.

— « Patron, patron don Felipe, cria-t-il en agitant son chapeau ! »

Le patron tourna ses regards vers le quai, reconnut son ancien mousse et le montrant au jeune frère de celui-ci, qui le remplaçait à bord :

— « Tiens, *rapaz*, lui dit-il ; Dieu soit loué ; ton aîné n'est pas mort ; le voici ! »

Les deux hommes et l'enfant s'embrassèrent avec les démonstrations d'une joie bien sincère.

— « Eh bien, demanda le patron Felipe, tu n'as pas réussi ; nous te croyions mort !

— » Au contraire, patron ; je tiens l'oiseau, je l'ai là, dans ce panier ! Oh ! il est superbe, gras comme une dinde et si intelligent qu'il ne lui manque pas même la parole. Que se passe-t-il là-bas, patron ?

— » Rien de nouveau. Isabella est toujours jolie, la mère toujours occupée de son pauvre mari qui perd la tête, et Joaquim n'a pas paru depuis longtemps !.... Veux-tu que j'aille avec toi ?...

— » Je veux bien, car je suis embarrassé de les revoir après une si longue absence. »

Ils partirent tous les deux laissant la barque sous la surveillance du jeune mousse. Manoel portait au bras son panier qu'il ouvrait de temps à autre pour s'assurer que l'oiseau ne souffrait pas du manque d'air ; mais non : l'animal avait l'œif vif et semblait se plaire au balancement de sa prison d'osier, Enfin, les voilà arrivés devant la porte.

— « Frappe, Manoel, dit le patron Felipe...

— » A vous, patron, répondit respectueusement Manoel ! »

Un coup de marteau retentit dans la cour étroite, entourée de hautes murailles, et l'aide-sacristain entr'ouvrit le guichet, selon sa prudente habitude, pour demander : « *Quem he !* Qui est là ! »

— « Ouvrez, ouvrez, don Pedro, dit le patron Felipe, ce sont des amis. »

Dona Fernanda parut aussitôt avec sa fille, et à la vue de Manoel elles restèrent muettes d'étonnement. Celui-ci ouvrit son panier; le jeune corbeau sautant à terre se planta carrément sur ses pattes, redressa la tête, ouvrit un large bec, et répétant les syllabes que Manoel lui avait appris à dire lorsqu'il voulait obtenir sa nourriture, il laissa tomber lentement, une à une, ces paroles: *Vi-va, vi-va don Pe-dro*. La diction n'était pas encore parfaite et l'articulation laissait à désirer. Mais à cette voix du jeune oiseau répondit immédiatement celle du vieux corbeau qui depuis des mois ne parlait plus, et don Pedro Carcavello ému jusqu'aux larmes faillit s'évanouir dans les bras de sa fille.

Le vieillard reprenant ses sens, se tourna vers Manoel: « Mon enfant, c'est donc toi, toi-même qui m'a rendu ce service; tu as donc été au cap, là-bas, sur la côte des Algarves.

— » Voici un certificat du lord anglais qui m'a ramassé à demi-mort avec mon oiseau au pied même du cap Saint-Vincent, répondit Manoel en présentant un papier visé à Gibraltar par le consul Portugais...

— » Et c'est toi, n'est-ce pas, c'est toi qui avais sauvé ma fille..... Je te reconnais à présent!..... Embrasse-moi, mon enfant, embrasse ma femme et mon Isabella aussi!.... Oh! le bel animal!... » Et il plaçait sur son poing le jeune corbeau pour le mieux admirer. La bête mirait son œil d'un bleu profond dans la prunelle fauve du vieillard, et ils se contemplèrent ainsi pendant plusieurs minutes.

Le patron Felipe regardait cette scène muette avec un sourire de satisfaction. Dona Fernanda toute attendrie de voir son mari reprendre subitement son calme et sa douceur accoutumée, ne put s'empêcher de dire à sa fille: « Isabella, tends-lui la main; il a du cœur celui-là, et puis, l'autre ne pense plus à toi, puisqu'il n'a pas reparu. »

Après un pareil accueil, Manoel se sentit encouragé à continuer ses visites; d'ailleurs Joaquim s'était à jamais retiré de la scène en partant pour la côte d'Afrique. Vers la fin de l'automne,

le patron Felipe se trouvant seul avec le vieux Carcavello aborda franchement la grande question.

Les ouvertures n'ayant pas été repoussées par le père, il se hasarda à les renouveler devant dona Fernanda et sa fille. De ce côté la réponse fut favorable, et Manoel se voyant agréé montra à la famille Carcavello les diamants dont un échantillon avait déjà attiré les regards d'Isabella. Cette exhibition d'une richesse inattendue remplit d'admiration le cœur des deux dames, ravies de trouver en Manoel un jeune homme beaucoup moins pauvre qu'elles n'osaient le croire. Ayez des vertus, du dévouement, du courage, des talents mêmes, c'est à merveille; mais si vous pouvez y joindre un peu de fortune, c'est encore mieux. Et puis la fille de l'aide-sacristain de la cathédrale était un assez beau parti pour qu'elle put aspirer à quelqu'un de plus distingué qu'un simple *rapaz*.

Lorsque tout fut arrangé de part et d'autre, il y eut un dîner auquel le patron Felipe fut invité en qualité d'ami. On parla de l'avenir du futur, de ce qu'il pourrait entreprendre, ce qui conduisit le père Carcavello à lui offrir d'obtenir en sa faveur une place de sonneur de cloches à la cathédrale.

— « Merci, répliqua Manoel; corde pour corde, j'aimerais mieux hâler sur celle d'un navire, il me faut le grand air, à moi!

— » Il a raison, interrompit le patron Felipe; depuis son enfance il a navigué, et il y a du goût. C'est pourquoi, je lui cède ma barque, s'il veut la prendre, et je me retire dans mon petit bien, auprès de Santarem.

— » A quel prix, patron, demanda Manoel en se penchant vers lui, à quel prix me cédez-vous la barque?

— » Mais, pour rien; je te la donne, mon garçon, à la condition de faire repeindre ma devise que tu sais par cœur, et qui sied à un honnête homme comme toi : *Ha de ser o que Deos quizer e nossa Senhora :* il en adviendra ce que Dieu voudra et la sainte Vierge. »

Or il advint qu'Isabella ayant appris, par le patron Felipe Riseinho, ce qui s'était passé au cap Saint-Vincent, bannit à tout

jamais de son cœur le souvenir de Joaquim. Des diamants qu'il tenait de son grand oncle, Manoel fit deux parts : l'une fut placée en réserve, et l'autre fut employée à faire monter une agrafe et une épingle qu'il donna à Isabella. L'agrafe décorait une belle *capa* (manteau) de drap fin, couleur canelle, aux plis amples et flottants, telle que les femmes de Lisbonne la portent en toute saison ; l'épingle servit à attacher sous le menton le *lenzo* de mousseline qui retenait sur la tête blonde d'Isabella ses cheveux abondants, tressés en nattes. La fille de Pedro Carcavello n'avait ni la grâce, ni la désinvolture d'une Castillane ou d'une Andalouse ; dans son pays, les jeunes filles sont habituées à vivre dans l'ombre et à garder en elles le secret de leurs pensées : de là, leurs physionomies un peu effacées et leur froideur apparente. Elles ont pourtant les passions vives et le cœur tendre comme ailleurs. Aussi Isabella s'attacha-t-elle de toute son âme à celui qui avait deux fois risqué sa vie pour la mériter, et elle n'eut qu'à se réjouir d'être sa femme, car il se montra toujours mari fort empressé et pas trop jaloux..... pour un Portugais.

TH. PAVIE.

LA PÉNINSULE EUROPÉENNE [1]

L'OCÉAN ET LA MÉDITERRANÉE.

MESSIEURS,

L'enseignement nouveau, dont M. le Ministre de l'instruction publique vient de doter la Faculté des lettres de Nancy, doit, conformément à son double titre, être consacré à la géographie dans ses rapports avec l'histoire. Déjà, il y a quelques années, l'auditoire devant lequel j'ai pour la première fois l'honneur de porter la parole, a manifesté son goût pour les études géographiques. J'évoque d'autant plus volontiers ce souvenir, qu'il me prouve combien, dans les recherches que nous allons entreprendre ici, je puis compter sur votre sérieux intérêt.

Je me propose, dans ces leçons du jeudi, d'étudier la géographie de l'Europe et de ses principaux États. La race, l'histoire et les intérêts établissent, entre les différents peuples qui composent la société européenne, un grand nombre de rapports, que nous étudierons, et la méthode de comparaison s'offrira naturellement, pour mieux fixer les idées et parler plus vivement à l'esprit. Strabon écrit, au début de son grand traité géographique : « Il faut commencer par l'Europe, parce que cette partie du monde est celle dont la forme est la plus variée, et parce qu'elle est la plus favorable à la civilisation et à la dignité morale des citoyens. » Il nous sera permis d'ajouter que l'Europe est le théâtre sur lequel se jouent nos destinées, le

(1) M. Vidal-Lablache, récemment nommé de la chaire d'histoire près l'Ecole supérieure et le Lycée d'Angers à la Faculté des Lettres de Nancy, veut bien nous communiquer le texte de sa leçon d'ouverture. Nous nous empressons d'en faire profiter nos lecteurs, et nous sommes heureux de leur rappeler le nom d'un homme de mérite qui a laissé parmi nous les meilleurs souvenirs.

principal marché qui s'ouvre à nos produits, l'objet par conséquent qu'il nous importe le plus de connaître. Sans insister plus qu'il ne convient sur des lacunes qui ont frappé tous les yeux, il est trop vrai qu'avec son commerce qui la place au second rang dans le monde, après les services que ses savants, ses voyageurs, ses grandes publications, ont rendus à la géographie, la France ne saurait persister dans une négligence aussi fatale à ses intérêts qu'injurieuse à ses traditions.

I

L'Europe est aujourd'hui le foyer de la seule forme de civilisation qui ait le don de se propager en d'autres parties de l'univers. Il est possible que sa prépondérance soit un jour menacée; pour le moment la nation, très-fière et parfois très-dédaigneuse, qui a grandi si vite sur l'autre bord de l'Atlantique, lui emprunte bien plus qu'elle ne lui donne. La civilisation, sans avoir toutefois paru en Europe aussitôt qu'en certaines vallées de l'Asie ou de l'Afrique, s'y est, pour ainsi dire, acclimatée de préférence; et, à travers des vicissitudes qui partout ailleurs lui étaient fatales, elle ne s'est arrêtée parfois que pour reprendre ensuite et accélérer sa marche. N'y a-t-il d'autre cause de ce privilége qu'une raison matérielle tirée du sol et des circonstances physiques? Nous sommes loin de le penser : qui ne serait frappé cependant de la part qui revient aux influences géographiques?

L'Europe, à la définir, est une péninsule, la plus vaste, si l'on veut, de celles du continent asiatique. Si vous la comparez à l'Afrique, vous serez surtout frappés des sinuosités et des découpures qu'offre son littéral, et qui lui donnent, avec une étendue trois fois moindre, une longueur de côtes cinq fois plus considérable. Si vous songez à l'Amérique du Nord ou du Sud, c'est dans le relief montagneux que se manifeste surtout la diversité. Ici, un sol sillonné de vallées dont chacune doit à son orientation différente une physionomie particulière; là, d'im-

menses bassins fluviaux, sans séparation sensible, sortes de cadre que la nature semble avoir tracés pour des états plus vastes et pour des combinaisons qui peuvent convenir à une société en pleine force, mais certainement incompatibles avec la fragilité d'une civilisation qui débute. Il y eut autrefois, dit-on, le long du Mississipi, des tentatives d'établissement sédentaire et agricole (1); et les archéologues croient retrouver les traces de villages ou villes fondées, avant l'arrivée des Européens, par des populations pacifiques, que balayèrent de bonne heure, dans ces plaines sans défense, les chasseurs nomades accourus du Nord.

Entre l'Europe et l'Asie, la configuration et la charpente intérieure offent des analogies, la différence est dans la mesure. Un spirituel voyageur, qui est mort victime, sous le climat de l'Inde, de son zèle pour la science, mais qui nous a laissé sur les hommes et les choses de ce pays les récits les plus attachants, Victor Jacquemont éprouva devant l'Himalaya tout autre chose qu'un sentiment d'admiration. « Oh ! s'écrie-t-il, que les Alpes sont belles ! » n'hésitant pas, devant ces colosses, à donner la préférence à l'heureuse proportion, à l'harmonie des parties, à la mesure, à l'Europe, en un mot, sur l'Asie. L'Himalaya est un rempart qui sépare deux mondes. Derrière lui commence ce giganteste plateau qui couvre le centre de l'Asie, où les fleuves se perdent dans des lacs sans issue, où s'étendent d'immenses espaces incultes, digne séjour de ces populations nomades, dont chaque ébranlement a été une catastrophe historique. Ainsi la Chine a vécu isolée, et un principe de mort s'est glissé dans sa civilisation. Le raffinement du lettré et la grossièreté du nomade se touchent sur ce continent fertile en contrastes. La flore asiatique offre souvent un éclat de parfums et de couleurs dont rien n'approche en Europe; mais que de fois la stérilité succède brusquement à l'exubérance ! Au milieu des eaux courantes et de ces jardins, tant célébrés par la poésie arabe, qui entourent Damas d'une sombre couronne de verdure,

(1) Voir JOHN LUBBOCK, *l'Homme avant l'histoire*, ch. VII. (*Archéologie de l'Amérique du Nord.*)

l'œil s'arrête à l'horizon sur la nudité du désert syrien. Où est donc cette correspondance facile qui unit les unes aux autres les régions naturelles dessinées sur notre continent par des montagnes élevées sans être impénétrables ? Où est cette heureuse distribution des richesses d'un sol qui partout sollicite, mais nulle part ne décourage le travail humain ? Les anciens ne s'y trompaient pas, si incomplètes que fussent leurs comparaisons, quand ils se plaisaient à attribuer à la nature de l'Europe une sorte de vertu morale, et expliquaient par là la supériorité guerrière et politique de ses habitants. Hippocrate établit sur ce rapprochement la célèbre théorie de l'influence des climats, dont il a été le premier auteur. Et déjà Hérodote avait dit à la fin de son histoire : « La même terre ne produit pas les fruits qu'on admire et les hommes belliqueux. »

En réalité, Messieurs, la principale originalité de l'Europe consiste dans la distribution des mers qui la baignent. L'Océan se multiplie, pour ainsi dire, autour d'elle et l'enveloppe presque tout entière, au nord comme au sud, par un double système de mers secondaires ou intérieures. Par là notre continent est accessible, jusqu'à une plus grande profondeur qu'aucun autre, aux influences maritimes. Par là aussi les parties les plus éloignées ont été de bonne heure et facilement en contact. Ces mers sont encore aujourd'hui le lien qui semble unir le faisceau européen. C'est le long de leurs rivages que se sont rangées les nations modernes, et chacune d'elles s'est montrée jalouse de s'y assurer une place. La France compte à bon droit comme un de ses principaux avantages sa situation sur deux mers. Et le peuple qui est entré le dernier dans la société européenne ne s'y est vraiment rattaché que le jour où il a été établi sur la Baltique et sur la mer Noire.

C'est donc à l'Océan qu'appartient sur l'Europe l'action prépondérante ; mais, pour l'apprécier dans toute son étendue, il fallait que l'homme fût parvenu à connaître un peu mieux ce monde des mers, resté si longtemps mystérieux pour lui. Hier seulement, il faut le dire, l'observation humaine a pu pénétrer dans ces profondeurs, que traverse enfin l'étincelle électrique.

A l'aide d'ingénieux appareils, par de patientes explorations que multiplie chaque jour le zèle des Américains et des Anglais, l'homme considère avec surprise de nouvelles formes de la vie animale ou végétale, jusqu'au sein de ces montagnes ou de ces vallées que recouvre l'uniformité de la surface liquide (1). A la surface même, ces mouvements variés, qui ont leur contre-coup dans les régions inférieures, ces courants, qui entretiennent une circulation incessante, n'ont été que de nos jours étudiés avec un véritable esprit scientifique; et déjà la connaissance plus précise de leurs caractères et de leurs effets, ouvrant de nouvelles vues sur l'économie générale du globe, éclaire d'une vive lueur la géographie même de l'Europe.

On sait que l'équateur attire à lui les eaux des mers polaires, et qu'ainsi des courants froids circulent à travers l'Océan. Mais, d'autre part, les eaux de l'équateur sont rejetées d'Orient en Occident par l'effet de la rotation terrestre. Et quand elles ont été fortement échauffées par un séjour prolongé sous les feux du soleil tropical, survient un remarquable phénomène. Dans l'Océan atlantique, comme dans le Pacifique, on voit ces eaux, glissant le long des côtes qu'elles rencontrent, dévier dans la direction des pôles. C'est surtout vers le Nord qu'elles s'écoulent: et l'on a pu constater ainsi, dans les deux océans, l'existence d'un courant semblable. Celui du Pacifique a reçu des Japonais, dont il longe des côtes, le nom de *Fleuve noir*. Celui de l'Atlantique s'appelle le *Courant du golfe*, ou *Gulf-Stream*.

Du golfe des Antilles, par le détroit resserré qui sépare l'île de Cuba de la pointe de la Floride, s'élance, en s'élargissant peu à peu, un torrent d'eaux chaudes. Distinct par sa rapidité, par sa couleur azurée, c'est un véritable fleuve qui court à travers la mer. Il se dirige vers le Nord ; mais, à la hauteur du banc de Terre-Neuve, il rencontre un courant opposé parti des

---

(1) Voir sur la géographie sous-marine et la vie organique dans la profondeur des mers, les récents travaux du Dr CARPENTER (explorations du *Porcupine* en 1869 et 1870); du capitaine OSBORN, etc. (en anglais); de POURTALÈS, MIDDENDORF, etc. (en allemand).—Cf. VIVIEN DE SAINT-MARTIN, *Année géographique* (1872), p. 443 sq. — BEHM, *Geographisches Iahrbuch*, IV Band, 1872, p. 59 sq.

mers glaciales. Là se heurtent ces deux forces rivales, les eaux bleues et chaudes de l'équateur, les eaux verdâtres et froides du pôle, amassant autour d'elles, au point de leur conflit, d'épaisses brumes et d'éternels brouillards. Victime du froid subit qui pénètre les couches inférieures, des milliers d'êtres microscopique, que le Gulf-Stream a vivifiés de sa chaleur, périssent, et, amoncelant leurs dépouilles calcaires, jonchent les profondeurs de l'Océan. En même temps, soit par l'effet du courant adverse, soit par une autre cause, les flots du Gulf-Stream subissent une déviation qui les détourne vers l'Est, c'est-à-dire vers l'Europe. Le courant s'élargit, se ralentit, se divise enfin à la hauteur des Açores. Une partie retourne lentement à l'équateur; mais un bras se détache du grand fleuve maritime. Sans doute il se combine avec de nouvelles masses d'eau venues des tropiques, attirées vers le pôle par une loi générale dont ces phénomènes ne seraient que les divers accidents. Quoi qu'il en soit, on regarde en général comme une dérivation du Gulf-Stream ce courant chaud qui effleure nos côtes occidentales, depuis la Bretagne jusqu'à l'Écosse et la Norvége, et qui prolonge jusqu'au Spitzberg son influence défaillante, mais parfois encore sensible.

On a attribué à l'influence du Galf-Stream le degré avancé de la civilisation en Europe. Supposez, en effet, Messieurs, qu'un changement de direction le détourne des côtes européennes; supposez, par exemple, comme un géologue anglais nous y invite, que la vallée du Mississipi redevienne ce qu'elle a été jadis, un grand bras de mer communiquant au Nord avec la région des lacs. Par là s'écoulerait le Gulf-Stream qui, d'après la loi ordinaire, serait très-probablement remplacé sur nos côtes par un courant d'eau froide. Aussitôt la péninsule scandinave disparaîtra sous les glaces, comme le Groënland. L'Angleterre et l'Allemagne, désormais soumises au même climat que le Labrador, en auront la végétation : des mousses et des lichens. Le centre de la France, placé sous la même latitude que le Bas-Canada, aura les rigoureux hivers des bords du Saint-Laurent. Ainsi disparaîtraient de la carte agricole de l'Europe, c'est-à-dire de la civilisation, les contrées mêmes où son activité est la plus

grande. Au contraire, tandis que les blocs de glace détachés des mers polaires au moment de la débâcle, dépassent, sur les côtes de l'Amérique du Nord ou l'Afrique australe, le 40e degré de latitude, et devraient par analogie se montrer en Europe jusque vers les parages de Lisbonne, ils n'atteignent jamais le cap Nord situé, par 71 degrés, à l'extrémité de la Norvége. Ainsi, par un remarquable privilége, aucune partie des côtes européennes de l'Océan n'est entièrement rebelle à l'activité de l'homme.

Ce rideau de vapeurs tièdes dont l'Atlantique voile nos côtes, est poussé vers l'intérieur des terres par un courant atmosphérique qui, dû aux mêmes causes physiques que le Gulf-Stream, suit à peu près la même route. Après avoir aidé dans leur marche les navires qui nous viennent d'Amérique, les vents du S. O., qui dominent dans les régions occidentales de l'Europe, y maintiennent, grâce à l'humidité dont ils sont chargés, une température douce et uniforme. Par eux s'établit l'échange qui transmet du nouveau monde à l'ancien les vapeurs exhalées par les forêts de l'Amérique du sud, les brumes éparses et flottantes sur l'étendue de l'Océan. Double et salutaire fonction des vents, qui, d'un bord à l'autre, relient les continents opposés par la dépendance des climats et par la diminution des distances! Ainsi les moussons alternatives de l'Océan indien tracent aux navires une voie facile d'aller et de retour; ainsi les vents alizés poussèrent un jour vers un continent inconnu les voiles de Christophe Colomb.

Exhalées par les mers, emportées par les vents, ces brumes se résolvent en pluie en touchant nos côtes, ou se fixent aux flancs des montagnes. De toutes parts elles accourent et affluent vers les Alpes, vers ces inépuisables réservoirs qui distribuent dans toutes les directions à l'Europe l'eau et la fécondité (1). Élevez-vous, par quelques heures de marche, des bois de châtaigniers qui garnissent les premières pentes jusqu'à ces régions

(1) La quantité d'eau qui tombe chaque année, mesurée au pluviomètre, atteint deux mètres dans les grandes Alpes. — Voir BERGHAUS, *Physikalischer Atlas, météréologie,* carte n° 10

où n'apparaît plus que la végétation du monde polaire : près de vous s'étendent alors les champs de neige où la vapeur d'eau, saisie par le froid, s'est endormie, en attendant que le souffle du vent africain, du *Fœhn*, vienne tout à coup la réveiller. Ou bien elle s'est fixée dans un de ces glaciers qui, le long des pentes façonnées par eux, descendent lentement jusqu'au point où, vaincus par la chaleur du soleil, ils laissent échapper des ruisseaux, qui sont d'abord des torrents, pour devenir ensuite des fleuves. Car, avant de nourrir nos vallées de leur limon, avant d'ouvrir des voies paisibles au commerce, ces eaux commencent par dévaster les flancs abrupts qui les resserrent; leur cours tumultueux s'embarrasse et se trouble des débris arrachés à la montagne. Mais bientôt elles se calment dans ces lacs qui forment autour des Alpes une si merveilleuse et si utile ceinture, et, conservant la couleur verte, qui est comme leur marque d'origine, elles en sortent plus pures, plus riches en sucs fertiles. Ainsi retourne à la mer, transformée et féconde, la goutte d'eau que la mer a envoyée à la montagne.

Cependant les influences océaniques s'affaiblissent à mesure qu'on s'éloigne de l'occident. Aux plaines basses du nord de l'Allemagne commence un changement qui se marque de plus en plus jusqu'aux immenses plaines de la Russie. L'horizon s'allonge sur des surfaces sans accidents et sans relief; et la monotonie de l'aspect répond à l'uniformité du sol. Le climat ne se modifie pas moins. Déjà entre le Wéser et l'Elbe, pourtant si voisins, la différence des hivers est telle que le plus occidental de ces fleuves est en moyenne couvert de glace pendant 30 jours par an, le second pendant 62 (1). C'est que la Baltique, avec la faible salure de ses eaux facilement gelées, est un lac plutôt qu'une mer. Aucune influence ne combat, aucun obstacle n'arrête le souffle des vents continentaux du nord-est ; et l'Europe orientale subit ces mêmes écarts de température, qui rendent tour à tour brûlant ou glacé le climat de New-York ou de Pékin, placés pourtant sous la même latitude que Naples. Ainsi, à la

(1) DANIEL, *Handbuch der Geographie*, tome III, ch. I, § 3, p. 29.

limite où l'Europe perd son caractère de péninsule, s'étendent des régions indécises, que leur climat et une partie de leur histoire rattacheraient à l'Asie, si elles n'étaient devenues européennes par un patient effort de génie politique. C'est au midi et non à l'orient, que l'Europe se retrouve avec ses traits distinctifs.

II

Il n'y a jamais eu, Messieurs, une révolution comparable par ses résultats à celle qui, séparant violemment les deux colonnes d'Hercule, a lancé la Méditerranée au fond du bassin que bordent les montagnes d'Europe et d'Afrique. Après avoir rempli d'abord le large espace qui sépare les péninsules hispanique et italienne, les eaux franchirent le plateau, submergé à une très-faible profondeur, qui, par-dessous leur surface, unit la Sicile à la pointe de Tunis. Elles poussèrent alors fort avant dans l'intérieur des terres ces longs et précieux golfes que nous appelons l'Adriatique, l'Archipel, la mer de Marmara, la mer Noire; et sans doute leurs irruptions trouvèrent le puissant secours de l'activité volcanique, que les siècles ont amortie sans l'éteindre.

Dans cette distribution nouvelle des rivages, l'Europe, spécialement favorisée, eut la plus grande part des péninsules et des îles, les ports les plus nombreux et les plus sûrs. La côte africaine est presque entièrement dépourvue de rade ; elle n'offre, à l'exception du Nil, que de maigres cours d'eau resserrés par la proximité des montagnes. En Europe, au contraire, s'ouvrent vers la mer de nombreuses vallées fluviales.

Ainsi se forma, entre trois continents, une mer distincte par la couleur de ses flots, par le caractère de ses mouvements, par l'aspect de ses bords, de cet Océan qui se déverse en elle et la nourrit encore de ses eaux. A peu près insensible à l'action des marées, elle n'offre pas, comme les mers plus ouvertes qui bordent les Pays-Bas, ces redoutables mouvements qui, lorsqu'ils se combinent avec la tempête, menacent de destruction les

rivages. On sait par quels travaux, par quelle vigilance sans relâche, l'homme dispute pied à pied à l'Océan ces bords mal défendus par la nature. Sa persévérance a triomphé : elle a conquis, elle étend sans cesse son domaine, mais non sans essuyer parfois les sauvages retours de son éternel ennemi. Quatre-vingt mille hommes périrent, lorsqu'en 1280 l'Océan changea tout à coup en golfe le lac qui occupait autrefois la place du Zuyderzée. Soixante-douze villages engloutis en une nuit d'orage, le 19 novembre 1421, près des bouches de la Meuse, furent la proie d'une autre de ces surprises. Il est vrai que, favorables à d'autres égards, les marées ont créé elles-mêmes et déblaient incessamment, à l'embouchure des rivières océaniques, ces vastes estuaires, ces ports naturels, où la navigation maritime succède sans interruption à la navigation fluviale. C'est grâce à elles que le port le plus important du monde peut être situé à 73 kilomètres de la mer; car en Angleterre, a-t-on dit, ce ne sont pas les fleuves qui courent à l'Océan, c'est l'Océan qui s'avance vers les fleuves.

La Méditerranée ne présente ni ces avantages, ni ces périls. Les embouchures fluviales y sont obstruées par les bancs de sable, sans cesse rongés par la mer, mais sans cesse renouvelés, qui ne permettent nulle part l'établissement d'un port sur le fleuve même. C'est la terre qui empiète sur la mer par des plaines basses d'alluvions, ou par des lagunes, qu'un progrès continu prolonge dans la direction imprimée par les courants maritimes. Dangereux présents que les fleuves font payer par la fièvre et la *malaria*, quand l'homme abandonne à elle-même l'œuvre de la nature! Ravenne, aujourd'hui à 6 kilomètres dans les terres, Venise, dont les canaux se comblent, Aigues-Mortes, Narbonne, sont les victimes plus ou moins illustres, mais également tristes, de ce recul incessant des eaux. Le Rhône, « qui sera toujours incorrigible », s'écrie Vauban après une exploration six fois répétée, couvre de ses débris tout le fond de la Méditerranée occidentale (1); la côte languedocienne lui doit ses sables

(1) Exploration du *Porcupine* dans l'été de 1870. — Voir *Geographisches Jahrbuch*, t. IV, p. 68.

et ses marais; et nos ports de Provence ne sont sauvés que par le puissant courant qui pousse vers l'ouest les eaux du golfe de Lion.

L'aspect change si les montagnes, plus voisines des côtes, présentent à la mer ces terrasses abritées qui dominent les Alpes ou le Liban, l'Atlas ou la Sierra-Nevada. La vigne, l'olivier, le figuier composent encore, malgré les ravages du déboisement, la parure caractéristique des rivages méditerranéens. Dans cette ressemblance de la végétation et des bords opposés, se manifeste l'unité du théâtre où s'est développée la vie historique des peuples anciens. De tout temps le bassin de la Méditerranée a gardé une physionomie spéciale. On y voyait encore, au siècle dernier, ces lourdes galères à voiles et à rames que notre marine militaire y avait conservées; et l'on trouverait aujourd'hui, dans ces médiocres navires que multiplie l'industrie économique des Grecs, plus d'un souvenir des formes de construction antique. Marseille, Odessa, Alexandrie présentent, malgré la distance qui les sépare, le même spectacle : partout la vie et les affaires en plein air comme au temps de l'*agora*, l'activité bruyante et le fourmillement d'une foule cosmopolite où se coudoient l'Orient et l'Occident; à vos oreilles résonnent les langues les plus diverses, et du milieu de cette Babel s'est dégagée une sorte de création bizarre, ce jargon arbitraire et composite qu'on a décoré du nom de langue franque. Dans l'antiquité, quoique l'Océan eût été plusieurs fois visité par les vaisseaux phéniciens, et même après eux, grecs ou romains, l'imagination de l'homme de la Méditerranée se troublait aisément devant les phénomènes et les dangers des navigations septentrionales. Lorsque, auprès des bouches de l'Ems, une de ces tempêtes d'équinoxe, si périlleuses dans les bas-fonds de la mer du Nord, assaillit et dispersa la flotte de Germanicus, quelques naufragés, jetés sur les côtes de Germanie ou de Bretagne, furent recueillis et rendus par les habitants. « Ils racontaient, dit Tacite, des choses étranges : bourrasques furieuses, oiseaux inconnus, poissons prodigieux, monstres d'une forme indécise entre l'homme et la bête. Phénomènes réels ou fantôme de la peur. »

Pendant longtemps le bassin de la Méditerranée a offert à ceux qui, pleins des souvenirs du passé, considéraient son état présent, un pénible contraste. L'illustre voyageur qui, au commencement de ce siècle, parcourut ces contrées, dut consacrer à une visite, même incomplète et rapide, une année de sa vie et une partie de sa fortune. L'image de la décadence et des ruines apparaît à chaque page de son itinéraire.

Ce n'était pourtant pas le hasard qui avait voulu que, pendant une longue période, l'histoire de la Méditerranée se confondît avec celle de la civilisation même. Là seulement l'Europe s'était trouvée en contact avec l'Asie et l'Afrique; et lorsque, dans l'antiquité et au moyen âge, les race indo-européennes et les races sémitiques se sont disputé la conduite du monde, la Méditerranée a été le théâtre nécessaire de ces luttes décisives qu'on appelle les guerres puniques ou les croisades. Les destinées du peuple grec furent étroitement liées à ses rivages. On vit peu à peu, d'île en île, d'une côte à l'autre, se propager le génie de cette race expansive. Étendant son propre horizon, à mesure qu'il répandait davantage sa lumière, il en vint à animer la Méditerranée presque tout entière par ces colonies, qui n'étaient pas seulement des comptoirs comme en fondaient Tyr ou Carthage, mais des cités, sur l'emplacement desquelles grandissent aujourd'hui nos principaux ports. Les villes grecques du Pont-Euxin ouvrirent une échappée vers ce continent septentrional, que l'antiquité ne connut guère que par elles. Que dire de l'expédition d'Alexandre, qui, par l'influence d'observations et de vues nouvelles dont elle fut la source, a mérité d'être comparée, par Humboldt, à l'époque de nos grandes découvertes du quinzième siècle ? Lorqu'ensuite, parmi les peuples méditerranéens, la communauté de civilisation eut frayé les voies à la conquête romaine, c'est au centre géographique du bassin que s'offrit le point d'appui de la nouvelle organisation politique. Et c'est enfin le long des rivages méridionaux de cette mer que les Arabes étendirent, au galop de leurs chevaux, leur empire éphémère jusqu'au delà des colonnes d'Hercule, dont le nom atteste désormais leur passage.

Puis, comme les destinées commerciales suivent leur cours à travers les vicissitudes des combinaisons politiques, Alexandrie, Antioche, Beyrout deviennent pour Venise les principaux marchés où elle établit ses comptoirs, où elle reçoit les produits de l'Inde, où le commerce de l'Europe rencontre celui de l'Asie. Lorsque, derrière le monde musulman, l'Asie centrale, réunie sous la domination des Mongols, entre à son tour en relations avec l'Occident, Gênes et Venise viennent dans le Pont-Euxin occuper la place où les avait autrefois précédées Milet. Les deux rivales s'y combattent avec acharnement; le commerce et la guerre marchent de front; les marchands sont des hommes d'armes, et leurs comptoirs sont abrités par des châteaux-forts. Néanmoins, sur la côte de Crimée, Gênes fonde une ville dont la population surpasse en peu d'années celle de Constantinople : Caffa, où, d'après un voyageur, se trouvaient trois évêques de communions différentes, des synagogues de deux sectes rivales, des temples païens de toute espèce, à l'usage d'une population où toutes les religions et toutes les races étaient réunies. Quel motif retenait cette foule sur une plage où, depuis longtemps l'antique Theodosia n'offrait plus que des ruines, et qui aujourd'hui, redevenue presque solitaire, ne doit qu'au voisinage de l'obscure capitale de la province un peu d'animation pendant quelques mois d'été ? C'est qu'à cet endroit la république de Gênes avait réussi à fixer le point d'arrivée des caravanes, qui, de l'intérieur de l'Asie, par la route naturelle que l'Oxus et la Caspienne ouvrent vers le Volga, le Volga et le Don vers la mer Noire, venaient s'y rencontrer avec l'âpre et rusé négociant des côtes de la Ligurie. Ainsi le génie d'une ville du moyen âge avait retrouvé les débouchés qui, d'après Eratosthènes, faisaient autrefois la fortune des colonies grecques du Pont, et que de nos jours la Russie s'apprête à reconquérir par la construction d'un chemin de fer vers la Caspienne et le lac d'Aral.

On sait comment au quinzième siècle s'éteignit cette prospérité. Les Turcs lui portèrent le premier coup, et bientôt la découverte du passage par le cap de Bonne-Espérance permit aux nations occidentales d'aller chercher elles-mêmes dans

l'Inde ces marchandises qui auparavant n'arrivaient à la Méditerranée qu'à travers les difficultés et les dangers des routes de terre. La longueur du détour était compensée par l'avantage naturel qu'offre au commerce la voie maritime. La mer est en effet pour les échanges une route plus sûre et au demeurant moins dispendieuse. Sans même invoquer l'exemple de l'Angleterre, les statistiques commerciales attestent encore aujourd'hui, pour des états continentaux tels que la France ou la Russie, la supériorité constante du commerce maritime sur le commerce par terre. Avec la richesse, l'influence politique s'éloigna des bords de la Méditerranée. L'Angleterre et la Hollande trouvèrent dans l'Océan la voie de leur prospérité et de leur grandeur. Le retentissement du canon de Lépante éveilla pour une fois encore l'attention inquiète de l'Europe; mais, le danger passé, ce fut au milieu de l'indifférence générale que Venise continua à disputer obscurément aux Turcs les lambeaux de son empire déchu. Les destinées du monde se décidaient ailleurs.

Il semble, Messieurs, qu'il soit réservé à notre temps d'assister à la renaissance politique et commerciale de ces régions historiques. La décadence précoce des états musulmans a remis en question ce que la conquête avait décidé, et soulevé sur les bords de la Méditerranée un des plus graves problèmes d'équilibre européen. L'avenir de cette mer semble de plus en plus déposé entre les mains de ces deux familles de peuple, latine ou gréco-slave, qui occupent ses rives européennes. L'ouverture du canal de Suez leur offre une occasion nouvelle de prospérité commerciale, dont le développement dépend surtout de leurs progrès politiques et économiques.

Il appartenait à la France de marquer le pas dans cette voie nouvelle. Le pays qui, avec Venise, couvrait autrefois de son pavillon presque tout le commerce européen dans le Levant, a aujourd'hui sur la Méditerranée son plus grand port de commerce. En moins de trente ans, Marseille est passée, par l'importance de sa navigation, du quatrième rang au premier. Sa population, de 96 mille habitants en 1811, en compte aujourd'hui plus de 300 mille. Progrès trop soutenu pour être factice, qui n'est d'ail-

leurs qu'un des signes de l'activité croissante du travail national. Marseille, en effet, a développé son industrie pour nourrir son commerce; et du même pas grandissaient l'industrie et la population de Lyon, dont elle est le naturel débouché. Par la conquête de l'Algérie, la France, déjà maîtresse de la Corse, s'est assuré une position dont l'importance n'a point échappé à ses voisines, puisque le Maroc a senti déjà la main de l'Espagne, et que Tunis regarde parfois avec inquiétude du côté de l'Italie. Pour le moment, le bassin occidental de la Méditerranée est soumis à la prépondérance de la plus avancée et de la plus riche parmi les nations riveraines. La piraterie, fléau séculaire qui, presque jusqu'à nos jours, n'avait pas cessé de déshonorer ces mers, a reçu son dernier coup des mains de la France. Rien de plus juste qu'un nom français restât attaché à l'œuvre qui a définitivement rendu à la Méditerranée le passage vers les Indes.

Le même souffle d'avenir semble se faire sentir aux autres ports de la Méditerranée. L'Espagne fait aujourd'hui par Barcelone les deux tiers de son commerce maritime; et ici encore les progrès de l'industrie locale ont augmenté le nombre des échanges. Gênes, bien loin sans doute de son ancien éclat, s'est placée sans peine à la tête des ports italiens; et sur la côte qui vit autrefois la grandeur de Pise, s'élève l'active et populeuse Livourne. L'Italie n'hésite pas, malgré sa dette, à multiplier ses chemins de fer; toujours ardente à profiter des circonstances, elle se souvient à propos qu'au sud-est de la Péninsule languit, depuis le moyen âge, une ville que recommande un nom illustre. Placée à l'extrémité continentale de la route jusqu'à présent la plus directe vers les Indes, Brindisi espère, non sans raison, ramener dans son port, agrandi désormais et réparé, l'activité que lui apportait autrefois la voie Appienne. Venise assistera, sans doute sans y prendre part, à cette résurrection du passé. Mais en face d'elle, sur un rivage italien par la langue, une orgueilleuse parvenue étale sa prospérité. En 1719, Trieste était une bourgade de six mille habitants, quand elle fut déclarée port franc par l'empereur Charles VI; unie aujourd'hui à Vienne par un chemin de fer, elle est devenue ce que furent autrefois Adria,

Aquilée, ce qu'a été Venise, le débouché commercial offert sur cette plage de l'Adriatique à l'Europe centrale et à la vallée du Danube.

La nature, plus encore que l'homme, a créé au point de rencontre de l'Europe et de l'Asie, entre deux mers, dans un site facile à défendre, avec un port vaste, sûr et profond, une ville qui, par les éternelles convoitises qu'elle excite, a toujours été pour le reste du monde un sujet d'inquiétude et parfois d'épouvante. Il serait difficile de dire à quelle époque, sur cette plage où devaient se dérouler les vicissitudes de l'histoire la plus troublée qui fût jamais, quelques pêcheurs, pour saisir au passage le thon qui descend par bandes de la mer Noire, eurent l'idée de construire leurs premières cabanes. L'humble association grandit, et sans doute éprouva bientôt la tentation d'un revenu plus facile encore par l'établissement d'un péage sur les navires. L'oracle d'Apollon n'eut pas de peine à obtenir de Mégare l'envoi d'une colonie sur cet emplacement, que bientôt lui disputa Milet, qu'Athènes vint occuper à son tour. Maîtresse du Pont-Euxin, Athènes en défendit avec opiniâtreté les approches. Chassée de Byzance, elle y rentre ; vaincue, elle réussit à ressaisir cette précieuse épave de son naufrage ; et quand Philippe veut frapper au cœur la domination athénienne, il l'attaque dans ce poste, qu'il ne parvient pas à forcer. Byzance peut grandir et changer de nom, sans conjurer la fatalité qui la condamne à servir d'objet aux attaques et de récompense au vainqueur. La ville assiégée ne devait plus voir une seconde fois cette lumière miraculeuse qui, illuminant tout à coup la nuit, lui avait jadis révélé les préparatifs et les piéges de Philippe. Quand l'Europe eut laissé tomber ce dernier boulevard de la chrétienté, elle éprouva par deux siècles d'alarmes ce que valait la possession de Constantinople entre les mains d'un ennemi désormais libre de pousser hardiment ses sauvages cavaliers à travers les plaines hongroises jusqu'aux murs de Vienne. Ce péril passé a fait place à un autre, et la faiblesse des Turcs est devenue un sujet d'inquiétude presque aussi grave qu'autrefois leur puissance. Tant il est vrai qu'en ce lieu central vers lequel convergent les routes de terre et de mer, s'est formée

une ville unique au monde, qui, par son importance comme par le mélange de sa population, semble appartenir à l'Europe elle-même plutôt qu'à un peuple : point vulnérable et délicat qui ne peut être atteint sans que le corps tout entier sente la blessure.

La mer Noire, dont Constantinople tient les clefs, entre d'ailleurs chaque jour pour une plus grande part dans les préoccupations commerciales et économiques de l'Europe. Autrefois c'était dans les ports du Pont-Euxin qu'Athènes allait chercher les céréales dont elle approvisionnait la Grèce : les plaines de la Roumanie et de la Russie méridionale nous offrent aujourd'hui le tribut de leur inépuisable fécondité. Des ports florissants se sont élevés près des bouches du Danube, depuis qu'un accord européen a garanti l'indépendance du fleuve et provoqué d'intelligents travaux. Dès la fin du dix-huitième siècle, dès le moment où la Russie se substitua aux Turcs et aux Tartares nomades, depuis la Crimée jusqu'au Dniester, elle tint à honneur de justifier son usurpation par ses œuvres. La population transformée et fixée au sol, des colonies agricoles établies de toutes parts, des villes, pour lesquelles on faisait revivre les noms hellénistiques, substituées aux chétifs villages des Tartares, tels furent les signes qui attestèrent bientôt l'ambition, mais aussi l'activité des nouveaux maîtres. Une grande ville, une des métropoles commerciales de la Méditerranée, doit à cette transformation son origine : Odessa, fondée en 1794, compte 120 mille âmes. Les chemins de fer, qu'avec un zèle éclairé par l'expérience la Russie ne s'est pas lassée de construire depuis quinze années, apportent aujourd'hui les grains de l'Ukraine jusqu'aux ports où les attendent les navires de l'Occident. L'Europe emprunte déjà une partie de sa subsistance à des contrées naguère encore à peu près isolées, dont les richesses rentrent enfin dans la circulation générale.

Ainsi, Messieurs, des contrées longtemps endormies se raniment; et le mouvement général qui entraîne notre civilisation semble désormais assez fort pour effacer peu à peu, dans certaines parties de l'Europe où l'activité humaine a brillé jadis d'un si vif éclat, les traces déjà séculaires du dépérissement et de l'abandon. J'insiste au début de ce cours sur ces vicissitudes,

parce qu'elles sont l'expression la plus frappante d'une vérité utile à rappeler, que l'histoire est surtout l'œuvre de l'homme, et qu'en somme, quelle que soit la part considérable des influences géographiques, il conserve au milieu d'elles la prépondérance, condition de sa responsabilité. Plusieurs causes s'offraient en Europe à favoriser le développement des sociétés humaines : la principale a été de donner l'éveil à leur activité, de leur en imposer l'exercice constant, comme la loi même de l'existence; et le signe du progrès a consisté dans l'action de plus en plus sensible de l'homme sur le monde physique qui l'entoure. Il faut en effet que sa vigilance travaille sans interruption et sans relâche à approprier la nature à ses fins. S'il y manque, ou s'il abandonne son œuvre, la nature, loin de se prêter davantage à servir les intérêts humains, se fait bientôt rebelle et même hostile. L'homme alors devient rare et misérable aux lieux mêmes où florissaient autrefois de puissantes civilisations; et chaque jour, accumulant autour de lui les obstacles, diminue ses chances de recouvrer le terrain perdu. La vocation et les aptitudes d'une population sont sans doute étroitement liées au sol qu'elle habite; mais le parti qu'elle en tire dépend d'elle seule; et si les annales d'un même pays présentent de telles inégalités de fortune, si son aspect physique et le sol même révèlent des changements, si le secret des prospérités disparues semble parfois à jamais enfoui, c'est que les influences du monde physique restent subordonnées à ces forces libres, dont le jeu compose l'histoire humaine.

La population s'est accumulée sur ce coin du globe que nous habitons; elle peut s'y accroître, car son activité lui fait découvrir chaque jour de nouvelles richesses dans le sol qui lui a été départi. Le même sol a pourtant vu les mêmes races végéter obscurément pendant de longs siècles. Certes, lorsqu'au temps de César l'Europe centrale était couverte d'immenses forêts au milieu desquelles campait, de clairière en clairière, une population misérable, on eût pu défier l'observateur le plus pénétrant de lire, dans l'aspect de ces contrées, quelque chose des destinées qui les attendaient. Lorsque Tacite vient de nous décrire le

ciel bas, les brumes, les landes et les marécages ds Nord : il est impossible, pense-t-il, que les habitants soient venus d'autres contrées s'établir de préférence sur une terre ainsi maltraitée par la nature. Maltraités ou non, ces pays n'ont pas été moins propices aux progrès de l'homme quand il a su vouloir et agir. Il est arrivé peu à peu que la civilisation, façonnant, pour ainsi dire, l'Europe à son usage, a créé elle-même des conditions dont elle profite. Et ainsi s'est confirmé, dans toute sa profondeur et sa vérité, le mot de Thucydide : « C'est l'homme qui possède la terre, et non pas la terre qui possède l'homme. »

VIDAL-LABLACHE.

LE MARQUIS

DE LA BOURDONNAYE [1]

La famille de la Bourdonnaye, partagée entre la Bretagne et l'Anjou, a joué depuis le XIIe siècle un rôle considérable dans ces deux provinces ; elle figure à la croisade de 1249 par titres authentiques en commun avec Guillaume de Sévigné. Le marquis de la Bourdonnaye, père de celui à qui ces lettres sont adressées, fut, comme son fils, maréchal de camp. Il avait épousé Louise de Chauvelin, fille du marquis de Chauvelin, maître de la garde-robe du roi Louis XVI, et sœur de M. de Chauvelin, qui siégea sur les bancs de la gauche, à la chambre des députés, sous la Restauration.

Arthur de la Bourdonnaye naquit à Paris le 29 janvier 1785. Il entra fort jeune dans l'armée par un engagement volontaire. Soldat à vingt ans, il était colonel à vingt-huit, après dix campagnes et quatre blessures. Il fut durant un an officier d'ordonnance de l'Empereur, déploya une remarquable bravoure durant les campagnes de Russie et de France, et demeura fidèle à Napoléon jusqu'à ce que l'abdication de Fontainebleau lui eût rendu son entière liberté. Après avoir salué le retour des Bourbons et leur avoir voué loyalement son épée, il ne voulut plus la consacrer à d'autres causes. Les *Cent-Jours* le trouvèrent iné-

(1) Cette notice précède les lettres de Mme Swetchine au marquis de la Bourdonnaye, insérée dans le 3e volume des correspondances de Mme Swetchine. Ce volume complète l'édition définitive de Mme Swetchine, qui sera mis en vente dans le courant du mois d'avril, ainsi divisée : *La Vie et les Œuvres de Mme Swetchine*, 2 vol.; *Correspondance avec le P. Lacordaire*, 1 vol.; *Lettres diverses*, 3 vol. C'est dans ce dernier recueil que figurent les lettres à la comtesse de Nesselrode, à M. de Montalembert, à M. de Tocqueville.

branlable, et il fit de courageux efforts pour organiser à Angers et à Rennes une résistance royaliste. Le roi Louis XVIII lui rendit en 1815 un régiment de chasseurs, qu'on désigna sous le nom de *chasseurs du Morbihan*, et bientôt après le nomma gentilhomme de la Chambre. L'année suivante il épousait Charlotte de Lantivy, fille du comte de Lantivy, officier de marine avant la révolution. En 1821, il fut promu au grade de maréchal de camp. Les officiers de son régiment lui offrirent une épée d'honneur.

L'activité de sa vie militaire ne l'avait point empêché de se livrer à de fortes études et de suivre avec une attention pénétrante les événements politiques de son pays. Il était mûr pour cette vie parlementaire inaugurée par la Restauration, et, en 1827, les électeurs de Pontivy l'envoyèrent à la chambre des députés. Il trouvait à l'extrême droite son cousin, le comte de la Bourdonnaye, député d'Angers. Cependant il ne se rangea pas sous sa direction et choisit sa place au centre droit, traitant, de préférence, à la tribune, les questions qui intéressaient l'armée. La présence de son cousin dans le ministère du prince de Polignac ne lui fit aucune illusion sur les dangers de la monarchie, et, en apprenant la nomination du comte de la Bourdonnaye au ministère de l'intérieur en remplacement de M. de Martignac, il lui écrivit : « Mon cher cousin, je ne sais si je dois vous faire mon compliment. Dans la position où nous sommes, les affaires sont un pénible fardeau, même pour les talents les plus éprouvés, et le ministère qui vient de se former ne peut manquer de rencontrer de grandes difficultés. Dissoudre la chambre et recourir à d'autres élections serait un grand danger, et il serait plus périlleux encore d'essayer de s'en passer (1). » Le comte de la Bourdonnaye lui-même ne tarda point à être du même avis et donna promptement sa démission. La chambre des députés fut dissoute et le marquis de la Bourdonnaye fut réélu sans être ni combattu, ni appuyé par le pouvoir. Son action dans la chambre prit de plus en plus le

(1) Cette lettre, qui fait un grand honneur à la sagacité désintéressée du général de la Bourdonnaye, a été publiée tout entière dans sa biographie par M. Saint-Maurice Cabany.

caractère d'une conciliation éclairée et ferme. Il réunissait souvent ses collègues dans son salon : ce fut chez lui que fut discuté et rédigé un amendement présenté par M. de Lorgeril, député de Rennes, et qui avait pour but d'exprimer dans l'adresse à la Couronne de respectueuses inquiétudes, tout en empêchant la chambre d'articuler en termes formels son refus de concours. L'amendement Lorgeril, repoussé à la fois par les votes ministériels et par les votes de l'opposition, réunit seulement le suffrage de ces hommes, souvent en trop petit nombre dans les assemblées politiques, qui veulent sincèrement conjurer les conflits et désarmer les passions. Cette tentative de modération indépendante n'est point effacée aujourd'hui du souvenir des hommes politiques, et plusieurs de ceux qui la repoussèrent alors ont hautement et profondément regretté depuis de ne l'avoir pas mieux accueillie.

Lorsque les ordonnances de juillet furent insérées au *Moniteur*, M. de la Bourdonnaye remplissait à Saint-Cloud ses fonctions de gentilhomme de la Chambre. Sa situation à la cour, loin d'enchaîner sa franchise, n'était à ses yeux qu'un devoir de plus. Lorsque le roi Charles X eut envoyé le duc de Mortemart à Paris, il voulut quelques heures après lui faire parvenir un message. Il fallait déjà beaucoup de résolution et de présence d'esprit pour tenter de franchir les barricades, et l'on désigna M. de la Bourdonnaye comme le plus propre à cette mission périlleuse. Le roi, qui n'ignorait pas le blâme du gentilhomme de la Chambre et du député, montra d'abord quelque hésitation. — « Ah ! sire, dit-on au Roi, en quel dévouement vous fierez-vous, si ce n'est en celui de M. de la Bourdonnaye ? » — Le Roi le fit alors appeler et lui confia ses intentions. Elles confirmaient les concessions déjà faites, mais attestaient encore plus d'une illusion sur la gravité des périls. Avant de s'éloigner du vieux monarque, M. de la Bourdonnaye fléchit le genou devant lui et voulut faire entendre quelques avertissements qu'il croyait utiles. — « Non, non, lui dit le Roi en l'éloignant du geste ; partez, et revenez au plus tôt. » Déjà les troupes royales se repliaient sur le bois de Boulogne, et la plupart des postes militaires étaient occupés par le peuple. M. de la Bourdonnaye ne songea pas un instant à employer la

ruse et résolut de se présenter ouvertement aux barrières en sa qualité de député. Il partit de Saint-Cloud en tilbury; mais, arrivé au pont de Grenelle, il fut arrêté et questionné. Un homme du peuple s'avança alors et lui dit : « Si vous êtes député, dites votre nom ; je les connais tous, je saurai si vous dites vrai. » Craignant l'effet que pourrait produire son nom sur cette multitude exaltée, M. de la Bourdonnaye répondit qu'il s'appelait le général Arthur. — En effet, répliqua son interlocuteur, il y a à la chambre un général Arthur, mais c'est le général de la Bourdonnaye, un député de la droite. » — A ce nom des propos menaçants s'élevèrent dans la foule. Le général s'écria alors : — « Etes-vous des soldats ou une multitude indisciplinée? S'il y a quelque ordre parmi vous, prouvez-le, et conduisez-moi à celui qui vous commande. » — Un élève de l'école polytechnique le prit alors sous sa protection et le fit parvenir de barricade en barricade jusqu'au poste de l'*Hôtel de Ville*, où M. de la Bourdonnaye fut retenu prisonnier durant toute la nuit. Le lendemain seulement, à force d'insistance et d'énergie, il fut conduit devant le général Gérard et lui fit part des dispositions du Roi. Mais celui-ci lui répondit comme M. de Lafayette l'avait fait la veille : — « Il est trop tard! » — Il voulut du moins veiller à la sûreté de M. de la Bourdonnaye et lui fit donner un sauf-conduit, afin qu'il put retourner auprès du Roi déjà en marche sur Rambouillet.

Les devoirs du fidèle sujet étant remplis, ceux du député commencèrent, et, après avoir vu douloureusement la famille royale s'acheminer sur la route de Cherbourg, M. de la Bourdonnaye vint occuper son poste à la Chambre qui délibérait sur le sort de la monarchie. Il trouvait les hommes d'ordre divisés en deux camps principaux : ceux qui croyaient sauver la liberté en en confiant la garde aux mains de M. le duc d'Orléans; ceux qui pensaient qu'on allait compromettre pour bien des années ce que l'on voulait sauver. — Vous croyez trop à la puissance des principes, disaient les uns. — Et vous, vous n'y croyez pas assez, répondaient les autres. — Vous fonderez à jamais le régime constitutionnel en France, disaient ceux-ci, si vous commencez par respecter la Charte qui contient à la fois la respon-

sabilité ministérielle et l'inviolabilité royale. — Maintenir la Charte n'est pas assez, disaient ceux-là; il faut aussi la venger. — Ce pernicieux débat, qui, après trente-cinq ans d'expérience, dure encore aujourd'hui, eût alors pour dénouement momentané la royauté du 9 août. M. de la Bourdonnaye protesta contre elle. Mais une nouvelle délibération s'ouvrait pour les consciences délicates. Après avoir lutté au sein de la Chambre et à la tribune pour le triomphe de leurs propres convictions, les députés de la droite devaient-ils résigner leur mandat et renoncer à toute participation aux affaires de leur pays? Le patriotisme et l'honneur ne tenaient point le même langage à des hommes sur qui ils exerçaient le même empire. Les uns croyaient que leur protestation ne pouvait avoir d'autre forme que celle d'une éclatante retraite; les autres pensaient qu'après avoir élevé leur voix aussi haut et aussi loin qu'ils pouvaient la faire entendre, le péril même de la situation les enchaînait à leur poste. On ne crée point le vide dans un pays tel que la France; la végétation politique ne s'y ralentit jamais, et il n'y a point d'absence qui puisse opérer par elle-même ce que les efforts les plus courageux et les plus persévérants obtiendraient à grand'peine de la raison publique. M. de la Bourdonnaye fut plus que personne en proie à de douloureuses perplexités. Cependant il voulut rester jusqu'au bout fidèle à la modération habituelle de ses opinions et au groupe d'amis politiques avec lesquels il s'était concerté de préférence. Il demeura à la Chambre jusqu'à sa dissolution, écrivit une lettre publique à ses électeurs pour leur rendre compte de sa conduite et de ses motifs, en se tenant à leur disposition pour l'avenir. Les hommes monarchiques du Morbihan ne voulurent point à cette époque prêter le serment qui était imposé aux électeurs comme aux députés, et M. de la Bourdonnaye ne fut pas réélu. Il n'en témoigna et n'en éprouva aucun déplaisir; il se voua avec une grande activité aux soins que réclamaient de lui l'éducation de ses enfants et la régénération agricole de deux grandes terres en Bretagne. Il fit du château de la Bourdonnaye, dans le Morbihan, et surtout du château de Blossac, dans l'Ille-et-Vilaine, le centre d'une administration féconde en résultats

populaires, fonda des écoles et institua des comices d'agriculture. Pendant ce temps, le duc de Fitz-James, le marquis de Brézé, le duc de Noailles à la Chambre des pairs, M. Berryer à la Chambre des députés, avaient relevé le drapeau du droit monarchique uni à celui des libertés publiques. Des hommes tels que MM. Benoist d'Azy, Béchard, de Larcy, se groupaient successivement autour du grand orateur, et apportaient à son attitude la sanction de plusieurs colléges importants. Enfin, le duc de Fitz-James, le vieux et fidèle ami du roi Charles X, quittait volontairement le Luxembourg et demandait à l'une des premières villes de France, à Toulouse, un mandat de député. La Bretagne ne voulut point demeurer étrangère à ce mouvement, et, en 1837, Hennebon rendit M. de la Bourdonnaye à la vie politique.

Il fut réélu jusqu'à la fin de sa carrière avec une majorité croissante. Ceux qui l'ont connu de près ont le droit d'affirmer que sa mort même fut le résultat de son profond dévouement à ses convictions. En 1843, M. le comte de Chambord avait voulu visiter l'Angleterre. M. de Châteaubriand et M. Berryer rejoignirent le prince à Londres, et y passèrent quelques jours près de lui. En Angleterre comme en France, leur langage n'avait rien de factieux. Le député en possession de son mandat, et le pair de France démissionnaire crurent qu'ils pouvaient porter partout la loyauté de leurs pensées et de leurs conseils. Le gouvernement n'en jugea point ainsi; il insista pour que la chambre *flétrît*, dans son adresse, la démarche de M. Berryer et des quatre collègues qui avaient cru pouvoir imiter son exemple. M. de la Bourdonnaye s'était d'abord proposé d'être de ce nombre, puis il y avait renoncé; mais le fait seul de cette intention passagère suffit pour le troubler profondément, lorsqu'il vit M. Berryer et ses collègues qu'on nommait dans la langue du temps les pèlerins de *Belgrave-square,* donner leur démission, se présenter devant leurs électeurs, et obtenir un nouveau mandat. Les députés de la droite avaient résolu que cette démission ne s'étendrait pas au-delà des députés qui avaient été personnellement à Londres, et la portée de leurs motifs ne pouvait manquer de frapper un esprit aussi juste que celui de M. de la Bourdon-

naye. Il obéit donc à cette détermination collective, mais il en demeura agité, attristé, et, aux premiers symptômes d'une congestion cérébrale, ses amis conçurent une inquiétude qui ne fut que trop tôt justifiée. Le marquis de la Bourdonnaye mourut à Paris, le 11 avril 1844, à peine âgé de 59 ans. Il fut, selon son désir, inhumé dans la chapelle du château de Blossac.

Doué de qualités chevaleresques et d'une rare distinction d'esprit, M. de la Bourdonnaye mérite d'être rangé parmi ces gardiens fidèles des anciennes traditions, également intelligents des besoins et des sentiments nouveaux, également étrangers à l'esprit du courtisan et à l'esprit de la révolution. Placé en face de circonstances moins tragiques que le comte de Virieu, M. de la Bourdonnaye se rattache comme lui à cette école monarchique qui ne voulut s'associer à aucune émigration soit extérieure, soit intérieure, qui voulut constamment servir et défendre, à la lumière de la discussion et de l'expérience, tous les intérêts français. A ce titre, il présente une physionomie distincte, délicate et ferme.

Comte DE FALLOUX.

PERSÉCUTION

ENDURÉE PENDANT LA RÉVOLUTION

PAR LES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE

SAINT-JOSEPH DE L'HOTEL-DIEU

de Beaufort-en-Vallée (1).

CHAPITRE V.

PERSÉCUTION ENDURÉE PENDANT LE VOYAGE D'ANGERS A LORIENT (suite).

Si le départ des religieuses parut si précipité, il était d'ailleurs résolu au moins dès la veille par ceux qui usurpaient le nom et l'autorité des magistrats. Dès le 23 juin, en effet, le président du club annonça à la séance que le citoyen Quétier venait d'être choisi par le département pour transférer à Nantes « une cargaison de religieuses fanatiques par l'état et par le caractère, » et demanda pour Quétier l'approbation de la Société. La Société non-seulement la donna, mais encore applaudit au département, « qui purgeait d'autant le sol de la liberté, de la raison et de la philosophie (2). » Tels étaient les sentiments d'une partie de la population que les religieuses avaient à traverser, et surtout tels

---

(1) Voir les livraisons de septembre, octobre et décembre 1872.

(2) Bourcier, *Essai sur la terreur en Anjou*, ch. x. — Cette séance du club des Jacobins d'Angers est du 23 juin 1794 et non 1793. — *V.* Godard-Faultrier, *Le Champ des Martyrs*, 3e édit., p. 190.

étaient les principes des hommes auxquels elles se voyaient confiées. Leurs craintes en de pareilles circonstances étaient-elles chimériques?

Le départ de la prison d'Angers fut accompagné de circonstances dignes de figurer dans les Actes des martyrs de la primitive Église. Les commissaires avaient divisé les religieuses en deux bandes de nombre égal. Huit hospitalières de Beaufort faisaient partie de la première escouade; les autres furent réservées pour celle qui venait ensuite. Soit dans l'espoir de leur arracher le serment, soit seulement pour augmenter leurs peines, on vint dire aux religieuses restées dans la geôle que leurs compagnes avaient été jetées à l'eau et noyées; mais au lieu de combler les vœux des persécuteurs en montrant de la crainte ou de la faiblesse, toutes saisies d'un saint enthousiasme tombèrent subitement à genoux et rendirent grâce à Dieu, implorant son secours pour être trouvées dignes de marcher sur les traces de sœurs dont elles enviaient les couronnes. L'unanimité, la spontanéité et le calme avec lesquels ce mouvement sublime s'était accompli, aussi bien que la joie qui rayonnait sur tous les visages et que l'on voyait clairement venir du cœur, tant elle était franche et tranquille, confondirent les persécuteurs. Ils ne pouvaient comprendre ces femmes que la vue de la mort présente comblait de joie, et néanmoins ils sentaient qu'il y avait là quelque chose de supérieur à la faiblesse humaine. Involontairement ils se trouvaient saisis de respect, et en exerçant contre elles des actes d'une injuste rigueur, ils étaient pleins de vénération. Tel est l'empire de la vertu chrétienne.

Dans son journal, le pieux curé de la Trinité nous apprend que généralement à Angers on croyait à un complot tramé contre la vie des religieuses : « On ne s'attendait pas, dit-il, qu'on se fût donné la peine de les conduire jusque là (à Lorient); on savait ce qui était arrivé aux prêtres, on croyait qu'on leur en ferait autant (il s'agit des prêtres d'Angers embarqués pour Nantes et noyés près de la Baumette). Toutes sans exception avaient fait le sacrifice de leur vie..... Mais Dieu les réserva

pour l'exercice de sa charité, et quand les temps redevinrent calmes, Angers les réclama..... »

Parmi ces religieuses, il y en avait plusieurs, comme les mères Jeanne de Charbon et Marguerite Régnier, que le désir du martyre avait entièrement transformées. La première, d'un caractère timide, usait du privilége d'un âge avancé pour exhorter ses sœurs avec des paroles enflammées ; la seconde, que la crainte de la mort faisait ordinairement trembler, était devenue d'une ardeur extraordinaire et d'une audace indomptable. Le second jour, au moment de faire l'appel pour le voyage, le commissaire ne pouvait lire la liste : Marguerite Régnier la prit, la lut à haute voix, et à son nom elle dit : « C'est moi. » Elle avouait elle-même à ses sœurs que la vue de la palme du martyre l'avait intérieurement illuminée.

« Ayant déjà perdu plusieurs religieuses dans la prison, dit la mère de Gargillesse, nous eûmes encore le crève-cœur d'en voir deux des nôtres retenues dans ladite prison. » Ces deux religieuses étaient les mères Ropart et Lemaître. Leurs noms ne s'étaient point trouvés portés sur la liste que l'administration départementale avait dressée pour indiquer celles que l'on devait embarquer. C'était, dit-on, l'effet d'un simple oubli ; mais il est d'ailleurs certain que de semblables oublis furent souvent achetés bien cher durant la Révolution, par des familles qui avaient su se ménager des rapports avec les persécuteurs. Quoi qu'il en soit dans la circonstance présente, les deux vénérables religieuses dont nous venons de parler faillirent mourir de douleur de se voir séparées de leurs sœurs. Elles restèrent dans la prison d'Angers, où elles eurent beaucoup à souffrir. La tristesse causée par cette séparation fut réciproque et se prolongea longtemps.

Il était quatre heures de l'après-midi lorsque toutes les religieuses furent embarquées, et elles allèrent coucher le premier jour à la Pointe, le second jour à Montjean, le troisième à Ancenis, le quatrième à Nantes.

C'était le 27 juin, vendredi, jour de la fête du Sacré-Cœur qu'elles arrivèrent en cette ville. Il était cinq heures du soir

lorsqu'elles touchèrent au port qui est au pied du château. A huit heures on les introduisit dans la prison dite du Bouffay. On les logea dans la salle d'audience, et elles n'eurent point d'autre lit que le parquet. Elles avaient passé les nuits précédentes dans le bateau, sans être couvertes, étendues sur un peu de paille, et si serrées les unes contre les autres, qu'elles pouvaient à peine se tenir assises. L'embarcation rencontra près de Chantocé une bande de Vendéens, que les gardes placés sur le bateau eurent l'imprudence de provoquer; les Vendéens ripostèrent par quelques coups de fusil et blessèrent le commandant. Dès que les religieuses virent le sang qui coulait de sa plaie, elles s'empressèrent de bander cette blessure et d'arrêter le sang. Le commandant entra ensuite dans une cabane pour s'y reposer, et il laissa échapper involontairement cette exclamation : « Ah ! c'est Dieu qui me punit ! »

Les religieuses restèrent trois jours dans la prison du Bouffay, et elles eurent beaucoup à souffrir, parce que les geôliers et les guichetiers, s'entendant pour les vexer, ne laissaient point parvenir jusqu'à elles les secours que de bons catholiques de Nantes leur envoyaient en abondance. Elles assurent que leur mort était résolue à Nantes, et que la commission militaire, qui obéissait aux ordres du proconsul Carrier, devait ou les envoyer à l'échafaud ou les faire monter sur l'un de ces trop célèbres bateaux à soupape. Quoi qu'il en soit de ce projet, la commission militaire pouvait trouver là un exploit digne d'elle, et les religieuses eurent encore une fois le mérite devant Dieu d'offrir le sacrifice de leur vie, puisqu'elles bravèrent généreusement le supplice dont elles se croyaient menacées, et dont elles pouvaient se préserver par un mot. Elles attribuèrent leur conservation à une protection spéciale de la Providence, qui fit donner l'ordre du départ durant l'absence du féroce Carrier.

Malgré le mauvais vouloir des geôliers, les religieuses d'Anjou éprouvèrent la charité des habitants de Nantes, et, dans le dénuement où elles se trouvaient, elles en ressentirent un grand soulagement. « En général, dit la mère de Gargillesse, nous fûmes bien accueillies et assistées dans toutes les villes de Bre-

tagne où nous passâmes; les catholiques y ont autant d'âme que de religion, et comptent pour rien de s'exposer, quand il est question de signaler leur foi ou leur charité ; et à cela près de quelques méchants, nécessaires pour tourmenter ceux qui étaient trouvés dignes de souffrir pour la foi, il est certain que ceux mêmes qui n'étaient pas catholiques étaient humains, bienfaisants et de bonne foi. » Néanmoins la rapacité et la cruauté des persécuteurs ne permirent pas aux habitants de Nantes de soulager autant qu'ils l'auraient désiré les misères des vierges captives. La générosité des pieux Nantais est d'autant plus méritoire qu'ils commençaient à ressentir les souffrances de la disette et craignaient avec raison les horreurs de la famine.

Le séjour de Nantes ne fut que de deux jours, espace bien court pour réparer tant de fatigues ! On les fit repartir le 30 juin, à dix heures du soir, et elles durent voyager dans des charrettes à bœufs.

Ce jour-là, les ferventes captives célébraient avec l'Eglise entière la fête de l'apôtre saint Paul, et pour s'encourager à supporter toutes leurs peines, elles se redisaient les unes aux autres les persécutions qu'il avait souffertes et que lui-même énumère dans la seconde épître aux Corinthiens : « Je me suis souvent vu près de la mort; j'ai reçu des Juifs en cinq différentes fois trente-neuf coups de fouet; j'ai été battu de verges par trois fois; j'ai été lapidé une fois; j'ai fait naufrage trois fois; j'ai passé un jour et une nuit au fond de la mer ; j'ai été souvent dans les voyages, dans les périls sur les fleuves, dans les périls des voleurs, dans les périls de la part de ceux de ma nation, dans les périls au milieu des villes, dans les périls entre les faux frères; j'ai souffert toute sorte de travaux et de fatigues, les veilles fréquentes, la faim, la soif, les jeûnes réitérés, le froid et la nudité (1). » Et elles ajoutaient avec le même apôtre : « Je ressens de la satisfaction dans mes faiblesses, dans les outrages, dans les nécessités, dans les persécutions, dans les afflictions pressantes, car lorsque je suis faible, c'est alors que

(1) II Cor., XI. 23-27.

je suis fort (1). » Destituées en effet de tout secours humain, épuisées de fatigues et de privations, nos pieuses vierges n'éprouvèrent pas un moment de faiblesse et continuèrent à livrer de nouveaux combats.

Le 1er juillet, elles arrivèrent à Savenay, à dix heures du matin. Elles furent logées dans l'église paroissiale, qui est dédiée à Saint-Martin, le grand propagateur de la vie religieuse, et on ne leur refusa pas la liberté de se promener dans le cimetière. Ce cimetière cependant n'était pas clos de murs ; mais nulle part les pauvres captives ne trouvèrent un accueil aussi favorable qu'à Savenay, et elles le durent à la précaution que prirent leurs gardes de publier partout en arrivant qu'elles n'étaient prisonnières qu'à raison de leur opinion sur le serment, et qu'il n'y avait aucun lieu de former des soupçons sur elles. On permit aux habitants de les visiter, et à la vue de la misère et du dénuement de ces infortunées prisonnières, ils s'empressèrent de leur apporter des vivres, des douceurs même et du linge. Depuis Angers, du pain sec et de l'eau avaient été leur seule nourriture ; à Savenay, la charité des habitants leur procura des mets plus assortis à leurs souffrances. Les dames de la ville allèrent trouver les officiers municipaux et leur demandèrent la permission de faire porter de la soupe à ces intéressantes captives : « Bien volontiers, répondirent les membres de la municipalité, et si vous ne leur en envoyez pas, nous leur en porterons nous-mêmes. »

Cependant le pavé de l'église leur servit encore de lit. Avec les meilleures intentions, les autorités se voyaient paralysées par les embarras inextricables d'un état social contre nature.

Le mercredi 2 juillet, qui était le neuvième jour du voyage, les prisonnières partirent de Savenay à six heures du matin, et elles s'arrêtèrent à trois lieues de distance, dans la petite ville de Pont-Château. Deux heures avant l'arrivée du convoi, on avait fait publier à son de tambour la nouvelle de son passage et en même temps défense aux habitants, sous peine de prison, de

(1) II Cor., XII. 10.

procurer aucun soulagement aux captives. Sans cette barbare précaution, les religieuses auraient reçu les secours dont elles avaient besoin ; car, malgré tout, les habitants firent paraître la charité dont ils étaient animés. Elles apprirent aussi en passant qu'il y avait dans le château de la ville vingt sœurs tierçiaires enfermées depuis quelques semaines pour cause de refus de serment.

Elles repartirent à midi, et elles se rendirent le soir à la Roche-Bernard. Là, des soldats les insultèrent ; mais la charité compatissante des habitants prit à tâche de leur faire oublier ces brutalités commises par des étrangers. Ils leur firent d'abondantes aumônes en assignats, linge et nourriture. Toutefois on les mit encore à coucher dans un grenier, sur la terre nue.

L'obscurité et la malpropreté de ce séjour nuisit beaucoup aux santés les plus délicates sans néanmoins exciter le plus léger murmure. A la vue de ces vierges intrépides soumises à de si durs traitements, on se rappelle ces paroles de Tertulien aux martyrs du troisième siècle, et l'on sent qu'elles auraient pu tout aussi bien s'appliquer à nos religieuses captives : « Vous habitez un séjour ténébreux, mais vous êtes vous-mêmes une lumière. Des liens vous enchaînent, mais vous êtes libres pour Dieu. Vous respirez un air infect, mais vous êtes un parfum de suavité. Vous attendez la sentence d'un juge, mais vous jugerez vous-mêmes les juges de la terre. Qu'il s'afflige celui qui soupire après les délices du siècle !.... Qu'importe le lieu où vous êtes dans le siècle, vous qui êtes hors du siècle ? Et si vous avez perdu quelques jours de la vie, heureux le négoce qui sacrifie quelque chose pour gagner davantage (1). »

La présence de ces vierges chrétiennes, soumises à de si rudes traitements et toujours invincibles, était un éloquent exemple pour les localités qu'elles traversaient. Combien d'âmes chancelantes sentirent se ranimer en elles-mêmes les sentiments de la foi, à la vue d'un si héroïque dévouement ? Combien de consciences coupables virent le remords se réveiller plus

(1) Tertulianus, *Ad Martyres*, II.

cuisant que jamais, et prirent la résolution efficace de rentrer dans le sentier du devoir ? Combien d'esprits généreux, déjà portés à tout sacrifier pour obéir aux devoirs de l'honneur et de la justice, se trouvèrent plus forts encore dans leurs nobles résolutions ? Les complots des méchants tournaient contre eux-mêmes. Ils avaient voulu fermer la bouche à tous les prédicateurs de l'Évangile ; ils les avaient exilés, massacrés, ou forcés à se tenir cachés dans les antres de la terre ; et voilà que leurs victimes les plus faibles, par le seul fait de leurs souffrances héroïquement supportées, parlaient plus haut au cœur des masses que les apologistes et les missionnaires les plus éloquents. De simples religieuses, dont la vie devait s'écouler dans l'obscurité du cloître, n'étaient pas les moins actifs et les moins heureux de ces ouvriers dans l'œuvre de réparation. Il était impossible que le spectacle de leurs souffrances et celui de leur contentement inaltérable ne parlât pas à tous les esprits que n'aveuglait point encore une haine invétérée pour tout ce qui est noble et saint.

Les sentiments qu'elles inspiraient, les religieuses ne l'ignoraient pas ; souvent elles les lurent dans les yeux de ceux qui les approchaient. Quelquefois, il fut permis aux personnes qui leur apportaient les secours offerts par la charité d'exprimer leurs vives sympathies. Le plus souvent, toutefois, ces témoignages étaient réduits à s'exprimer uniquement par des signes muets : tant était intense la terreur qui pesait sur tous les esprits dans cette terre de France qu'on avait, disait-on, rendue à la liberté ! Mais les cœurs se comprenaient. Il se rencontrait d'ailleurs des moments où la foi pouvait prendre son essort en pleine sûreté. A la Roche-Bernard, une de nos religieuses se trouva si souffrante, qu'elle ne pouvait plus se soutenir en descendant de la charrette ; un homme du peuple lui dit en lui donnant la main : « Courage, ma sœur, soyez fidèle jusqu'au bout ! On est toujours heureux lorsqu'on fait son devoir ! Vous me faites pitié, c'est vrai, mais votre cause est juste ! » La justice de leur cause, c'est ce qui faisait la force de toutes les victimes du détestable despotisme qui opprimait alors la France ; mais la justice de la cause,

soutenue par ceux qui succombaient martyrs de Dieu et de l'Église, engendrait d'autres martyrs.

Ce fut aussi à la Roche-Bernard que l'on commença à distribuer aux religieuses déportées une paie de 15 sous par jour. On leur donnait cette paie pour deux jours à la fois, c'est-à-dire 30 sous, et l'on nommait cela une étape ; à Auray, on leur donna une seconde étape ; mais les soldats qui les conduisaient ayant forcé la route, on leur reprit la moitié de ce qui avait été distribué.

Le jeudi 3 juillet, dixième jour du voyage, les religieuses partirent de la Roche-Bernard à cinq heures du matin. Elles marchèrent à pied depuis le grenier qui leur servait de prison jusqu'au port, où elles traversèrent la Vilaine, et où elles virent pour la première fois de petits vaisseaux, spectacle nouveau pour elles, et qu'elles ne laissèrent pas d'admirer malgré la triste situation à laquelle elles étaient réduites. Elles arrivèrent de bonne heure à la petite ville de Muzillac, où on leur donna pour logement une église remplie de paille et de poux. Elles furent obligées d'y coucher, et elles éprouvèrent une grande incommodité des insectes hideux dont elles se trouvèrent inondées dans ce local trop étroit ; elles souffrirent aussi beaucoup de la chaleur étouffante et de l'air empoisonné qu'il leur fallait respirer ; mais les habitants les dédommagèrent autant qu'ils purent de la rigueur exercée contre elles par les autorités révolutionnaires, et ils leur apportèrent d'abondantes aumônes.

« Dans cet endroit, ajoute Mme Françoise Besnard, il y avait une maison de quarante ursulines ; pas une n'a fait le serment ; elles sont en arrestation à Vannes. En général, les religieuses de Bretagne, compris Nantes, n'ont point fait le serment. Dans toutes les villes par lesquelles nous avons passé, elles étaient en arrestation, ou prisonnières au chef-lieu du département (1). Parmi le petit nombre de celles qui ont juré, il y en a

(1) Il résulte des travaux historiques insérés dans l'*Annuaire du Morbihan*, ainsi que de l'examen des documents conservés aux Archives de Vannes, que les religieuses du département ne furent pas déportées comme les prêtres orthodoxes ; leurs établissements furent fermés, elles furent jetées en prison, et celles, en très-petit nombre, qui consentirent à prêter le serment, durent se

eu, et c'est ce qui est arrivé à Savenay, qui se sont rétractées du jour au lendemain. Cette conduite leur procurait, il est vrai, un surcroît de mauvais traitements ; mais elles s'en affligeaient moins que du malheur d'être tombées. Cependant, le département de Maine-et-Loire est le seul où les religieuses aient été jugées et condamnées à la déportation perpétuelle pour le refus du serment ; on s'en est étonné partout, et cela n'a pas peu contribué à nous rendre les villes favorables à notre passage. Les habitants regardaient notre bannissement comme un hommage rendu à notre foi ; et, malgré la compassion qu'ils éprouvaient pour nos souffrances, ils se réjouissaient du triomphe de la vérité manifeste dans l'humiliation que nous endurions, et le transport au-delà des mers, qui nous attendait. Que notre Dieu en reçoive toute la gloire ! »

Toutes ces religieuses de Bretagne dont il est ici question souffrirent la persécution et la captivité pour avoir refusé de prêter le serment de liberté-égalité, et c'est de ce même serment que se rétractèrent avec tant de courage celles qui avaient eu le malheur de faiblir un moment. On peut voir par là combien était universelle l'opinion qui repoussait ce serment et le regardait comme une sorte d'apostasie.

CHAPITRE VI.

PERSÉCUTION ENDURÉE A LORIENT.

Le vendredi 4 juillet, onzième jour du voyage, on fit repartir les religieuses à cinq heures du matin pour se rendre à Vannes. Jusqu'à ce jour elles n'avaient eu qu'à se louer des guides et des conducteurs chargés de les escorter. Par leur politesse,

---

retirer dans leurs familles où elles reçurent plus ou moins exactement une pension que leur faisait la nation. Nous devons ces renseignements et plusieurs autres à l'obligeance du savant archiviste du Morbihan, M. L. Rosenzweig. Nous le prions d'agréer nos plus sincères remerciements.

leur compassion, leurs attentions, le respect même qu'ils leur témoignèrent dans toutes les circonstances depuis Angers jusqu'à Lorient, il s'assurèrent des droits à la reconnaissance des captives, comme elles aimaient à le proclamer longtemps après les événements ; mais les trois gendarmes qui reçurent la direction du convoi à Muzillac, par leurs grossiers et cruels procédés, prirent à tâche de faire contraste avec ceux qui les avaient précédés. A la situation déjà si dure des prisonnières, ils se plurent à ajouter des vexations inutiles et destinées à les affliger dans leurs sentiments de religion et de délicatesse.

Sous cette escorte, elles arrivèrent à Vannes, à trois heures de l'après-midi, et furent logées dans la maison des retraites, vaste et beau bâtiment transformé alors en prison (1). C'était là notamment qu'étaient renfermées toutes les religieuses non assermentées de la ville ; et elles étaient en très-grand nombre.

---

(1) Louis-Eudes de Kerlivio, grand vicaire de l'évêque de Vannes, et célèbre dans le temps en Bretagne par sa charité et son zèle pour les bonnes œuvres, avait établi à Vannes, il y a environ deux cents ans, une maison de retraite où les fidèles venaient de temps en temps se ranimer dans l'esprit de piété. Il mourut en 1685, après avoir consolidé cet établissement qui contribua puissamment à maintenir dans la province l'attachement aux principes du christianisme et aux sentiments qu'il inspire. La maison de retraite qu'il avait fondée pour les hommes servit de modèle à celle qu'une pieuse demoiselle de Vannes, Catherine de Francheville, institua peu après, dans cette ville, pour les femmes. Il se forma bientôt de semblables établissements dans plusieurs villes de la même province, et l'usage des retraites y subsista longtemps et y produisit les plus heureux fruits. La révolution vint interrompre cette louable pratique, et envahir les édifices qui y étaient destinés. Mais vers 1816 et 1817, un pieux ecclésiastique du diocèse de Vannes, digne émule du zèle de l'abbé de Kerlivio, s'occupa avec succès de réparer cette perte. Grâce à ses efforts, le diocèse de Vannes posséda bientôt deux maisons de retraite, qui servirent alternativement pour les hommes et les femmes, l'une à Auray, l'autre à Josselin. Elles peuvent contenir l'une et l'autre cinq cents personnes, et en plusieurs circonstances elles n'ont pas suffi à recevoir tous ceux qui se présentaient. Les autres diocèses de Bretagne possèdent aussi des établissements de même nature, et tous ont à bénir la Providence des fruits de bénédiction qu'ils en retirent. En Alsace, dans quelques parties de la Vendée et dans d'autres contrées encore, elles ont contribué puissamment à maintenir la foi et les mœurs chrétiennes dans les populations ; puissent-elles se répandre bientôt dans tout le royaume ! *V. Vie des fondateurs des maisons de retraite,* Nantes, 1698, in-12 (par Pierre Champion, jésuite).

Quant à la maison des retraites de Vannes, dans laquelle nos religieuses de l'Anjou furent renfermées, elle a été occupée depuis la Révolution jusqu'à ce jour par la cour d'assises et le tribunal de première instance ; elle vient de disparaître tout récemment pour faire place à un nouveau tribunal.

Le dénuement de nos voyageuses était si complet, qu'elles inspirèrent des sentiments de commisération à tout le monde ; et les religieuses de Vannes et les autres captifs détenus dans la maison des retraites voulurent partager leur linge avec elles ; ils en firent un paquet, qu'ils leur envoyèrent. C'était l'indigence qui se découvrait elle-même pour vêtir la nécessité. La ville entière de Vannes se montra également émue par le spectacle de tant d'infortune si courageusement supportée et envoya des aumônes aux religieuses. Celles-ci cependant n'eurent pour lit que le parquet nu d'un corridor qui leur servit de prison.

Le samedi 5 juillet, douzième jour de voyage, les religieuses repartirent de Vannes à six heures du matin, et arrivèrent de bonne heure à Auray. A leur arrivée, on les renferma dans la prison nationale, qui leur parut belle, mais d'une malpropreté repoussante et remplie d'une odeur empestée. Le geôlier d'ailleurs se montra peu complaisant, et même grossier. La paille sur laquelle elles auraient pu reposer était tellement malpropre et si remplie de poux, qu'elles préférèrent coucher sur le plancher.

Le lendemain, dimanche 6 juillet, treizième et dernier jour de leur voyage, les religieuses partirent d'Auray à quatre heures du matin, et elles firent halte à Landévant, où un fort orage les accueillit. Cet orage ne dura pas longtemps et fit tomber un peu la chaleur qui était extrême. On donna aux captives un déjeuner qui leur parut délicieux, après les longues privations qu'elles avaient ressenties : il se composait de bon pain, de beurre, de fruits, de cidre et de bon vin rouge. Leurs gardiens leur apportèrent ce régal avec respect et avec des marques d'intérêt auxquelles elles furent sensibles ; mais elles se disaient entre elles à voix basse qu'elles se passeraient bien avec moins de choses ; car il faudrait bientôt payer, et leurs facultés ne leur permettaient pas une semblable prodigalité. Cependant, lorsqu'elles demandèrent leur compte, on refusa tout payement, disant que le déjeuner devait être ou était déjà payé. Quelle était l'âme généreuse qui leur avait procuré ce soulagement ? Les religieuses

ne la connurent pas, et au mérite de sa bonne œuvre elle voulut joindre celui de se tenir cachée. Ainsi, sur toute leur route, les religieuses d'Anjou rencontraient des cœurs charitables empressés de venir à leur secours. Que n'auraient-elles point éprouvé de la part de ces nobles esprits, si la compassion n'avait pas été alors réputée un crime? Les marques de sympathie qu'elles recevaient leur étaient d'autant plus chères, qu'elles les savaient inspirées ordinairement par l'esprit chrétien.

Ce fut une grande consolation pour ces ferventes religieuses de pouvoir constater par leurs propres yeux la fidélité avec laquelle les populations observaient la loi de la sanctification du dimanche. Elles parcoururent huit lieues ce jour-là dans leurs mauvaises charrettes, et furent presque toute la journée en marche; elles ne virent pas deux personnes occupées à travailler; au contraire, les hommes et les femmes étaient parés comme dans les temps de fête et de repos, et cela dans les villes aussi bien que dans les villages et dans les hameaux; elles virent seulement un petit nombre de boutiques de marchands ouvertes.

Ce fut le lundi 6 juillet, que le convoi des religieuses de l'Anjou traversa la petite ville d'Hennebont, où il ne s'arrêta point; on était trop près du terme du voyage pour suspendre encore la marche.

En effet, au bout de très-peu de temps on arriva à Lorient. A l'entrée du pont qui les conduisait dans cette ville, elles firent la rencontre d'un militaire angevin, qui salua les charrettes par ce cri énergiquement prononcé : *Vivent les Angevines! vivent les Angevines!* On les fit descendre à l'entrée du pont, et elles traversèrent toute la ville à pied pour se rendre à la maison d'arrêt. C'était dans les immenses magasins de la Compagnie des Indes que l'on renfermait tous les détenus condamnés à la déportation, dans la partie nommée la Grande-Cayenne (1). Les religieuses angevines y trouvèrent une si énorme multitude de détenus

(1) Une partie des anciens bâtiments de la Compagnie des Indes existent encore et servent de casernes, d'hôtel de préfecture, de bureaux des contributions navales, de l'Inscription, etc. La Grande-Cayenne sert aujourd'hui de caserne à la marine.

qu'elles ne purent jamais en savoir le nombre. Ils étaient de tous les pays, de tous les états, de toutes les conditions.

Dans ce dépôt de toutes les infortunes, on rencontrait jusqu'aux galériens, qui vivaient confondus avec les autres. Heureusement les religieuses étaient placées sous l'inspection de l'agent maritime (1) et des officiers du port. Ayant été jugées par une commission militaire, elles n'eurent aucun rapport avec les administrations municipales dans toutes les localités par lesquelles elles passèrent; on les annonçait partout au commandant de place; et à Lorient, la maison d'arrêt dépendant du port, elles furent sous l'autorité des officiers maritimes.

Elles éprouvèrent un notable soulagement de cette disposition. « Les bons marins nous traitèrent le moins mal possible, dit la mère de Gargillesse; ils nous mirent à la même nourriture que tous ceux du port. C'était aussi triste que dégoûtant; mais nous avions chaque jour par personne une livre et demie de bon pain et trois rations de bon vin, qui ne font guère moins de trois setiers de nos mesures; tandis que, dans les prisons nationales, on n'y avait que du pain détestable et de l'eau; encore n'en avait-on pas son content. »

Dès leur arrivée dans cette prison, elles furent accueillies avec beaucoup d'égards par les officiers de marine, qui leur témoignèrent même une profonde commisération pour les peines qu'elles avaient endurées et le dénuement complet où elles se trouvaient encore. Parmi les détenus, il se trouvait bon nombre de personnes distinguées qui leur exprimèrent avec empressement le désir de leur être agréables. « Nous ne tardâmes pas, dit la mère Françoise Besnard, à regarder le lieu de notre détention comme celui de notre repos, et à nous croire moins étrangères dans un pays étranger qu'au sein même de notre patrie. »

Dès la première nuit, on leur donna des hamacs qui étaient le lit ordinaire des matelots, et elles y reposèrent fort bien après treize nuits passées sur la paille, sur le carreau, ou sur des

(1) L'agent maritime qui commandait alors dans le port de Lorient s'appelait Charenton (Lettres du 4 prairial et du 7 messidor an II); il succédait au citoyen Genay (Lettre du 23 ventôse précédent).

planches nues. Puis on les logea dans deux grandes chambres, où elles eurent un lit de sangle pour chaque personne, une paillasse, un drap et une couverture de cheval. Un coup de canon annonçait le réveil, et un autre la retraite. On leur servait trois fois par jour à manger; le matin, à midi et le soir. Elles recevaient du potage gras et de la viande salée trois fois par semaine, à deux repas. La viande salée étant venue à manquer, on y suppléa par la morue sèche à l'huile; ensuite le bois ayant fait défaut pour la cuisine, il fallut se contenter de beurre et de fromage.

Mais ces privations durèrent peu, et les officiers préposés aux services des détenus s'efforcèrent d'abréger ce temps de privation. Au commencement, les religieuses n'avaient toutes qu'un seul réverbère pour les éclairer; mais lorsque l'hiver fut arrivé, on leur en donna un second; malheureusement l'huile dont il fallait se servir était de très-mauvaise qualité, et plusieurs en souffraient beaucoup. D'autres éprouvèrent une indisposition considérable par suite de la privation de feu durant les rigueurs d'un long hiver. Parmi les fournisseurs subalternes, il était de règle de surfaire des trois quarts la valeur des petites denrées qu'ils apportaient aux captifs; mais ce que les religieuses faisaient prendre en ville leur était toujours cédé à meilleur compte qu'à d'autres.

Toute la population de Lorient, en effet, se montra constamment remplie des dispositions les plus compatissantes pour les captifs en général, et pour les religieuses en particulier. Comme dans tous les lieux par où elles avaient passé, on ne pouvait comprendre comment elles avaient pu être condamnées à la déportation, puisque cette peine ne se trouvait édictée dans aucun décret qui leur fût applicable. On s'étonnait aussi qu'elles eussent été jugées par la commission militaire : ce qui fit dire à l'un des magistrats chargés d'examiner leur affaire : « Des religieuses jugées et condamnées par la commission militaire pour leur seule opinion religieuse, n'est-ce pas aussi absurde que si des militaires étaient jugés et condamnés par un capucin pour des opinions militaires? »

« Le Seigneur, écrit l'une d'elles, nous a conduites comme par la main au milieu de tous les dangers que nous courions; malgré la mauvaise mine que nous avions, étant couvertes de poussière et mal vêtues; malgré l'étrangeté du plus triste équipage, où nous étions entassées les unes sur les autres, dans de petites charrettes, comme des femmes de mauvaise vie, nous pouvons dire, sans blesser la vérité, que nous avons été reçues et accueillies partout avec tout le respect, la compassion, la vénération et l'honneur même que nous aurions pu à peine prétendre dans un meilleur temps. Lorsqu'on nous prenait pour des coupables, nos conducteurs répondaient : « Vous vous trompez » grandement; ces femmes ne sont pas ce que vous pensez; » aucune accusation ne pèse sur elles ; ce sont des femmes dignes » de tous vos respects ; ce sont des religieuses ; ce sont des » bonnes sœurs. Et c'est ce nom de bonnes sœurs qu'on nous » donnait partout. »

Nul doute que l'on doit prendre ce nom dans l'acception de religieuses non assermentées ; c'est ainsi que, dans tous les départements de l'Ouest, on disait les « bons prêtres, » pour désigner les ecclésiastiques qui avaient repoussé le schisme constitutionnel, les seuls en possession du respect et de la confiance des masses.

Cependant, le vif intérêt que leur témoignèrent les habitants de Lorient, l'ardeur avec laquelle ils prirent leur cause en main, les toucha plus que tout le reste. Ce qu'il y eut de bien remarquable, ce fut la spontanéité et l'universalité de ce sentiment de commisération. Ceux mêmes des habitants qui ne partageaient pas les principes chrétiens de la majorité, et qui avaient embrassé les idées dominantes à l'époque, se montraient aussi compatissants et aussi généreux que les autres pour les religieuses condamnées à la déportation. Les marques de sympathie qu'elles recevaient chaque jour était un notable allégement à leurs souffrances. Elles en trouvaient un autre bien sensible aussi dans les dispositions générales de la maison d'arrêt,

CHAPITRE VII.

SÉJOUR A LORIENT. — ACQUITTEMENT. — RETOUR A BEAUFORT-EN-VALLÉE. — RENTRÉE A L'HÔTEL-DIEU.

Il régnait un ordre parfait dans cette immense réunion de prisonniers, grâce à l'exacte vigilance des premiers officiers qui y étaient préposés. Jamais les religieuses n'éprouvèrent la moindre incommodité de cette multitude. On leur avait assigné des chambres séparées, et on leur avait donné deux forçats pour les servir. Elles recevaient aussi quinze sous par jour, parce qu'elles étaient considérées comme en voyage, n'attendant que le départ des vaisseaux pour la Guyane. Mais ce qu'elles prisèrent beaucoup plus que ces avantages, ce fut la faveur qui leur fut accordée de servir les malades dans l'hôpital intérieur. Dans cette foule de détenus, il y avait nécessairement beaucoup de personnes atteintes de diverses infirmités ; et le zèle des religieuses trouva un large champ où s'employer. Pour ce travail de charité, du reste, il n'y eut point de distinction d'ordres ; et les vierges consacrées à la vie contemplative, comme celles qui avaient été appelées à la vie active du service des malades, travaillèrent avec une égale ardeur au soulagement de ceux que la souffrance réduisait au triste sort de ne pouvoir se servir eux-mêmes.

Consacrées également par les vœux de la religion et engagées dans la confession d'une foi commune, au milieu des mêmes périls, toutes nos ferventes religieuses semblaient ne former qu'une seule communauté. Un même esprit les animait toutes, et la diversité des instituts où elles s'étaient formées à la vie du cloître ne produisait aucune différence dans les rapports de charité qui les unissaient dans une communauté parfaite de sentiments et dans un même cœur.

Survenait-il quelque événement heureux ou triste aux unes ou aux autres, aussitôt elles étaient toutes unanimes dans la part qu'elles y prenaient. C'est ainsi qu'il y eut dans toute cette petite

colonie une joie universelle à l'occasion de la guérison de la mère Perrine Boulay. Cette religieuse carmélite était restée à Vannes, atteinte de fièvre putride ; toutes la croyaient morte, et elles avaient déjà « récité bien des *De Profundis* pour elle, » lorsqu'elle vint les rejoindre au bout de deux mois. Grande fut l'allégresse à sa réception.

Si ces saintes religieuses mettaient en commun toutes leurs joies, elles y mettaient aussi leurs peines. Ce fut une douleur bien sensible pour cette fervente colonie que la mort de plusieurs de ces vierges appartenant à différents ordres. Les Ursulines d'Angers perdirent une de leurs sœurs ; les Visitandines, une ; les sœurs de l'Hôtel-Dieu d'Angers, une ; enfin nos Hospitalières de Beaufort-en-Vallée, deux, les mères Jeanne Duval et Marie Houssin. La première était valétudinaire depuis longtemps et presque mourante au moment du départ de Beaufort ; elle aurait pu rester dans la maison, tant son état paraissait désespéré à tout le monde ; il lui aurait été plus facile encore de s'arrêter dans les prisons d'Angers ; mais elle ne voulut jamais se séparer de ses sœurs en religion, et elle eut, en effet, la consolation de mourir entre leurs bras. La seconde était d'une complexion très-délicate, et elle se trouva atteinte d'une maladie de poitrine dans la prison d'Angers. Son mal augmenta rapidement par suite du régime auquel elle fut soumise comme le reste de la communauté, et elle mourut à Lorient dans des sentiments de piété qui ravirent tous les heureux témoins de ce trépas prédestiné.

Ces pertes arrachaient des larmes à toutes les religieuses ; mais les transports de dévotion, l'humble confiance, la joie de mourir captives pour leur foi, toutes les circonstances des derniers moments, leur donnaient l'assurance du bonheur éternel de leurs compagnes. Si un pareil sentiment était permis, elles leur auraient porté envie. Elles savaient, en effet, que dans le ciel l'auréole du martyre n'est pas réservée à ceux-là seuls qui expirent sous la hache du bourreau, et que l'Église honore comme de vrais témoins de la foi plusieurs de ces athlètes qui ont rendu le dernier soupir dans les cachots. Si l'Église, qui est toujours divinement inspirée et conduite, ne décerne plus ce

titre glorieux de martyrs à ceux de ses enfants qui ne sont pas morts dans les tourments, elle ne défend pas aux fidèles de vénérer comme de vrais martyrs ceux qui ont succombé aux suites des souffrances endurées pour la foi, et qui, comme le dit saint Cyprien, sont passés de la prison au ciel.

En parlant des confesseurs de la foi qui ont vu leur heure dernière arriver tandis qu'ils étaient retenus en captivité et ont rendu leur esprit à leur Créateur sans passer par les tourments, le saint docteur de Carthage écrit à son troupeau, dont il était éloigné : « Glorieuse mort qui vous impose le soin de recueillir et d'honorer leurs dépouilles. Leur vertu et leur gloire n'en est pas moindre, et ils n'en sont pas moins dignes d'être comptés parmi les martyrs. Autant qu'il était en eux, ils ont souffert tout ce qu'ils étaient prêts et résolus de souffrir. Ils n'ont pas manqué à la torture, c'est la torture qui leur a manqué..... » — « Pour tous ces frères, ajoute saint Cyprien, notez exactement le jour où ils ont quitté cette vie, afin que nous puissions les commémorer parmi les martyrs. Je sais, du reste, que Tertullus, notre fils fidèle et dévoué, au milieu de toutes ses sollicitudes et de tous ses soins, s'occupe non-seulement de recueillir leurs corps, mais d'écrire et de me transmettre l'indication des jours où nos bienheureux frères sont passés de la prison à l'immortalité. Nous célébrerons ici des oblations et des sacrifices en souvenir d'eux, et bientôt, je l'espère, par la protection de Dieu, nous les célébrerons avec vous (1). »

Quatorze cent cinquante ans après la mort du docteur et martyr de Carthage, le même esprit, qui inspirait à saint Cyprien et à Tertullus le soin pieux de recueillir les dates et les principaux faits concernant la mort précieuse de Bassus et de Fortunio, portait par son action douce et puissante les vénérables mères Frédérique de Gargillesse et Françoise Besnard à nous laisser des notices bien succinctes, il est vrai, mais exactes et précises, sur celles de leurs sœurs que Dieu avait appelées à lui au moment où elles se disposaient à lui sacrifier leurs vies. Admirable unité

(1) *Sanctus Cyprianus, Epist.* XII.

de croyance et de sentiments qui se transmet uniforme à travers les changements des siècles !

Hors ces occasions, chaque institut accomplissait séparément les devoirs et les exercices de sa profession, avec la même régularité, la même paix, la même liberté que dans le cloître le plus solitaire. C'était pour les détenus un spectacle aussi édifiant qu'inattendu. La ville de Lorient elle-même s'en montrait touchée.

Depuis le jour où les religieuses étaient arrivées dans cette ville, la population n'avait cessé de leur donner des marques les plus certaines de sympathie : elle vivait dans une anxiété continuelle à leur sujet; car la terreur qui pesait sur la France semblait chaque jour redoubler d'intensité. Vers le 25 ou 26 juillet, un ordre arriva d'embarquer tous les détenus condamnés à la déportation ; mais cet ordre en cachait un autre que l'on cherchait à dissimuler : c'était de les jeter tous à la mer, lorsque l'on serait assez loin du rivage pour enlever aux victimes l'espoir de salut et laisser aux bourreaux le bienfait du mystère. Si secret que fût le commandement, il ne laissa pas d'être connu, et il se répandit promptement parmi les diverses classes de la population.

« L'affliction, dit la mère de Gargillesse, fut alors générale dans la ville; nous fûmes témoins de ses larmes et de ses transes; c'était comme une mère à laquelle on arrache ses enfants pour les exécuter. Mais l'excellent agent maritime déjoua tous les ressorts de l'intrigue, et la mort de Robespierre, arrivée peu de jours après, mit fin à tous ces dangers. » Le tyran, en effet, fut mis hors la loi le 27 juillet, et porta le lendemain sa tête criminelle sur l'echafaud. La France entière salua cet événement comme le signal de la délivrance, comme l'aurore de la liberté ; et par cet applaudissement unanime, par l'énergie avec laquelle elle se prononça contre la tyrannie, elle força les vainqueurs à marcher dans une voie où ils ne voulaient pas s'engager, bien au contraire. Ils se proposaient de continuer à manier l'instrument de la terreur, mais avec d'autres agents et à leur profit : l'opinion les contraignit à relâcher les freins du despotisme et à

laisser un moment les populations jouir de quelque liberté. Heureuse la France si les passions révolutionnaires n'avaient pas repris trop tôt le dessus !

Vers la fin de 1794, la ville de Lorient vit arriver deux représentants du peuple, Guezno et Guermeur, chargés de mettre à exécution les mesures de justice et de réparation que l'opinion venait d'arracher à la Convention; et aussitôt elle sollicita la mise en liberté des religieuses détenues dans son port. Outre les sentiments charitables de ses habitants qui les poussaient à cet acte d'humanité, la Providence ménagea une rencontre qui contribua à fortifier ces instincts généreux. Il se trouva dans cette ville des militaires qui avaient été reçus à l'hôpital de Beaufort-en-Vallée, et qui avaient conservé un précieux souvenir des soins dévoués et intelligents auxquels ils devaient le bienfait de la santé. L'un des officiers de ce corps se distingua entre tous par l'activité avec laquelle il poussa tout le monde à signer des pétitions pour obtenir la délivrance des religieuses.

DOM PIOLIN.

(*La suite au prochain numéro.*)

M. TABOURET.

Le 22 novembre dernier, s'éteignait, dans sa famille, à Bourg, où il était allé passer les vacances, M. le conseiller Tabouret.

M. Tabouret appartenait à la Cour, depuis deux ans à peine : personne, à Angers, ne le connaissait, et, parmi ses collègues eux-mêmes, plus d'un, peut-être, ignorait que cet homme, vieilli avant l'âge, dont la belle et méditative figure ne respirait plus que la douceur unie la bonté, avait été capable d'une énergie peu commune et avait contracté le germe du mal qui le dévorait dans une lutte héroïque où il avait montré la fermeté inébranlable et la calme sérénité du martyr.

M. Tabouret était né, à Bourg (département de l'Ain), le 28 janvier 1820. Son père, simple géomètre-expert, avait conquis, dans sa ville natale, une rare et légitime réputation de probité et d'honneur. Il plaça son fils au Lycée de Lyon : M. Tabouret y fit de brillantes études, et y fut distingué par un bon juge, M. l'abbé Noirot, qui le prit en amitié et n'hésita pas à lui prédire un brillant avenir. Après avoir étudié le droit à Paris, il revint se fixer comme avocat à Lyon. Dans cette ville qui, de tout temps, a fourni tant d'hommes illustres au barreau, à la magistrature et à la vie politique, M. Tabouret ne tarda pas à se faire remarquer. Un des présidents de la Cour s'intéressa à lui et lui offrit de le faire entrer dans la magistrature. C'était la suprême ambition du jeune avocat : mais il fallait commencer par être juge suppléant et faire un stage qui pouvait être long dans une fonction non rétribuée. M. Tabouret trouvait qu'il avait

imposé déjà trop de sacrifices à sa famille, il tenait à se suffire à lui-même et il refusa.

Bientôt après éclatait la révolution du 24 février. M. Tabouret avait toujours témoigné des aspirations républicaines ; on lui offrit d'être substitut à Lyon ; moitié en considération de son peu de fortune, moitié par défiance de lui-même, il refusa deux fois. Le Procureur de la République qui venait d'être élu député à l'Assemblée Nationale, revint une troisième fois à la la charge : « Les temps sont difficiles, lui dit-il, j'ai besoin, au moment » d'aller occuper mon siége, de laisser pour me remplacer un » homme sur l'intelligence et l'énergie duquel je puisse comp- » ter : acceptez d'être mon substitut, je vous le demande comme » un service. » Le courage de M. Tabouret ne pouvait refuser un poste que sa modestie avait décliné deux fois ; et en annonçant à son père la grande détermination qu'il venait de prendre, il lui écrivit ces mots : « J'accepte, parce qu'il y a du péril. »

Il n'y en avait que trop en effet. Lyon était alors dans l'état d'anarchie que ramène dans cette grande cité toute secousse révolutionnaire. La loi y était méconnue et l'autorité impuissante : la garde nationale laissait faire l'émeute quand elle ne pactisait pas avec elle ; l'armée, trop faible en nombre, n'osait rien entreprendre. Les délégués des sociétés secrètes faisaient, sans qu'on les inquiétât, des perquisitions dans la ville ; une bande armée venait, en plein jour, fouiller le couvent des Jésuites ; et, tandis qu'à Paris, les événements du 15 mai présageaient déjà les sinistres journées de juin, les passions aveugles qui allaient bientôt précipiter dans la guerre civile la moitié de la population de la capitale, soulevaient à Lyon les *voraces* de la Croix-Rousse.

Dans la nuit du 17 au 18 mai, une bande d'émeutiers, armés de bâtons, de piques et de fusils, venait, au domicile de M. Tabouret, réclamer la mise en liberté de plusieurs ouvriers arrêtés, les jours précédents, pour avoir brisé et incendié des métiers. Il était environ deux heures du matin. Réveillé par les coups violents frappés à sa porte, M. Tabouret se leva et ouvrit. On le

somma de signer l'ordre de mise en liberté des prisonniers. Il répondit avec dignité qu'il ne le pouvait pas, que d'ailleurs il ne ferait pas de concessions en présence des baïonnettes. Les misérables qui avaient espéré l'intimider, le forcèrent alors à s'habiller et l'entraînèrent à la Croix-Rousse. Bien qu'on fut au mois de mai, la nuit était froide; après une demi-heure au moins de chemin, sous une pluie torrentielle et glaciale, M. Tabouret fut enfermé dans une pièce étroite, sorte de cachot obscur et humide dépendant d'un cabaret de bas étage. On l'y laissa le reste de la nuit; à sept heures du matin, on le relâcha en lui faisant jurer qu'il reviendrait à dix heures se constituer prisonnier, si l'autorité se refusait à élargir les ouvriers dont on réclamait la mise en liberté. A neuf heures, fidèle à sa parole, M. Tabouret rentrait à la Croix-Rousse, et, nouveau Regulus, venait se livrer lui-même aux mains de ceux qui lui avaient annoncé qu'il serait fusillé. Touchée peut-être par cette noble conduite, la commission qui délibérait sur son sort lui rendit la liberté, mais cette fois, sans conditions.

Tout n'était pas fini.

Vers midi, le palais de Justice était entouré par une foule en partie armée qui réclamait impérieusement la délivrance des prisonniers. M. Tabouret l'apprit, et, dans l'espoir de prévenir une collision qui paraissait imminente, il accourut aussitôt et adressa quelques paroles à la foule. Les ouvriers qui l'avaient relâché le matin le reconnurent : « C'est un traître, » murmurèrent-ils; ce mot circula rapidement dans les groupes, et bientôt de la foule sortit un homme qui s'écria : « Allons, con- » duisons-le à la Croix-Rousse, » et mettant le bras droit de M. Tabouret sous son bras gauche, il le contraignit à marcher. Cet homme était un ouvrier en soie, nommé Perron; un crocheteur, du nom de Godard, saisit M. Tabouret par l'autre bras, et le cortége s'ébranla aux cris de : « A mort ! à l'eau ! à la Saône ! » il faut le fusiller ! » La brutalité de Godard était telle que, tenant M. Tabouret par les mains, il lui renversait les doigts en arrière de façon à lui causer une vive douleur. Perron dut inter-

venir, et, suivant ses propres expressions, faire remplacer Godard « *par un homme plus raisonnable* (1). »

Sur le pont de la Liberté, la foule qui entraînait M. Tabouret, rencontra une troupe de cent ou cent cinquante gardes nationaux. Un de ses amis, dans l'espoir de le sauver, s'était revêtu d'une blouse et mêlé à la foule; il courut prévenir l'officier et réclama énergiquement son intervention : « Je n'ai pas d'ordres, » répondit le capitaine, et il passa outre.

On arriva sur le quai Saint-Vincent. Là, Godard, qui portait une de ces cordes dont les crocheteurs se servent pour transporter leurs fardeaux, y fit un nœud coulant qu'il jeta au cou de M. Tabouret : puis il tira violemment et lui renversa la tête en arrière. Les cris de : « A l'eau ! » redoublèrent. Plusieurs individus s'élancèrent sur M. Tabouret, le tirèrent en tous sens et cherchèrent à le frapper. On passa devant une croix : « Il faut le crucifier, dit une femme. » Le cortége parvint ainsi aux barrières de la Croix-Rousse. Là, ceux qui conduisaient M. Tabouret, lui dirent en lui montrant la foule assemblée : « Salue le peuple » souverain! » — « Tuez-moi, répondit-il simplement, mais ne me » déshonorez pas. » Au même instant, une main enleva son chapeau, puis le remit sur sa tête, et l'y enfonça avec une telle violence que le sang sortit par le nez et par la bouche. Une immense acclamation de bravos accueillit cet acte ignoble.

M. Tabouret fut, de nouveau, renfermé dans le cabaret où il avait été séquestré le matin.

La magistrature n'était pas restée indifférente au péril qui menaçait un de ses membres. Le premier avocat-général, qui remplissait à ce moment les fonctions de chef du parquet, avait couru prévenir le général commandant la division. — « Vous » voulez donc la mort de votre ami? » lui répondit le général Gémeau ; et telle était la situation que, malgré son énergie proverbiale, il n'osa rien tenter. — MM. Valentin, avocat-général,

(1) J'emprunte ces détails à l'acte d'accusation dressé à l'occasion des poursuites dirigées contre les nommés Perron et Godard.

Luc, greffier en chef, Berthaud, juge suppléant, accompagnés de M. Bacot, avocat, avaient suivi la foule qui entraînait leur jeune collègue. Après beaucoup d'efforts, ils obtinrent la permission de pénétrer près de lui. La commission des Voraces, qui siégeait en permanence, paraissait disposée à relâcher M. Tabouret, mais la foule s'opposa à son élargissement, et le traîna de maison en maison, jusqu'à la prison de la Croix-Rousse.

Il y était renfermé depuis quelques heures, quand il entendit marcher dans le chemin de ronde : il crut qu'on venait le chercher pour le conduire à la mort, et s'y prépara. On l'entraîna jusqu'à la porte, et, là, on lui déclara qu'il était libre. La nouvelle de l'échec de l'insurrection parisienne avait-elle enlevé aux émeutiers une partie de leur audace? Un repentir tardif et un sentiment d'humanité s'étaient-ils glissés dans le cœur des hommes chargés de la garde du prisonnier? M. Tabouret lui-même ne l'a jamais su (1).

Nous avons tenu à raconter, en détail, ces faits aujourd'hui inconnus. Une pareille scène mériterait d'être recueillie par l'histoire. Nous n'en connaissons pas où se montre, avec des péripéties plus dramatiques, le courage simple d'une grande âme aux prises avec les passions de cette multitude qui s'appelle insolemment : « le peuple souverain, » et qui n'est et ne sera longtemps encore que l'instrument et la victime des sectaires qui l'exploitent et des sophistes qui l'abusent. C'est bien là ce peuple qui prend ses meilleurs amis, ses serviteurs les plus dévoués pour des ennemis ou des traîtres; dont la fureur aveugle massacre les prisonniers à l'Abbaye, et fusille les ôtages à la Roquette; sorte de bête fauve que le sophisme grise et que le sang enivre, et qu'on retrouve parfois, au milieu des plus horribles scènes,

(1) Chose triste à dire, et qui peint bien le temps, les prisonniers dont M. Tabouret avait refusé l'élargissement au péril de sa vie, furent, quelques jours après, malgré l'opposition formelle du procureur-général, mis en liberté par ordre supérieur du commissaire extraordinaire du gouvernement, M. Martin Bernard. (*Gazette des Tribunaux*, du 22 mai 1848.)

capable d'un mouvement de pitié et d'un instinct généreux.

Deux jours après, le Procureur général écrivait de Paris à M. Tabouret pour le féliciter, au nom du Gouvernement, de sa courageuse résistance ; le *Moniteur* du 23 mai signalait au pays sa belle conduite, et un décret du même jour l'appelait aux fonctions d'avocat-général près la Cour de Besançon. Ce n'était là que la juste récompense de son courage. Mais M. Tabouret ne devait pas jouir longtemps d'une élévation si méritée.

Dès le lendemain du jour où il avait été enlevé et séquestré par l'émeute, il avait été pris de fièvre, de vives douleurs dans la région du larynx et d'une extinction de voix presque complète. Ces symptômes, d'abord aigus, ne tardèrent pas à devenir chroniques; sa santé, robuste jusque-là, s'altéra profondément. Il dut renoncer aux fonctions du Parquet et fut réduit à accepter, en 1850, une modeste place de juge au tribunal de Napoléon-Vendée (1).

Depuis lors, il ne fit plus que languir. Les amis qui, dans la soirée du 19 mai, avaient été admis à le visiter dans le cachot où il était renfermé, l'avaient trouvé presque sans voix, la figure altérée, exprimant à la fois l'indignation et l'horreur. L'âme avait été la maîtresse, mais, en domptant le corps, elle l'avait brisé; le froid supporté pendant de longues heures, les violences matérielles, l'angoisse du péril et l'effort de la lutte avaient retenti profondément dans l'organisme et y avaient déposé le germe d'un mal qui ne pardonne pas. M. Tabouret en ressentit les atteintes dès le lendemain. Grâce à sa robuste constitution et aux soins délicats dont il était entouré, il a mis vingt-quatre ans à en mourir.

L'histoire gardera, et elle le doit, le nom de ce président à la Cour de cassation, arraché de son siége et fusillé par les assassins de la Commune. Elle oubliera, ou plutôt elle n'aura pas même connu celui du magistrat obscur, qui, au péril de sa vie,

(1) En l'appelant à ce poste, M. Rouher, alors garde des sceaux, lui exprimait le regret de n'avoir pu mieux faire, et lui promettait de le rapprocher promptement de son pays, dans des conditions avantageuses.

lutta, un jour, contre les émeutiers de Lyon avec autant de dignité que de courage. Certes, nul n'a été plus calme dans la prison, plus ferme devant ses bourreaux, plus doux envers la mort que le président Bonjean; et pourtant, si noble qu'ait été sa conduite, je ne crois pas qu'elle surpasse l'héroïsme dont M. Tabouret a fait preuve dans cette voie douloureuse où ni la souffrance, ni l'imminence de la mort, ni les outrages ne purent lui arracher un seul cri de douleur, de faiblesse ou d'amertume, et où la fière simplicité de sa parole ne démentit pas un instant l'intrépide fermeté de son âme.

Ces événements n'avaient laissé chez M. Tabouret aucun ressentiment. Un jour, pendant qu'il était juge à Napoléon, il reconnut, dans un vagabond amené à la barre du tribunal, un des émeutiers qui l'avaient arrêté : cet homme lui rappela que c'était lui, qui, pendant sa détention dans le cabaret de la Croix-Rousse, lui avait apporté un verre d'eau. M. Tabouret quitta son siége ne voulant pas le juger ; mais il n'oublia pas d'intervenir près de ses collègues pour solliciter leur indulgence.

Malgré la terrible expérience qu'il avait faite des passions de la foule, il était resté jusqu'à la fin de sa vie un sincère ami du peuple. Nul plus que lui n'avait foi en son avenir, et ne fondait plus d'espérances, je n'ose dire d'illusions, sur le développement de l'instruction et la diffusion des lumières. Républicain convaincu et désintéressé, il n'avait dans le caractère comme dans l'esprit aucune intolérance, et s'honorait de compter parmi les légitimistes quelques-uns de ses meilleurs amis.

Il était assurément permis de ne pas partager toutes ses opinions ; il était impossible de ne pas rendre justice à la droiture inflexible et à la délicatesse exquise mais un peu timorée peut-être de sa conscience. Je n'ai connu personne qui portât en toute chose une aussi parfaite bonne foi : nature simple et élevée, où le courage et la douceur, la fermeté et l'indulgence, la droiture et la finesse, s'unissaient dans une mesure qui lui donnait une véritable originalité. Pour tous ses collègues, je dirais volontiers pour tous les hommes, il n'avait dans le cœur que de

bonnes pensées, sur les lèvres que de bonnes paroles ; et quand il vous abordait avec ce sourire mélancolique et doux qui lui était familier, on se sentait attiré par une naturelle et affectueuse sympathie. Mais il n'était pas seulement du nombre des magistrats qui sont esclaves du devoir jusqu'au scrupule : il était de ceux qui le servent au besoin jusqu'à la mort. Sa résistance aux émeutiers de Lyon est un des actes qui honorent le plus la magistrature française au XIXe siècle ; et, quand un homme a dans sa vie un pareil titre d'honneur, il convient qu'on le rappelle sur sa tombe, et que les hommes de tous les partis gardent sa mémoire avec respect.

ADOLPHE LAIR,
Substitut à la Cour d'Appel.

L'ENFANT PERDU

PAR

CAMILLE DE GÉRANS.

S'il y a un livre écrit avec l'âme et le cœur, sans procédé ni facture, sans réminiscence d'école, c'est incontestablement celui-ci. L'histoire qu'il raconte est-elle véritable? — Plus et mieux que cela, elle est vraie. Les cieux, les terres, les mers dont les images se reflètent avec tant d'abondance et de variété sur ses feuilles, ont-ils été explorés par l'auteur? —Qu'importe, si vous en respirez la lumière, si vous en ressentez l'influence, si vous en percevez les suavités et les terreurs. Tel a tout vu, tout parcouru, du levant au couchant, des mornes et stériles rigidités des steppes aux éblouissantes ardeurs tropicales, pour regagner son toit et se rasseoir devant son âtre, vide et muet comme devant; tel autre, l'œil fixé, mais un œil pensif et studieux, sur le domaine restreint de ses pérégrinations locales, l'oreille ouverte aux souvenirs de quelque voyageur ému, puise involontairement tout l'univers à ces deux sources, et se compose une palette au service de ses créations. Tel a tout lu, tout feuilleté, du poëme à la légende et du drame au roman, sans avoir dégagé de cette confuse érudition un sentiment qui lui soit propre; à tel autre, moins soucieux des pages écrites de main d'homme que du livre où l'humanité, jour par jour, consigne ses épreuves en regard de ses espérances, que faut-il? Un motif tombé d'une mansarde, religieusement recueilli, largement fécondé, pour éveiller au loin les plus profondes sympathies?

L'enfant perdu! A ce titre, ou plutôt à ce cri qui fait saigner le cœur des mères, deux sentiments répondent : l'on se reporte aux joies qui avaient accueilli sa venue ; l'on devance l'avenir, et les conjectures s'ajoutent aux anxiétés sur le problème d'une disparition que la pensée ne peut admettre. L'œuvre débute et marche en vue de ce double sentiment. L'auteur tendre et cruel (qu'il nous pardonne une expression sur la portée de laquelle il n'a point à se méprendre) n'a rien omis dans le contraste d'un bonheur sans mélange avec une douleur sans remède. Il éprouve les époux par dix années d'attente. C'est aux rayons d'un astre à faire pâlir l'éclat du nôtre que s'épanouit le fruit tardif de leur union. Il lui tresse dans les lianes un nid tout embaumé de l'arome des forêts vierges. Il donne pour échos aux vagissements du nouveau-né le naïf hozannah d'une population d'esclaves, esclaves moins de la chaîne que du respect et de l'affection. Tout cela pour qu'un jour, au terme d'une navigation dont nul symptôme avant-coureur n'avait présagé les orages..... *L'enfant perdu!* Rien d'éventé; le titre est là qui nous absout et nous abrite. Le reste se poursuit dans une série d'épisodes à l'imprévu desquels Dieu nous préserve d'attenter. L'analyse, en pareille occurrence, n'a que se taire. *Tolle et lege!* Au livre de parler avec cette rapidité d'impressions qui la laisserait boiteuse et vaincue en chemin. Quoiqu'il en soit du dénouement, heureux ou malheureux, suspendu à ses dernières lignes, il est un regret que nous prédisons au lecteur, sans manquer à notre parole, celui de l'avoir achevé si tôt.

Signalons dans ce récit vif, animé, pressant, riche de scènes comme de paysages, une figure singulière qui se projette sur le drame et en relie les incidents. Le conteur de génie sous les évocations duquel a tressailli notre jeunesse, s'est complu dans la création de ces personnages fatidiques, attachés comme des lierres à la destinée des familles dont le passé et l'avenir semblent battre en eux. Mlle de Gérans en a renouvelé le type en le retrempant aux origines, aux influences, aux tenaces et ardentes superstitions d'une autre hémisphère. Le culte exalté de la vieille caraïbe pour l'enfant emprunte aux malheurs même et

aux ressentiments de sa propre race un caractère prestigieux. La rencontre et parfois le conflit sur un berceau de l'amour maternel avec ce fanatisme sauvage, passionne le récit et s'élève à de pathétiques effets. — Les émotions haletantes, les anxieuses péripéties que l'auteur nous fait traverser ne laisseraient pas de susciter par instants quelque trouble dans la pensée, s'il ne s'exhalait de son œuvre un parfum de sérénité chrétienne qui atteste la Providence cachée au plus profond des événements.

Telle est la curiosité humaine qu'à peine en possession du dénouement qui l'occupait, le lecteur poursuivra une solution d'un autre ordre, à savoir quel nom se dérobe sous le pseudonyme de Gérans? Les lettres de l'anagramme lui livreront celui d'une ville qui n'est la dernière de France ni pour le bien ni pour le beau. Il aura relevé ça et là dans *l'Enfant perdu* des indices révélateurs de l'idiome réservé des poètes; et puis Toulouse, d'où s'est élancé le volume, n'est-elle pas la patrie des œillets d'or? Il se demandera encore si la plume qui reproduit avec tant de vérité les couleurs et les formes n'a pas plus d'une fois alterné avec le pinceau? Et l'induction se complétant peu à peu..... Indiscrets que nous sommes: nous avons toujours l'air de respecter les voiles, et nous les soulevons toujours!

V. P.

CHRONIQUE.

NÉCROLOGIE. — Le 27 décembre 1872 est mort, au château de Bois-Dauphin (Sarthe), M. Olivier-Charles-Camille-Emmanuel, vicomte DE ROUGÉ (1), né à Paris le 11 avril 1811, professeur d'archéologie au Collége de France, directeur des études d'égyptologie à l'Ecole pratique des hautes études, membre de l'Académie des inscriptions, conservateur du musée égyptien, ancien conseiller d'Etat. L'importance des travaux du savant chrétien qui fut, comme le disait hier le président de l'Académie, M. Miller, « une de nos gloires nationales, » nous engage à nous écarter un peu du cadre habituel de ces notices, et à donner une liste étendue des publications du si regrettable académicien.

Le premier travail par lequel M. de Rougé a fait connaître au monde savant sa vocation d'égyptologue est l'*Examen de l'ouvrage de M. de Bunsen intitulé : la place de l'Egypte dans l'histoire de l'humanité,* ou plutôt des trois premiers volumes de l'édition allemande, les seuls qui eussent alors paru; cet examen a paru dans les *Annales de Philosophie chrétienne* de M. Bon-

(1) Nous empruntons au *Polybiblion*, revue bibliographique universelle, qui recommence son utile publication, une notice sur M. le vicomte de Rougé, qui, nous en sommes certain, intéressera nos lecteurs.

Le *Polybiblion* se divise en 6 parties :

1° Comptes-rendus d'ensemble.

2° Comptes-rendus.

3° Bulletin.

4° Variétés et correspondance.

5° Chronique.

6° Bibliographie méthodique.

7° Sommaire des Recueils périodiques.

8° Sommaire des articles littéraires des journaux de Paris.

Le Recueil se compose de 6 feuilles in-8, paraît tous les mois et coûte 15 fr. par an.

netty (1846-47). Sa lettre à M. de Saulcy sur les *Eléments de l'écriture démotique est de 1848.*

En 1849, M. de Rougé lut à l'Académie des inscriptions, qui l'a publié en 1853 dans le tome III de ses *Mémoires des savants étrangers* (sujets divers d'érudition), son *Mémoire sur l'Inscription du tombeau d'Ahmès, chef des Nautoniers* (au commencement de la XVIIIe dynastie). C'est l'analyse philologique des sept premières lignes de ce texte, avec des exemples à l'appui de chaque assertion, et, comme l'auteur le dit lui-même en commençant, son but principal est d'appeler l'attention de cet illustre corps sur l'état actuel de la science qu'a fondée Champollion. C'est, en fait, un bilan de l'état de la philologie égyptienne en 1849. Le mémoire a 196 pages in-4. Il a été tiré à part. — La même année, M. de Rougé publia la première édition de sa *Notice sommaire des monuments égyptiens exposés dans les galeries du musée du Louvre* (in-12 de 8 f. 1/2.).

Les *Annales de philosophie chrétienne* de mai 1851 publièrent un *Mémoire sur la statuette Naophore du Vatican* contenant, avec des détails curieux sur le gouvernement de Cambise en Egypte avant sa folie, une étude approfondie sur la théogonie égyptienne. Cet article a été tiré à part.

Cette même année 1851, le *Moniteur* des 7 et 8 mars publia un *Rapport adressé à M. le Directeur général des Musées nationaux sur l'exploration scientifique des principales collections égyptiennes renfermées dans les divers musées publics de l'Europe.* — Une lettre de M. de Rougé occupe les pages 174-182 du premier mémoire de M. Lajard sur le *culte du Cyprès pyramidal* (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tome XX, 2e partie).

De 1847 à 1852, M. de Rougé publia, dans la première série de la *Revue archéologique*, une série d'articles dont voici l'indication rapide : IVe année : lettres à M. Maury (sur l'époque d'Aménophis III et sur la XIIe dynastie) ; Lettre à l'éditeur sur deux détails de philologie. — V^e année : Lettre à M. Leemans (sur une stèle de la XIe dynastie) ; — VIe année : inscriptions hiéroglyphiques de Semneh (XIIe et XIIIe dynasties); — VIIIe année : Mémoire sur la statuette Naophore (v. *supra*) ; — IXe année :

Note sur un manuscrit égyptien en écriture hiératique ; c'est le petit roman des deux frères dont M. de Rougé donne la traduction, publiée aussi à part, et *Mémoire sur quelques phénomènes célestes rapportés sur des documents égyptiens* (tiré à part).

En 1851, M. de Rougé composa *le catalogue des signes hiéroglyphiques de l'imprimerie nationale.* En 1855, il donne à l'*Athenæum français* une *Notice sur quelques textes hiéroglyphiques, récemment publiés par M. Greene* (XXe et XXVIe dynasties). En 1856, il fit imprimer dans le même recueil une *Note sur les noms égyptiens des planètes* (publiée à part : Paris, B. Duprat). En 1857, le *Journal des Savants* publia, à la suite d'un travail de M. Biot sur l'astronomie égyptienne, une *lettre* complémentaire de M. de Rougé. Le *Journal asiatique* avait publié, en divers articles (août 1856, août 1857, juin et août-septembre 1858), l'*Etude sur une stèle égyptienne, appartenant à la bibliothèque impériale.* La stèle est du milieu de la XXe dynastie ; l'étude est philologique et historique. Ce travail a été publié séparément en 1858 (Paris, B. Duprat, gr. in-8 de 24 p.). — En 1856, M. de Rougé lut, en séance publique des cinq Académies, une traduction, accompagnée de quelques explications, du *Poëme de Penta-our sur une campagne de Sésostris en Syrie* (Paris, Didot, br. in-4, et B. Duprat, 1861, br. in-8). — En 1860, investi de la chaire d'archéologie égyptienne au collége de France, il résuma l'état présent de la science dans son discours d'ouverture, imprimé dans le *Moniteur* du 2 mai, reproduit dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, et publié séparément (Paris, imprimerie Panckoucke, in-8 de 40 p.). — En 1861, il lut à la séance des cinq Académies et publia une *Note sur les principaux résultats des fouilles exécutées en Egypte* par les ordres de S. A. le Vice-Roi (Paris, imprimerie Didot, in-8 de 19 p.). — En 1864, à son retour d'Egypte, il publia, dans le *Moniteur* du 30 mai, puis dans une brochure distincte, le *Rapport au ministre de l'instruction publique* sur la mission (imprimerie Panckoucke, in-8 de 25 p.). — En 1866, l'Académie des inscriptions, après en avoir entendu la double lecture réglementaire en 1864 et 1865, publia, dans la seconde partie du XXVe volume de ses *Mémoires*, les *Recher-*

ches de M. de Rougé *sur les Monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon* (Paris, A. Franck, 1857, in-4 de XXVII-167 p. avec pl.). — En 1867, il donna l'*Album photographique de la mission remplie en Egypte* in-fol. Paris, Samson), et le premier fascicule de la *Chresthomathie égyptienne* qu'il préparait, fascicule comprenant l'*Introduction à l'étude des écritures et de la langue égyptienne* (Paris, A. Franck, in-4 de 150 p. et 3 pl.). — Le second fascicule, *Abrégé grammatical*, ne comprenant encore que le substantif et le pronom, a été publié en 1868 (Paris, Vieweg). Un troisième fascicule est sous presse.

La seconde série de la *Revue archéologique* contient des travaux importants de M. de Rougé : 1° 1860. *Etudes sur le rituel funéraire des anciens égyptiens* (avec traduction du chapitre XVII, Paris, Didier, 1860, in-8 de 83 p. avec 3 pl. et vig.). — M. de Rougé a publié le texte de cet ouvrage en écriture hiératique, revu sur de nombreux manuscrits (Paris, B. Duprat, 1861-65, quatre livraisons grand in-fol. La cinquième et dernière n'a point paru). — 2° 1860. *Notice sur quelques fragments de l'inscription de Karnak, contenant les annales du règne de Tutmès III, récemment découverts par M. Mariette.* — 3° 1861. *Etude sur divers monuments du règne de Tutmès III, découverts à Thèbes par M. Mariette.* — 4° 1863. *Inscription historique du roi Pianchi-Meriamoun* (tiré à part : Paris, A. Herold, in-8.). — 5° 1867. *Extrait d'un mémoire sur les attaques dirigées contre l'Egypte par les peuples de la Méditerranée, vers le XIVe siècle avant notre ère.*

M. de Rougé a pris une part importante à la rédaction de la *Zeitschrift für aegyptische Sprache un Alterthums Kunde* (journal pour la connaissance de la langue et de l'antiquité égyptienne, publié à Leipzig). Il a donné : 1° en 1864, deux courtes notices (p. 49 et 51) ; — 2° en 1865, deux articles sur le nouveau système proposé par M. Brugsch touchant l'interprétation du calendrier égyptien ; 3° en 1866, la suite du même travail : note sur la transcription des hiéroglyphes ; note sur une double date indiquée par M. Brugsch. — En 1870, un *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptienne et assyrienne*

fut créé en France (chez Veiweg) : M. de Rougé y publia une *Nouvelle traduction du poëme de Pen-ta-our*. Ce recueil interrompu par la guerre, reparaît en ce moment, dans des conditions nouvelles, sous le patronage de l'Etat. Le 1er fascicule contient une étude sur quelques monuments du règne de Tahraka et un travail sur le *Massif de Carnal* rédigé par son fils, Jacques de Rougé, et qui appartient au cours de 1872. Deux fois, dans les années dernières, un de ses élèves avait été chargé par lui d'en rédiger pour la publicité certaines parties. La *Revue de l'instruction publique* a publié en deux parties (1865 et 1866) les leçons des cours de 1865 qui avaient pour objet de démontrer que la *Chronologie égyptienne* est exacte et précise à partir du commencement du VIIe siècle, approximative depuis le XVIe et qu'au delà il faut renoncer à déterminer aucune date. *Une note sur quelques conditions préliminaires de calculs qu'on peut tenter sur le calendrier et les dates égyptiennes* a été publiée chez Vieweg. La *Revue contemporaine* a publié, dans la livraison du 15 octobre 1868, les leçons de 1867 sur la *Jeunesse de Sésostris*. Enfin la collection de l'œuvre de Saint-Michel s'est enrichie en 1869 d'une *Conférence sur la religion des anciens égyptiens* (in-8 de 29 p.), qui a paru aussi dans les *Annales de philosophie chrétienne* (novembre 1869) ; une autre *Conférence sur le groupe des langues dites sémitiques* a paru dans la livraison d'octobre 1869 de la même Revue et dans la première livraison de la *Revue d'Ethnographie*.

VISENOT.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant*.

Angers, imp. E. Barassé.

Ernest Mourin. — Les Comtes de Paris, histoire de la troisième race. Prix. . . . . **6 fr.**

E. Poitou. — La liberté civile et le droit administratif en France. Prix. **3 fr.**

— Philosophes français contemporains. 1 vol. in-12. . . **3 fr.**

— Portraits littéraires. 1 vol. in-12. . . . . **3 fr.**

— Du roman et du théâtre. . . . . **3 fr.**

C. Port. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice sur cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**

— Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**

Alfred Jubien. — L'Abbesse Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevrault, d'après des documents inédits, avec une vue du Monastère en 1699 et le fac-simile des signatures des Abbesses citées dans ce volume. — 1 vol. in-18. Angers, E. Barassé. — Prix . . . . . **2 fr. 50**

André Joubert. — Les invasions anglaises en Anjou, 1 vol. in-12. Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . **2 fr. 50**

De Lens. — Les correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde.— Lettres inédites de Chapelain. 1 vol. in-8 de 48 pages. **1 fr.**

J.-R. Denais. — Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort en-Vallée. 1 volume in-12. — Prix. . . . . **1 fr. 50**

Récit d'une petite fille. 1 vol. in-12. — Prix. . . . . **1 fr. 50**

Suite du Récit d'une petite fille. 1 vol. in-12. . . . . **2 fr. 50**

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Millet de la Turtaudière.

Indicateur de Maine-et-Loire, 3 vol. grand in-8.. . . . 18 »

Faune de Maine-et-Loire, avec figures. . . . . 10 »

Faune des Invertébrés de Maine-et-Loire, 2 vol. in-8. 10 »

Paléontologie de Maine-et-Loire, papier ordinaire, couverture jaunâtre. . . . . 3 »

Paléontologie de Maine-et-Loire, papier fort. . . . 3 50

Paléontographie des Mollusques des terrains tertiaires, in-8. . . . . 2 »

Mollusques de Maine-et-Loire, grand in-8. . . . . 2 »

Polyphagie des volières, grand in-8.. . . . . 2 »

Etat actuel de l'agriculture dans le département de Maine-et-Loire, in-8. . . . . 3 50

Supplément à la Faune de Maine-et-Loire. . . . . » 50

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Guillory aîné.

Le congrès de Vignerons français, 1 vol. in-8. . . . 4 »

Les vins blancs d'Anjou et de Maine-et-Loire, une brochure in-12 (*sous presse*). . . . . 1 »

Les vignes rouges et les vins rouges en Maine-et-Loire, 1 vol. in-8 avec 5 planches. 2 50

Le marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIIIe siècle, 2e édition, revue et augmentée. avec des appréciations historiques et critiques, par MM. E. Chevreul et P. Clément, de l'Institut. 1 vol. in-12. . . 2 »

Le Calendrier du Vigneron, 1 vol. in-12 avec gravures intercalées dans le texte et plans d'une cuverie. 1 50

Essai historique sur le canal de Monsieur, en Anjou. Brochure in-8. . . . . 1 »

Sur la Viticulture du département de Maine-et-Loire, d'après le docteur Jules Guyot. Brochure in-8.. . . . . » 50

Les vins alimentaires considérés au point de vue hygiénique : Guide du consommateur. 1 vol. in-18.. . . . . 2 »

OUVRAGES SUR LA SARTHE

Publiés par M. MONNOYER, éditeur, au Mans.

Histoire complète de la province du Maine, par A. Lepelletier de la Sarthe, 2 forts vol. in-8. . . . . 15 f.

Histoire de l'Église du Mans, par le R. P. Dom Piolin, de [illegible]. — L'ouvrage complet forme 6 vol. in-8 carré . . . . . 40 f.

Analyse des documents historiques conservés dans les archives du département de la Sarthe, par M. Ed. Pilard, archiviste du département. 2 vol. in-4 broché . . . . . 20 f.

Dictionnaire topographique de la Sarthe, par Pesche, 7 volumes in-8° brochés . . . . . 10 f.

Étude sur l'Histoire et les Monuments du département de la Sarthe, par E. Hucher. 1 vol. in-8 avec gravures dans le texte. 7 fr. 50

Vocabulaire du Haut-Maine, par M. C. R. de M., nouvelle édition. 1 fort vol. in-12. . . . . 2 f.

Essai sur l'Armorial de l'ancien diocèse du Mans, par A. de Maude, 11 planches lithographiées, contenant les principaux blasons décrits [illegible] l'ouvrage. 1 vol. in-12 . . . . . 5 f.

Dissertation sur les incursions normandes dans le Maine, par M. de Lostang. 1 vol. in-8. . . . . 3 f.

Histoire des Seigneurs de Mayenne, 1 vol. in-18 . . . . 5 f.

Les Cénomans anciens et modernes, par M. l'abbé Voisin. 1 vol. in-8 carré. . . . . 6 f.

Histoire de Sablé (2e *partie*), par Gilles Ménage. 1 vol. in-12 br. 3 f.

Vie de saint Julien, par M. l'abbé Voisin. 1 vol. in-4 . . . 2 f. 50

Histoire de la Cathédrale de Saint-Julien, par M. l'abbé Voisin. 1 vol. in-4 . . . . . 2 f.

Inventaire sommaire des Archives départementales de la Sarthe. 1 vol. in-4 . . . . . 10 f.

Catalogue du Musée archéologique du Mans, comprenant la description de tous les objets existants dans ce musée, à la date du 1er janvier 1883, par M. Hucher, directeur du Musée, brochure in-8 raisin avec gravures dans le texte. . . . . 3 fr. 50

Chroniques craonnaises, par M. de Bodard de la Jacopière, officier supérieur en retraite, dues en grande partie au crayon de MM. Charpentier et Benoist, de Nantes. 2e édition. Ouvrage tiré à 300 exemplaires numérotés. 1 vol. in-8 de 750 pages illustré de 30 planches. Prix . . . . . 15 f.

HISTOIRE DU LYCÉE D'ANGERS

AVEC PLANS

PAR ÉLIE SORIN

Prix : 2 fr. 50.

REVUE
HISTORIQUE LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE,

12 francs par an.

CINQUIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Cinquième livraison. — Mai 1873.

SOMMAIRE :

Notices archéologiques. — VI. L'ancienne église Saint-Martin d'Angers. — D'ESPINAY.
Réflexions sur la philosophie. — G.
Persécution endurée pendant la Révolution par les religieuses hospitalières de Beaufort (*fin*). — DOM PIOLIN.
Souvenir de voyage. — I. Concarneau. — HERVÉ-BAZIN.
Chronique : Histoire du Lycée d'Angers, par Elie Sorin. — Histoire de l'Université d'Angers, par Pierre Rangeard. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers : Prix de 500 fr. — Académie des sciences morales et politiques : Prix Bordin. — Académie des jeux floraux : Prix. — Prix et Concours : M. Stanislas Julien ; Concours à la Faculté de médecine. — Congrès de l'œuvre des Associations ouvrières catholiques, à Nantes. — Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.
Histoire de l'Université d'Angers (*2e volume, 7e feuille*). — P. RANGEARD.

Gravures :

ÉGLISE SAINT-MARTIN D'ANGERS (2 planches).

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1873

LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ.

DICTIONNAIRE DES USAGES RURAUX ET URBAINS

Pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers

(DÉPARTEMENTS DE MAINE-ET-LOIRE, MAYENNE, SARTHE)

Par MM. A. ROBERT et E. GASTÉ, avocats.

1 vol. grand in-18. — 3 fr. 50

HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

DE PIERRE RANGEARD

Ouvrage entièrement inédit

Tome Ier. — 6 fr.

DESCRIPTION DE LA VILLE D'ANGERS

ET DE TOUT CE QU'ELLE CONTIENT DE PLUS REMARQUABLE

Par PÉAN DE LA TUILLERIE, Prêtre de Châteaugontier

Nouvelle édition avec plan

Augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie,

Par M. Célestin PORT,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Prix. . . . . 5 fr.

OUVRAGES PARUS

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . 4 »

Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . . 2 »

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. 2 50

Géographie de Maine et Loire, avec carte, par M. LABESSIÈRE 1 »

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . 6 »

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.

Prix : Edition en noir. . . . . 3 »

Avec armoiries coloriées . . . . . 5 »

Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . 10 »

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . 8 »

— — coloriée, collage sur toile, avec œillet 12 50

— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . 17 »

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 2 50

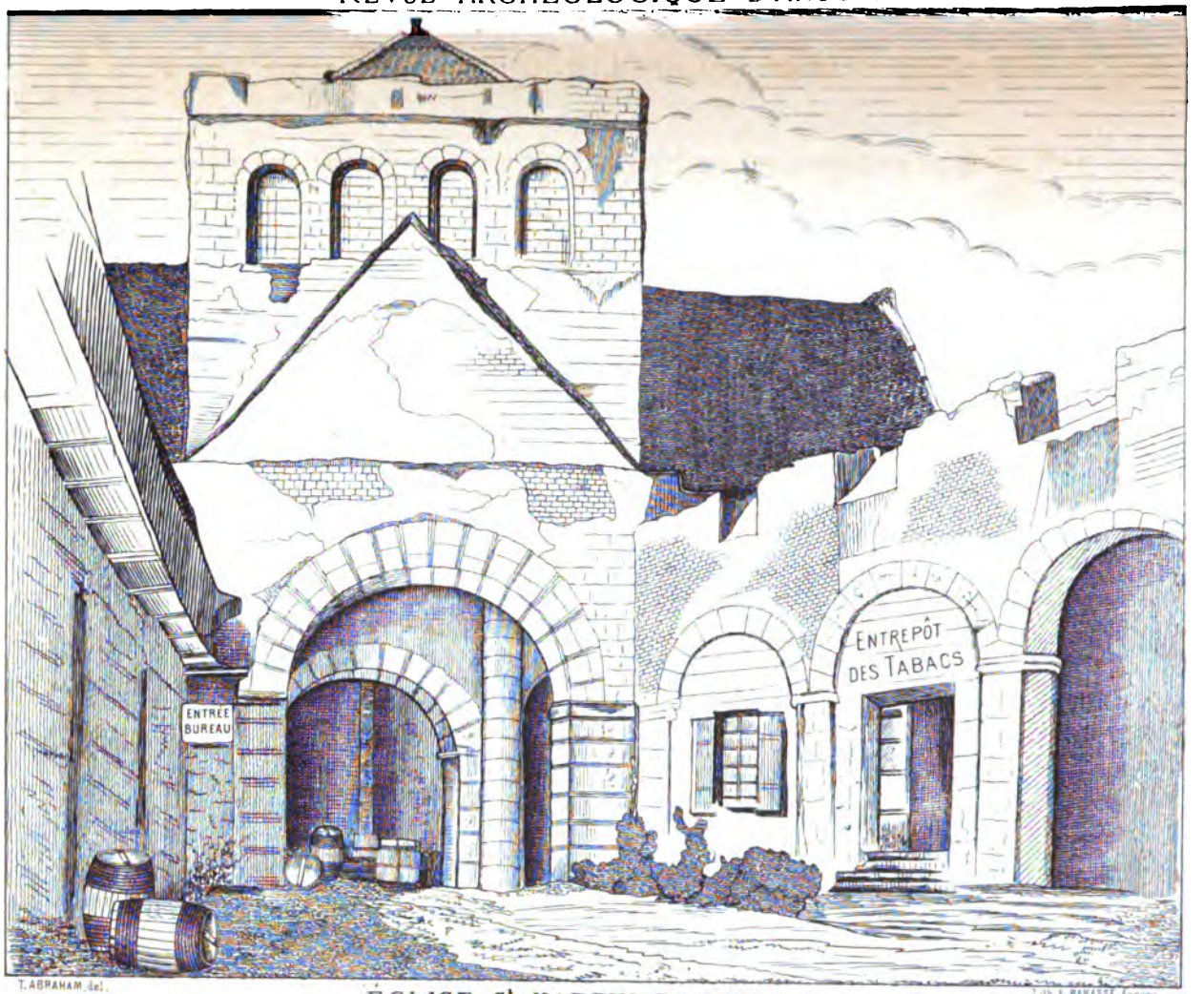

T. ABRAHAM del.

Lith. E. BANASSÉ, Angers.

ÉGLISE St MARTIN D'ANGERS.
(intérieur, état actuel.)

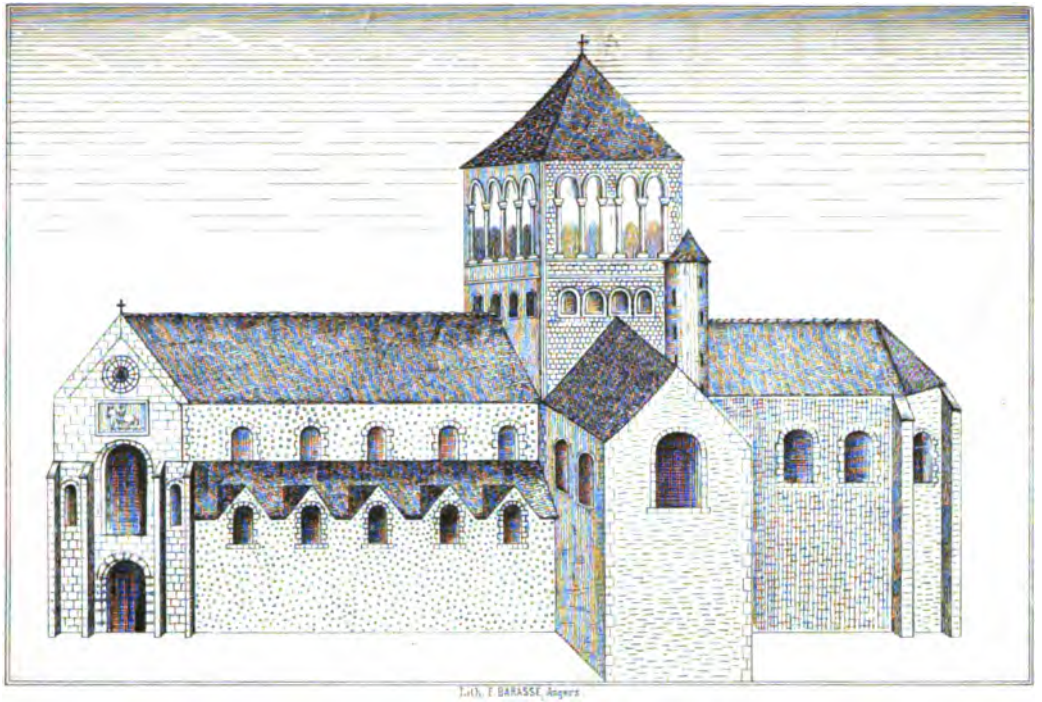

ÉGLISE St MARTIN D'ANGERS AVANT SA DÉMOLITION.
(d'après le M. S. de Berthe, année 1829).

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

VI.

L'ANCIENNE EGLISE SAINT-MARTIN D'ANGERS.

L'un des actes les plus regrettables que le vandalisme moderne ait commis à Angers, c'est assurément l'abandon et la destruction d'une grande partie de l'ancienne collégiale de Saint-Martin. Cette église, si curieuse par son antiquité et son style architectural, était, avant la révolution, qualifiée d'*insigne ;* elle était desservie par un chapitre composé du doyen, du chantre et de neuf chanoines ; le chapitre prenait le titre de *royal*; les canonicats étaient à la collation du roi, à l'exception d'une seule prébende, dite épiscopale, et qui était à la collation de l'évêque d'Angers. Le roi était réputé fondateur du chapitre, comme successeur des comtes et ducs d'Anjou. Les officiers inférieurs et chapelains étaient nommés par les chanoines. Une paroisse dépendait de Saint-Martin ; le service paroissial se faisait dans une des ailes de l'église. La cure était à la collation du chapitre qui en était le patron (1).

L'origine de l'église Saint-Martin est fort obscure; rien de moins certain que la tradition qui a cours sur ce sujet. Les archéologues angevins attribuent à Hermangarde, femme de Louis-

(1) Péan de la Thuilerie, *Description de la ville d'Angers.*

le-Pieux, la construction de cet édifice. Leur opinion ne repose sur aucun document contemporain, sur aucune charte ou chronique ancienne, mais seulement sur un passage de Bourdigné. On me permettra de le citer ici en entier, malgré sa longueur, parce qu'il importe de le bien comprendre, pour chercher ensuite la source à laquelle avait puisé notre spirituel conteur. Après avoir rapporté la prétendue construction de la cathédrale et la prétendue donation du palais des comtes par Charlemagne aux évêques d'Angers, dont j'ai déjà tant de fois parlé, il ajoute immédiatement :

« Cependant que le puissant empereur Charles-le-Grant faisoit sa résidence en sa bonne ville d'Angiers, la royne Armenias, selon les *Annalles de France*, d'aucuns appelée Heldegardes (*sic*), femme de Loys, roi d'Acquitaine, fut de griefve fiebvre persécutée, parquoy au glorieux confesseur Monseigneur sainct Martin se recommanda, et voua de sa guarison et vallitude, ayant en lui ferme fiance et par quelque temps visita une petite chapelle dédiée au nom d'icelluy glorieux sainct, estant hors et près les murs d'icelle ville.

» Et tant continua icelle dame ses prières et voyages, que par le vouloir de Nostre-Seigneur, requestes et mérites de Monseiseigneur sainct Martin, obtint pleine convalescence et santé. Pour ce, voyant icelle chapelle ruyneuse et servie seullement par un religieux de l'ordre de Monseigneur sainct Benoist, proposa en l'honneur du glorieux amy de Dieu, Monseigneur sainct Martin, icelle chapelle sumptueusement édiffier, ce qui dedans bref temps accomplit. Et au lieu de la chapelle fist une belle et dévotieuse église construyre, en icelle ordonnant chanoynes pour célébrer le service divin, leur assignant rentes et possessions pour leur vivre et entretenement de leur église... »

Bourdigné, sans aucune transition, raconte ensuite l'expédition de Louis-le-Pieux contre les Bretons, puis il termine ainsi :

« Car ils guerroyèrent le pays de leurs ennemys de telle sorte que ces Bretons, de tout secours et espoir destituez, vindrent vers Loys à mercy luy supplians avecques l'empereur et luy estre accordés..... Le pays de Bretagne pacifié, Loys, roi d'Aqui-

taine, et Thierry d'Anjou, à Angiers vers l'empereur retournèrent (1). »

Ainsi, pour notre auteur, la construction de Saint-Martin par la reine d'Aquitaine, femme de Louis-le-Pieux, qu'il appelle tantôt *Armenias* et tantôt *Hildegarde*, mais jamais de son vrai nom, qui était Hermangarde, et l'expédition de Louis-le-Pieux contre les Bretons, tout cela eut lieu pendant le prétendu séjour de Charlemagne à Angers, et immédiatement après la prétendue construction de la cathédrale par ce souverain et le don qu'il aurait fait du palais des comtes aux évêques. Ce récit, comme celui du même auteur sur la fondation de l'évêché, ne manque pas d'un certain charme ; mais il est tout aussi dépourvu de vérité, tout aussi contraire à l'histoire sérieuse ; c'est encore une légende sortie de l'imagination trop féconde de notre chroniqueur.

Suivant son usage, Hiret a copié ce passage en l'abrégeant ; M. Bodin l'a emprunté à ces écrivains, sans l'examiner, et des auteurs plus récents ont religieusement conservé une aussi respectable tradition, consacrée par tant d'autorités imposantes (2).

Je vais suivre pied à pied le récit de Bourdigné, source unique à laquelle nos historiens ont puisé, et il ne me sera pas difficile de montrer qu'il n'est qu'un tissu d'erreurs, de contradictions et de confusions, un vrai chaos légendaire.

Le séjour de Charlemagne à Angers est une fable ; aucun historien n'en a parlé avant Bourdigné. La construction de la cathédrale par ce prince est une autre fable, ainsi que je l'ai déjà démontré ; cette tradition ne repose que sur la charte d'immunité de 770, que Bourdigné n'avait pas comprise. Il est même bien probable que c'est cette charte même qui lui avait fait croire au voyage et au séjour du roi à Angers. Or la charte elle-même montre la fausseté de cette opinion, car elle est datée

(1) Bourdigné, *Chron. d'Anjou*, 2e partie, chap. 9.

(2) « Bourdigné dict, en ses Chroniques d'Anjou, qu'Ermangarde fit bastir l'église Sainct-Martin d'Angers, et qu'elle y mit des chanoines. Auparavant sa venue en Anjou, il y avoit un moine bénédictin là qui y faisoit le service. » (Hiret, *Antiquités*, p. 117.)— Voir aussi Bodin, *Recherches sur le Bas-Anjou*, t. I, ch. 16 ; etc.

d'Héristall ; à l'époque où Bourdigné fait venir Charles à Angers, ce prince était en Belgique (1). J'ai démontré aussi, dans un de mes précédents articles, que la prétendue donation du palais épiscopal provenait de la mauvaise interprétation d'une charte qui n'est pas de Charlemagne, mais de Charles-le-Chauve.

Autre difficulté plus grave : En 770, Louis-le-Pieux n'était pas encore né, car il ne naquit qu'en 778 : sa mère Hildegarde s'était arrêtée à Chasseneuil (près Agen), pendant que Charlemagne guerroyait en Espagne; elle mit au monde deux jumeaux, dont l'un mourut immédiatement, et dont l'autre fut Louis-le-Pieux (2). Ce jeune prince épousa, en 798, Hermangarde, fille du comte Ingramme ou Ingoramme (3). Il est donc absolument impossible qu'en 770 Louis-le-Pieux et sa femme soient venus à Angers avec Charlemagne, puisque, à cette époque, non-seulement ils n'étaient pas mariés, mais ils n'étaient même pas nés. Reportera-t-on le voyage à une date postérieure à 798? Quelques auteurs l'ont tenté : Ballain place la fondation de Saint-Martin en l'année 781. Louis avait alors trois ans, et déjà il eût été l'époux d'Hermangarde et le commandant d'une armée ! Cette étonnante précocité dépasserait tout ce que les *Mille et une Nuits* racontent de plus merveilleux (4). Il est vrai qu'en l'an 800 Charlemagne parcourut les côtes de l'Océan, et alla avec ses fils visiter le tombeau de saint Martin, à Tours. De là on a conjecturé qu'il aurait pu venir à Angers (5); mais en admettant la réalité de ce voyage, rapporté à l'an 800, cela ne concorderait pas mieux avec l'ensemble du récit de Bourdigné.

Notre auteur invoque l'autorité des *Annales de France*, ouvrage de Nicole Gilles, seule histoire de France qu'on lût de son

---

(1) Actum Heristallo palatio publico (Charte de 770. — *Gallia Christiana*, tom. XIV. Instrum. Eccles. Andeg.).

(2) Rediens ergo rex, reperit conjugem Hildegardem binam edidisse prolem masculam..... nati sunt autem Incarn. Domini nostri Jesu Christi anno septingentesimo septuagesimo quarto.... (*Vita Ludovici* ab Anonymo. D. Bouquet, t. V.)

(3) Thégan, *Vie de Louis-le-Pieux ;* — l'Anonyme, *id.*

(4) Ballain, mss, 867, p. 169.

(5) Grandet, *N. D. Angevine.* — *Vita B. Alcuini*, et quelques autres documents cités par D. Bouquet, t. V, anno 800.

temps ; mais elles ne disent pas un mot du prétendu séjour de Charlemagne à Angers, ni de la construction de Saint-Martin par Hermangarde, ni d'une expédition qui aurait été dirigée contre la Bretagne par Louis-le-Pieux, du vivant de son père. Or il ne faut pas oublier que, pour Bourdigné, la construction de Saint-Martin eut lieu à l'époque même de l'expédition de Bretagne et du prétendu séjour de Charlemagne à Angers.

Il y eut, sous le règne de Charlemagne, plusieurs guerres entre les Francs et les Bretons ; mais aucune n'a été dirigée par Louis-le-Pieux ; aucun historien ne parle de lui à cette occasion. La première eut lieu en 786 ; l'armée franque fut conduite par le sénéchal Andulf ; Louis-le-Pieux avait alors huit ans ; ce n'était pas encore le moment d'en faire un général en chef (1).

En 799, une autre expédition fut commandée par le comte Guy ; une autre enfin, en 811, par un autre chef que les historiens ne nomment pas (2). A cette époque, Louis-le-Pieux, roi d'Aquitaine, avait assez à faire dans le midi ; il devait défendre les frontières de l'empire contre les agressions des Sarrazins et les révoltes des Basques ; il n'avait pas la charge de la défense des marches de Bretagne, qui ne faisaient point partie des Etats que son père lui avait confiés.

Louis-le-Pieux a commandé une expédition contre les Bretons, en 818, quatre ans après la mort de son père. A cette époque, il vint à Angers, au retour de l'expédition ; il y trouva sa femme, l'impératrice Hermangarde, si gravement malade, qu'elle mourut deux jours après l'arrivée de l'empereur ; cet événement eut lieu au mois d'octobre de ladite année 818. Il est rapporté par tous les historiens contemporains, et Nicole Gilles, dont Bourdigné invoque si mal à propos l'autorité, raconte, comme Eginhard et les biographes de Louis-le-Pieux, les événements de 818, c'est-à-dire l'expédition de Bretagne, le séjour d'Hermangarde à Angers et la mort de cette princesse (3).

---

(1) *Annales Eginhardi*, ann. 786 ; — *Annales Francorum ;* — *Annales Metenses* (D. Bouquet, t. V).

(2) *Annales de Metz*, ann. 799, 811.

(3) *Annales d'Eginhard.* — *L'Astronome*, — Thégan. — *Les Annales de France*, de Nicole Gilles, *etc.*, anno 818.

On croira peut-être qu'il n'y a là qu'une simple erreur de date, et que Bourdigné a rapporté au règne de Charlemagne et à l'an 770, des événements qui se sont passés sous le règne de Louis-le-Pieux, en 818. N'y eut-il que cette légère erreur de 48 ans, ce serait bien quelque chose ; et je doute que l'histoire d'aucun pays fasse mention d'un fait aussi merveilleux : un jeune prince conduisant une expédition guerrière huit ans avant sa naissance, un souverain séjournant dans une ville, tandis qu'il signe ses actes à deux cents lieues de là ; des faits aussi extraordinaires n'éclosent que sous la plume de Bourdigné. Mais il y a mieux encore dans notre savant auteur. Après le premier récit dont j'ai parlé, il raconte de nouveau, et cette fois à leur vraie date, et conformément au récit de Nicole Gilles, et par conséquent d'Eginhard, la véritable expédition de Louis-le-Pieux contre le comte breton Murman, le séjour d'Hermangarde, qu'il s'obstine à appeler Hildegarde, à Angers, et la mort de cette impératrice, deux jours après le retour de son mari, au mois d'octobre.

On me permettra de citer encore *in extenso* ce second et curieux passage, qui nous montrera comment Bourdigné comprenait l'histoire :

« Et quant l'Empereur (Louis) fut en Anjou, il assembla grant armée, et en cest estat entra en Bretaigne, laissant à Angers l'Emprière, sa femme, mal disposée. Après que l'Empereur fut en Bretagne entré, il commença à brûler et à gâster le pays, tant que les Bretons furent contrainctz de venir à lui humblement à mercy. A quoi le débonnaire Empereur bénignement les receut. Puis, en Bretaigne toutes choses à son gré disposées, à Angiers s'en retourna, auquel lieu il trouva l'Emperière Armenias (laquelle de plusieurs est appelée (*sic*) Hildegarde) fort malade, et tant qu'elle trespassa deux jours après le retour de l'Empereur, dont il eut grant dueil. Et fut ensépulturée en l'église de Monseigneur sainct Maurice d'Angiers, environ l'an de Nostre-Seigneur huyt cens et vingt » (en réalité 818) (1).

Dans ce nouveau récit, Bourdigné suit les *Annales de France*

(1) Bourdigné, 2e partie, chap. 12.

pas à pas, sauf pour la dernière phrase, qui lui appartient en propre, et pour le nom d'Hildegarde qu'il donne à la femme de Louis-le-Pieux. Qu'on rapproche ce texte (chapitre XII) de celui que j'ai cité plus haut (chapitre IX), et l'on se demandera ce que notre auteur a voulu dire, et s'il se comprenait lui-même. Il n'a donc pas commis une simple erreur de date : il a rapporté deux fois les mêmes faits, l'expédition de Louis-le-Pieux en Bretagne et le séjour d'Hermangarde à Angers, à deux époques différentes. On doit lui savoir gré toutefois de ne pas avoir fait mourir deux fois cette malheureuse princesse ; ce n'eût pas été plus difficile.

Il rapporte qu'Hildegarde fut enterrée à Saint-Maurice; mais il ne faut pas s'y tromper : Hildegarde veut dire ici Hermangarde. Hiret, plus généreux encore, la fait enterrer dans deux endroits différents à la fois : à Saint-Aubin (page 116), et à Saint-Maurice (page 117). Cette contradiction n'a rien qui doive étonner de la part d'un compilateur aussi peu intelligent (1).

Quant à la véritable Hildegarde, seconde femme de Charlemagne, et mère de Louis-le-Pieux, elle mourut à Thionville, en 783, et fut enterrée à Metz ; on voyait son tombeau et son épitaphe dans l'abbaye de Saint-Arnulf (2). Un diplôme de Charlemagne constate même le lieu de sa mort et de sa sépulture (3). Comme bienfaitrice de la cathédrale d'Angers, Hildegarde fut inscrite au martyrologe ou calende du chapitre, ainsi que le rapporte Grandet (4). Mais cette simple inscription ne doit donner lieu à aucune confusion ; c'est Hermangarde, femme de Louis-le-Pieux, qui, étant morte à Angers, y fut probablement

---

(1) « Ermangarde mourut à Angers ; son corps fut là enterré en l'église de Saint-Aubin. » (*Antiquités*, p. 116.)

..... « La reine mourut le 6e jour d'octobre, l'an 818, son corps fut enterré en l'église de Saint-Maurice. » (*Id.*, p. 117.)

(2) ... Quæ Hildegard apud urbem Mettensem in beati Arnulfi oratorio requiescit... quarum omnium epitaphia a nobis jussu gloriosi regis Karoli composita, ut de eis liquido lectori satisfieret subter annotare curavi.

(Ex libello Pauli diaconi, *de episc. Mettens.* D. Bouquet, tom. V.) — Voir *Annales d'Eginhard ; Annales de Metz ; Chron. d'Adon ; de Saint-Gall, etc.*, anno 783. D. Bouquet.

(3) D. Bouquet, t. V. Dipl. 58 de l'an de l'Incarnation 783.

(4) *N. D. Angevine*, 1re partie, chap. 11.

enterrée, et non Hildegarde, femme de Charlemagne, morte à deux cents lieues d'ici, bien qu'il ait plu à Bourdigné de prêter à la première le nom de la seconde.

On se demande pourquoi Bourdigné ne donne jamais à la femme de Louis-le-Pieux son véritable nom, et l'appelle soit Arménias, soit Hildegarde, tandis que tous les historiens l'appellent Hermangarde. Le nom d'Armenias est emprunté à Nicole Gilles. Il paraît que c'était la mode parmi les savants du XVe et du XVIe siècle, de donner une tournure hellénique aux noms francs; cela faisait preuve d'érudition et montrait que l'on possédait son grec ; c'est ainsi que, de Rainfroy, Bourdigné a fait Ravennas. Ce procédé faussait la couleur locale, à laquelle on ne tenait pas beaucoup alors, mais c'était une altération d'une importance secondaire. L'usage d'appeler *Clovis* le premier roi de France est encore généralement admis, bien que ce nom ne soit ni français, ni latin, ni germain. La substitution constante du nom d'Hildegarde au vrai nom de la femme de Louis-le-Pieux, appartient au contraire à Bourdigné ; elle a, dans le sujet qui nous occupe, une toute autre importance que l'altération de celui d'Hermangarde, sous la forme un peu pédantesque d'Arménias. Nous allons voir l'origine de cette confusion, commise par notre chroniqueur, erreur plus bizarre encore que toutes celles dont nous avons parlé jusqu'ici, mais qui n'en est pas moins réelle.

Une charte de Foulques Nerra nous apprend en effet que ce prince et sa femme Hildegarde (remarquer ce nom que Bourdigné donne à tort à la femme de Louis-le-Pieux), affligés de voir l'église Saint-Martin d'Angers tellement appauvrie depuis longtemps, que deux prêtres pouvaient à peine y célébrer le service divin, s'efforcèrent de la réédifier, y établirent treize chanoines pour y servir Dieu, fournirent tout ce qui était nécessaire pour l'entretien de l'Eglise et la dotèrent richement. Le texte ajoute que la comtesse Hildegarde voulant augmenter les dons faits par son époux, y ajouta elle-même tout ce qu'elle put pour enrichir l'église et assurer la vie des chanoines (1).

(1) Comes Andegavensis Fulco, uxorque ejus Hildegardis comitissa dolentes ecclesiam de sancti Martini Andegavensis longo tempore tam destructam esse ut

Le récit fait par la charte du XIe siècle et celui de Bourdigné offrent entre eux une ressemblance frappante : l'église est en ruines; ses revenus sont dissipés ; elle peut *à peine* entretenir deux prêtres (Bourdigné simplifie et n'en met qu'un seul) ; une princesse la relève, la dote et y fonde un chapitre de chanoines; cette princesse, d'après la charte, s'appelle Hildegarde ; tous ces traits se retrouvent et dans la charte et dans le chroniqueur. Il est vrai que la femme de Louis-le-Pieux s'appelait Hermangarde ; mais nous avons vu que Bourdigné ne lui donne jamais son vrai nom et s'obstine à l'appeler Hildegarde, et cela en plusieurs endroits de son livre. Il paraît étrange qu'il ait confondu ces deux noms; mais on doit se rappeler que Bourdigné avait bien confondu dans son récit de la fondation du palais des comtes, Gaidulfe de Ravenne (*Gaidulfus Ravennensis*) avec Rainfroy qu'il appelait *Ravennas;* Rainfroy se dit en latin *Raginfredus;* les mots *Gaidulfus Ravennensis* et *Raginfredus* diffèrent certainement plus que les mots *Hildegardis* et *Hermangardis*. Les noms francs n'embarrassaient pas notre auteur.

Ce qui est plus étrange encore que la confusion des noms, c'est celle des siècles et des personnes. Mais la chronologie n'inquiétait pas plus Bourdigné que l'orthographe des noms propres. Il confond ici le XIe et le IXe siècle, comme, dans le récit relatif à l'évêché, il avait confondu le règne de Charles-Martel et celui de Pépin-le-Bref. En fait de dates, on n'y regardait pas de si près de son temps ; la critique historique n'existait point encore et l'art de vérifier les dates était inconnu. Bourdigné faisait venir les Francs de la classique ville de Troie, en Asie-Mineure, et leur donnait pour premiers rois Priam et Hector; il ne plaçait qu'une quinzaine de générations entre la guerre de Troie et le règne de

---

vix a duobus presbyteris Deo inibi serviretur, eam reedificare tantum conati sunt ut tredecim canonicos ibi ad serviendum Deo constituerent, resque eis necessarias quæque ecclesiæ hereditarie pertinerent a debitoribus proprio censu mercarentur...

Comitissa vero maxime viro suo militiæ intento eleemosynam suam augere cupiens, quæcumque potuit et quæ veratra invenit eidem ecclesiæ et canonicis intentissime acquisivit. (Charte de 1020, rapportée par Chopin, *de Sacra politia*, l. III, p. 511, et par Hiret, *Antiquités d'Anjou*, p. 176.)

Pharamond, bien qu'il se soit en réalité écoulé seize à dix-sept siècles entre ces deux âges. Il commençait son livre par le récit des exploits de prétendues dynasties gauloises absolument fabuleuses et issues des romans de chevalerie ; pour lui, Lancelot du Lac, Tristan le Léonais, Perceval le Gallois étaient des autorités historiques sérieuses (1). Ces erreurs étaient celles de tous les hommes de son temps; le XVIe siècle, et même le XVIIe, pendant sa première moitié, partageaient les illusions enfantines du moyen-âge; la science sérieuse, en matière historique, était encore à naître. Bourdigné mérite donc les circonstances atténuantes, grâce à l'erreur commune, et, disons-le, un peu aussi en faveur du charme de son style imagé et naïf, souvent digne de la plume d'Amyot.

Mais si l'on peut excuser l'homme, il ne faut jamais pardonder à l'erreur. Pour Saint-Martin, comme pour l'évêché, l'histoire vraie nous oblige à tenir pour fabuleux le récit du chroniqueur angevin. Ce n'est, en effet, que le résultat d'une confusion étrange entre des documents d'âges différents, mal interprétés et singulièrement brodés par sa plume trop facile. Comment a-t-il pu attribuer à l'épouse de Louis-le-Pieux un fait emprunté à une charte où figurent Foulques Nerra et la comtesse Hildegarde, sa femme ? Cela est fort bizarre assurément ; mais n'en est pas moins certain. Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. La confusion s'explique toutefois par l'ignorance de Bourdigné en matière chronologique, et l'habitude qu'il paraît avoir eue de citer de mémoire.

Ce qui est plus inexplicable encore que l'erreur de Bourdigné, c'est celle de M. Bodin et des écrivains qui l'ont suivi sans vérifier la source. Un peu de réflexion et quelques recherches auraient suffi pour découvrir la confusion faite par le vieux chroniqueur. Les auteurs modernes racontent deux fois la fondation de Saint-Martin, sans s'en apercevoir. D'après le récit de Bodin, l'église, fondée avant le IXe siècle, était tombée en ruines et desservie par un seul moine ; elle est reconstruite et enrichie

(1) Voir la 1re partie des *Chroniques*.

par Hermangarde, femme de Louis-le-Pieux, qui y fonde un chapitre, en 818 ; puis ce chapitre disparaît sans qu'on sache comment, l'église est de nouveau ruinée, et, pour la seconde fois, n'est plus desservie que par deux prêtres (*deux* au lieu *d'un*, c'est une légère variante), et pour la seconde fois aussi le chapitre est fondé, mais alors par Hildegarde, femme de Foulques-Nerra. Qui ne voit, avec un peu d'attention, qu'il y a ici double emploi, et qu'en réalité M. Bodin rapporte deux fois le même fait : l'une, d'après la charte altérée et brodée par Bourdigné ; l'autre, d'après le texte même de ce document ?

Bourdigné faisait faire deux voyages d'Angers à son Hildegarde ou Arménias : le premier, vers 770 (quelques années avant sa naissance, il est vrai); l'autre, vers 820, à l'époque de sa mort (818 en réalité). M. Bodin, d'accord avec l'histoire, du reste, ne lui en fait plus faire qu'un seul, en 818, et c'est alors qu'elle fonde Saint-Martin. Mais il oublie que, d'après Bourdigné, la princesse avait élevé cette église pour remercier Dieu de sa guérison. Or, en 818, Hermangarde, très-gravement malade, n'est venue à Angers que pour y mourir. Comment a-t-elle pu élever une église pour remercier Dieu de l'avoir guérie par l'intercession de saint Martin ?

Quand on veut rapporter le voyage unique d'Hermangarde à Angers, à sa vraie date (818), on vient se heurter contre cette nouvelle difficulté, qui a bien sa gravité. On croit s'appuyer sur Bourdigné, et on fait en réalité une nouvelle version qui s'éloigne beaucoup de la sienne et ne repose plus sur rien. La fondation rapportée au voyage de 818 manque absolument de base, et n'a plus aucune raison d'être. Le vœu de la princesse, ses pèlerinages, sa guérison, tout s'évanouit en fumée, devant la triste réalité de sa mort prématurée. La prétendue fondation de notre église Saint-Martin, par Hermangarde, n'est donc qu'une fable, et le récit de nos historiens anciens et modernes un tissu de contradictions et de confusions incompatibles avec l'histoire sérieuse. Les témoignages d'Eginhard, de Thégan et du biographe anonyme de Louis-le-Pieux ont une toute autre valeur que celui de nos auteurs angevins et renversent complétement leur fabuleux système.

Les partisans du récit de Bourdigné insistent cependant et citent à l'appui de cette légende deux vers de l'hymne *Gloria, laus et honor,* de l'évêque Théodulf, extraits d'un long passage de ce chant où sont mentionnées toutes les anciennes églises d'Angers :

Nec, Martine, cohors tua serior alma recurrit,
Fert que manu ramos, mente et ore melos.

La prosodie un peu fantaisiste du vers pentamètre ne doit pas nous arrêter ; mais il faut examiner si l'énumération des églises qui termine l'hymne en question a quelque valeur historique.

Nos Chroniques rapportent, en effet, que Théodulf, évêque d'Orléans, compromis avec plusieurs évêques et seigneurs laïques dans la conspiration de Bernard, neveu de Louis-le-Pieux, fut enfermé à Angers, et dut sa délivrance à l'hymne *Gloria, laus et honor,* qu'il chanta devant l'empereur. Je laisse la parole à Bourdigné :

« Et ainsi que l'Empereur estoit à Angiers, célébrant la feste des Rameaulx que l'on appelle Pasques fleuries, comme ce jour allast en procession, en passant par une des portes de la cité d'Angiers, vulgairement appelée la Porte Angevine, ouyt chanter dedans les prisons de l'évêque (qui près de là estoient) ce réponds *Gloria, laus et honor*, que avoit composé et chantoit pour lors que passoit la procession, l'évêque d'Orléans Théodulphe, que l'Empereur pour les causes dessus dictes avoit léans fait constituer prisonnier (1). »

Le débonnaire empereur est touché, pardonne à l'évêque coupable, et le fait remettre en liberté.

Deux questions se présentent ici : le fait rapporté par Bourdigné est-il vrai ? Le passage de l'hymne relatif aux églises d'Angers n'est-il point interpolé ?

Sur le premier point Bourdigné n'est pas l'inventeur de ce qu'il rapporte. Deux Chroniques publiées par fragments dans D. Bouquet relatent le même fait avec une très-légère variante ;

(1) *Chroniques d'Anjou*, 2e partie, chap. 12.

l'une renferme Théodulf dans une tour, l'autre emploie le mot *domus* (1). Bourdigné ajoute un trait, et place la demeure de l'évêque à la Porte Angevine, où étaient au XVIe siècle les prisons de l'officialité. C'est tout naturel ; mais Bourdigné ignorait qu'au IXe siècle, au temps de Louis-le-Pieux, les évêques demeuraient encore à l'ancien évêché, situé où est aujourd'hui le château, à l'angle S.-O. de la cité. A la porte angevine résidaient alors les comtes, à l'évêché actuel. Ce détail n'a qu'une importance secondaire, sans doute, bien qu'il nous montre, une fois de plus, comment Bourdigné embellit les chroniques anciennes et brode sur leur trame un peu sèche. En second lieu, aucun écrivain du IXe siècle n'a parlé de l'incarcération de Théodulf, à Angers. Les conjurés furent jugés quelques jours après Pâques, de l'an 818, et remis en liberté trois ans plus tard, l'Empereur leur ayant accordé leur grâce au placité de Thionville, au mois d'octobre 821 (2). Les évêques avaient été envoyés dans des monastères ; les chroniqueurs contemporains ne disent point qu'on les eût mis en prison ; ils ne font pas d'exception pour Théodulf et ne nous apprennent pas non plus qu'il ait reçu sa grâce avant les autres et dans une circonstance différente. Les Chroniques qui parlent de l'incarcération de Théodulf, à Angers, et de sa délivrance, grâce à l'hymne *Gloria, laus et honor*, ne sont que du XIIIe siècle ; peuvent-elles suppléer au silence des contemporains ? J'en doute un peu, je l'avoue. Mais il y a contre leur récit une objection plus grave à soulever.

D'après le récit de Bourdigné et des chroniqueurs du XIIIe siècle, c'est le jour du dimanche des Rameaux que Louis-le-Pieux assiste à la procession ; c'est ce jour que, passant sous la fenêtre de la tour où est enfermé Théodulf, il entend retentir

(1) Verum post modum ab imperatore Ludovico insimulatus conjurationis (Theodulfus) Andegavis est exiliatus. Qui dum in custodia teneretur, *die palmarum*, ipso imperatore præsente, illos pulcherrimos versus, qui nunc usque *in ipsa die* per Galliam in processione cantantur, de turri qua custodiebatur cecinit, quorum hoc est exordium : *Gloria, laus et honor ;* unde priori gratiæ redenatus, dum ad sua festinaret, defunctus est. (Ex frag. *Hist. Franciæ*. D. Bouquet, t. VI. — Voir aussi un passage : Ex abreviatione gestorum Francorum, même volume.)

(2) Eginhard, anno 821.

les accents de l'hymne religieuse. Or, ceci est absolument incompatible avec le récit d'Eginhard et des biographes de Louis-le-Pieux. C'est à Pâques de l'an 818 que les conjurés sont condamnés; c'est au mois d'octobre 821 qu'une amnistie complète leur est accordée. Entre ces deux dates, Louis-le-Pieux a fait un voyage d'Angers au mois d'octobre 818; il n'en a pas fait d'autre. Eginhard nous apprend en effet qu'il a passé tous ses hivers à Aix-la-Chapelle, de Noël à Pâques, suivant son usage (1). Or, je ne sache pas qu'au IXe siècle le dimanche des Rameaux tombât au mois d'octobre. L'époque de cette fête n'a certainement pas changé. Dira-t-on que c'est aux Rameaux de l'an 818? Mais à cette date Théodulf n'était pas encore incarcéré; la condamnation n'eut lieu qu'après Pâques. Le récit de Bourdigné et des deux chroniqueurs me semble donc très-suspect, et j'incline fortement à le considérer comme fabuleux (2).

En outre, je suis très-porté à croire que le passage relatif aux églises d'Angers, dans l'hymne *Gloria, laus et honor*, est une interpolation. On se demande ce que vient faire cette longue énumération des églises d'Angers dans une hymne relative à la célébration d'une fête qui appartient à la catholicité toute entière. Pourquoi pas aussi bien parler des églises de Rome, de Paris ou d'Orléans? Ces vers exhalent un certain parfum local; ils sont inspirés par l'amour du clocher, et trahissent la plume de quelque clerc angevin, qui ne connaissait que les églises de sa ville natale. On pourrait expliquer peut-être, par le séjour de Théodulf à Angers, cette petite flatterie à l'adresse de la ville où il résidait; mais l'anecdote rapportée à

(1) Eginhard, ann. 818, 821.

(2) Telle est du reste l'opinion très-formelle du savant D. Bouquet : « Hos versus (*gloria, laus et honor*) a Theodulfo compositos fuisse patet ex epistola 20 Lupi, Ferrariensis episcopi. Verum illos cum Ludovico cecinisse et tali cantilena libertatem recuperasse *fabulosum est*, cum proximis annis ante Theodulfi liberationem procul ab urbe Andegavensi Imperator abfuerit (Note de D. Bouquet, t. VI, p. 232.) — Théodulfe, d'après le même D. Bouquet, serait mort en 821 (Introd. au tome VI). La chronique citée plus haut le fait mourir au moment même de sa libération. Or, la libération n'a eu lieu qu'en 821, Louis-le-Pieux étant à Thionville et non à Angers, d'après Eginhard.

ce sujet étant plus qne douteuse, le motif s'évanouit et le passage n'a plus de raison d'être. Plusieurs auteurs l'ont considéré comme une interpolation, sans en donner toutefois des raisons convaincantes (1). Il me semble tout au moins d'une authenticité fort douteuse, non-seulement parce que l'anecdote à laquelle on rapporte sa composition a tout l'air d'une fable, mais aussi d'après le caractère général du morceau, véritable hors-d'œuvre très-mal soudé à l'hymne, au sens de laquelle il n'ajoute rien.

Il faut remarquer enfin que le texte attribué à Théodulf parle d'un clergé nombreux (*cohors tua, Martine*); or, le clergé de Saint-Martin, d'après Bourdigné, se composait d'un seul prêtre ; on doit avouer que la cohorte ne tenait pas une grande place dans les rangs de la procession.

Que l'on ne cite donc pas l'hymne *Gloria, laus et honor* comme preuve de l'existence de Saint-Martin au IXe siècle. Admit-on cependant, malgré toutes les difficultés, le passage en question comme authentique, il établirait que l'église existait en 818; mais il ne prouverait rien en faveur de sa construction ou reconstruction par l'impératrice Hermangarde.

---

(1) Barthélemy Roger pense que ce passage est interpolé, parce qu'il mentionne les trois églises Saint-Aignan, Saint-Martin et du Ronceray, qui seraient toutes les trois postérieures au IXe siècle. (*Hist. d'Anjou*, publiée par la *Revue de l'Anjou*, année 1852). — On peut répondre que, d'après d'anciens documents, le Ronceray et Saint-Martin existaient avant le XIe siècle, et Saint-Aignan avant 1132, bien que l'origine précise de ces églises soit inconnue.

G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'appel, Président de la Commission archéologique de Maine-et-Loire.

RÉFLEXIONS

SUR LA PHILOSOPHIE.

Je ne suis point un philosophe, mais j'aime la philosophie. Toutefois je souhaiterais que ses adeptes ne la tinssent pas à des hauteurs inaccessibles à la foule : et je suis de la foule. Ainsi c'est à celle-ci que j'adresse ces réflexions, doutant fort qu'ailleurs on daignât les accueillir.

Combien parlent de la philosophie, disent le mot, sans en rechercher le vrai sens.

Qu'est-ce donc que la philosophie ?

C'est la science des premiers principes et des premières causes : cette définition est d'Aristote ; et je n'en connais pas de plus simple et de plus claire.

J'aime donc la philosophie parce qu'elle embrasse les problèmes les plus dignes de méditations, ceux de la matière, de l'esprit, de l'âme, de la destinée ; qu'elle ne se borne pas seulement à l'étude de la nature, mais encore à l'étude de nous-même : c'est l'intelligence, la raison, le sentiment à la recherche de outes les vérités.

Je l'aime enfin parce qu'elle développe les facultés de l'âme et, qu'alors même qu'elle n'atteint pas le but auquel elle aspire, elle découvre des horizons qui encouragent et ravissent.

Mais que de systèmes divers !

Pour les uns, les mondes sont la création d'une volonté toute

puissante ; pour d'autres, la matière organisée a produit les harmonies universelles.

Entre ces systèmes s'est placé le doute avec le scepticisme. Enfin, des vérités révélées par tant d'efforts, est né un système mixte, l'éclectisme, dont Leibnitz, dit-on, eut l'idée le premier.

De ces systèmes, quel est le vrai ?

Ils se sont réfutés tour à tour, et ces réfutations les ont ébranlés de telle sorte qu'aucun n'a su se faire accepter complétement. De Platon à Hegel, quelle succession de penseurs ! Descartes, Spinoza, Liebnitz, Kant... que reste-t-il à dire après ces puissants esprits ? Il reste à ne pas envisager la philosophie comme une science exacte, soumise aux rigueurs d'une démonstration positive. Cette erreur a été la cause de leur défaillance. S'ils avaient moins exigé des forces intellectuelles de l'homme, s'ils eussent tenu compte des sentiments et des inspirations qui sont au fond de la conscience humaine, puisant aux sources fécondes de leur génie, ils eussent trouvé ailleurs que dans la raison pure, la preuve de l'existence d'un être suprême, et éclairé d'une lumière vive et durable ce grand problême et cette grande vérité. L'homme est doué d'une double nature, intelligente et sensible. Sa raison l'éclaire, mais son cœur l'inspire ; les désunir, c'est les frapper d'impuissance ; dans leur union, au contraire, il acquiert les forces qui l'aident à éclairer les mystères qu'il voudrait approfondir.

Tout système de philosophie consiste en définitive à affirmer, à nier, ou à douter ; c'est-à-dire qu'il n'y a que le spiritualisme, l'athéisme ou le scepticisme. Quelles que soient les différences entre les méthodes, et le nom qu'on leur donne, toutes se résument dans l'un ou dans l'autre de ces systèmes. De louables efforts ont été tentés pour en créer de nouveaux, mais on a plutôt changé la forme que le fond, et malgré les essais plus ou moins ingénieux, on n'est pas parvenu à dissimuler leur véritable origine. Ainsi le panthéisme, le naturalisme, le positivisme, ne sont autre que l'athéisme ; de même, le rationalisme et l'éclectisme se rattachent au spiritualisme. Je dirai une autre fois ce que vaut le scepticisme.

Chacune des facultés de notre nature doit nous guider à travers les ténèbres que les découvertes de la science aident à dissiper. Malgré ses dédains pour ce qu'elle appelle l'idéal philosophique, la science est l'alliée-sœur de la philosophie qui n'en a pas moins le premier rang et le dernier mot. Elle est, on l'a dit, le pionnier de la philosophie et son auxiliaire inséparable. On ne saurait donc admettre, — quoiqu'en ait dit un grand esprit (1), « que la science n'a pas de place dans les rapports de l'homme avec Dieu et dans l'action de Dieu sur l'homme. » Eh quoi ! Dieu aurait donné à l'homme l'intelligence, et introduit dans son âme, comme un aiguillon qui se fait incessamment sentir, le besoin de découvrir, au prix de ses labeurs, les lois de l'Univers, et il lui eut défendu d'arriver jusqu'à lui ? Non, la science n'a point encouru une telle réprobation. Il y a là une erreur, un aveuglement que la raison et le bon sens contredisent. Qu'on nous pardonne cette franchise, malgré le respect qu'inspire l'auteur de l'erreur.

D'un autre côté, les exclusions de la science ne sont pas mieux justifiées. Qu'elle prétende que la philosophie n'est qu'une hypothèse, il y a du vrai ; mais elle est autre chose encore. L'hypothèse a souvent servi merveilleusement la science elle-même. Entre le connu et l'inconnu, comme entre le fini et l'infini, il y a le pressentiment des rapports qui les unissent ; or, lorsque le pressentiment — c'est-à-dire l'hypothèse — est justifié par l'expérience, il a été la vision du génie. Que la science et la philosophie demeurent donc ce qu'elles sont : que la première se concentre dans l'étude des phénomènes perceptibles aux sens, et qu'elle reconnaisse à la philosophie le droit de porter ses vues au delà de l'observation empirique et de s'élever aux hauteurs qui ne sont accessibles qu'à la spéculation !

Lorsque je dis que j'aime la philosophie, je veux parler de celle qui s'inspire de l'idée de Dieu, qui réchauffe l'âme et la transporte de la terre aux cieux ; de cette philosophie qui, ainsi que le disait un philosophe à la Faculté des lettres de Paris (2),

(1) M. Guizot : *Le Christianisme et la science*, IIIe méditation, p. 132.
(2) M. Caro, 5e année, *Cours littéraires*.

« même quand elle aborde la science de Dieu... cherche libre-
» ment et à ses risques et périls de quoi construire la science
» avec les données que lui auront fournies ses propres études.
» Son point de départ, c'est l'homme : elle commence donc par
» jeter sur la nature humaine un regard indépendant, elle
» recueille tous les faits, elle les classe et en tire des induc-
» tions. Mais si dans la suite et la progression des idées qu'elle
» enchaîne, elle rencontre l'idée de Dieu, alors elle n'hésite pas,
» elle va jusqu'à lui. »

Voilà, à mon sens, la vraie philosophie. Son Dieu n'est point celui qui impose à son insu des lois fatales ou arbitraires ; elle les fuit ou elle les combat. Mais lorsqu'elle découvre dans la loi morale l'expression d'une sagesse et d'une raison suprêmes, derrière cette sagesse et cette raison, c'est Dieu qu'elle entrevoit, et alors, loin de s'arrêter, ainsi que l'a dit M. Caro, elle va jusqu'à lui.

La philosophie tend donc à connaître la nature de Dieu, celle de l'homme, ses devoirs envers ses semblables et envers lui-même. Toutefois il est regrettable que le langage scientifique des philosophes soit inintelligible au plus grand nombre. Personne désormais ne saurait dire : *Odi profanum vulgus,* pas même un poète, fut-ce un Horace. Ainsi jusqu'à présent la philosophie n'a intéressé que certains esprits supérieurs. Qu'elle ait son haut enseignement, soit. Mais il importe qu'elle regarde autour d'elle, qu'elle ne soit pas un cénacle dans lequel les seuls initiés sont admis. Il s'en suit que les profanes n'ont aucun attrait pour les études philosophiques qui leur semblent un jeu d'esprit, plus impressionnés d'ailleurs par les choses qu'ils peuvent voir et toucher que par ce qu'ils entendent.

Il faut donc que la philosophie se place au niveau des intelligences qu'elle doit éclairer ; que, sans blesser les yeux ni précipiter le mouvement, elle se rende accessible à tous ; et, pour cela, qu'elle renonce aux formules abstraites, qu'elle adopte un langage simple et clair afin de vulgariser pour ainsi dire son enseignement, et créer, en un mot, à côté de cette philosophie hautaine, la philosophie du bon sens, celle qui puisse agir sur

les âmes et devenir à son heure, l'auxiliaire le plus puissant de la morale religieuse.

Quoique je ne prétende point discuter les divers systèmes philosophiques à leur point de vue doctrinal, je ferai cependant les réflexions que chacun d'eux me suggère, et je dirai quelles sont, à mon sens, les erreurs et les vérités qu'ils contiennent : tel sera le sujet d'une prochaine étude.

I.

ATHÉISME ET MATÉRIALISME.

L'athéisme et le matérialisme se confondent en ce qu'ils arrivent au même résultat : la négation de l'existence de Dieu. Ainsi pour l'athée, comme pour le matérialiste, tout est matière ; je ne les sépare point.

Mais pour réfuter un tel système, il ne faut pas nier l'existence de la matière. Quoiqu'en ait dit Leibnitz, la matière est une incontestable réalité. On la voit, on la touche ; elle a des propriétés diverses dont la plus saillante est l'étendue. Selon Leibnitz, par cela même qu'elle est douée d'étendue, elle est divisible à l'infini ; par conséquent, un composé de plusieurs parties, c'est-à-dire un aggrégat de substances simples, inétendues et indivisibles qui ne sont pas des corps proprement dits, mais des forces, des *monades*... d'où il conclut que la matière n'existe pas.

Ce raisonnement atteint-il le matérialisme? Leibnitz n'a-t-il pas été abusé par son inflexible logique ?

Si l'homme est doué de la faculté de penser, il est également doué de la faculté de sentir. Le raisonnement n'est pas un guide infaillible. Il faut tenir compte des sensations ; et, quand nous recevons l'impression d'un corps, il n'y a pas à douter de l'existence de ce corps, sinon il n'y a rien de certain dans le monde. On ne saurait donc nier la matière, non plus que le mouvement. Personne n'admettra qu'elle est incorporelle ; et les sensations de la vue et du toucher opéreront plus de convictions que la dialectique la plus irréfutable.

Toutefois l'existence de la matière ne suffit point à justifier le système du matérialisme, ni celui de l'athéisme.

En effet, ou la matière est une création de Dieu, ou elle est le produit du hasard. Mais le hasard n'est autre chose qu'un mot qui n'a aucun sens déterminé. Il n'est rien, ou il n'est que le néant. Or, le néant est impuissant à créer quoique ce soit : il y aurait contradiction. Mais par cela même que l'existence de la matière est un fait indéniable, les matérialistes prétendent qu'il ressort de ce fait des phénomènes divers, entre autres, chez l'homme, l'intelligence et la pensée; qu'ainsi il y a identité entre la matière et l'esprit. Identité, non ; mais ils sont unis, quoique distincts.

Et qui ne sait que la matière inorganique demeure inerte, quelles que soient les combinaisons auxquelles elle est soumise? Ainsi les molécules qui la composent, privées du mouvement et de la vie, peuvent acquérir par leur aggrégation certaines forces supérieures ; réduites à elles-même, elles ne forment jamais un ensemble qui devienne un être. Qu'on fonde les métaux, qu'on taille la pierre, on fera des chefs-d'œuvre plastiques, tels ceux de l'antiquité que nous admirons, mais qui seront toujours ce qu'ils étaient primitivement : de la fonte ou du marbre.

Quand à la matière vient s'unir la vie qui lui apporte les dons de se mouvoir et de sentir, qu'elle représente un être doué d'intelligence et de volonté, l'homme enfin, alors on ne saurait plus douter qu'une main toute-puissante a formé cette merveilleuse alliance à laquelle elle a donné une âme.

Les matérialistes invoquent la science qui n'a jamais trouvé une âme. Pauvre raisonnement, qui se réduit à affirmer que ce qui n'est ni visible ni tangible n'existe pas. Mais la science n'opère que sur des corps qu'elle puisse voir et toucher. Elle explique, par exemple, à quel usage tel organe est destiné et quelle est son action dans l'ensemble de l'organisme, mais là se bornent ses découvertes. Elle ne dit pas quel est l'auteur de l'organe : or, c'est cet auteur qu'il importe de connaître.

Fut-il vrai que les facultés intellectuelles sont inhérentes aux forces dont est douée la nature animale, je n'accorderais pas

encore que la conséquence qui en ressortirait serait la négation d'un Dieu vivant, de l'âme humaine et de son essence spirituelle.

Bien que la matière animée produise des sensations, que les sensations donnent lieu à des perceptions qui engendrent des rapports au moyen desquels les idées les plus complexes se forment d'idées simples; et que, de cette association des idées, naissent les émotions, les désirs, les volitions, les phénomènes les plus variés de l'esprit..... il restera toujours à savoir qui a voulu et fait qu'il en soit ainsi. Disons donc qu'il n'y a qu'un seul être qui, dans sa toute-puissance, ait pu le vouloir et le faire.

Laissons les matérialistes et les athées contempler la matière, vouer à son culte leurs plus belles facultés. Ils ne parviendront pas à prouver qu'il n'y a pas de Dieu, non plus qu'ils n'expliqueront comment et pourquoi il y a dans la mousse et le ciron un principe vital. S'il faut approfondir davantage leur doctrine, je demande à ses adeptes d'expliquer pourquoi la nature matérielle de l'homme (si sa pensée est — suivant l'expression énergique de l'un d'eux (1) — une sécrétion de la matière) n'est pas toujours en rapport parfait avec sa nature spirituelle; comment il peut y avoir entre la cause et l'effet des antagonismes flagrants, des aspirations qui se contredisent? Je leur demande d'où proviennent les rapports et les oppositions entre les passions et la raison, ces deux courants si nécessaires l'un à l'autre, qui cependant exposent l'homme à une lutte perpétuelle avec lui-même et le placent incessamment entre le bien et le mal?

Enfin, je voudrais qu'ils disent sur quelles données ils admettent que l'esprit est subordonné aux combinaisons moléculaires de la matière dont la conséquence serait que l'homme le plus vigoureusement organisé devrait être le plus intelligent, — thèse insoutenable; — comment, en un mot, ils concilient tant de contrastes dans l'union du corps et de l'esprit?

D'après ce système, nos pensées viennent de nos sens; est-ce vrai?

---

(1) Taine.

Nos sens demeurent inactifs s'ils ne sont excités par une cause interne ou externe ; ils ne sortent de leur passivité que lorsqu'un objet ou une pensée les éveille : on dirait une lyre qui attend qu'on la touche avant de rendre un son. S'il en est ainsi, la pensée n'est pas nécessairement l'effet de l'activité des sens, elle est plutôt l'agent le plus puissant de nos sensations ; son action sur nos sens est telle qu'ils obéissent à ses vouloirs, à ses fantaisies, et qu'elle les tient sous son entière domination.

Que dans nos rapports avec les êtres de la création, avec tout ce qui n'est pas nous, la matière soit un intermédiaire indispensable, je ne le nie pas ; mais ces rapports dont nous avons conscience, ont pour cause notre intelligence. Qu'on observe comment fonctionnent nos sens, on sera convaincu qu'ils n'ont ni initiative, ni commandement dans nos déterminations, mais qu'ils sont dépendants et cèdent à qui les provoque, ainsi qu'un docile instrument.

Vainement le même philosophe (1) prétend-il « que l'âme est » une force inhérente au corps qu'elle anime, qu'elle se déve- » loppe avec lui, ne pouvant pas plus s'en séparer pour entrer » dans un autre que la pesanteur ne peut se détacher de la » pierre en qui elle réside et passer dans le caillou voisin. »

Je réponds que cette objection, toute favorable au matérialisme, n'a de valeur qu'à la condition de prouver que l'*âme est inhérente au corps*. La question reste entière sans cette preuve. Or, on ne la fait pas : affirmer, n'est pas prouver.

Non, l'âme n'est point inhérente au corps, en ce sens qu'ils ne se confondent point dans une seule et même nature. Non, la matière ne produit point la pensée, il y a autre chose dans l'ensemble de l'être que des parties charnues, des muscles et des nerfs ; ou bien il faut admettre que ces parties sont en désaccord avec elles-mêmes, que ce qui est homogène produit des effets hétérogènes.

Ne serait-ce pas, en vérité, un prodigieux phénomène que la matière s'élevant aux plus hautes conceptions, aux plus nobles

---

(1) Taine, *Réfutation de J. Reynaud*.

sentiments, se dévouant à tous les sacrifices, et cela, de son propre essor? Quelles que soient les habiletés de langage, on ne persuadera à aucun esprit sans passion que c'est *elle* qui nous fait aimer la vertu et mépriser le vice; elle qui nous donne la joie, les chagrins, les contentements intimes, ou le remords de nos fautes. Disons plutôt qu'elle excite chez l'homme comme chez l'animal, des penchants grossiers qui, s'ils n'étaient contenus par la raison et la conscience, rendraient l'espèce humaine semblable à la bête. J'insiste, car on ne saurait se contenir en face d'une doctrine aussi fausse que dangereuse.

Si le matérialisme et l'athéisme étaient jugés d'après les conséquences qui en découlent, ils encourraient la réprobation de toute âme honnête. Aussi, les plus obstinés sont-ils souvent les plus inconséquents à leur doctrine. Mais en même temps que cette inconséquence les honore, elle est la critique flagrante de leurs erreurs. Ils reculent devant la logique d'une philosophie qui nie Dieu, l'immortalité de l'âme, et la morale absolue. Ils s'effraient d'une théorie qui subordonne les devoirs aux diverses situations; qui ne voit dans la société que des lois conventionnelles, des procédés, des moyens d'ordre combinés plus ou moins habilement dans un intérêt commun; c'est-à-dire que le principe qui gouverne le monde est la discipline et l'utile.

N'est-ce pas faire le vide dans les âmes et n'opposer aux penchants criminels que la crainte des lois pénales?

Lorsqu'on écarte du devoir l'élément divin, l'idée du bien et du mal s'obscurcit, elle se réduit à obéir aux lois humaines ou à les enfreindre. L'amour du prochain, les scrupules de la conscience, sont des faiblesses qui ont leur source dans les préjugés; la vertu n'est qu'un mot, la morale qu'une menace. Avec une doctrine semblable, il n'y a de jouissance que dans l'assouvissement des passions, l'homme s'abaisse au niveau de la bête; il n'est dans la nature que l'animal le plus exquis.

Et quel doit être alors l'avenir de la société?

Dès qu'elle n'a d'autre garantie que le respect des conventions humaines, l'être qui pâtit en proie à toutes les privations, ne les respectera plus lorsque ses intérêts, ses besoins, ses passions

l'exciteront à les violer. Dans sa révolte il verra soit un meilleur avenir, soit la fin de ses misères. Ce serait un étrange aveuglement d'espérer qu'il se soumettra à des lois arbitraires qui lui imposent de durs sacrifices. En vain lui dira-t-on que l'état social est dans la nature des hommes, qu'il est nécessaire au progrès de l'humanité, qu'il lui faut des dévouements qui assurent sa conservation et que le devoir de chacun est de se soumettre aux lois. Ces vérités invoquées en dehors de la parole de Dieu n'arrêteront point le mal, et la société sera incessamment exposée à des périls qu'elle sera impuissante à conjurer.

Comment ne pas répudier alors ces systèmes qui, loin de donner aux sociétés les sécurités qu'exige leur existence, les exposent à périr dans un fatal égoïsme ? N'est-ce pas leur condamnation? Ils sont aussi funestes à la morale qu'aux intérêts sociaux : *Sursum corda*..... regardons aux cieux !

G.

(La suite au prochain numéro.)

PERSÉCUTION

ENDURÉE PENDANT LA RÉVOLUTION

PAR LES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE

SAINT-JOSEPH DE L'HOTEL-DIEU

de Beaufort-en-Vallée (1).

CHAPITRE VII.

SÉJOUR A LORIENT. — ACQUITTEMENT. — RETOUR A BEAUFORT-EN-VALLÉE. — RENTRÉE A L'HÔTEL-DIEU (suite).

Il y avait tant de prisons remplies de captifs sur le sol de la liberté, que de tous côtés l'on signait de semblables requêtes; pour ceux qui se trouvaient renfermés seulement comme suspects, les représentants du peuple en mission ordonnaient de leur ouvrir les portes des geôles; mais pour ceux qui avaient subi un jugement et étaient condamnés à une peine, il fallait une révision du procès. C'était le cas de nos religieuses. Si sommaire qu'eût été leur jugement, il fallait employer des formalités pour l'anéantir. Heureusement les mêmes influences qui déterminèrent cet acte de justice firent nommer un magistrat aussi impartial qu'éclairé pour préparer la révision du procès. Ce fut le

---

(1) Voir les livraisons de septembre, octobre, décembre 1872, et mars-avril 1873.

juge de paix Courvaisier (1). Ce magistrat jouissait de la considération la plus universelle à Lorient, et était surnommé « la bouche d'or » à raison de son éloquence ; il reçut la mission de recueillir les informations préparatoires et s'acquitta de sa fonction avec l'intelligence, le zèle et l'intégrité qui formaient le fond de son noble caractère.

Il ne tarda pas à distinguer le mérite hors ligne de la mère Jeanne Ciret, et il lui marqua durant tout le cours de l'affaire une considération particulière. Durant les diverses séances que demanda la révision du procès, il voulut la faire asseoir près de lui. En toute circonstance, il reconnut hautement les qualités extraordinaires dont elle était douée. Il n'y avait, du reste, qu'une voix à Lorient comme à Beaufort sur ce point, et plusieurs personnes des plus honorables de la ville avaient employé les industries dont ils avaient pu s'imaginer pour lier des relations avec cette vénérable fille de Saint-Joseph.

Les habitants de la ville bretonne eurent bientôt l'occasion d'apprécier plus complétement encore les dons que le Ciel avait déposés dans l'âme de la supérieure de Beaufort-en-Vallée ; car la commission établie par les deux représentants du peuple, le commissaire national et le tribunal du district d'Hennebont, ayant rendu des sentences favorables aux religieuses de Beaufort, les portes de la prison leur furent ouvertes le 5 ventôse an III, c'est-à-dire le lundi 23 février 1795.

La liberté qui fut rendue alors aux religieuses ne fut cependant pas entière ; elles ne pouvaient sortir de la ville, et elles y vivaient sous caution. Cette condition était dure ; tout le monde comprenait que la Terreur pouvait renaître à chaque instant, et il n'était possible à personne de fonder un espoir solide sur la liberté précaire dont on jouissait à raison de la pression exercée par l'esprit public sur les chefs du mouvement thermidorien.

(1) Madame de Gargillesse nomme le juge de paix qui fut chargé de faire les informations relatives à leur affaire, Kerlero ; mais ce nom ne se rencontre dans aucun des documents de cette époque. Le juge de paix de Lorient à cette époque était le citoyen Courvaisier (Lettre du 5 thermidor an II). Il avait dix assesseurs, parmi lesquels ne figurent personne du nom de Kerlero. Il est donc probable que la mémoire de Madame de Gargillesse l'a trompée en cette circonstance.

Toutefois les bons habitants de Lorient firent tout ce qui était en leur pouvoir pour adoucir les rigueurs de cet exil dont on ne pouvait prévoir le terme. Sans calcul égoïste, sans peur de se compromettre aux yeux des jacobins, ils montrèrent une louable rivalité à qui recevrait ces vierges consacrées à Dieu dans leurs demeures. Ils allaient à la maison d'arrêt solliciter les captives de venir s'abriter à leur foyer. Ils leur prodiguaient avec la plus délicate charité tous les soins qui pouvaient soulager leur pénible position. Un jeune homme célibataire, inconsolable de ne pouvoir, à raison des convenances, recevoir sous son toit l'une de ces épouses du Christ, demanda avec instance le bonheur de payer les frais de sa pension. « Je ne me consolerais jamais, disait-il, si je n'étais admis à partager la bonne œuvre de mes concitoyens. Je regarderais cette exclusion comme une marque de réprobation. » Nobles sentiments bien dignes de la fidélité bretonne.

« Je vous ferai observer, écrivait la mère de Gargillesse, qu'il y avait peut-être au plus cent catholiques dans la ville de Lorient; mais les cœurs y sont tous bons, et le républicain comme le catholique y est aumônier (1). » Grâce à cet empressement des habitants de Lorient qui venaient chercher les vierges captives jusque dans la maison d'arrêt, et ne leur laissaient pas l'embarras d'implorer un asile, toutes les religieuses de Beaufort-en-Vallée se trouvèrent promptement hébergées dans des maisons honorables et chrétiennes, où elles continuèrent à vivre dans la paix et le repos nécessaires à leur vocation, à leurs habitudes et aux fatigues qu'elles venaient d'éprouver.

Mais parmi les religieuses de l'Anjou détenues à Lorient, il y en eut quelques-unes qui négligèrent de profiter du moment

---

(1) Madame de Gargillesse parle ici comme s'exprimaient tous les esprits sensés de son temps. Plus des deux tiers d'un siècle se sont écoulés, les plus ridicules expériences se sont renouvelées; les intelligences les plus distinguées se sont donné carrière; on a pu croire en théorie que la république serait aussi favorable que la monarchie au catholicisme; mais quoi qu'il en soit de la spéculation, une douloureuse expérience prouve au XIXe siècle, comme elle l'avait fait au XVIIIe, que la république n'apportera jamais en France que l'anarchie, la ruine publique et le plus affreux despotisme, parce qu'il est exercé par un pouvoir impersonnel.

favorable, hélas si court! pour demander leur liberté, et qui restèrent dans la maison d'arrêt. De ce nombre étaient mesdames Catherine Frémont et Anne Perrault, religieuses de Notre-Dame de la Flèche. Elles eurent à subir la déportation à Cayenne, et durant la traversée elles endurèrent toutes les souffrances auxquelles leur position et leur sexe pouvaient les exposer. Elles ne succombèrent pas néanmoins à un si long et si continuel enchaînement de privations et de misères, et elles eurent la consolation de mourir dans leur cloître au milieu de leurs sœurs (1).

Au bout de six semaines, les hospitalières de Beaufort reçurent leur liberté entière, et elles quittèrent avec un profond sentiment de reconnaissance la ville hospitalière qui leur avait témoigné une si vive et si sincère sympathie. Elles repartirent le 18 mars, en la vigile de leur patron saint Joseph, pour revenir à Beaufort, laissant dans le lieu de leur exil la dépouille de deux de leurs sœurs. Tel était le malheur des temps, qu'il ne leur était pas même permis de songer à la transporter dans la terre de l'Anjou, au milieu de ce cloître où reposait toute leur famille religieuse; moins heureuses en cela que les chrétiens du temps de saint Cyprien, ceux-ci pouvaient en liberté recueillir les restes inanimés de leurs frères morts dans l'exil pour la confession de leur foi. Mais l'espace n'est rien pour les âmes, et l'esprit de nos deux martyres vit encore et se fait sentir dans le monastère où elles se donnèrent à Dieu.

De leur côté, les autres religieuses qui avaient obtenu leur mise en liberté partirent aussi pour regagner leur premier séjour. Malgré la joie si profonde que faisait naître l'espoir de retourner dans la patrie, il y eut bien des larmes répandues au moment du dernier embrassement : ce n'est jamais en vain que des cœurs chrétiens supportent ensemble les mêmes épreuves.

La nation défraya le voyage de nos religieuses; et l'agent maritime, qui s'était constamment montré si plein d'égards pour elles, les recommanda spécialement au capitaine du vaisseau sur

(1) V. Dom Piolin, *l'Église du Mans durant la révolution*, t. III, p. 168 et 429.

lequel elles s'embarquèrent. Ce ne fut point en vain : le brave officier prit à tâche de leur témoigner tout le respect possible durant la traversée. Nos voyageuses arrivèrent à Nantes vers la fin de la semaine de la Passion. Elles y remplirent le précepte de la communion pascale durant la semaine sainte, et furent reçues avec empressement par les catholiques de la ville. Leurs besoins étaient grands nécessairement après un tel voyage; ils les comblèrent de leurs bienfaits. Déjà dans le bourg de Couëron, à cinq lieues de Savenay, elles avaient rencontré le même accueil charitable et délicat. Elles y passèrent trois jours; encore les habitants voulaient-ils les garder plus longtemps, et ils ne les virent partir qu'avec regret.

Elles s'embarquèrent de nouveau pour l'Anjou le jeudi saint; mais n'ayant pas rencontré le vent favorable, elles ne débarquèrent à Angers qu'à la fin de la semaine de Pâques, le vendredi, 21 germinal an III (10 avril 1795). Elles en repartirent dès le lundi suivant, et elles arrivèrent à Beaufort-en-Vallée le 14 avril. Il y avait un an moins un jour qu'elles avaient quitté leur cher monastère et les malades de l'hôpital dont le souvenir ne les avait pas abandonné un instant. Combien cette année était longue et combien d'événements s'étaient accomplis durant le cours de ces douze mois! Difficilement on compterait tous les changements qui s'étaient opérés dans la petite ville de la vallée de la Loire; les hospitalières du moins revenaient avec le même dévouement pour le service des malades et des indigents, et avec un courage plus viril encore, éprouvé qu'il était par de si longues et si cruelles souffrances.

Elles espéraient en arrivant pouvoir mettre immédiatement leur zèle au service des nécessiteux infirmes comme par le passé; ce saint zèle les faisait hâter leur retour à Beaufort, et dès Lorient elles avaient pris toutes les mesures et toutes les précautions possibles pour préparer leur rentrée dans les salles des malades de l'hôpital. Mais, comme elles le disent, ce n'était point le même génie qui régnait en ce moment à Lorient et à Beaufort. Le retour des filles de Saint-Joseph ne fut point vu de bon œil par ceux qui avaient en main alors l'autorité municipale.

Tout ce qui pouvait, de près ou de loin, avoir l'air d'une réaction inquiétait les révolutionnaires, et les gens timides, toujours en majorité, n'osaient élever la voix de peur de se compromettre ; tous prévoyaient une époque de revirement que la nécessité des choses appelait, et chacun pensait à sa sûreté personnelle. C'est ainsi que quelques esprits audacieux parviennent à soumettre à leur mesquin despotisme toute une population qui leur sacrifie souvent, comme dans la circonstance présente, ses plus chers intérêts.

Il se trouva heureusement à Beaufort un nombre assez considérable de généreux chrétiens qui n'hésitèrent pas à s'élever au-dessus de ces craintes, que l'on ne saurait taxer de pusillanimité en voyant la recrudescence de terreur bientôt arrivée. Ils s'empressèrent de venir au-devant des religieuses et de les recueillir sous leurs toits, leur offrant l'hospitalité la plus empressée et la plus délicate. Quelques-unes des filles de Saint-Joseph demeurèrent durant cinq ans dans ces maisons bienfaisantes ; d'autres en sortirent pour aller remplir les fonctions de leur ministère dans différentes villes qui possédaient des établissements du même institut; mais toutes conservèrent le plus reconnaissant souvenir pour les soins dont elles avaient été l'objet.

Par leurs prières ferventes, les exemples édifiants et la salutaire influence de la religion, les filles de Saint-Joseph s'efforcèrent de payer à leurs hôtes charitables la dette de la reconnaissance. Le débiteur chrétien n'est jamais insolvable; plus il est dénué des biens de ce monde, plus magnifique est la rétribution qu'il obtient pour son bienfaiteur ; celui auprès duquel nous sommes tous des mendiants se charge d'acquitter pour lui. Un ancien magistrat de Beaufort-en-Vallée, M. Vallet, en fit le premier l'heureuse expérience. Il était le parent de la vénérable mère Jeanne-Renée Ciret, et il lui offrit une place à son foyer. Elle demeura constamment dans cette honorable maison, qui fut toujours ouverte à toutes les religieuses hospitalières, heureuses de pouvoir venir visiter fréquemment leur mère pour s'éclairer et se fortifier par ses paroles et ses exemples.

Durant cinq ans qu'elle resta dans l'hôtel de son parent, elle y vécut comme dans un cloître ; retirée dans son appartement, elle ne prenait aucune part aux réunions mondaines, ne parlait qu'à ses religieuses ou aux personnes de piété qui désiraient s'édifier près d'elle, et n'avait de rapport avec la société que dans l'intérêt de la religion ou de sa communauté, objet constant de ses préoccupations. Elle vécut toujours comme la plus pauvre des filles de Saint-Joseph ; car elle se dépouillait de tout ce qu'on lui donnait, pour venir au secours de ses religieuses. Durant longtemps, elle porta un habillement que M. Vallet lui avait fait confectionner avec son vieil habit de juge. En 1797, ce magistrat étant tombé malade, la charitable supérieure lui prodigua les soins les plus empressés, et durant tout le cours de sa maladie, elle fut assidue auprès de son lit ; elle le prépara avec soin à la mort, et elle eut la consolation de le voir rendre son âme à Dieu dans les sentiments de la plus admirable piété. Aussi la fille unique de ce respectable magistrat, que nous avons déjà appris à connaître comme l'une des bienfaitrices de la communauté, ne voulut jamais souffrir que Madame Jeanne Ciret allât chercher ailleurs un asile (1).

A la même époque, plusieurs hospitalières furent obligées de quitter la ville de Beaufort; cette dispersion fut un coup terrible pour elles : les souffrances endurées en commun étaient un nouveau lien qui les rattachait encore les unes aux autres. Neuf se rendirent à l'hôpital Saint-Julien de Laval, où elles furent regardées et traitées comme les membres mêmes de la communauté ; la maison de Baugé en prit trois d'abord, puis une quatrième. « Le nombre qui resta à Beaufort, » dit la mère de Gargillesse, « fut la petite colonie placée par la Providence comme en sentinelle à la garde des dehors de notre maison, en attendant qu'il nous fût permis de pénétrer au dedans. »

Si les filles de Saint-Joseph priaient sans cesse pour leurs bienfaiteurs, elles n'avaient garde d'oublier d'offrir au Ciel

(1) Madame Frédérique de Gargillesse habita durant tout ce temps au sein d'une famille avec laquelle elle était alliée, la famille Le Seiller de Mon placé, de Beaufort.

leurs supplications, leurs larmes et leurs mortifications pour ceux qui s'étaient déclarés contre elles. Le premier à ouvrir la voie à la persécution contre les hospitalières de Beaufort, le curé intrus, Dominique Vergne, reçut l'un des premiers les fruits de leurs intercessions. On peut croire que cet ecclésiastique comme plusieurs autres avait été entraîné dans le schisme par l'influence que son curé exerçait sur lui, et surtout par une fausse direction dans ses études théologiques. Pour le plus grand nombre des clercs assermentés en 1790 et 1791, la constitution civile du clergé n'était que le développement logique des principes du gallicanisme. Victime de l'erreur, mais victime de bonne foi, Dominique Vergne portait un véritable zèle dans l'accomplissement de son ministère. Les excès de la Révolution, les chutes honteuses qui furent l'opprobre de l'Église constitutionnelle lui firent comprendre que les suites des doctrines qu'il avait trop aveuglément embrassées étaient les abîmes de l'impiété. Il ouvrit les yeux, et avec le secours de la grâce il avoua ses torts et se réconcilia avec l'Église catholique. Ce fut à la même époque où les religieuses de Beaufort sortirent de leur prison de Lorient que Dominique Vergne eut le bonheur de rentrer dans le sein de la vraie Eglise. S'il avait eu le malheur de l'affliger par l'emportement avec lequel il avait propagé l'erreur, il eut la joie de la consoler en travaillant avec un entier dévouement à faire connaître la vérité.

Ayant reçu de nouveaux pouvoirs des administrateurs catholiques du diocèse, il employait tous ses efforts pour réparer les pertes que le schisme et l'impiété avaient causées au troupeau de Jésus-Christ, lorsqu'après le coup d'Etat du 18 fructidor (4 septembre 1797), il dut user de beaucoup de précaution et se tenir le plus souvent caché. Bientôt, en vertu d'une nouvelle loi du 7 juillet 1798, qui proscrivait les prêtres déportés rentrés ou sujets à la déportation, il fut recherché, arrêté et jeté dans la prison d'Angers avec deux autres prêtres catholiques, Pierre Gaudin, vicaire à Chemiré-sur-Sarthe, et le P. Antoine Chollet, natif d'Angers, prieur des chanoines réguliers de l'abbaye de Mélinais. Ils furent saisis vers la fin du même mois de juillet 1798

et conduits presque immédiatement à Rochefort. Le 1er août ils montèrent sur la corvette la *Bayonnaise*. Ils furent conduits à la Guyanne en compagnie de cent quatre-vingt-quatorze prêtres condamnés aussi à l'exil dans cette terre au climat mortel pour les Européens. Entassés les uns sur les autres, on les laissait durant quinze heures, et quelquefois plus longtemps encore, enfermés dans un infect entrepont, où ils ne recevaient de l'air que par deux ouvertures de trois pieds en carré. Ne pouvant supporter les exhalaisons de ce gouffre, les sentinelles qui veillaient à l'entrée demandèrent que leur temps de faction fut abrégé. Huit des captifs succombèrent durant la traversée. D'autres arrivèrent malades à Cayenne, le 29 septembre suivant; le plus grand nombre et spécialement les trois prêtres angevins furent immédiatement envoyés dans les déserts insalubres de Sinnamari. Parqués comme des bêtes fauves dans une étroite enceinte, n'ayant pour soutenir leur frêle existence qu'une nourriture grossière et insuffisante, ils succombèrent bientôt presque tous sous le poids de la chaleur et de la fièvre jaune. Dominique-Marie Vergne vécut à peine deux mois dans cet exil, et il rendit son âme à Dieu le 15 novembre 1798 ; le P. Antoine Chollet le suivit le 9 décembre, et Pierre Gaudin le 1er février de l'année suivante.

C'est ainsi que le ciel récompensait les prières des filles de Saint-Joseph par la conversion éclatante de l'un de leurs premiers ennemis. Cependant tous leurs désirs n'étaient pas encore accomplis ; elles soupiraient après le moment où leurs malades leur seraient rendus et où leur cloître leur serait ouvert de nouveau. De leur côté, les pauvres aspiraient vers le moment où les filles de Saint-Joseph consoleraient leur misère. La direction civile de l'hôpital ne répondait pas à ce qu'elle avait semblé promettre. Les premières personnes qui s'étaient d'abord généreusement offertes pour soigner les malades, s'étaient vues dans la nécessité de se retirer. Tout le monde comprenait que les religieuses étant rentrées à Beaufort, nul n'était en état de les suppléer. Il y avait comme une attraction naturelle entre les malades et les hospitalières. Celles-ci réso-

lurent de tenter de nouvelles démarches pour que leur maison leur fut ouverte.

Avant de rien entreprendre, Mme Ciret prit l'avis d'un vertueux et savant ecclésiastique qui jouissait de toute sa confiance et de celle de la communauté. C'était Jean-Baptiste Tardif, né à Château-Gontier, docteur en théologie et ancien vicaire à la Trinité d'Angers. Ce prêtre, aussi rempli de prudence que de zèle et de lumière, fut l'oracle des religieuses de Beaufort dans toutes leurs entreprises. Au mois d'août 1797, il approuva les avances qu'elles firent auprès des magistrats, mais à la condition qu'on n'exigeât pas d'elles le serment. Les administrateurs accueillirent favorablement les offres des hospitalières ; c'était pour la ville et pour toute la population un avantage évident. Les religieuses se crurent au moment d'atteindre le but de leurs espérances ; mais sur le point de mettre ce projet à exécution, on voulut exiger d'elles le serment de soumission aux lois de la République, et elles refusèrent absolument. Cette démarche, sans doute, fait honneur à la délicatesse de leur conscience ; elle peut néanmoins paraître étrange à ceux de nos contemporains qui n'ont pas connu les hommes de l'ancien régime, ou qui ne se sont pas rendu compte de la situation de nos provinces de l'ouest dans les dernières années du dix-huitième siècle. Il faut même convenir qu'elles auraient pu, sans faute, faire la promesse qui leur était demandée. Dans la plus grande partie de la France, le clergé orthodoxe ne fit aucune difficulté d'obéir aux décrets qui exigeaient cette soumission ; car il est évident que l'on peut être soumis à des lois très-injustes, à des lois impies même, sans les approuver. La promesse de s'y soumettre n'engage à rien autre chose qu'à ne pas se révolter ouvertement contre elles. En dehors de toute promesse, cette ligne de conduite se trouve prescrite par la simple prudence, lorsque toute tentative d'opposition ne doit engendrer qu'un plus grand mal. Ces simples considérations portèrent les ecclésiastiques les plus respectables à souscrire la promesse de soumission ; mais dans les contrées de l'ouest, dans l'Anjou et dans le Bais-Maine, où la

persécution contre l'Église avait été si violente, toute apparence de serment devenait suspecte aux populations ; et elles regardaient presque comme des schismatiques et des apostats les clercs qui avaient adhéré à la soumission.

Inspirées par les mêmes principes et craignant à l'excès les piéges perfides des révolutionnaires, les religieuses de Saint-Joseph firent le sacrifice de ce qui était le plus cher désir de leur cœur. L'administration néanmoins chercha dans l'intérêt des indigents un moyen de conciliation ; huit religieuses de Saint-Joseph entrèrent, dès le 16 août 1797, à l'Hôtel-Dieu, mais seulement sous le titre d'infirmières et touchant un traitement fixe. Ce n'était point une réparation complète ; toutefois c'était un premier pas, et les temps étaient encore si difficiles.

Dès qu'une nouvelle organisation des hôpitaux eût été décrétée, laissant plus de pouvoirs aux administrateurs de chaque établissement, le corps municipal s'empressa de rappeler six autres hospitalières de Saint-Joseph, que les habitants réclamaient d'ailleurs avec instance pour prendre soin des malades. C'était le 14 mai 1800 que s'accomplit cette seconde entrée des religieuses. Cinq jours après, les administrateurs admettaient encore deux nouvelles filles de Saint-Joseph.

Parfaitement comprises par l'administration civile qui avait à sa tête un magistrat éclairé et loyal, François-Marie Danquetil de Ruval, les hospitalières jouissaient d'une pleine liberté de ce côté ; mais le curé constitutionnel de Beaufort, Coudroy, ne cessait de les inquiéter pour les obliger à se joindre à lui, comprenant quel puissant appui il en tirerait vis-à-vis de la population qui le repoussait. Dans ces nouvelles difficultés, Jean-Baptiste Tardif fut l'instrument dont la Providence se servit pour soutenir et consoler les dignes filles de Saint-Joseph toujours disposées à tout sacrifier pour la foi. A la fin ce fut l'intrus qui dut quitter la ville.

Ce ne fut cependant que le 21 mai 1800 qu'elles purent reprendre possession de leur hôpital et de leur cloître, et cela sans aucune promesse, sans aucune condition de nature à inquiéter la conscience.

Mais dans quelles conditions les hospitalières de Beaufort rentrèrent-elles dans leur cloître ? Ce fut dans les conditions les plus favorables que l'on pût désirer, et elles durent cet avantage au dévouement et à l'intelligence des deux sœurs tourières qui étaient au service de la communauté au moment où commença la persécution. Ces deux filles, nommées Marguerite Manceau et Rosalie Fléchet, étaient du même âge : elles avaient trente-sept ans. Voyant que ceux qui avaient provoqué l'enlèvement et l'exil des religieuses cherchaient à s'emparer de la maison, elles convinrent entre elles de se dévouer pour leur communauté. Dans ce but, elles réclamèrent auprès du comité révolutionnaire la faveur de n'être pas comprises au nombre des religieuses, invoquant à l'appui de leur requête l'avantage, disaient-elles, de n'être point engagées dans les vœux de la religion, de ne point faire partie de la communauté, mais d'être seulement employées au service des hospitalières et à celui des pauvres. Cet exposé n'était pas mensonger : ces deux saintes filles n'avaient point encore prononcé les vœux, mais elles avaient toutes les vertus des plus parfaites religieuses. Leur réclamation, présentée d'un ton décidé, fut écoutée par les membres du comité, et leurs noms ne figurèrent point sur la liste de celles que les révolutionnaires destinaient à la déportation et à la mort.

Ayant réussi dans cette première démarche, elles se trouvèrent plus assurées encore pour faire tête aux orages qui ne pouvaient manquer de survenir. Un jour que les autorités démagogiques vinrent pour s'emparer du couvent, Marguerite Manceau se présenta au tour et dit à celui qui paraissait le chef de la troupe : « Citoyen, que venez-vous donc faire tous ici? Tu dois comprendre que si l'on nous a laissées paisiblement dans cette maison, c'est que l'on nous a reconnues innocentes des crimes dont on accusait les citoyennes qui l'habitaient avec nous. Or, nous les avons servies durant bien des années sans toucher de rémunération ; maintenant on nous garde pour le soin des malades, il est bien juste que ce logement nous reste. En conséquence, citoyen, je te préviens que je ferai toutes les démarches nécessaires pour rester dans cette maison que je considère comme le salaire de mes longs services. »

« Ce dit, rapportait plus tard cette bonne fille à ses compagnes, je saluai ces braves citoyens, et leur fermai la porte au nez, les laissant tout émerveillés de mon esprit. Il paraît aussi qu'ils trouvèrent mes arguments péremptoires, car ils ne revinrent pas à la charge. »

Ces deux sœurs tourières restèrent ainsi dans la maison durant les sept années d'exil des religieuses, et c'est grâce à ce dévouement courageux et intelligent que celles-ci rentrèrent sans difficulté dans la jouissance et la propriété de leur monastère, tandis que les autres corps qui parvenaient à se réunir étaient tous expropriés. Il faut ajouter que nos deux saintes filles avaient eu la précaution de n'opposer aucune résistance à l'autorité, qui établit une fabrique de salpêtre dans les bâtiments conventuels aussitôt après le départ des hospitalières ; elles prévoyaient que cette disposition ne pouvait durer longtemps; ce n'était pas d'ailleurs un moment favorable pour la résistance. Elles avaient sagement agi; aussitôt que les ouvriers employés à l'extraction du salpêtre se retirèrent, elles s'emparèrent doucement de tous les appartements et les conservèrent pour le saint usage auxquels ils avaient été destinés dès leur origine.

Soutenues par le sentiment du devoir et de la mission à laquelle la Providence les avait appelées, ces deux courageuses filles endurèrent les plus dures privations durant sept ans ; mais, après le retour des religieuses exilées, jamais on ne les entendit s'en prévaloir ; jamais elles ne parlaient de ces souvenirs que pour répondre à ceux qui les interrogeaient. Dès le premier moment, elles rentrèrent dans l'humble sphère des sœurs tourières, et elles y persévérèrent avec la même ferveur et la même simplicité jusqu'au moment où il plut à Dieu de les appeler à lui; aussi leur mémoire est-elle restée en bénédiction dans la famille religieuse qui eut le bonheur de les posséder dans son sein durant de longues années.

Les hospitalières de Beaufort étaient au nombre de vingt-deux, lorsqu'elles furent contraintes à quitter leur maison, dix-sept religieuses de chœur et cinq converses; lorsqu'elles y rentrèrent, elles n'étaient plus que douze de chœur et quatre converses. Leur position était bien différente de ce qu'elle avait

été : l'administration leur donnait, comme indemnité des pertes essuyées, de trois à quatre mille livres tant en argent qu'en denrées ; et, avec cette faible somme, il fallait pourvoir à des besoins multipliés ; il fallait aussi, avec un nombre si restreint, fournir un service qui aurait réclamé une communauté nombreuse ; le dévouement sans bornes des filles de Saint-Joseph suffit à tout ; elles n'avaient pas en vain assisté à l'école du martyre. Dans tous les temps, le sang et les sueurs des témoins de la foi sont une semence féconde : aussi, malgré les dangers que l'on pouvait prévoir, malgré la vie de privation et de fatigue de chaque jour et à laquelle on ne voyait pas de terme, les aspirantes à la vie religieuse ne tardèrent pas à se présenter.

Dans les mémoires qu'elles ont laissés, les hospitalières de cette époque se plaisent, du reste, à rendre hommage à l'administration civile qui leur laissait une entière liberté ; et que faut-il de plus que la liberté aux institutions religieuses pour prospérer ? Bientôt, sans attendre une autorisation qu'on ne leur aurait point octroyée, elles reprirent l'habit de leur ordre. Ce fut le 28 juin 1802, en la vigile de la fête de saint Pierre. Ce jour-là fut pour elles une nouvelle ère de bonheur ; les vieillards pleuraient de joie en les voyant reparaître avec ce costume qui rappelait tant de souvenirs, et leurs chers malades leur disaient les larmes aux yeux : « Bonnes dames, vous nous êtes donc enfin rendues ! »

Par leur présence même, les pieuses filles de Saint-Joseph répondaient à ces exclamations naïves de leurs chers infirmes : Et vous aussi, portion privilégiée de la famille chrétienne, vous êtes rendus à notre besoin de dévouement et de sacrifice. Notre empressement à venir vous consacrer et nos forces et nos vies vous est une preuve que jusqu'à la fin des temps il y aura toujours des hospitalières pour recueillir, consoler et soigner, au nom de la charité de Jésus-Christ, le dernier rejeton du dernier des persécuteurs de l'Église catholique.

DOM PIOLIN.

SOUVENIRS DE VOYAGE

I.

CONCARNEAU.

La baie de la Forest. — La vieille Ville. — Le Port. — Mœurs et costumes. — Pagot et Balsamine. — Kériolet.

Hâtez-vous, si vous n'avez jamais vu la Bretagne, hâtez-vous d'aller visiter les plages reculées qui gardent encore quelques traces des anciennes mœurs et des coutumes originales de la patrie de Brizeux. Bientôt la civilisation aura fait de cette belle province ce qu'elle a fait des autres : déjà Quimper ressemble à nos grandes villes industrielles, et les chemins de fer, traversant les villages, les forêts ou les landes, ont jeté partout le sombre manteau de l'uniformité. Hâtez-vous cependant : tout n'est pas encore perdu. N'en croyez pas les pessimistes, et rendez-vous à Concarneau, à Penmarck ou à Douarnenez : vous trouverez là de précieux restes de la vieille Bretagne.

Concarneau révèle au premier coup d'œil ce qu'il promet au voyageur qui franchit la colline de Kériolet. De là, le regard embrasse tout à coup un horizon magnifique : la baie de la Forest, aussi bleue que le ciel, se déroule dans toute sa beauté : quelques rochers sauvages rompent seuls le doux mirage de ses eaux. De grands chênes dont les racines se perdent dans la mer, étendent au loin leur ombre épaisse sur les deux rives que l'œil suit à droite jusqu'aux roches de Pont-l'Abbé, à gauche,

jusqu'aux plages solitaires du Pouldu. Tout au fond du golfe, au milieu des bois, comme un nid sous la feuillée, se cache la petite ville, entourée de ses vieilles murailles, et l'on aperçoit au loin les îles des Glénans, dont les écueils redoutés ferment la rade et en défendent l'entrée. Les oiseaux de mer volent en foule d'une roche à l'autre et lancent leurs cris sauvages aux échos des bois : une multitude de petites barques de pêche, rangées en demi-cercle, se tiennent immobiles sous leur unique voile, au milieu de la baie. La brise de mer se fait à peine sentir, et si l'on n'entendait le sourd mugissement des vagues battant les rochers de la côte, on croirait voir un de ces beaux lacs de Suisse ou d'Italie, que nos poëtes ont tant de fois chantés.

Mais lorsqu'on s'arrache à cette contemplation, et qu'on s'avance vers la ville, la surprise s'accroît au lieu de s'évanouir. Ce n'est pas une ville moderne qu'on aperçoit, c'est une forteresse du moyen âge, avec ses hautes murailles, son pont-levis, ses tours et ses machicoulis. On croirait être la dupe d'une illusion des sens, mais non : c'est bien la vieille ville prise d'assaut par Duguesclin sur les Anglais, et ce sont bien les murs que ses soldats ont escaladés : le temps les a respectés, et, chose étrange, la révolution les a oubliés. La mer les entoure de tous côtés, sauf à marée basse, et bat le pied de leurs tours épaisses. A l'intérieur, l'impression est plus saisissante encore. Presque toutes les maisons de la rue principale, étroite et longue, sont du XVIe siècle ; elles avancent d'étage en étage, les unes vers les autres, très-étroites par le bas et très-évasées au sommet. Le temps a noirci le bois dont elles furent faites, et cette couleur sombre donne un éclat étrange à l'enduit de chaux dont on les recouvre pour retenir les ardoises et protéger la toiture contre les vents formidables de l'hiver. Au centre s'élèvent Saint-Guenolé, pauvre église moderne qui fait triste figure au pied des antiques murailles, et les épaisses fortifications qui remplacent contre nos armes puissantes, les machicoulis et les meurtrières du XIIe siècle.

C'est ainsi que se présente la partie vieille de Concarneau :

à droite du pont-levis s'élève peu à peu la ville nouvelle assujettie à l'architecture uniforme et à l'alignement symétrique de notre siècle. Toutes les maisons se ressemblent et se suivent, le long des quais, dans un ordre qu'envierait un peloton d'infanterie, et j'ai vu bon nombre de voyageurs qui, comparant les deux villes, admiraient sincèrement la belle ordonnance de la nouvelle. Heureusement les quais n'ont guère que deux ou trois cents mètres, et la vieille forteresse est protégée contre le vandalisme moderne par la mouvante ceinture que lui fait l'océan.

Rien ne peut rendre les émotions pénétrantes que l'on éprouve quand on franchit le pont-levis, soit à marée haute, soit à marée basse, et qu'on s'enfonce dans les ruelles : je me rappelle qu'un soir, nous revenions de Saint-Guenolé, il faisait un orage épouvantable et magnifique. Nous marchions à la lueur des éclairs, car on ne connaît encore à Concarneau ni les reverbères, ni les becs de gaz. Quelques rares Bretons passaient fièrement dans la nuit : leur grande silhouette se détachait vivement à la lumière brusque et vive d'un éclair, puis disparaissait. Nos pas précipités retentissaient sur le pavé des rues, et quand nous arrivâmes à la poterne basse qui donne accès sur le pont-levis, nous crûmes un instant vivre en plein moyen-âge.

Mais aussitôt qu'on a contemplé les vieux murs, et qu'on est parvenu à secouer, par raison, l'admiration qui vous cloue devant ce spectacle, il faut courir au port, puis à la mer qui baigne de belles plages sablonneuses en face des Glénans. Le port ne ressemble guère à ceux de Brest ou de Saint-Malo ! Un grand vaisseau ne saurait sans doute y trouver un refuge : mais la multitude de barques qui le remplissent, les sloops, les bricks, les corvettes, les bâtiments à vapeur qui se balancent sur leurs ancres, et les petits bateaux qui volent des uns aux autres et portent les marins des quais aux navires et des navires à la jetée, le bruit confus qui sort de chaque barque, les ordres des patrons, les coups de sifflets, et, en dehors de la jetée, les voiles blanches qui courent sur l'eau, l'effleurant, et se redressant tout à coup légères comme des oiseaux, tout ce mouvement,

tout ce bruit est d'un attrait incomparable, et j'ai passé de longues heures à voir entrer, sortir et s'agiter toutes ces voiles, me sentant bercé comme si j'avais été couché moi-même au fond d'une de ces barques. On peut aimer la solitude, les plages désertes, ou les rochers sauvages, sans dédaigner de telles jouissances.

Franchissons la jetée et gagnons la côte : une odeur pénétrante revèle de ce côté le voisinage désagréable des sardineries, mais le vent de la mer chasse bientôt ces vapeurs, et nous admirons les grands rochers qui jouent avec les vagues. La mer a profondément creusé toutes les plages du Finistère : elle a, dans ses jours de colère, entassé les rochers les uns sur les autres, brisé les obstacles, et déchiré partout les limites éternelles que Dieu lui imposa. Mais quand elle est redevenue calme, quel beau spectacle présentent les crevasses monstrueuses et les gouffres béants où elle se précipite à marée haute, avec un fracas épouvantable ! C'est dans une de ces déchirures qu'on a coutume de se baigner à Concarneau : un sable fin couvre la plage, et les rochers qui s'avancent à droite et à gauche en marquent l'étendue. Malheureusement, il y a déjà quelques cabanes, premier symptôme des ravages de la civilisation ; mais consolons-nous : les Bretons les renversent ou les brûlent comme des objets d'horreur. Puissent-ils en délivrer à jamais leurs rivages !

J'ai parlé de l'odeur qui s'exhalait du port et des jetées. Brizeux a fait mieux : il l'a chantée dans ses *Bretons :*

Comme une conque immense, ouverte au bord des eaux,
En Cornouaille est un port : il y vient cent bateaux :
Un sable jaune et fin couvre ses côtes plates,
Mais un infect amas de rogues, de morgates,
D'ossements de poissons sur la rivière épars,
La saumure, qui filtre entre les deux remparts,
Soulèvent tous les sens quand cette odeur saline
Arrive au voyageur qui tourne la colline....

On dit, non sans raison, que la poésie vit de l'imagination : Brizeux a quelque peu diffamé Concarneau. L'odeur saline ne s'élève qu'à marée basse ; l'infect amas n'existe point ; la saumure n'a jamais filtré entre les deux remparts : et si nous nous

plaçons, pour juger cette odeur, à un point de vue plus élevé, nous trouverons que c'est elle qui repousse de Concarneau les baigneurs à la mode ou qui les en chasse quand, fort imprudemment, ils y installent leurs bruyants pénates. N'est-ce pas là un précieux service rendu aux amis des vrais Bretons, et qui songerait à se plaindre d'une odeur qui fait que Concarneau ne ressemblera jamais à Dieppe ou à Royan ?

C'est surtout de la plage qu'il faut admirer l'immense baie qui s'élargit indéfiniment comme les deux lignes d'une parabole : les forêts qui couvrent le rivage et s'inclinent ou s'élèvent suivant les inégalités du sol, projettent l'épaisseur de leurs ombres sur les flots, mais au centre les vagues étincellent sous les rayons ardents du soleil, et l'obscurité des rives luttant avec l'éclat de la haute mer offre à l'œil un contraste saisissant et farouche. Les marins qui donnèrent pour la première fois un nom à cette baie, ne cherchèrent pas longtemps un nom significatif, et, la désignant par ce qu'elle avait de plus étrange, ils l'appelèrent : *Baie de la Forest.*

En revenant à Concarneau, le long de la côle, on aperçoit une singulière construction : quatre murs épais, assis sur les rochers, en forme de rectangle, s'enfoncent jusque dans la mer : c'est le grand aquarium de M. Coste, entretenu aujourd'hui par le maître-pilote de la ville, M. Guillou. Ce vivier a été creusé à la mine dans les rochers : la mer y pénètre, même à marée basse, par d'étroites ouvertures, de sorte que l'eau se renouvelle d'elle-même, grâce au flux et au reflux. C'est là que vivent en paix, séparés par des murs en granit, des homards ou des langoustes qui se suspendent par leurs longues pattes, des turbots qui prennent peu à peu la teinte grise du fonds sur lequel ils vivent, des bars, des raies gigantesques, des plies, des grondins et toutes sortes de poissons étranges. On les compte par milliers, et, sans cesse, les marins en apportent de nouveaux pêchés en pleine mer, aux Glénans ou à Belle-Isle. C'est un curieux spectacle de voir les turbots nager en foule dans leur étroit vivier : quelquefois ils se couchent les uns sur les autres et se confondent avec le sable; puis tout à coup, ils se relèvent tous à la fois et

l'on dirait que c'est le fond lui-même qui s'agite et remonte à la surface. Les homards aussi attirent vivement l'attention : ils marchent avec lenteur, avec une sorte de majesté, les uns sur les autres, entremêlant leurs pinces et leurs pattes crochues, et, si l'un d'eux vient à périr, une dizaine de ses frères s'avance à la fois vers son cadavre, et le dévore lentement.

Les habitants de Concarneau sont moins hospitaliers que ne le ferait croire le riant aspect de leur petite ville. Brizeux, cependant, a vanté l'hospitalité bretonne, qui, pareille à l'hospitalité écossaise, se donne et ne se vend jamais : mais Brizeux, sur ce point, s'est évidemment mépris. Je me plais à croire que dans l'intérieur de la Cornouaille les mœurs sont plus douces et les cœurs moins durs, mais je ne puis faire un semblable éloge de la population qui nous entourait. Avions-nous besoin d'un renseignement, on nous trompait à dessein ; voulions-nous acheter viande ou poisson, les marchands du pays accordaient de préférence leurs denrées aux marins qui pourtant leur en offraient un moindre prix. Un jour nous désirions vivement du lait pour un enfant ; on refusa de nous en vendre quand on sut que nous étions étrangers, et il fallut qu'un voisin complaisant vint à notre secours et feignit chaque matin d'acheter du lait pour nourrir son chat. Le marin de Concarneau déteste les étrangers : il craint de les voir changer peu à peu quelque chose à ses vieux usages, à ses naïves croyances, à ses traditionnels préjugés ; déjà, les enfants ne peuvent plus se baigner que sur certaines plages désignées par l'autorité locale ; déjà, le sable ne peut plus être enlevé que dans certains endroits ; et ces défenses légères exaspèrent les habitants qui s'en prennent aux baigneurs. Je comprends facilement l'ennui que nous causons à ces tranquilles Bretons : nous les étonnons, nous les troublons, nous entrons en importuns dans le secret de leur vie.

Il n'y a pas seulement à Concarneau des pêcheurs et des marins : il y a aussi des maçons, des charpentiers, des couvreurs, des aubergistes et même un coiffeur. Entre ces deux espèces, la guerre est éternelle et le temple de Janus n'est jamais fermé : ce sont des luttes de chaque jour et surtout de chaque dimanche,

au cabaret et dans la rue, sans que la police cherche à les empêcher, si police il y a. Ils se poussent, se jettent à terre, se déchirent, se mordent, se frappent du poing et du pied, *unguibus et rostro,* jusqu'au sang ; et « le vainqueur est partout fêté chez les siens. »

Leurs mœurs sont aussi sauvages que leur caractère. Quelle ne fut pas notre surprise en arrivant à la plage d'y voir une foule d'enfants, filles et garçons, se baignant ensemble, la plupart absolument nus ! Quelques-uns, cependant, avaient pour tout vêtement de petits caleçons troués ; d'autres, un mouchoir ; d'autres, un fichu ; d'autres enfin, d'affreux tabliers jetés sur le dos ! Nous ne pouvions nous baigner près d'eux, et nous dûmes attendre qu'ils eussent terminé tous leurs ébats, et, suivant leur étrange habitude, repris leurs habits sur la pointe des rochers. Singulière ignorance de la pudeur naturelle et de la distinction du bien et du mal ! Lorsque tous ces enfants, à la peau jaune et tatouée, couraient sur les rochers et se précipitaient dans la mer en poussant leurs cris perçants, on les eut pris pour des sauvages d'Océanie ; et ce qui rendait l'illusion plus facile, c'était leur patois bas-breton, guttural et sonore. Ainsi, tandis que nous avons développé, perfectionné et même exagéré l'idée de la pudeur, les indigènes de Concarneau ont suivi une marche contraire, et ils en arrivent aujourd'hui aux mœurs et costumes d'Adam et d'Eve.

Cet état de choses anormal et choquant pour un étranger se révèle en toute circonstance. Un ancien clerc de notaire, ancien instituteur, ancien aventurier, usé, courbé, vieilli, las du monde, s'était retiré sur une grève de la Basse-Bretagne, et avait trouvé un asile dans une cabane de douaniers à moitié détruite. Il s'appelait *Pagot* et vivait du produit de sa pêche, lorsque vint à passer une fille Penisson, dite *Balsamine,* aussi pauvre d'esprit, aussi lasse du monde, aussi vieille et aussi laide que Pagot. Soit que leurs infortunes leur fussent un lien commun, soit que Pagot eût été entraîné vers Balsamine et Balsamine vers Pagot par une fausse idée de la beauté humaine, toujours est-il que Balsamine et le fidèle Pagot ne firent plus qu'un sur la grève, à

la pêche, à la chasse, et dans la cabane des douaniers. Leurs mœurs étaient loin d'être pures, et le vicaire de l'endroit s'émut. C'était, en effet, d'un fort mauvais exemple pour les jeunes gens et les jeunes filles du village. Plein d'un zèle apostolique qu'on ne saurait blâmer, le vicaire entretint plusieurs enfants, pieux et dévoués, du dessein qui venait de germer dans son esprit. Détruire la cabane, la renverser ou la brûler, c'était chasser Pagot et Balsamine, c'était purifier la paroisse ; c'était, en un mot, faire une bonne action : quant au dommage on le paierait, et le scandale cesserait ainsi, *ad majorem Dei gloriam*. Ce qui fût dit fut exécuté, et, leur cabane brûlée, Pagot et Balsamine durent aller chercher sur d'autres côtes plus hospitalières un refuge pour leurs amours et une retraite pour le reste de leur vie. Mais le parquet s'émut : le vicaire passa même en cours d'assises ; heureusement, son avocat le défendit avec tant d'éloquence que malgré le fait matériel, et en vertu sans doute de ses bonnes intentions, il fut acquitté et renvoyé dans sa paroisse.

Telles sont les mœurs de toute la Basse-Bretagne ; mais nulle part ces habitudes primitives et sauvages ne s'accusent plus qu'à Concarneau.

Les costumes locaux sont également d'une grande originalité : nous les avons vus s'entremêler sans se confondre à une procession qui eut lieu le 15 août. Venaient d'abord les jeunes filles avec leur châle et leur tablier de dentelles blanches laissant voir leur taille souple et forte, leur large coiffe transparente ressemblant un peu au bonnet normand, et leurs robes de mousseline à plis. Plus loin, les femmes mariées s'avançaient gravement sous leurs tabliers aux couleurs éclatantes. Puis venaient les femmes des environs, si recueillies sous leurs coiffes aux grandes ailes blanches ; leur cou se dégage avec élégance du large col plissé qui retombe sur les épaules ; une robe noire forme autour d'elles des plis nombreux, et un corselet brodé, attaché par un lacet de couleur, serre leur taille et la dessine avec fermeté. Les jours de fête elles se passent au cou une croix et un cœur d'or enfilés dans un velours noir qui retombe sur leur poitrine et qui leur donne un aspect quasi-religieux. Enfin, de loin en loin, on

apercevait quelques femmes de Pont-l'Abbé avec l'étrange coiffure appelée *Bigouden*. Elles relèvent leurs cheveux sur un bonnet de drap d'argent, et se couvrent le sommet de la tête d'une petite plaque de dentelles retenue par deux brides sous le menton. Leur vêtement se compose de deux vestes superposées avec doubles manches à revers, et elles ont, dans l'allure comme dans le costume, quelque chose de masculin.

Le vêtement national des hommes a malheureusement presque disparu; mais on voit encore aux *Pardons* des Bretons aux traits durs et austères, encadrés sous de longs cheveux et sous leur chapeau de feutre galonné d'argent; la braie celtique s'étend en larges plis au-dessus de leurs guêtres de drap, et leurs vestes brodées s'étagent orgueilleusement les unes au-dessus des autres. Est-ce le costume? Est-ce parce que ceux qui l'ont conservé ont gardé plus pures leurs traditions, toujours est-il que ceux qui portent ces amples vêtements ont un type plus indépendant et plus caractérisé que les autres. Leurs yeux sombres s'allument parfois d'un éclat effrayant et lancent aux étrangers des éclairs de haine sauvage. On voudrait voir ces Bretons au milieu de leur famille, entourés de leurs enfants, et leur apprenant les grandes traditions qu'ils ont reçues de leurs pères : ou plutôt, on voudrait voir ces orgueilleux pêcheurs enseignant à leurs fils comment la Bretagne est déchue, et par quelle suite d'infortunes méritées ces splendides costumes du XVe et du XVIe siècles ne seront plus que d'instructifs souvenirs.

Toute cette population nombreuse vit du produit de la pêche, et je manquerais aux premiers devoirs d'un écrivain fidèle si je ne disais quelques mots de la pêche de la sardine. J'engage tous ceux qui visiteront Concarneau, à se jeter un matin dans une petite barque, et à passer six heures en mer pendant que les marins lanceront le filet et la rogue, et recueilleront les sardines.

Jadis, on pêchait la morue sur les bords de la mer bretonne, et le commerce de la *viande de carême* nourrissait et enrichissait toutes les villes du littoral; c'est de cette époque que datent

toutes les belles églises, les grands châteaux de pur granit et les magnifiques costumes de Ploaré, de Rosporden et de Pont-l'Abbé. Mais tout à coup les morues sont parties, chassées par un raz de marée terrible, et Terre-Neuve s'est enrichie subitement, tandis que, subitement aussi, la Bretagne revêtait cet aspect de pauvreté, de misère et de solitude qu'elle garde encore. A quoi tient pourtant la grandeur des peuples !

Mais une ressource est restée aux pêcheurs de Douarnenez, d'Audierne et de Concarneau, et, si elle ne leur donne pas la richesse, elle leur permet de vivre dans l'aisance et d'élever de très-nombreuses familles ; malheureusement la pêche aux sardines ne dure guère que trois ou quatre mois pendant l'été. Les marins guettent les bancs de poissons, et, sitôt qu'ils ont aperçu les écailles étincelant au loin sur la mer, ils sortent tous à la fois, profitant du reflux , sur leurs barques dont la forme rappelle les barques normandes. Le patron se tient au gouvernail, les matelots et le mousse dirigent les voiles et rament quand le vent vient à tomber. Dès que la barque est rendue au milieu du banc de sardines, on garde un profond silence, on tend le filet, on jette la rogue, les poissons se précipitent, se prennent la tête dans les mailles et, retenus par les ouïes, se débattent en vain jusqu'à ce que le patron fasse enlever le filet et jeter les sardines captives à fond de cale. C'est alors que la pêche présente un charmant spectacle, car toutes les écailles brillent comme des diamants au sommet de chaque vague, et la mer, sur une immense étendue, paraît illuminée. S'il passe un gros poisson, cherchant sa proie, toutes les sardines disparaissent et la mer s'assombrit. Mais bientôt elles reviennent en foule, se jetant les unes sur les autres, et l'éclat argenté de leurs écailles reparaît aussi. Faites abstraction de la rogue et de son odeur nauséabonde, vous jouirez du plus séduisant spectacle qu'on puisse imaginer.

Quand le flux se fait sentir, il faut rentrer au port. Toutes les barques partent à la fois, on remonte les voiles, on prend le vent et on file avec une vitesse étonnante. C'est de la jetée qu'il faut suivre le retour des pêcheurs : un vent frais souffle de la

mer et fouette agréablement le visage; on voit au loin, à l'entrée de la baie, toutes les petites voiles qui paraissent immobiles, mais bientôt elles grandissent toutes à la fois, elles approchent, et déjà l'on distingue les deux mâts, le patron à l'arrière, les matelots assis tranquillement sur les bancs ou couchés à fond de cale; on dirait une course où mille régates se disputeraient le prix. Les barques se croisent, se devancent, se touchent, s'éloignent, s'arrêtent parfois pour réparer la voilure, puis repartent avec une nouvelle vitesse. Bientôt les plus fins voiliers arrivent à l'entrée du port, et l'on entend les marins qui causent ou qui chantent. Aussitôt les femmes accourent de tous côtés, apportant leurs paniers, et les *friteries* se préparent à recevoir les sardines que l'on voit briller au fond de chaque barque. Cependant les voiles doublent la jetée, et à chaque instant on croirait qu'elles vont se heurter les unes contre les autres et se briser comme verre; mais rien n'est comparable à l'adresse des patrons et, sans jamais se toucher ni se tromper de route, chacun va prendre la petite place qui lui est assignée dans le port. C'est alors que les femmes et les vieux de Concarneau interpellent les marins :

— C'est un tel qui passe?

— C'est un patron de la ville?

— C'est le représentant de telle maison.

— As-tu fait pêche? — Es-tu content? — La journée est-elle bonne? — Combien de sardines? — Et mille autres questions qui se croisent sans cesse, tandis que toutes les barques plient leurs voiles, rentrent, se rangent à leurs places et déchargent leurs paniers de poisson. Les regards vont du port à la mer et des barques aux grands oiseaux qui voltigent autour des mâts et se disputent leur proie. La baie de la Forest est peuplée de hérons, de cormorans, de goëlands et de mouettes, et leurs cris perçants se font entendre à de longues distances. Les chasseurs ne manquent pas de gibier, et les bruyères de la côte recèlent de nombreux lapins. Mais ce sont là des plaisirs communs à beaucoup de plages, et je me hâte de décrire le beau château moderne de Kériolet, dont la haute tour s'élève au-

dessus des bois et couronne la ravissante colline qui entoure et protége Concarneau.

On s'y rend à pied par de délicieux petits chemins creux, étroits, ravinés, tout hérissés de racines d'arbres. La construction est absolument irrégulière : là une tourelle, ici une fenêtre, là-bas un pavillon, des statuettes semées de tout côté, c'est un délicieux ensemble. Les gouttières elles-mêmes sont remarquables ; elles sont terminées au déversoir par une tête fantastique et couronnées par de charmantes gargouilles représentant des sorcières, des gnomes, ou de braves paysans bretons ; un petit chevalier, sa lance au bras, domine une des tourelles, et une fée maligne et ridée, à demi-courbée par la vieillesse, garde l'angle du toit. Les petites fenêtres en accolades sont garnies de vitraux plombés, et la porte est ornée de magnifiques ferrures, entre autres d'un marteau formé de deux femmes qui se balancent au milieu d'arabesques.

Mais ce qui est inestimable, ce qui fera éternellement le charme de cette habitation, c'est la beauté de son parc et l'effet de cette immense mer aperçue au travers d'arbres splendides. On ne saurait voir plus abondante végétation, plus hautes futaies, plus ombrageux feuillages ! puis tout à coup le rideau de branches s'entr'ouvre, et l'on aperçoit les vagues blanchissantes qui se pressent vers la rive. C'est de là qu'il faut jeter un dernier regard sur le vaste horizon de la baie, sur les mille barques de pêche, les vieilles murailles baignant leurs pieds dans la mer, sur les plages sablonneuses et les rochers de la côte : Dieu a réuni sur ce coin de terre les deux plus grandes beautés de la nature : l'Océan et les forêts.

HERVÉ-BAZIN.

CHRONIQUE..

HISTOIRE DU LYCÉE D'ANGERS, par Elie Sorin. — 1 vol. in-12, avec deux plans. — Angers, E. Barassé, imprimeur-éditeur.

M. Elie Sorin vient de livrer au public angevin l'histoire du Lycée d'Angers, depuis sa fondation en 1806 jusqu'en 1859.

Ce n'est pas sans émotion et sans grand plaisir que nous avons parcouru cet ouvrage qui, nous rappelant des souvenirs déjà éloignés, nous faisait dire avec le poëte :

> Que vous ai-je donc fait, ô mes jeunes années,
> Pour m'avoir fui si vite et vous être éloignées ?

Ce livre, que des critiques trop hâtives ont déjà atteint, pèche, sans doute, par certains endroits. Quelques biographies sont très-développées et les sympathies un peu marquées (peut-on faire reproche à vos amis de bien parler de vous ?) ; d'autres n'ont peut-être pas l'ampleur et l'étude que méritaient des hommes qui figurent dans cette galerie.

Mais tel qu'il est, ce petit volume, plein de fraîcheur et de jeunesse, écrit avec une légèreté charmante, sera lu avec grand plaisir par ceux qui déjà vivent du passé, et par ceux qui, plus jeunes, y trouveront le souvenir d'hier. Pour le faire apprécier à sa juste valeur, nous ne pouvons mieux faire que de citer la préface entière du livre :

Il n'y a guère plus de dix ans que nous avons quitté le Lycée d'Angers : cette courte période nous a suffi cependant pour éprouver bien des fois le besoin de nous reporter vers les souvenirs de l'enfance et de l'adolescence, vers les maîtres et les amis de notre première jeunesse.

Nous ne sommes pas de ceux qui affirment que le temps du collége est « le plus beau de la vie ; » non, ce temps a ses peines : il nous a apporté, à nous et à bien d'autres, une large part d'efforts et d'épreuves. Si nous nous le rappelons aujourd'hui avec bonheur, c'est peut-être en raison même des soucis qu'il nous a causés et des luttes auxquelles il nous a habitué.

Le Lycée ressemble au monde par quelques-uns de ses mauvais côtés ; mais le monde néglige trop de lui ressembler par les bons.

Au Lycée, le mot de fraternité n'est pas un mot illusoire ; au Lycée, l'égalité vraie règne sans autres limites que celles des dons naturels de l'esprit ou des labeurs de la volonté ; — de là, ces liens indissolubles qui nous rattachent à tous les compagnons de ces jours studieux, aux guides dont nous avons reçu les leçons, aux murs mêmes de ce lieu qui n'a laissé partir notre corps que pour mieux emprisonner les affections de notre âme.

Dans l'*Histoire du Lycée d'Angers*, nous avons systématiquement écarté toute discussion qui eût pu ressembler à une thèse sur telle ou telle question de l'enseignement ; nous n'avons prétendu examiner aucun des problêmes que soulève la grave question de l'instruction publique ; nous avons voulu seulement rappeler à tous ceux qui se sont succédé dans notre collége depuis plus d'un demi-siècle les noms de leurs maîtres, de leurs camarades ; notre but est atteint si nous réussissons à les faire revivre une heure d'une vie où se réunissaient l'étude, l'amitié et les beaux rêves de l'espérance.

Notre récit s'arrête à la fin de l'année 1859.

On comprendra sans peine que nous nous abstenions de juger les personnalités et les faits d'une période plus récente ; d'ailleurs, même quand il s'agit de la très-modeste histoire d'un Lycée, il est certaines lois de perspective que doit s'imposer le narrateur.

Nous avons réuni dans une série de tableaux les listes des lauréats qui ont obtenu les principales récompenses dans nos distributions de prix : c'est le *Livre d'or* de notre Lycée : là, sont inscrites bien des promesses qui presque toutes ont depuis été réalisées.

Aussi, ne croyons-nous pas avoir été indiscret, en indiquant par des notes sommaires ce que sont devenus la plupart de ces jeunes gens dont les noms furent applaudis à l'heure des triomphes scolaires.

Ces simples listes prouveront que, lorsqu'on sème au Lycée, on récolte dans le monde ; nous croyons aussi qu'elles ravivront, au fond de bien des cœurs, de secrètes joies qui ne sont pas les moins bonnes qu'on puisse éprouver.

Ce ne sera peut-être pas sans une sorte de douce fierté que les pères et les fils se verront parfois réunis sur ces tableaux et qu'ils pourront les montrer à des générations nouvelles en leur rappelant la vaillante devise : *Noblesse oblige.*

ELIE SORIN.

Angers, février 1873.

Nous lisons dans la *Revue des questions historiques :*

HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS, par Pierre RANGEARD, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit original, par M. Albert LEMARCHAND, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers. Tome Ier, Angers, Barassé, 1872, gr. in-8 de XX-449 p.

On a bien fait de publier l'*Histoire de l'Université d'Angers* composée par Pierre Rangeard, prêtre de la cathédrale d'Angers, procureur de la nation d'Anjou, mort le 15 novembre 1726, à l'âge de trente-quatre ans. C'est un travail très-substantiel, très-digne d'estime. Le premier volume, le seul qui ait encore paru, renferme, avec une *Epître dédicatoire à MM. les recteurs, docteurs, procureurs et suppôts de l'Université d'Angers*, et une *Préface*, où l'on remarque (p. XVII), au milieu de bons renseignements bibliographiques, un vif éloge de Ménage, l'histoire, en quatre livres, de l'Université d'Angers, depuis le XIe siècle jusqu'aux premières années du XVe. L'auteur nous fait connaître successivement tous les personnages qui se rattachent à cette histoire, soit comme protecteurs, soit comme professeurs, soit comme élèves, soit enfin à quelque autre titre, par exemple les ducs d'Anjou, les évêques d'Angers, les théologiens et les jurisconsultes de la province, etc. A côté d'hommes célèbres tels que l'abbé Suger, l'hérétique Bérenger, le bienheureux Robert d'Arbrissel, etc., le consciencieux annaliste énumère divers maîtres, divers disciples, dont le renom s'est effacé, mais qui ne méritaient pas tous d'être entièrement oubliés. Si l'ouvrage de l'abbé Rangeard est surtout intéressant au point de vue angevin, il ne laisse pas de fournir à tous les lecteurs sérieux bon nombre de profitables indications. Il faudrait que M. Albert Lemarchand, auquel ne manquera pas la reconnaissance des érudits, ne tardât pas à mettre entre nos mains le second volume d'un livre qu'il aurait bien dû annoter parfois moins discrétement. Peut-être ferait-il bien, pour nous dédommager de l'extrême rareté de ses notes, de donner à la fin du volume que nous attendons, un supplément à l'*Histoire de l'Université d'Angers*. Depuis que Pierre Rangeard a rédigé l'ouvrage qui lui avait « coûté tant de soins et abrégé ses jours, » divers documents nouveaux ont été découverts, et on aimerait à

en trouver une complète analyse à la suite du travail du modeste et savant historien.

T. DE L.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS. — On sait que chaque année un prix de 500 fr., voté par le conseil général, est décerné alternativement par les sociétés académiques de notre ville.

Cette année, c'est à la Société d'Agriculture que revient cette honorable mission. Le sujet proposé aux esprits sérieux, amis de nos traditions nationales, est l'*Histoire des invasions normandes en Anjou et de leur influence sur la civilisation dans le pays.*

Les mémoires devront être remis à M. le Président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, au plus tard le 1er novembre prochain.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.— L'Académie des sciences morales et politiques a mis au concours, pour le prix Bordin de 2,500 francs à décerner en 1875, la question suivante : « Rechercher quelles ont été, en France, les relations du pouvoir judiciaire avec le pouvoir politique, et spécialement par quelles causes les Parlements, investis du pouvoir judiciaire, ont été, soit à dessein, soit par le fait, beaucoup plus contraires que favorables à l'établissement d'un Parlement général associé au pouvoir politique du pays. — Pour arriver à la solution de cette question, les concurrents examineront comparativement : d'une part, la valeur et l'origine du pouvoir judiciaire et du régime politique représentatif; d'autre part, l'histoire des principaux États généraux de France aux quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles, et celle des Parlements judiciaires de Paris et des provinces aux mêmes époques. »

Le terme du concours est fixé au 31 décembre 1874.

ACADÉMIE DES JEUX-FLORAUX. — L'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse vient de terminer l'examen des ouvrages

de poésie, présentés au concours de 1873. Cinq cent trente-huit pièces de vers, appartenant à divers genres, avaient été déposées au secrétariat; l'Académie en a couronné dix; voici la liste des fleurs qu'elle a distribué à la fête du 3 mai : Une amaranthe d'or, une violette d'argent, trois soucis, une primevère et quatre œillets. Elle a donné de plus, comme prix d'éloquence, à deux études sur le théâtre contemporain, une violette et un œillet.

L'Académie des Jeux-Floraux aura désormais à donner une fleur nouvelle, l'*immortelle d'or*, de la valeur de 500 fr., dont elle a été dotée par le Conseil général de la Haute-Garonne. Elle a proposé pour sujet de ce prix départemental, en 1874, LA RENAISSANCE A TOULOUSE, *Lettres*, *Sciences*, *Beaux-Arts*.

PRIX ET CONCOURS. — M. Stanislas Julien a fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres un legs pour la fondation d'un prix annuel de 1,500 fr., qui sera décerné par l'Académie à l'auteur du meilleur ouvrage sur la Chine.

— La Faculté de Médecine a partagé, pour 1872, le prix Chatauvillard (2,000 fr.), entre M. le docteur Luys, pour ses *Recherches sur la structure de l'Encephale*, et M. le docteur Legrand du Saulle, pour son ouvrage sur le *Délire de persécution*. — Elle a décerné le prix Lacaze (10,000 fr. tous les deux ans) à M. le docteur Pidoux, pour ses *Etudes générales et pratiques sur la phthisie*, et accordé une mention honorable à M. Raphaël Lépins, pour ses ouvrages sur la *Pneumonie caséeuse* et l'*Unité de la phthisie*.

CONGRÈS. — Le prochain congrès de l'Union des Associations ouvrières catholiques se réunira à Nantes le 25 août prochain.

Une réunion des membres du Comité catholique est annoncée pour le 19 mai. Elle sera présidée par M. Chesnelong.

RÉUNION DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — La réunion des Sociétés savantes des départements a été ouverte, à la Sorbonne, le 16 avril et a duré trois jours.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant*.

Angers, imp. E. Barassé.

Ernest Mourin. — Les Comtes de Paris, histoire de la troisième race. Prix. . . . . **6 fr.**

E. Poitou. — La liberté civile et le droit administratif en France. Prix. **3 fr.**

— Philosophes français contemporains. 1 vol. in-12. . . **3 fr.**

— Portraits littéraires. 1 vol. in-12. . . . . **3 fr.**

— Du roman et du théâtre. . . . . **3 fr.**

C. Port. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice sur cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**

— Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**

Alfred Jubien. — L'Abbesse Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevrault, d'après des documents inédits, avec une vue du Monastère en 1699 et le fac-simile des signatures des Abbesses citées dans ce volume. — 1 vol. in-18. Angers, E. Barassé. — Prix . . . . . **2 fr. 50**

André Joubert. — Les invasions anglaises en Anjou, 1 vol. in-12. Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . **2 fr. 50**

De Lens. — Les correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde.— Lettres inédites de Chapelain. 1 vol in-8 de 48 pages. **1 fr.**

J.-R. Denais. — Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée. 1 volume in-12. — Prix. . . . . **1 fr. 50**

Récit d'une petite fille. 1 vol. in-12. — Prix. . . . **1 fr. 50**

Suite du Récit d'une petite fille. 1 vol in-12. . . . **2 fr. 50**

Dr R. Grille. — Œuvres complètes d'Horace, nouvelle traduction en vers. 1 vol. in-12. . . . . **3 fr.**

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Millet de la Turtaudière.

Indicateur de Maine-et-Loire, 3 vol. grand in-8.. . . 18 »

Faune de Maine-et-Loire, avec figures. . . . . 10 »

Faune des Invertébrés de Maine-et-Loire, 2 vol. in-8. 10 »

Paléontologie de Maine-et-Loire, papier ordinaire, couverture jaunâtre. . . . . 3 »

Paléontologie de Maine-et-Loire, papier fort. . . . 3 50

Paléontographie des Mollusques des terrains tertiaires, in-8. . . . . 2 »

Mollusques de Maine-et-Loire, grand in-8. . . . . 2 »

Polyphagie des volières, grand in-8.. . . . . 2 »

Etat actuel de l'agriculture dans le département de Maine-et-Loire, in-8. . . . . 3 50

Supplément à la Faune de Maine-et-Loire. . . . » 50

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Guillory aîné.

Le congrès de Vignerons français, 1 vol. in-8. . . . 4 »

Les vins blancs d'Anjou et de Maine-et-Loire, une brochure in-12 (*sous presse*). . . . . 1 »

Les vignes rouges et les vins rouges en Maine-et-Loire. 1 vol. in-8 avec 5 planches. 2 50

Le marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIIIe siècle. 2e édition, revue et augmentée. avec des appréciations historiques et critiques, par MM. E. Chevreul et P. Clément, de l'Institut. 1 vol. in-12. . . 2 »

Le Calendrier du Vigneron, 1 vol. in-12 avec gravures intercalées dans le texte et plans d'une cuverie. 1 50

Essai historique sur le canal de Monsieur, en Anjou. Brochure in-8. . . . . 1 »

Sur la Viticulture du département de Maine-et-Loire, d'après le docteur Jules Guyot. Brochure in-8.. . . . . » 50

Les vins alimentaires considérés au point de vue hygiénique : Guide du consommateur. 1 vol. in-18.. . . . . 2 »

OUVRAGES SUR LA SARTHE

Publiés par M. MONNOYER, éditeur, au Mans,

Histoire complète de la province du Maine, par A. Lepellatier de la Sarthe. 2 forts vol. in-8. . . . . **15** fr.

Histoire de l'Eglise du Mans, par le R. P. Dom Piolin, de Solesmes. — L'ouvrage complet forme 6 vol. in-8 carré . . . . . **40** fr.

Analyse des documents historiques conservés dans les archives du département de la Sarthe, par M. Ed. Briard, archiviste du département. 2 vol. in-4 broché . . . . . **20** fr.

Dictionnaire topographique de la Sarthe, par Pesche. 7 volumes in-8 brochés . . . . . **30** fr.

Etude sur l'Histoire et les Monuments du département de la Sarthe, par E. Hucher. 1 vol. in-8 avec gravures dans le texte. **1** fr. **50**

Vocabulaire du Haut-Maine, par M. C. R. de M., nouvelle édition. 1 fort vol. in-12. . . . . **5** fr.

Essai sur l'Armorial de l'ancien diocèse du Mans, par A. de Maude, avec 14 planches lithographiées, contenant les principaux blasons décrits dans l'ouvrage. 1 vol. in-12 . . . . . **5** fr.

Dissertation sur les incursions normandes dans le Maine, par M. de Lostang. 1 vol. in-8. . . . . **5** fr.

Histoire des Seigneurs de Mayenne, 1 vol. in-18 . . . **5** fr.

Les Cénomans anciens et modernes, par M. l'abbé Voisin. 1 volume in-8 carré. . . . . **6** fr.

Histoire de Sablé (2e *partie*), par Gilles Ménage. 1 vol. in-12 br. **3** fr.

Vie de saint Julien, par M. l'abbé Voisin. 1 vol. in-4. . **2** fr. **50**

Histoire de la Cathédrale de Saint-Julien, par M. l'abbé Voisin. 1 vol. in-4 . . . . . **2** fr.

Inventaire sommaire des Archives départementales de la Sarthe. 1 vol. in-4 . . . . . **10** fr.

Catalogue du Musée archéologique du Mans, comprenant la description de tous les objets existants dans ce musée, à la date du 1er janvier 1869, par M. Hucher, directeur du Musée, brochure in-8 raisin avec gravures dans le texte. . . . . **1** fr. **50**

Chroniques crayonnaises, par M. de Bodard de la Jacopière, officier supérieur en retraite. 2e édition. Ouvrage tiré à 200 exemplaires numérotés. 1 vol. in-8 de 750 pages illustré de 30 planches dues en grande partie au crayon de MM. Charpentier et Benoist, de Nantes. Prix . . . . . **16** fr.

HISTOIRE DU LYCÉE D'ANGERS

AVEC PLANS

PAR ÉLIE SORIN

Prix : 2 fr. 50.

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

12 francs par an.

CINQUIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Sixième livraison. — Juin 1873.

SOMMAIRE :

Notices archéologiques. — VI. Église Saint-Martin d'Angers (*second article*). — G. D'ESPINAY.

La philosophie en Anjou, esquisse historique. — L. DE LENS.

Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines. — C. PORT.

Comédiens et carmélites, simple récit de l'hiver dernier. — Poésie. — E. ETSAG.

Causerie : Les isolements de la pensée. — Etudes sur le *Droit romain*, par M. Cubain. — Traduction en vers des poésies d'Horace, par le docteur Grille. — La vérité sur Gilbert. — Les droits d'auteur dans l'ancienne Rome. — Projet d'exposition et de concours des livres de province. — E. GASTÉ.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1873

LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ.

DICTIONNAIRE DES USAGES RURAUX ET URBAINS

Pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers

(DÉPARTEMENTS DE MAINE-ET-LOIRE, MAYENNE, SARTHE)

Par MM. A. ROBERT et E. GASTÉ, avocats.

1 vol. grand in-18. — 3 fr. 50

HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

DE PIERRE RANGEARD

Ouvrage entièrement inédit

Tome Ier. — 6 fr.

DESCRIPTION DE LA VILLE D'ANGERS

ET DE TOUT CE QU'ELLE CONTIENT DE PLUS REMARQUABLE

Par PÉAN DE LA TUILLERIE, Prêtre de Châteaugontier

Nouvelle édition avec plan

Augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie,

Par M. Célestin PORT,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

Prix. . . . . 5 fr.

OUVRAGES PARUS

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . 4 »

Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . . 2 »

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. 2 50

Géographie de Maine et Loire, avec carte, par M. LABESSIÈRE 1 »

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . 6 »

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.

Prix : Edition en noir. . . . . 3 »

Avec armoiries coloriées. . . . . 5 »

Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . 10 »

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . 8 »

— — coloriée, collage sur toile, avec œillet 12 50

— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . 17 »

Guide de l'Apiculteur, par M DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 2 50

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

VI.

ÉGLISE SAINT-MARTIN D'ANGERS

(SUITE).

J'en ai dit assez sur les légendes et les fables de Bourdigné et de ses successeurs : consultons maintenant l'histoire sérieuse, et mettons-nous à la recherche des textes authentiques et vrais.

Les plus anciens que j'aie rencontrés sont deux chartes du cartulaire de Saint-Aubin, du xe siècle, mentionnant la *terre de Saint-Martin ;* cette terre était située au lieu dit *les Arènes,* près du mur de la ville d'Angers ; elle joignait, d'une part, une vigne dépendant de l'abbaye Saint-Aubin, qui elle-même touchait à la voie publique (1). Ces désignations s'appliquent très-bien à l'ancien enclos de Saint-Martin qui, avant saint Louis, s'étendait jusqu'aux arènes de Grohan, et se trouvait situé près de Saint-Aubin et de l'ancienne voie romaine. On ne peut supposer que cet enclos appartînt au xe siècle à Saint-Martin de Tours ; car cette riche abbaye, qui possédait de nombreux domaines en Anjou, n'en avait pas à cette époque dans la banlieue d'Angers (2).

(1).... Alodus noster infra burgum Andecavensium non longe a muro præscripto... Circumcingit de una parte terra Sti Mauricii, de alia parte *terra Sti Martini* (De rebus Sti Albini quæ sunt Andegavis, no 5, anno IIe regnante Radulfo rege, 923) .... Quæsita est prope civitate Andegavensi in loco qui dicitur *ad Harenas*... habet autem prædicta vinea terminationes ex duabus partibus terra ipsius potestatis, tertio autem latere *terra Sti Martini,* quarta et autem parte *via publica* (Ibid. no 8).

(2) Dipl de Charles-le-Chauve, de l'an 920, confirmant les possessions de Saint-Martin de Tours (*Gallia Christiana*, t. XIV. Instr. Eccles. Turon., no 29).

Nous devons donc penser que les chartes en question désignent l'enclos dans lequel s'élevait notre église Saint-Martin. Un autre document plus précis date du commencement du XIe siècle. En 1012, l'évêque Hubert de Vendôme trouva le corps de saint Loup, aussi évêque d'Angers, renfermé dans un sarcophage en pierre qui avait été déposé dans l'église Saint-Martin sous un *subgrondarium* (1). Ce fait est attesté par un procès-verbal écrit sur une bande de parchemin qui fut mise avec le corps dans le tombeau lui-même, et retrouvée, en 1495, par les chanoines de Saint-Martin, lorsqu'ils exhumèrent le corps de saint Loup pour l'exposer dans une châsse à la vénération des fidèles (2). Il résulte de ce document, qu'en l'année 1012, l'église Saint-Martin existait ; elle est donc antérieure à la rédaction de la charte de Foulques et d'Hildegarde qui, en 1020, établirent le chapitre et l'enrichirent de leurs dons. Les termes mêmes de la charte constatent du reste qu'il ne s'agissait point d'une première construction, mais plutôt de l'érection de l'église en collégiale et d'une dotation en rapport avec sa nouvelle dignité (3).

Chopin et à sa suite plusieurs érudits ont prétendu, en se fondant sur cette même charte, que Foulques et sa femme étaient les fondateurs de Saint-Martin. Ils ont eu raison de rejeter le récit fabuleux de Bourdigné ; mais aucun d'eux n'a reconnu la

---

(1) On appelait *subgrondarium* la saillie que fait le toit en avant de la muraille (Ducange, v° *subgrondarium*). Dans les anciens édifices les toits faisaient une assez forte saillie pour préserver de la pluie le pied des murailles ; c'était la gouttière primitive. — Ici ce mot paraît être synonyme d'*arcosolium*, et désigner la saillie que fait l'arc qui recouvre l'excavation dans laquelle on plaçait les sarcophages contre les murs des églises.

(2) Les termes de ce procès-verbal, dont l'original est sans doute perdu, ont été relatés dans le Lectionnaire de Saint-Martin, rédigé à l'époque même de la découverte dont il raconte les circonstances. Voici le texte trouvé dans le tombeau :

« Hic sunt reliquiæ B. Lupi, episcopi Andegavensis et confessoris, repertæ a venerabili Huberto, Andegavensi episcopo, in quodam subgrondario sub sarcophago magno, reperto in ecclesia S. Martini, anno incarnationis millesimo duodecimo, XIo kalendarum aprilis, rege Francorum regnante Roberto. (Extrait du Lectionnaire de Saint-Martin, copie de Claude Ménard, mss. 630 de la bibliothèque d'Angers.) — Voir aussi Hiret, p. 129. — Breviarium Andegavense de 1721. — Bolland., *Vita Sti Lupi*, octob., t. VIII.

(3) Voir la charte de 1020 citée plus haut.

source de l'erreur du chroniqueur, et démêlé la trame de confusions et d'impossibilités historiques qu'il a si maladroitement tissée. Ils se bornent à lui opposer le texte de la charte de 1020, qui ne prouve pas du tout ce que ces auteurs croient y lire. Ils la considèrent comme un acte de fondation, ce qui est complétement inexact (1). Foulques et sa femme n'ont pas été les fondateurs de l'église, mais ceux du chapitre collégial seulement.

Si l'on doit refuser le titre de fondatrice de l'église Saint-Martin à l'impératrice Hermangarde, femme de Louis-le-Pieux, et à la comtesse Hildegarde, femme de Foulques-Nerra, à qui faut-il donc l'attribuer? Il serait peut-être permis de supposer que cet édifice a été élevé par l'évêque saint Loup, ou du moins de son temps. Nous avons vu que cet évêque fut enterré dans l'église sous un *subgrondarium*; ses reliques y furent vénérées depuis le XIe siècle, et il en devint le second patron (2). C'est ainsi que l'évêque saint Lézin devint le second patron de l'église Saint-Julien qu'il avait fondée et où il avait été enterré; de même, saint Mainbœuf fut enterré à Saint-Saturnin dont il était le fondateur, et dont il devint le second patron. Il y aurait là une présomption assez sérieuse, qui nous permettrait de sup-

---

(1) Chopin, *Sacra Politia*, lib. III. — Rangeard, mss. 881 de la bibliothèque d'Angers. — Grandet, *Hist. ecclés. d'Anjou*, t. I, mss. 618, p. 337. — Barthélemy Roger (*Hist. d'Anjou*, publiée par la *Revue d'Anjou*) admet qu'Hermangarde a pu fonder quelque petit prieuré, mais lui refuse le titre de fondatrice de l'église et du chapitre. — M. Port incline aussi à refuser à Hermangarde la fondation de l'église Saint-Martin et à la reporter au XIe siècle. (*Diction. de l'Anjou. — Notes sur Péan de la Thuilerie.*)

(2) Une ancienne inscription sur parchemin, qui était jadis placée sur l'un des piliers de Saint-Martin, derrière un vitrage, relatait qu'en l'an 1361, le mardi de Pâques, 5 avril, Guillaume Turpin, évêque d'Angers, consacra huit autels dans l'église Saint-Martin, en présence de G. Lefebure, doyen de cette église : Unum videlicet in honorem confessoris beatissimi Martini ad altare parochiale, secundum in honorem beatissimi Lupi quondam episcopi Andegavensis, in quarum honorem dicta ecclesia fuit ab antiquo consecrata; tertium vero in honorem beatæ Genitricis Virginis Mariæ (Bruneau de Tartifume, *Angers*, p. 214, mss. 871 de la bibliothèque municipale.) Le manuscrit de Bruneau s'arrête là et ne donne pas la fin de cette curieuse inscription.

poser que saint Loup a pu être le fondateur de Saint-Martin. On doit penser tout au moins que l'église existait de son temps, puisqu'il a été enterré contre le mur de cet édifice.

Mais une nouvelle difficulté surgit ici. L'époque à laquelle vivait saint Loup n'est pas connue d'une manière exacte. Bourdigné, avec sa logique ordinaire, le fait vivre deux fois, à deux siècles et demi de distance (1). Plusieurs des anciens catalogues de nos églises le placent au xe siècle, sur la foi d'une chronique apocryphe, mise sous le nom de saint Odon de Cluny. D'après cette chronique et celle faussement attribuée à Herbern de Tours, saint Loup, évêque d'Angers, aurait assisté à la translation des reliques de saint Martin par le comte Ingelger, qui les fit restituer aux moines de Saint-Martin de Tours, et les aurait rapportées vers 912, d'Auxerre à Tours. Ce système avait prévalu dans le bréviaire d'Angers de 1721, bien que les anciens bréviaires des XIIIe et XVe siècles fussent muets sur ce sujet. Mais la chronique du faux Odon est aujourd'hui complétement rejetée par les historiens; elle renferme en effet de nombreuses et graves erreurs. Il résulte de plusieurs diplômes que le siége épiscopal d'Angers a été occupé de 880 jusqu'à 906 au moins par Rainon, successeur de Dodon, et qui eut lui-même pour successeurs les évêques Rothard et Renaud. On trouve donc difficilement place pour saint Loup, depuis la mort de Dodon jusqu'à l'avénement d'Hervé, de 880 à 929 (2). Le plus ancien catalogue des évêques d'Angers, que l'on croit avoir été rédigé au IXe siècle, sous l'évêque saint Benoît, qui vivait au temps de Louis-le-Pieux, place saint Loup après Niulfe, succes-

---

(1) Au catalogue des évêques d'Angers, Bourdigné place saint Loup après saint Mainbœuf au VIIe siècle (*Chroniques*, 1re partie, chap. 7); puis il l'envoie avec Ingelger assister à la translation des reliques de saint Martin vers la fin du IXe siècle (*Chroniques*, 2me partie, chap. 17). Bourdigné a compilé ici encore deux sources différentes, sans critique, sans discussion, sans s'inquiéter de savoir si elles concordent ou non.

(2) *Gallia Christiana nova*, t. XIV. — Le concile de 912 qui aurait été tenu au retour des reliques de saint Martin n'est pas authentique. Labbe ne cite que la chronique d'Odon pour en établir l'existence (Conciles, t. IX).

seur de saint Mainbœuf, et le fait remonter au VIIe siècle par conséquent. Si ce catalogue est bien contemporain de saint Benoît d'Angers, il tranche la question, car il aurait été rédigé avant l'époque même à laquelle le faux Odon place saint Loup ; l'auteur de ce document n'aurait pu faire d'erreur sur ce point (1). Son système a été suivi par d'autres catalogues de nos anciennes églises (2) , et adopté à notre époque par M. Bodin, puis par les Bollandistes, par les auteurs de la *Gallia Christiana nova*, et enfin par le nouveau bréviaire d'Angers (3). M. Godard-Faultrier et D. Chamart ont reproduit cependant le système du faux Odon, et rejeté le catalogue du IXe siècle (4).

L'opinion qui place saint Loup au VIIe siècle me paraît, je l'avoue, de beaucoup la plus probable. S'il en est ainsi, on pourrait faire remonter à cette époque la fondation première de Saint-Martin, mais cela ne suffirait pas pour prouver que les constructions actuelles soient de cette époque.

On vénérait dans cette église un doigt de saint Martin, qui, suivant la tradition, aurait été donné à Ingelger, premier comte héréditaire d'Anjou, par les chanoines de Saint-Martin de Tours, en récompense de l'assistance qu'il leur avait prêtée pour leur faire rendre les reliques de leur patron (5). Mais la même

---

(1) Bibliothèque nationale ; manuscrits ; fonds latin, n° 3837, f° 193 verso. — Ce catalogue s'arrête à l'évêque Benedictus (IXe siècle), et le caractère de son écriture permet de l'attribuer à cette époque.

(2) Tables de Saint-Maurice et de Saint-Serge, citées par Guy Artaud. *Notes pour servir à l'Histoire des évêques d'Angers*, mss. 624 de la bibliothèque d'Angers. — Les tables de Saint-Martin et de Saint-Laud avaient adopté le système contraire.

(3) Bodin, *Recherches sur le Bas-Anjou*. Tableau chron. des évêques d'Angers. — *Gallia Christiana*, t. XIV. Instr. Eccles. Andeg. — Bolland, oct., t. VIII. *Vita Sti Lupi*.

(4) *L'Anjou et ses monuments*. — D. Chamart, *Histoire des saints Personnages de l'Anjou*, t. Ier. — Voir aussi l'ancien bréviaire de 1721, office de saint Loup.

(5) « Oultre lui donnèrent ung os du corps Monseigneur Sainct Martin duquel il eut grant joie, et l'apporta en sa ville d'Angiers, en une église fondée en l'honneur de Monseigneur Sainct Martin, en laquelle ce précieux reliquaire richement enchâssé est honorablement révéré et gardé. » (Bourdigné, *Chroniques*, 2e partie, chap. 17.)

incertitude règne aussi sur l'origine de cette relique. Le *Gesta consulum Andegavensium*, qui reproduit le récit de la chronique d'Odon, se borne à rapporter la translation du corps de saint Martin, d'Auxerre à Tours, et le don d'une prébende fait à Ingelger par les chanoines, avec le titre de trésorier du chapitre, sans parler de la relique donnée au comte d'Anjou; le *Livre des miracles de Saint-Martin* n'en dit rien non plus (1). Je ne prétends pas cependant en attaquer l'authenticité, la vénération dont cette relique a été l'objet jusqu'à la Révolution est attestée par la tradition constante du chapitre collégial; il est tout simple que les chanoines de Tours aient donné aux comtes d'Anjou, qui devinrent maîtres de la Touraine au XIe siècle et qui avaient une grande dévotion pour saint Martin, une relique de leur saint patron. Mais les circonstances accessoires et la date de ce cadeau n'en restent pas moins fort obscures.

On a contesté récemment le rôle joué par Ingelger dans la translation des reliques de saint Martin, et démontré, à l'aide des chartes, que le récit du faux Odon était absolument incompatible avec les documents authentiques. Pendant les invasions normandes, les reliques de saint Martin ont souvent changé de place; plusieurs fois elles ont été rapportées à l'abbaye de Châteauneuf et enlevées de nouveau dans la crainte des Normands; elles ont séjourné en Bourgogne de 872 à 885; en l'an 903, elles étaient à Tours, non dans l'abbaye, trop exposée aux incursions de l'ennemi, mais dans l'intérieur même de la cité, à l'abri des murs romains qui venaient d'être réparés (2). Il n'est peut-être même pas très-certain qu'Ingelger ait

---

(1) *Gesta consulum Andegavensium (De Ingelgerio).* — Miracula B. Martini post ejus reversionem. (Balluze, *Miscel.*, t. VII.)

(2) *Les Invasions Normandes en Touraine et en Anjou*, par M. Mabile (Bibliothèque de l'école des chartes; année 1869, p. 149 et suiv.). — Voir les diplômes et autres pièces justificatives citées par M. Mabile. — Un diplôme de Charles-le-Simple, daté de 911, fait allusion au retour, déjà ancien, des reliques de saint Martin :

..... *Sed postquam, Deo tribuente, beatus Martinus propriam revisit se em turonicam, subsequente continuo paganorum excidio, etc.* (D. Bouquet, t. IX, p. 509.)

jamais été comte d'Anjou (1); il est faux en tout cas qu'il ait été trésorier de l'abbaye (2).

Tout est donc obscur en ce qui concerne l'origine de l'église Saint-Martin : le nom de son fondateur, la date de sa construction première, l'origine de la relique principale de son patron, rien n'est connu d'une manière certaine. Ce que l'on peut affirmer seulement, d'après les documents historiques sérieux et notamment les chartes plus haut citées, c'est que la fondation première est antérieure au XIe siècle, et probablement même au Xe.

Les chroniques angevines nous apprennent que le comte Foulques le Bon, prince pieux et pacifique, fit réparer les églises d'Anjou, détruites par les Normands ; la première moitié du Xe siècle fut donc pour nos monuments religieux une époque de renaissance (3). Ce prince fort dévot à saint Martin, et qui, revêtu de la chape, chantait l'office à l'abbaye de Tours, fit-il réparer ou agrandir notre église Saint-Martin ? L'histoire ne nous le dit pas, mais elle nous permet de supposer que l'église existait déjà de son temps, et qu'il a pu y mettre la main. En serait-il le fondateur? Nous ne pouvons faire à ce sujet que des conjectures.

---

(1) Voir les diplômes cités à l'appui de cette opinion par M. Mabile. D'après ces documents, de 885 à 888, le comte d'Anjou était Eudes ; après son élection à la royauté, son frère Robert lui succéda. Foulques, vicomte d'Anjou, aurait pris le titre de ce comté, à partir de 909, par une usurpation commune à cette époque. (*Les Invasions Normandes en Touraine.*) — Il est vrai qu'on n'a pas de diplôme d'Ingelger, comte d'Anjou ; mais le comte Foulques Réchin, qui devait connaître les traditions de sa famille, dit cependant en propres termes :

« *Et ille primus Ingelgerius habuit illum honorem* (le comté d'Anjou), *a rege Franciæ, non a genere impii Philippi, sed a prole Caroli calvi.* » (*Frag. Hist. Andeg. per Fulconem comitem*, publié par M. Marchegay.) — D'après le comte Foulques, son ancêtre avait donc reçu le comté d'Anjou de Louis-le-Bègue, fils de Charles-le-Chauve (877-879). La source de cette tradition est donc beaucoup plus authentique que si elle provenait du *Gesta consulum* ou de la chronique d'Odon. Peut-être sur ce point la critique de M. Mabile va-t-elle un peu trop loin.

(2) Les noms de tous les trésoriers de Saint-Martin sont donnés par les chartes de 884 à 885, et celui d'Ingelger n'y figure pas. (*Les Invasions Normandes en Touraine.*) — Il n'est pas cependant contestable que les comtes d'Anjou aient été chanoines de Saint-Martin ; mais cela ne prouve pas qu'Ingelger ait reçu la charge de trésorier de l'abbaye.

(3) ..... Idem comes urbem et territorium illud, ecclesias quoque reparare satagens agriculturæ et animalium nutrituræ operam dabat. (*Gesta consulum Andeg. de Fulcone Bono.*)

L'étude archéologique du monument nous fournit-elle des données plus positives sur l'époque de sa première fondation? C'est ce qu'il faut examiner maintenant. La question est assurément difficile; car, lors du congrès archéologique, tenu à Angers au mois de juin 1871, et qui avait réuni des archéologues fort distingués, venus des différentes parties de la France, les avis se sont partagés. Les uns ont pensé que Saint-Martin était une construction du IXe siècle, les autres l'ont rapportée au Xe; quelques-uns, plus hardis encore, inclinaient à la placer dans les premières années du XIe siècle. Il a été impossible d'arriver à une conclusion positive et admise de tous les membres du congrès présents à la visite du monument.

Avant de discuter les caractères archéologiques de cette église, il importe de bien les préciser d'après l'état actuel de l'édifice, et pour cela il faut décrire d'abord exactement ce qui nous en reste.

Saint-Martin était encore parfaitement intacte, il y a quelques années. Vendue nationalement, elle a servi depuis la Révolution à divers usages : elle a été employée comme magasin de bois; aujourd'hui, elle dépend de l'entrepôt des contributions indirectes. Une maison moderne en masque les ruines, et ne permet même plus de l'apercevoir de la place Saint-Martin, sur laquelle son portail ouvrait autrefois. Ce portail, qui existait encore il y a trente ans, a été démoli lors de la construction de la maison. Les couvertures et le haut des murs de la nef ont été enlevés; mais le transept et le chœur avec leurs toitures ont été conservés.

L'église Saint-Martin a la forme d'une croix latine et se composait de trois nefs. La porte, aujourd'hui détruite, était en plein cintre, avec archivolte imbriquée; au-dessus de cette porte se voyait un bas-relief représentant saint Martin donnant à un pauvre la moitié de son manteau.

Dans le galbe, le dessin que nous publions montre une sorte d'ornement composé de trois cercles concentriques coupés par des rayons, formant par leurs intersections avec les cercles des espèces de loges (1).

(1) Ce dessin est extrait de l'ouvrage de Berthe, composé en 1829, mss. 896 de la bibliothèque d'Angers. — Voir aussi le dessin donné par M. de Caumont dans le t. IV du *Cours d'Antiquités monumentales*.

Une portion du mur de la façade bâti en petit appareil, mais sans cordons de brique, existe encore, ainsi qu'un contrefort qui était situé à gauche de la porte. Ce contrefort est en grand appareil avec briques posées entre les assises (1). Les murs extérieurs des basses nefs subsistent aussi; ils sont en petit appareil, sans briques. Les fenêtres de la basse nef du côté droit se voient dans la cour d'une maison voisine; elles sont en plein cintre; mais elles ont été ou remaniées ou percées après coup; le mur dans lequel elles s'ouvrent a été découpé à une époque inconnue, de manière à former une suite de pignons destinés à porter des toitures placées perpendiculairement à l'axe de la nef; cette disposition ne remonte certainement pas à la première construction et atteste un remaniement. Il existe encore dans le mur latéral la trace d'une des fenêtres primitives, à un niveau plus bas que les fenêtres actuelles; le chambranle est à grandes pierres, layées au taillant droit avec larges joints passés au fer plat.

Des arcades en plein cintre, portées sur des piliers carrés en grand appareil, séparaient les trois nefs; ces arcades subsistent encore du côté droit; elles sont surmontées d'un mur en petit appareil, également sans briques, dans lequel s'ouvraient les fenêtres destinées à éclairer la grande nef. De ces fenêtres, il ne reste plus que les appuis, le haut du mur ayant été démoli. Les archivoltes des arcades ne sont pas imbriquées; elles reposent sur des corniches ou impostes qui règnent autour de la partie supérieure des piliers, non-seulement du côté de l'arcade, mais aussi du côté extérieur. Les arcades du côté gauche de la nef ont été démolies et sont remplacées par une construction récente. La nef n'a jamais été voûtée.

L'intertransept est très-remarquable; il se compose de huit gros murs ou piliers en grand appareil, avec briques placées horizontalement entre les assises, et quelques-unes même verticalement entre les pierres. Quatre grands arcs, dont les claveaux de pierre sont séparés par des briques, reposent sur ces piliers. Les moulures qui surmontent les piliers et supportent les archi-

(1) On voit cette portion de mur dans la remise de M. G. Schuster, loueur de voitures.

voltes sont lourdes et sévères, elles se prolongent en dehors des cintres, du côté extérieur, comme celles des piliers de la nef. Les joints des piliers sont très-larges, saillants et passés au fer plat; les pierres portent des stries obliques faites par un instrument à taillant droit comme celles des arcades de la nef. Les gros murs ou piliers sont placés d'équerre, de manière à former le carré de l'intertransept.

Dans les angles rentrants formés par ces murs, qui portent les grands arcs, on a construit quatre grosses colonnes cylindriques, surmontées de chapiteaux courts ornés de damiers ou de feuilles. Sur ces chapiteaux s'élèvent quatre colonnettes ornées elles-mêmes de chapiteaux à feuilles d'acanthe, supportant quatre arcs en maçonnerie sans imbrications; sur ces arcs s'appuie une coupole hémisphérique en pierres, à assises concentriques. Il n'y a pas de pendentifs, de trompes, ni de nervures. Le problème du passage du carré au cercle a été résolu par l'architecte au moyen des quatre arcs dont on vient de parler; la coupole s'appuie directement sur ces arcs, et la maçonnerie se prolonge aux angles jusque sur les chapiteaux des colonnettes, ce qui n'a pas dû offrir de difficultés de construction, à cause du faible développement du rayon. Cette coupole n'est donc pas conforme au système byzantin, dans lequel le dôme hémisphérique repose sur quatre triangles sphériques, ayant pour génératrice la diagonale du carré de l'intertransept lui-même. Mais elle s'en rapproche, d'autre part, en ce que sa calotte est véritablement hémisphérique, élevée suivant le rayon du cercle inscrit dans le carré de l'intertransept; ce n'est point une fausse coupole octogonale comme celle de la collégiale de Loches.

Les joints des colonnes cylindriques sont bien moins larges que ceux des piliers carrés, et il est difficile de voir s'ils ont été passés au fer plat, parce qu'ils ont été remaniés; mais on peut se convaincre par un examen attentif que ceux des piliers carrés se prolongent avec leurs biseaux saillants jusque sous la maçonnerie des grosses colonnes, particularité qui ne s'explique que parce que les joints des piliers étaient destinés à être vus et n'ont été masqués qu'après coup par la construction des colonnes.

Cet intertransept est surmonté d'une tour carrée en grand appareil, avec arcatures en plein cintre, sans colonnettes ni ornements, en style du XIe siècle ; il n'y a aucune imbrication dans cette partie de l'église (1).

A la naissance de la tour, il est facile de voir la trace de deux toitures superposées ; la première très-surbaissée devait être contemporaine de la construction de la nef ; la seconde plus aiguë lui a été substituée à une époque plus récente.

Les bras de la croix sont bien marqués et se prolongent au delà de l'aplomb du mur des basses nefs. A l'extrémité du bras gauche, sous le pignon nord, se voit une ancienne porte aujourd'hui bouchée, et dont l'archivolte est imbriquée. Cette archivolte reposait sur des pieds droits surmontés de tailloirs en biseau, où l'on remarque une forte saillie, indiquant un ancien cartouche en style carlovingien, aujourd'hui masqué. Ce bras du transept était éclairé par six fenêtres en plein cintre, assez allongées, avec joints larges, et passés au fer plat ; elles ont été bouchées et remplacées par des fenêtres plus larges, elles-mêmes condamnées depuis ; les joints des archivoltes des fenêtres primitives sont colorés en rouge, mais sans imbrications. Toute cette portion de l'église est en petit appareil comme la nef, sauf les arêtiers, les archivoltes et les pieds droits des fenêtres qui sont en grand appareil, à stries obliques et à larges joints saillants. Il n'y a point de cordons de briques dans la muraille, mais on voit cependant quelques traces d'imbrications à l'angle N.-E. ; près des gros piliers les cordons de briques s'interrompent irrégulièrement, comme s'ils avaient été coupés par une reconstruction ; on trouve dans les murs en petit appareil des fragments de pierres de grand appareil brisées, et des briques ou tuiles employées comme matériaux, autre signe de remaniement.

Le bras opposé, côté sud, est aussi en petit appareil avec fenêtres en plein cintre. Il y avait comme à l'autre transept une

(1) L'original du dessin de Berthe place un cordon de briques sous l'appui des fenêtres de la nef, et un autre à la base du clocher ; c'est, je crois, pure fantaisie ; il n'y a jamais eu de briques dans le clocher qui est en grand appareil du XIe siècle. J'ai cherché avec soin le cordon de briques de la nef, et n'en ai pas trouvé de traces.

porte à l'extrémité, sous le pignon ; elle est en plein cintre, et sans imbrication. Mais on trouve quelques débris de cordons de briques dans le mur ouest de ce bras de l'église.

Les transepts sont aujourd'hui couverts d'une voûte ogivale en bois, qui enlève le jour à d'anciennes fenêtres en plein cintre, placées sous la coupole, et qui jadis éclairaient l'intertransept. Celles du côté Est sont ornées de billettes autour des archivoltes à l'extérieur du mur, aujourd'hui masqué par la voûte du chœur.

Le style du chœur est complétement différent de celui de la nef et du transept; il est d'une construction beaucoup plus récente.

En élevant ce nouveau chœur, on n'a pas entièrement détruit l'ancien, car les murs des deux premières travées sont en petit appareil ; mais ils ont été absorbés dans la seconde construction ; ils portent des voûtes Plantagenet, et l'on a plaqué contre eux des colonnes en style roman de transition; il est probable que jadis le chœur ne dépassait pas ces deux travées, et s'arrêtait à leur extrémité, terminé soit par un hémicycle, soit peut-être par un mur rectiligne ; il avait déjà une assez grande longueur pour un édifice de l'époque romane primitive. La dernière travée et l'abside sont à l'intérieur en grand appareil de tuffeau, à l'extérieur en moellonnage de schiste sans caractère.

On remarque enfin au côté gauche du chœur une sacristie ou salle capitulaire du XIIIe siècle, et du côté opposé une autre sacristie, couverte d'une assez belle voûte d'arête et qui doit être du XVIIe siècle (1).

Il est facile pour tout archéologue de reconnaître que Saint-Martin appartient à diverses époques et conserve les restes de plusieurs constructions successives. Les membres du Congrès archéologique ont été unanimes sur ce point.

A la plus ancienne construction se rattachent évidemment les parties où se remarquent des imbrications, c'est-à-dire les quatre gros piliers de l'intertransept et les grands arcs qu'ils supportent, la portion du bras nord de la croisée où se trouve une porte avec archivolte imbriquée et tailloir à cartouche

(1) Voir Congrès archéologique, tenu à Angers, en 1871, t. XXXVIII de la collection, p. 10 et suiv.

saillant, et l'ancienne façade dont une petite portion subsiste encore avec son contre-fort imbriqué ; la porte principale, aujourd'hui détruite, mais dont l'archivolte était également imbriquée, appartenait à la même construction. Les arcades de la nef, bien qu'elles n'aient pas de briques entre leurs claveaux, me paraissent aussi contemporaines de l'intertransept, car leur dernier pilier se lie parfaitement aux gros murs du transept, et les moulures de leurs impostes se rapprochent beaucoup de celles sur lesquelles reposent les grands arcs imbriqués. Telles sont donc les parties les plus anciennes de ce qui reste aujourd'hui de l'église Saint-Martin. Elles appartiennent évidemment au style roman primitif. Doit-on toutefois les rapporter à l'époque mérovingienne ou à l'époque carlovingienne ? Et si l'on se décide pour cette dernière époque, aux premiers ou aux derniers temps de la seconde dynastie franque ?

Cette question ne peut être résolue que par un examen comparatif des caractères de notre église, et des monuments dont la date est un peu mieux connue. A l'époque mérovingienne, on employait souvent des matériaux, colonnes, sculptures, chapiteaux empruntés aux édifices de l'antiquité. Cet usage donne aux églises mérovingiennes un caractère tout spécial ; elles se composent de pièces de rapport, souvent fort élégantes en elles-mêmes, mais qui s'accordent mal ensemble par leurs dimensions, leur matière, leur style : tels sont les ornements de la crypte de Jouarre, qui remonte au VIIe siècle. Au temple Saint-Jean de Poitiers, on voit à la fois des sculptures antiques, et à côté un certain système d'ornementation fait avec des briques et des pierres, dont l'agencement rappelle les bijoux cloisonnés byzantins ou mérovingiens. A Saint-Martin de Vertou, église bâtie vers la fin du VIe siècle, dans le pays nantais, il y avait des chapiteaux sculptés dans le style italo-byzantin de l'époque (1).

Les édifices mérovingiens ont encore une certaine élégance relative qui n'existe point dans notre Saint-Martin. Ici pas de colonnes, pas de sculptures, pas de chapiteaux fouillés, pas de marbres, mais seulement des piliers lourds et carrés ; pour tout

(1) Ces chapiteaux se voient au musée de Nantes.

ornement, des moulures peu délicates et des claveaux de briques. La petite rosace cloisonnée qui ornait l'ancien galbe est malheureusement détruite ; il est fâcheux qu'on ne puisse se rendre un compte exact du caractère de cet ornement, et voir s'il appartenait à la construction actuelle ou si c'était une pièce de rapport venue d'une construction plus ancienne. A Saint-Martin, nous ne trouvons pas de débris antiques, ce qui prouve qu'à l'époque où fut élevée notre église, cette mine si longtemps féconde était épuisée. Qu'on n'objecte pas l'état dans lequel se trouve aujourd'hui l'édifice, car le dessin de Berthe nous montre que les parties démolies avaient absolument le même style que ce qui subsiste. Les seuls matériaux employés ici ont été la brique et le tuffeau de Saumur pour les piliers ; le grès quartzeux ou schisteux des environs d'Angers pour les murs. Rien de luxueux dans le choix des matériaux, rien d'élégant dans leur emploi ; partout un style lourd et sévère, qui contraste singulièrement avec le caractère des constructions réputées mérovingiennes. Saint-Martin paraît même moins ancien que les églises Saint-Eusèbe de Gennes et Saint-Pierre de Savennières (Maine-et-Loire), dont l'origine mérovingienne est cependant contestée aujourd'hui.

Passons donc aux édifices carlovingiens. A l'une des séances du Congrès archéologique de 1871, M. Godard-Faultrier, partisan de la construction de Saint-Martin au IXe siècle, a fait remarquer la ressemblance des grands arcs imbriqués de cette église avec ceux de la *villa* de Chasseneuil (*Cassinologium*), près Agen. Or cette villa qui appartenait à Charlemagne, remonte au moins au VIIIe siècle, car Louis-le-Pieux y est né en 778, comme je l'ai rappelé ci-dessus (1). Cet argument a assurément une grande valeur. Cependant, l'emploi de briques entre les claveaux des archivoltes ne suffirait pas pour établir l'époque de l'église Saint-Martin et pour en fixer la date au VIIIe, ou au IXe siècle. L'usage des arcs imbriqués s'est en effet conservé dans notre contrée jusqu'à la fin du Xe siècle. Le déambulatoire

(1) Le musée d'Angers possède un dessin de la *villa de Cassinologium* donné par M. Godard-Faultrier.

de Saint-Pierre-la-Couture du Mans était orné jadis de cinq arcades imbriquées ouvrant dans cinq absidioles rayonnantes; les deux arcades formant l'archivolte des deux absidioles du transept, et celles qui surmontaient les ouvertures du triforium sur le transept, ainsi que les fenêtres du déambulatoire, étaient aussi imbriquées. Or l'église de la Couture a été rebâtie vers 996, et les sculptures en style du xe siècle s'y marient partout à des arcs portant des briques entre leurs claveaux. L'emploi d'arcades imbriquées est certainement un signe d'ancienneté, cependant il ne se présente pas d'une manière constante dans les constructions carlovingiennes. Sans parler des cryptes de Jouarre, qui sont mérovingiennes et où la brique ne se montre pas, nous remarquerons qu'elle n'a pas été employée dans la crypte de Saint-Avit, ni dans celle de Saint-Aignan d'Orléans, ni dans l'ancienne église de Germigny, aujourd'hui démolies, toutes constructions qui remontent au ixe siècle (1). A la cathédrale de Chartres, dans la crypte intérieure, elle ne paraît ni dans les murs ni aux archivoltes des fenêtres aujourd'hui bouchées, ni dans les gros piliers qui portent les voûtes de la portion circulaire de cette crypte; or cette portion est attribuée à l'évêque Gislebert qui fit agrandir la cathédrale en 858 (2). Je ne parle pas des voûtes qui ont été refaites au xviiie siècle.

Ainsi, tandis que certains constructeurs du ixe siècle et même des viie et viiie n'ont pas fait emploi de la brique, du moins dans les portions encore subsistantes de leurs édifices, d'autres l'ont employée jusqu'à la fin du xe.

La manière de placer la brique est encore à considérer. L'emploi de briques posées horizontalement entre des pierres

(1) M. Ramé, *Architecture carlovingienne ;* Bulletin monumental, t. XXVI. — M. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie religieuse; époque carlovingienne.* — M. Bouet, l'*Eglise de Germigny.*

(2) Le chevet rectiligne de la cathédrale primitive, qui remonte à une très-haute antiquité, est en petit appareil avec cordons de briques ; il ferme la crypte intérieure du côté de l'ouest, et forme la corde, tandis que le mur circulaire, du ixe siècle, forme l'arc de cet hémicycle. — Il ne faut pas confondre la crypte dont je parle et qui est aujourd'hui complétement obscure, avec celle de Fulbert (xie siècle), qui l'entoure extérieurement et que tous les touristes visitent ordinairement. Les murs bâtis au xie siècle ont bouché les fenêtres de la crypte du ixe.

de grand appareil ou de briques posées verticalement, est un double signe de décadence, ainsi que l'ont fait remarquer plusieurs membres du Congrès de 1871. Les Romains n'employaient ordinairement la brique qu'avec le petit appareil, et pour maintenir l'horizontalité des assises. Mais poser des briques entre de grosses pierres ou les poser verticalement, comme cela se voit dans les piliers de Saint-Martin, est une sorte d'abus qui n'a pas de raison d'être ; dans ce cas, la brique n'est plus qu'un simple ornement, un vrai hors d'œuvre. Au palais Gallien, à Bordeaux, au palais des Thermes, à Paris, et même au temple Saint-Jean de Poitiers, on a fait un grand usage de la brique ; mais toujours avec le petit appareil, jamais avec le grand ; il en est de même, je crois, dans la plupart de nos constructions romaines ou faites dans le système romain. Le mode d'imbrication de Saint-Martin atteste donc une époque de décadence où l'on commençait à perdre les traditions de l'antiquité.

Mais à quelle époque ce système de briquetage a-t-il commencé à être employé ? Ce fait n'est peut-être pas très-connu des archéologues.

Nous avons indiqué enfin que l'une des impostes de la porte, située à l'extrémité du bras gauche, porte un cartouche saillant. On pense que cet ornement est caractéristique du style du IXe siècle ; il a été signalé à des chapiteaux des cryptes de Saint-Avit et de Saint-Aignan d'Orléans, et à d'anciens chapiteaux de la nef, aujourd'hui démolie, de Saint-Thomas d'Epernon (1); il est reproduit plusieurs fois dans les dessins de monuments qui ornent la bible de Charles-le-Chauve (2); mais on ne sait pas au juste à quelle époque a commencé ni à quelle époque a cessé l'emploi de ce cartouche. Il est quelquefois remplacé par une double moulure qui en donne la figure sans le profil, et produit à peu près le même effet à l'œil ; ce procédé, en supprimant la saillie de l'ornement, simplifie la taille de la pierre ; il atteste la

(1) M. Ramé, *loc. cit.* — M. de Dion, *Note sur les chapiteaux de Saint-Thomas d'Epernon*, au Congrès archéologique d'Angers, t. XXXVIII de la collection.

(2) Mss. n° 1, ancien fonds latin de la bibliothèque nationale.

décadence de l'art et le défaut d'habileté de l'ouvrier. Un pilier de la crypte intérieure de la cathédrale de Chartres porte une imposte avec cette double moulure; on en voit plusieurs semblables à des piliers du narthex de Saint-Mexme de Chinon, construction postérieure au reste de l'église, et qui ne paraît pas remonter au-delà des premières années du XIe siècle. L'emploi du cartouche saillant ne suffit certainement pas pour établir qu'un édifice soit contemporain des règnes de Charlemagne ou de Louis-le-Pieux.

J'ajouterai que la forme des fenêtres primitives du transept de Saint-Martin ne paraît pas très-ancienne. Ces ouvertures qui n'ont pas de briques aux archivoltes, comme je l'ai dit plus haut, sont un peu allongées; les billettes dont quelques-unes sont ornées rappellent le style des fenêtres des églises de Saint-Généroux (Deux-Sèvres), Saint-Mexme de Chinon, Cravant (Indre-et-Loire); ces caractères me paraissent annoncer l'approche du XIe siècle, et s'éloigner du vieux système des constructions gallo-romaines et mérovingiennes.

Je ne puis cependant descendre au delà de l'an mil et attribuer à une reconstruction postérieure à la charte de Foulques Nerra, c'est-à-dire à l'an 1020, les arcs et les piliers imbriqués de notre Saint-Martin; cela me paraît par trop hardi. Le style de cette dernière époque n'admettait plus l'usage de la brique. A la chapelle du Ronceray d'Angers, terminée en 1028, il n'y a pas trace d'imbrications; on n'y trouve pas non plus de tailloirs à cartouche saillant. L'ancienne église de Saint-Rémi-la-Varenne, bâtie en petit appareil, vers l'an mil, avait un portail en plein cintre très-simple et sans briques entre les claveaux; celui de l'église du Lion-d'Angers, qui date à peu près du même temps, est orné de zig-zags, de damiers, et de demi-cercles formés avec des joints rouges, mais sans briques; il en est de même du portail de Distré, près Saumur, et de l'ancien portail intérieur, aujourd'hui masqué par le narthex de Saint-Mexme de Chinon. Ce genre d'ornementation accuse le XIe siècle ou la fin du Xe, il a un caractère moins ancien que celui des grands arcs et des portes à imbrications de Saint-Martin.

Le style de notre église est donc un peu indécis; il atteste une

époque de décadence et de transition; par certains caractères, il rappelle celui du IXe et même du VIIIe siècle, par d'autres il paraît se rapprocher du style du Xe; mais il est certainement antérieur au XIe. Si Saint-Martin est plus récent que Saint-Eusèbe de Gennes et Saint-Pierre de Savennières, il est plus ancien que les églises de Cravant, Rivière, Saint-Mexme de Chinon, Distré et le Ronceray d'Angers. On pourrait donc, tout en rejetant la légende d'Hermangarde, placer la construction des parties les plus anciennes de Saint-Martin, après les invasions normandes, c'est-à-dire vers la fin du IXe ou au commencement du Xe siècle. Cette date approximative me semble s'accorder avec les caractères architectoniques de l'édifice et les inductions historiques ne la contredisent point. Si l'on donne à Saint-Martin l'évêque saint Loup pour fondateur, et qu'on place le règne de cet évêque vers 910 ou 912, avec D. Chamart et M. Godard-Faultrier, on pourra facilement admettre que les constructions actuelles sont de son temps. Si l'on fait remonter saint Loup au VIIe siècle, avec la plupart des savants modernes, il ne faudra voir dans l'église actuelle qu'une reconstruction faite après les dévastations des Normands. Cette dernière opinion me semble la plus probable; je serais fort porté à rapporter notre église, soit au règne de Foulques-le-Roux, soit aux premières années de Foulques-le-Bon.

Mais les portions que nous avons indiquées ci-dessus sont les seules que l'on puisse attribuer soit au Xe siècle soit à la fin du IXe; il n'en est pas de même de celles dont nous allons nous occuper maintenant. Les grosses colonnes et les colonnettes qui portent la coupole sont d'une construction plus récente que les piliers imbriqués; le style des chapiteaux dont elles sont couronnées appartient incontestablement au XIe siècle. La base du clocher en grand appareil avec arcatures aveugles, sans sculptures, n'a rien de carlovingien. Toute cette partie de l'église a été évidemment construite par les chanoines, enrichis des dons de Foulques et d'Hildegarde au XIe siècle; mais le style même de cette portion de l'édifice ne permet pas de croire qu'elle ait été élevée dès l'an 1020. Un certain temps a dû s'écouler entre la charte de fondation du chapitre et les additions faites par les chanoines.

Les bras du transept et les fenêtres des basses nefs portent des traces visibles de remaniement que j'ai déjà signalées. L'ancienne porte du bras sud est certainement plus récente que la porte imbriquée du bras nord.

Quant aux fenêtres de la grande nef, il est très-difficile, dans leur état actuel, de leur assigner une date ; mais elles paraissent aussi plus récentes que celles du transept (1). Du reste, ces remaniements ne sont qu'accessoires et n'enlèvent pas à l'ensemble de l'édifice son caractère général.

On attribue au roi René le chœur de l'église Saint-Martin (2); mais cette tradition est encore inadmissible. Cette construction est beaucoup plus ancienne ; ses fenêtres en plein cintre, ses voûtes cupoliformes à larges nervures, ses formerets en ogive, ses élégantes colonnettes à chapiteaux historiés, son abside en crousille portent le cachet des dernières années du XIIe siècle ou des premières du XIIIe. Cette portion de Saint-Martin doit être à peu près contemporaine du transept de Saint-Maurice. Il n'y a pas d'erreur possible sur ce sujet pour aucun archéologue. Le chœur de Saint-Martin n'a rien du style flamboyant, usité au XVe siècle. Il est vrai que le roi René a fait réparer l'église Saint-Martin ; Bourdigné le dit, et comme il vivait à une époque très-rapprochée, son témoignage a ici une grande valeur, bien qu'il ne faille pas prendre ses paroles à la lettre :

« La royale église de monseigneur saint Martin d'Angiers, dit-il, ja par antiquité ruyneuse et démolie fist réparer et remettre en estat... (3). »

Ce texte est empreint d'une certaine exagération.

L'église n'était pas démolie puisqu'elle est toute entière de diverses époques antérieures au roi René ; mais le roi la fit réparer et remettre en état. On peut lui attribuer les charpentes actuelles, qui sont en angle aigu, et ne remontent certainement

(1) Leurs appuis qui subsistent encore sont en tuffeau de Cunault, comme les gros piliers cylindriques, tandis que les piliers carrés de l'intertransept et de la nef sont en tuffeau de Montsoreau.

(2) *Péan de la Thuilerie*, édit. Port, p. 282. — Voir pour les détails relatifs à Saint-Martin, cet intéressant ouvrage, p. 280 et suiv.

(3) *Chron. d'Anjou*, 3me partie, chap. 19.

pas à la construction première ; les tirans que l'on voit encore dans les bras de la croisée sont à pans coupés et ont bien le cachet du XVe siècle. Il y a aussi dans le chœur un *sacrarium* et quelques reprises en style flamboyant qui sont de ce temps.

La prétendue reconstruction faite par le roi René s'est donc bornée à fort peu de chose en réalité. Bourdigné ne lui attribue qu'une réparation générale, sans désigner le chœur plutôt qu'une autre partie. Des antiquaires, peu au courant des styles anciens, en ont conclu que cette portion, évidemment plus jeune que le reste, était son œuvre ; de là cette attribution soit-disant traditionnelle, bien qu'elle ne remonte pas au-delà du XVIe siècle. Si elle eût existé de son temps, Bourdigné l'eût relatée et se fût exprimé autrement qu'il ne l'a fait.

Je regrette de ne pouvoir pas arriver, en ce qui concerne l'origine de notre ancienne collégiale, à une conclusion plus positive. L'étude des monuments antérieurs à l'an mil laisse bien des doutes et des incertitudes dans l'esprit des archéologues ; la science n'est pas encore complétement faite sur ce point. Cependant mieux vaut avouer son ignorance que perpétuer une erreur en la prenant pour la vérité. Rien n'arrête plus les progrès de l'archéologie que les dates erronées données à certains monuments et admises sans examen ; il faut commencer par rétablir la vérité historique, ou tout au moins montrer où est l'erreur ; c'est le point de départ nécessaire de toute étude archéologique sérieuse. En ce qui concerne Saint-Martin, je crois avoir déblayé le terrain ; de plus savants que moi retrouveront peut-être la trace effacée de sa première fondation : il est bon quelquefois de savoir ignorer.

G. D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'appel, Président de la Commission archéologique de Maine-et-Loire.

LA PHILOSOPHIE EN ANJOU

ESQUISSE HISTORIQUE

I. — ORIGINES.

L'historien Bourdigné raconte gravement qu'Angers fut bâti l'an 344 après le déluge, sous Sarron, troisième roi des Gaules, « lequel institua en son royaulme les premières estudes et Universitez ; » que de lui vint une secte de philosophes nommés *Sarronides*, et qu'après la guerre de Troie, les successeurs de ces philosophes ou théologiens étant plus adonnés aux lettres qu'occupés d'entretenir leur ville, « les édifices et habitacles allèrent en décadence et furent remis sus par une compagnie de Troyens (1). » Nous ne songions certes pas à remonter aussi haut dans cet aperçu général de la philosophie en Anjou, eussions-nous rencontré chez les auteurs d'avant l'ère chrétienne, César, Diodore de Sicile ou les autres, quelqu'un des textes auxquels s'en réfère le chroniqueur du XVIe siècle, mais que la critique moderne n'est pas parvenue à découvrir. Laissons donc de côté, au moins ici, le dire de Bourdigné.

Pour une cité qui n'a pas eu, comme Marseille, Lyon, Bordeaux et Poitiers, la bonne fortune de voir naître ou se fixer dans son sein un Salvien, un Sidoine Apollinaire, un saint Hilaire, l'éveil de l'esprit philosophique et littéraire ne commence véritablement qu'au temps de Charlemagne. Encore, en ce qui concerne particulièrement notre province, l'histoire ne nous dit-elle pas les noms des Angevins qu'Alcuin, le maître de dialectique du grand empereur, a pu former comme professeurs ou comme élèves, soit dans l'école du Palais, soit dans celle de Saint-Martin de Tours.

Nous pourrions en dire autant pour Scot Erigène, ce disciple posthume de la philosophie alexandrine et cet ancêtre de la scolastique qui fleurit à la cour de Charles-le-Chauve, si un écrit

(1) *Chroniques d'Anjou et du Maine*, chap. 2 et 7.

de sa main, échappé à la barbarie des derniers carlovingiens, n'avait plus tard servi d'occasion à l'hérésie du trop fameux Bérenger ; celui-ci, par ordre du concile, dut brûler avec son propre livre celui du maître dont il se réclamait. Constatons toutefois qu'il s'agit ici d'un traité sur l'Eucharistie et non du *De divisione naturæ* de Scot Erigène, c'est-à-dire de théologie et non de philosophie ; que Bérenger n'enseigna pas à Angers comme maître-école (ce point n'est plus aujourd'hui en discussion); que l'objet des leçons qu'il y donna ne fut pas même la dialectique, mais la grammaire : *Idus Januarii obiit Berengarius grammaticus, istius ecclesiæ archidiaconus*, disait l'obituaire de la cathédrale à l'année 1088 (1).

II. — PHILOSOPHIE AU XIe SIÈCLE.

Nous sommes au onzième siècle. Dès sa première moitié, des élèves de saint Fulbert de Chartres, répondant à l'appel de l'évêque Hubert de Vendôme, avaient ouvert l'école qui devint, avec le temps, l'Université d'Angers, et des études régulières avaient commencé. Bérenger, disciple lui-même de l'école de Chartres, mais qui résida d'abord à Tours, fut précédé dans nos murs par Bernard, le premier maître-école, par Sigon, depuis abbé de Saint-Florent, par Regnauld, Bernier et Jean. On comptait parmi ceux-ci des philosophes, à commencer par Bernard, que mentionnent les titres de l'abbaye de Cormery (année 1054) : c'est à propos de Robert l'Angevin, leur abbé, *fratris illius Bernardi qui in Andecava civitate studiis philosophiæ effloruit.*

A la fin du XIe siècle, un autre professeur de l'école d'Angers, Gérard dit de Loudun, est célébré comme un nouvel Aristote par Baudry, abbé de Bourgueil, qui l'avait eu quelque temps dans son monastère :

Nam nobis alter fulsit Aristoteles.

(1) Nous suivons surtout dans cette première partie de notre travail l'*Histoire de l'Université d'Angers* de Pierre Rangeard, que MM. A. Lemarchand, bibliothécaire de la ville, et Barassé, imprimeur-libraire, sont en train de donner au public et dont le premier volume a paru. Elle s'arrête à l'année 1420.

Si nous sommes réduits pour ces deux noms, et les autres que nous avons cités, à de simples témoignages, nous possédons quelques-uns des ouvrages de Marbode qui devint maître-école, environ 1075. C'était surtout un rhétoricien, et il a écrit en vers autant qu'en prose; mais on peut entrevoir par ses écrits ce qu'était l'étude de la philosophie avant l'avénement de la scolastique.

Laissant de côté son traité *De ornamentis verborum*, nous nous attacherons à son poème didactique intitulé : *Liber decem capitulorum*. L'auteur y donne son sentiment sur les problèmes de l'origine, du souverain bien et de la destinée de notre âme. Voici les conclusions :

VIe Chapitre. *De fato et genesi*, contre l'astrologie judiciaire :

Ne tamen omnino fatum genesimque repellam,
Esse meum fatum Summi Patris assero verbum,
A quo cuncta regi debent quicumque fateri;
Ingenitamque mihi dico genesis rationem
Et libertatem qua quo volo tendere possum,
Sponte malum vel sponte malum sine sidere patrans.

VIIe Chap : *De voluptate*.

Quapropter stultos Epicuri respue sensus,
Qui cupis ad vitam quandoque venire beatam ;
Sperne voluptates inimicas philosophiæ,
In grege porcorum nisi mavis pinguis haberi....

VIIIe Chap : *De vera amicitia*.

Obtinet ergo locum deitas super omnia primum;
Proxima stat virtus ; post quam numeretur amicus,
Quo melius post illa duo nihil esse putamus (1).

---

(1) Les écrits de Marbode ont été joints par le bénédictin Dom Beaugendre à ceux d'Hildebert de Lavardin (Paris, 1708, in f°); et ce n'est pas seulement analogie des genres qui disposait à les rapprocher. Hildebert avait étudié sous Bérenger, et Marbode a pu être, sinon son maître, au moins son compagnon d'études. Lui-même a composé un traité philosophique sous le titre de *Moralis philosophia*, et un résumé en vers de cet ouvrage : *Libellus de quatuor virtutibus vitæ honestæ*.

Cette doctrine, on le voit, est saine sans être savante, et l'auteur se montre à nous plus littérateur que philosophe. La latinité de ses poésies, d'assez courte haleine et, pour ainsi dire, aphoristiques, est d'ailleurs claire et correcte, et l'on éprouve en les lisant le plaisir de se trouver une dernière fois en face d'un élève de l'antiquité classique, au moment où celle-ci va céder la place au jargon de la scolastique.

III. — DU XIIe AU XVe SIÈCLE : PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE.

On varie sur l'époque de l'avénement de cette philosophie. Les uns la font remonter à Scot Erigène, le maître de Bérenger, qui avait proclamé l'identité de la philosophie et de la religion, sauf à soumettre à ses jugements philosophiques les questions religieuses. D'autres l'ajournent jusqu'au temps où la métaphysique et la logique d'Aristote prévalurent sur les autres doctrines et les firent disparaître de la scène, grâce au nombre et à la subtilité de leurs commentateurs arabes ou chrétiens. Enfin, une opinion mitoyenne, née de nos jours, en trouve l'origine dans la célèbre querelle des réalistes et des nominaux, qui éclata au commencement du douzième siècle avec Roscelin, et avec Abailard, son adversaire non moins que son élève (1). En nous attachant à cette dernière solution, nous pouvons encore, appuyé sur les recherches érudites de P. Rangeard, ne pas sortir de l'Anjou, le terrain que nous avons choisi pour notre étude.

On sait que, par une application exagérée du réalisme, Gilbert de la Porrée, qui fut et mourut évêque de Poitiers, faisait de la toute-puissance, de la souveraine justice et des autres attributs divins des entités distinctes de Dieu lui-même. Il n'échappa même à la condamnation de sa doctrine qu'en la rétractant à Rheims, sous la pressante argumentation de saint Bernard. Précédemment, en 1140, il avait assisté au concile de Sens, où furent condamnées les erreurs d'Abailard, et une tradition rapportait qu'au début des sessions le célèbre dialecticien, rencontrant

(1) V. Cousin, *Fragments philosophiques*. Ed. in 8°, 1840. t. III, p. 89-90.

Gilbert dans l'enceinte où il comparaissait lui-même pour être jugé, l'avait apostrophé par ce vers :

Nam tua res agitur, paries quum proximus ardet,

voulant exprimer par là que la doctrine de son juge n'était pas non plus irréprochable. Il y avait cependant entre les deux la différence du nominalisme au réalisme.

Voici maintenant le rapprochement que fait Rangeard. Dans son *Introduction à la Théologie*, liv. II, chap. 5 et 8, Abailard, dénonçant, pour excuser ses témérités, plusieurs docteurs contemporains dont les opinions sont comme les siennes sujettes à discussion, ajoutait : « Tertius in pago Andegavensi multa catholicæ fidei vel sanctis doctrinis adversa non solum tenet, verum etiam docet...; potentiam Dei, justitiam, misericordiam, iracundiam, res quasdam et qualitates ab ipso diversas sicut et in nobis constituit. » De ce que ces doctrines, qui sont bien celles de Gilbert, ont été enseignées « in pago andegavensi », Rangeard conclut que celui-ci a été professeur à Angers, et fixe approximativement l'époque de son professorat à l'année 1121, au temps où Raynaud de Martigné était évêque et Ulger maître-école (1). La conjecture nous paraît plausible. Nous ne devons pas taire cependant qu'il n'en est pas fait mention dans la notice consacrée à Gilbert de la Porrée par l'*Histoire littéraire de la France*, quoique Dom Rivet, son auteur, ait connu le travail de Rangeard, et le cite ailleurs avec éloge. Le silence des autres biographes sur le séjour de Gilbert à Angers est également complet (2).

(1) *Histoire de l'Université d'Angers*, t. I, p. 90-92; II, p. 104 et suivantes.

(2) Il faut avouer aussi que Rangeard, ardent à la découverte des lettrés angevins, n'est rien moins que sobre de conjectures du même genre. Ainsi, rencontrant sur sa route, en 1040, un maître-école d'Angers du nom de Jean, il se demande si ce n'est point « le savant du même nom, auteur de la secte des Nominaux et qui, suivant un écrivain du temps, eut pour sectateurs, Robert de Paris, Roscelin de Compiègne, Arnoul de Laon. » Ce qui paraît certain, c'est que ce Jean était de Chartres comme les fondateurs de l'école d'Angers ; et l'on croit d'autre part que Roscelin dit de Compiègne était né en Bretagne. Celui-ci n'était pas d'ailleurs sans relations avec l'Anjou, puisqu'il a écrit une lettre contre Robert d'Arbrisselle qui y avait enseigné et y faisait habituellement sa résidence. M. V. Cousin, ouvrage cité, p. 119 et suivantes, dit quelques mots de Jean et de ses rapports avec Roscelin.

L'épiscopat d'Ulger (1125-1148) fut très-favorable aux études. Il continua de surveiller son école, mais avec l'autorité et l'influence que lui donnait son nouveau titre. Il encouragea la fondation à Angers de prieurés et d'hôtels, où les clercs des abbayes plus ou moins distantes venaient passer le temps de leurs études. Il passe aussi pour avoir essayé, à l'imitation apparemment de l'Université d'Oxford, de quelque chose de semblable aux degrés académiques. Cela prouverait, tout au moins, que les arts du Trivium et du Quadrivium étaient généralement cultivés dans sa ville épiscopale; car sur quelle autre base auraient pu s'y faire alors des examens publics? La dialectique devait donc y avoir sa place comme les autres sciences, en un temps surtout où l'abbé de Saint-Florent, Etienne Ier, est loué comme *tout philosophe*, et où Jean de Salisbury s'apprête à féliciter le successeur d'Ulger de sa philosophie tant pratique que spéculative. Toutefois, c'est à partir de cette époque que la culture du droit canonique et même du droit civil commence à dominer dans la province, grâce à la faveur dont l'entourent les comtes d'Anjou d'abord et plus tard les rois de France. A partir de 1150, nous ne rencontrons que de loin en loin dans nos documents et nos chroniques les traces de la philosophie, qui a pris définitivement son siége dans l'université de Paris.

Les dernières années du douzième siècle voient l'enseignement de Pierre Lombard, le *maître des sentences;* le treizième est illustré par celui d'Albert-le-Grand, de saint Thomas-d'Aquin et de saint Bonaventure, tous commentateurs d'Aristote, les deux premiers dominicains et le dernier franciscain, que ses propres disciples ne tarderont pas à délaisser pour Duns Scot, l'un des leurs aussi, mais plus fidèle à l'esprit péripatéticien, lequel devient décidément le caractère de la philosophie du moyen âge.

Angers déjà célèbre par ses abbayes bénédictines de Saint-Aubin, de Saint-Serge et de Saint-Nicolas, sœurs et bientôt héritières de celles de Bourgueil et de Saint-Florent, donne asile (1220 à 1236) aux frères prêcheurs et mineurs représentants des ordres de Saint-Dominique et de Saint-François. Les religieux Carmes les suivent de près, et les ermites de Saint-Augustin s'installent à leur tour en 1307.

C'est à l'ombre de ces monastères que se réfugia et fleurit plus ou moins complétement la philosophie angevine. Si le nombre des manuscrits du XIIIe et du XIVe siècles qui existent à notre bibliothèque permet d'affirmer qu'elle était alors cultivée, ils ne font connaître aucun nom de professeurs ayant enseigné dans nos murs. Quant aux écoles séculières où l'étude de la philosophie se joignait à celle des humanités, nous n'en découvrons qu'une seule. C'est sous l'épiscopat de Guillaume Lemaire (1290-1314); elle était établie sur la paroisse Saint-Pierre et tenue tout à fait vraisemblablement par des ecclésiastiques (1).

En ce temps, du reste, il faut le dire, la prééminence de l'enseignement du droit sur tous les autres s'accuse de plus en plus. Le génie angevin habile à raisonner comme à discourir, mais clair et positif plutôt que profond ou subtil, trouvait là une manière d'étude plus assortie à sa nature propre, à son caractère, de même qu'un moyen de fortune souvent rapide. Lorsqu'en 1364 l'École ou l'Étude générale d'Angers, *Studium generale, Universitas studii*, fut reconnue par le roi Charles V sous le nom d'Université, elle ne fut composée que de la seule faculté des droits.

Cependant l'influence des Universités devenait considérable au dehors comme au dedans; elles faisaient prévaloir leur avis dans le conseil du roi et avaient aux conciles généraux leurs représentants autorisés. A Angers, d'ailleurs, avec l'encouragement des souverains particuliers de la province, les maîtres recommandables par leur savoir s'habituaient à prendre le titre le plus élevé. Tout se préparait ainsi pour une extension aux autres études des priviléges de l'Université. Elle eut lieu par la sanction que les deux puissances donnèrent en 1432 et 1433 à l'agrégation de trois nouvelles facultés.

Parmi ceux qui la sollicitèrent, on doit citer Mathieu Ménage qui, le premier, fut chargé de l'enseignement de la théologie dans l'Université agrandie. Il avait professé la philosophie en celle de Paris, et, venu à Angers vers 1418, il y avait vraisemblablement apporté les traditions et les leçons de la grande école qu'il avait

(1) *Histoire de l'Univ. d'Angers*, t. Ier, p. 183.

un moment gouvernée comme recteur. Aristote et son commentateur saint Thomas y régnaient alors à peu près sans contestation. Ce sont eux qui, vont être, pendant plusieurs siècles, les initiateurs et les guides officiels de la Faculté des arts d'Angers. On doit le reconnaître, en effet, l'avénement complet de la philosophie moderne n'a guère eu lieu avant le second tiers du XVIIIe siècle. Jusque là il y a seulement, et par intervalles, partage de la domination entre la scolastique et les doctrines rivales.

IV. — SCOLASTIQUE (*suite*) ET RENAISSANCE.

On ignore les détails des premiers actes de la Faculté et les noms de ses premiers professeurs. On sait seulement qu'en 1454 elle avait pour doyen Jean Dabart, curé de Sainte-Marie d'Alençon, thomiste fervent qui possédait la plus grande partie des œuvres du docteur Angélique et avait lui-même composé un traité sur son *De animâ* (1). Angers n'avait pas songé à garder pour elle le franciscain Nicolas d'Orbellis, qui se fit connaître en ce temps par de nombreux ouvrages philosophiques. Mais, professeur en l'Université de Poitiers, de la même date que la nôtre, il n'était probablement pas sans rapports avec sa patrie. Il avait, entre autres écrits, fait un commentaire sur les *Summulæ logicales*, de Pierre d'Espagne, texte qu'il fallait avoir entendu pour être admis au baccalauréat dans la Faculté des arts d'Angers (2).

---

(1) La bibliothèque d'Angers a recueilli un certain nombre de ses manuscrits, et aussi quelques feuillets du Commentaire de cet ancien professeur : **Quæstiones Magistri Johannis Dabart super librum S. Thomæ de anima*, mss. 405. — Nous désignerons ordinairement par une astérisque (*) les ouvrages qui se trouvent dans notre dépôt public, dont le catalogue est en partie publié.

(2) Nicolas d'Orbellis mourut à Rome en 1475. Il était tout à fait célèbre du temps de Rabelais qui, dans son *Pantagruel* (Liv. III, chap. 7), fait en quelque sorte de lui le commentaire incarné. L'auteur avait évidemment trouvé le nom de d'Orbellis en honneur dans son couvent des cordeliers de la Baumette. Enfin, suivant Cl.-Gab. Pocquet de Livonnière, son portrait se voyait encore en 1730, chez les frères du même ordre, dans leur maison d'Angers. — Quant aux préférences philosophiques de ce docteur, elles nous sont indiquées par ce vers de son épitaphe :

Me scotista colit, me sophos omnis amat.

On peut consulter sur lui, Luc Wadding, *Annales minorum*, t. XIV et XV, et *Scriptores ordinis minorum*, à son nom.

Nous possédons les statuts de ce corps rédigés cinquante ou soixante ans après sa fondation. Ils furent modifiés pour quelques points, en 1616; mais ce qui concerne l'enseignement ne fut pas touché, quoique bien suranné déjà et probablement inexécuté. Dans ceux de 1483 ou 1494, la philosophie domine tout; il n'y est pas question de Priscien, ni de Donat, du Grécisme, ni du Doctrinal. On semble laisser aux pédagogies ou colléges ce que Bourdigné appela un peu plus tard « grammayre, poëterie et orateurerie, tant en langue grecque que latine. » Le programme tracé aux futurs licenciés, c'est-à-dire aux maîtres ès arts, énumère longuement la plupart des traités d'Aristote, à commencer par ceux qui forment l'*Organon*. Quelques aperçus d'astronomie et un petit nombre de propositions d'Euclide s'y mêlent seulement (1).

Pendant la dernière moitié du XVe siècle s'est annoncée la Renaissance qui fera surtout l'honneur de l'âge suivant. Mais ce renouvellement des lettres et des arts tarde un peu à s'étendre à la philosophie, où la parole appartient toujours à Aristote et à ses interprètes. Le véritable promoteur de la Renaissance en Anjou, le roi René, recommande du nom de ce « très-saige et très-philosophe, » l'ouvrage de sa vieillesse, l'*Abuzé en court*. Ajoutons que, si deux ouvrages de Cicéron et particulièrement le *De officiis* (2), furent les premiers produits angevins de l'invention de l'imprimerie, la scolastique tint aussi sa place parmi nos

---

(1) Voici dans son entier le texte de ce programme : *In logica, librum prædicabilium Porphyrii, librum prædicamentorum Aristotelis; duos libros περὶ ἑρμηνείας duos libros priorum, duos posteriorum, quatuor primos topicorum et duos elenchorum; In philosophia, octo libros physicorum, tres de cœlo, duo de generatione, tres meteororum, tres de anima, libros de sensu et sensato, de memoria et reminiscentia, de somno et vigilia; In metaphysicis sex libros ad minus, non computato tertio; In philosophia morali sex ethicorum ad minus; In astrologia, librum de sphæra integre; et primum librum Euclidis, saltem quoad majorem sui partem, id est usque ad vigesimam propositionem, vel quindecimam ad minus.* (*Statuta famosæ Facultatis artium liberalium Universitatis Andegavensis*, art. 43 et 30. Archives de la préfecture de Maine-et-Loire, série D. 6.)

(2) *Ciceronis officiorum libri III, et alii libelli cum commentariis Petri Marsi et aliorum;* MCCCCXCVIII, in-f°. — L'autre ouvrage intitulé : *Rhetorica nova*, est rapporté par le *Manuel du libraire*, de Brunet, à l'année 1476.

incunables. On distingue au nombre des livres publiés à Angers, en 1528, les commentaires de Mathurin Lebret, dits *le Petit Scot de Laval*, sur les livres des sentences (1). On continuait ainsi, au couvent des Cordeliers, où Lebret exerçait les fonctions de lecteur, les traditions de Nicolas d'Orbellis.

Voici qu'enfin se montre par quelque coin, au sein de notre province, une doctrine philosophique renouvelée des grecs, comme le sont, en général, celles du XVIe siècle. Platon y partage, un moment, avec les péripatéticiens, le sceptre de la philosophie.

Le moyen âge, à partir du XIe siècle, n'avait plus connu du maître d'Aristote, sauf la traduction latine du Timée par Chalcidius, que les fragments insérés dans les Saturnales de Macrobe et les citations de saint Augustin. Après un intervalle de quatre cents ans, le cardinal Guillaume Fillastre, né à Huillé près Durtal, en Anjou, et mort à Rome en 1428, traduisit, assurent ses biographes (2), plusieurs écrits de Platon. Quoiqu'il ait pu savoir le grec et converser de cet auteur avec des savants venus de Constantinople en Italie, on serait curieux d'apprendre quels dialogues, et en quel nombre, il a pu ainsi connaître et répandre quinze à vingt ans avant Gémiste Pléthon et Bessarion. Mais, au milieu du XVIe siècle, on possédait, depuis longtemps déjà, par l'édition de Marsile Ficin, les œuvres du chef de l'Académie, et, de plus, un professeur du collége royal, Louis Le Roy, donnait, aux applaudissements de Joachim du Bellay (3), l'exemple de les traduire et de les commenter en français. Ce fut alors que

---

(1) *Mathurini Lebret ordinis minorum Lectura in primum et secundum librum sententiarum Scoti, dicta Parvus Scotus Lavallensis; Andegavi*, Clém. Alexandre, 1528, in 4°. — *Lectura in quartum librum sententiarum Scoti;* même date et même format. — Voyez sur ce personnage, outre le *Scriptores ordinis minorum*, M. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine.*

(2) V. La *Gallia christiana* et Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. II.

(3) Le poète angevin est nommé dans le « *Sympose de Platon* (le banquet), Paris, 1559, in-4°, comme ayant mis en vers français « plusieurs passages des meilleurs poètes grecs et latins cités aux commentaires. » Il nous semble que la part de Du Bellay dans l'ouvrage se réduit aux éloges en vers français et latins qui figurent au dos du titre.

deux angevins, Pierre de Trédéhan (1) et Jean Lemasle (2) firent paraître à peu d'années d'intervalle deux nouveaux dialogues, le Théagès et le Criton. Un avocat d'Angers, François Le Tort, publiait vers le même temps en latin d'abord, puis en français, un choix d'extraits des traités moraux de Plutarque (3).

---

(1) Pierre de Trédéhan, poète, natif d'Angers, publia à Lyon, où il était correcteur d'imprimerie, une traduction en vers, faite sur la version latine de Marsile Ficin, du *Théagès ou de la sagesse, dialogue de Platon*, 1564, in-8°. — Il était protestant, et, ayant échappé aux massacres de la Saint-Barthélemy, il réussit au mois de novembre 1572 à gagner Genève. Il y fut nommé régent et obtint gratuitement les droits de bourgeoisie. C'est dans cette ville qu'il traduisit en vers les quatre premiers livres de l'Enéide (1574), les Bucoliques et les Georgiques (1580). — Voyez Haag, *La France protestante*.

(2) Jean Lemasle était né à Baugé, vers 1533. Venu à Paris après ses premières études, il avait reçu les leçons de Turnèbe et de Dorat. Il revint plus tard dans sa ville natale pour y exercer l'office d'enquesteur. Il était poète, et ce ne fut que sur la fin de sa vie qu'il fit à la philosophie une part dans ses travaux. Accusé d'un crime capital, il s'était volontairement constitué prisonnier à la Conciergerie, pour provoquer le jugement de son affaire par le Parlement de Paris. Comme il trouvait de l'analogie entre sa position et celle de Socrate, il écrivit dans sa prison une traduction avec commentaire du Criton de Platon, et y ajouta, en vers français, une vie de ce philosophe. Il déclare avoir imité la manière de Louis Leroy et félicite son auteur de ce qu'*il éclaire* maintenant *les esprits en notre France....*

> Où il commence à parler à chacun
> En maternel et langage commun
> Par Regius, qui le sien grégeois style
> Y rend à tous familier et facile.

L'ouvrage de Lemasle est intitulé : « *Le Criton, ou ce qu'on doit faire.* » Paris, 1582, in-4° de 183 pages.— L'érudit et bienveillant conservateur de la bibliothèque d'Angers, M. Lemarchand, a publié sur Jean Lemasle, dans la *Revue de l'Anjou* de 1852, une notice où nous avons puisé quelques-uns des détails ci-dessus.

(3) « *Thesaurus Plutarchi Cheronæi, gravissimi philosophici et historici super moralia opera.* Paris, Jean Poupy, 1577 ; deux tomes in-8° de 572 pages. L'auteur donna lui-même son livre en français l'année suivante sous le titre de : *Trésor des Morales de Plutarque*, 1578. Duverdier de Vauprivas qui le mentionne, ajoute pour compléter la liste des ouvrages de Le Tort : *Gnomologia, seu repertorium sententiarum ex optimis probatissimisque autoribus excerptum et in locos communes digestum. Parisiis, in-16, apud Joannem Poupy*, 1581.

On ne sait guère de François Le Tort que ce qu'il nous en apprend lui-même en son livre, savoir : qu'il était reçu avocat, et que précepteur domestique du fils ou des fils de François Grimaudet, il a entrepris sa publication pour l'instruction de ses élèves. Il se laisse comparer à Aristote dans des vers latins que l'aîné de ceux-ci lui adresse. Au demeurant, il n'a fait, au moins dans son premier ouvrage, que choisir des passages dans le texte de son auteur et découper ensuite en morceaux la traduction de Xylander ou les *Adversaria* de Turnèbe.

On sait que l'époque de la Renaissance, qui a propagé la connaissance des anciens systèmes, a eu aussi pour résultat la création de plusieurs ouvrages originaux où l'érudition n'est plus employée qu'avec sobriété et discernement. Nous pouvons signaler dans ce genre les ouvrages de Pierre de la Primaudaye, intitulés : *Académie française*. Ils appartiennent à l'école de philosophie morale dont l'auteur du *Traité de la sagesse* est le principal représentant. Venu à deux reprises en Anjou comme prédicateur, Charron a pu connaître notre écrivain; peut-être même a-t-il emprunté quelques idées à ce devancier, comme il avoue l'avoir fait à l'égard de plusieurs, indépendamment de Montaigne (1).

Le XVIe siècle, tout en ouvrant à la philosophie de nouvelles sources, rendait plus complète la connaissance que l'on avait eue jusque là des ouvrages d'Aristote. De 1550 à 1630, on essaya en diverses contrées, mais surtout en Italie, de rajeunir sa doctrine. Le français Théophraste Bouju, d'une famille angevine, s'unit à ces efforts par la publication d'un important ouvrage sous le titre de : * *Corps de la philosophie,* que l'on a à tort considéré comme une traduction d'Aristote. C'est une composition originale et savante, où la doctrine du maître est exposée suivant un plan un peu nouveau, et qui est rédigée en français dans un bon style. Elle ne paraît pas avoir eu à Angers, ni même en France, l'accueil qui lui était dû. Ce qui fait à nos yeux le mérite de l'ouvrage, est peut-être ce qui en empêcha alors le succès, et son labo-

(1) Les titres et le contenu des ouvrages philosophiques de cet auteur : * *Académie française*, 1573, 1577, 1581 ; — * *Suite de l'Académie française*, 1580 ; — * *Philosophie chrétienne*, 1598, nous apprennent qu'il était angevin, né vers 1541, seigneur de la Primaudaye et de Ballée, en Anjou ; qu'il fut élevé, ainsi que trois de ses amis, par un vieux gentilhomme ; que, sur la fin de leurs études, ils formèrent sous sa présidence, et avec l'assistance de leurs parents, une académie dont les entretiens, interrompus quelque temps par les guerres de religion où les quatre jeunes gens eurent du service, furent ensuite repris et rédigés par l'un d'eux (c'est l'*Académie* du sieur de la Primaudaye). L'auteur était calviniste. *La France protestante*, de Haag, donne d'ailleurs les titres de plusieurs écrits de polémique religieuse qu'il composa vers la fin de sa vie. Le dernier est de 1611.

rieux auteur n'a pas même eu l'honneur d'une biographie (1).

Ce n'est pas que le péripatétisme et ses représentants eussent cessé alors d'être au premier rang. Le professeur du collége d'Anjou, Charles Bautru (2), le carme François de la Croix (3), le génovéfain Jean Fronteau (4) le prennent tous pour guide de

(1) Nous serions tenté de lui en faire une, si nous étions assuré que, personnellement, il a résidé une partie de sa vie en Anjou. Fils naturel de Jacques Bouju, de Châteauneuf-sur-Sarthe (Voyez ce nom dans le *Dictionnaire* de M. C. Port), on ne connaît, quant à lui, ni le lieu ni la date de sa naissance. Son père, magistrat et homme lettré, lui donna une bonne éducation, et les Bouju, ses frères, le reconnurent pour un des leurs. Théophraste Bouju entra dans les ordres et, protégé par le cardinal du Perron qu'il avait aidé dans ses travaux, il devint aumônier d'Henri IV. Il le fut ensuite de Louis XIII, et c'est à lui, ainsi qu'à la reine-mère, qu'il a dédié en 1614 son principal ouvrage, où, tout en suivant la doctrine d'Aristote, il fait une part aux opinions modernes, entre autres, à celles de Machiavel et de Bodin qu'il combat l'un et l'autre. On cite encore de lui plusieurs écrits de polémique anti-protestante. Il mourut à Paris, et en 1621, comme nous l'induisons d'une copie de son testament qui se trouve aux *Archives départementales de Maine-et-Loire*, série E. Nous renvoyons pour les autres détails aux *Pandectes*, de Claude Ménard, mss. 875 de la Bibl. d'Angers.

(2) Charles Bautru, dit le prieur des Matras, enseignait la philosophie au collége d'Anjou, en 1624, lorsque l'établissement passa entre les mains des PP. de l'Oratoire. Il protesta contre cette intrusion au nom de la Faculté des arts et, à ce qu'il semble aussi, de l'Université dont il était procureur, et se rendit à Paris pour y soutenir ses réclamations de sa présence. Il revint plus tard, n'ayant rien obtenu, et mourut à Angers en 1648. On a de lui, signée du titre de professeur en théologie, une copieuse dissertation latine sur un point de la doctrine de saint Thomas : *Disputatio ad articulum IIII quæstionis 76ª tertiæ partis summæ theologicæ divi Thomæ Aquinatis*. Angers, 1638, in-4°. C'est un traité de l'Eucharistie, que l'on dit (peut-être à tort) avoir été donné en français par l'auteur. Une partie de cet ouvrage est consacrée à discuter la doctrine d'Aristote sur l'étendue ou la quantité, et les textes grecs y abondent comme des protestations de péripatétisme. De plus, Bautru, quoique instruit et bon latiniste, fait l'éloge de la barbarie scolastique, à l'encontre de ceux qui veulent orner la théologie d'agréments empruntés à la langue de Salluste et de Cicéron.

(3) François de la Croix, angevin, fit profession chez les Carmes d'Angers dans les premières années du siècle, se livra chez eux jusqu'en 1611 à l'enseignement de la philosophie et de la théologie, et écrivit en latin des commentaires sur Aristote. Après avoir rempli plusieurs missions, il se retira, de l'agrément de ses supérieurs, et mourut curé de Thouarcé, en 1625. Son nom de famille n'est pas bien connu ; il passait pour être de noble extraction.

(4) Fronteau, né en 1614, était fils d'un notaire d'Angers. Après y avoir fait ses humanités au collége de l'Oratoire, il avait reçu des Jésuites de la Flèche l'enseignement philosophique ; il le donna ensuite lui-même chez les chanoines de Sainte-Geneviève, et publia, en 1610, l'ouvrage intitulé : *Summa totius philosoph æ ex D. Thomæ Aquinatis doctrinâ*. In-f°, Paris. Il l'a tiré, suivant quelques critiques, des cahiers du péripatéticien Alamandus. — Fronteau qui a beaucoup écrit, et qui passait pour parfait linguiste, devint, comme représentant de

leur enseignement ou pour objet de leurs travaux; et, dans le couvent des Cordeliers, dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler, l'engouement pour cette doctrine va à ce point que le lecteur de philosophie enchérit par ses inventions mnémoniques sur celles du fameux Raymond Lulle. Il imagine de faire apprendre la logique en trente ou soixante jours, au moyen d'un jeu de cinquante-deux cartes (1).

D'autres cependant traitaient la philosophie d'une manière plus sérieuse. Un procureur du roi à l'élection d'Angers, Jean-Baptiste Poisson, avide de nouveautés, correspondait avec Campanella et Gassendi et leur posait des questions fort ardues. C'était, du reste, au fond (suivant Claude Ménard, son contemporain, qui fait son éloge), un péripatéticien instruit et convaincu,

---

son ordre, chancelier de l'Université de Paris. Il tomba ensuite en disgrâce et se retira quelque temps en Anjou, où il fut prieur de Bené. Rappelé par ses supérieurs en 1662, et nommé curé de Montargis, il y mourut cette année même.

(1) Cette curiosité bibliographique ne fait naturellement pas défaut à notre dépôt public : *Ars ratiocinandi lepida multarum imaginum festivitate contexta, totius logicæ fundamenta illiusque conclusiones notatu dignissimas complectens, in cartiludium redacta, « quo quis luserit, erit ipsi solum ignorantiæ deperditio et scientiæ acquisitio » ; authore F. Petro Guischet, ordinis minorum convent. Andeg. et philosophiæ professore. — Salmurii, apud Anth. Hernault, typographum in nomine Jesu, 1650. — Superiorum permissu et doctorum approbatione.* — Petit in-4° de 162 + 12 pages.

Après avoir donné le titre, il faudrait décrire l'ouvrage. Le temps et le courage nous manquent pour le faire complétement. Nous nous contentons de dire que c'est le manuel du joueur. 52 tableaux de même dimension représentent par leur contenu symbolique autant de chapitres de la logique d'Aristote, divisée préalablement en quatre parties égales entre elles, pour correspondre aux quatre couleurs usitées, de treize cartes chacune. Pour l'emporter au jeu, il faut être en état de réciter exactement le texte latin d'une ou deux pages qui sert de légende dans le livret à chacune des cartes que l'on a amenées; ce sont, par exemple, les dix catégories d'Aristote ou les modes divers du syllogisme. L'auteur recommande particulièrement plusieurs jeux, par exemple, le trente-et-un, et donne aussi le moyen d'appliquer sa méthode au jeu d'osselets qui lui sert à résumer toute sa science.

Frère Guischet promettait dans sa préface de publier ultérieurement sous la même forme les préceptes de la morale, expliqués cette fois en français, vu que la morale est à l'usage des deux sexes et de toutes les conditions. Nous ne savons s'il a tenu parole. Il ne présida, du reste, pas très-longtemps à la mise en œuvre de son invention. Reçu en 1653 docteur en théologie de la Faculté d'Angers, il dut passer à un nouvel enseignement. Nous le suivons dans sa carrière jusqu'en 1676, où il est partie dans la lutte de l'Université contre la philosophie de Descartes.

« *vir philosophicis meditationibus eruditissimus et in aristotelica disciplina versatissimus.* » En encourageant Gassendi à publier, pour l'honneur du règne de Louis XIII et de l'éminent cardinal, les principes de sa philosophie démocritienne, il ne lui promettait pas son adhésion (1).

V. — PHILOSOPHIE MODERNE ET RESTES DE LA SCOLASTIQUE.

C'est précisément en ce temps qu'apparaissent Descartes et sa doctrine. On sait que le philosophe Tourangeau ou Breton, fut élevé à la Flèche, en Anjou, dans le collége récemment fondé par Henri IV et confié aux Jésuites. Le futur réformateur de la philosophie ne goûta pas l'enseignement de ses maîtres, et parmi les connaissances dont il entreprend de se défaire au sortir de leur établissement, c'est la philosophie surtout qu'il condamne (2).

Les ouvrages philosophiques de Descartes furent publiés par

---

(1) J. B. Poisson, sr de la Besnerie, Angevin, publia au début et à la fin de sa carrière des écrits de nature diverse qui ne sont pas de notre sujet. Sa correspondance avec Gassendi (Voir le volume des *Lettres* dans la collection des œuvres du philosophe) eut lieu d'abord par l'intermédiaire de Mersenne; puis un échange direct de lettres ou de billets se fit, entre eux, de janvier à mars 1636. La question venue d'Angers était celle-ci : « Utrum sit aliqua demonstratio perfecte logica, perfecte mathematica, perfecte sensibilis, qua probetur dari magnitudinem latitudinis non expertem, quæ aliquando et alicubi sit in puncto vere mathematico, et cujus puncti nullæ sint partes, et tamen in eodem ipsa partes habeat extra partes. » Gassendi avoue qu'il comprend peu ce qu'on demande et parait croire cependant que l'on a en vue les saintes espèces. Et, en effet, c'est dans ces années que se préparait à Angers la thèse de Bautru sur l'Eucharistie, d'après les principes de saint Thomas.

(2) Voir *Discours de la Méthode*, partie 1re : « Je ne laissais pas toutefois d'estimer les exercices auxquels on s'occupe dans les écoles. Je savais que les langues qu'on y apprend sont nécessaires pour l'intelligence des livres anciens; que la gentillesse des fables réveille l'esprit; que les actions mémorables des histoires le relèvent, et qu'étant lues avec discrétion elles aident à former le jugement..... J'estimais fort l'éloquence et j'étais amoureux de la poésie..... Je me plaisais surtout aux mathématiques à cause de la certitude et de l'évidence de leurs raisons.. . Je révérais notre théologie et prétendais autant qu'aucun autre à gagner le ciel .. Je ne dirai rien de la philosophie.... Pour les autres sciences, d'autant qu'elles empruntent leurs principes de la philosophie, je jugeais qu'on ne pouvait avoir rien bâti qui fût solide sur des fondements si peu fermes. »

lui-même de 1636 à 1650, et, de cette époque, qui est celle de sa mort, à 1677, par les soins de ses amis et de ses disciples. A cette dernière date, sa doctrine est pleinement connue; elle est aussi combattue vigoureusement et non moins ardemment défendue. Or, on peut affirmer que les Angevins ont pris une part importante à sa propagation, en même temps qu'à sa défense. Deux médecins de Saumur, l'un catholique, l'autre calviniste, Louis de la Forge (1) et René Fédé (2), figurent au nombre des éditeurs de Descartes ; et les principes de sa philosophie introduits un moment dans l'enseignement de l'académie protestante de Saumur, deviennent ensuite le sujet d'une lutte sérieuse au sein de l'Université d'Angers. Mais il faut ici reprendre notre récit d'un peu plus haut.

La fondation, au commencement du siècle, du collége de la Flèche et l'appui que lui prêtait l'autorité royale avaient dépeuplé peu à peu les établissements d'instruction secondaire de la province. Les administrations municipales s'en préoccupèrent,

---

(1) C'est De la Forge qui, en 1664, donna en l'accompagnant de remarques le *Traité de l'homme* de Descartes, publié d'abord en latin par Florent Schuyl. Deux ans plus tard, il fit paraître pour son propre compte un in-4° de 453 pages intitulé : *Traité de l'esprit de l'homme, de ses facultés et fonctions, et de son union avec le corps, suivant les principes de René Descartes.* Paris, Théod. Girard, 1666. — Il s'attache dans sa préface à faire voir la conformité des sentiments de Descartes sur la nature de l'âme avec ceux de saint Augustin. Dans le cours de l'ouvrage, on remarque surtout le développement de cette thèse cartésienne : « Que l'esprit est plus aisé à connaître que le corps (chap. II), » et aussi (chap. XVI) l'explication de l'action mutuelle du corps et de l'âme par la théorie des causes occasionnelles, que l'auteur rapporte, du reste, à Descartes.

(2) René Fédé, cartésien déclaré, assista comme tel en 1667 au banquet donné pour les funérailles de Descartes. Il publia en 1673 une nouvelle édition des *Méditations métaphysiques,* qui est signalée par Baillet comme « la plus parfaite et la plus utile de toutes ». Sur la fin de sa vie, Fédé, qui avait connu Malebranche et s'était lié avec les amis du nouveau philosophe, fit paraître, toujours sous le titre de *Méditations métaphysiques*, un petit volume où il expose ses propres sentiments *sur l'origine de l'âme, sa nature, sa béatitude, son devoir, son désordre, son rétablissement et sa conservation.* In-12, 1683, en français; 1693, latin et français. — M. Bouillier, voir l'*Histoire de la philosophie cartésienne*, t. I, chap. 18, signale dans cet ouvrage, indépendamment d'un « certain degré de force et d'originalité, sa double parenté avec Malebranche et Spinoza. » Il cite en preuve de celle-ci, une phrase de Fédé où l'auteur attribue à toutes les créatures une durée infinie, en raison de leur union essentielle avec l'immensité de Dieu.

et de 1619 à 1624, les Oratoriens, protégés par la reine-mère, furent appelés successivement à Saumur, où ils étaient destinés à contrebalancer par leur influence celle de l'académie de Duplessis-Mornay, puis à Angers, où, malgré les résistances de la Faculté des arts, le collége d'Anjou leur fut confié.

Le voisinage et la rivalité de deux grandes congrégations qui, dès ce moment, commençaient à se partager la direction en France de l'enseignement, devait amener, en matière philosophique surtout, des différences entre les doctrines. Tandis que la compagnie de Jésus reste fidéle au péripatétisme et à saint Thomas, la congrégation de l'Oratoire puise de plus en plus dans les ouvrages de Platon, et surtout de saint Augustin, ses définitions et ses inspirations. L'augustinianisme l'aide à échapper aux vieilleries de la scolastique. Plus tard, il détermina son penchant pour le cartésianisme ; on retrouvait en effet quelques-unes des idées d'Augustin dans les écrits du nouveau philosophe, qui en était resté pénétré plus que de ses autres lectures.

Entre 1640 et 1652, plusieurs oratoriens de mérite se succédèrent dans les deux chaires de philosophie (l'enseignement durait deux années) du collége d'Anjou. Nous comptons parmi eux Jacques Fournenc, qui devint ensuite principal, et un savant qui marqua plus tard sa place au sein d'un corps illustre, Jean Baptiste Duhamel. Celui-ci, malgré l'impartialité qu'atteste son livre *de Consensu veteris et novæ philosophiæ*, accorde encore une plus grande part à la doctrine d'Aristote (1). Fournenc, quoique très-mesuré dans ses appréciations, donne évidemment la préférence à Platon et à saint Augustin (2). Mais

(1) J.-B. Duhamel, qui fut le premier secrétaire de l'Académie des Sciences et qui forma pour cette fonction son successeur Fontenelle, avait été dix ans dans l'Oratoire. Il enseigna la philosophie au collége d'Anjou, où nous constatons sa présence en 1652. Son goût le portait plutôt aux recherches scientifiques. Il a écrit cependant, indépendamment du livre que nous avons mentionné, et qui est la première ébauche de sa *Philosophia vetus ac nova*, publiée postérieurement, un traité *De mente humana*, où il fait une part à Descartes et à Bacon, à côté de Platon et de saint Augustin, d'Aristote et de saint Thomas.

(2) Le P. Fournenc publia en 1655 un cours complet de philosophie : *Universæ philosophiæ synopsis accuratissima sinceriorem Aristotelis doctrinam cum mente Platonis passim explicata et illustrata et cum orthodoxis SS. doctorum*

la révolution philosophique qui se fit dans les deux colléges de l'Oratoire, ne s'accuse véritablement qu'après l'arrivée du professeur André Martin.

C'est à Saumur et comme chargé d'une chaire de théologie annexée au collége qu'on le trouve surtout établi. Il y demeura jusqu'en 1674; mais, dès 1652, il avait publié à Angers, sous le pseudonyme de Camerarius, un premier spécimen de l'important ouvrage qui devait occuper sa vie et changer pour un temps la direction des études de l'Oratoire : la *Philosophia christiana,* recueil de textes de saint Augustin disposés à la suite les uns des autres dans un ordre propre à l'enseignement. Le premier volume, « *Philosophia moralis christiana,* » quoique placé dans le titre sous l'égide de saint Thomas, en même temps que de saint Augustin, avait été condamné dès son apparition par la congrégation de l'Index comme un livre janséniste ; il traitait de la rectitude et de la perversité des actes humains, du libre arbitre et du concours de Dieu. L'auteur n'en continua pas moins son ouvrage, et une édition complète, réimprimée à Paris en 1671, parut d'abord à Angers et Saumur en 1667; elle comprenait cinq volumes, auxquels se joignit, plus tard, un traité *De anima brutorum,* qui traitait une des questions à l'ordre du jour. L'auteur se cachait sous un nouveau nom, celui d'*Ambrosius Victor,* que lui donnaient ses confrères de Saumur en l'honneur des qualités persuasives et solides qui distinguaient en lui l'adversaire des protestants. C'est ainsi même que le désigne, dans sa *Recherche de la vérité,* Malebranche, qui l'a connu dès 1664, et qui a puisé en grande partie dans sa conversation et dans ses écrits son goût pour la doctrine de saint Augustin (1).

---

sententiis breviter dilucideque concinnans. 6 vol. in-4°, Paris. — Cet ouvrage est très-nettement platonicien. L'auteur s'excuse dans ses préfaces de suivre plus souvent Platon qu'Aristote, et particulièrement dans la morale. Mais, dit-il, il se sent entraîné par l'élévation de sa doctrine.

(1) Les cinq premiers volumes de la *Philosophia christiana* portent pour titres particuliers dans ces deux éditions : « De philosophia universim; de existentia et veritate Dei; de Deo; de anima; de morali philosophia. » — Il en a été fait de nos jours une réimpression par les soins de M. l'abbé Jules Fabre, qui a jugé avec raison que cette collection méthodique, et le nom même d'André Martin, devaient être relevés de l'oubli. — M. Nourrisson (*La philosophie de*

Celle de Descartes, dont Malebranche fut aussi le disciple, faisait alors invasion dans la chaire publique de l'académie de Saumur. Fils d'un pasteur de Genève, Robert Chouet, jeune homme de vingt-deux ans (1), venait de conquérir sa place sur un adversaire plus âgé partisan de l'ancienne philosophie; il professa la nouvelle pendant cinq ans, et ne céda que devant l'action du pouvoir public, qui était dès lors contraire à cet enseignement.

Il se montra tel plus nettement encore à Angers où la lutte entre le cartésianisme et le péripatétisme s'établit une première fois sur la fin de l'année 1674 et dura jusqu'en 1676. Le vieux professeur en théologie Rebous, bientôt aidé par un nouveau docteur, François Babin, qui a rédigé tout au long le récit curieux de cette querelle (2), y entraîna la plus grande portion de l'Université et recourut au conseil privé du Roi pour faire prévaloir la philosophie d'Aristote. On saisit en haut, avec empressement, l'occasion de prendre une revanche de la défaite que l'Arrêt burlesque et le mauvais vouloir du parlement avaient fait récemment essuyer à la doctrine protégée; les menaces d'abord, et ensuite plusieurs lettres de cachet réduisirent au silence les professeurs récalcitrants.

C'étaient surtout ceux de l'Oratoire, poursuivis à la fois pour

---

saint Augustin, t. I, p. VII à IX; t. II, p. 226 à 227), a tenu compte également de cet ouvrage et constaté de plus les obligations que Malebranche eut à notre docteur.

(1) On trouvera les détails désirables sur Chouet et sur le concours qui l'amena à Saumur en 1664, dans la curieuse Histoire de l'Académie de Saumur, du docteur Dumont (voyez *Mémoires de la Société académique d'Angers*, t. XI). — L'auteur constate que le péripatétisme dominait dans ce corps depuis son origine, mais qu'en 1656 on avait agité dans un synode, tenu à Baugé, la question de la liberté de l'enseignement philosophique. Elle avait été ajournée, puis décidée la même année, à Saumur, dans le sens du maintien de la doctrine d'Aristote. Le triomphe de Robert Chouet changea pour quelque temps cet état de choses.

(2) *Relation fidelle de tout ce qui s'est passé dans l'Université d'Angers, au sujet de la Philosophie de DesCarthes, en exécution des ordres du Roy*. — 1679, 98 p. in-4°. — Ici encore, nous renvoyons à un mémoire de notre excellent ami le docteur Dumont, où cette pièce curieuse, mais rare, se trouve analysée : *L'Oratoire et le Cartésianisme en Anjou* (Mém. de la société académique, t. XV).

leurs tendances jansénistes ou baianistes et pour leurs opinions cartésiennes. A l'égard de celles-ci, les seules dont nous devions tenir compte en cet endroit, l'examen des cahiers de philosophie dictés au collége d'Anjou fit découvrir un certain nombre de propositions qui leur étaient favorables. Les coupables, savoir : les PP. Fromentier, de Villecroze, Bernard Lami, Pelaut, furent censurés, et les deux derniers envoyés en outre en exil, dans une maison éloignée de leur ordre. La punition infligée (1) à Pelaut était un acte de rancune politique; celle qui atteignait Bernard Lami s'adressait au savant et au philosophe. C'est à son nom que se rattache le principal intérêt de toute cette affaire, pour qui est curieux de l'étudier à fond (2).

Elle finit par une amende honorable du supérieur général de l'Oratoire. Pour donner satisfaction à l'Université, il rappela dans sa chaire un ancien professeur que l'on avait vu à l'œuvre et qui offrait les garanties de circonspection désirées, et, en même temps, il fit à la Flèche sa paix avec les Jésuites, qui, là comme à Paris, n'avaient cessé d'animer au combat contre la philosophie de Descartes les péripatéticiens des Universités. *Combat* fut un moment le mot propre en ce qui concerne les antagonistes d'Angers. Un professeur en droit, partisan du cartésianisme, prit littéralement à la gorge en séance publique l'un des champions d'Aristote.

Il faut convenir toutefois que ces derniers n'étaient pas mal au courant des objections qu'avaient soulevées les ouvrages de Descartes, et qu'ils connaissaient les points vulnérables de sa

---

(1) V. dans le *Correspondant* du 25 novembre 1871 un article de M. l'abbé Blampignon, intitulé : *A travers le monde cartésien*.

(2) Le P. Bernard Lami, exilé à Saint-Martin de Miséré, près Grenoble, abandonna la philosophie pour la théologie, sur laquelle il publia un important ouvrage, sujet d'une nouvelle disgrâce. Il revint plus tard à ses premières études, aux mathématiques, aux belles lettres, à la philosophie même, et leur fit dans ses derniers travaux une place de plus en plus importante. Demeuré partisan de Descartes et ami de Malebranche, ce sont leurs doctrines qu'il a suivies dans ses *Entretiens sur les Sciences*. — On peut consulter sur lui, et sur son ouvrage, l'*Histoire de la philosophie cartésienne*, de M. F. Bouillier, qui abonde, pour l'époque que nous traitons ici, en renseignements exacts et curieux. (V. particulièrement le t. II, chap. 17.)

doctrine. Une page détachée du préambule de la relation de Babin en convaincra le lecteur :

L'Université d'Angers voyoit avec un sensible déplaisir qu'on bannissoit absolument de ses escoles l'ancienne et la vraye doctrine ; et que la nouveauté et l'erreur en prenoient impunément la place. On n'apprenoit plus aux jeunes gens qu'à se défaire des préjugés de l'enfance, et à douter de toutes choses, même s'ils étoient au monde : on leur enseignoit que l'âme est une substance dont l'essence est de penser toujours quelque chose ; que les enfans pensent dès le ventre de leur mère, et que quand ils deviennent grands, ils ont moins besoin de maistres qui leur apprennent ce qu'ils n'ont jamais sçeu, que de moniteurs qui rappellent dans leurs esprits leurs anciennes idées de toutes choses qui ont esté créées avec eux. Ce n'estoit plus la mode de croire que le feu estoit chaud, que le marbre estoit dur, que les corps animés estoient sensibles à la douleur : ces vérités estoient trop anciennes pour ceux qui aimoient la nouveauté ; quelques-uns assuroient que les bestes n'estoient que des machines et des marionnettes sans mouvement, sans vie, et sans sentiment, qu'il n'y avoit point de forme substantielle outre l'ame raisonnable ; et par des principes tout contraires qui faisoient bien voir que *mentita est iniquitas sibi*, d'autres enseignoient que l'âme des bestes estoit immortelle, spirituelle, créée immédiatement de Dieu comme celle des hommes : ils soutenoient qu'il n'y avoit point d'accidens réellement distinguez de leur substance ; qu'il falloit bien se donner de garde d'attribuer quelque connaissance ou certitude au témoignage de nos sens. Ils faisoient consister l'essence de tous les corps dans l'extension locale, sans prendre garde que celui de J.-C. n'en a point dans l'Eucharistie ; et pour mieux accommoder leurs principes avec nos mystères, ils enseignoient qu'une chose ne laisse pas d'estre vraye dans la philosophie quoyque la foy et la religion catholique nous enseignent le contraire : comme si chez ces Messieurs le Chrétien et le Philosophe eusent dû estre deux choses réellement distinguées. Leur témérité même estoit si criminelle qu'elle s'attaquoit au pouvoir de Dieu, le renfermant dans les bornes et dans le cercle des choses qu'il a créées, comme si les tirant du néant, il avoit anéanty sa toute-puissance. Leur doctrine estoit encore injurieuse aux souverains et aux monarques, et tendoit au renversement de l'estat politique et civil, comme on verra cy-après (1).

(1) Allusion à l'affaire du P. Pelaut. — Voir la note de la page précédente.

Le retour, en 1676, du P. Daniel Leroy au collége de l'Oratoire eut pour conséquence une paix, troublée encore, il est vrai, durant les premières années, par les affaires du jansénisme, auxquelles étaient mêlés plusieurs de ses confrères. Nous ne pouvons juger par nous-même des doctrines de ce maître. Un livre publié en 1686, à Angers, sans nom d'auteur : *Elementa philosophiæ ad usum studiosæ juventutis*, en donnerait-il une idée? On l'ignore : l'opuscule désigné sous ce titre au catalogue de la vente T. Grille ne nous est pas connu. A cette époque, d'ailleurs, Leroy, quoique résidant encore à l'Oratoire d'Angers, est descendu de sa chaire et devenu professeur émérite. C'est sous l'un de ses successeurs immédiats que la congrégation fait soutenir une thèse qui nous est parvenue, où Descartes est à peine nommé en passant, à propos de son opinion sur l'âme des bêtes: « *Ne dicas igitur machinas esse cum Cartesio, aut ex atomis componi cum Epicuro.* » On ne peut se montrer d'une impartialité plus égale à l'égard des doctrines que l'on repousse. On pencherait même peut-être pour Epicure, à en juger par ce qui suit : « *Male de Epicuro sentiunt qui eum beatitudinem collocasse arbitrantur in turpi voluptate corporis.* » L'Angevin Bernier, l'élève chéri du rénovateur de l'épicuréisme, eût souscrit des deux mains à cette proposition.

C'est l'époque, en effet, où François Bernier, né à Joué dans le premier quart du siècle et déjà célèbre comme voyageur, achève d'établir sa réputation de philosophe sur différents ouvrages, dont son *Abrégé de la philosophie de Gassendi* (Paris, 1678) est le plus étendu et le plus connu (1). Quoique l'académie d'Angers, récemment formée, eût inscrit au nombre de ses membres le compatriote dont les travaux faisaient honneur au pays, nous ne découvrons presqu'aucune trace de l'influence que celui-ci a pu y exercer. Pierre de Villemandy, rival et successeur de

(1) *Manuductio ad philosophiam Aristoteleam, Epicuream et Cartesianam authore Petro de Villemandy, philosophiæ in Academia Salmuriensi professore*; Saumur, Henri Desbordes, 1678, 95 p. in-4°. — Réédité à Amsterdam en 1688, avec un titre légèrement modifié, qui indique l'intention formelle d'une comparaison entre les doctrines. Mais l'auteur y accorde peu de place et d'attention au cartésianisme.

Robert Chouet dans l'académie de Saumur, le nomme, il est vrai, dans son Guide pour l'intelligence des doctrines péripatéticienne, épicurienne et cartésienne. Il le loue de la clarté avec laquelle il a abrégé la philosophie de son maître et l'appelle à plusieurs reprises : *Gassendi nitidissimus epitomista;* mais son hommage se borne à cette appellation courtoise et il ne s'en montre pas plus favorable aux sentiments exposés par Bernier. Ce que nous en disons ici doit donc suffire à l'égard d'un système qui n'a pas eu vraiment de retentissement en Anjou. C'est à part et pour l'honneur de Bernier lui seul qu'il pourrait y avoir lieu à l'apprécier (1).

Un autre Angevin, un magistrat, demeuré sa vie entière à Angers, Frain du Tremblay, s'est fait connaître par plusieurs traités d'éducation, de philosophie morale, etc., qui ne paraissent pas avoir à proprement parler de fond métaphysique, et ne se rattachent à aucune des doctrines qui avaient cours en ce temps. C'est donc seulement pour mémoire que nous citons son nom et que nous mentionnons deux de ses ouvrages (2).

On a voulu faire passer le dix-huitième siècle pour le siècle de la philosophie. Peut-être en parle-t-on alors davantage, mais, en réalité, la pensée en est moins profondément occupée, ici même comme par toute la France. Il y a surtout peu d'ouvrages de longue haleine, d'ouvrages de maîtres. Nous nous trouvons à peu près réduits pour juger des doctrines à des thèses d'étudiants. On se plaît, du reste, à y assister, et les archives de l'Université fournissent, en quarante ans à peine, jusqu'à trois règlements faits pour fixer le tour d'argumentation. Ils permettent de se rendre un compte exact du nombre d'établissements où la philosophie s'enseignait alors à Angers. Les procès-verbaux des

---

(1) * Nous avons donné dans l'article BERNIER, du *Dictionnaire historique de l'Anjou*, une liste complète des ouvrages de l'auteur, et touché dans cette *Revue* même à quelques points de sa vie et de sa doctrine. (Nos de septembre et décembre 1872 et de février 1873.)

(2) * *Conversations morales sur les jeux et les divertissements;* 1665. — *Nouveaux Essais de Morale;* 1691. — M. V. Godard a donné, dans un Bulletin de la commission archéologique d'Angers, une notice sur cet écrivain et l'analyse intéressante de son *Traité des langues*.

assemblées tenues en 1675 ou environ dans la querelle du cartésianisme en avaient déjà donné une première idée ; mais l'énumération est complète dans le règlement de 1721. Si Angers, au lieu de trois colléges qu'il comptait un siècle auparavant, n'en a plus qu'un seul, celui de l'Oratoire, le nombre des maisons religieuses s'est d'autre part accru : aux couvents, assez nombreux dès longtemps, s'est ajouté le séminaire diocésain, reconnu comme tel en 1702 (1).

Les autres établissements affiliés étaient, en les rangeant suivant leur ancienneté : les abbayes bénédictines de Saint-Aubin, de Saint-Serge, de Saint-Nicolas et de Lesvière, les chanoines réguliers de Saint-Augustin, les Carmes, les Ermites de Saint-Augustin, les Frères Prêcheurs, et les quatre couvents des Frères Mineurs, savoir : les Cordeliers, les Récollets, les Minimes et les Capucins. La philosophie pouvait s'enseigner dans chacun d'eux, et leurs professeurs étaient convoqués aux thèses. Ces maisons elles-mêmes étaient de temps en temps le théâtre de semblables luttes; par exemple, à l'occasion de la tenue à Angers d'une assemblée provinciale de l'Ordre. Il faut dire toutefois que la fréquence de ces exercices diminue, ainsi que le nombre des religieux, à mesure que l'on avance vers l'époque de 1789, et que l'absence de novices fait souvent de l'emploi de lecteur en philosophie une réelle sinécure.

On n'en était pas là dans le premier quart du siècle ; et une thèse soutenue très-solennellement, en 1718, au couvent des Augustins, se recommande à nous par l'adoption expresse de définitions et de règles empruntées à la logique de Port-Royal. C'est encore, on le voit, la doctrine de Descartes. En morale, les

(1) L'origine du séminaire d'Angers remonte plus haut. Formé dans les premières années de l'épiscopat d'Henri Arnault par quelques prêtres séculiers, il avait été plus tard, et non sans résistance, confié par lui à la congrégation de Saint-Sulpice. Au moment où l'Université se montrait peu satisfaite de l'enseignement philosophique du collége de l'Oratoire, les directeurs du séminaire se laissèrent persuader de faire contre-poids à l'influence du cartésianisme. Ils prirent cependant pour guide dans leurs leçons le cours de Pierre Barbay, dont le péripatétisme était des plus modérés. Grâce à cet esprit conciliant, ils n'éprouvèrent pas trop de difficultés pour leur agrégation à l'Université sous le successeur d'Arnault.

questions du souverain bien et de la liberté sont nettement décidées dans le sens de Platon et de saint Augustin, et contrairement à l'enseignement d'Aristote et de saint Thomas.

Cependant, de 1717 à 1723, on voit rentrer dans l'arène les Pères de l'Oratoire. En même temps que, non entièrement revenus de leur jansénisme, ils ne craignent pas d'attaquer la bulle *Unigenitus*, ils couvrent de leurs railleries ce qui reste encore de la scolastique. L'Université fit grand bruit de cette nouvelle déclaration de guerre. Le recteur Janneaux, l'un des docteurs régents en droit, fulmina contre les opposants un mandement qui condamnait l'enseignement du P. Jacques Guillou. Le décret de censure, préparé par une commission, avait relevé dans les cahiers dictés par ce maître à ses élèves jusqu'à treize propositions répréhensibles. Quelques-unes d'entre elles ressuscitaient l'hérésie de Baius; les autres contenaient, avec des injures à l'adresse de la vieille philosophie, l'éloge de Descartes et celui de Malebranche *Cartesii sedulus assertor*, l'approbation du doute méthodique, la définition de la matière par l'étendue, la critique du témoignage des sens comme garantie de l'existence des corps et la théorie des causes occasionnelles. Les Oratoriens durent encore une fois remplacer le professeur de leur choix par un autre plus circonspect. Ils ne le firent pas sans maudire leurs juges : un pamphlet, rédigé en français et signé *Sottinet*, prit la défense des propositions incriminées et bafoua les soutiens du péripatétisme. Ainsi, dans la première affaire, tout à son début, leurs prédécesseurs avaient essayé de se mettre à l'abri derrière l'*Arrêt burlesque*. Mais le chancelier Babin vivait encore, et, à quarante ans d'intervalle, l'Oratoire avait retrouvé devant lui ce vieil athlète debout pour combattre en faveur d'Aristote et de saint Thomas (1).

Ce n'est pas qu'il se montrât toujours aussi rigoureux. Nous

(1) Le « *Mandatum domini Rectoris* avec le décret de censure signé : F. Babin, R. Robert, A. Lemasson, Dolbeau, Rabut, Dupont, se trouve à la Bibliothèque d'Angers, ainsi que le pamphlet signé *Sottinet* (section d'histoire, nos 3796 et 3799). Ce dernier est une protestation énergique contre le jugement de l'Université ; il a pour titre : « *Lettre des Hibernois et des Arabes à l'Université d'Angers, à propos de la censure du Père Guillou.* On lit à la fin : « Fait en la plaine des chimères, le premier de la première lune, l'an de l'hégire

pourrions le conjecturer d'après le silence qu'il avait gardé sur les sentiments philosophiques des Augustins; mais voici d'ailleurs que, cinq ans après la condamnation de J. Guillou, il laisse soutenir, publiquement aussi, au séminaire, une thèse où l'évidence est donnée comme l'unique criterium de la vérité, où le *cogito ergo sum* et le doute méthodique sont préconisés. Si l'on y blâme Malebranche de voir tout en Dieu, on réprouve d'autre part la théorie de l'idée-image en termes assez peu courtois pour le juge de ces exercices scolaires, devenu même alors censeur de la librairie dans la province : « Absurdum quod de idearum natura effutiunt Epicurei et Peripatetici. »

Environ dix ans après la mort de Babin, arrivée en 1735, les Mémoires de Trévoux ayant publié son éloge par l'abbé du Mabaret, ancien professeur de philosophie au séminaire, cet article ne contenta pas tout le monde à Angers. On reprocha à l'auteur d'avoir gardé le silence sur les luttes soutenues par le chancelier en faveur de la doctrine d'Aristote, et, d'autre part, on insinua qu'il était revenu dans ses dernières années de ses premiers sentiments. Mais du Mabaret ne voulut pas de cette excuse, et, dans un nouvel article, il répara et expliqua ainsi son omission : « Babin, à son entrée dans le monde littéraire, avait été fort » prévenu contre la philosophie de Descartes, qu'il croyait limi- » trophe de l'erreur. Il ne se réconcilia jamais parfaitement » avec elle, et eut, toute sa vie, une certaine attache pour » le péripatétisme; ce que j'ai cru devoir taire comme peu » honorable pour sa mémoire. » On ne pouvait faire plus complétement, et cela dans un journal rédigé par les Jésuites, profession pour soi-même de cartésianisme (1).

» 1101. » C'est, on le voit, une imitation de la pièce de Boileau. L'apologie de la doctrine de Guillou, « ce libre-penseur, » ainsi qu'on l'appelle, y est entreprise article par article ; mais ce qui domine, ce sont des railleries plus grossières que plaisantes contre ses juges. Ce n'est pas de cette manière que les Oratoriens de 1674-76 avaient manié eux-mêmes l'arme du ridicule. On peut s'en convaincre par la lecture d'une petite pièce que nous avons signalée en 1842 (*Œuvres philosophiques de Bossuet*, 1re édition, p. x-xi), et que le docteur Dumont a donnée tout entière dans son mémoire déjà cité, d'après la *Relation fidelle*.

(1) *V.* les *Mémoires de Trévoux*, avril 1746. — On peut consulter, sur l'abbé Joseph du Mabaret, un article publié par Dom Piolin, de l'abbaye de Solesmes, dans la *Revue de l'Anjou*, sept. 1869, sous ce titre : « Un professeur de l'Uni-

Descartes, Malebranche, et aussi Fénelon, tels sont, en effet, dans cette partie du siècle, les maîtres principaux de la jeunesse angevine. Nous ne rencontrons plus aucune trace de purs péripatéticiens. Tandis que les Pères du Collége d'Anjou prenaient pour guide dans leurs leçons les *Institutiones philosophicæ* de Pourchot, sept fois recteur de l'Université de Paris et indubitablement cartésien, les Bénédictins de Saint-Aubin (chez qui il fut question un instant d'installer un pensionnat en concurrence avec l'externat de l'Oratoire) faisaient suivre à leurs novices le cours de Dagoumer, professeur de la même Université, qui retient quelque chose de la scolastique, mais se conforme, d'autre part, en plusieurs points à la philosophie de Descartes (1).

Nous sommes peu au courant de ce qui se passe alors à la Flèche (2), où cependant, jusqu'en 1762, les Jésuites restèrent les maîtres de l'enseignement. Mais la célèbre compagnie a partout modifié peu à peu ses préférences en matière de philosophie. Un des siens sera même bientôt le lauréat d'un concours institué pour l'éloge de Descartes (3).

Les doctrines alors à la mode au sein de la société française, celles de Locke, de l'Encyclopédie et de leurs disciples, ne pa-

---

versité d'Angers. » Nous y lisons que chargé, en 1720 et années suivantes, de l'enseignement de la philosophie au séminaire, du Mabaret y ébaucha, sous le titre de *Veritatis triumphus*, un grand ouvrage dont la première partie démontrait l'existence de Dieu et réfutait le panthéisme de Spinoza. C'est, on le voit, le plan même du célèbre traité de Fénelon.

(1) Nous ne pouvons pas prendre au sérieux un professeur de philosophie du collége de Châteaugontier, nommé Martin, auteur du *Philosophe Pyrrhonien*, comédie en trois actes en prose, imprimée à Angers en 1761, quoiqu'il écrive dans sa préface : « Mon but, en composant cette comédie, a été de faire concevoir plus facilement à mes écoliers ce que c'était que les principaux systèmes » des philosophes, de détruire le pyrrhonisme, et d'établir sur ses ruines le sentiment des péripatéticiens. » Cet ouvrage, pauvre d'intrigue, dépourvu de sel et sans grande exactitude historique, n'est pas même un manifeste en faveur de la philosophie d'Aristote ; elle n'y figure un moment que pour la preuve de l'existence de Dieu par l'ordre de l'univers, telle que l'expose Cicéron dans le *De natura deorum*.

(2) Un fait curieux à noter, c'est que le célèbre Hume, voulant sans doute se donner avec Descartes un trait de ressemblance, habita deux ou trois ans dans cette ville et y composa son *Traité de la nature humaine*, dont la première édition parut après son retour à Londres, en 1737. Le philosophe sceptique est passé dans notre pays à peu près inaperçu.

(3) Le P. Gaillard, qui partagea, en 1765, avec Thomas le prix de l'Académie française.

raissent avoir eu aucun succès en Anjou. Les convictions y deviennent sans doute moins fermes, et la prédilection pour Descartes et Malebranche moins accentuée. Leur influence subsiste et domine l'enseignement ; mais on y discute davantage leurs systèmes et l'on se sépare d'eux sur certains points. Voici, par exemple, ce que fait soutenir, en 1686, l'abbé Breton, professeur au séminaire ; il s'agit, dans la thèse, de la nature et de l'origine des idées : « Quid sit cogitatio, quid idea? Quidquid novi prodiderint in hac parte Mallebranchius et Arnaldus, id unum certo novimus : *idea representatio alicujus objecti in mente facta dicitur*. De idearum origine litem non efficacius Cartesiani et Lockiani componunt ; enim vero innatas ideas dari, vel a sensibus omnes ortum habere non probatur. » Malgré ces dissentiments, nous ne pouvons croire que les maîtres de la philosophie française eussent alors perdu leur crédit dans une école qui venait d'avoir pendant six ans à sa tête le savant Emery, le futur auteur des *Pensées de Descartes* (1).

Les Oratoriens du Collége d'Anjou ne devaient pas être d'un cartésianisme beaucoup plus ferme. La Congrégation était restée assez favorable aux nouveautés, et plusieurs de ses membres, à Angers même, allaient, quelques années plus tard, adopter les idées de la Révolution. Cependant un discours de fin d'année, prononcé par le professeur d'éloquence, combat *la philosophie du dix-huitième siècle* (2). Cette manifestation nous convainc que l'enseignement des Pères ne faisait aucune part au matérialisme, ni au déisme ; et ce n'est pas non plus sur les bancs de leur collége, mais dans les écrits et dans le salon d'Helvétius, que Volney, leur brillant élève, a puisé ses *Principes physiques de la morale*, si répandus bientôt sous le titre de *Catéchisme des droits de l'homme et du citoyen* (3).

Le collége, les séminaires, les abbayes et les couvents ayant

(1) L'abbé Emery a été supérieur du séminaire de 1776 à 1782. Il avait déjà publié à cette époque son livre intitulé : *L'Esprit de Leibnitz*. — Le professeur de 1786, l'abbé Breton, est mort en 1837 curé de la cathédrale d'Angers.

(2) Nous n'avons pas ce discours, mais il en est fait mention dans les *Affiches d'Angers* du 11 août 1786.

(3) Voir l'appréciation aussi solide que détaillée de cet ouvrage dans l'*Essai sur l'histoire de la philosophie au XIXe siècle* de Ph. Damiron.

cessé en 1791 ou 1792 leurs exercices scolaires, la philosophie sommeilla en Anjou pendant près de vingt ans. Elle ne fut pas comprise dans le programme d'enseignement de l'Ecole centrale, et sa chaire fut la dernière fondée sous l'Empire dans les établissements d'instruction qui se rouvrirent sous le nom de lycées.

VI. — PHILOSOPHIE MODERNE (*suite*). — CONCLUSION.

Arrivé au seuil du siècle présent, nous avons hâte de déposer la plume et de prendre congé des lecteurs qui auront bien voulu nous suivre dans notre course à travers le passé. En étudiant dans tous ses détails la philosophie contemporaine, il nous faudrait changer de méthode et remplacer en grande partie l'histoire par la discussion : tâche périlleuse, alors même que l'on est disposé à louer des concitoyens ou des confrères (1).

Il n'y avait pas eu (pour parler d'une manière exacte) de philosophie angevine, mais un retentissement par fois net et prolongé dans la province des doctrines qui s'étaient d'abord produites en Europe, et surtout au sein de l'Université de Paris. Les choses ne se passent pas autrement de nos jours. Chaque système un peu bruyant, chaque ouvrage profond ou seulement étendu sur les matières philosophiques, trouve ici ses prôneurs et ses partisans, sans que l'Anjou parvienne à prendre l'initiative d'un véritable mouvement. C'est ainsi qu'il a pu s'y rencontrer, au premier quart du siècle, quelque disciple attardé de Condillac, et que le célèbre Lamennais y a compté aussi des élèves. Mais ceux-ci n'ont pas, en général, attendu pour se détacher de leur maître la chute de ce génie fourvoyé (2).

---

(1) Nous mentionnons cependant les noms de MM. Damiron, Vacherot, Caro. Chacun d'eux, presque au début de sa carrière, a occupé quelque temps la chaire du Lycée ou collége d'Angers. Transférés ensuite sur un plus grand théâtre, ils ont, tous les trois, publié d'importants ouvrages qui sont au-dessus de nos éloges comme de nos critiques et dont nous nous dispensons ainsi de rendre compte.

Nous voulons encore rappeler le souvenir de M. A. Biéchy qui nous a quittés il y a peu de mois, après onze ans de séjour et d'enseignement à Angers. Son savant traité de *L'induction*, 1 vol. in-8° (1869), d'une exposition aussi claire que la doctrine en est solide, eût, nous le croyons, fixé les suffrages de juges compétents, sans les tristes événements qui ont suivi de près sa publication.

(2) Un dernier mais substantiel écrit : *M. Lamennais réfuté par lui-même*, a été publié, en 1841, par M. l'abbé Peltier, alors desservant de Vauchrétien (Maine-et-Loire).

En concurrence avec ces systèmes, et bientôt sur leurs débris, s'est élevée vers la fin de la Restauration une philosophie qu'il convient d'appeler la *philosophie française*, tant à cause de la patrie de son fondateur qu'en raison de la place qu'elle a prise dans notre histoire : c'est le spiritualisme de Descartes, allié de celui de Platon, et pour lequel Bossuet, le dernier des Pères de l'Eglise, a eu de l'estime et montré des égards. Un brillant professeur de l'Université de France l'a renouvelé dans ses cours de la moderne Sorbonne, et l'a ensuite défendu pendant vingt ans contre de sévères censeurs. Il a fini par prévaloir, et ses adversaires, qui ont parfois aidé à le corriger, ne lui sont pas moins redevables que ses plus ou moins fidèles disciples.

Que les leçons et les ouvrages de Victor Cousin aient laissé quelque chose à reprendre ; que son éclectisme — qui est d'ailleurs moins une doctrine qu'une direction pour l'étude des systèmes, — n'ait été ni assez ferme ni assez large et que, en même temps qu'il tempérait l'empirisme par l'idéalisme et faisait au scepticisme lui-même sa petite part, l'auteur ait été conduit, par un certain effroi du surnaturel, à refuser en fait au mysticisme la place que lui avait accordée sa théorie, il n'y a pas moyen d'en disconvenir, et nous ne défendrons pas sur ce point celui qui fut notre maître (1). Mais le traducteur de Platon, l'éditeur des Œuvres complètes de Descartes, le chef reconnu du mouvement philosophique en France de 1828 à 1850, a rendu au pays un service qu'il ne faut pas méconnaître et dont l'effet dure encore. Si notre enseignement public n'a dévié jusqu'ici ni vers le matérialisme positiviste et socialiste (2), ni, à très-peu d'exceptions près, vers le panthéisme allemand, c'est, en grande partie, à l'influence de V. Cousin qu'est dû ce précieux résultat. Ses

---

(1) Celui qui écrit ces lignes admet personnellement le mysticisme, non pour gouverner la raison, mais pour l'assister en lui communiquant la chaleur du sentiment et de l'amour divin. En fait d'éclectisme, il a pris pour règle, et depuis longtemps, cette *pensée* connue de Pascal : « Il faut savoir douter où il faut, » assurer où il faut et se soumettre où il faut ; qui ne fait ainsi n'entend pas la » force de la raison. »

(2) Le positivisme d'Auguste Comte avait inspiré en 1836 l'ouvrage, aujourd'hui oublié, d'un honnête et candide écrivain : *Les bases de l'ordre social*, par Joseph Rey (de Grenoble), 2 vol. in-8°, Angers, Ernest Le Sourd.

argumentations victorieuses, ses résistances et ses rétractations elles-mêmes y ont concouru puissamment. Grâce à lui (grâce à Dieu surtout), le spiritualisme des maîtres de la jeunesse est l'un des boulevards de la société contemporaine contre de désolantes innovations. Nous nous rassurons donc, nous associant d'ailleurs à ces fermes paroles d'un magistrat angevin, plusieurs fois lauréat de l'Institut, et qui a commencé dans notre établissement universitaire ses études philosophiques : « J'ai, dit » M. Eugène Poitou (*Les philosophes français contemporains*, 1864, » page 333), j'ai trop de foi dans le bon sens de l'humanité et » dans la puissance invincible de la vérité pour craindre que de » telles doctrines deviennent jamais dominantes ! »

L. DE LENS,

Ancien professeur de philosophie (1830-1849),
Inspecteur honoraire d'Académie.

LES

ARTISTES ANGEVINS,

PEINTRES, SCULPTEURS, MAITRES-D'ŒUVRE,

ARCHITECTES, GRAVEURS, MUSICIENS,

D'APRÈS LES ARCHIVES ANGEVINES

AVERTISSEMENT.

J'ai publié, l'an passé, dans la *Revue des Sociétés savantes*, une série de notes sur les *Peintres angevins*, dont le tirage à part, il est vrai, très-restreint, s'est si vite répandu à des mains amies et m'a été depuis demandé de si loin, que je crois bien faire en les réunissant de nouveau ici. J'y joins, pour essayer une œuvre plus complète, tous les renseignements que j'ai pu recueillir, non plus seulement sur les peintres, mais sur les artistes — angevins ou autres — qui ont laissé quelques souvenirs en Anjou : artistes de tout genre, maîtres d'œuvre de la pierre, du bois, du bronze, chanteurs, voire danseurs, personnages d'importance ou petites gens peut-être, de valeur inégale, comme les documents qui les mentionnent, mais qui, rapprochés, formeront un groupe curieux et, j'ose le dire, de conseil utile à l'étude. Une note, un nom,

une date, ce que j'ai trouvé, je le donne, sans grande prétention de science. Les livres encore sont à faire et les matériaux même à réunir pour une histoire sérieuse de l'art français que le grand public demande. Combien aussi gagnerait tout d'un coup de prix et d'intérêt un tableau, une inscription, une œuvre dédaignée, sans origine, si elle trouvait ici avec quelques chances, sans chercher beaucoup, un indice, un renseignement ou mieux peut-être sur l'auteur oublié ! Tel quel, ce travail est de ceux qui se complètent de toute main et de rencontre, — et aussi qui se corrigent. Je m'en aperçois à toute heure, et j'ose dire, que toute heure me profite, — si ce n'est pas là employer le temps en vain, au dire des spéculateurs et des habiles.

C. PORT.

Abert (*René*), Me vitrier, sieur de la Marche, marié, le 17 juin 1663, à Françoise Oger, Angers (GG 201), y meurt le 27 avril 1695, âgé de 55 ans. Sa signature, très-élégante, existe à l'acte de baptême de son fils René, 18 mai 1665 (GG 174). — (*Jean*), Me vitrier, Angers, fils du précédent, marié, le 22 janvier 1697, à Andrée Lemeusnier (GG 177), de qui il a au moins quatre fils. — (*Mathurin*), Me brodeur, Angers, 1675, 1695, signe l'acte de baptême de Julien, fils de René A., son frère sans doute (GG 175).

Abraham (*Pierre*), Me écrivain, Angers, est connu pour avoir transcrit, en 1478, la légende de la translation des reliques de saint Maurille, au compte du chapitre de Saint-Maurice d'Angers, et en 1488 « une paire d'heures en lestre bastarde » avec plusieurs oraisons à l'usage du roi Charles VIII (1).

Adamlet, Adenet. V. *Lescuyer*.

---

(1) Bibl. d'Angers, mss. 927. — Arch. Nat., KK 70, f° 284. — *Rev. des Soc. Sav.*, 1869, p. 183. — Jal., *Dict. crit.*, p. 681.

Adenet (*Michel*), peintre, fils de Gilbert Adenet, Me serrurier, épouse, le 23 septembre 1660, Marie Duboc (1), à la paroisse Saint-Maurille d'Angers (GG 117). Il n'est pas autrement connu. Sa signature est à l'acte de décès de sa fille, du 8 août 1681 (GG 176). Peut-être est-il de la famille de l'Adenet qui remporta, en 1710, le second prix de peinture à l'Académie royale.

Albert (*François*), Me maçon, tailleur de pierres, Angers, 1641, 1667, mari de Marie Ermenot. — (*Pierre*), Me tailleur de pierres, demeurant à la Forestrie en Saint-Georges-sur-Loire, 1678, 1686.

Alessandre. V. *Hurson*.

Algerius était attaché comme orfèvre au service du comte Geoffroy et de la comtesse Agnès, vers 1040. A leur considération, les moines de Saint-Aubin lui accordèrent de garder la jouissance de vignes que sa femme avait données à l'abbaye (2).

Allard (*Pierre*), peintre, demeurait à la chaussée Saint-Pierre, tout près des grandes écoles. Il est inhumé le 23 août 1680, âgé de trente-cinq ans (GG 176), et sa femme, Louise Alisot ou Alison, à un an de là presque jour pour jour, le 26 août 1681. Ils laissaient une fille, Perrine, qui mourut tout enfant (25 février 1684). On trouve sur le registre précédent de la paroisse de Saint-Maurille, au 30 septembre 1670 (GG 175), cette simple note : « Sépulture d'Allard, peintre, » qui a trait sans doute au père de Pierre Allard.

Allard (*Pierre*), Me orfèvre, Angers, 1574. — (*Jean*), Me maçon, Angers, 1580. — (*Henri*), Me menuisier, mari de Michelle Bouteloup, mort le 21 août 1736, âgé de 48 ans (GG 145). — (*Toussaint*), graveur, Angers, 1781 (GG 159).

Allis (*Louis*), Me menuisier, Angers, mari de Barbe Besnard, 1612, mort le 14 août 1641 (GG 118).

Ambrois dit *Jean de Poitou*, Me menuisier, inhumé à Châteauneuf, le 23 février 1658.

---

(1) Elle est appelée *Dubec* dans son acte de mariage et *Dubord* dans l'acte de décès de leur fille Marguerite, le 8 août 1681, mais elle signe *Duboc*.

(2) Cart. S. Aubin, fol. 20 v°, mss. 745.

Amiot (*Mathurin*), Me maçon, Angers, 1640.

Amoureux (*Macé*), Me maçon, restaure une brèche du château de Villevêque, en 1385.

Amy. V. *Pintart*.

Amyraut (*Jean-Baptiste*), Me orfèvre-joaillier, Angers, 1700, meurt âgé de 65 ans, le 1er décembre 1732 (GG 126). Sa veuve, Suzanne Lebecq, se retira aux Cordelières des Ponts-de-Cé, où elle mourut âgée de 64 ans, le 23 novembre 1738. — (*Jean*), Me orfèvre, fils du précédent, né le 27 avril 1701, mort le 16 avril 1737 (GG 123-126).

André (vénérable et discret maître *Mathurin*), prêtre, Me de la Psallette de Saint-Pierre-d'Angers, 1620 (GG 28), y est inhumé le 22 mars 1663 (GG 170). — (*Léonard*), « maistre-masson-architecte, » à Vauchrétien, mari de Léonarde Rodier, y meurt, âgé de 40 ans, le 2 octobre 1700. Dans plusieurs actes il est dit ne pas savoir signer.

Andrieux (*Pierre*), Me tailleur de pierres, aux Ponts-de-Cé, 1630, 1635. — (*Jean*), Me maçon architecte, à Brain-sur-Allonnes, 1675, mari de Renée Sauly, travaille, en 1719, à Montsoreau.

Angers (*Jean d'*), Me maçon, dont le nom indique sans doute l'origine, passa marché, le 28 octobre 1504, avec le président de la Chambre des Comptes de Dijon, pour la façon de la cheminée de la grande salle de la maison du roi. Cette œuvre qui a été recueillie au Musée de Dijon est un des plus beaux morceaux qui aient été conservés de cette époque de l'art français.

Angeville (*Jean d'*), célèbre facteur d'orgues, fils de noble homme Antoine d'Angeville et de Marguerite Petit, était originaire de Paris. Le Chapitre Saint-Pierre d'Angers traita avec lui sur le prix de 1100 livres pour remettre en état l'orgue de son église (17 décembre 1738), endommagé par une récente restauration. V. *Sauvenier de Coppain*. Il resta chargé de l'entretien annuel jusqu'en 1750, moyennant 50 l., et s'établit dès lors à Angers où il avait épousé, le 9 février 1739, Renée Dabon de la Michalière (GG 127). D'Angers, sa résidence, il était appelé pour sa réputation non-seulement par tout l'Anjou, mais dans les provinces circonvoisines. Il passa marché, le

16 août 1740, avec la fabrique de Baugé pour la restauration des orgues qu'il refit en partie en 1773-1774; mais son premier et plus important chef-d'œuvre lui avait été commandé, le 30 juillet 1742, par le Chapitre de Saint-Maurice d'Angers, pour qui, moyennant 7500 livres, il dressa l'immense forêt d'orgues qui existe encore à la cathédrale. Les sculptures des boiseries furent confiées au menuisier Hamon, qui fit faillite au bout de six mois, et par suite à Surugue qui acheva l'œuvre. Il mourut à Angers, le 25 octobre 1779, âgé de 65 ans (GG 298). — C'est son fils Henri-Jean d'Angeville, né le 1er avril 1742 (GG 254), qu'on rencontre encore en 1781-1785, désigné du titre d'organiste. Il avait épousé Anne-Cécile Fessieux (1).

Angibault (*André*), Me maçon, à Saint-Lambert-des-Levées, 1643. — (N.....) « architeq » comme il signe, le 20 juin 1707, au procès-verbal de bénédiction du chœur de Saint-Pierre-en-Vaux, son œuvre.

Angier (*Hilaire*), Me brodeur, à Angers, reçoit 46 livres, en 1536, de l'Hôtel-Dieu d'Angers, « pour les orfrayries et faczon des choisibles » daumonères faictz de draps de soye et pour deux chappes noires de » demye ostade et pour les orfrayes d'une choisible rouge semée » d'oyseaulx et pour faczon du tout ensemble de toille azurée pour les » doubler. »

Angot (*Jean*), Me orfèvre, fils d'un marchand droguiste, Angers, d 1642 à 1664, était le fournisseur de la maison de Cossé-Brissac. Il fut nommé échevin le 1er mai 1670, et quelques jours après se fit recevoir en la confrérie des nobles bourgeois d'Angers. Il meurt subitement le 16 juin 1684, âgé de 70 ans. Il avait épousé, le 16 avril 1640, Charlotte, fille du peintre G. Vandelant. Ses filles étaient mariées, l'aînée à Bault de Vilnières, la seconde à La Devansaie de Vigré (2).

Apvril (*René*), Me maçon, Angers, 1627.

Aragon (*Jean*), Me orfèvre, fait marché à 100 s. t., en 1456,

---

(1) Arch. de Maine-et-Loire, G. *Chapitre de Saint-Pierre d'Angers* et *Cure de Baugé*. — Dumesnil, mss. 658, p. 47. — Arch. Mun. d'Angers, GG. 42, 127, 130.

(2) Arch. de Maine-et-Loire, série E, famille Cossé. — Mss. 1004 et mss. 883. — Arch. com. GG 170, 173, 176.

avec Jeanne de Laval, « pour la façon et graveure de grand scel, qu'a-» vons fait reffaire, dit la comtesse, aux armes et à la devise que » portons de présent. » (Mss. 913, folio 31.)

Armagnac (*Jean d'*), « Me sculpteur et entrepreneur, » était établi à Vezins ou s'y trouvait du moins occupé à la construction sans doute de la chapelle neuve et du clocher qui furent bénis le 13 septembre 1714. Il s'y remaria cette année même avec Françoise Masson, veuve Louis Raffin. On trouve, en 1702, un « Me menuisier » du même nom, à Saint-Georges-sur-Loire, qui doit être de même famille et probablement le même personnage.

Armand (*Michel*), Me brodeur, Angers, mari de Jeanne Tardif, 1676, 1679. — (*Paul*), « peintre de son estat, » natif de Clermont en Auvergne, et mari de Marie de La Porte, native de Blois, s'en retournait avec elle dans son pays, en 1612, passant par Saumur où il présenta, le 14 octobre, son fils Abraham au Temple protestant.

Arnoul. V. *Ernou.*

Arthus (*un nommé*), « escripvain, » est signalé parmi les pillards de l'abbaye de Saint-Florent dans l'enquête de 1562 (Arch. de Maine-et-Loire, H.). — (*Jean*), Me maçon et Me tailleur de pierres, Angers, est qualifié d'honorable homme, 1590 (GG 84). — (*Gervais*), Me maçon, Angers, chargé de la reconstruction de partie des murs de ville, 1410, 1415.

Asselin (.....), peintre, habitait Saumur et fournit, en 1633, le dessin d'un tabernacle à l'église Saint-Pierre. — (*François*), Me fondeur, Saumur, 1684.

Aubert (*André*), Me fondeur, fournit, en 1477, les douze piliers de cuivre qui entouraient le grand autel de Saint-Maurice d'Angers. — (*Ambroise*), Me menuisier, Angers, 1679, est dit « maître architecte, » sieur de la Grande-Bergerie en la paroisse de Pellouailles, dans les titres de Vauchrétien, 1706, 1707, et « menuisier sculpteur en bois » dans son acte de décès. Il habitait la paroisse de Saint-Maurille et y mourut le 28 avril 1720, âgé de 75 ans (GG 125). Le peintre P. Besnard est parrain d'un de ses enfants. — (*François*), fournit ou répare les vitraux des diverses salles de l'Hôtel-Dieu d'Angers,

en 1556-1558 (1). — (*Henri*), Me orfèvre, Angers ; sa veuve, en 1619, y fonde une chapelle en l'église de la Trinité. — (*Isaac*), Me fondeur. à Saumur, présente son fils Isaac au temple protestant, le 10 octobre 1649. — (*Jacques*), Me sculpteur, à Angers, mari de Marie Lemercier, 1688. — (*Jérémie*), Me orfèvre, protestant, à Saumur, 1652-1660. — (*Jérémie*), Me fondeur, protestant, à Saumur, mort le 3 décembre 1635, — sa veuve, Jeanne Desbroces, le 19 février 1640. — (*Isaac*), Me fondeur, protestant, à Saumur, veuf, le 12 avril 1642, de Françoise Lenoir, était remarié, dès au moins 1645, à Suzanne Pecton. — (*Jean*), Me menuisier, dit Champignon, Angers, inhumé le 30 octobre 1622. — (*Julien*), Me fondeur, Angers, mari de Germaine Guillais, 1589, passe, le 4 septembre 1592, marché avec Puicharic, pour la fourniture des mortiers et pilons à battre poudre dans le château (2). — En 1611, il refond, avec François Launay, la cloche de l'Hôtel-Dieu.

Aubertin (*Gilles*), « maistre masson et tailleur de pierre, » inhumé, le 7 juin 1627, dans l'église de Saint-Denis d'Angers, est qualifié d'honorable homme dans l'acte de sépulture (GG 28).

Aubin (*Geoffroy*), Me maçon, résidait à Brissac, en 1616, y travaillant sans doute au château avec Huttin, Malherbe et autres maîtres ses confrères.

Aubineau (*René*), Me orfèvre, en la paroisse de Saint-Pierre d'Angers, 1609.

Aubineau (*René*), dit Rémon, Me fondeur, Angers, mari de Marie-Julienne Gautier, 1749 (GG 105).

Aubré (*Pierre*), Me lapidaire, au faubourg des Ponts de Saumur, 1681.

---

(1) Il touche 8 l. 7 s., « pour avoir acoustré et mys en plon neuf deux pan-» neaux et acoustré les écussons et fourny les deux panneaux du bas de la creusée » de la salle neufve, » 1556 (H. D. E 77). — 6 l. 11 s. 6 d., « à cause de la » réparation des vitres de l'église de l'hospital, de la cuisine des pauvres et reli-» gieux et d'ung grand panneau de voire refaict presque tout neuf et deux louzanges » mises en la salle des religieux » (5 décembre 1558).

(2) « Quatre mortiers du poids de 1400 l. et quatre pillons de fonte pour battre » poudre à un moullin de nouveau faict et entreprint au chasteau en un des costés » de la grande cuisine d'icelluy joignant la boullangerye, au lieu d'un vieil moullin, » qui y estoit, duquel l'on ne se pouvoit servir, parce qu'il estoit trop petit » (Arch. de M. et L., série E, minutes du notaire Grudé). — Il toucha pour son travail 226 écus deux tiers.

Aubrée, nom d'une famille d'artistes, réputés à Angers durant tout le XVIIe siècle, dans l'art si angevin de la sculpture sur bois. — (*Gilles*), « maistre menuysier, » est occupé à sa besogne, en 1598, pour l'Hôtel-Dieu. — Sa femme, Anne Champ, meurt le 26 mai 1601. — (*Julien I*), fils du précédent, « maistre menuisier, » a pour fils Gilles, 12 septembre 1605 (GG 172); François, 17 mars 1609; Julien, 19 mars 1614; Maurice, 7 octobre 1617 (GG 110); Ambroise, 15 juillet 1621; Silvain, 12 novembre 1623 (GG 110). — Il est inhumé le 26 février 1640 (GG 118). — (*Julien II*), fils du précédent, « maistre menuisier, » épouse, le 12 juillet 1638, Julienne Douillet (GG 114) et a d'elle Philippe, le 11 septembre 1639 (GG 173); Georges, le 19 octobre 1642; François, 20 mars 1650 (GG 174); Julien, 23 février 1653. — Il est inhumé le 1er juillet 1664 (GG 170). — (*Ambroise*), frère du précédent, « sculpteur, » 1636, et ailleurs « maître menuisier, » 1643, 1654. — Sa femme a nom Françoise Regnault. Un de leurs fils est tenu sur les fonts par le sculpteur Léger Plouvier, le 11 mars 1651 (GG 115). — (*François*), frère des précédents, « maistre menuisier, » 1655 (GG 116). — (*Julien III*), fils de Julien II, « maistre menuisier, » présente au baptême son fils Julien, le 12 février 1685 (GG 122). — (*François II*), frère du précédent, « maistre menuisier, » 1675, inhumé le 21 mai 1713, à la Trinité, à l'âge de 62 ans (GG 233). — (*Philippe*), frère aîné des deux précédents, « maistre menuisier et sculpteur, » passe marché, en 1690, avec le Chapitre Saint-Mainbeuf, pour toute la menuiserie du chœur et de l'église. Il demeurait, en 1695, au carrefour de la Chéverie et fut inhumé au cimetière Saint-Pierre, le 11 octobre 1707, âgé de 67 ans (GG 178).

Aubron (*Louis*), peintre, à Beaupréau, reçoit, en 1495, 4 l. 17 s. 6 d. « pour peindre les deux angeloz du Sacre, » 22 s. 6 d. « pour la fasson de la chappelle du Sacre, » 50 s. « pour le vitral de Saint-Sébastien » en l'église de Saint-Martin, où on le retrouve occupé à divers travaux, de 1502 à 1514 (1). — (*Jean*), prêtre à Beaupréau, parent sans aucun doute du précédent, reçoit, en 1500-1504, de la fabrique de Saint-Martin, 100 s. pour collaborer avec Bossoreille, prêtre comme lui, à la façon d'un livre d'église, qui fut enluminé à Angers.

Aubry (*Denis*), « maistre architecte et maçon, » d'Angers, demeurait à Angers sur le port Ligner, dans la maison du *Soleil* qu'il avait

(1) Comptes de la fabrique, d'après les notes de M. Spal.

acquise en 1659. Sa signature est au registre GG 36 (18 octobre 1643). Il possédait aussi depuis 1648 la closerie de la Saulaie, en Sainte-Gemmes-sur-Loire. — Il fut inhumé le 12 septembre 1674 (GG 101), et sa veuve Renée Leboisteux, âgée de 70 ans, le 31 janvier 1697 (GG 102).

Aubry (*Nicolas*), « maistre fondeur de Lenecourt, en Lorraine, » refondit, en 1693, la cloche de Bauné, bénie le 9 novembre, quoique datée par erreur, comme le constate le procès-verbal de 1692. Il ne prêtait que la main d'œuvre ; la fonte était fournie par Guyot, d'Angers. — La même année, il fut employé au même office par la fabrique de Saint-Georges-du-Bois, et en 1706 par celle de Saint-Pierre de Doué. Il s'était fixé, avec ses deux frères, *Pierre* et *Louis*, aux Aubiers, d'où on les voit, en 1718, appelés à Dénezé-sous-le-Lude, pour y fondre du même coup sept cloches pour les paroisses de Dénezé, de Chigné, de Chalonnes et de Noyant. — Honorable homme *Louis*, « fondeur de cloches, » est établi à Seiches en 1732. Il y est dit « marchand fondeur de cloches et fondeur de canon apointeur, » dans l'acte de baptême de sa fille, le 13 mars 1735. — Sa femme a nom Louise Lepage. — (*Charles*), des Aubiers, fils sans doute de Nicolas, fond, le 27 octobre 1767, la petite cloche de la Chapelle-sous-Doué.

Audry (*Jean*), Me enlumineur, orna de son métier les livres de chœur de l'Hôtel-Dieu d'Angers, qu'avait écrits un religieux, Jean Philoche, et que relia Uriel Cottin, libraire (H. D. E. 69).

Audusson (*Jean*), Me menuisier, *faber lignarius*, fit, en 1518, les siéges de derrière l'autel de la nef de Saint-Pierre d'Angers. — Il est mentionné encore en 1541 dans les comptes de l'Hôtel-Dieu.

Augeron (*François*), Me tailleur de pierres, à Bené, signe un acte à Feneu le 31 mars 1674.

Augeul (.....). « Le 23 avril 1642, les images de saint François et de sainte Marguerite ont été apposées sur l'autel de Saint-Denis » de Candé par un nommé Augeul qui les avait faictes de terre au Gué-» dé-Louerre (1) et sont de deux ou trois lopins chaque ymage. »

Augier (*Jean*), Me orfèvre, demeurant en la rue Saint-Laud d'Angers, fut chargé, le 28 janvier 1477 (n. s.), de couvrir en argent un

(1) Manuscrit Valuche, à la cure de Candé.

Evangéliaire et un Epistolier de l'église Saint-Laud (1), d'après un dessin de sa façon.

Aumont (*Julien*), Me peintre, était déjà veuf de Philippe Manteau quand il épousa, à Saint-Evroul d'Angers, le 8 avril 1641 (GG 34), Claude Daudier, veuve de Martin Collart, maître peintre et vitrier. (V. ce nom.) Il figure encore dans un acte du 11 décembre 1674 et devait être très-vieux. Il avait eu de sa première femme deux fils : Jean, dont fut parrain Jean Hernault de Montiron, 8 mai 1636 (GG 173), René, mort tout enfant, qui avait eu pour parrain Guy Lanier, abbé de Vaux, grand vicaire du diocèse, 4 mars 1634 (GG 113) et trois filles : Marguerite, 21 octobre 1629, qui a pour parrain messire Germain Merceron, abbé de Toussaint, grand-vicaire (GG 113), Renée, 23 janvier 1632, et Marguerite, 19 avril 1635. Cette dernière fut tenue sur les fonts de baptême par Louis Gillion (V. ce nom), peintre du duc de Brissac.

Auriau (*Pierre*), Me menuisier de Saumur, sommé par les protestants, lors du pillage de l'abbaye Saint-Florent en 1562, de détruire la châsse du Saint, résista aux menaces et refusa tout concours (Arch. de M. et L. H. Enquête de 1562, f. 27).

Aurioust. V. *Orioust*.

Auvray (*Claude*). — Le cadran solaire en ardoise, au flanc méridional de l'église Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, porte l'inscription : *F. et aposé par Claude Auvray. Faict l'an 1613.* — On le voit désigné comme « tailleur de pierre » dans un acte de 1633.

Avanne (*Guillaume d'*), « facteur d'orgues, » vint s'établir à Angers dans les premiers mois de 1716 et obtint de la ville cette année même, le 7 mars, l'exemption du logement des gens de guerre, de l'ustancille et des autres taxes extraordinaires, à la charge par lui d'entretenir l'orgue de Saint-Michel du Tertre (2). Il avait épousé la

(1) *Coopertura argentea textuum novorum Evangeliorum et Epistolarum, fiet per Johannem Augier, aurifabrum Andegavis, in vico sancti Naugi commorantem, in forma et figura in quodam folio papiri depictis hoc die per eum et convenerunt de precio de....* (Arch. de M. et L. G. Reg. capit. de Saint-Laud, f. 63 v°.)

(2) « Le la repasser à l'accord tous les ans et accorder les tuyaux d'anches. » (BB 106, f. 30.)

sœur du maître potier d'étain, Jean Ballain, et eut d'elle plusieurs enfants, entre autres, Guillaume Edme, 12 juin 1721 (GG 234), — l'acte est signé par le père, — et Pierre Gaspard, 8 novembre 1722 (GG 235). — Il fut inhumé le 1er mars 1727, âgé de 50 ans, au cimetière de la Trinité, sa paroisse (GG 239).

Aveline (*Claude*), Me orfèvre, Angers, mort avant 1652.

Avril (*Pierre*), « joueur de violon, » 1686 (GG 227). — (*René*), Me maçon, 1624, mari de Claude Rasteau (GG 109).

Ayasse (*Jérôme*), fils du chirurgien Jean Roch, « md horloger, » Angers, y épouse, le 26 janvier 1773, Madeleine Françoise Prevost (1773). — Sa mère s'était remariée en seconde noces à Florent-Jacques Fripier-Dupré, Me horloger, de la paroisse Saint-Maurille. — Il est le père de J. J. M. Ayasse, qui a écrit un *Manuel*. V. mon *Dictionnaire historique*, p. 178.

B.... restaure en 1628 l'église de Bourgneuf (*Charente-Inférieure*), comme le constate encore une inscription qui ne mentionne que l'initiale de son nom et son pays (1).

B.... (*N....*), initiales d'un maître fondeur, inscrites sur la cloche de Villemoisant avec la date de 1603.

Babouard (*Mathieu*), architecte, inhumé, le 19 janvier 1743, dans le cimetière de Montsoréau. Il était âgé de 73 ans et veuf de Marie Roger.

Bachelier (*Louis*), né à Angers en 1702, d'abord enfant de chœur à Saint-Maurice, y fut presque au sortir de la Psallette nommé maître de musique. Pour se perfectionner dans son art, il fit de nombreux voyages à Orléans, à Verdun, où il eut occasion de faire exécuter devant le roi de nombreux ouvrages de sa composition, puis à Clermont-Ferrand dont il fut nommé chanoine à demi-prébende. Il

(1) « F. Picard, J. Kodouin et J. Martineau, fabriqueurs de l'église de céans, « faict par B. Angevin, 1628. » (*Mém. de la Soc. d'Agr. d'Angers*, 1868, p. 253.)

se démit de la maîtrise de Saint-Maurice le 1er janvier 1768, malgré les instances du Chapitre qui, par conclusion du 30 janvier 1769, s'engagea à lui servir une rente de 100 l. jusqu'à ce qu'il eut obtenu une fonction ou bénéfice du même revenu à Saint-Maurice ou dans tout autre église. Bachelier, grâce à cette recommandation, sans doute, reçut bientôt de l'évêque un canonicat en l'église Saint-Pierre d'Angers. Il y fut installé le 19 avril 1769 et nommé tout d'abord secrétaire (3 octobre), puis procureur (25 juillet 1770). Mais toujours reconnaissant pour Saint-Maurice, on le voit faire présent à son ancienne compagnie de quatorze messes en musique dont le Chapitre le récompensa par une allocation de 120 livres (8 mai 1772). Il mourut le 24 janvier 1782 et fut inhumé le 25 dans le caveau de sa collégiale, laissant de nombreuses compositions inédites et des traités manuscrits sur la théorie et sur les pratiques musicales, qu'on peut désormais croire perdus (1).

Bachelot (*Pierre*), Me tailleur de pierres, à Saint-Lambert-des-Levées, 1600, y est inhumé le 26 août 1638.

Badereau (*Pierre*), Me maçon, peut-être originaire du Poitou, travaillait depuis plus d'un an, vers 1639, à la confection des autels de l'église d'Angrie.

Badillé (*Louis*), prêtre organiste de Saint-Pierre d'Angers, 1656.

Baillif (*René*), Me architecte, à la Flèche, passa marché, le 14 juin 1703, avec le prieur Détriché pour la reconstruction de la grande porte de son prieuré de Sainte-Colombe. Le dessin figure au dos du contrat original conservé dans les archives du château de Chavigné, près Brion.

Bailly (*Pierre*), « maître-horologer, » Angers, 1668, père et grand-père de deux René B., Mes horlogers, comme lui, — René Ier, né le 30 octobre 1668, mari de Marie Guillé, mort le 27 octobre 1726, et René II, né le 12 octobre 1695.

Bain, nom d'une famille nombreuse d'architectes. — (*Mathurin*), le premier connu, paraît avoir résidé aux Ponts-de-Cé dont il restaura

(1) *Affiches d'Angers* du 1 février 1782. Arch. de M. et L., série G. Registre capit. de Saint-Maurice et de Saint-Pierre.

l'église Saint-Aubin. Il en refit le grand autel en 1526 (1). — (*Jean*), son fils, y fait baptiser un de ses enfants, le 10 juin 1598, quoiqu'il habite Angers, près Hanneloup. Il a pour femme Renée Davy et paraît particulièrement lié avec son confrère Vincent Camus. Des actes lui donnent le titre de *sire* (2). Il meurt, le 29 mars 1622, à Angers. — (*Jean II*), dit le Jeune, fils de Jean Ier, a pour femme Jeanne Ciron. — Il demeurait à Angers, en Bressigny, et y mourut le 5 décembre 1649, âgé de 51 ans. — Sa signature est à un acte de 1648 (GG 87). — (*Etienne*), fils sans doute de Jean Ier, « maître tailleur de pierres » et « maître-architecte, » a pour femme Jeanne Guittet, 1631. — Il meurt à Angers, le 7 juillet 1676. — Nombre de maçons ou menuisiers portent ce nom à Angers, et dès le XVIe siècle au Louroux-Béconnais, au XVIIe siècle, à Candé et à Saint-Augustin-des-Bois.

Bainville (.....), organiste de la cathédrale d'Angers, a publié, en 1767, à Paris et à Angers, huit *Nouvelles pièces d'orgue composées sur différents tons*. Le Chapitre, pour le remercier de la dédicace de son ouvrage, lui alloua 72 livres de gratification (28 avril). — En 1773, il fit accepter au Chapitre de Saint-Pierre son fils pour organiste, s'engageant à le remplacer en certaines solennités et toujours à l'avoir sous ses yeux et à développer ses talents ; mais le jeune homme fut retenu à Paris et le traité n'eut pas de suite (3).

Banel (*Jean*), Me menuisier, Angers, mort le 12 mai 1738, âgé de 67 ans. Sa signature est au registre GG 125.

Bara (*Joseph*), « sculpteur figuriste, » demeurait, en 1784, rue Valdemaine, Angers. Il fut appelé, le 20 août, à donner son avis, comme expert, sur le mérite des statues fournies par le sculpteur Gaultier au chapitre de Saint-Maurice pour le chœur de la cathédrale. Le carton (mss. 673) contient sa déposition qui ne témoigne ni d'un grand style ni d'un grand goût.

Baranger (*Louis*), peintre, à Angers, figure dans un acte du 5 novembre 1772 (GG 129).

---

(1) *Revue de l'Anjou*, 1856, t. I, p. 284.
(2) 13 février 1616 -- GG 49, 16 mars 1621.
(3) Reg. Capit. de Saint-Maurice, f. 38. — Reg. Capit. de Saint-Pierre, f. 299, 312.

Barauderie (*Pierre*), artiste architecte et sculpteur, fils de Michel B. et de Jeanne Escarlatte, né vers 1643 sur la paroisse de Sainte-Radegonde de Poitiers, où son père vivait encore en 1674, vint s'établir en 1666 à Angers, sur la paroisse de la Trinité, centre à cette époque des principaux ateliers angevins, et y travailla longtemps sous la direction du célèbre sculpteur Biardeau (V. *ce nom*). Le grand autel et les deux autels collatéraux de la paroisse de Saint-Samson d'Angers étaient de sa façon (1670). Il avait aussi eu grande part à celle du grand autel des Augustins, qu'avait commencé son maître et que l'élève acheva tant bien que mal. Le 17 avril 1674 on le voit signer marché avec le chapitre de Saint-Maimbœuf pour faire, moyennant 86 livres, « deux » bas-reliefs dans les deux parpeins du grand autel, savoir du costé » de l'Evangile, Notre-Seigneur au Jardin des Olives, et du costé de » l'Epistre, une Ascension..... en blanc, façon de marbre, et outre » ce, une image de la Vierge tenant un petit Jésus sur ses bras. » Il passe un contrat du même genre le 22 octobre 1694 avec le prieur de l'église de Fontaine-Couverte. L'Hôtel-de-Ville employa souvent aussi ses talents pour les travaux d'ornementation et notamment pour la sculpture des armoiries du maire ou de la ville sur les établissements publics, au Mail et à la Mairie (1705-1713). — Il existe encore de Barauderie, dans l'église de Faye, un autel qu'il a signé de son nom, et dans celle d'Allençon, aux deux côtés de l'autel, deux groupes, l'un du sacrifice d'Abraham, l'autre, de saint Joseph instruisant l'enfant Jésus de son métier de menuisier. On lui attribue d'une façon assez ridicule d'autres œuvres antérieures même à sa naissance. Il était encore dans toute la force du talent en 1717, au témoignage de Lehoreau, quoiqu'alors âgé de plus de 74 ans, et sa réputation avait égalé celle de son maître, dont il imita la manière, en exagérant encore la décoration. — Six ans après son arrivée en Anjou, il y avait épousé, le 18 septembre 1672, Louise Toublanc, fille du notaire du comté de Serrant, de qui il eut le 27 avril 1674 *Jean-Michel*, son fils aîné, qui devait continuer et soutenir l'honneur de son nom, *Pierre* le 16 octobre 1676, *Jean* en octobre 1676, mort l'année suivante à Saint-Georges-sur-Loire, *Olivier-Pierre* le 14 avril 1680, *Catherine* le 1er mars 1682, morte aussi à Saint-Georges le 28 janvier 1683, *Barbe-Louise* le 10 décembre 1683, *Marie-Louise* le 25 juillet 1685, *Louise-Renée* le 9 décembre 1686. — Devenu veuf vers 1690, il se remaria le 3 juin 1694 avec Marie Deslandes, fille du greffier au Présidial d'Angers et en eut encore au moins un fils, *Pierre*, le 20 septembre 1695.

— L'artiste mourut âgé de 86 ans et fut inhumé au cimetière de la Trinité d'Angers le 2 avril 1729. — Sa veuve l'y suivit le 30 décembre 1732, âgée de 76 ans (1).

Barauderie (*Jean-Michel*), fils du précédent, né à Angers le 27 avril 1674, figure déjà dans un acte de 1688, c'est-à-dire à l'âge de 14 ans, avec le titre de « sculpteur. » Il épousa le 3 septembre 1704, à Saint-Martin d'Angers, Louise Guignard, de qui il eut deux filles et un fils, *Pierre-Jean* (30 juin 1710), et en secondes noces Marie-Anne-Suzanne, le 24 avril 1711, de qui il eut au moins huit enfants, la plupart morts en bas âge. Il paraît avoir résidé quelques années à Saint-Georges-sur-Loire, occupé peut-être à des travaux d'art soit dans l'abbaye, soit au château de Serrant, et mourut en septembre 1728 à Vern, où il dirigeait la construction du grand autel. On l'a confondu maintes fois avec son père et par suite aucune de ses œuvres encore ne lui peut être précisément attribuée. On pourrait les distinguer à sa signature, qu'il écrit toujours : *Barodrie*.

Barbier (*Nicolas*), organiste, à Montreuil-Bellay, en 1748.

Barbot (*François*), Me maçon aux Ponts-de-Cé, en 1683.

Barbot (*Gabriel*), peintre en la paroisse Saint-Pierre de Saumur, 1684, figure au rôle des tailles comme nouveau converti en 1686. — Sa femme avait nom Anne Delbée. — Leur fils Gabriel fut baptisé à Chacé le 27 août 1788 ; leur fille Anne signe comme marraine, à Saint-Lambert-des-Levées, en 1693.

Bardoul de la Bigottière (*Michel* et non *Bernard*), architecte, né à Angers vers 1735, partit en 1752 pour Paris, suivit les cours de l'académie d'architecture et y remporta, dit-on, le grand prix de Rome. Après ses trois ans de séjour en Italie, il était revenu se fixer à Paris ; mais un de ses amis intimes d'Angers, Boreau de la Besnardière, l'y rappela en lui confiant l'occasion de se distinguer. Il s'agissait d'édifier sur les terrains marécageux de Saint-Serge non-seulement un hôtel opulent, mais encore une levée considérable, ou-

(1) *Reg. Capit. de Saint-Maimbœuf*, fol. 140. — Arch. mun. BB. 103, fol 113 et 148; 105, fol. 57. — De Wismes, *Le Maine et l'Anjou, Introduct.* — Lehoreau, Mss., t. III, p. 316, 318. — Arch. mun. d'Angers, GG 9, 12 33, 93, 123, 126, 177, 225, 226, 227, 229, 232, 233, 241, et de Saint-Georges-sur-Loire. Série E.

vrage public pour lequel la ville consentit à allouer, malgré l'opposition des officiers royaux, 15,000 l. Mais Bardoul sollicitait vivement et ne put obtenir (1) le titre « d'inspecteur des travaux, édifices, plantations, promenades, alignement, pavages et embellissements de la » ville » (28 février 1780). Cette année même, le 27 avril, il passa marché avec le Chapitre de Martigné-Briant pour les plans et devis du maître autel et de la grille du chœur de l'église; en définitive le travail fut confié à Leissner. Bardoul prend dans cet acte les qualités d' « ingénieur et architecte. » L'hôtel *de la Besnardière*, propriété de M. Carriol, atteste encore le bon goût et l'élégance des projets de l'architecte (1782-1784), qu'on retrouve avec la même distinction à l'hôtel *Livois*, rue Saint-Michel, à l'hôtel *de Maquillé*, au coin de la rue du Cornet, à l'hôtel *de Lantivy*, près la Mairie. Parmi les nombreux travaux qui lui furent de toutes parts confiés, il faut citer encore *Châteaubriand*, sur la Maine, en vue du confluent de la Loire, et le château de *Pignerolles*, à Saint-Barthélemy, qui passe pour son chef-d'œuvre. On le dit mort à Trélazé en 1806, sans que nous ayons pu trouver trace aucune de son décès à Angers, Trélazé, Andard, Brain, le Plessis-Grammoire, la Daguenière ou Saint-Barthélemy, ni nulle part aux environs d'Angers. — Il avait un frère, avocat-consultant, des plus recherchés du Barreau d'Angers (2).

Barillot (.....), peintre, demeurait à Angers au commencement du XVIIIe siècle. Il fut souvent chargé par le Conseil de ville de peindre pour la salle d'honneur de la Mairie des portraits de maires ou d'échevins. On cite de lui ceux de Delaunay et Romain en 1725, d'Ollivier, échevin, des deux Jallet de la Véroulière, le maire et le procureur de ville, et de Rousseau de Pantigny en 1726, de Portebise, Delorme, Crosnier et Trioche de Boispineau, en 1727. Chacun de ses ouvrages lui était payé de 30 à 35 livres. Le cabinet de Toussaint Grille possédait de cet artiste le portrait de Claude Pocquet de Livon-

---

(1) « Lecture prise d'une requête présentée par le sieur Bardoul Bigottière, » architecte, la compagnie a délibéré qu'elle ne lui accorderoit aucun titre; que si » les commissaires, que la compagnie a coutume de nommer pour l'exécution des » travaux, qu'elle délibère, jugent à propos de l'employer, ils en sont les maîtres, » et qu'alors il sera payé à raison de son travail. » BB 129, f 17.

(2) Arch. mun. BB. 129, f. 17; 130, f. 119; f. 131, f. 19; 133, f. 5. — *Répert. archéol. d'Anjou*, 1858, p. 127. — Bibl. d'Ang., mss. 1031, p. 65. — Blordier-Langlois, *Angers sous le Régime municipal*, p. 342.

nière. Les registres de l'Hôtel-de-Ville écrivent son nom Barillat ou Barillet ; l'artiste signe Barillot et était sans doute de la famille d'Adam Barillau ou Barillot, maître maçon, 1620, et de René Barilleau, maître serrurier, en 1646 (1).

Barlop (*Henri*), Me orfèvre, 1496, Angers, dans les comptes du Chapitre de Saint-Pierre.

Baron (*Jean*), sculpteur, né à Angers, mari de Françoise Gourand, mort avant 1770.

Baron (*Thomas*), Me maçon, architecte, 1678, à Angers.

Baroni (*Paul-Nicole-Antoine-François*), peintre, originaire de Plaisance en Italie, parent sans doute du graveur italien Charles B., résidait à Angers au moins depuis 1750, et cette année même y eut le 17 avril une fille nommée au baptême Eléonore-Ursule-Catherine. Sa femme avait nom Catherine Dofé ou Dauphi. Il résidait en 1770 au coin de la rue de la Roë, dans une maison détruite seulement en 1821 et que décoraient deux Termes, homme et femme, sculptés. Vers cette époque il était occupé à décorer de peintures la jolie chapelle du Grand-Séminaire et dans les jardins « une grande coquille. » — « Quantité des églises d'Angers lui doivent leurs plus grandes beautés. Tous » ses ouvrages sont dans une *manière* et d'un coloris qui lui donnent un » rang considérable parmi ceux de son art. » C'est ainsi que le jésuite Leroy annote en sa *Scamnomanie* les vers où il vient d'exalter

..... Les savants crayons d'un talent d'Italie
Et d'un second Lenôtre et l'art et le génie.

— Il avait aussi peint le chœur et la nef de l'église de Cheffes, où l'on peut voir encore de lui un *Baptême de J.-C.*, traité moins en peintre qu'en décorateur. — Il mourut à Angers le 12 février 1771, âgé de 68 ans. — Certains actes l'appellent *noble homme*, et il signe (17 avril 1750 et 4 avril 1752) *Pauolo Baronni* et *Baroni*. — Sa veuve fut inhumée un mois à peine après lui, le 24 mars 1771, âgée de 58 ans (2).

---

(1) Arch. mun. BB 108, f. 39, 69, 85 ; CC 19.
(2) Arch. mun. GG 128 et 129. — Péan de la Thuilerie, p. 144. — Leroy, *Scamnomanie*, chant. II, p. 15.

(*La suite au prochain numéro.*)

E XXXI, p. 95

COMÉDIENNE ET CARMÉLITE

SIMPLE RÉCIT DE L'HIVER DERNIER.

—

POÉSIE.

I

Dans la nuit pleut la neige et les vitres frissonnent;
Au travers des flocons sifflent et tourbillonnent
Les folles rafales du vent.
La famille à genoux, qui prie autour de l'âtre,
Tient attachés au mur, sur la Vierge de plâtre,
Des yeux pleins de larmes souvent.

Mais la vieille fenêtre est disjointe et trop nue;
L'enfant tremble... Agité d'une idée inconnue,
Le père dit : « Ma fille, encore trois *Ave*
Pour ceux qui n'ont pas froid... pour elle ! ta sœur morte... »
Il écoute, il se trouble : un bras pousse la porte,
Et, pâle, chacun s'est levé !

Seule l'enfant s'incline et dit : « Bonsoir, Madame ! »
Sur le seuil, immobile et muette, une femme,
En longs habits de deuil que le givre a perlés,
Penchant son front caché sous la dentelle noire,
Attend que dans leurs cœurs parle cette mémoire
Qui devine les traits voilés.

Oh ! silence cruel !... La bise entre glacée ;
L'enfant s'effraye et pleure... A son côté pressée,

De la crainte et du froid sa mère la défend.
— « Votre présence ici, Madame, nous est dure,
A l'âme comme aux sens vous portez la froidure,
Vous faites pleurer mon enfant ! »

Ainsi parle le père à l'étrangère sombre ;
Il s'avance, il tressaille, il reconnaît cette ombre :
— « O ma honte, c'est toi ! dis, que veux-tu de nous ?...
Mais avec un sourire et doux et plein de joie,
La mère s'écria : « C'est Dieu qui nous l'envoie ! »
Puis sentit ployer ses genoux.

Les mains jointes, l'enfant, près d'elle agenouillée,
Lui bégayait : « J'étais vainement effrayée,
C'est ma sœur morte que voilà ;
Le puissant roi des morts, Jésus, nous l'a rendue ! »
— « Peut-être ! attends encor que je l'aie entendue :
La fille de Jaïr, à son réveil, parla. »

II

— « O chers hôtes, merci, vos cœurs m'ont reconnue,
Sous ce toit pauvre et bon me voici revenue,
Renaissante ! et je tremble aux regards de ma sœur !...
Oui, vous m'aimez encor : la chère enfant prodigue
Trouve, au retour, priant, dans une sainte ligue,
Innocence, force et douceur.

Qu'ils sont heureux ceux-là qui replacent sans crainte
Leurs pieds déjà vieillis dans la première empreinte
Pour revoir et compter leurs pas,
Et n'entendent jamais un remords qui murmure
En leur mettant au front une rougeur impure :
« Si l'on a quelque honte, on ne se souvient pas !... »

Je me souviens pourtant ! Et, pour faire un doux rêve,
Je prends mes jours mauvais et longs, je les soulève

Et je découvre mon trésor :
C'est mon cœur de quinze ans, transparent pour ma mère,
Où vivaient tous les lis des cieux et de la terre
Que de si loin j'admire encor.

Mais un jour, j'y reçus, hélas ! une blessure :
Et, comme en un cristal qui, par quelque fissure,
Laisse tomber sans bruit le breuvage des fleurs,
S'est flétri mon bouquet de chastes espérances...
Et je vous ai quittés, pressentant des souffrances,
Sans me retourner, toute en pleurs !

Le monde soupirait à mon âme affaiblie :
« Sous l'ombrage embaumé qui jamais ne s'oublie ?
» Dans son vaisseau brisé, le marin sur l'écueil
» S'abandonne au pirate, écoute les sirènes !
» Dans le sommeil souvent par des mains souveraines
» Suspendu sur l'abîme on tombe en fermant l'œil !... »

Je tombai, presque fière, au trône d'un théâtre.
J'enivrais chaque soir une foule idolâtre ;
L'or chez moi mendiait un souriant accueil ;
Le génie, à mes pieds, m'offrait ses vers célèbres...
Sur ces ovations passaient des sons funèbres !
Je goûtais à peine l'orgueil.

Mon âme se sentait désespérée et vide
Et rêvait le désert, — enthousiaste, avide
D'un immense amour inconnu.
Pourtant, je remontais, comme en un mauvais songe,
Sur la planche mondaine où sourit le mensonge,
Me montrer, le sein demi-nu !...

A ton sang, j'ai menti, père ! je fus lâche !
Devoir ! ô pain sacré qui soutiens dans la tâche,
Toi seul est l'aliment du fort !
Et je t'ai méprisé ! Ma bouche inassouvie
Pressait, en y buvant comme à des fruits de vie,
Les douces grappes de la mort.

Le Sauveur qui passait un jour m'a ramassée,
Et sous sa grande voix, — frémissante, dressée,
Je me souvins encor du souhait maternel !...
Mère, il est exaucé : je vais où Dieu me mène !
Ce vase qui ne garde aucune fleur humaine,
Portera l'amour éternel.

O ma honteuse gloire ! ô sceptres de coulisses !
Vous qui n'avez pas su me créer des délices,
Je vous chasse de moi ! je vous jette un adieu !
A mes yeux dessillés les bonheurs se découvrent ;
Les filles du Carmel sont là, tout près, qui m'ouvrent
Leur désert tout rempli de Dieu !... »

III

La mère, les yeux secs, prit sur son cœur l'actrice
Et lui murmura : — « Pars ! je redoute un caprice ! »
Elle l'enveloppait d'un regard triomphant.
Le père en pleurs désigne, — et son âme se brise, —
Deux grands yeux étonnés qui ne l'ont pas comprise :
« — Tu meurs encor, dit-il ; merci pour cette enfant ! »

E. ETSAG.

CAUSERIE

Les isolements de la pensée. — Etudes sur le *Droit Romain*, par M. Cubain. — Traduction en vers des poésies d'Horace, par le docteur Grille. — La vérité sur Gilbert. — Les droits d'auteur dans l'ancienne Rome. — Projet d'exposition et de concours des livres de province.

Il y a des égoïstes qui ne sont pas haïssables. Allez visiter, par exemple, ces pêcheurs de Concarneau dont la *Revue* nous parlait le mois passé, et confiez-leur vos patriotiques angoisses et l'incertitude du résultat de nos grandes querelles ; ils vous répondront en montrant, les deux bras étendus, la mer verte, calme et immense : « Qu'est-ce que cela nous fait, à nous !... »

En vain, Térence s'écriait, il y a près de vingt siècles : « *Homo sum et nihil humani à me alienum puto,* » certains hommes de grand cœur et d'esprit délicat, retirés dans l'étude ou la pratique du Beau, sous toutes ses formes, écrites ou modulées, sculptées ou peintes, se désintéressent du monde extérieur et des préoccupations qui nous assombrissent. Ils vivent et travaillent au milieu de nos agitations publiques, l'âme sereine et tranquille ! Le lundi 26 mai, je reçus de Paris une lettre signée d'un jeune peintre auquel une médaille, obtenue l'année dernière, promet un brillant avenir. Il ne me disait pas un mot des graves événements de la veille, il paraissait ne rien soupçonner qui fût, hors de son atelier, digne de la moindre remarque, et il écrivait ceci : « J'ai enfin *réussi le sourire* de ma *jeune fille aux lilas,* un sourire que je cherchais depuis trois semaines. Enfin, je le tiens et je suis heureux !... »

Dans les temps troublés, on aime à se recueillir, à vivre en dedans, à « sortir du dehors ; » on cherche à s'isoler dans les beaux-arts ou dans les belles-lettres ; lassé du spectacle des

hommes, on se complaît dans le spectacle de la nature. Et s'il a jamais existé des idylles sincères, c'est à des époques semblables à la nôtre, dans les secousses de la guerre étrangère ou des discordes civiles, depuis les églogues de Virgile jusqu'aux Méditations de Lamartine, sans oublier les pastorales écloses après la Fronde et les bergeries enrubannées, sous le Directoire.

Aujourd'hui, je connais bon nombre de personnes qui, pour échapper autant que possible à leurs absorbantes inquiétudes, transportent leurs pensées, par la lecture de lointains voyages, dans des contrées neuves, désertes, paisibles; d'autres qui, depuis leur première jeunesse, avaient dédaigné la poésie, en sont arrivées ces jours-ci à ébaucher des vers, goûtant à nouveau les charmes du rhythme et la musique des rimes sonores.

Il en est même parmi nous qui exilent volontiers, non-seulement de leur patrie mais encore de leur temps, leur âme souffrante et désillusionnée...

Deux Angevins, notamment, ont reporté et arrêté leur pensée dans l'ancienne Rome : M. l'avocat Cubain pour en étudier la société civile, et M. le docteur Grille pour nous en montrer la poésie (1).

Sous le titre d'*Etudes sur le Droit Romain*, l'ancien bâtonnier du barreau d'Angers a groupé, en deux cents pages, d'une façon saisissante et lumineuse, les notions les plus essentielles sur le droit politique des Romains, sur la qualité civile des personnes, sur le mariage, la famille, la tutelle et l'héritage.

Tous les détails de cette publication vulgarisatrice sont scrupuleusement extraits des commentaires de Gaïus, des fragments d'Ulpien et des Institutes de Justinien.

Je ne connais rien de comparable à ce travail comme concision

---

(1) M. Grille donne comme point de départ de ses études sur Horace le besoin de « converser avec un poëte qui ranime, relève et console.... »

« Il vient, dit-il, pèlerin de la vie, fatigué du voyage, comme dans un oasis » littéraire, s'entretenir avec ce charmant auteur et, ses œuvres à la main, se » reposer du commerce des hommes, en goûtant les pures jouissances de l'es- » prit. » Notice, p. 6.

et clarté. Les personnes du monde les plus étrangères aux études du Droit Romain, peuvent, à l'aide de cette modeste brochure, tirée à petit nombre d'exemplaires, se faire une idée très-nette des devoirs et des droits civils de la société antique, mère de la nôtre.

Elles y admirent le génie romain dans sa manifestation la plus sérieuse et la plus pratique ; elles y remarquent que les conditions de l'existence civile d'une société ne s'improvisent pas, et que les siècles, en modifiant certains détails par des améliorations graduelles, n'en ébranlent jamais les grandes et solides bases, toujours et partout reconnues nécessaires : Dieu, famille et propriété.

C'est une œuvre utile et saine.

Après la science, la poésie. M. Grille nous offre une nouvelle traduction en vers du joyeux et spirituel Horace !

J'avoue que je ne comprends guère la possibilité de faire passer d'une langue dans une autre une œuvre purement poétique. Je comparerais volontiers une traduction à un filtre qui laisse arriver au lecteur les idées, mais, hélas ! sans le style, qui est le bagage personnel de l'écrivain. Car, dit-on, le style c'est l'homme, et surtout le poëte. Que resterait-il de nos lyriques français si nous les faisions parler en latin ? Je me rappelle avoir lu, il y a quelques années, le *Lac* de Lamartine en anglais... Depuis ce jour-là, je me suis toujours soigneusement préservé des traductions...

M. Grille a bien pressenti cette objection, et, dans un dialogue entre Horace et le Traducteur, il se fait dire sévèrement par son poëte :

« Respectez les anciens ! Pourquoi les travestir ?
» Un écrivain n'est plus sous vos traits qu'un martyr....

. . . . . .

Et il répond :

» Nul ne pourra prétendre à votre grâce attique.
» Vous resterez toujours l'auteur original
» Qu'on ne suit qu'en boitant et d'un pas inégal. »

Et, cependant, voilà qu'il a entrepris et mené à terme, avec

succès, la traduction des œuvres complètes d'Horace ! Ah ! si le favori de Mécène n'avait écrit que ses odes fines et gracieuses, la difficulté eût été décourageante ; mais heureusement, les épîtres et les satires, pleines de raison et d'*humour*, peuvent se traduire sans trop de pertes. Le ton léger de ce style sans apprêts n'est pas impossible à rendre dans notre langue : notre concitoyen nous l'a prouvé. Puis, Horace, avec son esprit sensé et alerte, avec son caractère impressionnable, avec son tempérament d'une sensualité délicate, n'est-il pas un peu Français ? Il est permis de croire que sa mère était d'origine gauloise. Et nous devons remercier M. Grille d'avoir, par une naturalisation littéraire, rendu à notre pays cet aimable poëte dont Voltaire disait :

« On aime à déguster ses écrits pleins de sens
» Comme on boit d'un vin vieux qui rajeunit les sens. »

Plus tard, la *Revue* étudiera en détail, avec tout le soin qu'il mérite, le livre de notre docteur ; aujourd'hui, elle se contente de le signaler à l'attention des curieux de bonne poésie.

Mais, sans attendre cette critique approfondie, je veux faire à M. Grille une petite chicane. Dans l'intéressante notice biographique qui précède sa traduction, il cite ces vers d'Horace :

..... Paupertas impulit audax
Ut versus facerem.....

Et il ajoute : « Heureux temps où l'on pouvait gagner sa vie » en faisant des vers ! Que de poëtes aujourd'hui, à de pareilles » conditions, iraient tout droit mourir à l'hôpital. La littérature » en a offert de tristes exemples dans Gilbert et Malfilâtre..... »

Eh bien, non ! Monsieur Grille, en dépit du vers fameux :

« La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré, »

ce Malfilâtre mourut dans l'aisance, avec une réputation supérieure à ses œuvres. Et Gilbert ? parce qu'après une chute de cheval, qui nécessita l'opération du trépan pratiquée par le docteur Desault, il fut transporté à l'Hôtel-Dieu, il ne s'ensuit pas

qu'il y est mort de misère... A cette époque, il jouissait de diverses pensions, formant un revenu de 2,200 livres, somme considérable pour le temps. De plus, le cheval de prix sur lequel il était monté le jour du fatal accident, la chemise fine dont il était revêtu et que ses héritiers conservent encore, puis, entre autres dispositions de son testament, un legs de dix louis fait à un jeune soldat, son ami et compatriote, nommé *Bernadotte*, qui fut plus tard Charles-Jean XIV, roi de Suède : tout cela ne laisse rien subsister de la vieille légende. Et même, et malgré les dramatiques récits qui le font mourir à l'hôpital, il est aujourd'hui établi que, ramené de l'Hôtel-Dieu dans sa maison de la rue de la Jussienne, il y a succombé dans un accès de folie, le 12 novembre 1780.

Pour nos contemporains, j'en connais dont la Muse est une marchande habile et exigeante ; j'ai vu chaque vers des *Chansons des rues et des bois* payé 5 francs par l'éditeur, et beaucoup de strophes, hélas ! sont bien loin de valoir celles d'Horace !

Et tous ces poëtes de la pléiade de 1825-1830, qui n'avaient aucun patrimoine ou à peu près, Lamartine, Hugo, Musset, Gautier, Béranger, C. Delavigne, ont fait couler les eaux dorées du Pactole au pied du Parnasse.

Il y passe encore, et il y a des jeunes gens, comme François Coppée, qui y puisent...

Et je suis sûr que Térence et Plaute tiraient moins d'or de leur esprit que MM. Dumas, Augier et Sardou, qui pourtant !...

Je sais bien que la condition de l'écrivain n'est plus la même : aujourd'hui, il est son propre Mécène s'il a, tout à la fois, un talent qui s'impose et un caractère qui le soutienne et le pousse, tandis qu'autrefois il n'était qu'un flatteur pensionné, sous Auguste comme sous Louis XIV.

Et quand Horace dit qu'un moment la misère impérieuse lui souffla des vers, — je crains bien que ces vers n'aient été payés en dîners par un amphitryon et non en monnaie par un libraire. Ces vers de la nécessité, nous ne les avons pas...

Puis, comment les libraires de l'ancienne Rome, après avoir acheté les œuvres du poëte, auraient-ils pu conserver le privilége

de les vendre, alors que chacun pouvait les copier sur les feuilles de papyrus loin d'eux et aussi bien qu'eux. Quelle loi protégeait la propriété littéraire, et quelle société des auteurs en percevait les fruits ?

Aujourd'hui, les Muses sont plus heureuses,— à moins toutefois qu'elles ne tiennent à demeurer en province. Du Nord au Midi, en effet, de l'Ouest à l'Est, nos libraires ne connaissent en France qu'un seul atelier de littérature : Paris !

Paris nous défend de produire de l'esprit et de la science... et pourquoi ?

Parce que les lecteurs aiment mieux un livre sot et scandaleux fait sur les rives de la Seine qu'un ouvrage vraiment utile ou agréable écrit sur les bords de la Maine. Il nous semble que la grande ville produit naturellement de grandes œuvres et la petite ville de petites brochurettes, et nous exigeons, au bas de la couverture d'un roman ou d'un poëme, la magique marque de provenance : Paris !

Pour rémédier à ce préjugé, il faudrait agrandir les débouchés de la librairie de province. Littérature et science perdraient dans nos départements leur caractère anémique et rachitique, si les libraires voulaient !... Il leur suffirait de pousser à la vente un livre d'intérêt général, édité à Lille, à Bordeaux ou à Angers, aussi bien que le livre sorti de chez Hachette ou Dentu. Voilà une décentralisation parfaitement souhaitable.

Et, dans la pensée de l'encourager, je voudrais voir nos sociétés académiques d'Angers prendre ensemble l'initiative d'un grand concours.

Je n'aime guère à formuler des projets, — surtout si la réalisation doit m'être à tous égards étrangère, — mais je me trouve entraîné à celui-ci par la pente de ma causerie bibliographique. Et il me semble qu'il y aurait pour notre ville grand honneur et pour la littérature provinciale grand profit, si l'on pouvait lire, chaque année, sur tous les journaux de France le programme abrégé que voici :

« *Il est ouvert à Angers, par les Sociétés savantes et littéraires* » *réunies, une exposition, suivie d'un concours, de toutes les*

» *œuvres littéraires et scientifiques publiées en province, dans* » *l'année 1873.*

» *MM. les auteurs ou libraires sont priés d'adresser à M. le* » *le Secrétaire délégué des sociétés académiques réunies, cinq* » *exemplaires de leurs livres.*

» *Deux médailles d'or de 200 francs seront données au meil-* » *leur travail littéraire et à la meilleure étude scientifique. Six* » *autres médailles de 100 francs seront ensuite également parta-* » *gées entre les œuvres de science et de littérature.*

» *Toutes les formes littéraires sont acceptées.*

» *Ne sont pas admis au concours les ouvrages de polémique* » *religieuse et politique ou immoraux.*

« *Les exemplaires exposés ne sont pas rendus ; ils demeurent* » *la propriété et de la ville et des sociétés qui ont établi le con-* » *cours.* »

Je suis convaincu que cette idée, tombant entre les épines de la politique, mourra avant de grandir, comme la semence perdue de l'Evangile... Et pourtant, l'application en serait simple et peu coûteuse... Et nos libraires prendraient l'habitude de correspondre entre eux, de se recommander leurs publications qui verraient l'horizon s'élargir devant elles... Et nos productions littéraires voyageraient... Et l'on ne pourrait nous répéter ce que me disait un jour un Parisien : « Vos livres de province sentent le renfermé. »

Parbleu ! je le crois bien, ils ne sortent jamais !...

EUG. GASTÉ.

HISTOIRE DES PROVINCES.

Etats de services de la Maison royale de Bourbon. In-8, 24 p. Angers, imp. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

GRANDMAISON (Ch.-L.). **La Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale de Touraine, 1787-1790.** In-8, 61 p. Paris, Thorin. (Ext. de la Revue de législ. franç. et étrang.)

Cartulaire de l'abbaye de Noyers, publié par M. l'abbé C. Chevalier. Gr. in-8, CLXIII-815 p. Tours, Guilland-Verher, Georget-Joubert. (Mémoires de la Société archéologique de Touraine, t. XXII.)

Archives historiques du Poitou. T. I. In-8, XI-412 p. Poitiers, imp. Oudin.

Recherches sur la Cathédrale du Mans, par l'abbé P... In-8, 288 p. Le Mans, Leguicheux-Gallienne.

Inscription de la France du Ve au XVIIIe siècle, par de Guilhermy. — Tome 1er, gros volume in-4o avec nombreuses gravures, 15 fr.

Extrait des Comptes et Mémoriaux du roi René, par Lecoq de la Marche, in-8o, 9 fr. 50 c.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant*.

Angers, imp. E. Barassé.

TABLE

DES

MATIÈRES DU DIXIÈME VOLUME.

JANVIER-JUIN 1873.

JANVIER — FÉVRIER.

Château de Beaufort, par M. Godard-Faultrier. 1
Robert Lemaçon, baron de Trèves en Anjou, chancelier de France (*blason de Robert Lemaçon*), par M. Camille Bourcier. 11
Histoire de Foulques-Nerra, comte d'Anjou (extrait), par M. de Salies. . . 29
A Madame la comtesse de Nesselrode, par M. le comte de Falloux. . . . 40
Les victimes de Quiberon, par M. Joseph Denais. 56
Documents inédits ou peu connus sur François Bernier (*fin*), par M. L. de Lens 75
Notices archéologiques. — V. L'ancienne église Saint-Jean-Baptiste et les églises de la place du Ralliement, par M. D'Espinay. 93
La femme en France (*fin*), par M. E. Stoffet. 109
Chronique : M. Legeard de la Diriays. — M. Lenepveu. — Académie française : M. Saint-René Taillandier. — M. Jules Dauban. — Vente du musée Bodinier, par M. J. Serin. 129

MARS — AVRIL.

L'abbaye de Chaloché, par M. Joseph Denais. 141
M. Beulé : l'archéologie et l'histoire, par M. Eugène Poitou. 160
Les corbeaux de Saint-Vincent, par M. Théodore Pavie. 175
La Péninsule européenne, l'Océan et la Méditerranée, par M. Vidal-Lablache 206
Le marquis de la Bourdonnaye, par M. le comte de Falloux. 225
Persécution endurée pendant la révolution par les religieuses hospitalières de Beaufort (*suite*), par Dom Piolin 232
M. Tabouret, par M. Adolphe Lair. 253
L'enfant perdu, par Camille de Gérans, par M. V. P. 261
Chronique : Nécrologie, vicomte de Rougé, par M. Visenet. 264

MAI.

Notices archéologiques. — VI. L'ancienne église Saint-Martin d'Angers (1er *article*), par M. D'Espinay. 269
Réflexions sur la philosophie (1er *article*), par M. G. 284
Persécution endurée pendant la révolution par les religieuses hospitalières de Beaufort (*fin*), par Dom Piolin. 294
Souvenir de voyage. — 1. Concarneau, par M. Hervé-Bazin. 308
Chronique : Histoire du Lycée d'Angers, par Elie Sorin. — Histoire de l'Université d'Angers, par Pierre Rangeard. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers : Prix de 500 fr. — Académie des sciences morales et politiques : Prix Bordin. — Académie des jeux floraux : Prix. — Prix et concours : M. Stanislas Julien : Concours à la faculté de Médecine. — Congrès de l'œuvre des associations ouvrières à Nantes. — Réunion des sociétés savantes à la Sorbonne. 320

GRAVURES. — Eglise Saint-Martin d'Angers (2 planches).

JUIN.

Notices archéologiques. — VI. L'ancienne église Saint-Martin d'Angers (2e *article et fin*), par M. D'Espinay. 325
La philosophie en Anjou, esquisse historique, par M. L. de Lens. 345
Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines, par M. C. Port. . 376
Comédienne et carmélite, simple récit de l'hiver dernier. — Poésie, par M. E. Etang. 393
Causerie : Les isolements de la pensée. — Etudes sur le *Droit romain*, par M. Cubain. — Traduction en vers des poésies d'Horace, par M. le docteur Grille. — La vérité sur Gilbert. — Les droits d'auteurs dans l'ancienne Rome. — Projet d'exposition et de concours des livres de province, par M. E. Gasté. 397

Angers, imp. E. Barassé.

Ernest Mourin. — Les Comtes de Paris, histoire de la troisième race. Prix. . . . . **6 fr.**
E. Poitou. — La liberté civile et le droit administratif en France. Prix. **3 fr.**
— Philosophes français contemporains. 1 vol. in-12. . . **3 fr.**
— Portraits littéraires. 1 vol. in-12. . . . . **3 fr.**
— Du roman et du théâtre. . . . . **3 fr.**
C. Port. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice sur cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**
— Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . **10 fr.**
Alfred Jublen. — L'Abbesse Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevrault, d'après des documents inédits, avec une vue du Monastère en 1699 et le fac-simile des signatures des Abbesses citées dans ce volume. — 1 vol. in-18. Angers, E. Barassé. — Prix . . . . . **2 fr. 50**
André Joubert. — Les invasions anglaises en Anjou, 1 vol. in-12 Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . **2 fr. 50**
De Lens. — Les correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde.— Lettres inédites de Chapelain. 1 vol in-8 de 48 pages. **1 fr.**
J.-R. Denais. — Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée. 1 volume in-12. — Prix. . . . . **1 fr. 50**
Récit d'une petite fille. 1 vol. in-12. — Prix. . . . **1 fr. 50**
Suite du Récit d'une petite fille. 1 vol in-12. . . . **2 fr. 50**
Dr R. Grille. — Œuvres complètes d'Horace, nouvelle traduction en vers. 1 vol. in-12. . . . . **3 fr.**

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Millet de la Turtaudière.

Indicateur de Maine-et-Loire, 3 vol. grand in-8.. . . 18 »
Faune de Maine-et-Loire, avec figures. . . . . 10 »
Faune des Invertébrés de Maine-et-Loire, 2 vol. in-8. 10 »
Paléontologie de Maine-et-Loire, papier ordinaire, couverture jaunâtre. . . . . 3 »
Paléontologie de Maine-et-Loire, papier fort. . . . 3 50
Paléontographie des Mollusques des terrains tertiaires, in-8. . . . . 2 »
Mollusques de Maine-et-Loire, grand in-8. . . . . 2 »
Polyphagie des voilières, grand in-8.. . . . . 2 »
Etat actuel de l'agriculture dans le département de Maine-et-Loire. in-8. . . . . 3 50
Supplément à la Faune de Maine-et-Loire. . . . » 50

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Guillory aîné.

Le congrès de Vignerons français, 1 vol. in-8. . . . 4 »
Les vins blancs d'Anjou et de Maine-et-Loire, une brochure in-12 (*sous presse*). . . . . 1 »
Les vignes rouges et les vins rouges en Maine-et-Loire. 1 vol. in-8 avec 5 planches. 2 50
Le marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIIIe siècle. 2e édition, revue et augmentée. avec des appréciations historiques et critiques, par MM. E. Chevreul et P. Clément, de l'Institut. 1 vol. in-12. . . 2 »
Le Calendrier du Vigneron, 1 vol. in-12 avec gravures intercalées dans le texte et plans d'une cuverie. 1 50
Essai historique sur le canal de Monsieur, en Anjou. Brochure in-8. . . . . 1 »
Sur la Viticulture du département de Maine-et-Loire, d'après le docteur Jules Guyot. Brochure in-8.. . . . . » 50
Les vins alimentaires considérés au point de vue hygiénique : Guide du consommateur. 1 vol. in-18.. . . . . 2 »

OUVRAGES SUR LA SARTHE

Publiés par M. MONNOYER, éditeur, au Mans.

Histoire complète de la province du Maine, par A. Lepelletier de la Sarthe. 2 forts vol. in-8. . . . . 15 fr.

Histoire de l'Eglise du Mans, par le R. P. Dom Piolin, de Solesmes. — L'ouvrage complet forme 6 vol. in-8 carré . . . . . 40 fr.

Analyse des documents historiques conservés dans les archives du département de la Sarthe, par M. Ed. Bilard, archiviste du département. 2 vol. in-4 broché . . . . . 20 fr.

Dictionnaire topographique de la Sarthe, par Pesche. 7 volumes in-8 brochés . . . . . 30 fr.

Etude sur l'Histoire et les Monuments du département de la Sarthe, par E. Hucher. 1 vol. in-8 avec gravures dans le texte. 7 fr. 50

Vocabulaire du Haut-Maine, par M. C. R. de M., nouvelle édition. 1 fort vol. in-12. . . . . 5 fr.

Essai sur l'Armorial de l'ancien diocèse du Mans, par A. de Maude, avec 14 planches lithographiées, contenant les principaux blasons décrits dans l'ouvrage. 1 vol. in-12 . . . . . 5 fr.

Dissertation sur les incursions normandes dans le Maine, par M. de Lostang. 1 vol. in-8. . . . . 5 fr.

Histoire des Seigneurs de Mayenne, 1 vol. in-18 . . . 5 fr.

Les Cénomans anciens et modernes, par M. l'abbé Voisin. 1 volume in-8 carré. . . . . 6 fr.

Histoire de Sablé (2e *partie*), par Gilles Ménage. 1 vol. in-12 br. 3 fr.

Vie de saint Julien, par M. l'abbé Voisin. 1 vol. in-4. . 2 fr. 50

Histoire de la Cathédrale de Saint-Julien, par M. l'abbé Voisin. 1 vol. in-4 . . . . . 2 fr.

Inventaire sommaire des Archives départementales de la Sarthe. 1 vol. in-4 . . . . . 10 fr.

Catalogue du Musée archéologique du Mans, comprenant la description de tous les objets existants dans ce musée, à la date du 1er janvier 1869, par M. Hucher, directeur du Musée, brochure in-8 raisin avec gravures dans le texte. . . . . 1 fr. 50

Chroniques cénomanaises, par M. de Rodard de la Jacquière, officier supérieur en retraite. 2e édition. Ouvrage tiré à 200 exemplaires numérotés. 1 vol. in-8 de 750 pages illustré de 30 planches dues en grande partie au crayon de MM. Charpentier et Benoist, de Nantes. Prix . . . . . 20 fr.

HISTOIRE DU LYCÉE D'ANGERS

AVEC PLANS

PAR ÉLIE SORIN

Prix : 2 fr. 50.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ

Rue Saint-Laud, 63.